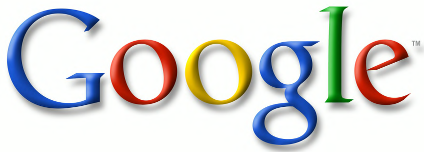


Revue des bibliothèques

Association des bibliothécaires français





REVUE

DES

BIBLIOTHÈQUES

REVUE

DES

BIBLIOTHÈQUES

PUBLICATION MENSUELLE

Directeurs : ÉMILE CHATELAIN et LÉON DOREZ

Secrétaire de la Rédaction : ALBERT MAIRE

QUATRIÈME ANNÉE — 1894



PARIS

ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR

67, RUE RICHELIEU, 67

REVUE
DES BIBLIOTHÈQUES

A NOS ABONNÉS

La mort de notre éditeur a plongé dans le deuil, au début de l'année, la *Revue des Bibliothèques*. Émile Bouillon est décédé à Paris, âgé de quarante ans, le 1er janvier 1894, à la suite d'une longue maladie dont un séjour de plusieurs mois en Suisse n'a pu retarder le fatal dénouement. C'était un de ces rares éditeurs capables d'élever leur pensée au-dessus du commerce, de favoriser les études désintéressées et de concourir à des entreprises dont on doit attendre plus d'honneur que de profit. Par l'affabilité de son caractère et la générosité de son cœur, il s'était fait des amis de tous les anciens clients de la librairie qu'il avait acquise et qu'il a dirigée trop peu d'années.

Nous ferons tous nos efforts pour continuer et améliorer, autant que possible, notre *Revue*. Désormais, grâce au concours de M. Léon Dorez, ancien membre de l'École française de Rome, placé aujourd'hui au milieu des trésors de la Bibliothèque nationale et en contact permanent avec ceux qui la fréquentent, nous espérons faire paraître nos livraisons avec plus d'exactitude.

A partir de cette année, nous avons pris le parti de publier, sous une pagination spéciale, des catalogues ou inventaires trop longs pour être insérés en une seule fois; ils formeront une sorte d'appendice ou Recueil de documents qui devra être relié à la fin de chaque volume. Nous inaugurons ce système par la publication du *Catalogue des manuscrits allemands* de la Bibliothèque nationale, dû aux soins de M. Huet. D'autres inventaires de manuscrits, d'incunables, etc. de petites Bibliothèques ou de fonds spéciaux des grandes collections, aussi bien que des bibliographies spéciales, pourront ainsi être publiés les années suivantes.

E. C.

PROJET D'UNE BIBLIOTHÈQUE

DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

EN 1725-1726

Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, l'Université de Paris n'a pas eu de bibliothèque spéciale. Il n'y a pas lieu de s'en étonner outre mesure, puisque la plupart des corporations dont elle se composait avaient réussi à s'en former une. On est renseigné sur l'existence des bibliothèques possédées par la Faculté de médecine et la Faculté de droit; si la Faculté de théologie n'en avait pas, à proprement parler, elle pouvait recourir aux riches collections de la Sorbonne et de Notre-Dame; enfin les nombreuses bibliothèques des Collèges suffisaient sans doute aux besoins de la Faculté des Arts.

Déjà, en 1689, l'Université avait demandé au roi de décider « que l'imprimeur ou libraire qui ferait imprimer un livre de privilège serait tenu d'en donner un exemplaire à l'Université[1] », mais cette requête tomba dans l'oubli.

En 1725, les circonstances étaient plus favorables. Un arrêt du Conseil d'État en date du 10 décembre venait de restituer à l'Université une partie de ses prérogatives sur les libraires. Un article, entre autres, décidait que nul ne serait reçu libraire ou imprimeur et ne pourrait jouir des privilèges attachés à cette profession s'il n'avait prêté serment entre les mains du recteur devant le tribunal de l'Université et si des lettres d'immatriculation ne lui avaient été délivrées par le greffier. Cette soumission des libraires au recteur semblait rendre facile l'exécution du vœu exprimé en 1689.

---

1. *Mémoire pour l'Université de Paris* contre certains prétendus réglemens de l'année 1686, touchant les imprimeurs, libraires et relieurs. *S. l. n. d.* in-4°. — CH. JOURDAIN, *Hist. de l'Univ. de Paris,* in-fol., p. 265.

L'Université s'empressa d'adresser au roi un placet[1], demandant qu'un exemplaire de tous les livres imprimés serait attribué à l'Université pour établir une bibliothèque spéciale « in usum academicum ». Dans la séance du 20 décembre[2], le recteur, Couvillard de Laval, annonçait déjà que le roi s'était montré favorable à la requête, sur l'avis de M. D'Armenonville, garde des sceaux, conformément à l'opinion exprimée par l'abbé Bignon, bibliothécaire de Louis XV.

Le Garde des sceaux n'y mettait que la seule condition qu'on trouverait un local pour cette future bibliothèque. Couvillard, ancien procureur de la Nation de Normandie habituée à se réunir au Collège d'Harcourt, exprima l'opinion qu'il n'y aurait pas d'endroit plus propice qu'une pièce située au-dessus de la chapelle de ce collège; aucun des députés de l'Université présents à la réunion ne prit la parole pour le contredire et le collège d'Harcourt devait, en conséquence, être désigné au Garde des sceaux comme l'emplacement choisi par l'Université.

Mais, à la réunion du 5 janvier 1726, le doyen de la Faculté de droit, Claude Joseph de Ferrière[3], exécutant le mandat que lui avaient donné ses collègues de ladite Faculté, fit observer que la future bibliothèque ne devant pas être la propriété d'un collège ou d'une Faculté, mais de toutes les Facultés et de l'Université tout entière, il fallait trouver un terrain sur lequel auraient les mêmes droits chaque faculté et chaque nation. Or le Collège de Sainte-Barbe se trouvait dans ce cas[4]; il suffirait d'y choisir une pièce, quitte à aviser quand les livres seraient devenus trop nombreux. Les autres députés durent se ranger à l'avis du très savant doyen. Alors le syndic Pourchot dit qu'il y avait au Collège Sainte-Barbe un terrain vacant qui attendait depuis longtemps une construction. En effet, quand l'Université avait pris possession de sept corps de bâtiments du Collège Sainte-Barbe, elle en

1. Je n'ai pu retrouver le texte de ce placet, qui serait fort intéressant, mais on voit ce qu'il contenait par la lettre de l'abbé Bignon (*Document V*).

2. Voir *Document I*. — Ch. Jourdain en a publié une partie, *Hist. de l'Un.*, p. 345, note 1, mais la fin qu'il a omise est très importante.

3. Voir *Document II*.

4. En 1683, l'Université avait acquis une partie du Collège Sainte-Barbe. Voir J. Quicherat, *Hist. de Sainte-Barbe*, II, p. 175 et suiv.

avait démoli cinq et n'en avait rebâti que quatre[1], effrayée de s'être déjà endettée de 100,000 livres par l'emprunt contracté en 1685. Pourchot ajoutait que l'état des finances de l'Université lui permettait de construire, mais il fallait d'abord l'avis de chacun des corps de l'Université.

A la réunion du 9 février[2], le recteur reconnaît qu'il sera nécessaire de faire un emprunt pour construire dans le Collège Sainte-Barbe, ce qui exigera une autorisation du Parlement.

Le 15 mars 1726, le recteur Couvillard[3], dans une séance solennelle, prononce un éloquent éloge du Garde des sceaux qu'il qualifie de « primus auctor, primus subscriptor bibliothecae »; il considère la bibliothèque comme fondée; enfin il décrit le superbe portrait de M. D'Armenonville qui devra décorer la future bibliothèque et sera, en attendant, suspendu aux Mathurins, dans la salle des séances de l'Université. Nous voyons dans le même registre des Actes de l'Université (Reg. 43, fol. 195) que le portrait de M. D'Armenonville fut, en effet, livré quelques jours avant la réunion du 6 juillet 1726. L'Université décida qu'elle donnerait une récompense au valet de chambre du Garde des sceaux qui avait apporté le tableau et surtout au peintre nommé Nicolas Le Febvre.

Malgré tout, le projet de bibliothèque ne fut pas exécuté à cette époque. Si l'on s'était borné au local disponible du Collège d'Harcourt[4], comme le proposait d'abord le recteur, il est probable qu'on serait arrivé à tirer parti immédiatement de la bonne volonté du roi, de la bienveillance du Garde des sceaux et du consentement de l'abbé Bignon. C'eût été un résultat fort important pour les membres de l'Université d'avoir droit à un exemplaire de ce que nous appelons le dépôt légal; sans doute, la nouvelle université aurait fait valoir ce droit reconnu à l'ancienne, et, en l'an 1894, la bibliothèque de l'Université recevrait gratuitement des livres qu'elle est obligée d'acheter et que même son budget ne lui

1. J. Quicherat, *Histoire de Sainte-Barbe,* II, p. 179-180.

2. Voir *Document III.*

3. Voir *Document IV.*

4. « Suivant les *Nouvelles ecclésiastiques,* mars 1726, p. 137, le Collège d'Harcourt aurait été choisi pour y placer la bibliothèque de l'Université, en attendant que l'on eût construit un bâtiment commode pour cette bibliothèque. » Jourdain, *l. c.,* p. 345, note 3. Au mois de mars, la nouvelle était arriérée.

permet pas toujours d'acquérir. Les scrupules de la Faculté de droit, pour choisir un local plus conforme à la justice, ont fait écrouler le plus beau projet et anéanti les meilleures dispositions. Depuis 1725, l'occasion ne s'est pas retrouvée.

Le projet se heurtait encore à une autre difficulté. Une lettre de Bignon à M. de Maurepas (28 mars 1726), trouvée par M. Omont et généreusement communiquée à notre *Revue*[1], nous fait connaître les termes du consentement de l'abbé Bignon. Il était prêt à abandonner à l'Université un des trois exemplaires déposés par les libraires pour la bibliothèque du roi, mais comme il avait l'habitude d'en vendre deux exemplaires pour acheter des livres publiés à l'étranger, il demandait que le roi lui trouvât des fonds sur un autre chapitre pour combler la lacune que produirait l'abandon d'un exemplaire à l'Université. Il répète à M. de Maurepas la réponse qu'il avait faite en 1725 à M. d'Armenonville, tout en « applaudissant à l'idée que propose l'Université ».

L'obstacle ne paraissait pas insurmontable sans doute au Garde des sceaux puisqu'en décembre 1725 il donnait à l'Université le consentement de l'abbé Bignon comme formel; il comptait trouver un moyen d'arranger les choses. Mais cette légère difficulté d'un côté, de l'autre l'ambition prématurée d'un local neutre et la fantaisie architecturale qui, même avec les fonds en caisse, devait retarder trop l'accomplissement de la promesse royale, ajournèrent la fondation de la bibliothèque.

En 1763, Petit de Montempuis, qui avait été recteur en 1717, légua ses propres livres à l'Université pour former le noyau d'une bibliothèque[2], qui ne fut ouverte qu'en 1770, sans avoir, comme celle qu'avait célébrée pompeusement Couvillard, les précieuses ressources du dépôt légal.

I

Actes de l'Université de Paris. 20 décembre 1725.

Quod oblato regi nuper libello supplice petieramus ut librarii omnes et singuli deinceps adigerentur librorum omnium, quicunque imprimentur, unum exemplar Universitati, ad instituendam

1. Voir *Document V.*
2. Cf. Franklin, *Les anciennes bibliothèques*, III, 301 sq.

in usum Academicum bibliothecam, porrigere; Rector amplissimus [Couvillard de Laval] dixit ei petitioni regem, ex sententia illustrissimi regiorum sigillorum custodis, suadente clarissimo domino abbate Bignon, cui libellus supplex prædictus ad contradicendum remissus fuerat, favorabiliter annuisse. Neminem sane non videre quanto ista concessio honori et commodo Universitati futura sit. Unum modo illustrissimum sigillorum custodem exigere, ut locus designetur aliquis reponendis libris, et inchoandæ Academicæ bibliothecæ. Sibi quidem, perlustratis animo singulis collegiis, non videri locum alium ei consilio in præsentia aptiorem, quam qui supra sacellum est collegii Harcuriani. Itaque, si sic placeat deputatis, se locum illum prædicto illustrissimo sigillorum custodi pro præsenti tempore designaturum. Cui domini rectoris sententiæ nullus e deputatis contradixit.

[*Arch. de l'Univ.* Registre 43, fol. 123 v°-124].

II

ACTES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS. 5 JANVIER 1726.

Postquam ex consuetudine lectæ fuerunt conclusiones superiori mense factæ, magister Claudius Josephus de Ferrière, decanus jurium, dixit se pro officio suo ad sexvirale suum collegium retulisse de munificentissimo beneficio regis in concedendo uno librorum omnium quicunque deinceps imprimentur exemplari, ad instituendam in Universitate bibliothecam; suos collegas venire singulari modo in partem gratiæ, eo nomine, habendæ optimo regi. Sed quoniam ea bibliotheca non futura propria est unius collegii, uniusve facultatis, sed omnium facultatum ac totius Universitatis, eosdem collegas suos dedisse sibi in mandatis, ut postulet locum aliquem eligi, in quem jus æquum habeant singulæ tam facultates quam nationes. Esse autem ejusmodi collegium Sanctæ Barbaræ, posse in præsentiarum ad id consilium ex eo collegio decerpi aliquod cubiculum. Cum librorum multitudo accreverit, tum aliter pro sapientia Universitatis provisum iri. Sententia quidem consultissimæ jurium facultatis, a sapientissimo ejus decano exposita, cæteros deputatos commovit ut ad eam se sententiam dicerent accedere. Tum magister Edm. Pourchot

syndicus dixit in collegio Sanbarbarano aream esse ad dextram intrantibus, quæ jamdiu ædificia expectet. Certe Universitatem in nullo ære alieno esse ; deberi ipsi a domina Ducissa de Richelieu summas pecuniæ non leves, et habere Academiam contractos aliquos quos sibi, nullo detrimento suo, vendere liceat. Si igitur et debita recipiantur et vendantur quæ sunt ad utendum difficillima, ac præterea summa non gravis ad mutuum sumatur, constructum iri facile in Sanbarbarano ædes ad bibliothecam de qua agitur capiendam. Sedenim, quandoquidem ex statutis et moribus nostris nec ædes construi, nec pecunias mutuo sumi licet, nec quidquam gravioris momenti fieri, inconsultis ordinibus, placuit de his rebus per singulos deputatos ad singulos Academicos ordines referri.

[*Arch. de l'Université*. Registre 43, fol. 125].

III

Actes de l'Université de Paris. 9 février 1726.

Die sabbati nono februarii 1726, hora post meridiem prima, comitia menstrua deputatorum Universitatis apud amplissimum rectorem in collegio Marchiano.

Cum in comitiis superiori mense habitis area, quæ in collegio Sanbarbaro vacua ac nuda extat, visa sit una ex omnibus capiendæ Academicæ bibliothecæ aptissima, postquam ibidem ædificia constructa fuerint, rector amplissimus dixit ad ædificandum necesse esse ut nomina Universitas faciat. Id vero ipsi nequaquam licere, nisi supremi senatus autoritas accesserit. Quamobrem rogavit deputatos ut ad ordines suos, tanquam de re gravioris momenti referant, num placeat offerri senatui libellum supplicem, ut ab eo licentia nomina faciendi, istius tanti consilii gratia, obtineatur. Qua de re, audito magistro Edmundo Pourchot syndico, singuli deputati cum suis ordinibus acturos se, eorumque sententiam ad proxima tribunalis academici comitia relaturos promiserunt.

[*Ibid.*, fol. 129].

IV

Extrait du discours prononcé par le recteur Jean Couvillard de Laval, le 15 mars 1726.

...Magnum hoc quidem in illustrissimo sigillorum custode sapientiæ et æquitatis argumentum. Majus tamen beneficentiæ pignus cognoscite, proceres Academici.

Tantus ille vir apud vos quondam educatus, et per gradus splendoris varios, alios aliis honorificentiores, in summam amplitudinem deductus, Academiam nostram juvenilis ætatis studiorum parentem, priscæ tenacem simplicitatis, priscis contentam laribus et bonis nihil appetentem a conspectu suo amiserat.

Verum ubi primum in re gravissima nullo privatæ, sed insuperabili publicæ utilitatis studio ardere vos intellexit, eos omnes quos forsan malevolæ mentes averterant, vobis apud se dignitatis et pretii gradus restituit; ut non satis sibi esse arbitraretur nisi ad ea quæ antiqui juris essent, suæ in vos benevolentiæ singulare quoddam documentum adjungeret.

Suppuduit nempe virum tam literarum quam regis gloriæ amantem quod Academia Parisiensis, literarum parens et filia regum primogenita, careret eo beneficio quo apud exteras gentes quævis Universitas a suis regibus ornata fuerat.

Hinc ille primus autor, primus subscriptor dici voluit bibliothecæ, quæ sine cujusquam dispendio aut molestia, e regia liberalitate in utilitatem et ornamentum nostræ Academiæ proventura est.

Expendite munus hoc, si potestis, proceres Academici; et judicate quid tanti muneris autori debeatur.

Tertium tamen vir summus addidit, quod amorem in vos declarat apertius; amorem dico, nam amantis est velle amantium oculis perpetuo et decenter apparere. Misit ad nos diœcetem suum cum pictore peritissimo qui exploraret varios lucis gradus loci, ubi esset imago sui reponenda; cumque syndicus noster in hoc ut in cæteris rebus sagacissimus, respondisset nos, donec quæ concepta concordibus animis est, ædificata sit bibliotheca, donum pretiosissimum in hoc splendidissimo totius universitatis comitio esse collocaturos, tum pictor gaudere, lætari, exultare

quod suum opus tam celebri in loco, tot eruditorum oculis esset modo proponendum. Dixitque se habere in mandatis ut margo quadrata, pedum octo in altitudinem fabricata, scúlpta eleganter, aurata splendide, cum aurato capitello superante, et gentile scutum gerente, illustrissimi datoris imaginem, suis pictam coloribus, suis omnibus nitentem ornamentis, contineat...

[*Ibid.*, Reg. 43, fol. 131 v°.]

V

Lettre de Monsieur Bignon a Monsieur de Maurepas 28 mars 1726.

J'ay l'honneur, Monsieur, de vous renvoyer le mémoire que l'Université a présenté par raport à l'établissement d'une Bibliothèque publique sur laquelle vous avés jugé à propos de me consulter. Le dessein de l'Université ne sçauroit être que fort approuvé; il y a des Bibliothèques publiques dans la plupart des universités et surtout en Angleterre et en Allemagne où de pareils établissements sont très glorieux et très utiles. C'est même le dessein primitif de nos Roys. L'Université le marque dans son mémoire en rappelant l'intention de François Ier quand il fonda le Collège Royal qu'il vouloit placer dans le même bâtiment que sa Bibliothèque, et dès le commencement que j'ay été bibliothécaire, vous avés vous même, Monsieur, signé un livrest portant que la Bibliothèque de Sa Majesté seroit ouverte à tout le monde certain jour de la semaine sans compter qu'il y avoit toujours des cabinets destinés exprès pour y faire travailler les sçavans qui pouroient y venir. Tout cela n'est suspendu qu'a cause des commis du visa qui ont pris encor une trop grande partie des bâtimens. Mais vous sçavés mieux que moy avec quelle vivacité je presse la sortie de ces commis pour achever de mettre tout dans l'ordre.

Indépendamment du secours que les sciences pourront tirer de la Bibliothèque du Roy, celle que l'Université veut établir ne sçauroit encor que devenir et avantageuse et honorable. Dans une ville aussi peuplée que Paris, il ne sçauroit y avoir trop de Bibliothèques publiques; celles de Saint Victor et du Collège des quatre nations n'y pouroient suffire, ainsy je ne sçaurois qu'applaudir à l'idée que propose l'Université.

Ce qu'elle demande en conséquence qu'il luy soit permis d'emprunter de quoy faire le bâtiment convenable ne souffre encor aucune difficulté. Il est seulement à souhaiter que ces emprunts deviennent faciles et c'est sur quoy je crains que d'icy à quelque tems ils n'ayent grande peine à réussir; mais enfin la permission du Roy pour ces emprunts ne sçauroit lui être refusée.

Il reste un troisième objet dans leur mémoire, ils y demandent que le Roy affecte à la Bibliothèque de l'Université un des trois exemplaires que les libraires et imprimeurs sont obligés de donner à la Bibliothèque de Sa Majesté et vous me faites l'honneur de me marquer qu'ils vous ont dit que, Monsieur le garde des sceaux m'en ayant parlé, j'y avois consenti. Il est vray que l'Université ayant présenté un placet à Monsieur le garde des sceaux par laquelle ils demandoient un de ces trois exemplaires affectés à la Bibliothèque de Sa Majesté, il m'écrivit pour me demander ce que j'en pensois, je luy répondis qu'à la vérité la Bibliothèque du Roy n'avoit besoin que d'un seul exemplaire, mais que les deux autres étoient vendus pour faire un fonds sur lequel on pût acheter les livres d'impression étrangère, et qu'ainsy je ne m'opposerois point à la demande de l'Université si Sa Majesté vouloit destiner un autre fond aussi sur et aussi fixe pour l'acquisition des livres étrangers. C'est tout ce que je pouvois dire, et c'est tout ce que j'ay l'honneur de vous répéter, et cet article mérite d'autant plus de considération, que dans le cours d'une année il ne s'imprime au plus en France qu'une vintaine de volumes, grands ou petits, qui puissent être d'une véritable utilité aux sçavans, au lieu que dans le reste de l'Europe il s'en imprime bien le double qu'il est honteux de n'avoir pas dans une Bibliothèque telle que celle du Roy; et que les exemplaires surnuméraires qui y sont dûs en conséquence des privilèges aident toujours d'autant pour cette acquisition. Si donc le Roy veut bien nous assurer chaque année ce fond dont l'employ ne seroit fait que sous vos yeux et dont à la fin de chaque année on vous rendroit compte, comme de toutes les autres choses de la Bibliothèque du Roy, je ne verrois point d'inconvénient qu'il gratifiât l'Université d'un de ces exemplaires; mais sans cette condition je ne pourois, sans trahir les devoirs de ma charge, consentir à un pareil retranchement, et quand j'y consentirois, vous, Monsieur, sous les ordres de qui la Bibliothèque du Roy est plus intimement attachée, vous ne me permettriés pas

de me relascher sur un de ses droits anciens et aussi nécessaires pour sa considération.

C'est tout ce que je puis avoir l'honneur de vous dire sur le placet de l'Université, en vous renouvellant les assurances de mon respect.

[*Bibl. Nationale,* ms. français 22,234, fol. 21 v°].

ÉMILE CHATELAIN.

LES « VOYAGES » DE MANDEVILLE

COPIÉS POUR VALENTINE DE MILAN

Valentine de Milan, de même que son père Jean Galéas Visconti, est célèbre par son goût pour les livres, et sa mémoire est restée chère aux bibliophiles, qui n'oublient pas la part active qu'elle prit dans la formation de la « Librairie » du château de Blois, germe de la Bibliothèque nationale de Paris.

Toute jeune encore, elle eut sa propre collection de livres. Le texte latin de l'inventaire de ses joyaux, dressé au moment de son mariage, mentionne sept Heures, un psautier, un livre allemand (*scriptus per versus*) et un « Mandeville » *liber unus Domini Johannis de Mandavilla, corpertus de velluto granæ*[1]). D'après l'historien B. Corio, ce dernier livre était écrit en langue française[2].

La plupart de ces Heures, ainsi que le psautier et le livre allemand, passèrent plus tard à la Bibliothèque du château de Blois; nous en avons la preuve par divers documents du xve siècle. Mais le « Mandeville » a dû s'égarer de bonne heure, car il ne figure nulle part, pas même dans l'inventaire rédigé en 1408, à la mort de Valentine. D'ailleurs, s'il en eût été autrement, Charles d'Orléans, peu de temps après le décès de sa mère, n'aurait pas fait l'acquisition d'un autre « Mandeville », alors surtout qu'il se trouvait à court d'argent pour le payer comptant[3].

Il n'a jamais été signalé, que je sache, aucune trace de ce vo-

---

1. Voy. Muratori, *Rerum ital. script.* XVI, 808-9. — Le texte français de cet inventaire, conservé aux Archives nationales de Paris, a souvent une teneur sensiblement différente. Ainsi, d'après M. de Laborde (*Les ducs de Bourgogne, 2e partie*, III, 44), il n'y serait mentionné que trois Heures, trois livres allemands et un « Mandeville couvert de cramoisy. »

2. B. Corio, *Historia continente da l'origine di Milano tutti li gesti,.....* (Mediolani M. D. III).

3. Cf. L. Delisle, *Cabinet des mss. de la Bibl. Nat.* I, 105.

lume; et cependant la Bibliothèque d'Este, à Modène, possède depuis longtemps une copie des *Voyages de Mandeville*, dont l'*explicit* aurait dû attirer l'attention des érudits qui, comme Paul Lacroix et P. Heyse, ont parlé du fonds français de cette bibliothèque. En effet, ce manuscrit se termine par les lignes suivantes :

Explicit le romant messire Jehan de Mandeville, chevalier de la nacion d'Angleterre, escript et acomply l'an de grace Nostre Seigneur, mil. ccc. lxxxviij, le xe jour de decembre, par la main Pierre le Sauvaige de Chaalons en Champaigne, maistre en ars. Demoure[1] *adonc a excellent et puissant princesse, la duchesse de Tourainne, contesse de Valoiz et de Beaumont.*

La duchesse de Touraine, ici mentionnée, n'est autre que la fille de Jean Galéas Visconti; il n'y a là aucun doute. Valentine avait commencé à porter ce titre dès le mois d'avril 1387, à la suite d'un mariage conclu par procureurs, bien que la consécration de son union avec Louis de France, frère de Charles VI, n'ait eu lieu que deux ans plus tard. Ce n'est qu'à partir de 1392 qu'elle fut appelée « duchesse d'Orléans[2]. »

Quant au copiste, je suis porté à l'identifier avec le *maistre Pierre Sauvage*, que l'on trouve fréquemment nommé aux premières années du xve siècle, d'abord comme secrétaire et garde des coffres du duc d'Orléans, puis comme conseiller du fils de Valentine[3]. Ce Pierre Sauvage vivait encore en 1429; l'on possède une curieuse relation de voyage, écrite par lui à cette date, et publiée par Le Roux de Lincy dans son mémoire sur la « Bibliothèque de Charles d'Orléans[4]. »

A quelle époque les ducs d'Este sont-ils entrés en possession de ce « Mandeville, » je ne suis point parvenu à le découvrir. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il faisait déjà partie de leur bibliothèque au siècle dernier, vu qu'il est décrit, sous le no 313 (III, F, 47), dans le deuxième volume d'un inventaire général des

---

1. Ce mot, qui à première vue pourrait se lire *demourant*, est terminé par une boucle dont le copiste s'est servi en main endroit du ms. pour figurer l'*e* final précédé de l'*r*; par exemple, dans les mots *decembre, nostre*, etc.

2. Voir M. Faucon, *Le mariage de Louis d'Orléans et de Valentine Visconti*, pp. 7-8 (Extrait des Archives des missions scient. et litt., t. VIII).

3. Voy. De Laborde, *op. cit*, nos 6172, 6207, 6208, 6236, 6237, 6243, 6320, 6400, 6541.

4. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. V, p. 62.

mss. rédigé vers 1757, et conservé depuis aux archives d'État à Modène. Nous apprenons par cette description que notre « Mandeville » était alors, comme aujourd'hui, relié avec un fragment de l'*Evangile de l'Enfance*, mais qu'au lieu de la couverture actuelle en cuir rouge, il en avait une en cuir blanc (*in tegmine ligneo pelle alba ducto æreaque fibula instructo*); de plus, que le texte avait pour feuilles de garde un acte notarial écrit en France, vers 1375, acte que j'ai vainement cherché à retrouver[1].

La dernière information a son importance, car, un tel acte notarial n'ayant pu évidemment être employé comme feuille de garde que bien longtemps après la date de sa rédaction, nous pouvons en conclure que la dite couverture en cuir blanc avait remplacé une reliure antérieure, apparemment celle en velours cramoisy que mentionne l'inventaire de 1389.

Le texte du Mandeville de Modène est écrit sur papier (un papier fort beau pour l'époque), d'une écriture qui offre tous les caractères de celle des chartes françaises de la seconde moitié du XIVe siècle[2]. De même que dans beaucoup d'autres manuscrits du moyen âge, les places des lettrines et des en-têtes avaient été laissées en blanc par le copiste. Ces vides ont été remplis au XVe siècle par des majuscules rouges et des figures grotesques mal dessinées; en outre une main du même siècle a ajouté au texte quelques titres de chapitres, et une table des matières ; le tout très négligemment écrit.

---

1. Ce document devait être en fort mauvais état, et difficile à déchiffrer, car l'inventaire en question nous en donne seulement la teneur incomplète que voici : « *Initio et fine sequens habetur diploma undique tonsum instrumentum. Cunctis pateat evidenter quod anno ejusdem Domini millesimo CCC septuagesimo..... in Ecclesia Pariensi, indictione tertia decima pontificatus SSmi in Christo Patris ac Domini nostri Dñi..... pro parte clerici..... et contra et magistrum promotorem officii Curie Archiepiscopalis a dicto Dño nostro Papa, ut dicunt deputati, meiq. notarii publici, ac testium infrascriptorum et rogatorum personaliter constitutus vir venerabilis et discretus Dominus Laurentius Sermonis..... officiali curie archiepiscopalis Rothomagensis..... venerdbilis et discreti viri magistri..... Siquardi clerici Fagensis dicti publici apostolica et imperiali auctoritate.....* »

2. Mon opinion sur ce point a été pleinement confirmée par deux personnes tout à fait compétentes, M. Daniel Grand, professeur de paléographie à la Faculté des lettres de Montpellier, et M. Abel Lefranc, archiviste aux Archives nationales, à qui j'avais soumis d'excellentes épreuves photographiques de l'*explicit* et de quelques lignes du texte.

Comme on le voit, notre manuscrit a subi d'assez nombreuses altérations, et l'état dans lequel il a été réduit fait comprendre jusqu'à un certain point comment plusieurs personnes se sont refusées tout d'abord à se ranger à mon avis, lorsqu'il y a trois ans, j'exprimai l'opinion que ce « Mandeville » devait être celui que Valentine Visconti avait apporté à Paris, en 1389[1]. Entre autres, M. le Dr F. Carta, alors directeur de la bibliothèque d'Este, avait adressé à la « Deputazione di Storia Patria » de Modène une longue lettre tendant à démontrer que le manuscrit en question était, non l'original, mais une copie exécutée au xve siècle, après la mort de Valentine, et apparemment à Paris.

Les principaux arguments que le savant bibliothécaire emploie pour soutenir sa thèse portent, d'un côté, sur la reliure qu'indique l'inventaire de 1389, de l'autre, sur la présence des mots *escript et acomply* dans l'*explicit* du ms. de Modène.

M. Carta est convaincu que les couvertures en velours étaient exclusivement réservées aux livres de luxe. C'est certainement là une opinion erronée; il est facile de s'en convaincre en parcourant les documents que l'on possède encore sur les librairies princières de la fin du moyen âge. Ainsi, dans les inventaires de celles du château de Pavie et du château de Blois, il est fait assez souvent mention de couvertures en velours, rouge, noir, bleu ou vert, pour des manuscrits « sans histoires, a fremouers de cuyvre, d'arain ou de laton » (*cum clavis et seraturis auricalchi*), et même pour des manuscrits inachevés[2]. D'ailleurs, le prix de ce genre de reliure n'était pas très élevé. A Paris, en 1398, une couverture « de fin veluau de grainne », pour un grand livre, se payait trois livres tournois[3].

Quant aux mots *escript et acomply*, M. Carta en donne une interprétation toute nouvelle, qui, je le crains, n'a guère de chance d'être admise dans le monde des bibliographes. En effet, selon lui, le mot *escript* se rapporterait seulement à l'écriture à l'encre noire, tandis que *acomply* signifierait que le ms. a été orné de

---

1. Voir *Revue des Langues romanes*, IVe série, t. V, pp. 214-5. (Notices et extraits des manuscrits français de Modène, antérieurs au xvie siècle).

2. Voir De Laborde, *Ducs de Bourgogne*, III, nos 6131, 6343, 6346, 6347, 6349, 6357-60, etc., — et l'inventaire de Pavie, publié par M. d'Adda (*Indagini... sulla Libreria Visconteo-Sforzesca*) aux nos 778, 916, 943, etc.

3. De Laborde, *ibid.*, p. 157.

miniatures, d'enluminures, de lettres de couleur. Pour moi, j'avoue que je vois tout simplement dans ce dernier terme un synonyme de *fini, terminé, achevé,* qu'employaient, non seulement les copistes, mais quelquefois aussi les auteurs, comme, par exemple, Christine de Pisan, dans le « *Livre des fais et bonnes meurs du roy Charles V* ».

Mais la question est importante, non seulement au point de vue purement bibliographique, mais aussi au point de vue littéraire, car, de toutes les copies connues des « Voyages de Mandeville », celle de Modène se trouve être, par sa date de 1388, la plus ancienne après le fameux manuscrit de la Bibliothèque nationale, écrit en 1371, par Raoul d'Orléans. En conséquence, je me suis mis à chercher quelque preuve décisive pour démontrer l'authenticité de cette date. Elle me fut fournie par les filigranes qui apparaissent dans le papier du manuscrit.

Ces filigranes sont au nombre de quatre :

I. Une rose à six feuilles d'un diamètre d'environ 47 millimètres;

II. Deux seaux attachés à un boute-feu : 75^{mm} sur 30^{mm};

III. Même dessin plus petit : 57^{mm} sur 28^{mm};

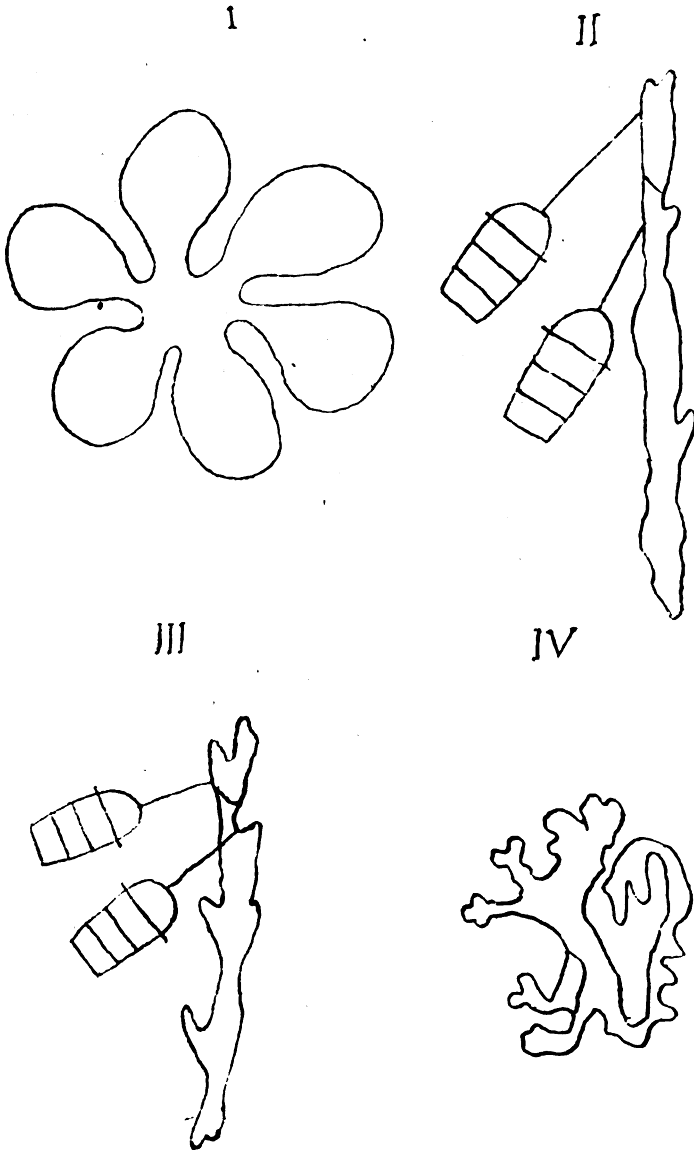
IV. Un lion rampant, de 37^{mm} sur 30^{mm}.

Les types II et III sont particulièrement intéressants en ce qu'ils représentent un emblème des armoiries des Visconti, lequel figure sur quelques monnaies de Galéas II, père de Jean Galéas[1]. Ce fait m'a porté tout naturellement à penser que le papier du « Mandeville » de Modène avait été fabriqué en Lombardie, et, selon toute apparence, expressément pour la chancellerie ducale; d'autant plus qu'aucune de nos quatre marques n'a été relevée ailleurs, dans les études sur les filigranes des papiers employés en France et en Italie aux XIVe et XVe siècles, qu'ont publiées de nos jours des érudits tels que MM. E. Midoux, A. Matton, C.-M. Briquet, A. Zonghi, etc.

Tout en n'ignorant pas combien les papiers du XIVe siècle

---

1. Voy. GNECCHI, *Le monete di Milano, pl.* VII. — Les historiens ne sont pas d'accord sur l'origine de cet emblème, qui fut repris plus tard par les Sforza, avec la devise : *Ardo et extinguo.* Galéas II l'aurait adopté, suivant les uns, au retour d'un voyage en Terre sainte, ou, suivant les autres, durant une expédition à laquelle il prit part dans les Flandres (cfr. G. GIULINI, *Memorie spettanti alla storia... di Milano,* t. V, p. 597).



Types des filigranes (Art. de M. Camus).

sont devenus rares à notre époque, par suite de causes multiples de destruction, j'adressai néanmoins aux directeurs des principales Archives du nord de l'Italie les décalques de mes quatre filigranes, espérant bien recevoir quelque information qui pût justifier mon hypothèse. Mon attente ne fut pas déçue, car j'appris bientôt que l'on conserve à Pavie cinq lettres de Jean Galéas Visconti, écrites de 1385 à 1388, dont trois présentent, comme marque du papier, la rose, et les deux autres, les types du boute-feu avec les seaux. De même, à Mantoue, trois lettres avec les types II, III, et IV; à Sienne, dix lettres du même prince, dont 9 avec le petit boute-feu et une avec le lion rampant. A Milan, à Ferrare et à Modène, il n'a été conservé aucun papier de cette provenance; en revanche, à Reggio-Emilia, où je me rendis, sur le conseil de M. A. Catelani, directeur des Archives de cette petite ville, j'ai trouvé, non plus quelques lettres, mais des centaines de lettres de Jean Galéas, datées de Pavie, de Milan et de Belgioioso.

Sur 350 de ces missives, écrites de 1385 à 1392, il y en a 55 qui ont pour filigrane la rose; 80, le grand boute-feu; 97, le petit boute-feu, et 41, le lion rampant. Le papier est identique à celui du manuscrit de Modène : même format, mêmes vergeures et même écartement des pontuseaux. Un fait assez curieux à noter, c'est celui de la cessation des filigranes I et II, à partir de 1388, on dirait presque que Pierre le Sauvaige a employé pour sa copie les derniers cahiers qui portaient cette marque. Au contraire, les types III et IV ne commencent à se montrer que dans cette même année 1388; ils ont continué d'être en usage après 1392, et jusque dans les premières années du xv° siècle, mais alors le dessin en fut modifié, ainsi que le papier.

Il est donc bien établi, d'après ce qui précède, que le « Mandeville » de la bibliothèque d'Este a été écrit, en 1388, sur du papier provenant de la chancellerie du duc de Milan; et, comme il résulte de l'*explicit* que ce manuscrit a appartenu à Valentine Visconti, il n'y a pas lieu de douter que ce soit bien le « Mandeville » apporté à Paris par cette princesse, quoique nous n'ayons pas ici un livre de luxe, comme on aurait pu s'y attendre, à l'énonciation de tant de riches objets mentionnés dans l'inventaire de 1389.

Galéas II, le fondateur de la bibliothèque des Visconti, ayant

été en Palestine[1], devait certainement posséder les « Voyages en Terre sainte » parmi les nombreux volumes qu'il avait rassemblés à son château de Pavie. Je suis d'autant plus porté à le croire que, dans le plus ancien inventaire de cette bibliothèque, rédigé en 1426, par ordre de Philippe-Marie Visconti, je reconnais un « Mandeville » à la description suivante du n° 915 :

Liber unus in galico et in litera notarina, copertus corio albo veteri hirsuto, mediocris voluminis. Incipit : *conme il soit ainsi que la terre d'oul[t]mer* et finitur : *par tous tens amen*[2].

C'était sans doute un manuscrit sur parchemin, car dans l'inventaire en question les manuscrits sur papier sont indiqués par l'expression *in papiro* (il y en a plus de cinquante, dont quelques-uns en français). Les premiers et les derniers mots du texte sont les mêmes que dans le ms. de Modène, sauf les variantes : *conme* au lieu de *comme,* et la forme vulgaire *tens* remplacée par la graphie savante *temps* dans le texte de la Bibliothèque d'Este. Ces légères différences ne sauraient faire obstacle à l'hypothèse que le ms. de Modène ait été copié sur celui de Pavie, car l'on sait combien les copistes se montraient peu scrupuleux dans leurs transcriptions. Rien n'empêche de supposer que Pierre le Sauvaige, alors très probablement aux gages du duc Visconti, ait voulu, dans la mesure de ses moyens, faire un présent à la jeune Valentine, en copiant pour elle l'ouvrage du voyageur anglais, et peut-être, vu la date de l'*explicit,* lui offrir sa copie à l'occasion du nouvel an. Les princes recevaient volontiers des cadeaux de ce genre. Ainsi les papiers de la Chambre des comptes de Blois mentionnent un certain nombre de livres offerts aux ducs Louis et Charles d'Orléans par des personnes attachées à leur maison ; cependant, rien n'indique que ce fussent des manuscrits de luxe, au contraire. On peut en juger par le document suivant :

« *Ung petit livre sans ais, couvert de cuir vermeil, contenant Regime de medicine, donné à M d S par maistre Pierre Sauvage, qui depuis a esté relié et y a*

---

1. « Acquistò la dignità della cavalleria in Gierusalem, essendo navigato per divotione in Giudea a visitare il Sepolcro di Christo » (P. Giovo, *Vite dei dodeci Visconti che signoreggiarono Milano,* p. 91, édit. 1645).

2. Voy. M. d'Adda, *op. cit.,* p. 83.

esté ajousté plusieurs autres traictiés de medecine, couvert de cuir rouge, non marqueté, et à deux fermouers de laton »[1].

La « Preudomie de l'omme » que Christine de Pizan fit pour Valentine, sa protectrice et son amie, était écrite en « lettre courant » couverte de cuir, avec fermoirs de cuivre[2]. Le livre de « l'Apparition de J. de Meung » que le prieur de Salon, Honoré Bonnet, composa pour la même princesse, dut être offert avant d'avoir été orné de miniatures, puisque dans l'inventaire de Blois, rédigé en 1427, ce manuscrit est dit « historié a mi »[3], expression qui, comme celle de « en aucunes places historié » rencontrée ailleurs[4], signifiait sans doute que le travail d'ornementation avait été commencé, mais non achevé.

L'on sait qu'après avoir été longtemps scribes et enlumineurs tout à la fois, les copistes, à la fin du moyen âge, arrivèrent généralement à transcrire simplement les textes, en laissant ça et là des places vides qu'un artiste spécial devait ensuite remplir de lettrines de couleur, d'arabesques, de miniatures, etc. Toutefois ces enluminures n'étaient souvent ajoutées que beaucoup plus tard; et même il n'était pas rare qu'on négligeât entièrement de les faire exécuter, ainsi que nous le voyons par de nombreux manuscrits parvenus jusqu'à nous[5]. Ce fut le cas pour la copie de P. Sauvaige, et il n'y a pas lieu de s'en étonner, vu qu'elle fut achevée à une époque où les préparatifs du prochain mariage de Valentine devaient être presque les seules préoccupations au château de Pavie.

Jules Camus.

1. De Laborde, *op. cit.*, p. 321.
2. Le Roux de Lincy, *op. cit.*, n° 28.
3. Le Roux de Lincy, *ibid.*, n° 25.
4. De Laborde, *ibid.*, n° 6341.
5. Le plus ancien, sur papier, que j'aie rencontré est le poème *Attila* conservé à la bibliothèque d'Este. Il a été écrit pour Boniface d'Este, en 1358.

LA SOCIÉTÉ POUR LA REPRODUCTION AUTOTYPIQUE

DES MANUSCRITS NON-TOURISTES

On se rappelle probablement que le savant directeur de la bibliothèque universitaire de Halle en Saxe, M. le docteur Otto Hartwig, a exprimé l'idée de fonder une Association internationale pour faire reproduire les manuscrits de la plus haute valeur, qui ne peuvent, pour cette raison, être envoyés en communication aux savants dans une autre ville. Et que de fois n'est-il pas nécessaire de confronter plusieurs manuscrits à la fois, afin de juger plus vite et plus sûrement leurs rapports et leur valeur; j'en connais des exemples. Ce projet fut communiqué à Chicago aux bibliothécaires assemblés dans leur congrès international, mais il fut remis à l'année 1894 lorsqu'en septembre prochain l'Association des Libraires Américains se réunira de nouveau : il n'en fut pas dit mot en 1893 ; la discussion ne fut pas abordée.

Cependant les journaux en parlèrent au mois de septembre dernier et ne tardèrent pas à ajouter au développement succinct du projet, que la Bibliothèque confiée à mes soins deviendrait le siège du bureau sous ma présidence. Ayant toujours défendu, pour le principe, l'idée que les bibliothèques avec leurs livres nombreux et leurs manuscrits précieux sont faites pour les savants, j'avais toujours la plus grande satisfaction à envoyer aux dépôts scientifiques les codices de Leide, afin que les savants italiens ou français, allemands ou belges, anglais ou danois s'en servissent dans leur pays, à la bibliothèque de leur université. Et ils en ont profité à merveille, et nul d'eux n'a été ingrat, pour ne pas dire que la science en a profité.

Mais il y a dans chaque bibliothèque des manuscrits si précieux que ce serait un crime de leur faire risquer quelque danger en

voyage. Eh bien, ces codices-là, il faudrait en faire une photographie inaltérable, qu'on garderait sur place, mais pas dans la bibliothèque, et qu'on pourrait donner en communication, ou bien si une centaine d'universités consentaient à une contribution de 150 francs par an par exemple, on pourrait faire une reproduction autotypique dont chaque bibliothèque recevrait comme sociétaire un exemplaire.

J'ai devant moi toute une série de réponses de plusieurs de mes honorés collègues, et le moment me paraît arrivé d'ouvrir en Europe la discussion sur cette nouvelle manière de faire servir aux savants ce que nos dépôts possèdent de plus précieux, et que ni moi, ni aucun collègue, si libéral fût-il sous ce rapport, n'oserions faire sortir.

Il semble que la bibliothèque de Leide, à cause de mes principes énoncés et par ses trésors ainsi que par sa position géographique, est le centre désigné pour cette Association internationale. J'ai l'honneur d'inviter mes collègues de France à un gracieux et vaillant concours. Mais il faudra s'entendre, et avant que je n'expédie une masse de circulaires, j'aimerais à lire des pour et des contre dans cette *Revue*, invitant les savants français et surtout mes collègues à une discussion, qui ne tardera pas à nous révéler bien plus de difficultés que je n'en connais pour le moment.

Étant d'accord sur l'utilité de préserver par la reproduction photographique les codices mentionnés, que faut-il faire ? Un exemplaire ou deux suffisent-ils, ou serait-il mieux d'en faire une centaine ou plus pour en offrir un exemplaire autotypique à chaque bibliothèque membre ? Ces photographies seront inaltérables en effet, mais le papier photographique durera-t-il ? L'expérience ne peut répondre encore, et il faut que ces dépenses considérables soient faites pour une éternité restreinte, si vous voulez, mais en tout cas pour un siècle ou deux.

Supposons que l'on réussisse à nous convaincre de la durée probable de nos meilleurs procédés, la science a-t-elle besoin de posséder dans chaque centre universitaire un exemplaire du meilleur manuscrit de Démosthène ou de Platon, de Tite-Live ou de César ? J'en passe des meilleurs. Pour les études de paléographie, nous en convenons, il est plus agréable et plus utile d'avoir un manuscrit complet reproduit qu'une seule page, comme la *Paleographical Society,* les publications de M. Omont pour les fameux

mss. grecs datés et non datés ou de M. Chatelain pour les meilleurs mss. latins d'un même auteur, ont fourni dans ces derniers temps. Mais l'entreprise est extrêmement coûteuse, les bibliothèques universitaires pourront-elles faire l'acquisition pour les philologues d'un manucrit reproduit en entier par an, au moyen d'une somme qui sera prise sur le budget des imprimés ? Sachons bien que les chemins de fer nous servent à pénétrer assez facilement dans le dépôt où l'on garde un codex quand on aime à reproduire un texte en entier. Je connais des savants amateurs photographes qui s'empressent d'emporter dans leur valise les clichés de certains chapitres des auteurs en question. Bref, vaut-il la peine et l'argent de reproduire un manuscrit de 100 feuilles ou plus par centaines d'exemplaires ?

Les éditions laissent-elles tant à désirer encore de nos jours après des collationnements réitérés, pour procéder aux dépenses qu'exigent 200 ou 300 clichés négatifs ?

Je prie donc, afin de juger à fond sur la valeur des frais, messieurs les savants français de nommer une douzaine de manuscrits dont ils aimeraient posséder un exemplaire autotypique en entier.

Dans le temps, sur la demande de mon honoré collègue de Bordeaux, je fis l'évaluation des frais pour notre fameux manuscrit d'Ausone qui lui était cher comme compatriote et comme ayant appartenu à Scaliger, compatriote aussi ; mais ce fut une belle somme, je vous assure.

Puisque l'entreprise devra avoir un caractère international, j'aimerais voir confier tous les soins de la reproduction au directeur de la bibliothèque qui donnera un des manuscrits de son dépôt pour être photographié et reproduit ; il trouvera dans sa ville, centre de civilisation, un atelier capable du travail demandé ; il se chargera de la reliure et de l'expédition et les frais se payeront en bloc. Je n'aime pas à faire risquer les dangers de voyage aux centaines de négatifs toujours fragiles. Je conviens que la série des manuscrits reproduits présentera quelque divergence d'exécution, mais les originaux eux-mêmes ne sont pas non plus tous égaux. Ce sera pour les ateliers de divers pays à qui fera le mieux et au meilleur marché, mais toujours sous la garantie du bureau de la Société, formé des chefs des grandes collections de Paris, de Londres, de Rome, de Vienne, de Berlin, de Florence, de Bruxelles, etc.

Un de mes collègues me fit entrevoir l'indiscrétion qu'il y aurait à faire payer sa cotisation par la bibliothèque dont un manuscrit sera reproduit. Ne serait-il pas juste, demande-t-on, de lui rendre sa quote dans ce cas ? J'aimerais entendre l'opinion de mes collègues sur ce point. Il me semble qu'un concours convenable pour réussir emporte avec soi une contribution annuelle pour l'amour de la science et l'honneur de la bibliothèque, dans tous les cas.

Le projet énoncé à Chicago ne parle que de bibliothèques sociétaires, mais ne serait-il pas convenable d'inviter toutes les associations créées dans le monde savant et les bibliophiles qui aimeraient à profiter de cette occasion spéciale pour enrichir leur collection d'un manuscrit de premier rang et de la plus haute valeur, reproduit de la manière la plus parfaite.

Mais il faudra être sûr du concours continu des sociétaires; j'aimerais à fixer pour la première série une période de dix années. Car autrement les dettes prendront place des membres sortis pour Dieu sait quelle cause.

Une autre question est de tirer plus d'exemplaires qu'il n'y aura de membres de la Société : quant à cela, il me semble indispensable que les exemplaires de la première série soient tirés au même nombre que les membres.

Reste à fixer le terrain : s'occupera-t-on seulement des manuscrits grecs et latins, ou bien les codices illustrés et les miniatures, intéressants pour l'histoire de l'art, et tant d'autres entreront-ils dans notre cadre ? Je suppose les opinions passablement divisées là-dessus.

L'auteur du projet avait proposé la Bibliothèque de Leide pour être le centre de l'administration de cette société internationale ; je n'osai refuser cet honneur, et afin de pouvoir jeter les bases de l'Association désirée, je me permets de livrer les points énoncés à la discussion de mes collègues dans cette *Revue*. Mais j'insiste pour qu'on discute le pour et le contre immédiatement, puisque la *Paleographical Society* de Londres termine sa carrière cette année-ci. Il me semble donc nécessaire de nous charger de sa tâche en livrant aux bibliothèques des manuscrits reproduits en entier au lieu de quelques pages sous forme d'échantillon. Le monde savant qui désire ce moyen nouveau pourra sans doute s'en servir à merveille ; mais avant d'entrer en campagne, il nous faut quel-

ques avis préliminaires qui nous guideront dans nos efforts. C'est à mes très honorés collègues français de nous communiquer des observations utiles et nécessaires à une œuvre de grande importance.

Leide, le 18 mars 1894.

Le Dr W. N. du Rieu,
Directeur de la Bibliothèque de l'Université.

ÉTAT AU 31 DÉCEMBRE 1893

DE LA

COLLECTION DES INVENTAIRES SOMMAIRES[1]

DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790

I. ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

CADRE DE CLASSEMENT

Archives civiles.

A. Actes du pouvoir souverain et du domaine public.
B. Cours et juridictions.
C. Administrations provinciales.
D. Instruction publique, sciences et arts.
E. Féodalité, communes, bourgeoisie et familles.
E supplément. *Fonds conservés dans les communes.*
F. Fonds divers se rattachant aux archives civiles.

Archives ecclésiastiques.

G. Clergé séculier.
H. Clergé régulier.
H supplément. *Fonds conservés dans les hospices.*
I. Fonds divers se rattachant aux archives ecclésiastiques.

Ain. — C. — Inventaire de la série C (1107 art.), par M. Brossard. Table des fonds analysés et de leurs divisions. — Bourg, Authier et Barbier, 1884.

D et E. — Inventaire des séries D (24 art.), — E (506 art.), par M. Brossard. Table des fonds analysés. — Bourg, imprimerie du *Courrier de l'Ain,* 1893.

---

1. In-quarto à deux colonnes.

G et H. — Inventaire des séries G (379 art.), — H (956 art.), par M. Brossard. Table des fonds analysés. — Bourg, imprimerie du *Courrier de l'Ain*, 1891.

Aisne. — Tome Ier. A et B. — Notice. Inventaire des séries A (33 art.), — B (art. 1 à 3435), par M. Matton. Table des fonds analysés. — Laon, H. Jacob, 1874.

Tome II. B à F. — Notice. Inventaire des séries B (art. 3436 à 4142), — C (*Intendance de Soissons*, etc., 1070 art.), — D (21 art.), E (671 art.), — F (21 art.), par M. Matton. Table des fonds analysés. — Laon, H. Jacob, 1878.

Tome III. G et H. — Notice. Inventaire des séries G (1849 art.), — H (1790 art.), par M. Matton. Table des fonds analysés. — Laon, Cortilliot, 1884-1885.

Tome IV. Tables générales. — 1° Noms de lieux, 2° noms de personnes, 3° matières, par M. Matton. — Laon, Cortilliot, 1889.

Allier. — Tome Ier. A et B. — Préface par M. Grassoreille. Inventaire des séries A (154 art.), — B (art. 1 à 880), par M. A. Chazaud. Table des fonds analysés et de leurs divisions. — Moulins, C. Desrosiers, 1883.

Alpes (Basses-). — Tome Ier. B. — Introduction. Inventaire de la série B (*Préfecture de Barcelonnette, sénéchaussée de Castellane*, etc., art. 1 à 1305), par M. Isnard. Table des fonds et de leurs divisions. — Digne, Chaspoul et Cie, 1892.

Alpes (Hautes-). — Tome Ier. A à C. — Introduction. Inventaire des séries A (43 art.), — B (515 art.), — C (*Intendance du Dauphiné, élection de Gap*, 227 art.), par M. l'abbé Guillaume. Table des fonds analysés et de leurs divisions. — Gap, Jouglard, 1887.

G. — Introduction. Inventaire de la série G (*Archevêché d'Embrun, etc.*, art. 1 à 777), par M. l'abbé Guillaume. Corrections. Table des fonds analysés et de leurs divisions. — Gap, Joulard père et fils, 1891.

Alpes-Maritimes. — H. — Introduction. Inventaire de la série H (*Abbaye de Lérins*, etc. 1563 art,), par M. Moris. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. — Nice, Ventre et Cie, 1893.

Ardèche. — Tome Ier. A à D. — Notice. Inventaire des séries

A (5 art.), — B (147 art.), — C (*États du Vivarais,* etc., 1536 art.), — D (6 art.), par M. Mamarot. Table des fonds analysés. — Paris, P. Dupont, 1877.

Ardennes. — Tome Ier. A et B. — Introduction par M. P. Laurent. Inventaire des séries A (*Principauté de Château-Regnault,* 26 art.), — B (art. 1 à 1668), par MM. Sénemaud et Laurent. Table des fonds analysés. — Charleville, F. Devin et A. Anciaux, 1890.

Tome IV. G à I. — Introduction, par M. P. Laurent. Inventaire des séries G (289 art.), — H (519 art.), — I (8 art.), par MM. Sénemaud et Laurent. Table des fonds analysés. — Charleville, Devin et Cie, 1888.

Aube. — C et D. — Introduction. Inventaire des séries C (*Intendance de Champagne*, etc., 2346 art.), corrections et additions, — D (160 art.), par M. d'Arbois de Jubainville. Table des fonds analysés et de leurs divisions. — Troyes, J. Brunard, 1864.

E. Tome Ier. — Notice historique. Inventaire de la série E (art. 1 à 1223) par M. Roserot. Corrections et additions. Table des fonds analysés. — Troyes, J. Brunard, 1884.

G. Tome Ier. — Introduction. Inventaire de la série G (*Évêché et chapitre de Troyes,* art. 1 à 2544), par M. d'Arbois de Jubainville. Table des noms de lieux et de personnes. Corrections et additions. — Troyes, J. Brunard, 1873.

Aude. — Tome Ier. B. — Notice. Inventaire de la série B (art. 1 à 2158), par M. Mouynès. Table des fonds analysés. — Paris, P. Dupont, 1864.

Tome II. B. — Avertissement, par M. Dupond. Inventaire de la série B (art. 2159 à 2795), par MM. Mouynès et Dupond. Table des fonds analysés. — Carcassonne, P. Labau, 1891.

Aveyron. — Tome Ier. B à D. — Notice. Inventaire des séries B (228 art.), — C (1786 art.). — Notice sur la série D. Inventaire de la série D (618 art.), par M. Affre. Table des fonds analysés. — Paris, P. Dupont, 1866.

Tome II. E. — Notice. Inventaire de la série E (*Notaires et tabellions*, etc., art. 1 à 2036), par M. Affre. Table des fonds analysés. — Paris, P. Dupont, 1877.

Bouches-du-Rhône. — B. Tome Ier. — Avis. Inventaire de la série B (*Cour des comptes de Provence,* art. 1 à 1499), par M. Blancard. Table des divisions de l'inventaire et des principales matières. — Paris, P. Dupont, 1875.

B. Tome II. — Inventaire de la série B (*Cour des comptes de Provence*, art. 1500 à 3312), par M. Blancard. Table des divisions de l'inventaire. — Marseille, Cayer et Cie, 1879.

C. Tome Ier. — Inventaire de la série C (*États de Provence*, art. 1 à 985), par M. Blancard. Table des divisions de l'inventaire. — Marseille, J. Cayer, 1884.

C. Tome II. — Inventaire de la série C (*États de Provence*, art. 986 à 1275), par M. Blancard. Table des divisions de l'inventaire. — Marseille, J. Cayer, 1892.

Calvados. — C. Tome Ier. — Inventaire de la série C (*Intendance de Caen*, art. 1 à 1491), par M. Chatel. Table des divisions de l'inventaire. — Paris, P. Dupont, 1877.

C. Tome II. — Inventaire de la série C. (*Intendance de Caen*, art. 1492 à 2247), par M. Chatel. Table des divisions de l'inventaire. — Caen, F. Leblanc-Hardel, 1883.

C. Tome III. — Inventaire de la série C (*Intendance de Caen*, art. 2248 à 2975), par MM. Châtel et Bénet. Table des divisions de l'inventaire. — Caen, H. Delesques, 1887.

D. Tome Ier. Inventaire de la série C (*Université de Caen*, art. 1 à 86), par M. Bénet. Table des divisions de l'inventaire. — Caen, Delesques, 1892.

Charente. — C à E. — Inventaire des séries C (284 art.), — D (39 art.), — E (*Notaires et tabellions*, etc., art. 1 à 966), par MM. Babinet de Rencogne et de Fleury. Table des fonds analysés. — Angoulême, G. Chasseignac et fils, 1880.

E. — Inventaire de la série E (*Notaires et tabellions*, art. 967 à 1385), par M. de Fleury. Table des fonds analysés. — Angoulême, G. Chasseignac et Cie, 1887.

Charente-Inférieure. — C à H. — Introduction. Inventaire des séries C (*Intendance de la Rochelle*, 272 art.), — D (12 art.), — E (248 art.), — E supplément (*Église réformée de La Rochelle*, 118 art.), — G (256 art.), — H (102 art.), par M. Meschinet de Richemond. Corrections et additions. Table des fonds analysés. — Paris, P. Dupont, 1877.

E supplément. — Introduction. Table des divisions de l'inventaire. Inventaire de la série E supplément (*Ville de la Rochelle*, art. 1 à 1224), par M. Meschinet de Richemond. Additions et corrections. — Paris, P. Dupont, 1892.

H supplément. — Introduction. Table des fonds analysés. Inventaire de la série H supplément (*Hospices de la Rochelle, de Rochefort, de Saintes, de Saint-Jean-d'Angély, de l'Ile de Ré,* etc., 480 art.), par M. Meschinet de Richemond. — Paris, P. Dupont, 1882.

Cher. — Tome Ier. A et B. — Introduction (*Histoire des archives de la préfecture du Cher*), par M. Boyer. — Inventaire des séries A (12 art.), — B (art. 1 à 3958), par MM. Barberaud et Boyer. — Table des fonds analysés. — Bourges, Hipp. Sire, 1883.

Tome II. B à E. — Introduction, par M. Boyer. Inventaire des séries B (art. 3959 à 4338), — C (1320 art.), — D (399 art.), — E (art. 1 à 1031), par MM. Boyer et Dauvois. Table des fonds analysés. — Bourges, Hipp. Sire, 1885.

Tome III. E. — Introduction. Inventaire de la série E (*Notaires de Bourges,* art. 1032 à 1998), par M. Boyer. Table des fonds analysés. — Bourges, Ve Hipp. Sire, 1893.

Corrèze. — Tome Ier. A et B. — Introduction aux séries A, B, C, D, E. Inventaire des séries A (3 art.), — B (art. 1 à 1227), par M. Lacombe. Table des fonds analysés. — Paris, P. Dupont, 1869.

Tome II. B à H. — Inventaire des séries B (art. 1228 à 2004), — C (244 art.), — D (41 art.), — E (244 art.), — G (98 art.), — H (103 art.), par M. Lacombe. Table des fonds analysés. — Paris, P. Dupont, 1874.

Tome III. B à E (complément). — Introduction. Inventaire du supplément aux séries B (art. 2005 à 2182), — C (art. 245 à 278), — D (art. 42 à 54), — E (art. 245 à 1204), par MM. Vayssière et Hugues. Table des fonds analysés. — Tulle, veuve Lacroix et L. Moles, 1889.

Tome IV. E supplément. — Introduction. Inventaire de la série E supplément (*Villes de Brive, Tulle et Ussel*), par M. Hugues. Table des divisions de l'inventaire. — Tulle, Vve Lacroix et L. Moles, 1891.

Côte-d'Or. — B. Tome Ier. — Notice. Inventaire de la série B (*Cour des comptes de Bourgogne,* art. 1 à 3632), par M. Rossignol. — Paris, P. Dupont, 1863.

B. Tome II. — Inventaire de la série B (*Cour des comptes de Bourgogne,* art. 3633 à 6633), par MM. Rossignol et Garnier. — Paris, P. Dupont, 1864.

B. Tome III. — Inventaire de la série B (*Cour des comptes de Bourgogne*, art. 6634 à 9499), par M. Garnier. — Dijon, Darantière, 1873.

B. Tome IV. — Inventaire de la série B. (*Cour des comptes de Bourgogne*, art. 9500 à 11264), par M. Garnier. — Dijon, Darantière, 1876.

B. Tome V. — Inventaire de la série B (*Cour des comptes de Bourgogne*, art. 11265 à 12067), par M. Garnier. Table des divisions de l'inventaire pour les cinq volumes. — Dijon, Darantière, 1878.

C. Tome Ier. — Introduction. Inventaire de la série C (*Intendance de Bourgogne*, etc., art. 1 à 2070), par M. Garnier. Table des divisions de l'inventaire. — Dijon, Darantière, 1880.

C. Tome II. — Introduction. Inventaire de la série C (*Bureau des finances de Dijon*, art. 2071 à 2968), par M. Garnier. Table des divisions de l'inventaire. — Dijon, Darantière, 1883.

C. Tome III. — Inventaire de la série C (*États de Bourgogne*, art. 2969 à 3721), par M. Garnier. Table des divisions de l'inventaire. — Dijon, Darantière, 1886.

C. Tome IV. — Inventaire de la série C (*États de Bourgogne*, art. 3722 à 7557), par M. Garnier. Table des divisions de l'inventaire. — Dijon, Darantière, 1890.

Côtes-du-Nord. — Tome Ier. A à E. — Notice. Inventaire des séries A (64 art.), — B (1250 art.), — C (165 art.), — D (3 art.), — E (art. 1 à 1214), par M. Lamare. Table des fonds et de leurs divisions. — Saint-Brieuc, Francisque Guyon, 1866.

Creuse. — C à E. — Introduction, par M. Autorde. Inventaire des séries C (417 art.), — D (10 art.), — E (art. 1 à 1261), par MM. Bosvieux, A. Richard, Duval et Autorde. Table des fonds analysés. — Paris, P. Dupont, 1885.

Dordogne. — Tome Ier. A et B. — Introduction, par M. Villepelet. Inventaire des séries A (76 art.), — B (art. 1 à 1147), par MM. Dessalles et Villepelet. Table des fonds analysés. — Périgueux, Dupont et Cie, 1882.

Doubs. — B. Tome Ier. — Introduction. Inventaire de la série B (*Chambre des comptes de Franche-Comté, Trésor des chartes*, art. 1 à 540), par M. Jules Gauthier. Table des divisions de l'inventaire. — Besançon, P. Jacquin, 1883.

B. Tome II. — Inventaire de la série B (*Chambre des comptes de Franche-Comté*, art. 541 à 1710), par M. Jules Gauthier. Table des divisions de l'inventaire. — Besançon, P. Jacquin, 1887.

C à E. — Introduction. Inventaire des séries C (300 art.), — D (95 art.), — E (art. 1 à 2008), par M. Babey. Table des fonds analysés. — Paris, P. Dupont, 1870.

Drôme. — Tome Ier. A à C. — Notice. Inventaire des séries A (7 art.), — B (1950 art.), — C (1038 art.), par M. Lacroix. Table des fonds analysés. — Valence, Chenevier et Chavet, 1865.

Tome II. D et E. — Notice. Inventaire des séries D (72 art.), — E (art. 1 à 2670), par M. Lacroix. Table des fonds analysés. — Valence, Chenevier et Chavet, 1872.

Tome III. E et E supplément. — Notice. Inventaire des séries E (*Communes et municipalités*, art. 2671 à 4165), — E supplément (*Communes de l'arrondissement de Nyons*, art. 4166 à 4706). Table des fonds analysés. — Valence, Chenevier et Pessieux, 1879.

Tome IV. E supplément. — Inventaire de la série E supplément (*Communes des arrondissements de Nyons et de Montélimar*, art. 4707 à 6845), par M. Lacroix. Table des fonds analysés. — Valence, Chenevier et Pessieux, 1886.

Tome V. E supplément. — Inventaire de la série E supplément (*Communes des arrondissements de Montélimar et de Valence*, art. 6846 à 8618), par M. Lacroix. Table des fonds analysés. — Valence, Chenevier et Pessieux, 1892.

Eure. — G. — Introduction. Inventaire de la série G (1880 art.), par M. Bourbon. Table des fonds analysés. — Évreux, Herissey, 1886.

H. — Introduction. Inventaire de la série H (1730 art.), par M. Bourbon. Table des fonds analysés. — Évreux, Herissey, 1893.

Eure-et-Loir. — Tome Ier. A à D. — Notice. Inventaire des séries A (4 art.), — B (3315 art.), — C (96 art.), — D (48 art.), par M. Merlet. Table des fonds analysés. — Chartres, Garnier, 1863.

Tome II. E. — Notice. Inventaire de la série E (*Titres de famille, Notaires et tabellions*, art. 1 à 4296), par M. Merlet. Table des fonds analysés. — Chartres, Garnier, 1884.

Tome III. E supplément. — Notice. Inventaire de la série E supplément (*Communes de l'arrondissement de Chartres*), par M. Merlet. Table des fonds analysés. — Chartres, Garnier, 1871.

Tome IV. E supplément. — Notice. Inventaire de la série E supplément (*Communes de l'arrondissement de Dreux*), par M. Merlet. Table des fonds analysés. — Chartres, Garnier, 1877.

Tome V. E supplément. — Inventaire de la série E supplément (*Communes des arrondissements de Châteaudun et de Nogent-le-Rotrou*), par M. Merlet. Table des fonds analysés. — Chartres, Garnier, 1882.

Tome VI. G. — Introduction. Inventaire de la série G (*Évêché et Chapitre de Chartres*, etc., art. 1 à 3620), par M. Merlet. Table des fonds analysés. — Chartres, Garnier, 1890.

Finistère. — Tome Ier. A et B. — Inventaire des séries A (*Domaine royal*, etc., 20 art.), — B (1331 art.), par MM. Le Men et Luzel. Table des fonds analysés et de leurs divisions. — Quimper, Jaouen, 1889.

Gard. — C. — Inventaire de la série C (*Intendance de Languedoc*, etc., 1885 art.), par M. Bessot de Lamothe. Table des fonds analysés. — Paris, P. Dupont, 1865.

E supplément. — Introduction, par M. Bligny-Bondurand. Inventaire de la série E supplément (*Archives communales d'Aiguemortes, Aiguesvives, Aimargues et Aramon*, 1137 art.), par MM. Bessot de Lamothe et Bligny-Bondurand. Table des fonds analysés et des divisions de l'inventaire. — Nîmes, Chastanier, 1888.

G. — Introduction. Inventaire de la série G (1559 art.), par M. Bessot de Lamothe. Table des fonds analysés. — Paris, P. Dupont, 1876.

H. — Introduction. Inventaire de la série H (781 art.), par M. Bessot de Lamothe. Table des fonds analysés. — Mende, Ignon-Petit, 1877.

Garonne (Haute-). — Tome Ier. A et B. — Notice sur le Parlement de Toulouse. Inventaire des séries A (39 art.), — B (*Parlement de Toulouse*, art. 1 à 592), par M. Judicis. Table des divisions de l'inventaire. — Paris, P. Dupont, 1867[1].

1. La tomaison de la série B, dans la Haute-Garonne, sera ainsi modifiée : Tome Ier, A et B. Inventaire des séries A et B (*Arrêts du Parlement de Toulouse antérieurs à 1585*, art. 1 à 92, *Arrêts rendus hors de Toulouse, Arrêts des Grands jours*). — Tome II, B. Inventaire de la série B (art. 93 à 592), par M. Judicis. Table alphabétique des matières contenues dans les arrêts du Parlement de Toulouse de 1585 à 1638, par M. Saint-Charles.

Tome III. B. — Avertissement. Inventaire de la série B (*Parlement de Toulouse,* art. 593 à 1898), par MM. Lapierre et Roques. Table des divisions de l'inventaire. — Toulouse, Ed. Privat, 1888.

C. Tome Ier. — Notice sur la subdélégation et le diocèse de Toulouse. Inventaire de la série C (*Intendance de Languedoc,* art. 1 à 2275), par M. Baudouin. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. — Toulouse, Ed. Privat, 1878.

Gers. — C. — Introduction. Inventaire de la série C (*Intendance d'Auch et Pau, Bureau des finances,* etc., 690 art.), par M. Parfouru. Table des fonds et de leurs divisions. Errata et additions. — Auch, Cocharaux frères, 1892.

Gironde. — C. — Notice. Inventaire de la série C (*Intendance de Bordeaux,* art. 1 à 3132), par MM. Gras et Gouget. — Paris, P. Dupont, 1877.

C. Tome II. — Introduction, par M. Brutails. Inventaire de la série C (*Intendance, Bureau des finances de Bordeaux,* art. 3133 à 4249), par MM. Gouget et Brutails. — Bordeaux, Gounouilhou, 1893.

C. Tome III. — Introduction. Inventaire de la série C (*Chambre du commerce de Guyenne,* art. 4250 à 4439), par M. Brutails. Documents. Médailles et jetons, pl. — Bordeaux, G. Gounouilhou, 1893.

G. — Introduction (*Pouillé du diocèse de Bordeaux au* XVIIIe *siècle*), par M. le chanoine Allain. Inventaire de la série G (*Archevêché de Bordeaux, Chapitre de Saint-André, Archives diocésaines,* art. 1 à 920), par MM. Gouget, Decaunès-Duval et Allain. — Bordeaux, G. Gounouilhou, 1892.

Hérault. — C. Tome Ier. — Notice. Inventaire de la série C (*Intendance de Languedoc,* art. 1 à 2432), par M. Thomas. Table des divisions de l'inventaire. — Montpellier, Ricard frères, 1865.

C. Tome II. — Inventaire de la série C (*Intendance de Languedoc,* art. 2433 à 2812), par M. de la Cour de la Pijardière. Table des divisions de l'inventaire. — Montpellier, Ricard frères, 1887.

Ille-et-Vilaine. — C. Tome Ier. — Inventaire de la série C (*Intendance de Bretagne,* art. 1 à 2451), par M. Quesnet. Table des divisions de l'inventaire. — Rennes, Oberthür et fils, 1878.

C. Tome II. — Avertissement, par M. Parfouru. Inventaire de la série C (*Intendance et États de Bretagne,* art. 2452 à 3796),

par MM. Quesnet et Parfouru. Table des divisions de l'inventaire. — Rennes, L. Caillot, 1892.

Indre. — H. — Inventaire de la série H (973 art.), par M. Hubert. Table des fonds analysés. — Paris, P. Dupont, 1876.

Indre-et-Loire. — Tome Ier. A à E. — Notice. Inventaire des séries A (8 art.), — B (233 art.), — C (*Intendance de Tours,* 877 art.), — D (17 art.), — E (496 art.), par M. Loizeau de Grandmaison. Table des fonds analysés. — Paris, P. Dupont, 1878.

Tome II. G. — Notice. Inventaire de la série G (1077 art.), par M. Loizeau de Grandmaison. Table des fonds analysés. — Tours, Arrault et Cie, 1882.

Tome III. H. — Préface. Inventaire de la série H (910 art.), par M. Loizeau de Grandmaison. Suppléments à la série G (art. 1078 à 1121) et à la série H (art. 911 à 987). Table des fonds analysés. — Tours, Arrault et Cie, 1891.

Isère. — Tome Ier. A et B. — Notice. Inventaire des séries A (26 art.), — B (*Parlement de Grenoble,* art. 1 à 2310), par M. Pilot-Dethorey. Table des divisions de l'inventaire. Listes du nombre successif d'offices créés près du Parlement, des présidents du Conseil delphinal et du Parlement. — Grenoble, Allier père et fils, 1864.

Tome II. B. — Notice sur le Conseil Delphinal et le Parlement de Grenoble, par M. Pilot-Dethorey. Inventaire de la série B (*Parlement de Grenoble,* art. 2311 à 2606, *Chambre des comptes du Dauphiné,* etc., art. 2607 à 3381), par MM. Pilot-Dethorey et Prudhomme. Table des divisions de l'inventaire. — Grenoble, Allier père et fils, 1884.

Jura. — C à E. — Inventaire des séries C (1277 art.), — D (153 art.), E (1021 art.), par MM. Rousset, Junca et Finot. Table des fonds analysés. — Paris, P. Dupont, 1870.

G. Tome Ier. — Introduction, par M. Libois. Inventaire de la série G (*Église collégiale de Dole,* etc., art. 1 à 872), par MM. Prost, Vayssière et Libois. Table des divisions de l'inventaire. — Lons-le-Saunier, Declume, 1892.

Landes. — A à H. — Introduction. Inventaire des séries A (23 art.), — B (42 art.), — C (157 art.), — E (87 art.), — E supplément (*Communes des arrondissements de Mont-de-Marsan, de Saint-Sever et de Dax*), — G (69 art.), — H (242 art.), par

M. Tartière. Errata. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. — Paris, P. Dupont, 1868.

Loir-et-Cher. — C à E supplément. — Introduction, par M. Roussel. Inventaire des séries C (37 art.), — D (12 art.), — E (761 art. et table des fonds), — E supplément (*Communes des cantons de Blois et de Bracieux*), par MM. de Fleury, Bournon et Roussel. Table des fonds analysés. — Blois, Moreau, 1887.

Loire. — Tome Ier. A et B[1]. — Notice. Inventaire de la série B (*Juridictions diverses*, art. 1 à 1582), par M. Chaverondier. Table des fonds analysés. — Paris, P. Dupont, 1870.

Tome II. B. — Inventaire de la série B (*Chambres des comptes de Montbrison*, etc., art. 1583 à 1906), par M. Chaverondier. Errata. Table des fonds analysés et de leurs divisions. — Saint-Étienne, Ménard, 1888.

Loire-Inférieure. — Tome Ier. A et B[2]. — Notice. Inventaires des séries A (4 art.), — B (*Cour des comptes de Bretagne*, art. 1 à 2945), par M. Ramet. Table des divisions de l'inventaire. — Paris, P. Dupont, 1865.

Tome III. E. — Introduction. Inventaire de la série E (1630 art.), par M. Maître. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. — Nantes, Imprimerie de l'Ouest, 1879.

Tome IV. G et H. — Introduction. Inventaire des séries G (617 art.), — H (516 art.), par M. Maître. Errata. Tables des fonds, des noms de lieux et de personnes. — Nantes, V. Forest et Ém. Grimaud, 1884.

Tome V. E supplément. — Introduction. Inventaire de la série E supplément (*Communes des arrondissements d'Ancenis, Châteaubriant et Nantes*, art. 1631 à 3597), par M. Maître. Table des fonds analysés. — Nantes, Ém. Grimaud, 1892.

Loiret. — Tome Ier. A. — Introduction, par M. Doinel. Inventaire de la série A (*Apanage d'Orléans*, etc., art. 1 à 1799), par MM. Maupré et Doinel. Table des fonds analysés et de leurs divisions. — Paris, P. Dupont, 1878.

---

1. La série A (222 art.), qui se trouve placée en tête du volume distribué en 1870, est annulée. Les documents qui la composent sont reportés dans la série B, tome II (voir dans ce tome la note de l'article 1836).

2. Ce volume sera refait.

Tome II. A et B. — Introduction. Inventaire des séries A (*Apanage d'Orléans,* art. 1800 à 2200), — B (art. 1 à 1535), par M. Doinel. Table des fonds analysés et de leurs divisions. — Orléans, G. Jacob, 1886.

Lot. — Tome Ier. A et B. — Introduction. Inventaire des séries A (73 art.), — B (art. 1 à 1492), par M. Combarieu. Table des fonds analysés. — Cahors, J. Brassac, 1883.

Tome II. B et C. — Introduction. Inventaire des séries B (*Sénéchal de Figeac,* art. 1493 à 2271, et table des fonds analysés), — C (*Intendance de Montauban,* 1409 art.), par M. Combarieu. Table des divisions de l'inventaire. — Cahors, J. Brassac, 1887.

Lot-et-Garonne. — Tome Ier. A à H. — Introduction par M. Tholin. Inventaire des séries A (3 art.), — B (1672 art.), — C (52 art.), — D (1 art.), — E (56 art.), — E supplément (*Communes des arrondissements d'Agen, de Marmande et de Nérac*), — G (11 art.), — H (19 art.), par MM. Crozet, Bosvieux et Tholin. Table des fonds analysés et des divisions de l'inventaire. — Agen, F. Lamy, 1863-1878.

Tome II. — Tables générales. — 1° Noms de personnes, 2° noms de lieux, 3° matières, par M. Tholin. — Agen, V. Lenthéric, 1883 (1891).

Lozère. — C. — Introduction. Inventaire de la série C (*États du Gévaudan,* etc., 1825 art.), par M. Ferd. André. Table des divisions de l'inventaire. — Mende, veuve Ignon, 1876.

G. Tome Ier. — Introduction. Inventaire de la série G (*Évêché et Chapitre de Mende,* art. 1 à 1451), par M. Ferd. André. Table des fonds analysés. — Mende, C. Privat, 1882.

G. Tome II. — Introduction. Inventaire de la série G (*Chambre ecclésiastique,* etc., art. 1452 à 3100), par M. Ferd. André. Table des fonds analysés. — Mende, C. Privat, 1887. — Réimprimé en 1890.

Maine-et-Loire. — E. Tome Ier. — Inventaire de la série E (art. 1 à 4169), par M. Port. Table des fonds analysés. — Angers, Lachèse, Belleuvre et Dolbeau, 1871.

E et E supplément. Tome II. — Inventaire de la série E (art. 4170 à 4426), — E supplément (*Ville d'Angers et communes de l'arrondissement d'Angers*), par M. Port. Table des fonds analysés. — Angers, Lachèse et Dolbeau, 1885.

G. — Inventaire de la série G (2825 art.), par M. Port. Table des fonds analysés. Erratum. — Angers, Lachèse et Dolbeau, 1880.

Manche. — Tome Ier. A. — Notice. Inventaire de la série A (*Domaine royal, domaines engagés,* 3866 art.), par M. Dubosc. Table des fonds analysés. — Saint-Lô, Jacqueline, 1865.

H. Tome Ier, 1re partie. — Inventaire de la série H (*Abbayes d'Aulnay, Blanchelande et Cerisy,* art. 1 à 1950), par M. Dubosc. — S. l. n. d.

H. Tome Ier, 2e partie. — Inventaire de la série H (*Abbaye de Cherbourg,* art. 1951 à 4300), par M. Dubosc. — S. l. n. d.

Marne. — C. — Introduction, par M. Pélicier. Inventaire de la série C (*Intendance de Champagne,* art. 1 à 2059), par MM. Hatat, Vétault et Pélicier. Table des divisions de l'inventaire. — Châlons, Le Roy, 1884.

C à F. — Introduction. Inventaire des séries C (*Intendance de Champagne,* art. 2060 à 3028), — D (*Collèges,* etc., 266 art.), — E (*Corporations,* etc., 1014 art.), — F (14 art.), par M. Pélicier. Table des fonds analysés et de leurs divisions. — Châlons, Union républicaine, 1892.

Mayenne. — Tome Ier. B. — Introduction, par M. de Martonne. Inventaire de la série B (art. 1 à 2271), par MM. Duchemin et de Martonne. Table des fonds analysés et des divisions de l'inventaire. — Laval, L. Moreau, 1882.

Meurthe-et-Moselle. — Tome Ier. B. — Notice sur la Chambre des comptes de Lorraine. Inventaire de la série B (*Chambre des comptes de Lorraine,* art. 1 à 3310, additions, 3 art.), par M. Lepage. Table des divisions de l'inventaire. — Nancy, Collin, 1870.

Tome II. B. — Inventaire de la série B (*Chambre des comptes de Lorraine,* art. 3311 à 7782), par M. Lepage. Table des divisions de l'inventaire. — Nancy, Collin, 1875.

Tome III. B à E. — Inventaire des séries B (*Chambre des comptes de Lorraine,* art. 7783 à 12470), — C (563 art.), — D (90 art.), — E (372 art.), par M. Lepage. Table des fonds analysés et des divisions de l'inventaire. — Nancy, Collin, 1879.

Tome IV. G et H. — Introduction à la série G. Inventaire de la série G (1330 art.), par M. Lepage. Table des fonds analysés. — Introduction à la série H. Inventaire de la série H (art. 1 à 1692),

par M. Lepage. — Table des fonds analysés. — Nancy, Collin, 1881.

Tome V. H. — Inventaire de la série H. (art. 1693 à 3353), par M. Lepage. Corrections et additions pour les tomes précédents. Table des fonds analysés. — Nancy, Collin, 1883.

Meuse. — Tome Ier. B. — Inventaire de la série B (*Chambre des comptes du duché de Bar*, art. 1 à 3160), par M. Marchal. Table des fonds analysés et des divisions de l'inventaire. — Paris, P. Dupont, 1875.

Morbihan. — Tome Ier. B. — Inventaire de la série B (art. 1 à 3099), par M. Rosenzweig. Table des fonds analysés. — Paris, P. Dupont, 1877.

Tome IV. E supplément. — Notice sur les archives communales du Morbihan antérieures à 1790. Inventaire de la série E supplément (*Communes de l'arrondissement de Lorient*, art. 1 à 807), par M. Rosenzweig. Table des fonds analysés. — Vannes, Galles, 1881.

Tome V. E supplément. — Inventaire de la série E supplément (*Communes des arrondissements de Pontivy et Vannes*, art. 808 à 1595), par MM. Rosenzweig et Estienne. Table des fonds analysés. — Vannes, Galles, 1888.

Nièvre. — Tome Ier. B. — Inventaire de la série B (*Présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier*, art. 1 à 300), par M. de Flamare. Table des divisions de l'inventaire. — Nevers, Vallière, 1891.

Nord. — Tome Ier. B[1]. — Notice sur les archives de la Chambre des comptes de Lille, par M. Desplanque. Inventaire de la série B (*Chambre des comptes de Lille*, art. 1 à 1560), par MM. Le Glay et Desplanque. — Lille, Danel, 1865.

Tome II. B. — Inventaire de la série B (*Chambre des comptes de Lille*, art. 1561 à 1680), par M. Desplanque. — Table des registres analysés. — Lille, Danel, 1872.

Tome III. B. — Inventaire de la série B (*Chambre des comptes de Lille*, art. 1681 à 1841), par M. l'abbé Dehaisnes. Table des registres analysés. — Table sommaire des matières. — Lille, Danel, 1877.

Tome IV. B. — Inventaire de la série B (*Chambre des comptes*

1. Ce volume sera refait.

de Lille, art. 1842 à 2338), par M. l'abbé Dehaisnes. Table des documents analysés. — Table sommaire des matières. — Lille, Danel, 1881.

Tome V. B. — Inventaire de la série B (*Chambre des comptes de Lille,* art. 2339 à 2787), par M. Finot. Table des documents analysés. — Table sommaire des matières. — Lille, Danel, 1885.

Tome VI. B. — Inventaire de la série B (*Chambre des comptes de Lille,* art. 2788 à 3228), par M. Finot. Table des documents analysés. — Table sommaire des matières. — Lille, Danel, 1888.

Tome VII. B. — Introduction. Inventaire de la série B (*Chambre des comptes de Lille,* art. 3329 à 3389), par M. Finot. Table des documents analysés. — Table sommaire des matières. — Lille, Danel, 1892.

Oise. — G. — Introduction par M. Rendu. Inventaire de la série G (*Évêchés et Chapitres de Beauvais, Noyon et Senlis,* art. 1 à 2352), par MM. Desjardins et Rendu. Table des fonds analysés et de leurs divisions. — Beauvais, D. Père, 1878.

H. Tome Ier. — Introduction par M. Coüard-Luys. Inventaire de la série H (*Abbayes et prieurés des ordres de St-Augustin et de St-Benoît,* art. 1 à 1717), par MM. Rendu et Coüard-Luys. Table des fonds analysés et de leurs divisions. — Beauvais, D. Père, 1888.

Orne. — C et D. — Introduction. Inventaire des séries C (*Intendance d'Alençon,* 1347 art.), — D (46 art.), par M. Gravelle-Desulis. Erratum. — Paris, P. Dupont, 1877.

H. Tome Ier. — Introduction. Inventaire de la série H (art. 1 à 1920), par M. Duval. Table des fonds analysés et de leurs divisions. — Alençon, E. Renaut de Broise, 1891.

Pas-de-Calais. — Tome Ier. A. — Introduction. Inventaire de la série A (*Trésor des chartes d'Artois,* art. 1 à 503 *bis*), par M. J.-M. Richard. Errata. Table des divisions de l'inventaire. — Arras, imprimerie de la Société du Pas-de-Calais, 1878.

Tome II. A. — Introduction. Inventaire de la série A (*Trésor des chartes d'Artois*, art. 504 à 1013), par M. J.-M. Richard. — Arras, imprimerie de la Société du Pas-de-Calais, 1887.

Tome III. B. — Inventaire de la série B (*Conseil provincial d'Artois, Gouvernance d'Arras,* etc., art. 1 à 998), par MM. Godin et Cottel. Table sommaire des matières. — Paris, P. Dupont, 1875.

C. Tome Ier. — Introduction. Inventaire de la série C (*Inten-*

dance d'Artois, art. 1 à 791), par M. Cottel. Errata. Table des divisions de l'inventaire et des principales matières. — Arras, imprimerie de la Société du Pas-de-Calais, 1882.

G. Tome Ier. — Inventaire de la série G (*Évêché de Boulogne-sur-Mer*, art. 1-30), par M. l'abbé Haigneré. — Arras, P.-M. Laroche, 1891.

Puy-de-Dôme. — C. Tome Ier. — Avertissement par M. Rouchon. Inventaire de la série C (*Intendance d'Auvergne*, art. 1 à 1515), par MM. Cohendy et Rouchon. Table des divisions de l'inventaire. — Clermont-Ferrand, G. Montlouis, 1893.

Pyrénées (Basses-). — Tome Ier. A et B. — Inventaire de la série A (4 art.). — Notice sur les anciennes juridictions dont les archives sont analysées dans l'inventaire sommaire de la série B. Inventaire de la série B (*Chambres des comptes de Pau et de Nérac*, art. 1 à 4537), par M. Raymond. Table des fonds analysés. — Paris, P. Dupont, 1863.

Tome II. B. — Avertissement. Inventaire de la série B (*Parlement de Navarre*, art. 4538 à 7980), par M. Raymond. Table des fonds analysés. — Paris, P. Dupont, 1876.

Tome III. C et D. — Avertissement. Introduction à la série C. Inventaire de la série C (1619 art.). — Notice sur la série D. Inventaire de la série D (19 art.), par M. Raymond. Table des fonds analysés. — Paris, P. Dupont, 1865.

Tome IV. E. — Avertissement. Inventaire de la série E (art. 1 à 1765), par M. Raymond. Table des fonds analysés. — Paris, P. Dupont, 1867.

Tome V. E et E supplément. — Inventaire des séries E (art. 1766 à 2410), — E supplément (*Communes des arrondissements de Pau, d'Orthez, de Mauléon, d'Oloron et de Bayonne*), par M. Raymond. Table des fonds analysés. — Paris, P. Dupont, 1873.

Tome VI. G à H supplément. — Avertissement. Inventaire des séries G (357 art.), — H (203 art.), — H supplément (*Extraits d'inventaires sommaires des archives hospitalières qui ne peuvent faire l'objet d'une publication spéciale*), par M. Raymond. Dénombrement général de la vicomté de Béarn, en 1385, avec table des noms de lieux. — Paris, P. Dupont, 1874.

Pyrénées (Hautes-). — G et H. — Introduction par M. Labrouche. Inventaire des séries G (1219 art.) et H (367 art.), par

M. Durier, et de suppléments aux séries G (art. 1220 à 1389) et H (art. 368 à 469), par M. Labrouche. Table des fonds analysés et de leurs divisions. — Tarbes, Clément Larrieu, 1892.

Pyrénées-Orientales. — B. Tome Ier. — Préface, par M. Brutails. Inventaire de la série B (*Chambre du domaine de Roussillon,* art. 1 à 446), par M. Alart. Table des principaux registres analysés. — Paris, P. Dupont, 1868 (1886).

C. — Notice. Inventaire de la série C (*Intendance de Roussillon,* art. 1 à 2119), par M. Alart. Table des divisions de l'inventaire et des principales matières. — Paris, P. Dupont, 1877.

Rhône. — Tome Ier. A à E. — Notice. Inventaire des séries A (2 art.), — B (276 art.), — C (838 art.), — D (455 art.), — E (1200 art.), par M. Gauthier. Table des fonds analysés et des divisions de l'inventaire. — Paris, P. Dupont, 1864.

Saône (Haute-). — Tome Ier. A et B. — Introduction. Inventaire des séries A (5 art.), — B (art. 1 à 3600), par M. Besson. Table des fonds analysés. — Paris, P. Dupont, 1865.

Tome II. B. — Introduction, par M. Finot. Inventaire de la série B (art. 3601 à 6034), par M. Besson. Table des fonds analysés. — Paris, P. Dupont, 1874.

Tome III. B. — Introduction. Inventaire de la série B (art. 6035 à 9705), par M. Finot. Table des fonds analysés. — Vesoul, Cival fils, 1884.

Tome IV. C à E. — Introduction par M. Finot. Inventaire des séries C (*Intendance de Franche-Comté, Subdélégations,* etc., 555 art.), — D (58 art.), — E (*Comté de Montbéliard,* etc., 879 art.), par MM. Finot, Lex et Dunoyer de Segonzac. Table des fonds analysés. — Vesoul, L. Cival, 1891.

Saône-et-Loire. — Tome Ier. A et B. — Notice. Inventaire des séries A (20 art.), — B (art. 1 à 1996), par M. Michon. Table des fonds analysés. — Mâcon, Protat, 1878.

Tome III. D et E. — Notice. Inventaire des séries D (30 art.), — E (1482 art.), par M. Michon. Table des fonds analysés. — Mâcon, Protat, 1877.

Sarthe. — Tome Ier. A à E supplément. — Inventaire des séries A (25 art.), — B (83 art.), — C (101 art.), — D (35 art.), — E (339 art.), — E supplément (*Communes des arrondissements du Mans, de Mamers, de La Flèche et de Saint-Calais*), par MM. Bellée et

Moulard. Table des fonds analysés. — Le Mans, Monnoyer, 1870.

Tome II. G. — Inventaire de la série G (905 art.), par M. Bellée. Table des fonds analysés. — Le Mans, Monnoyer, 1876.

Tome III. H. — Inventaire de la série H (art. 1 à 1000), par MM. Bellée et Duchemin. Table des fonds analysés. — Le Mans, Monnoyer, 1881.

Tome IV. H. — Inventaire de la série H. (art. 1001 à 1975), par M. Duchemin. Table des fonds analysés. — Le Mans, Monnoyer, 1883.

Tome V. B (complément). — Introduction, par M. Dunoyer de Segonzac. Inventaire du supplément à la série B (*Sénéchaussée du Maine et Présidial du Mans, Sénéchaussée de Beaumont,* art. 84 à 1960), par MM. Duchemin et Dunoyer de Segonzac. Table des fonds analysés. — Le Mans, Monnoyer, 1890.

Savoie. — C. — Introduction. Inventaire de la série C (*Administrations provinciales, Bureaux de finances, Cadastre général de Savoie,* art. 1 à 2153), par M. de Jussieu. Table des fonds analysés et des divisions de l'inventaire. — Chambéry, Chatelain, 1887.

C à H. — Introduction. Inventaire de la série C (*Cadastre général, Conseil de santé,* art. 2154 à 5052), — E (80 art.), — G (3 art.), — H (57 art.), par M. de Jussieu. Table des fonds analysés et des divisions de l'inventaire. — Chambéry, Imprimerie Nouvelle, 1892.

Seine-Inférieure. — C et D. — Introduction. Inventaire des séries C (*Intendance de Rouen,* etc., 2214 art.), — D (546 art.), par M. de Robillard de Beaurepaire. Table des fonds analysés. — Paris, P. Dupont, 1864.

G. Tome Ier. — Introduction. Inventaire de la série G (*Archevêché de Rouen,* art. 1 à 1566), par M. de Robillard de Beaurepaire. Table des divisions de l'inventaire. — Paris, P. Dupont, 1868.

G. Tome II. — Notice préliminaire. Liste des officiers de l'archevêché. Inventaire de la série G (*Archevêché et Chapitre de Rouen,* art. 1567 à 3172), par M. de Robillard de Beaurepaire. Table des divisions de l'inventaire. — Paris, P. Dupont, 1874.

G. Tome III. — Inventaire de la série G (*Chapitre de Rouen,* art. 3173-4820), par M. de Robillard de Beaurepaire. Table des divisions de l'inventaire. — Paris, P. Dupont, 1881.

G. Tome IV. — Inventaire de la série G (*Officialité, Chambre du clergé, Bureau des insinuations ecclésiastiques*, art. 4821 à 6220), par M. de Robillard de Beaurepaire. Table des divisions de l'inventaire. — Paris, P. Dupont, 1887.

G. Tome V. — Inventaire de la série G (*Paroisses de Rouen*, art. 6221 à 7370), par M. de Robillard de Beaurepaire. Table des fonds analysés. — Rouen, Lecerf, 1892.

Seine-et-Marne. — Tome I[er]. A à E supplément. — Notice. Inventaire des séries A (64 art.), — B (268 art.), — C (291 art.), — D (15 art.), — E (1621 art.), — E supplément (*Communes des arrondissements de Melun, de Fontainebleau, de Coulommiers, de Meaux et de Provins*), par M. Lemaire. Table des fonds analysés. Paris, P. Dupont, 1863.

Tome II. G à H supplément. — Notice. Inventaire des séries G (422 art.), — H (809 art.), — H supplément, par M. Lemaire. Table des fonds analysés. — Paris, P. Dupont, 1864.

Tome III. A à E (complément). — Notice. Inventaire des suppléments aux séries A (art. 67 à 87), — B (art. 269 à 775), — C (art. 292 à 387), — D (art. 16 à 20), — E (art. 1622 à 1963), par M. Lemaire. Table des fonds analysés. — Fontainebleau, Bourges, 1875.

Tome IV. E à I (complément). — Notice. Inventaire du complément de la série E supplément, — de la série F (64 art.), — des compléments des séries G (art. 423 à 498), — H (art. 810 à 922), — et de la série I (27 art.), par M. Lemaire. Table des fonds analysés. — Fontainebleau, Bourges, 1880[1].

Seine-et-Oise. — E. Tome I[er]. — Inventaire de la série E (art. 1 à 2947), par MM. Sainte-Marie Mévil et Desjardins. Table des fonds analysés. — Versailles, Cerf et fils, 1873.

E. Tome II. — Inventaire de la série E (art. 2948 à 3993), par MM. Desjardins et Bertrandy-Lacabane. Table des fonds analysés. Versailles, Cerf et fils, 1880.

---

1. **Seine-et-Marne.** — Relevé des documents intéressant le département, conservés dans les bibliothèques communales de Meaux, Melun et Provins, à la Bibliothèque nationale, aux Archives nationales et aux archives des ministères des finances et des travaux publics, par M. Lemaire. Index des dépôts où ont été recueillis les renseignements. Table des matières, des noms de personnes et de lieux. — Fontainebleau, Bourges, 1883, in-4°.

E. Tome III. — Inventaire de la série E (*Notaires et tabellions*, art. 3994 à 4901), par M. Bertrandy-Lacabane. Table des sièges de notariat ou de tabellionage, avec les noms des notaires et tabellions. — Versailles, Cerf et fils, 1884.

E. Tome IV. — Inventaire de la série E (*Notaires et tabellions*, art. 4902 à 5863), par M. Bertrandy-Lacabane. Table des sièges de notariat ou de tabellionage, avec les noms des notaires et tabellions. — Versailles, Cerf et fils, 1887.

Somme. — Tome Ier. A et B. — Introduction, par M. Rendu. Inventaire des séries A (66 art.), — B (art. 1 à 1664), par MM. Boca et Rendu. Table des fonds analysés. — Amiens, Imprimerie picarde, 1883.

Tome II. C. — Introduction. Inventaire de la série C (*Intendance de Picardie*, art. 1 à 952), par M. Durand. Table des divisions de l'inventaire. — Amiens, Imprimerie picarde, 1888.

Tome III. C. — Introduction. Inventaire de la série C (*Intendance de Picardie*, etc., art. 953 à 1975), par M. Durand. Table des fonds analysés et de leurs divisions. — Amiens, B. Redonnet, 1892.

Tarn. — Tome Ier. A à C. — Introduction. Inventaire des séries A (106 art.), — B (1299 art.), — C (art. 1 à 424), par M. Jolibois. Table des fonds analysés et de leurs divisions. — Paris, P. Dupont, 1873.

Tome II. C à E. — Introduction. Inventaire des séries C (art. 425 à 1275), — D (51 art.), — E (687 art.), par M. Jolibois. Table des fonds analysés et de leurs divisions — Albi, Nouguiès, 1878.

Tome III. E supplément. — Introduction. Inventaire de la série E supplément (art. 688 à 5438), par M. Jolibois. Table des fonds analysés. — Albi, Nouguiès, 1889.

Var. — E supplément. Tome Ier. — Inventaire de la série E supplément, par MM. Ricaud et Mireur. Table des fonds analysés. Errata. — Paris, P. Dupont, 1882.

Vaucluse. — Tome Ier. B. — Inventaire de la série B (*Chambre apostolique de Carpentras*, etc., art. 1 à 1501), par MM. Achard et Duhamel. Table des fonds analysés. — Paris, P. Dupont, 1878.

Tome II. B. — Inventaire de la série B (art. 1502, à 2696), par M. Duhamel. Table des fonds analysés. — Avignon, Seguin frères, 1884.

Vienne. — Tome Ier. A à D. — Notice sur les Archives du département. Introduction aux séries A à D. Inventaire des séries A (2 art.), — B (*Cour des monnaies*, *Maîtrises des eaux et forêts*, etc., 233 art.), — C (*Bureau des finances, Assemblée provinciale*, etc., 869 art.), — D (*Collège*, 201 art.), par M. A. Richard. Table des fonds analysés et de leurs divisions. — Poitiers, Blais, Roy et Cie, 1891.

G. Tome Ier. — Introduction, par M. A. Richard. Inventaire de la série G. (art. 1 à 1343), par MM. Rédet et A. Richard. Table des fonds analysés et de leurs divisions. — Poitiers, Tolmer, 1883.

Vienne (Haute-). — C. — Esquisse historique sur la généralité de Limoges, par M. Leroux. Inventaire de la série C (637 art.), par MM. Rivain et Leroux. Appendice : État des paroisses de la généralité. Table des divisions de l'inventaire. — Limoges, Plainemaison, 1891.

D. — Inventaire de la série D (*Collège de Limoges*, 1196 art.), par M. Leroux. Complément. Errata. Table des divisions de l'inventaire. — Limoges, Gely, 1882.

E supplément. — Introduction. Inventaire de la série E supplément (*Villes de Saint-Junien, Rochechouart, Le Dorat et Bellac*), par M. Leroux. Table des fonds analysés et de leurs divisions. — Limoges, Plainemaison, 1889.

H supplément. — Introduction. Inventaire de la série H supplément (*Hospices et hôpitaux de Limoges, Bellac, Le Dorat, Magnac-Laval, Saint-Yrieix*), par M. Leroux. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. Additions et corrections. Table des fonds analysés. — Limoges, Gely, 1887.

Vosges. — E supplément. — Inventaire de la série E supplément (*Communes des arrondissements d'Épinal, de Mirecourt, de Neufchâteau, de Remiremont et de Saint-Dié*), par M. Duhamel. Table des fonds analysés. — Épinal, veuve Gley, 1867.

G. Tome Ier. — Introduction, par M. Chevreux. Inventaire de la série G (*Chapitres d'Épinal, de Poussay et de Saint-Dié*, etc., art. 1 à 837), par MM. de Chanteau, Guilmoto et Chevreux. Tables des fonds analysés et des divisions de l'inventaire. — Épinal, E. Busy, 1887.

Yonne. — Tome Ier. A à F. — Introduction. Inventaire des séries A (27 art.), — B (356 art.), — C (233 art.), — D (41 art.), —

E (647 art.), — E supplément (*Communes des arrondissements d'Auxerre, d'Avallon, de Joigny, de Sens et de Tonnerre*), — F (16 art.), par M. Quantin. Table des fonds analysés. Errata et addenda. — Auxerre, Gallot, 1868.

Tome II. G. — Introduction. Inventaire de la série G (*Archevêché et Chapitre cathédral de Sens*, etc., 2568 art.), par M. Quantin. Table des fonds analysés. Errata et addenda. — Auxerre, Gallot, 1873.

Tome III, 1re partie. H. — Introduction. Inventaire de la série H (art. 1 à 1397), par M. Quantin. Table des fonds analysés. — Auxerre, Gallot, 1882.

Tome III, 2e partie. H. — Introduction. Inventaire de la série H (art. 1398 à 2204), par M. Molard. Addenda. Errata. Table des fonds analysés. — Auxerre, Gallot, 1888.

II. ARCHIVES COMMUNALES

CADRE DE CLASSEMENT

AA. Actes constitutifs et politiques de la commune.
BB. Administration communale.
CC. Impôts et comptabilité.
DD. Propriétés communales, eaux et forêts, mines, édifices, travaux publics, ponts et chaussées, voirie.
EE. Affaires militaires, marine.
FF. Justice, procédure, police.
GG. Cultes, instruction et assistance publiques.
HH. Agriculture, industrie, commerce.
II. Documents divers, inventaires, objets d'art, etc.

Ain. — *Bourg*. — Avant-propos. Inventaire, par M. Brossard. Table alphabétique des divisions de l'inventaire. — Bourg, P. Comte-Milliet, 1872.

Aisne. — *Laon*. — Notice, par M. Matton. Inventaire, par MM. Matton et Dessein. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. — Laon, Cortilliot, 1885.

Allier. — *Moulins.* — Introduction, par M. Grassoreille. Inventaire, par MM. Conny et Chazaud. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. — Moulins, A. Ducroux et Gourjon-Dulac, 1882.

Alpes-Maritimes. — *Grasse.* — Introduction. Inventaire, par M. Sardou. Errata et addenda. — Paris, P. Dupont, 1865.

Ardennes. — *Mézières.* — Introduction. Inventaire, par M. Sénemaud. Erratum. — Mézières, Lelaurin, 1873.

Aube. — *Bar-sur-Seine.* — Introduction. Inventaire, par M. d'Arbois de Jubainville. — Bar-sur-Seine, Saillard, 1864.

Aude. — *Narbonne.* — Tome Ier. — Avant-propos. Inventaire de la série AA (189 art.), par M. Mouynès. Notes. Table des divisions de l'inventaire. — Narbonne, Caillard, 1877.

Tome II. — Annexes de la série AA. Note préliminaire et publication de 229 documents analysés dans l'inventaire de la série AA, par M. Mouynès. Table des documents publiés. — Narbonne, Caillard, 1871.

Tome III. — Note préliminaire. Inventaire de la série BB, tome Ier (*Délibérations du Conseil de ville*, art. 1 à 32), par M. Mouynès. Table des registres analysés. — Narbonne, Caillard, 1872.

Tome IV. — Note préliminaire. Inventaire de la série BB, tome II (*Délibérations*, etc., art. 33 à 229), par M. Mouynès. Tableau des juridictions et du territoire de la ville. Table des registres analysés. — Annexes : publication de 55 documents analysés dans l'inventaire de la série BB. Table des documents publiés. — Narbonne, Caillard, 1877-1878.

Ouveilhan. — Inventaire, par M. Mouynès. — Paris, Dupont, 1863.

Aveyron. — *Rodez.* — Notice. Inventaire, par M. Affre. Tables des noms de lieux et de personnes. — Rodez, veuve E. Carrère, 1877[1].

---

1. **Bouches-du-Rhône.** — *Tarascon.* — Inventaire inachevé, sans titre ni table. Il convient de rattacher aux inventaires municipaux le catalogue suivant, auquel on a adapté le cadre de la circulaire du 25 août 1857 : **Bouches-du-Rhône.** — *Marseille* (*Chambre de commerce de*). — Précis de l'histoire de la Chambre de commerce. Inventaire, par M. O. Teissier. Table alphabétique générale. — Marseille, Barlatier-Feissat père et fils, 1878, in-4°.

Charente-Inférieure. — *Rochefort.* — Introduction. Inventaire, par M. Meschinet de Richemond. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. — Paris, P. Dupont, 1877.

Côte-d'Or. — *Dijon.* — Tome Ier. — Notice. Inventaire des séries A (*Actes politiques*, 13 art.), — B (*Privilèges et administration de la commune,* 480 art.), par M. de Gouvenain. Table des divisions de l'inventaire. — Paris, P. Dupont, 1867.

Tome II. — Inventaire des séries C (*Juridiction municipale,* 53 art.), — D (*Affaires religieuses,* 67 art.), — E (*Bienfaisance,* 62 art.), — F (*Instruction publique,* 19 art.), — G (*Arts et métiers,* 335 art.), — H (*Affaires militaires*, 303 art.), par M. de Gouvenain. Table des divisions de l'inventaire. — Dijon, Union typographique, 1883.

Tome III. — Introduction, par M. Vallée. Inventaire des séries I (*Police,* 167 art.), — J (*Voirie,* 159 art.), — K (*Propriétés communales,* 378 art. et supplément), — et L (*Impositions,* 731 art.), par MM. de Gouvenain et Vallée. Table des divisions de l'inventaire. — Dijon, F. Carré, 1892.

Doubs. — *Baume-les-Dames.* — Introduction. Inventaire, par M. Jules Gauthier. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. — Baume-les-Dames, P. Broihier, 1892.

Pontarlier. — Introduction, par M. Jules Gauthier. Inventaire, par M. Mathey. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. — Besançon, P. Jacquin, 1889.

Eure-et-Loir. — *Chartres.* — Introduction. Inventaire, par M. Merlet. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. — Chartres, Durand frères, 1887.

Châteaudun. — Introduction. Inventaire, par M. Merlet. Tables des matières et des noms de personnes. — Châteaudun, Prudhomme, 1885.

Gard. — *Nîmes.* — Tome Ier. — Notice. Inventaire des séries AA (*Actes constitutifs et politiques de la commune*, 5 art.), — BB (*Consulat et conseil politique*, 5 art.), — CC (*Domaine du Roi, droits de franc-fief,* 4 art.), — DD (*Troubles religieux*, 6 art.), — EE (*Justice,* 5 art.), — FF (*Police,* 31 art.), — GG (*Édifices, places, maisons, rues, fontaines,* 7 art.), — HH (*Foires, marchés et commerce,* 4 art.), — II (*Affaires ecclésiastiques*, 5 art.), — JJ (*Capitainerie, guet, fort,* 10 art.), — KK (*Actes et contrats,* 38 art.), —

LL (*Administration communale*, 56 art.), — MM (*Revenus*, 23 art.), — NN (*Charges et dettes*, 28 art.), par M. Bessot de Lamothe, avec la collaboration de M. Brunet. Table des séries. — Mende, Ignon-Petit, 1877.

Tome II. — Inventaire des séries OO (*Police, voirie, monuments*, 174 art.), — PP (*Compoix cabalistes*, 15 art.), — QQ (*Compoix terriers*, 60 art.), — RR (*Comptes*, 70 art.), — SS (*Inventaires, cartes et plans, registres divers*, 32 art.), — TT (*Ordonnances, etc., des rois et arrêts du Conseil et des cours souveraines*, 17 art.), — UU (*Registres de baptême, mariages et décès*, 161 art.), par M. Bessot de Lamothe. Table des séries. Table des matières, des noms de lieux et de personnes, par M. Ferd. Teissier. — Avignon, Séguin frères, 1879.

Le Vigan. — Introduction. Inventaire, par M. Ferd. Teissier. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. — Nîmes, Roger et Laporte, 1890.

Uzès. — Introduction. Inventaire, par M. Bessot de Lamothe. Table. — Paris, P. Dupont, 1868.

Garonne (Haute-). — *Toulouse*. — Tome Ier. — Histoire du dépôt et de l'édifice des archives. Inventaire de la série AA (*Cartulaires, recueils divers*, etc., art. 1 à 60), par M. Roschach. Table méthodique. Tables chronologiques. Tables des noms de lieux et de personnes. Table générale du volume. Erratum. — Toulouse, Ed. Privat, 1891.

Gers. — *Vic-Fezensac*. — Inventaire, par M. de Rivière. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. — Auch, F. Foix, 1863.

Ille-et-Vilaine. — *Saint-Malo*. — Notice par M. Harvut. Inventaire, par MM. Pesseau, Havard et Harvut. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. — Saint-Malo, Imprimerie malouine, 1883[1].

Isère. — *Grenoble*. — Tome Ier. — Essai historique sur la ville de Grenoble. Inventaire des séries AA et BB, par M. Prudhomme. Errata. — Grenoble, G. Dupont, 1888.

---

1. **Indre-et-Loire**. — *Amboise*. — Avertissement. Notice. Inventaire analytique, par M. l'abbé C. Chevalier. Documents. Tables des noms de lieux, de la topographie de la ville d'Amboise, des noms de personnes, des matières, des divisions de l'inventaire, des documents. — Tours, Georges-Joubert, 1874, in-8°.

Loir-et-Cher. — *Romorantin.* — Introduction. Inventaire, par M. Bournon. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. — Blois, Moreau, 1885.

Loire-Inférieure. — *Nantes.* — Tome Ier. — Introduction. Inventaire des séries AA, BB, CC et DD, par M. de La Nicollière-Teijeiro. Corrections. Table alphabétique des divisions de l'inventaire. — Nantes, Schwob et fils, 1888.

Lot-et-Garonne. — *Agen.* — Introduction, par M. Tholin. Inventaire, par MM. Bosvieux et Tholin (en appendice : *Catalogue d'une collection d'ouvrages de musique provenant du château des ducs d'Aiguillon*). Errata et notes. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. — Paris, P. Dupont, 1884.

Lozère. — *Mende.* — Introduction. Inventaire, par M. Ferd. André. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. — Mende, veuve Ignon, 1885 [1].

Marne (Haute-). — *Langres.* — Introduction. Inventaire, par M. Julien de La Boullaye. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. — Troyes, J. Brunard, 1882 [2].

Meuse. — *Verdun.* — Introduction, par M. Labande. Inventaire, par MM. Labande et Vernier. Tables des divisions de l'inventaire, des matières, des noms de lieux et de personnes. — Verdun, Laurent, 1891.

Nièvre. — *Nevers.* — Introduction, par M. Le Blanc-Bellevaux. Inventaire, par M. l'abbé Boutillier. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. — Nevers, Vincent, 1876.

Nord. — *Armentières.* — Notice, par M. l'abbé Dehaisnes. Inventaire. Tables des divisions de l'inventaire, des matières, des noms de lieux et de personnes. — Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1877.

---

1. **Maine-et-Loire.** — *Angers.* — Préliminaires. Inventaire analytique, par M. Célestin Port. Documents. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. — Paris, Dumoulin, et Angers, Cosnier et Lachèse, 1861, in-8°.

2. **Meurthe-et-Moselle.** — *Nancy.* — Sous le titre de : *Les Archives de Nancy, ou documents inédits relatifs à l'histoire de cette ville* (Nancy, Lucien Viener, 1865, *4 vol. in-8°, plans*), M. Lepage a publié, après une introduction qui contient un résumé de l'histoire de Nancy jusqu'à la fin du XVIe siècle, l'*Inventaire des séries AA, BB et CC* (tomes I, II et partie du tome III). Le reste de l'ouvrage n'offre que des notes sur les autres séries.

Bergues. — Notice, par M. l'abbé Dehaisnes. Inventaire. Tables des divisions de l'inventaire, des noms de lieux et de personnes. — Lille, Danel, 1878.

Bouchain. — Notice, par M. l'abbé Dehaisnes. Inventaire. Tables des divisions de l'inventaire, des matières, des noms de lieux et de personnes. — Lille, Danel, 1882.

Bourbourg. — Notice, par M. l'abbé Dehaisnes. Inventaire. Tables des divisions de l'inventaire, des matières, des noms de lieux et de personnes. — Lille, Danel, 1877.

Câteau-Cambrésis. — Introduction, par M. Finot. Inventaire. Tables des divisions de l'inventaire, des matières, des noms de lieux et de personnes. — Lille, Danel, 1887.

Comines. — Introduction, par M. Finot. Inventaire. Tables des divisions de l'inventaire, des matières, des noms de lieux et de personnes. — Lille, Danel, 1883.

Hazebrouck. — Introduction, par M. Finot. Inventaire. Tables des divisions de l'inventaire, des matières, des noms de lieux et de personnes. — Lille, Danel, 1886.

Hondschoote. — Introduction, par M. l'abbé Dehaisnes. Inventaire. Tables des divisions de l'inventaire, des matières, des noms de lieux et de personnes. — Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1876.

Houplines. — Introduction, par M. Finot. Inventaire, par M. Vermaere. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. — Lille, Danel, 1891.

La Bassée. — Introduction, par M. l'abbé Dehaisnes. Inventaire. Tables des divisions de l'inventaire, des matières, des noms de lieux et de personnes. — Lille, Danel, 1880.

La Gorgue. — Introduction, par M. Finot. Inventaire, par M. de Cleene. Tables des divisions de l'inventaire, des matières, des noms de lieux et de personnes. — Lille, Danel, 1885[1].

Linselles. — Notice. Inventaire, par M. Leuridan. Tables des divisions de l'inventaire, des matières, des noms de lieux et de personnes. — Lille, Danel, 1881.

Merville. — Introduction, par M. Finot. Inventaire. Tables des

1. *Lesquin*. — Inventaire, par M. l'abbé Leuridan. Tables des divisions de l'inventaire, des matières, des noms de lieux et de personnes. — Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1889, in-8°.

divisions de l'inventaire, des matières, des noms de lieux et de personnes. — Lille, Danel, 1893[1].

Roubaix. — Notice. Inventaire, par M. Leuridan. Tables des séries, des matières, des noms de lieux et de personnes. — Paris, P. Dupont, 1866.

Seclin. — Introduction, par M. Finot. Inventaire, par M. Vermaere. Tables des divisions de l'inventaire, des matières, des noms de lieux et de personnes. — Lille, Danel, 1888.

Wasquehal. — Introduction. Inventaire, par M. Leuridan. Tables des divisions de l'inventaire, des matières, des noms de lieux et de personnes. — Lille, Danel, 1890.

Wattignies. — Introduction. Inventaire, par M. l'abbé Leuridan. Tables des divisions de l'inventaire, des matières, des noms de lieux et de personnes. — Lille, Danel, 1887.

Oise. — *Beauvais*. — Introduction, par M. Coüard-Luys. Inventaire, par M. Rose. Tables des divisions de l'inventaire, des matières, des noms de lieux et de personnes. — Beauvais, Imprimerie centrale administrative, 1887.

Pas-de-Calais. — *Béthune*. — Introduction. Inventaire, par M. Travers, Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. — Caen, Le Blanc-Hardel, 1878.

Boulogne-sur-Mer. — Introduction, par M. Deseille. Inventaire, par M. l'abbé Haigneré et M. Deseille. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. — Boulogne, Simonnaire, 1884.

Puy-de-Dôme. — *Riom*. — Préface. Inventaire. Supplément, par M. F. Boyer. — Riom, Ul. Jouvet, 1892.

Rhône. — *Lyon*. — Tome Ier. — Notice. Inventaire des séries AA (160 art.), — BB (456 art.), par M. Rolle. Corrections et rectifications. Table des divisions de l'inventaire. — Paris, P. Dupont, 1865.

Tome II. — Inventaire de la série CC (art. 1 à 372), par M. Rolle. Table des divisions de l'inventaire. — Paris, P. Dupont, 1875.

Tome III. — Inventaire de la série CC (art. 373 à 1466), par MM. C. Guigue, Vaësen et Georges Guigue. — Lyon, 1887.

---

1. *Noyelles-lez-Seclin*. — Inventaire, par M. l'abbé Leuridan. Tables des divisions de l'inventaire, des matières, des noms de lieux et de personnes. — Lille. Lefebvre-Ducrocq, 1890, in-8°.

Villefranche. — Inventaire, par M. Rolle. — Paris, P. Dupont, 1865.

Saône-et-Loire. — *Chalon-sur-Saône.* — Avant-propos. Inventaire, par M. Millot. Table alphabétique générale. Additions à la table générale. Supplément. — Chalon-sur-Saône, L. Landa, 1880[1].

Givry. — Introduction. Inventaire, par M. Lex. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. Table des divisions de l'inventaire. — Mâcon, Perroux, 1891.

Mâcon. — Introduction. Inventaire, par M. Michon. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. — Mâcon, Protat, 1878.

Seine-Inférieure. — *Rouen.* — Introduction. Inventaire de la série A (*Délibérations du Conseil de ville,* art. 1 à 55), par M. de Robillard de Beaurepaire. Table des registres analysés. — Rouen, Lecerf, 1887.

Sèvres (Deux-). — *Saint-Maixent.* — Notice. Inventaire, par M. A. Richard. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. — Paris, P. Dupont, 1863.

Somme. — *Amiens.* — Tome Ier. — Introduction. Inventaire de la série AA (140 art.), par M. Durand. Table sommaire des matières. — Amiens, Piteux frères, 1891.

Crécy-en-Ponthieu. — Introduction. Inventaire, par M. Durand. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. — Amiens, Jeunet, 1888.

Tarn. — *Albi.* — Introduction. Inventaire, par M. Jolibois. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. — Paris, P. Dupont, 1869.

Castres. — Introduction, par M. Estadieu. Inventaire. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. — Castres, Monsarrat et Peyrusset, 1881.

Gaillac. — Notice. Inventaire, par M. Jolibois. Tables des noms de lieux, de la topographie de la ville et des noms de personnes. — Albi, Nouguiès, 1873.

---

1. **Saône-et-Loire.** — *Fontaines.* — Inventaire, par M. Lex. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. — Mâcon, Perroux, 1892, in-8°.

Tarn-et-Garonne. — *Verdun-sur-Garonne.* — Avant-propos. Inventaire, par M. Devals. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. — Montauban, Forestié neveu, 1875.

Var. — *Ollières.* — Inventaire, par M. Paix sous la direction de M. Mireur. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. — Draguignan, Olivier et Rouvier, 1889.

Toulon. — Introduction. Inventaire, par M. O. Teissier. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. — Toulon, veuve Aurel, 1867.

Vidauban. — Introduction, par M. Mireur. Inventaire, par M. Magnaud sous la direction de M. Mireur. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. Table générale. — Draguignan, Olivier et Rouvier, 1890.

Vienne. — *Châtellerault.* — Introduction historique. Inventaire, par M. de Saint-Genis. Tableaux statistiques relevés sur les documents des archives et présentant, par paroisses, le mouvement annuel de la population de la ville de Châtellerault, de 1587 à 1795, etc. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. — Châtellerault, Rivière, 1877.

Civray. — Avant-propos, par M. A. Richard. Notice. Inventaire des archives de la ville et de la sénéchaussée, par M. Bricauld de Verneuil. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. Errata. — Poitiers, Blais, Roy et Cie, 1889.

Loudun. — Introduction. Inventaire, par M. Chauvineau. — Loudun, Roiffé, 1869.

Vienne (Haute-). — *Limoges.* — Introduction. Inventaire par M. Thomas. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. Complément. Tables du complément. — Limoges, J.-B. Chatras et Cie, 1882.

Vosges. — *Charmes.* — Notice. Inventaire, par M. Duhamel. Tables des noms de lieux et de personnes. — Épinal, veuve Gley, 1868.

Épinal. — Tome II. — Inventaire de la série CC, par M. Ferry. — Épinal, Henri Fricotel, 1887.

La Bresse. — Notice. Inventaire, par M. Duhamel. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. — Epinal, veuve Gley, 1870.

Rambervillers. — Notice. Inventaire, par M. Henriot, Tables des noms de lieux et de personnes. — Épinal, veuve Gley, 1869.

Yonne. — *Avallon.* — Rapport au conseil municipal. Inventaire, par M. Prot. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. Errata. — Avallon, Émile Odobé, 1882.

Sens. — Notice. Inventaire, par M. Quantin. Table des matières et des noms de personnes. — Sens, Chapu, 1870.

On trouve, en outre, sous la rubrique E supplément, des catalogues d'archives communales dans les volumes suivants de l'inventaire sommaire des archives départementales :

Charente-Inférieure, C à H;
Corrèze, E supplément;
Drôme, tomes III, IV et V;
Eure-et-Loir, tomes III, IV et V;
Gard, E supplément;
Landes, A à H;
Loire-Inférieure, E supplément;
Lot-et-Garonne, A à H;
Maine-et-Loire, E et E supplément, tome II;
Morbihan, tomes IV et V;
Pyrénées (Basses-), tome V;
Sarthe, tome Ier;
Seine-et-Marne, tomes I et IV;
Tarn, tome III;
Var, E supplément;
Vienne (Haute-), E supplément;
Vosges, E supplément;
Yonne, tome Ier.

III. ARCHIVES HOSPITALIÈRES

CADRE DE CLASSEMENT

A. Actes de fondation de l'établissement.
B. Titres de propriété : donations, échanges, acquisitions.
C. Matières ecclésiastiques en général.

D. Inventaires généraux et partiels.
E. Administration de l'établissement.
F. Registres d'entrée et de sortie des personnes admises dans l'établissement.
G. Papiers et registres des institutions succursales de l'établissement.
H. Papiers et correspondances diverses ne rentrant pas dans les séries précédentes.

Ain. — *Bourg.* — Inventaire des hospices, par M. Brossard. Table des divisions de l'inventaire. — Bourg, Imprimerie générale, 1893.

Aisne. — *Marle.* — Inventaire, par M. Matton. Table des matières, des noms de lieux et de personnes. — Laon, A. Cortilliot, 1889.

Soissons. — Inventaire des hospices, par M. Matton. Tables des matières et des noms de personnes. — Laon, H. Levasseur, 1874.

Ardennes. — *Mézières.* — Introduction. Inventaire, par M. Laurent. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. — Charleville, Anciaux, 1891[1].

Bouches-du-Rhône. — *Marseille.* — Inventaire des hospices (par M. Ferd. André). — Marseille, Cayer, 1872.

Eure-et-Loir. — *Chartres.* — Introduction. Inventaire des hospices, par M. Merlet. Liste des bienfaiteurs. État des propriétés. Tables des noms de lieux et de personnes. — Chartres, Durand, 1890.

Châteaudun. — Introduction. Inventaire des hospices, par M. Merlet. Tables des noms des bienfaiteurs, etc., des noms de lieux. — Châteaudun, Lecesne, 1867.

Nogent-le-Rotrou. — Notice. Inventaire des hospices par

---

1. **Aude.** — *Narbonne.* — Note préliminaire. Inventaire des hospices, par M. Hipp. Faure. Annexes. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. — Narbonne, Caillard, 1855, in-4° à cinq colonnes.

Supplément. — Note préliminaire. Additions aux séries A, B et C, par M. Hipp. Faure. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. — Narbonne, Caillard, 1863, in-4° à cinq colonnes.

M. Proust. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. — Nogent-le-Rotrou, Gouverneur, 1869.

Gers. — *Condom.* — Introduction. Inventaire des hospices, par M. Gardère. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. — Auch, Cocharaux, frères, 1883.

Lombez. — Notice historique. Inventaire par M. Marseilhan. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. — Auch, Cocharaux, 1878.

Gironde. — *Bordeaux.* — Inventaire des hospices par M. Hervieux. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. — Paris, P. Dupont, 1885.

Isère. — *Grenoble.* — Introduction. Inventaire des hospices, par M. Prudhomme. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. Errata. — Grenoble, Allier père et fils, 1892.

Maine-et-Loire. — *Angers.* — Hôtel-Dieu. — Notice historique. Inventaire, par M. Port. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. Corrections et additions. Documents. Tables des noms de lieux et de personnes cités dans les documents. — Angers, Lachèse, Belleuvre et Dolbeau; Paris, Dumoulin, 1870.

Nièvre. — *Nevers.* — Introduction. Inventaire des hospices, par M. l'abbé Boutillier. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. — Nevers, Fay, 1877.

Nord. — *Comines.* — Introduction, par M. Finot. Inventaire. Note rectificative. Tables des divisions de l'inventaire, des matières, des noms de lieux et de personnes. — Lille, L. Danel, 1884.

Lille. — Hôpital Notre-Dame, dit Hôpital Comtesse. — Inventaire. Table de concordance avec le classement prescrit par les instructions ministérielles. — Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1871.

Seclin. — Introduction, par M. Finot. Inventaire, par MM. Finot et Vermaère. Tables des divisions de l'inventaire, des matières, des noms de lieux et de personnes — Lille, Danel, 1892.

Puy-de-Dôme. — *Clermont-Ferrand.* — Inventaire des hospices, par M. Guilmoto. Table des matières des noms de lieux et de personnes. — Clermont-Ferrand, Montlouis, 1887.

Rhône. — *Lyon.* — La Charité ou Aumône générale. Tome Ier. — Introduction, par M. le comte Georges de Soultrait. Inventaire

des séries A (20 art.), — B (art. 1 à 281), par MM. Steyers et Rolle. Table alphabétique des divisions de l'inventaire. — Lyon, Perrin et Marinet; A. Brun, 1874.

Tome II. — Inventaire des séries B (art. 282 à 409), — C (53 art.), — D (36 art.), — E (art. 1 à 28), par M. Rolle. Table alphabétique des divisions de l'inventaire. — Lyon, Perrin et Marinet; A. Brun, 1875.

Tome III. — Inventaire de la série E (art. 29 à 264), par M. Rolle. Table des divisions de l'inventaire. — Lyon, Perrin et Marinet; A. Brun, 1876.

Tome IV. — Inventaire des séries E (art. 265 à 1559), — F (38 art.), — G (348 art.), — H (40 art.), par M. F. Rolle. Table des divisions de l'inventaire. — Lyon, Mougin-Rusand, 1880.

Villefranche. — Inventaire, par M. Rolle. — Paris, P. Dupont, 1865.

Saône-et-Loire. — *Tournus.* — Introduction. Errata. — Inventaire, par M. Bénet. Tables des matières des noms de lieux et de personnes. — Mâcon, Bellenand, 1887[1].

Seine. — *Paris.* — Administration générale de l'Assistance publique. Tome Ier. — Hôtel-Dieu. Introduction. Inventaire (art. 1 à 5236), publié par M. Husson et rédigé par M. Tournier. Table des principales divisions. — Paris, P. Dupont, 1866. — Réimprimé en 1882, avec une note préliminaire, chez Grandrémy et Hénon.

Tome II. — Hôtel-Dieu. Inventaire (art. 5237 à 6969), publié par M. Husson et rédigé par M. Brièle. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes contenus dans les tomes I et II. Paris, P. Dupont, 1869. — Réimprimé en 1884, avec une note préliminaire, chez Grandrémy et Hénon.

Tome III. — Inventaire de l'hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins (2333 art.), — de l'hôpital du Saint-Esprit-en-Grève (455 art.), — de l'hôpital de la Trinité (350 art.), — de l'hôpital des Enfants-Rouges (503 art.), — de l'hôpital des Enfants-Trouvés (155 art.), — de l'hôpital Sainte-Anastase, dit de Saint-Gervais (76 art.), publié par M. Husson et rédigé par M. Brièle. Tables des matières.

---

1. **Sarthe.** — *Sablé.* — Avertissement. Errata. Inventaire analytique, par M. P.-E. Chevrier. Nomenclature des administrateurs, etc. Notices historiques. Table des matières. Table alphabétique des noms de lieux et de personnes. — Sablé, Ve Choisnet, 1877, in-8°.

des noms de lieux et de personnes. — Paris, P. Dupont, 1870. — Réimprimé en 1886, avec une note préliminaire, chez Grandrémy et Hénon.

Tome IV. — Préface. Inventaire de l'hôpital Sainte-Catherine, de l'Hôpital général (Salpêtrière), des Incurables. — Supplément à l'inventaire de l'Hôtel-Dieu, par M. Brièle. Tables des matières, des noms de lieux et de personnes. — Paris, Imprimerie nationale, 1889.

Paris. — Quinze-Vingts. — Notice. Inventaire par M. Marot. Table des divisions de l'inventaire. —Paris, P. Dupont, 1867.

On trouve en outre, sous la rubrique H supplément, des catalogues d'archives hospitalières dans les volumes suivants de l'inventaire sommaire des archives départementales :

Charente-Inférieure, H supplément;
Pyrénées (Basses), tome VI;
Seine-et-Marne, tome II;
Vienne (Haute-), H supplément.

VOLUMES EN COURS D'IMPRESSION

Au 31 Décembre 1893.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Ain. — A-B, feuilles 1-4.
Aisne. — E supplément, f. 1-5.
Allier. — C-D-E, f. 1-28.
E supplément, f. 1-3.
Alpes (Basses-). — B, tome II, f. 1-8.
Alpes (Hautes-). — G, tome II, f. 1-21.
H supplément, f. 1-28.
Alpes (-Maritimes). — H supplément, f. 1.
Ardèche. — G, f. 1-3.
Ardennes. — C-D-E-F, f. 1-26.
E supplément, f. 1-10.
H supplément, f. 1-6.
Ariège. — B, tome I, f. 1-40.
Aube. — G, tome II, f. 1-57.
Aude. — G, tome I, f. 1-16.

Aveyron. — G, tome I, f. 1-29.
Calvados. — D, tome II, f. 1-11.
E supplément, f. 1-30.
F, f. 1-23.
H supplément, f. 1-50.
Cantal. — C-D, f. 1-23.
Charente. — E, tome III, f. 1-30.
Charente-Inférieure. — B, tome I, f. 1-26.
Corrèze. — H supplément, f. 1-3.
Corse. — A-B, tome I, f. 1-16.
C, tome I, f. 1-7.
Côte-d'Or. — B, tome VI, f. 1-39.
D-E, f. 1-12.
Côtes-du-Nord. — Tome II, E, f. 1-35.
Creuse. — E supplément, f. 1-4.
H, f. 1-14.
H supplément, f. 1-8.
Dordogne. — Tome II, B, f. 1-46.
Doubs. — B, tome III, f. 1-35.
Drôme. — Tome VI, E supplément, f. 1-12.
Eure. — C-D-E, f. 1-26.
Eure-et-Loir. — Tome VII, G, f. 1-47.
Finistère. — Tome II, B, f. 1-10.
Gard. — E, tome I, f. 1-53.
Garonne (Haute-). — B, tome I (refait), f. 1-26.
C, tome II, f. 1-75.
Gers. — B, tome I, f. 1-4.
E, f. 1-13.
G-H, f. 1-7.
Gironde. — G, tome II, f. 1-5.
Hérault. — C, tome III, f. 1-26.
Ille-et-Vilaine. — C, tome III, f. 1-5.
Indre. — A, f. 1-21.
E, f. 1-21.
G, f. 1-46.
Isère. — Tome III, B, f. 1-27.
Jura. — Tome I, A-B, f. 1-29.
G, tome II, f. 1-12.
Loir-et-Cher. — G, f. 1-39.

Loire. — Tome III, B, f. 1-5.
E, f. 1-40.
E supplément, tome I, f. 1-53.
Loire (Haute-). — Tome I, A-B, f. 1-16.
G, f. 1-8.
Loire-Inférieure. — Tome I, A-B (refait), f. 1-6.
C-D, f. 1-13.
Loiret. — Tome III, B, f. 1-24.
Lot. — Tome III, D à H, f. 1-16.
Lot-et-Garonne. — E supplément, tome I, f. 1-36.
Lozère. — H, f. 1-11.
Maine-et-Loire. — E supplément, tome III, f. 1-30.
H, tome I, f. 1-31.
H supplément, f. 1-15.
Manche. — C-D-E, f. 1-16.
H, tome II, f. 1-20.
Marne. — G, t. I (*Archevêché de Reims*), f. 1-19.
G, t. IV (*Évêché de Châlons*), f. 1-19.
Marne (Haute-). — G, tome I, f. 1-25.
Mayenne. — B, tome II, f. 1-23.
C-D-E, f. 1-15.
Meurthe-et-Moselle. — Tome VI, suppléments aux séries A à H, f. 1-5.
E supplément, tome I, f. 1-17.
Meuse. — Tome I, A-F, f. 1-20.
Morbihan. — G, tome I, f. 1-26.
Nièvre. — Tome II, B, f. 1-22.
C-D-E, f. 1-4.
Nord. — Tome VIII, B, f. 1-27.
Oise. — H, tome II, f. 1-34.
Orne. — Tome I, A-B, f. 1-11.
H, tome II, f. 1-23.
Pas-de-Calais. — G, tome II, f. 1-7.
H, tome I, f. 1-15.
Puy-de-Dôme. — C, tome II, f. 1-3.
Pyrénées (Basses-). — Tome VII, tables générales de l'inventaire, f. 1-10.
Pyrénées (Hautes-). — Tome I, B à E, f. 1-29.
Pyrénées-Orientales. — G, f. 1-20.

Rhône. — Tome II, E, f. 1-28.
H, tome I, f. 1-32.
Saône (Haute-). — Tome V, G-H, f. 1-13.
Saône-et-Loire. — Tome IV, suppléments aux séries A, D et E, f. 1-9.
Tome V, G, f. 1-26.
Tome VI, H, tome I, f. 1-57.
Sarthe. — Tome VI, B (supplément), f. 1-11.
Savoie (Haute-). — Tome I, A-B, f. 1-5.
Seine-Inférieure. — G, tome VI, f. 1-29.
Seine-et-Oise. — Tome I, A-B, f. 1-26.
E, tome V, f. 1-41.
G, f. 1-40.
Sèvres (Deux-). — A à H, f. 1-64.
Somme. — Tome IV, C (suite), f. 1-20.
Tarn. — Tome IV, G, f. 1-6.
Tarn-et-Garonne. — G-H, f. 1-67.
Var. — Tome I, B, f. 1-58.
E, tome I, f. 1-44.
Vaucluse. — C-D, f. 1-31.
G, f. 1-23.
Vendée. — Tome I, A-B, f. 1-41.
Vienne. — G, tome II, f. 1-4.
Vienne (Haute-). — G, f. 1-5.
Vosges. — G, tome II, f. 1-22.
Yonne. — Tome IV, H et H supplément, f. 1-15.

ARCHIVES COMMUNALES

Aude. — *Cuxac d'Aude,* f. 1-18.
Corrèze. — *Tulle*, f. 1-11.
Côte-d'Or. — *Dijon*, tome IV, f. 1-12.
Dordogne. — *Périgueux*, f. 1-51.
Garonne (Haute-). — *Grenade-sur-Garonne,* f. 1-19.
Gers. — *Auch,* f. 1-2.
Condom, f. 1-5.
Hérault. — *Saint-Pons,* f. 1-2.
Isère. — *Grenoble,* tome II, f. 1-18.
Loire-Inférieure. — *Nantes*, tome II, f. 1-24.
Loiret. — *Orléans,* tome I, f. 1-30.

Marne. — *Châlons*, tome I, f. 1-15.
Mayenne. — *Château-Gontier*, f. 1-6.
Mayenne, f. 1-2.
Nord. — *Cambrai*, tome I, f. 1.
Douai, tome I, f. 1-53.
Puy-de-Dôme. — *Clermont-Ferrand*, f. 1-2.
Thiers, f. 1-5.
Pyrénées (Basses-). — *Bayonne*, f. 1-77.
Rhône. — *Lyon*, tome IV, f. 1-3.
Saône-et-Loire. — *Tournus*, f. 1-40.
Somme. — *Amiens*, tome II, f. 1-57.
Tarn. — *Cordes*, f. 1-5.
Var. — *Bandol*, f. 1-19.
Châteaudouble, f. 1-3.
Collobrières, f. 1-7.
Vaucluse. — *Avignon*, tome I, f. 1-29.
Vosges. — *Épinal*, tome III, f. 1-38.

ARCHIVES HOSPITALIÈRES

Drôme. — *Romans*, f. 1-3.
Hérault. — *Montpellier*, f. 1-2.
Meuse. — *Verdun*, f. 1-7.
Pas-de-Calais. — *Béthune*, f. 1-8.
Saint-Omer, f. 1-17.

CHRONIQUE

La librairie Ernest Leroux (28, rue Bonaparte) publiera prochainement une réimpression, en deux volumes in-8°, des œuvres de Julien Havet. Prix de souscription : 20 francs.

Le tome I comprendra les six *Questions mérovingiennes* qui ont paru du vivant de l'auteur, avec la septième *Question*, étude posthume sur les actes des évêques du Mans (*Gesta Aldrici* et *Actus pontificum*).

Le tome II comprendra les *Opuscules divers* sur des sujets de paléographie et d'histoire : les notes tironiennes, l'écriture secrète de Gerbert, le droit germanique, la frontière d'Empire dans l'Argonne, les îles normandes, l'hérésie et le bras séculier, etc.

— M. Henri Omont publie (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, tome LIII, p. 163-172), une notice sur des « Fragments du ms. de la Genèse de R. Cotton, conservés parmi les papiers de Peiresc », avec deux planches. Cette notice est intéressante, à la fois, pour l'établissement du texte de la Genèse et pour l'histoire de la miniature dans le haut moyen âge.

— Dans le dernier n° de la *Bibliothèque de l'École des Chartes,* 1893, M. E.-G. Ledos donne une lettre de Cristoforo Landino à Bernardo Bembo, conservée sur le feuillet de garde d'un exemplaire, aux armes des Bembo, du commentaire de Landino sur Dante (1re éd. 1481, — Bibliothèque Nationale, Yd Réserve 17). Entre autres détails curieux, cette lettre nous apprend qu'au moment où elle fut écrite, l'imprimeur de Landino avait déjà tiré 1200 exemplaires du commentaire sur Dante.

— Dans ce même n° de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, on trouvera deux *Lettres de Dom Le Chevallier à Montfaucon relatives à des mss. grecs de Tours,* publiées par M. Henri Omont; — une note de M. Paul Fabre « sur quelques mss. de la reine Christine », qui sera complétée dans un des prochains fascicules de la *Revue des Bibliothèques*; — et enfin un procédé de M. Jules Gauthier, archiviste du Doubs, pour reproduire les filigranes de papier.

— Signalons dans le 1er n° (25 janvier 1894), de la *Correspondance historique et archéologique*, dirigée par MM. Bournon et F. Mazerolle (1re année, 1894) une note sur les « principaux accroissements des collections du dépt des mss. de la Bibliothèque Nationale pendant l'année 1893 », et dans le second n°, de très intéressantes observations de M. C[amille] C[ouderc] sur les mss. du comte de Lignerolles, vendus à Paris du 29 janvier au 3 février dernier.

— M. Émile Picot a inséré dans la *Revue Critique* 1894 (n° 2) un compte-rendu, — rempli (comme tous ceux qu'il signe) d'importantes additions, — de l'ouvrage de M. Ernest Thoinan sur « *Les Relieurs français 1500-1800* », Paris, Paul, Huard et Guillemin, 1893, in-8° avec figg. — Le même bibliographe présente (Ibid., n° 8), une série d'observations sur l'ouvrage du Dr Paul Kristeller : *Die italienischen Buchdrucker-und verlegerzeichen bis 1525,* Strasbourg, 1893, in-fol.

— Le tome III des *Inventari dei mss. delle biblioteche d'Italia,* publiés par le docteur G. Mazzatinti (Forli, Bordandini, 1893, gr. in-8°), comprend l'inventaire des mss. conservés à Rovigo, Sandaniele del Friuli, Cividale, Udine et Castronovo de Sicile.

— Vient de paraître le quatrième volume du catalogue de la bibliothèque Giacomo Manzoni; rédigé par M. Annibale Tenneroni, il ne comprend que des mss., au nombre de 186, et est illustré de 12 fascimilés. Le ms. le plus important de cette collection est une Apocalypse en figures, du commencement du XIVe siècle, qui contient 153 miniatures à mi-page. La vente aura lieu du 23 au 25 avril 1894.

BIBLIOGRAPHIE

Sammlung Bibliothekswissenschaftlicher Arbeiter, herausgegeben von Karl Dziatzko. 6 Heft : *Beiträge zur Theorie und Praxis des Buch-und Bibliothekwesens*. Leipzig, Spirgatis, 1894, 1 vol. in-8°, 128 pages.

La collection dirigée par M. K. Dziatzko, Oberbibliothekar de la bibliothèque de l'Université de Goettingue et professeur de bibliothéconomie à la même Université, vient de s'enrichir d'un 6e fascicule comprenant onze mémoires d'intérêt divers que nous allons énumérer :

I. Karl Dziatzko : *Feststellung der typographischen Praxis aller deutschen Druckorte des 15 Jahrhunderts* [p. 1-20]. L'auteur déplore que pour beaucoup d'incunables allemands il soit impossible à l'heure actuelle de les dater du lieu et de l'année. La comparaison avec les incunables datés permettrait seule d'arriver à un résultat au moins approximatif. Les bons fac-similés font malheureusement défaut. L'auteur voudrait que les bibliothécaires et libraires allemands ou bien une « Société Gutenberg » s'efforçassent de combler ce desideratum.

II. W. Molsdorf : *Ein unbekanntes deutscher Druck des Fasciculus temporum (Bürdlin der Zijt) von Anton Sorg* [p. 21-27]. On ne connaît que deux éditions du *Fasciculus temporum* antérieures à 1500. M. W. M. signale l'existence d'une 3e éd. représentée par un feuillet conservé à la bibliothèque de Goettingue.

III. Karl Schorbach : *Die Buchdrucker Günther and Johannes Zainer in Strassburg* [p. 28-29]. On ignorait où ces deux imprimeurs avaient appris leur art. C'est sans doute à Strasbourg, car deux personnages de ce nom figurent dans le Livre des bourgeois de cette ville en 1463 et 1465.

IV. Karl Schorbach : Lotharius, *Liber de miseria humanae conditionis* [soi-disant de 1448] *und die mit gleichen Typen hergestellten Drucke* [p. 30-39].

V. Adalbert Roquette : *Die deutschen Universitätsbibiotheken, ihre Mittel, ihre Bedüfnisse* [p. 40-61]. Cet article est celui qui offre l'intérêt le plus actuel du recueil. L'auteur se plaint que la progression des crédits affectés aux bibliothèques universitaires de l'Allemagne n'ait pas été en proportion du taux d'accroissement de la production de la librairie allemande. Il réclame naturellement de l'État de nouveaux crédits. Ses plaintes, quelque justes qu'elles soient au fond, ne laissent point de nous faire sourire. L'état de

choses qu'il considère comme lamentable est un idéal auquel peu de bibliothèques universitaires de France oseraient aspirer même pour un avenir lointain. Voici, en effet, les sommes consacrées aux acquisitions dans les bibliothèques allemandes en l'année 1892. Je ramène les marks aux francs, en comptant le mark pour 1 fr. 25.

1.	Berlin. Bibliothèque royale	175.000 fr.
2.	Munich. Bibliothèque de l'État	87.500
3.	Strasbourg. Bibliothèque universitaire	68.750
4.	Goettingue. —	50.000
5.	Leipzig. —	46.875
6.	Hambourg. Bibliothèque de la Ville	43.750
7.	Dresde. Bibliothèque royale	37.500
8.	Heidelberg. Bibliothèque universitaire	35.625
9.	Bonn. —	35.375
10.	Darmstadt. Bibliothèque de la Cour	35.000
11.	Breslau. Bibliothèque universitaire	34.500
12.	Stuttgart. Bibliothèque royale	33.875
13.	Tubingue. Bibliothèque universitaire	31.250
14.	Erlangen. —	28.500
15.	Königsberg. —	28.250
16.	Halle. —	27.750
17.	Wurzbourg. —	27.125
18.	Fribourg. —	24.000
19.	Rostock. —	23.000
20.	Marbourg. —	22.125
21.	Greifswald. —	21.250
22.	Kiel. —	20.000
23.	Giessen. —	20.000
24.	Carlsruhe. Bibliothèque de la Cour	14.375
25.	Jena. Bibliothèque universitaire	14.250
26.	Munster. Bibliothèque Paulinienne	14.250
27.	Berlin. Bibliothèque universitaire	13.250
28.	Munich. —	11.250

Pour la même période faisons la comparaison avec la France.

Nous empruntons presque tous les chiffres à la *Minerva* et avons quelque raison de croire qu'ils sont plutôt au-dessus de la réalité[1].

---

1. Ainsi le chiffre donné pour la Bibliothèque de l'Université à la Sorbonne, 45,900 francs est invraisemblable. Le budget réel est de 23,000 francs, porté extraordinairement à 30,000 par la suite d'un crédit supplémentaire.

1.	Paris.	Bibliothèque Nationale	181.300[1] fr
2.	—	Bibliothèque de l'Université à la Sorbonne	23.000
3.	—	École Normale	15.000
4.	—	Muséum d'Histoire naturelle	20.000 (?)
5.	—	Bibl. Ste Geneviève (y compris la reliure)	16.440
6.	—	Bibl. de l'Arsenal (y compris la reliure)	16.200
7.	—	Bibl. Mazarine (y compris la reliure)	8.800
8.	—	Faculté de Médecine	9.750
9.	—	Faculté de Droit	6.200
10.	—	École de Pharmacie	4.100
11.	—	Faculté de Théologie protestante	2.650
12.	Lille.	Bibliothèque universitaire	18.065
13.	Lyon.	—	17.710
14.	Toulouse.	—	16.460
15.	Nancy.	—	15.555
16.	Bordeaux.	—	14.290
17.	Montpellier.	—	10.550
18.	Rennes.	—	8.610
19.	Dijon.	—	8.255
20.	Grenoble.	—	8.225
21.	Poitiers.	—	8.200
22.	Alger.	—	8.150
23.	Aix-Marseille.	—	8.000
24.	Caen.	—	7.825
25.	Clermont-Ferrand.	—	5.675
26.	Besançon.	—	5.440
27.	Montauban (Fac. de théologie protest.)		1.735

Si l'on remarque en outre que les Bibliothèques universitaires allemandes ont souvent le dépôt légal du royaume (ou ancien royaume) dans lequel elles sont situées, qu'elles reçoivent des dons beaucoup plus considérables que chez nous, enfin que par la pratique des *Lesezimmer* elles sont déchargées des périodiques qui absorbent souvent la moitié ou plus du crédit des bibliothèques universitaires françaises, on voit que la position de ces dernières est infiniment plus mauvaise que celles de leurs puissantes rivales. Les nôtres étant beaucoup plus récentes ont à regagner le temps perdu

1. Dans ce chiffre sont compris les acquisitions des départements des manuscrits, estampes et médailles. Il ne reste pas 100,000 francs pour les imprimés (Voy. le rapport de M. L. Delisle dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes,* 1891, page 385).

Le budget d'aquisition du British Museum est de 250,000 francs, *non compris* 62,500 fr. pour les achats de manuscrits et les dépenses du Musée d'Histoire Naturelle (un million). Le total du budget est de 3,961,000 francs, en ne comptant la livre sterling que pour 25 francs.

et auraient besoin d'un budget beaucoup plus considérable que celui des bibliothèques allemandes. Or on peut affirmer que les ressources *réelles* de celles-ci sont triples ou quadruples[1]. Lyon avec 1,700 étudiants est inférieur à Rostock qui en a 380. Tout commentaire affaiblirait la portée de cette statistique.

VI. Karl MEYER : *Zwei Ausgaben der Geschichte des Pfarrers von Kalenberg* [p. 62-66]. Un feuillet retrouvé dans la reliure d'un livre et conservé à la Bibl. roy. de Münich nous en représente une nouvelle édition; la traduction anglaise de cette histoire n'a pas été faite directement sur l'original allemand, mais sur une traduction hollandaise de 1613. Celle-ci était restée inconnue jusqu'ici. La Bibl. de Goettingue possède l'unique exemplaire existant.

VII. Paul JÜRGES : *Der Liber horarum canonic. sec. nov. imp. eccl. Bamberg. Rubricam von J. Sensenschmidt u. H. Petzensteiner* (Bamberg 1484) [p. 67-73]. La Bibl. de Goettingue possède deux exemplaires différents de cet ouvrage qui n'est pas mentionné par Hain.

VIII. Otto HEINEMANN : *Ein unbekanntes Flugblatt über die Schlacht bei Terouenne* (1513) [p. 74-85]. Cet intéressante découverte aurait été mieux à sa place dans une revue historique. Un feuillet retrouvé dans la garde d'un Lactance imprimé à Bâle en 1521 et conservé à la bibliothèque de Goettingue, contient un fragment de 88 vers néerlandais inconnus jusqu'ici sur les Français pris ou tués à la bataille de Guinegatte ou de Thérouanne (16 août 1513). M. O. H. les a fait suivre d'une traduction allemande et a identifié quelques-uns des personnages qui y sont mentionnés.

IX. Paul JÜRGES [p. 86-88] : *Bruchstücke einer Priscianhandschrift aus dem Stadt-Archiv zü Goslar*. Ce débris serait du XI[e] siècle.

X. Willi MÜLLER : *Die Biblia Latina des 15 Jahrhunderts in der Göttinger Universitatsbibliothek* [p. 89-95]. Quelques corrections à la bibliographie de Copinger *Incunabula Biblica or The first half century of the Latin Bible, being a bibliographical account of the various editions of the Latin Bible between 1450 and 1500. With an appendix containing a chronological list of the sixteenth century.* London, 1892, in-fol. M. L. Delisle a montré dans le cahier d'avril 1893 du *Journal des Savants* que le nombre des impressions latines de la Bible au XV[e] siècle, évalué par M. Copinger à 124, devait être réduit à 99.

XI. Karl DZIATZKO : *Eine Reise durch die grösseren Bibliotheken Italiens*

1. Je trouve pour les Bibliothèques publiques des divers États de l'Allemagne, une somme de 427,000 francs et pour les bibliothèques universitaires 597,000 francs. Total 1,024,000 francs, plus d'*un million*. Chez nous : 222,000 francs à Paris (Nationale, S[te] Geneviève, Arsenal, Mazarine); Bibl. Universitaires (y compris le Muséum) environ 250,000 francs; total : 472,000 francs. Les subventions accordées aux bibliothèques municipales de nos cinq ou six plus grandes villes sont si maigres, qu'en les ajoutant à ce total on atteindrait à peine le tiers du chiffre de l'Allemagne.

[p. 96-128]. Ce voyage a été exécuté du 1[er] mars au 15 mai 1892. L'auteur a visité Milan, Turin, Gènes, Pise, Florence, Naples, Rome, Bologne, Venise, Vérone. Son rapport renferme un aperçu rapide mais clair et intéressant du budget des bibliothèques, de leur organisation (catalogues, salles de lecture, prêt), de l'atelier de photographie de la Laurencienne à Florence (Cf. Em. Chatelain, *Revue des Bibliothèques*, I, p. 236), du personnel, des bâtiments. Le jugement d'ensemble est favorable. L'État donne beaucoup en Italie pour les bibliothèques, plus même que la Prusse qui a une population à peu près égale (1892, Italie : 1,383,968 fr.; Prusse : 1,124,516 fr.); malheureusement le budget est réparti sur un trop grand nombre de bibliothèques (28, au lieu de 15 pour la Prusse) en sorte que la dotation de chacune d'elles est assez maigre. Ce défaut n'est point spécial à l'Italie.

Ferdinand LOT.

Rapport présenté à M. le Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, par M. Georges PICOT, *membre de l'Institut, au nom de la commission des bibliothèques nationales et municipales chargée d'examiner l'état de l'inventaire des livres imprimés de la Bibliothèque nationale et les moyens d'en effectuer l'impression.* — Paris, imprimerie Nationale, 1894, in-4°, IV-76 pages.

Cet intéressant rapport se compose de deux parties. La première est une brève histoire du classement et des inventaires des imprimés depuis les origines de la Bibliothèque jusqu'en 1893. Nous y trouvons : un état numérique des imprimés depuis 1610; une étude sur les catalogues exécutés : 1° avant la Révolution; 2° après la Révolution. A ce moment, la tâche était devenue difficile par suite des accroissements énormes qui s'étaient produits pendant la période intermédiaire : en 1840, sur 520,000 volumes, 220,000 n'étaient ni inventoriés ni rangés : mettre un peu d'ordre dans ce chaos fut l'œuvre de M. Naudet. M. Taschereau, qui lui succéda, commença la rédaction devenue possible, des catalogues méthodiques; les onze volumes du catalogue de l'histoire de France parurent de 1855 à 1879; en même temps paraissait le catalogue des sciences médicales. Mais un plan d'ensemble manquait pour guider ces efforts méritoires; il ne fut élaboré qu'en 1875 par M. Léopold Delisle. Grâce aux règles alors adoptées, on vient de pouvoir achever l'inventaire général sur cartes.

Dans la seconde partie de son rapport M. Picot conclut à la nécessité de publier le catalogue général des imprimés de la Bibliothèque, qui comprendrait aussi le catalogue des imprimés reliés dans les volumes manuscrits du même dépôt. Il trace avec beaucoup de précision le plan qu'il voudrait voir suivre dans cette grande entreprise, et il paraît bien que ce plan, s'il n'est pas parfait, touche de très près à la perfection. Il est mal-

heureusement à craindre que ce ne soit précisément cette perfection même qui le rende irréalisable. Une entreprise, comme celle-ci, demande surtout à être menée rondement, sans scrupules exagérés. Là, comme en mainte autre occasion, le mieux est l'ennemi du bien. Le catalogue des imprimés du Musée Britannique n'est pas un chef-d'œuvre, mais il existe et, malgré ses défauts, rend chaque jour aux lecteurs d'Outre-Manche des services inappréciables.

Le rapport de M. Picot se termine par un tableau des résultats du recensement des imprimés fait en décembre 1893, un tableau des inventaires des imprimés dressés depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours, et enfin une statistique, bien approximative sans doute, des lecteurs admis et des volumes communiqués. L. D.

E. MARTINI. *Catalogo dei mss. greci esistenti nelle biblioteche italiane.* Vol. I, parte I. Milan, Hœpli, 1893, in-8°, XI-218 pages. Tiré à 350 exemplaires.

Avec ce volume commence la publication d'une série de catalogues des mss grecs conservés dans les bibliothèques d'Italie. Cette œuvre considérable est entreprise, avec un courage digne des plus vifs éloges, par M. E. Martini, préfet de la Brera de Milan. M. Martini compte faire entrer dans le cadre de son travail toutes les collections grecques de son pays, publiques ou privées, qui ne sont pas encore dotées d'un inventaire suffisant; il se propose aussi d'ajouter aux anciens catalogues une liste des mss. acquis, depuis leur apparition, par la bibliothèque qu'ils ont fait connaître.

Ce premier volume contient les catalogues, dressés avec beaucoup de soin, des mss. grecs de la Brera et du chapitre de la cathédrale de Milan; de la Bibliothèque nationale et du Musée national de Palerme; de la bibliothèque Palatine de Parme et de la bibliothèque universitaire de Pavie.

M. Martini a bien commencé son travail; il faut maintenant qu'il le termine dans le plus bref délai possible. Il pourrait peut-être, pour simplifier sa tâche, supprimer les indications bibliographiques, si peu utiles dans un catalogue sommaire de mss. En revanche, puisqu'il semble avoir exactement relevé toutes les indications de provenance, pourquoi ne retracerait-il pas rapidement l'histoire des collections auxquelles appartenaient jadis les mss. qu'il inventorie? Un renvoi général au livre de MM. Ottino et Fumagalli ne suffit peut-être pas à tous les lecteurs, surtout à ceux de l'étranger. Léon DOREZ.

Catalogue annuel de la librairie française pour 1893 rédigé par J. JORDELL, donnant la nomenclature de tous les livres français

parus en France et à l'étranger pendant l'année 1893. Paris, Per Lamm, 1894, in-8°, 246 p.

Tous les bibliographes connaissent déjà le *Catalogue général de la librairie française*, publié par Lorenz depuis 1840 jusqu'en 1883 et continué par la maison Nilsson (Lamm, successeur) depuis cette dernière année jusqu'en 1890. La direction de cette publication en est confiée à M. Jordell, qui s'en acquitte avec beaucoup de conscience. Ce catalogue général, quinquennal aujourd'hui, puisqu'il paraît à peu près de 5 en 5 ans, est certainement utile et très important; mais comme la publication en est assez longue, et que d'autre part il s'arrête à une date un peu éloignée déjà, au point de vue de la nouveauté, il ne peut rendre immédiatement les services qu'on en attend. Ce n'était que par le *Journal de la Librairie* et le petit catalogue mensuel de Nilsson qu'on était à peu près tenu au courant. Or le *Journal de la Librairie* contient le titre des ouvrages dont le dépôt a été effectué, il peut en échapper quelques-uns et non des moins importants. En publiant le *Catalogue annuel de la librairie française*, M. Jordell a comblé très heureusement cette lacune. Il a eu soin d'indiquer non seulement les ouvrages publiés en France, mais aussi ceux qui sont écrits en langue française et publiés à l'étranger. Le plan de la Bibliographie de Lorenz est gardé strictement; on n'y trouve ni les revues ni les extraits de périodiques; mais l'innovation réelle dans cette œuvre consiste dans la deuxième table intitulée : *Table alphabétique des matières*. Elle est conçue sobrement, mais avec une grande précision. Nul doute que ce catalogue ne jouisse d'un succès réel et ne soit appelé à se renouveler toutes les années. Nous souhaitons à M. Jordell de pouvoir le continuer le plus longtemps possible.

Albert Maire.

Una visita ad alcune biblioteche della Svizzera, della Germania e dell' Austria per Giulia Sacconi-Ricci, sottobibliotecaria della biblioteca Marucelliana di Firenze. Firenze, G. Carnesecchi e figli, 1893, p. in-8° 288 p. 14 tabl. h. t.

Mme Sacconi-Ricci a fait paraître en volume la série d'articles qu'elle a publiés antérieurement dans la Rivista delle Biblioteche (an. IV, nos 39-40-41-42). Elle y étudie successivement l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques suivantes : Cantonale de Lucerne, cantonale de Zurich, civique de Zurich, universitaire de Munich, royale de Munich, impériale de Vienne, universitaire de Vienne, nationale et universitaire de Graz. L'auteur étudie avec beaucoup de détails l'organisation, l'accroissement, le fonctionnement, le classement et l'historique de ces diverses bibliothèques.

En parlant de la bibliothèque universitaire de Munich, Mme Sacconi-Ricci

relève une erreur de Petzholdt qui donne pour date de fondation de cette bibliothèque l'année 1495, tandis qu'en réalité elle est antérieure de plus de quatorze ans, ainsi que le prouve l'auteur en citant l'ex-libris vu sur un des livres du vieux fonds : « *Hoc libello donata est facltas art, ignlstatn a Dno Iohe tröster..... M. cccclxxxj.* » Aujourd'hui la bibliothèque universitaire de Munich possède plus de 370,000 volumes, 50,000 brochures, 700 cartes, 3,600 estampes, 3,200 médailles et monnaies, 2,022 manuscrits. Parmi les cartes l'auteur signale un Atlante portugais de 1453. Les incunables sont au nombre de 2,101, presque tous allemands ou latins. Le revenu annuel de la bibliothèque est de 2,333 Marcs et son plus ancien catalogue date de 1508.

La bibliothèque universitaire de Vienne doit aussi nous intéresser; Mme Giulia Sacconi-Ricci en traite assez longuement. Elle fut ouverte au public le 13 mai 1777; formée à l'origine avec les livres provenant de cinq couvents de Jésuites, elle s'accrut surtout dans la première moitié du XIXe siècle. En 1836 elle comprenait 105,425 volumes, en 1890 ils étaient au chiffre de 381,610. Son organisation, ses catalogues et son fonctionnement sont aussi soigneusement exposés.

Nous dirons un mot encore de la Bibliothèque impériale de Vienne fondée en 1440 et qui s'accrut sous Ferdinand I (1520-1564). En 1608 vint s'ajouter la bibliothèque personnelle de Blotz. Vers la fin du XVIIe s., cette bibliothèque possédait 80,000 numéros, elle comprend aujourd'hui plus de 500,000 imprimés, 6,530 incunables, 18,230 autographes, 23,964 manuscrits.

Ce petit livre écrit avec conscience et beaucoup d'érudition mérite d'être lu; il ne peut que rendre service au personnel des bibliothèques, curieux d'étudier l'historique des principales bibliothèques de l'Europe.

Albert MAIRE.

Le Propriétaire-Gérant : Vve E. BOUILLON.

Imprimerie polyglotte Alph. LE ROY. — Fr. SIMON, Sr. — Rennes (300-94).

RECHERCHES

SUR LA

BIBLIOTHÈQUE DE PIER LEONI

MÉDECIN DE LAURENT DE MÉDICIS

De Pier Leoni, médecin de Laurent de Médicis, on ne connaît guère aujourd'hui que la mort tragique : le mystère dont elle a été longtemps enveloppée semble même avoir fait oublier les mérites du savant[1]. Guidé par ses goûts personnels et par les exemples de ses contemporains, Pier Leoni avait rassemblé une belle bibliothèque qui, si elle n'a pas été dispersée comme tant d'autres du même siècle, doit se trouver aujourd'hui dans quelque grand dépôt italien. Les recherches — d'ailleurs rapides — que j'ai faites à la Vaticane ne m'ont conduit qu'à un résultat négatif. Les renseignements qui suivent éveilleront peut-être l'attention de quelque bibliothécaire transalpin.

Fra Giambattista Braccieschi ou Bracceschi, moine du couvent de S. Marco de Florence[2], adressait, en 1582 et 1583, deux lettres au cardinal Guglielmo Sirleto afin de le presser d'acheter, pour la Bibliothèque Vaticane, les mss. provenant du célèbre médecin. Comme on va le voir, notre moine ne manque pas d'habileté, et c'est peut-être même pour cela que ses explications sont si embrouillées. Il n'eût rien manqué à son art consommé de négociant s'il eût connu et pu mettre en valeur une lettre italienne de Politien à Laurent de Médicis, publiée d'abord par Fabroni[3], puis

---

1. M. Ludovico Frati, bibliothécaire de l'Université de Bologne, a publié une lettre de Bartolommeo Dei qui paraît prouver que Pier Leoni s'est suicidé (*Archivio storico italiano,* série V, t. IV, p. 255).

2. Mazzuchelli, *Scrittori d'Italia*, t. II, partie IV, p. 1952, lui a consacré une notice où il lui attribue la connaissance du grec, de l'hébreu et d'autres langues orientales.

3. *Adnotationes et monumenta ad L. Medicis vitam pertinentia,* Pise, in-4°, 1784, p. 285 (2e vol. de la *Vita L. M.*).

par I. del Lungo[1]. Voici la traduction du passage de cette lettre qui est relatif aux mss. de Pier Leoni :

« Maître Pier Leoni m'a montré ses livres; parmi eux se trouve un M. Manilius, astronome et poète ancien, que j'ai emporté avec moi à Venise et que je collationne avec un imprimé que j'ai acheté; c'est un des plus anciens livres que j'aie vus[2]. Il possède aussi des cahiers de Galien *de dogmate Aristotelis et Hippocratis*, en grec[3]... » (Venise, 20 juin 1491).

La première des lettres de Braccieschi nous apprend que des négociations relatives à la bibliothèque de Leoni avaient été entamées entre lui et Sirleto par l'intermédiaire de fra Gregorio Graziani da Sermoneta. Il semble qu'il n'ait été question d'abord que de l'achat des mss. hébreux et grecs. Après avoir vu quelques-uns de ces mss., le cardinal en avait trouvé le prix trop élevé; il doutait même que le moine lui eût envoyé tous ceux qu'il lui avait promis. Désolé de ce refus, dans l'impossibilité de répondre à Sirleto qui lui demandait un nouvel index de ces mss., ainsi que la liste des mss. latins, Braccieschi avait fini (du moins il l'affirme) par oublier toute l'affaire et en était venu à ne plus même se souvenir de ceux des mss. grecs et hébreux qu'il avait expédiés à Rome. Réveillé d'une longue léthargie *(a questi giorni quasi risvegliato da un longo letargo)*, il profite du voyage à Rome d'un gentilhomme de Spolète, messer Attilio Mascellari, pour donner à Sirleto de nouvelles explications. Le propriétaire des livres, un descendant de Piero, Scipione Leoni, ne voulait d'abord pas céder les mss. hébreux et grecs à moins de 100 écus, puis il était descendu à 80, et c'est ce dernier prix que Braccieschi lui-même en avait demandé, deux ans auparavant, à Baccio Baldini, premier médecin et bibliothécaire du grand duc Cosme Ier[4]. Alors com-

---

1. *Prose volgari inedite e poesie latine e greche edite e inedite di Angelo Ambrogini Poliziano*, Florence, in-12, 1867, p. 78-79.

2. Le plus ancien ms. de Manilius est le *Gemblacensis* de la bibliothèque de Bruxelles (10.012). Le ms. de Leipzig (Bibl. Univ. 1465) date du XIe siècle. Les autres sont plus modernes. Le *Casinensis* utilisé par Bonincontri (1474) et le *Marcianus*, consulté par J.-F. Gronov, sont perdus.

3. Comme l'a déjà remarqué dans une note M. I. del Lungo, il faut lire *de dogmate Platonis*, et non *Aristotelis*.

4. En 1568, Eparque avait déjà proposé et vendu un certain nombre de mss. grecs à Baccio Baldini. Cf. Em. Legrand, *Bibliogr. hellén.* t. II, p. 373, et L. Dorez, *Antoine Eparque*, pp. 15 et 79 (extr. des *Mélanges d'archéol. et d'hist. publiés par*

mence une longue et parfois vulgaire jérémiade. Braccieschi a acheté les mss. orientaux pour 60 écus : il se croyait sûr de les revendre à Sirleto ; il ne se serait certes pas, lui, « cosi pover fraticello », jeté dans une si grande dépense, s'il n'avait voulu rendre service au cardinal et lui envoyer aussitôt les dix plus beaux d'entre ces volumes : Scipione ne voulait pas laisser sortir ceux-là de chez lui sans être assuré de la vente des autres. Enfin, au mois de juillet (1582), Sirleto lui a demandé l'index de tous les livres de Leoni ; il le lui envoie après avoir eu bien de la peine à l'obtenir et espère fermement qu'il achètera toute la collection pour la Bibliothèque Vaticane, au prix de 300 écus. Il entre ensuite dans de plus intéressants détails. Je ne relève ici que ceux qui concernent la bibliothèque de Pier Leoni ; les autres serviront à la biographie du moine florentin, si jamais un historien lui consacre une notice plus longue que celle de Mazzuchelli.

Au dire de Braccieschi, la bibliothèque de Pier Leoni se composait, au moins vers la fin du XVI[e] siècle, d'une trentaine d'imprimés, de 10 ou 12 mss. grecs ou hébreux, de 100 mss. environ relatifs à la médecine : les autres concernaient la théologie, la philosophie, l'astrologie et l'alchimie. Presque tous ces mss. étaient de format in-folio, recouverts d'ais de bois et de cuir, et écrits sur parchemin ; la plupart étaient semés d'annotations marginales de leur illustre possesseur.

LÉON DOREZ.

LETTRES DE G.-B. BRACCIESCHI, DOMINICAIN DE FLORENCE, AU CARDINAL G. SIRLETO (nov. 1582 et mars 1583).

I

Ill[mo] et R[mo] Monsignore et Patrone mio oss[mo]...,

Se io non fussi cosi bene informato per la già invechiata et sparsa fama ne' christiani paesi della benignità, humanità et compassione di V[a] R[ma]

---

l'École française de Rome, t. XIII, 1893). — Baldini, dans sa *Vita di Cosimo Medici*, Florence, in-fol. 1578, ne parle pas de ses fonctions de bibliothécaire ; et on ne trouve qu'une brève allusion à la Laurentienne dans son *Orazione in lode del gran duca di Toscana*, à la suite de l'ouvr. cité, p. 27.

Sig^ria^...., io certo mi terrei a mal partito, havendo io usato, non voglio dire ignoranza e negligenza, ma tardezza e freddezza in seguitare quel mio negozio qual per me incominciò con V^a^ Sig^ria^ il mio buono e charo amico il R^do^ P. maestro il p. fra Gregorio Graziani da Sermoneta. Et io ne ho da incolpare la pusillanimità mia et il mio essermi lasciato troppo soprafare dallo affanno generato in me per l'ultima risposta che mi diede il prefato padre fra Gregorio intorno ai libri hebrei e greci della buona e famosissima memoria di Pierleone Leonii da Spoleto, quando che egli mi scrisse che V^a^ Sig^ria^, veduti et considerati i libri et atteso il prezzo proposto di loro esser messo tanto in alto, non gli voleva altramenti comperare, ma ben dubitava di me che io non fussi proceduto fedelmente in mandarle tutti i libri che io gli devevo mandare. Delle quali parole scrittemi da quel padre presane io molta ambascia, et insieme insieme ritrovandomi ne' mesi transcorsi in questo mezzo fino à qui in moltissime occupationi et in fastidiosissimi impedimenti e di malattia e della partenza del prefato padre da Roma, e del non potere effettuare quello di che V^a^ Sig^ria^ mi rechiedeva, che io di novo le mandassi l'indice et la list(r)a de libri ancor latini del sopradetto Pier Leone Leonii, non si essendo mai potuto ritrovare quell' indice che la prima volta si mandò à V. Sig^ria^, ne si potendo haver commodità di farne un altro. Io per tal modo mi ero sbigottito e tiratomi indietro che più non ci pensavo, scordatomi non ch'altro de libri hebrei e greci già costà venuti a Roma in servitio e piacere di lei. Ma pure a questi giorni quasi risvegliato da un longo letargo, et essendomi abattuto a una bona avegna che breve commodità di dare una occhiata e ricerca a que' libri tutti del prefato Pier Leone, e presane una breve memoria, e pensando e ripensando alla benignissima natura di V^a^ Signoria che facilmente scusa gli altrui diffetti, se diffetti in me si posson chiamare questi urgenti impedimenti, di novo ho ripreso animo...

Primieramente, quanto al prezzo de' libri hebrei e greci, dico con humiltà e puramente che è vero che il padrone di quei libri mi propose quel prezzò, anzi assai maggiore, perchè il prezzo di cento scudi mi propose di prima fronte, ma scendette tosto alli 80, e tal prezzo di ottanta scudi havevo innanzi chiesto per sua impositione al gran Duca di Toscana[1] et a Messer Baccio Baldini, suo bibliothecario[2], quando hor fà quasi due anni proposi et offersi a sua Altezza la compera di questi libri, tutti di Pier Leone Leoni. Ma poi ch'io ho comperati in mio nome tutti questi libri, mi parse di scendere et di ridurre il prezzo di quei libri hebrei e greci a scudi sessanta, si perchè ho veduto à giorni miei qualche libro hebreo e greco scritto à mano etiam de volgati e ordinarii venduto venti e trenta scudi, si perchè toglien-

1. Cosme Ier de Médicis.
2. V. plus haut.

dosi et sciegliendosi il fiore et il meglio de' libri del Leònio, era da dubitare che gli altri latini non si trovassero da vendere, si perchè finalmente il riscatto di questa vendita (come io dirò) si ha di investire in cose sagre e pie.

Quanto poi all' esser stato io fedele circa il mandare tutti i libri che erano notati nello inventario, creda pur di certo V. Sig^{ria} R^{ma} che io son stato fedelissimo, et che non solo tutti gli mandai a V^a Sig^{ria} quelli notati, ma ci aggiunsi certi altri quinterni di lingua græca de' miei, et particularmente un libretto di proverbii græci, scritto in Fiorenza, che m'era molto a grato. Et ciò feci mosso da un certo chè di affezzione qual sempre ho portata cosi tacitamente a V^a Sig^{ria} dachè pervenne a me la fama e relatione di lei molti anni sono da un frate nostro pér nome frate Aless[i]o Figliucci da Siena; si che da me sono religioso e già per spatio di 36 anni nutrito nella religione di san Domenico, non si poteva aspettare altro che fedeltà in questa et in ogni altra cosa.

Se io poi me ne son preso affanno che V^a Sig^{ria} ributasse tal compera, questo fù perchè successe tal risposta contra ogni mia aspettazione, già messo io in speranza certa che la cosa havesse à riuscire per le lettere scrittemi da quel mio amico. Et il fondamento di tal mia aspettazione è stato dall' havere io (per parlare alla libera) mostrato cosi gran somma di affetto in un tratto à V. Sig^{ria} nell' essermi io cosi pover fraticello messo in si gran pelago di fare una compera di libri di tanti centinaia di scudi per far servitio a V^a Sig^{ria} e mandare a quella una scelta de' dieci libri de' maggiori che v'erano; poichè il padrone di essi, come ostinato e sospettoso, non volse mai contentarsi di lasciarsi cavar di casa quei libri hebrei e greci persino a tanto che io non l'assicurassi della compera di tutti gli altri che restavano, e pure ero di continuo molestato per lettere da quel mio amico, che se io ci dovessi impiegare tutto quel che io ho, dovessi fare ogni opera di mandare tai libri a V^a Sig^{ria} : si chè può considerare qualunche huomo di generoso animo qual sia stato il mio a mettermi in si gran laberinto per far servitio a V^a Illma e R^{ma} Sig^{ria}.

Ma poichè V^a Sig^{ria} dette commissione à quel mio amico (il che fù là di luglio) che mi scrivesse che de novo mandassi à quella la lista di tutti i libri del Leonio, et che io doppo un longo tempo sono stato ad ottenerla, et hora gliela mando, prego e supplico V^a Sig^{ria} che ella si compiaccia di far questa compera per la libraria Apostolica, acciochè ella come compassionevole mi cavi di questo laberinto, nel quale sono entrato per suo amore.

La compera consiste in questo : di comperare circa dugento pezzi di libri scritti a mano, e circa trenta altri pezzi stampati, de' quali circa un dieci o dodici pezzi sono tra hebrei e greci, e tutto il restante sono latini, de' quali circa un centinaio sono di cose medicinali, et tutto il restante di varii soggetti o di cose astrologice o filosofice o teologice o curiose et alchimice. I libri quasi tutti sono libri grandi in tutto foglio, e tavolati et in coio

legati, e contengono in se spesso diversi trattati e son quasi tutti scritti in carta pecora; secondo il mio giudicio et secondo che ho veduto, questi libri sono pretiosi et di grande importanza, perchè quasi tutti sono corretti e postillati e chiosati (per parlare alla volgare) per mano di così famoso huomo Pierleone Leonii, che era tenuto un stupore e miracolo à tempi suoi : sichè questi libri sono da dare una gran riputatione a quella libraria per la quale si compereranno. Et io che mi son messo a scrivere le cose degne di memoria di Spoleto, havendo a far memoria delli homini illustri e litterati che ha havuti questa città, quando verrò a scrivere di quest' homo così famoso, io voglio parlare di questa sua libreria e chiamar felice colui che cercherà de haverla in mano, perchè io per me credo al certo, e così è, che ci sieno gran tesori, et massime quel sermone ottavo di Niccolò Niccoli del quale i medici e librari solo ne darebbono trecento e quattrocento scudi, e ci è un fascio di scritture, tra le quali ci è una compositione di così grand'huomo della quale si legge in una scrittura della sua vita che non l'harebbe data per quanto tesoro fusse al mondo.

Già due anni sono, facendo io viaggio alla patria mia di Firenze e portando meco la list(r)a di questi libri di Pierleone Leonii, e mostrandola, et faccendone ragionamento e discorso con valenti homini et famosi in Perugia[1] e Firenze in professione di medicina e di scientie, tutti per una bocca mi risolvevano che simil libri sono da tenerli chari, perchè ci può esser tal tesoro di un libro solo, con il quale si possin pagare tutti gli altri; e però concludevano che il prezzo di questi libri harebbe a essere più di quattrocento scudi, e si dolevano di non haver danar loro alla mano. Il padrone di questi libri mi ha fatto chiedere a quei tali signori e gran personaggi a quali gli ho proferti, trecento cinquanta scudi. Ma per le mie fatiche e promesse e benefici fattili da me, voleva (per dire ogni cosa semplicemente) donarmi cinquanta scudi, et li 300 per se tenersi. Ma poi venuto io a fare e stipolare tal compera in nome mio, se è contentato il padron di questi libri di vendermeli per qualche cosa manco di trecento scudi, con questa conditione e rispetto che io son frate e che io, se non gli rivendo, gli metta in libraria comune di frati, e che io scriva la vita di Pierleone Leonii e la mandi in luce[2], e che io insegni certe belle cose di matematica a lui. Hora per venire alla conclusione, se à V^a^ Sig^ria^ R^ma^ piacerà di comperare questi dugento trenta pezzi di libri o più o meno (che pochissimo credo svarierà il numero), di già ho proposto a V^a^ Sig^ria^ il prezzo de trecento scudi. Se ella

---

1. Il avait sans doute quelques relations avec Pérouse; car il publia à Camerino, en 1586, in-8°, neuf *Discorsi ne' quali si dimostra che due Santi Erculani Martiri sieno stati vescovi di Perugia* (Mazzuchelli, *loc. cit.*, p. 1952).

2. Il semble n'avoir jamais écrit cette biographie, — peut-être par suite d'une rupture du marché qu'il avait conclu avec Scipione Leoni.

gli vorrà comperare, mi farà un singularissimo benefltio. Il modo che bisogna tenere in tal compera si è, che bisognerebbe (e di tanto la prego) che adesso si sborsassi la metà de' danari, cioè centocinquanta scudi, et che si degnassi di mandarmeli o farmeli rimettere quà a Spoleti; perchè sian (*sic*) venuti a questo patto il venditore et io, che io non possa levare di casa sua i libri del Leonio persino a tanto che non gli dia in mano cento scudi (de' quali gliene ho dati una parte) e che gli dia la sicurtà del restante. La sicurtà et l'assegnamento che io ho fatto nel far questa compera di libri in nome mio si è perchè son convenuto con un gentilhomo di Spoleto che io mandando in stampa questa mia compositione delle historie e cose degne di Spoleto[1] a tutta mia spesa, sua Signoria me ne darà di ciascuno essemplare l'un par l'altro tanto quanto si havesse a comperare alla bottega : sichè, se io con cento scudi ne farò stampare mille esemplari, sua Signoria me ne darà o due giulii o due giulii e mezzo dell' uno, o quello che saranno stimati. E cosi mi farà la sicurtà del pagamento del restante de' libri. A tal chè a me adesso (per concludere) bisogna provedere da cento cinquanta o cento sessanta scudi, de' quali bisogna ne dia settanta al padrone de' libri per poter cavarli di mano i libri da me comperati, et il resto degli scudi bisogna che gli dia allo stampatore dell' opera mia; il quale encor egli vuole che gli paghi inanzi che cominci a stampare l'opera mia i due terzi del pagamento che sarà di tre scudi e mezzo per quinterno.

Adunche se, piacendo a Va Sigria di far questa compera, mi manda adesso o cento cinquanta o centosessanta scudi, ella mi mette a cavallo et mi cava d'ogni affanno e d'ogni laberinto. Et ogni cosa andrà bene. Perchè se io consegnerò adesso a messer Scipione Leonii il restante persino alla somma di cento scudi, io riceverò i libri del Leonio, e gli farò condurre qui in convento, et ne piglierò la list(r)a e l'inventario et l'indice, con diligenza, di tutti, et in tanto provederò le casse, et incassati gli indrizzerò per mulattieri al palazzo di Va Sigria, sichè io harò tutta questa cura e questo peso io, et eseguirò il tutto fedelmente come buono et affettionatissimo religioso di Va Sigria.

Et se da me si recercasse, chiedendo io adesso à Va Sigria questi cento sessanta scudi, qualche pegno o mallevadoria, ecco io mando a Va Sria la list(r)a et inventario de mie' libri, e stampati e scritti a mano, che passano il numero di trecento pezzi. Io gli depositerò in mano di Monsignor vescovo qui di Spoleti[2] perfino a tanto che io non mandi costà i libri del Leonio registrati nella list(r)a quale hor mando à Va Sigria.

Io per me, a dirne il vero, stimo i miei libri più di trecento scudi, perchè ci sono libri scritti a mano che non gli darei per cento scudi, perchè non

1. Mazzuchelli, *loc. cit.*, p. 1953, ne cite qu'une *Serie delli duchi di Spoleto,* dont le ms. est conservé à l'Ambrosienne (R. num. 121).

2. Pietro Orsini.

si trovono altrove et con tanti mei sudori e stenti Dio me gli [ha] mandati in mano. Et sono in particolare Joannes Bac(c)on *de speciebus*, del quale il Cardano ne rende testimonio nella sua opera *de rerum varietate* al libro 17° dove parla *de libris non vulgatis*[1], che non si trova, et io l'ho trovato et hollo qui in camera mia; cosi Gervasio Tilleberiense che scrive *de mirabilibus mundi* ad Ottone 4° imperadore; mi sono informato che non si trova altrove[2].

Cognosca adesso V^a^ Sig^ria^ R^ma^ il mio grande et simplice animo. Dico che, se accadesse per sorte (acciò non intervenga il comun proverbio di comperare la gatta nel sacco), che io non mandasse i libri a Roma a V^a^ Sig^ria^, o che mandati a lei, ella non se ne contentasse, ecco io gli le offerisco in ricompenza tutti questi miei libri che posseggo cosi in stampa come scritti a mano.

V^a^ Sig^ria^ ha veduto fino in qui il mio generoso e puro animo. Hora lo vegga quanto è pio, e quanto è honesto et santo il mio disiderio. È tempo hora di parlare e d'aprire il segreto del cor mio a V^a^ Sig^ria^, acciò resti di me sodisfatta. Io sempre da mia tenera età sono stato divotissimo della avvocata nostra Regina del cielo perchè per gratia e per miracolo da lei e per lei sono al mondo e son vivo fino a qui. Non solo sono inflammato honorarla con voce e con la penna, ma con le fatiche et opere delle mie proprie mani delle quali (gratia di Dio) ne fo ciò che io voglio in lavori meccanici[3]. Tutto il cor mio è piegato a una capella divota in San Marco di Fiorenza, chiesa nostra, nella quale è una divotissima Madonna, la quale era già l'Annuntiata di Fiorenza, ma per la poca cura e diligentia et perchè cosi piacque a Dio, la divotione dell' Annuntiata di Firenze si partì da San Marco et andossene vicina all' Annuntiata de' frati de' Servi[4]. Cosi povero e debole, ho preso a risuscitare questa divotione et, parte per limosine e parte con

---

1. En effet, dans le chapitre de cet ouvrage intitulé *Bibliothecæ ac libri, variaque antiquæ magnificentiæ exempla*, on trouve (éd. de Bâle, 1557, in-fol., p. 678), une liste de *libri nondum vulgati*, où l'on remarque (p. 680) : *Bacchonis de speciebus, loco syderum et cavis speculis*.

2. Il existe, à la Bibliothèque Nationale, une assez belle série d'exemplaires des *Otia imperialia* de Gervais de Tilbury; cet ouvrage porte, dans quelques mss., par ex. dans le ms. lat. 6781, le titre de *liber de mirabilibus mundi*.

3. Le P. Vincenzo Marchesi (*Memorie dei più insigni pittori, scultori e architetti Domenicani*, 4me éd., Bologne, 1878-9, 2 vol. in-12) n'a pas consacré de notice à Braccieschi.

4. L'intérieur de S. Marco fut complètement refait en 1580; les fresques furent détruites, et il n'échappa aux maçons qu'une belle Annonciation de Cavallini. Ces détails donnés par le P. Marchesi, *ouvr. cité*, t. II, p. 101, expliquent, d'une part, l'accaparement du culte de l'*Annunziata* par les serfs de Marie, et, d'autre part, le désir qu'avait Braccieschi de le leur enlever.

le fatiche di mia mano, ci ho speso da quattrocento scudi. Et di mia mano ho fatto uno ornamento di legname e di stucco; ma già vechio mancando, vorrei far fare hora un altro ornamento da un valente maestro da Camerino[1], che mi ha detto che me lo farà per trecento scudi e ci farà alcune statue.

Hora adunche parte per il guadagno che ritrarrò dalla compositione et stampa dell' opera mia delle cose di Spoleti, e parte con le fatiche di mie mani con buona licenza de miei prelati, ho tutto l'animo mio a ragunare questi trecento scudi per far fare quello adornamento a quella cappella. Adunche in caso che non piacessi a V^{a} Sig^{ria} di far questa compera, faccia cosi : io intendo che Sua Santità[2] è cosi limosiniere et è cosi divota della vergine santissima Maria che ha fatti gran doni e limosine alla Madonna della Quercia. Procuri da sua Santità (essendo tanto amata da lei) una limosina di questi cento cinquanta o cento sessanta scudi che io le chieggo hora; procuri, dico, in limosina per la Madonna del Rosario di san Marco di Firenze, perchè cosi si chiama tal cappella, e mi mandi tal somma di centosessanta scudi, perchè ciò che io fo et acquisto, tutto ha da andar là. Et Iddio et tutti i frati et tutta Firenze mi è testimonio che è cosi la verità. Concludo dianzi a V^{a} Sig^{ria} che o per compera de' libri del Leonio o per ricompensa e dono de' miei libri o per limosina dal Papa procurata, si compaccia (*sic*) e si degni mossa a pietà di me V^{a} Sig^{ria} di mandarmi adesso questa somma di centosessanta scudi, et io son preparato a rispondere a lei in tutti i modi, a tale che restarà sodisfatta di me e ne harà gran contento.

Se V^{a} Sig^{ria} mi provederà tal somma in limosina dal Papa, io le donerò i libri greci et hebrei del Leonio. Ma o in questo o in altro modo che ella mi mandi la prefata somma di danari, io, che non fui mai ingrato a veruno, non voglio esser ingrato a V^{a} Sig^{ria}, essendo io di natura amorevolissima.

Per tanto per dare qualche saggio di amorevolezza a V^{a} Sig^{ria}, io le mando in dono uno mio instrumento di mio ingegno et di mie fatiche di mano, perchè quasi tutta la mia vita ho consumata in lavori meccanici per acquistare danari con licenza de' miei prelati a quel fine che ho detto a V^{a} Sig^{ria}, poichè son povero et abandonato quanto alli aiuti di parenti et amici. Et in evento che piaccia tale instrumento a V^{a} Sig^{rta}, mando la dichiarazione di quello.

Et poi perchè sebene ho atteso per la infelicità mia à cose esteriori e meccanice, pur nondimeno (a gloria di Dio) ho atteso e mi diletto universalmente d'ogni sorte di scienza e di lingue e di poesie e di cose matematice e massime di astrologia. Et ho, in 36 anni che sono stato frate, atteso

1. On a vu, dans une des notes précédentes, qu'un livre de B. a été imprimé à Camerino.

2. Grégoire XIII.

a molte mie compositioni curiose. Et ne ho d'imbastiture e bozze da una cassa intera di scritture; ma perchè mai (tanto sono infelice) non ho trovato un Mecenate che mi cavi di sepolcro e mi faccia una volta spronandomi manifestare i talenti datimi da Dio benedetto, però trovandomi adesso da un mese in qua molto inspirato et agitato di ricorrere à Vª Sigria e pregarla che mi voglia ricevere per un suo clientulo e, sotto le sue ali (*sic*) ricoverandomi, mi faccia una volta far prova se son bono a nulla e mi cavi di sepoltura; io mando a Vª Sigria un poco di saggio de' miei studii, et in prosa et in versi; in versi, mando una elegia che feci in due notte trovandomi in convalescenza di una infirmità gravissima; et in prosa, mando un poco di principio di una operetta che mi è venuta in concetto di fare in laude di questo Papa sopra l'arme sua. Vª Sigria vegga et consideri, et secondo il suo purgatissimo giudicio mi consigli poi quelche io debbo fare, se io debbo seguitare l'opera incominciata, e se sarà bene di consecrarla a sua Santità e mandarla in luce. L'intention mia sarebbe per modestia di dire solo secondo i logici le premesse parlando e mostrando l'ufficio de principi christiani et ecclesiastici. La conclusione poi ingegnosamente si intende sopra di questo Papa, poichè tutto il mio discorso è fondato sopra dell' arme sua. Vª Sigria è prudentissima et espertissima e sà benissimo quelche si debba fare, et se piacerà a Dio che ella mi pigli in protezzione e favore, io con il suo mezzo verrò a visitarla a tempo nuovo o quando piacerà a lei... Di Spoleti, il dì 20 di novembre del 1582[1].

II

Illmo et Rmo Monsignore e Patron mio ossmo....

Essendomi stato dato avviso dal mio charo amico il p. fra Felice Orrighi da Spoleti, con quanto compassionevole aspetto e benignissimo affetto Vª Sigria Illma et Rma, ascoltati i miei affanni et il gran pelago in ch' io sono entrato, ne ha data larga speranza di volermene liberare (del che gliene rendo infinite grazie) et havendo inteso à dirincontro opporsi qualche contrario vento che stia per impedire il successo di cosi pietosa impresa : ho giudicato sia bene scriver di novo à Vª Sigria Illma per far riparo à quello, e con questo mio breve memoriale viepiù infiammarla et stabilirla in cosi pio officio inverso d'un suo bassissimo ma imperò affetuosissimo servitore.

Dico adunche circa il prezzo delli dugento venti pezzi di libri (tra quali più assai di 180 pezzi sono scritti à penna) che non solo è stato giudicato di trecento scudi, ma anco di quattro cento dalli eccellentissimi signori medici e filosofi maestro Giovanbernardino Rastrelli da Perugia, Mº Fausto

1. *Vatic. lat.* 6411, fol. 276.

Valenti da Trevi, Mº Andrea Bibbiena da Firenze e da molti altri, non solo perchè sono stati libri di si famosissimo huomo, studiati, corretti e chiosati di sua mano, i quali quasi tutti sono in foglio grande, bene scritti, ben legati, e di più trattati e varie opere in un medesimo volume; ma perchè ci è fra essi certo occolto tesoro che, dato in luce, porti il vanto di tutta la spesa del restante, come in essempio fra esse ci è il sermone ottavo di Niccolò Niccoli[1]. Donde che questi prefati medici e dottori hanno giudicato etiamdio e scrittone che sia una compera convenientissima et di ventura; affermando che, se avessero in pronto la somma de' danari proposti per prezzo, non se li lascerebbono scappare di mano.

Ma poichè in questi nostri infelici tempi non solo i libri scritti a penna non sono in quella reputazione in quale erano già, ma anco è odiosa ogni proposta di vendita, e solo ha luogo la proposta di dono; però Vª Sigria come sapientissima patrona e affezzionatissima de' litterati, seguitando felicemente le vestigie de' famosissimi e santissimi cardinali passati Capranica e Bessarione e di molti altri, potrà proporre dinanzi à sua Santità, e chiedere in limosina della restaurazione d'una cappella del Rosario di Maria santissima in San Marco di Fiorenza il detto prezzo de trecento scudi, et subito sottogiungere che, in ricognizione di si gran limosina, si offerisce dal ricevitore di essa dare in dono alla Biblioteca Apostolica tal somma di libri di assai maggior prezzo..... Di Spoleti, il di primo di Marzo del 1583[2].

1. Je n'ai encore rencontré dans aucun catalogue ce *sermo octavus* de Niccolò de' Falconi (et non de Niccolò Niccoli).

2. *Vaticano-Reginensis* 2020, fol. 225.

EXTRAITS

DE LA

CORRESPONDANCE DE FRANÇOIS DE DINTEVILLE

AMBASSADEUR DE FRANCE A ROME (1531-1533).

François II de Dinteville, évêque d'Auxerre, fut ambassadeur de François Ier à Rome depuis le mois d'août 1531 jusqu'au mois de février 1533. Les minutes des lettres qu'il écrivait durant son séjour en Italie nous sont parvenues dans le volume 260 de la collection Dupuy, à la Bibliothèque Nationale. Trois d'entre elles renferment quelques détails assez importants pour l'histoire des lettres et des arts dans la première moitié du XVIe siècle.

I. *Manuscrits de Jean Lascaris.*

Dans une lettre à Philibert Babou de la Bourdaisière (janvier 1532), on trouve ce court, mais intéressant avis :

Lascaris m'a mandé qu'il a encores des livres grecz[1]...

On sait que la bibliothèque de Jean Lascaris était passée, en février 1527, aux mains du cardinal Niccolò Ridolfi[2]. Mais Lascaris, qui avait déjà su réunir plusieurs collections grecques pour les Médicis et pour lui-même, ne perdit pas courage, malgré son âge avancé, et continua ce rôle d'intelligent négociant dont il enseigna les secrets à son compatriote Antoine Eparque. La plupart des mss. de la Bibliothèque Nationale qui proviennent de Lascaris portent, en même temps que son monogramme, l'indication de

---

1. Vol. cité, fol. 87 v°.

2. Cf. L. DOREZ, *Un document nouveau sur la bibliothèque de Jean Lascaris*, dans la *Revue des Bibliothèques*, t. II (1892), pp. 280-281.

leur placement sur les rayons du cardinal florentin[1]. Quelques-uns cependant ne sont pas munis de cette dernière indication, et ce sont ceux-là que Lascaris signalait à l'attention de François de Dinteville[2].

II. *Dessins du « de Re Navali » de Lazare de Baïf.*

Une autre lettre, adressée à Lazare de Baïf, alors ambassadeur de France à Venise, commence ainsi :

Je vous envoye par ce porteur une partie des navires que j'ay faict retraire par deçà, qui sont toutes en la colonne de Trajan tant célèbre, et tout ce qui est par deçà de navires est quasi prins là dessus. J'en ay encores quelques aultres pièces, mais ce ne sont pas choses que j'asseure pour antiques; car je les ay faict prendre de painctures modernes, fors icelles de quelques arcs... (8 avril 1532)[3].

Une partie des dessins publiés quelques années après dans le *De re Navali* de Baïf[4] ont en effet la prétention de reproduire des fragments nautiques tirés des bas-reliefs de la colonne Trajane, et quelques-uns de ces fragments sont reconnaissables à première vue. Le premier navire représenté p. 109 s'identifie facilement avec celui qui est figuré sur la pl. CXXXV de l'*Antiquité expliquée* (t. IV, 2e partie, en face de la p. 218). Le second dessin de la p. 109 est identique, quoique tourné en sens contraire, au premier de la même planche de Montfaucon. D'autre part, le dessin de la p. 28 de Baïf semble une reproduction, plus fantaisiste, d'une des proues publiées par Montfaucon (*op. cit.*, pl. CXXXIII, fig. 2) d'après les bas-reliefs de S. Laurent-hors-les-Murs[5]. Il est d'ail-

1. P. de Nolhac, *Inventaire des mss. grecs de J. Lascaris,* dans les *Mélanges de l'École française de Rome,* t. VI (1886), p. 252, — et L. Dorez, *Le Cardinal Marcello Cervini et l'imprimerie à Rome,* p. 16 (Extr. des *Mél. de l'Éc. franç. de Rome,* t. XII (1892).

2. L'identification de quelques-uns de ces mss. n'est pas douteuse : ce sont les nos 1250, 2017 et 2948 du fonds grec de la Bibliothèque Nationale. Cf. Henri Omont, *Catal. des mss. grecs de Fontainebleau,* Paris, 1889, grand in-4o, pp. 131, 140 et 16.

3. Vol. cité, fol. 171.

4. Chez Robert Estienne, 1536, in-4o. Une seconde édition porte la date de 1549.

5. On trouvera, au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale (*Antiquités Grecques et Romaines,* t. III), deux pages de dessins de navires. La première pourrait

leurs à noter que les gravures de l'ouvrage de Baïf ressemblent plus aux gravures de celui de Montfaucon qu'aux reproductions du grand recueil Fröhner-Arosa : si les dessinateurs du xvi[e] et du xvii[e] siècle ont été à la peine, les progrès de la gravure appliquée à l'archéologie font qu'ils ne sont plus guère à l'honneur. Charles Estienne ne se défiait-il pas déjà un peu de ces artistes habiles, mais inexacts? Son avis au lecteur, qui suit la dédicace de Baïf à François I[er], permet de le supposer : *Quas inspicies inter legendum, in his opusculis passim depictas navium, vestium ac vasculorum figuras, Lector, eas scito cum ex antiquissimis monimentis, tum maxime ex vetustioribus illis marmoribus, quæ etiam hodie Romæ conspiciuntur, desumptas fuisse... Nolim autem te tantam iis fidem adhibere, ut ad unguem efficlas fuisse credas etiam ipsis marmoribus. Id enim non ignoramus, marmora quantumvis antiqua, nonnihil interdum habere, quod artificis libidini potius quam veritati respondeat...*[1]. On ne saurait plus galamment défendre un artiste que l'on a des raisons de croire plus « artiste » qu'exact.

III. *Moulages et médailles.*

Dans une lettre du 27 janvier 1532, adressée à Philibert Babou de la Bourdaisière, on remarque le passage suivant :

> ... J'envoye à Robinet une douzaine de vases de molleure ; tout ce qui estoit de bon par deçà de Raphael le d'Urbin et de Michael Ange est perdu. Les Espaignols en desrobèrent les moulles au sac[2], et n'y a par deçà ouvrier de paincture ne sculpture dont l'on se peust ayder...[3].

remonter à la fin du xvi[e] ou au commencement du xvii[e] siècle ; la seconde est postérieure. Peut-être ont-elles servi pour le grand ouvrage de Montfaucon. Quant aux dessins envoyés de Rome à Baïf, ils ont dû rester chez le graveur parisien chargé de l'exécution des planches par R. Estienne ; une de ces planches (p. 19 et p. 168) porte au bas, à gauche, la croix de Lorraine, et Aug. Bernard (*Geofroy Tory*, Paris, 2[e] éd., 1865, in-8°, p. 269) croit qu'elles sont toutes sorties de l'atelier de Tory.

1. *Lazari Bayfii Annotationes in L. II de captivis... in quibus tractatur de re navali...*, Paris, R. Estienne. 1536, in-4°, fol. *a* IV.

2. Le sac de Rome de 1527.

3. Vol. cité, fol. 101.

En ce même mois de janvier 1532, Dinteville écrit au même correspondant :

Je suis après à recouvrer huit ou dix pièces de bronzes fort bonnes et grandes que j'espère envoyer au Roy. Je n'ay jamais sceu par deçà fyner de fondeur. Je suis pour en faire venir ung de Florence...[1].

Une autre lettre adressée au grand-maître de France, Anne de Montmorenci, et datée du 10 [avril 1532], commence en ces termes :

Il y a par deçà une maison dont la moictié est au feu seigneur Maximillian[2], duc de Millan. S'il plaisoit au Roy la me donner, j'en feroye par adventure quelque escu. Je vous supplie très humblement la vouloir demander pour moy. Si j'en puis venir au bout comme j'espère, une partye de l'argent ira en médailles et en chevaulx turcs pour faire présent au Roy et à vous à mon retour. J'en ay parlé au pape[3] et n'en ay pas mauvaise espérance s'il plaist au Roy la me donner. J'ay fait bruyt desjà que le Roy la m'avoit donnée, pour ce que je voyoie la matière s'esventer ung petit trop à mon gré, de peur que je fusse prévenu...[4].

Léon Dorez.

1. Vol. cité, fol. 87 v°.
2. Sforza.
3. Clément VII.
4. Vol. cité, fol. 173 v°.

DEUX JUGEMENTS RENDUS AU XVIe SIÈCLE

SUR LA PROPRIÉTÉ DES MARQUES TYPOGRAPHIQUES

Dès que l'imprimerie se généralisa, on vit apparaître, comme il arrive pour toute invention nouvelle et lucrative, de peu scrupuleux industriels qui pratiquèrent la contrefaçon. Les intéressés cherchèrent des moyens de défense; ils trouvèrent les marques typographiques et les privilèges. Chevillier cite, pour ces derniers, une lettre significative d'Érasme[1] ; pour les premières, l'avertissement mis par Josse Bade, en 1516, au titre de ses additions et corrections au dictionnaire de Calepino[2] et le passage de la seconde préface de l'édition de Tite-Live où Francesco Torresano d'Asola dénonce une maladroite imitation de la marque d'Alde Manuce[3].

Des avertissements et des protestations on en vint aux procès, et un volume de la collection Dupuy nous a conservé le résumé de deux jugements rendus dans des affaires relatives aux marques d'imprimerie[4].

Si ung marchand peut user de l'enseigne d'un aultre marchand ou d'une marque aprochante.

Jehan Guimyer, faisant grand trafficq de cartes, avoyt pour enseigne les trois poissons et deux porcz espicz qu'il souloyt faire imprimer sur la couverture de chascun pacquet de cartes qui estoyt de sa façon. Et par ce qu'il estoyt en grande réputation de bien ouvrer en telle marchandise, chascun vouloyt avoir des cartes de sa façon. Quoy voyant Alain Langlois, qui vouloit faire trafficq de pareille marchandise, il auroict pris la mesme marque et enseigne, affin que les achepteurs estimassent que les cartes qu'il vendroyt estans de pareille marque fussent de pareille bonté. Mais le prévost de Paris, par sa sentence du XIIe jour de mars 1574, auroict faict

---

1. *L'Origine de l'Imprimerie à Paris*, 1694, in-4°, p. 207.
2. *Ibid.*, p. 208.
3. *Ibid.*, p. 209.
4. Bibliothèque Nationale, *Coll. Dupuy*, vol. 301, fol. 101 v°.

deffences audict Langlois de mettre sur la couverture de ses cartes l'enseigne de l'hostel dudict Guimyer qui sont les trois poissons et deux porcz espicz et de ne s'ayder des marques et enseignes dudict Guymier, partye ou portion d'icelle, directement ou indirectement, comme de mettre deux poissons au lieu de III, sur peyne de confiscation et d'amende arbitraire et condamné ledict Langlois ès despens. Dont il auroict appellé et finablement la court par son arrest en forme de jugé auroict mis l'apposition et ce dont avoyt estó appellé au néant sans amende et les parties hors de cour et de procès sans despens. Prononcé le 14e jour d'aoust 1574 entre les jugez.

Au-dessous, d'une autre main :

Le lundy matin 3 jour d'aougst 1579, moy playdant[1] pour Philippes Tinghy contre Jehanne Juncti, toùt le contraire à l'arrest précédent fut jugé. Car défenses furent faictes audict Tinghy de ne prendre la fleur de lys de Florence en la marque de ses livres, parce que c'estoit l'ancienne marque du feu père de ladicte Juncti. Cest arrest est donné selon la décision de Bartolle en son traicté *de Insig*[*niis*] *et ar*[*mis*][2].

Ce second procès est le plus intéressant au point de vue bibliographique. Philippe Tinghi exerçait à Lyon, de 1570 à 1586[3], et fut l'associé de Symphorien Béraud et d'Étienne Michel[4]. Ses livres portent pour marque « une couronne avec fleurons alternant de fleurs de lis héraldiques et de roses naturelles »[5]. Il faut avouer que ces fleurs de lis héraldiques ressemblent singulièrement aux « fleurs de lis au naturel »[6] dont les Giunti ornaient depuis longtemps leurs beaux volumes. Les Giunti de Florence, qui se sont, au xvie siècle, répandus un peu partout, s'étaient naturellement établis de bonne heure dans la ville de Lyon, qui était alors un des centres commerciaux les plus importants de l'Europe occidentale. La présence de Gianfrancesco Giunta y est

1. Il m'a été impossible de retrouver le nom de cet avocat.
2. § 10. (T. X, fol. 125, col. 1, de l'éd. de Venise, 1590, in-fol.)
3. Silvestre, *Marques typographiques*, t. II, p. 561.
4. Ce renseignement, ainsi que la description de la marque de Tinghi, est emprunté à P. Delalain, *Inventaire des marques d'imprimeurs et de libraires de la collection du cercle de la Librairie*, Paris, in-4o, 2e édition, avril 1892, p. 120-121.
5. On en trouvera la reproduction dans Silvestre, *ouvr. cité*, nos 970 et 1017.
6. V. la description des différentes marques des Giunti de Florence dans Delalain, *ouvr. cité*, p. 103.

signalée dès 1531[1], et ses héritiers y impriment encore en 1568[2]. Giovanna Giunta était probablement sa fille, et notre document prouve qu'elle était en 1579 à la tête de la maison. On comprend facilement que Philippe Tinghi, qui était imprimeur dans la même ville, ait essayé, en introduisant dans sa marque le lis de Florence, de provoquer, au moins chez les acheteurs inexpérimentés, une facile et fructueuse confusion[3].

LÉON DOREZ.

---

1 et 2. Delalain, *loc. cit.*

3. Je ne sais pourquoi M. Delalain suppose que cette marque était plutôt celle de Béraud et de Michel que celle de Tinghi lui-même.

INTRODUCTION DE L'IMPRIMERIE[1]

DANS DIFFÉRENTES VILLES AU XVIIe ET AU XVIIIe SIÈCLES

En 1870, M. Deschamps a publié un *Dictionnaire de géographie ancienne et moderne à l'usage du libraire et de l'amateur de livres,* qui contient, en particulier, « les recherches les plus étendues et les plus consciencieuses sur les origines de la typographie dans toutes les villes, bourgs, abbayes d'Europe, jusqu'au XIXe siècle inclusivement. » Cet ouvrage, inutile de le dire, a une véritable valeur et, je le sais par expérience, a rendu et rendra toujours de vrais services. L'auteur lui-même, dans son court avant-propos, n'en reconnaît pas moins que, dans son livre, on relèvera bien des inexactitudes, malgré les « investigations persistantes et pénibles » auxquelles il a dû « se condamner pendant des années. » Après ce modeste et sincère aveu, je me trouve à l'aise pour faire disparaître de ce *Dictionnaire* quelques-unes de ces inexactitudes sur un point spécial, celui de l'introduction de l'imprimerie dans certaines localités de second ou troisième ordre. C'est, en effet, pour les villes moins importantes que, à cet égard, règne encore l'obscurité, celles de premier ordre ayant généralement attiré davantage l'attention des bibliographes et sollicité leurs recherches, et non sans des résultats à peu près définitifs.

Mon intention n'est pas de soumettre à un minutieux examen l'ouvrage de M. Deschamps; je me contente de réunir ici des notes que j'ai recueillies au courant de mes études sur la Bibliographie de la Compagnie de Jésus. Bien qu'elles ne concernent que le XVIIe et le XVIIIe siècle, peut-être ne seront-elles pas sans quelque intérêt et donneront-elles à d'autres l'idée de compléter ce travail de révision.

Col. 38 : ALCMARIA, *Alcmaër,* ville de Hollande.

M. D. dit ne connaître aucun ouvrage imprimé avant 1605.

En voici deux antérieurs à cette date :

Successio Apostolica, dat is, naecominghe oft de naetredinghe der Apostelen, waer in dat die bestaet naer het ghetuyghenisse

der H. Schriftueren, door J. P. V. M. Ghedruckt tot Alckmaer, by Jacob de Meester, 1600, 4°. — Par Jean Pietersz van der Moelen, comme le suivant :

Vertoogh aen de successoors des jesuyts D. Francisci Costeri dit met zyne (maer niet de rechte) Toetsteen heeft willen toetsen ende wederleggen der Successie Apostolica. Tot Alcmaer, by Jacob de Meester, woonende in de Lange-Straet, in de Druckerye, 1604, pet. 4°, pp. 48.

Col. 110 : ASCIBURGUM,... ASCHAFFENBURGUM, *Aschaffenburg*.

« L'introduction de l'imprimerie dans cette ville date de 1620, suivant le docteur Cotton... Nous ne connaissons pas les livres sur lesquels s'appuie le bibliographe anglais;... ce n'est qu'en 1629 que nous trouvons des livres imprimés dans cette ville. »

En voici cependant un qui se rapproche de la date donnée par Cotton :

Myrothecium, Id est, Cistvla, sev conclave devotarvm Precvm ac Considerationvm svper Evangeliis totivs anni. Auctore qvidem R. P. Francisco Costero, Societ. Iesv Theologo, nuper non sine sanctitatis opinione in aliam vitam translato. Interprete vero P. Theodoro Petreio, Carthusiano, qui eas ex Belgico idiomate Latinitate donauit. Aschaffenbvrgi, typis Balthasaris Lippii, sumtu Henrici Dulckenii, M. DC. XXI, 12°, pp. 349, sll.

Je ferai remarquer qu'en 1608, et précédemment, Balthasar Lippius imprimait à Mayence.

Col. 185 : BIENNA, *Bienne*, ville de Suisse.

D'après le supplément du Dr Cotton, l'imprimerie y aurait existé depuis 1667, et M. Ternaux prétend qu'un typographe du nom de Daniel Beck, y exerçait l'imprimerie dès 1611. « Nous ne pouvons, dit M. D., la faire remonter avec certitude qu'à 1713. »

L'opinion de Cotton est confirmée par :

Interpellatio brevis ad philosophos veritatis tam amatores quam scrutatores pro lapide philosophorum, contra antichymisticum mundum subterraneum Athanasii Kircheri, qua non antichymistica ejus putatitia argumenta subnervantur, sed et ars ipsa quantum fieri potest intelligentibus manifestatur, a Salomone de Blawenstein. Biennæ, apud Bernantes, 1667, 4°, pp. 15.

Col. 218 : BRUNSBERGA, *Brunsberg,* ville de la Prusse.

« Le docteur Cotton nous apprend que le cardinal Hosius établit dans le collège des Jésuites de cette ville une imprimerie qui fonctionna à partir de l'année 1601. »

C'est vrai, mais auparavant on trouve :

Institvtiones Christianæ Pietatis. Sev Parvvs Catechismvs Catholicorum. Auctore Petro Canisio. Societatis Iesv. Brvnsbergæ. Excudebat Iohannes Saxo : 1589, 12°, pp. 174, sllelt.

Antonii Possevini de Societate Jesu Epistola de necessitate, utilitateque ac ratione docendi Catholici Catechismi Rationes item, quibus inter summas quasque difficultates diuinum negotium debeat at possit promoueri. Brvnsbergæ, Excudebat Iohannes Saxo; 1589, 12°, pp. 164.

Col. 218 : BRUNTRUTUM, *Porrentruy,* ville de Suisse.

« C'est à 1594 que Falkenstein fait remonter l'imprimerie dans cette ville. »

Dans son Histoire du collège de Porrentruy, M. l'abbé Vautrey cite une pièce antérieure : c'est un programme détaillé des auteurs qui devaient être étudiés par les élèves; il porte la date du 30 octobre 1591 et le nom de l'imprimeur : « Bruntruti, excudebat Hugo Ulmart, apud Joannem Fabrum... »

Col. 218 : BRÜX.

M. D. ne cite pas cette ville de Bohême, située entre Dux et Comotau, au pied de l'Erzgebirge.

Historia Mariascheinensis, das ist : Ausführlicher Bericht von dem uralten und Wunderthätigen Vesper-Bild der schmertzhaften Mutter Gottes Maria. Welches zu Mariaschein unweit Graupen, im Königreich Boheim in der Kirchen Unser Lieben Frauen von etlichen hundert Jahren her zu offentlicher Verehrung vorgestellet, und wegen vieler Wunder-und Gnaden-Werken sehr berühmt ist : verfertiget von P. Joannes Miller der Gesellschaft Jesu Priester, im Jahr 1710. In der Königl. Stadt Brüx Gedruckt im Jahr 1769, bey Wenzl Andres Fuhr, 4°, ff. 4, pp. 224.

Col. 242 : CALARIS, *Cagliari,* ville de Sardaigne.

M. D. cite un ouvrage publié en 1557; puis un autre de 1576. En voici un entre les deux, qui établit aussi le nom du premier imprimeur :

Breve directorium ad Confessarii ac Confitentis munus ritè obeundum concinnatum per M. Ioannem Polancum Theologum Societatis Iesv. Calari, excudebat Vincentius Sembeninus, typis Nicolai Canyellas, 1567, 12°.

Col. 254 : CAMPIDONA, CAMPIDUNUM, CAMBODUNUM, *Kempten,* ville de Bavière. — Voir aussi au Supplément, col. 1423.

M. D. se demande si l'imprimerie a existé dans ce célèbre monastère de Souabe et n'ose l'affirmer malgré une indication du *Thesaurus* de Graesse, pour une édition de 1609. Je ne trancherai pas la question pour ce qui concerne le xviie siècle; mais au xviiie il y avait un imprimeur, sinon dans le monastère, du moins dans la ville de Kempten, si j'en juge par le livre suivant :

Vindicatio contra Vindicias, sive ad Vindicias Historicas Wilhelmi Ernesti Tenzelii... pro Hermanni Conringii Censura... Vindice et defensore P. Maximiliano Rassler S. J.... Campodunæ, per Joannem Mair, M.DCC.XI, fol., pp. 326, sldelp.

En 1738, je trouve un livre : « Ex Ducali Campidonensi Typograph. per Andream Stadler. »

Col. 262 : CARANTONUM, PONS CHARENTONIUS, *Charenton-le-Pont,* bourg de France (Seine).

D'après M. D., l'imprimerie y fut établie par les réformés; mais, dit-il, vu la grande quantité de livres qui portent la rubrique : *Charenton,* on doit supposer que plusieurs sortent des presses d'autres villes protestantes, telles que la Rochelle, Saumur et Montpellier. « Le plus ancien livre que nous connaissions avec cette souscription est daté de 1615 : *Andreæ Sciоppii elixir Calvinisticum.* »

Je ne contredirai pas M. D.; toutefois je ferai observer que, l'*Elixir* étant du P. François Garasse, S. J., il serait fort extraordinaire qu'il eût été imprimé par des réformés quelconques, de Charenton, La Rochelle, Saumur ou Montpellier. — A mon avis, c'est, pour cet ouvrage, une rubrique de fantaisie.

Col. 327 : CLAUDIA, CLAUDIVIUM, CLAGENFURTIUM, *Klagenfurt,* Haute-Carinthie (Autriche).

« Falkenstein nous donne 1777, comme la date de l'introduction de la typographie dans cette ville. »

C'est bien trop tard ; il faut la faire remonter au commencement du xviiie siècle :

Rosa centifolia, sive Primum sæculum Archi-Ducalis et Academici S. J. Gymnasij Clagenfurtensis historicâ synopsi effigiatum; cùm Philosophiæ universæ Placita In eodem Anno Christi M.DCC.V. Fundati Gymnasii CI. Mense Septembri, Die... Publicè propugnanda susciperet... Joan. Frid. Wolffg. Löber,... Præside R. P. Carolo Pfeiffersberg è S. J... Clagenfurti, Typis Mathiæ Kleinmayr, 8°, pp. 162, sllelt.

Col. 369 : COSFELDIA, *Coesfeld*, ville de Westphalie.

Falkenstein dit que l'imprimerie y existait en 1712; mais Vogt (*Catal. lib. rar.*, p. 26) cite un ouvrage imprimé, dès 1694, par André Hermann Wemmeyer.

Wemmeyer exerçait déjà en 1688, d'après le programme de la pièce de théâtre suivante :

Metamorphosis arrogantiæ sive Nabuchodonosor..., fol., ff. 2.

Mais avant lui, je trouve un autre programme, d'un autre imprimeur :

Pseudopolitices Stratagemata per Herodem Ascalonitam adornata per lectissimam juventutem Gymnasii Cosfeldiensis scenice renovata per Ferdinandum Principem Liberalissimum Studiorum Brabeutam Politiori Epilogo coronata Anno MDCLXXXVI. Die 26 et 27 Septembris. Coessfeld, Gedruckts Johan Georg Todt. Im Jahr 1687, fol., ff. 2.

Col. 374 : CREMESIA, CREMISIUM, CREMSA, *Krems*, ville de la Basse-Autriche.

D'après Falkenstein, l'imprimerie y fut fondée en 1713. — Sous le même nom, à la col. 1429, M. D. dit : « Nous ne trouvons trace de livre souscrit à ce nom qu'en 1742. »

Falkenstein lui-même n'est pas remonté assez haut. La preuve :

Der Eustachische von den Pfeillen den Todts, Den X December, 1687. Befälte Hirsch. Das ist: Die Hoch- und Wolgehorne Freille, Freille Maria Eustachia, Gräffin von Althann. In den Dreyssigsten Ihrer Leich-Begängnuss, Durch Ein Klägliche Lob-Red vorgestelt in der Kirchen dess Collegij der Societet Jesu zu Crembs. Von den Ehrw. P. Christophoro Christaling, der Societet Jesu, Priester und Ordinari Prediger allda, Gedruckt zu Crembs, Bey Christian Walter, anno 1688, 4°, pp. 24.

En voici encore un antérieur à 1742 :

Symbola et Emblemata in Canonizatione SS. Aloysii et Stanislai. Cremsii, typis Kopis, 1727, 4°.

Col. 430 : DUDERSTADIUM, *Duderstadt*, petite ville de Hanovre.

« Imprimerie en 1675; le premier typographe s'appelle Johann Westenhoff. »

Serait-ce le même qui publia, dès 1671, deux livres du P. Jean Müller, S.J. ?

Gesangbüchlein mit einer Litaney der H. Patronen des Eichfelds. Duderstadt, 1671.

Mons adjutorii seu Salvatoris Christi, seu Descriptio historica celebris in Eichsfeldia peregrinationis ad locum sacrum. Duderstadt, 1671, 8°. — Cet ouvrage est en allemand.

Col. 457 : ENCHUSA, *Enckhuizen*, ville de Hollande.

Imprimerie en 1609, suivant Falkenstein.

Nous pouvons remonter au moins jusqu'en 1605 :

Verantwoordinghe, Teghens de blasphemische wederlegginghe Francisci Costeri Iesu-wijt tot Brussel : waerinne sijn vijf Propositionen beantwoort werden, de vorige Beantwoordinghe verdedighende, ende sijn Wederlegginge te niet doende. Door P.P. Cock Enchusanum. Gedruckt t' Enchuysen, By Jasper Tournay, Anno 1605, 8°, pp. 127.

Col. 468 : ESTIVALE, ESTIVALIUM, STIVALIUM, *Estival-en-Charnie*, bourg du Maine (Mayenne), ancienne abbaye de Saint-Benoît.

A ce nom M. D. ne signale aucun ouvrage. De plus, ne confond-il pas cet Estival, plutôt *Etival*, dans la Mayenne, avec l'Etival, dans les Vosges, proche de Senones, où il y eut une abbaye de Prémontrés ?

Cette abbaye avait une imprimerie fondée par son abbé, le P. Hugo. Dès 1725, il y publia, sous la rubrique *Etival*, le tome premier de son *Sacræ antiquitatis monumenta* : « Stivagii, litteris Johannis-Martini Heller, typographiæ et bibliopolæ. » (Voir un article de M. le conseiller Huot, dans le *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace* (1865), 2e série, t. III, 1e part., p. 132.)

Deux ans plus tard, paraissait :

Justification de la morale et de la discipline de l'Église de Rome et de toute l'Italie. Contre un livre anonyme qui a pour titre : « La morale des Jésuites et de la constitution Unigenitus, comparée avec la morale des Païens, par Monseigneur Mathieu Petit-didier, évêque de Macra, abbé de Senone. » A Estival, chez Jean-Martin Heller, MDCCXXVII, 8°, pp. 316, sld. à Benoît XIII.

Col. 480 et 711 : FANUM MARIÆ LAURETANÆ, LAURETUM, *Loreto,* ville d'Italie.

D'après Falkenstein et Cotton, l'imprimerie y remonterait à l'année 1637, mais ces auteurs ne citent pas d'ouvrage de cette époque. M. D. rapporte inexactement le titre d'un livre imprimé en 1639, mais « tout cela, dit-il, ne nous donne pas le nom du premier imprimeur. »

Voici de quoi compléter ces détails :

Calvinianvs verbero. Et in eum Vindiciæ Vapulares hoc est necessaria defensio Silvestri Petra Sanctæ Romani Societatis Iesv Theologi in Andreæ Riveti Hæretici Librum Qui inscribitur Iesvuita vapvlans Quæ est simul altera Defensio Romanæ Ecclesiæ, ac Pontificis Romani. Lavreti, Apud Paulum, et Io. Baptistam Seraphinum, M.DC.XXXIX, 4°, pp. 432, sldelt.

Col. 527 : FRANCOPOLIS, *Villefranche-de-Rouergue* (Aveyron).

M. D. ne cite aucun ouvrage imprimé dans cette ville et avec raison, je pense ; car c'est une imprimerie fictive. Ainsi, en 1642, le P. Théophile Raynaud, S. J., a publié son *Hipparchus, de Religioso negotiatore,* sous la rubrique « Francopoli, Apud Petrum Salvianum ; » mais cet ouvrage a été, en réalité, imprimé à Chambéry.

Col. 535. FULDA, *Fulde,* Hesse-Cassel.

« L'imprimerie paraît avoir existé en cette ville en l'année 1670... mais sans doute elle cessa pendant un laps assez considérable d'années d'être en exercice, puisqu'en 1723, J. T. Schannot (*sic,* lire : « J. Frédéric Schannat,) dans la souscription de ses *Vindemiæ litterariæ,* dit de son livre : « Specimen renascentis apud Fuldam typographiæ. »

Ces détails empruntés à Cotton me semblent peu exacts.

J'ai bien trouvé une plaquette remontant à 1671 : « Threnodia Buchoniæ Lucentis... Fuldæ, Anno M.DC.LXXI. Ex officina typo-

graphica Marci Bloss, 4°, pp. 16 nch. » — Mais, depuis cette époque jusqu'en 1723, j'en ai de 1673 : « Philothea Das ist : Die Gottliebende Seel.. Gedruckt in Fulda, durch Marcum Bloss, Anno 1673, 4°, pp. 17 nch. »; — de 1678 : « Fuldæ, Typis Viduæ Marci Blosi »; — de 1680 : « Typis Mariæ Ursulæ Blosin Viduæ »; — de 1700 : « Fuldæ, Typis Simonis Zeileri »; — de 1707, 1714, 1715, du même Zeiler. — S'il y a eu une interruption, elle a été, on le voit, bien moins longue que ne le suppose M. D.

Col. 538. FUSTENBURGUM, FURSTENBERGA, *Fürstenberg*, anc. château, bourg sur le Weser (Hesse-Cassel.)

M. D. cite, comme imprimé en cette localité, un ouvrage de Guill. Camerarius : « Justa defensio præmonitionis (pour *præmotionis*, je pense,) physicæ, Fustembergii, 1634, » auquel le P. Théophile Raynaud, S. J., répondit par son : « Non causa ut causa. »

Pour l'ouvrage de Camerarius je ne puis vérifier l'exactitude du renseignement; quant à celui du P. Raynaud, je crois qu'il y a une erreur. Ce Jésuite n'aurait pas fait imprimer son livre en Allemagne, lui qui habitait Lyon. — De plus, le lieu d'impression n'est pas *Fustemburgi*, comme le dit M. D., mais *Fastemburgi*, « apud Petrum Barelium et Joan. Abstemium ». C'est donc, à mon avis, un nom de localité supposé, d'autant plus que je trouve un certain rapprochement entre *Fastemburgum*, le château de l'abstinence ou du jeûne, et *Abstemium*, celui qui ne boit pas de liqueurs enivrantes.

Col. 569 : GLACIUM, *Glatz, Glaz* (*Kladsko*), ville de la Silésie prussienne.

Imprimerie en 1688, d'après Falkenstein; — 1685, d'après Le Long et Ternaux.

L'ouvrage suivant du P. Jean Malobiczky, S. J., est antérieur : Regale sacerdotium seu de vocatione et officiis sacerdotum. Glacii, Typis Matthæi Erich, anno 1679, 12°, pp. 136, sllelt.

Le P. Barth. Christel, S. J., publia en 1685 la traduction allemande du *Thesaurus inexhaustus* du P. Arias, S. J., en 3 vol. in-fol. : « Glatz, Gedruckt bey Andreas Regen. »

Col. 619. HENRICI HRADECIUM, NOVA DOMUS, NEUHUSIUM, *Neuhaus*, ville de Bohême.

M. D. se demande s'il faut rapporter à cette ville des ouvrages avec la rubrique *Neuhusii,* publiés par le P. Nicolas Schatten, S. J. Il ne s'est pas aperçu qu'il les plaçait plus loin encore à l'article NOVESIUM, *Neuss* (col. 942) et que sa note de l'article NEUHUSIUM (col. 925) concernait aussi *Neuss.* Me tromperais-je en supposant que *Neuhusium* n'est ni Neuhaus, en Bohême, ni Neuss, dans la province Rhénane, mais bien Neuhauss, dans la présidence de Minden, à 4 kilomètres de Paderborn? Ma raison est que l'imprimeur Jean Todt, qui signe les éditions de Neuhusium 1674, était le « Typographus aulicus suæ Celsitudinis Paderbornensis ». Je le trouve déjà en 1668 exerçant son état et publiant :

Hortus Honoris a Musis Paderanis in alma Universitate Theodoriana adornatus admodum Reverendo... Viro D. Joanni Hopffgarten Durstensis, Ecclesiæ Lengericensis... Pastori Catholico, quando... Theologiæ Doctor solenniter more Majorum renunciabatur, Pridie Nonas Septembres anni MDCLXVIII. Neuhusii, Imprimebat Joannes Todt, fol., pp. 8.

Il est peu croyable qu'on ait fait imprimer cette pièce en Bohême, à Neuhaus, ou à Neuss.

Mais voici celle qu'on pourrait attribuer au Neuhaus de Bohême :

Oratio de laudibus defuncti Joachimi Rosensis de Nova Domo postremi familiæ. Novæ Domi, 1604.

L'auteur serait le P. Jean Putanges, S. J., né à Bordeaux, mais qui était en Autriche, à Vienne, en 1604. N'ayant jamais rencontré cette oraison funèbre, je ne puis contrôler l'exactitude du P. Stöger qui la signale.

Col. 651 : ILLIBERRIS, *Elne,* Pyrénées-Orientales.

« M. Cotton dit que l'imprimerie exista en cette ville en 1748... »

C'est, sans doute, l'ouvrage suivant auquel Cotton fait allusion :

Alexandri Xaverii Panel e Societate Jesu Presbyteri... De Coloniæ Tarragonæ nummo Tiberium Augustum, Juliam Augustam, Cæsaris Augusti filiam, Tiberii Uxorem, et Drusum Cæsarem utriusque filium exhibente. Illiberi, apud Franciscum Alos, typographum MDCCXLVIII, 4°, pp. 183 et 7 pl.

Le texte latin a en regard une traduction espagnole; le titre lui-même est dans les deux langues; mais l'espagnol a pour souscription : *En Colibre.* Cette rubrique me fait douter que l'*Illiberris*

dont parle Cotton, soit Elne. Ne serait-ce pas plutôt *Collioure*, dans les Pyrénées-Orientales, en latin : *Cauco Illiberris?* Ces deux noms contractés en un seul donneraient facilement *Colibre* et se rapprocheraient de Collioure. — M. D. cite cette ville, mais sans plus, à la col. 297.

Col. 761. LOVITIUM, *Lowicz,* petite ville de Pologne.

Cotton dit que cette ville possédait une imprimerie dès 1566, « mais ne donne pas le titre du volume à cette date, que renferme la biblioth. Bodléienne. »

C'est sans doute le suivant :

Breve Directorivm Ad Confessarii ac confitentis munus rectè obeundum. M. Ioanne Polanco Theologo Societatis Iesv Authore. Lovicii, In Officina Stanislai Murmelii, Anno M.D.LXVI, 8°, ff. 156.

Wierzbowski, dans les trois volumes parus de sa *Bibliographia Polonica,* ne cite pas d'autre ouvrage imprimé à Lowicz. — Murmel ne serait-il pas un typographe ambulant?

Col. 834 : MENESTHEI-PORTUS, aujourd'hui *Puerto di Santa Maria,* dans la rade de Cadix.

M. D. ne cite rien; mais, à la col. 1046, il dit : « Nous aurions dû mentionner que cette ville eut une imprimerie en 1757. »

Il aurait pu remonter plus haut :

El nuevo superior religioso instruido en la practica y arte de governar por varios Dictamenes de la Religiosa prudencia, sacados de la Sagrada escriptura, Santos Padres, y de las vidas, y hechos de Varones Ilustres en prudencia, santidad, y experiencia. Dedica esta obra a los santissimos patriarchas y prudentissimcs fundadores de las Sagradas Religiones, su autor el Padre Antonio Machoni, sacerdote professo de la Compañia de Jesus, Ex-Provincial en su Provincia de Paraguay. Impresso en el Puerto de Santa Maria, en la Imprenta de D. Resque Gomez Guiran, año de 1750, 4°, pp. 631, sldllelp.

Col. 926. NEUSTADIUM, NEOSTADIUM, *Neustadt, Wiener-Neustadt,* ville au sud de Vienne (Autriche,) sur la Fischa.

M. D. cite différentes villes de ce nom (col. 923), mais pas celle-ci, où l'imprimerie existait au moins dans le premier quart

du xviiie siècle. Voici la plus ancienne production que j'en connais :

Iter extaticum Animi salientis A Mundo de Terrâ a cœlo, a seipso in Deum, et Pausantis. Opus Metro Rhytmico concinnatum, A R. P. Gualtero Paullo Doctore Theolog. Amoris Divinissimi quâ arte sublimissimâ Conciliativum. Primam lucem vidit Viennæ Austriæ Anno M.DC.XXXVI, 9 Decemb. Denuò ad multorum desiderium repressum et S. Ecclesiæ Doctoris Augustini, Conformatis ad textum, sententiis, illustratum. Neustadij Anno M.DCC.XIX. Typis Samuelis Molitor, 12°, pp. 180.

Cet ouvrage est bien de Wiener-Neustadt, car, à la page 140, il y a un nouveau frontispice pour une 3e partie : « Appendix ex eodem auctore, » qui porte : *Neostadii Austriæ. Typis Samuelis Molitor, Anno M.DCC.XXI.* Du reste, les Jésuites y avaient un collège. — En 1761, Joseph Adam Fritsch y exerçait l'imprimerie.

Col. 930. NISSA SILESIORUM, *Neisse,* ville de Prusse.

M. D. est tenté de se ranger à l'opinion de Falkenstein qui place l'origine de l'imprimerie dans cette ville à l'année 1612, « bien qu'il nous faille mentionner quelques ouvrages publiés au milieu du xvie siècle. »

Je ne devine pas les motifs qui déterminent M. D. à embrasser le sentiment de Falkenstein, en présence des ouvrages assez nombreux imprimés avant 1612. — J'ai vu citer :

R. P. D. Antonii Possevini scriptum magno Moschorum Duci traditum... Nissæ, Cruciger, 1583, 4°, pp. 15.

Wierzbowski, dont les descriptions sont minutieuses et faites sur les ouvrages mêmes, cite des impressions de 1557, « in officina Ioannis Crucigeri », — de 1562, 1563, 1564, 1566, 1578, 1580, du même; — de 1587, 1595, d'André Reinheckel.

Col. 953 : OBERAMMERGAU, AMMERGAU, petite ville du Tyrol.

D'abord, cette localité n'est pas dans le Tyrol, mais dans la Bavière. — M. D., sans en donner le titre, signale l'existence d'un ouvrage de 1746.

Je pense que le premier imprimeur à cette époque, s'il n'y en a pas avant lui, serait Martin Wagner. Mais était-il imprimeur ? Je le croirais plutôt simple libraire jusqu'à nouvel ordre. J'ai sous son nom :

Lob-Geheimnus... und Ehren-Predigen, auf verschiedenen Hohen Cantzlen... vorgetragen... von dero eigenen Verfasser

P. Francisco Peikhart, der Gesellschafft Jesu... hervorgegeben. Oberammergau, In Verlag Martin Wagner, 1750, 4°, pp. 772.

Sous la même rubrique, en 1748, avait déjà paru un autre recueil de discours du P. Peikhart :

Lob-Danck- und Leich-Reden verschiedener Jahren in der Hohen Metropolitan-Kirchen...

Col. 963 : OLITA, OLINTIS, *Olite,* petite ville d'Espagne (Aragon.)

« Cette localité, dit M. D., est mentionnée par Mendez comme ayant possédé une imprimerie. »

Mendez a raison :

El sabio instrvido de la gracia en varias maximas, o ideas evangelicas, politicas i morales, por el R. Padre Francisco Garau, de la Compañia de Jesus, Calificador del Santo Officio, y Rector del Colegio de Monte-Sion de Mallorca. Tomo I. Impresso en Olite à costa de Vicente de Armendariz, año de 1693, 4°, pp. 359.

Col. 967 : OPAVIA, OPPAVIA, TROPPAVIA, *Troppau,* dans la Silésie autrichienne.

« M. Cotton ne fait remonter l'imprimerie dans cette ville qu'à 1795, avec George Frazier comme premier typographe. » — Cette date est corrigée en 1785, à la col. 1457.

L'imprimerie de Troppau est bien plus ancienne.

Officina vocum similiter desinentium in gratiam Rhytmo-Poetarum collecta et hoc ordine digesta à P. Joanne Jorath Societatis Jesu. Oppaviæ, typis Joan. Wenceslai Schindler, annô 1729, 12°, pp. 288.

Col. 994 : PAPENHEMIUM, *Pappenheim,* petite ville de Bavière.

« L'imprimerie remonte en cette ville à 1786. (Falkenstein.)

Ne serait-ce pas l'ouvrage suivant ?

Maximi Mangold SS. Theologiæ Doctoris in Collegio ad S. Salvat. Presbyteri Reflexiones in R. P. Alexandri Joannis de Cruce Carmelitæ excalceati continuationem Historiæ ecclesiasticæ Claudii Fleurii abbatis. Tomus III. Cum Responso ad Vindicias sic dictæ Historiæ Fleurianæ. Pappenhemii, typis Joannis Jac.

Seybold, typ. Aul. Prostant apud Nicolaum Doll, Bibliop. Augustæ Vindelicorum, 1786, 8°, pp. 838, sllelt.

Les deux premiers volumes de cet ouvrage de Max. Mangold, ancien jésuite, parurent en 1783 à Augsbourg.

Col. 1009 : PEDEPONTIUM, *Stadt am Hof*, ville de Bavière.

Cette localité est un faubourg de Ratisbonne. — M. D., d'après le n. 301 du Catalogue Bearzi, cite une édition de : *S. Franç. Assisii nec non S. Ant. Paduani opera*, exécutée en 1739 : « Pedeponti, prope Ratisbonam. »

Je puis remonter plus haut :

Bertulfus et Ansberta, doppeltes Beispiel etlicher Trau und Einigkeit. Den 3. und 6. Herbstmonat. Gedruckt zu Stadt am Hoff, bey Jos. Frantz Hanck, 1723, 4°.

C'est le programme d'une pièce de théâtre jouée chez les Jésuites de Ratisbonne. L'année suivante, Hanck en publiait un autre : « Contemptus religionis a Deo in Joa, Rege Judæ, castigatus. »

Col. 1022 : PIAZZOLA.

« Est-ce Piazzola, gros bourg de la Vénétie, près de la Brenta ? » — M. Cotton croit que *Piazzola* est une ville de Corse, mais à tort. — Haym (p. 143) et le Catal. Floncel (n° 7942), etc., nous donnent le titre d'un volume souscrit à ce nom : *Istoria delle Crociate... dal R. P. Luigi Maimbourg...* Piazzola, 1684. »

L'hypothèse de M. D. est exacte. L'*Istoria delle Crociate* porte : « In Piazzola, 1684, nel Luoco delle Vergini, » 12°, 4 vol. — Les traductions italiennes de deux autres ouvrages du P. Maimbourg : *Histoire de l'Arianisme* et *Histoire de l'Hérésie des Iconoclastes*, parurent sous la même rubrique : la première : « In Piazzola, MDCLXXXVI, nel luoco delle Vergini ; » la seconde, de même ; mais à la fin de celle-ci, on lit : « Venezia, appresso Camillo Bortoli. »

Mais y avait-il, en réalité, une imprimerie à Piazzola, qui est bien loin de Venise ? Un de mes amis d'Italie m'écrit : « *Piazzola* era facilmente il luogo ove trovavasi la stamperia di Camillo Bortoli in Venezia ; essa era forse una piccola piazza della perciò Piazzola. »

Col. 1036 : POLOCENSIS PALATINATUS, le *woiewodat de Polozk* ou Polotsk, dans l'ancienne Pologne.

M. D. ne signale pas l'existence de l'imprimerie à Poloçk avant le XIXe siècle ; cependant les Jésuites en établirent une dans leur collège dès 1787.

Voici la plus ancienne pièce que je connaisse :

Catalogus sociorum et officiorum S. J. in imperio Rossiaco ex anno 1787 in annum 1788. Polociæ, Typis Collegii Soc. Jesu, 8°, pp. 30.

Outre les catalogues analogues de 1787 à 1819, de cette imprimerie sortirent les livres classiques pour l'usage du collège et d'autres ouvrages. On peut consulter Estreicher à cet égard.

Col. 1069 : *Rastatt,* dans le duché de Bade.

M. D. ne nomme pas cette ville. J'ai le discours suivant qui y a été imprimé :

Anrede Bey der, wahrend hoch-feyrlichen Kirch-weichungs-Octav, Angestellter Creutz-Versamblung Welche Ihro. Hoch-Fürstliche... Regierende Frau Marg-Gräffin zu Baaden Baaden... Als deroselbigen Gnädigste Stiffterin Nach ehmahls gehaltener Mission, Mit Päpstlichen Gnaden auffgerichtet,... zu Rastatt eingeführet. Gehalten Von R. P. Antonio Plauer Soc. Jesu... Rastatt, Gedruckt bey Frantz Georg Tusch, Mazggräffl. Baaden Baadischen Hoff-Buchdrucker, etc., s. a, (*1723,*) fol., pp. 10.

Col. 1103 : RONCHUM, *Ronco,* bourg à quelques lieues de Gênes.

L'imprimerie paraît y avoir existé en 1676 ou 1677 ; « mais tout cela, dit M. D., ne prouve pas d'une façon absolue son existence à Ronco ; » et il se demande si ces livres ne sortiraient pas des presses vénitiennes, « alors spécialement au service des pamphlétaires de tous les pays. »

Le volume suivant servira-t-il à éclaircir cette question ?

Panegirico della Santissima sindone detto nella Chiesa Metropolitana di Torino, doue si conserua questa miraculosa, e diuna (*sic*) Reliquia. In Ronco, appresso Bartolomeo Cotta, s. a., 12°, pp. 30.

Cet opuscule n'est pas daté, mais il parut d'abord à Gênes, chez Andrea Biserti, en 1677. — Cotta ne serait-il pas simplement libraire ?

Col. 1154 : SCHWIDNICIUM, *Schweidnitz*, ville de Prusse.

« Cette ville... posséda l'imprimerie à la fin du dix-septième siècle. M. Cotton cite, à la date de 1683, une pièce... »

La suivante est antérieure :

Inaestimabile pretium Divinæ Gratiæ Adumbratum, Commendatum et Congregationi majori Academicæ B. V. Mariæ Annuntiatæ. In Xenium alias oblatum Molshemii. Nunc denuo Impressum Schwidnicii, Typis Christiani Okelii, anno MDCLXXIX, 12°, pp. 126.

Col. 1212 : SZAKOLTZA, *Szakolcza,* petite ville de Hongrie.

« Joseph-Ant. Skarnitzi y était établi imprimeur de 1788 à 1791 ; » et Németh cite un ouvrage de 1788.

Skarnitzi n'était-il pas déjà imprimeur en 1775 ?

J'ai rencontré :

Religio prudentum, sive sola fides catholica fides prudens. Opusculum paræneticum cum reflexionibus practicis de vita ex fide. Szakolczæ, Charactere Josephi Antonii Skarniczi, s. a., 12°, pp. 314, slpelt.

Petrik (*Bibliographia Hungariæ,* t. II, p. 874) donne 1775 pour date. N'aurait-il pas, comme moi, rencontré un exemplaire de cet ouvrage ayant, en tête, des *Assertiones de locis theologicis* défendues, cette même année 1775, dans le couvent des Minimes de Szakolcza ?

Col. 1290 : URONIA, *Uri,* canton de Suisse.

Pas d'indication de produit de cette imprimerie dans M. D.

Cependant, en 1621, il y avait un imprimeur.

Summarischer Inhalt der Tragedie von dem heiligen Oswaldo Khönig in Engelland dessen Leben vnd Geschichten auss Venerab. Beda, Cäsar Baronius, vnd Laur. Surius beschriben. Gehalten in dem Gymnasio der Societet Jesu zu Lucern in Schweitzerland, den... octob. anno Christi 1621. Getruckt zu Vry, bey Wilhelm Darbaley, anno Dom. MDCXXI, 4°, ff. 4.

C'est le programme d'une pièce de théâtre.

Col. 1336 : VIANA, *Viana de foz de Lima,* petite ville de Portugal.

M. D. ne cite pas une ville du même nom, *Viana,* qui se trouve en Espagne, dans la Navarre. Le P. J. B. Lanciego, S. J., qui y était né, y publia :

Epitome vitæ Venerabilis Patris Joannis de Vianna, Societatis Jesu, additis vitis aliorum quinque ex Societate Jesu ex Vianna originem trahentium. Viannæ, typis Josephi Joachimi Martinez, 1716, 4°.

Cet ouvrage, dont je donne le titre en latin et que je n'ai pas rencontré, est écrit en espagnol.

Col. 1347 : VILLA GRACIA, *Villagarcia,* monastère des Jésuites dans le Guipuscoa.

Avant l'ouvrage cité par M. D. sous la date 1761, avait paru :

Practicas y industrias para promover las Letras humanas, con un appendice, donde se examina el methodo del Sr. Pluche para enseñar, y aprender la lingua Latina y Griega. Por el P. Francisco Xavier de Idiaquez de la Compañia de Jesus. En Villagarcia. En la imprenta del Seminario, Año de 1758, 8°, 10 ff., pp. 141.

L'auteur est, en effet, celui qui, comme le dit Diderot cité par M. D., avait fondé l'imprimerie. Il y publia d'autres ouvrages classiques et ascétiques, qui n'étaient guère « préjudiciables à la tranquillité du gouvernement français, » ainsi que l'insinue Diderot. — Mais avant lui le P. Jos. Petisco avait publié :

Orationes M. T. Ciceronis selectæ argumentis et notis hispanicis Illustratæ ab Josepho Petisco è Societate Jesu, in usum Scholarum ejusdem Societatis. Villagarsiæ, typis Seminarii, 1752, pet. 8°.

C. SOMMERVOGEL, S. J.

LES MANUSCRITS LATINS

DE

MELCHISÉDEC THÉVENOT

A LA BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LEYDE

Envoyé en mission à Leyde par l'École des Hautes Études pour y collationner un des plus précieux manuscrits qui nous soient parvenus du *De Bello Civili* de J. César, le *Codex Vossianus* 38 D, je résolus, la collation terminée, de prolonger mon séjour dans cette ville. J'avais quitté Paris avec l'intention de faire quelques recherches sur les manuscrits de provenance française qui pouvaient être à Leyde; cette idée m'avait été suggérée par la lecture du *Cabinet des manuscrits* de M. Léopold Delisle. J'eus le bonheur de me trouver en Hollande avec un de mes maîtres de l'École, M. Chatelain, qui venait y chercher de nouveaux textes manuscrits à ajouter à sa collection paléographique bien connue, et qui put me fournir d'utiles indications pour mon sujet d'études. J'associe, et de tout cœur, à l'hommage reconnaissant que je lui adresse à cette occasion, M. de Vries, conservateur des manuscrits de la Bibliothèque universitaire de Leyde, dont la complaisance à mon égard a été infatigable, et dont l'expérience m'a été à maintes reprises d'un secours précieux.

Les manuscrits de provenance française sur lesquels ont porté mes recherches sont ceux de Melchisédec Thévenot : il y en avait une ample moisson à cueillir, car ils ne forment pas moins de 70 volumes du fonds *Vossianus*. Ces manuscrits sont presque tous couverts d'une reliure veloutée blanche, que l'âge a quelque peu jaunie, et qui les rend facilement reconnaissables. Avant de donner la cote des 16 manuscrits grecs et la description des 54 manuscrits latins de Thévenot que Leyde conserve, il me semble utile de dire quelques mots sur la vie de cet érudit. Eyriès, dans la

Biographie universelle, a publié une notice assez complète sur Thévenot; je n'ai pas l'intention de la refaire, j'y ajouterai seulement quelques détails puisés dans le *Sylloge epistolarum* de Burmann, et la *Correspondance* de Chapelain, qui vient d'être publiée dans la Collection des Documents inédits; j'essaierai d'en tirer les renseignements qui pourraient expliquer la présence à Leyde, dans la bibliothèque de Vossius, d'un si grand nombre de manuscrits ayant appartenu à Thévenot.

Melchisédec Thévenot, né à Paris vers 1620, mort à Issy le 29 octobre 1692, fut un des esprits les plus curieux de son temps. Ses préférences allèrent, et de bonne heure, aux choses de l'Orient. Familier avec les langues orientales, ami de l'anatomiste danois Sténon, qui avait voyagé en Asie, du gassendiste Bernier, qui se disait médecin à la cour du grand Mogol, cherchant à s'entourer de tous les documents, à acquérir par tous moyens le plus de connaissances possibles sur des régions lointaines et encore ignorées, éditeurs de collections de voyages en Tartarie, dans l'Inde et dans l'Extrême Asie, il est à compter parmi ceux qui contribuèrent le plus à étendre le cercle des connaissances géographiques vers l'Orient.

Ce fut surtout un grand collectionneur. Sa fortune personnelle (il avait son hôtel au Marais et sa maison de campagne à Issy) lui permit de courir l'Europe et de rapporter de ses excursions « mille curiosités de livres et d'objets d'art[1] » dont son cabinet fut rempli. Il eut ainsi le loisir de se composer une bibliothèque très intéressante dont le catalogue fut publié deux ans après sa mort, en 1694.

Il était tenu, pour sa science et l'élévation de son caractère, en très haute estime par le gouvernement qui lui confia en 1684 la charge de garde de la Bibliothèque Royale. Son salon était le rendez-vous des savants de l'époque, et il fut, pour ainsi dire, le Conrart de l'Académie des sciences. Le traducteur Perrot d'Ablancourt, l'érudit Ménage, Chapelain, dont le nom faisait autorité, malgré les attaques de Boileau, et dont le crédit en cour était puissant, furent des plus étroitement attachés à Thévenot : « C'est un de ces hommes d'honneur, écrit Chapelain, dont la bienveillance fait ma bonne fortune, et qui par une longue suite d'années, s'est

1. Lettre de Chapelain à Bernier du 13 novembre 1661, *Corresp.* I, p. 160.

fait connaître à moi digne de lui préférer aucun de mes plus intimes amis[1] »

Thévenot sut aussi se créer, hors de France, des relations amicales : pour ne parler que de la Hollande, il entretint un commerce suivi avec Gronovius, Grævius, Vossius et les érudits les plus distingués de ce pays. Les écrivains arabes et orientaux étaient ses auteurs favoris : la bibliothèque de l'Académie lugduno-batave regorgeait de richesses manuscrites sur l'Orient. Aussi ne sommes-nous pas étonnés de le voir passer un hiver entier à Leyde, en 1669, pour y parcourir et décrire des manuscrits arabes[2]. Quelques années auparavant, il avait chargé Chapelain d'écrire à Vossius pour obtenir une copie d'un précieux manuscrit de l'Albufeda conservé à Leyde. Vossius n'était pas moins bibliophile que Thévenot; très expert en géographie, éditeur de Pomponius Mela[3], il devait posséder dans sa bibliothèque quantité de manuscrits d'auteurs géographiques et sans doute d'auteurs arabes. — Pendant son séjour à Leyde, Thévenot a pu prendre connaissance de ces livres qui étaient si utiles à ses travaux : il a pu en demander communication à Vossius, vu les relations d'amitié qui les unissaient; peut-être même lui a-t-il proposé l'échange de ces manuscrits contre d'autres venant de sa bibliothèque personnelle.

Ce serait une façon d'expliquer la présence de tant de manuscrits de Thévenot à Leyde; c'est même la seule probable. — En effet, Vossius n'a pu acquérir les manuscrits de Thévenot dans une vente qu'on aurait faite après la mort de celui-ci; car il est mort lui-même en 1689, trois ans avant son ami. —On ne peut supposer non plus que Thévenot ait fait une vente de ses livres pendant sa vie, car il était fort riche et, de plus, collectionneur éclairé. — Comme les manuscrits de Thévenot font tous partie du fonds Vossianus, il faut dater leur entrée à Leyde tout au moins de l'année 1689, où mourut leur nouveau possesseur.

---

1. Chapelain, *Corresp.* I, p. 611.

2. Grævius à Heinsius : « Vidi illustrem virum Thevenotium qui hanc hiemem Leidae transiget, ut in lucem edat geographum quendam arabicum et fruatur bibliothecae codicibus orientalibus quibus illa, ut nosti, est instructissima. » Burmann. *Sylloge epist.*, d, 77.

3. « M. Thévenot, écrit Chapelain à Nicolas Heinsius, est le paranymphe du Pomponius Mela de Vossius. » Lettre du 13 mai 1659. *Corresp.*, I, p. 39.

Vossius les aura reçus en échange d'autres volumes présentant un moindre intérêt pour lui (sans doute des descriptions de voyages en Orient), qu'il aura envoyés à Thévenot[1].

Il est à remarquer que l'ex-libris : *Ex Bibliotheca Melchis. Thévenot* est resté sur tous les manuscrits de Leyde, ce qui prouve leur acquisition légitime par Vossius; celui-ci s'est contenté d'inscrire, à côté de l'ancienne numérotation, le rang nouveau qu'il leur assignait dans sa bibliothèque. — Il est juste, à ce propos, de laver Vossius d'un reproche qu'on lui fait quelquefois : on l'accuse d'avoir gratté le nom des anciens possesseurs des manuscrits acquis par lui : rien n'est moins démontré. En effet, il existe dans le fonds Vossianus de Leyde des manuscrits où le nom des abbayes dont ils proviennent a été, sinon complètement effacé, au moins rendu illisible; mais on lit tout auprès les ex-libris suivants : *Ex libris Petri Danielis Aurel.*, ou encore : *Paulus Petavius senator Parisiensis,* — ou : *Petavius, in Parlamento Parisiensi R. C.* Si Vossius avait frauduleusement acquis ces manuscrits, il n'aurait pas seulement gratté le nom de l'abbaye : il aurait effacé toute trace de possession antérieure à la sienne. Pierre Daniel et Paul Petau sont peut-être, en pareil cas, les seuls coupables.

Les manuscrits de Thévenot, du fonds Vossianus, peuvent donc être considérés comme une acquisition légitime de Leyde. Ils n'ont point eu la curieuse odyssée de ce manuscrit de Virgile, que la France avait prêté, au XVIIe siècle, à Nicolas Heinsius, qui rentra à la Bibliothèque Nationale sous la Révolution, le 19 fructidor an V (1797), et qui en sortit depuis pour retourner à Leyde à la suite d'une vente régulière. — Ils sont demeurés à Leyde depuis le XVIIe siècle, et sont inventoriés, dans le catalogue des manuscrits de Leyde imprimé en 1716[2]. — Toutefois, comme cet inventaire ne spécifie pas leur provenance, et que M. Léopold Delisle, dans son Cabinet des manuscrits, n'y fait qu'une rapide

1. Il y a certainement eu dispersion des mss. de Thévenot avant sa mort. Voir M. de Vries, *Nederlandsche Handschripten te Parijs* (De Nederlandsche Spectater 1886, 18 décembre, n° 51) à propos d'un article de M. Huet sur les mss. néerlandais de la Bibliothèque nationale publié dans la Bibliothèque de l'École des Chartes, t. XLVI, p. 496.

2. *Catalogus librorum tam impressorum quam manuscriptorum .bibl. publ. Universitatis Lugduno-Batavae.* Lugd. Batav. 1716. 1 vol. in-f°.

allusion et ne signale que deux ou trois d'entre eux, il me semble utile d'en donner une liste aussi exacte et complète que possible.

De tous les manuscrits latins du fonds Vossianus, 54 viennent de Thévenot, 18 sont rangés parmi les in-folio, 24 parmi les in-quarto, 12 parmi les in-octavo. — Ces manuscrits portent en tête une triple numérotation : la première, en chiffres romains, est celle de Thévenot; la 2me, en chiffres arabes, sans distinction de format, représente un premier classement fait par Vossius; la 3me, également en chiffres arabes, repose sur la division en in-f°, in 4°, in 8°, et c'est la cote actuelle sous laquelle ces manuscrits sont conservés à Leyde.

Je les cite d'après l'ordre qu'ils occupaient dans la bibliothèque de Thévenot, en ayant soin de reproduire, lorsqu'il est possible de le faire, les chiffres des deux classements de Vossius.

Thévenot A. — Aujourd'hui Vossianus. Lat. f° 1. — 31cm/44. — 1124 folia. — Écrit sur une colonne. — Sur parchemin (xv° siècle).

C. Plinii Secundi historia naturalis integra usque ad lib. XXXVII, cap. X.

Thévenot V. — Ancien Vossianus, 277. — Voss. Lat. 4° 104. — 166mm/230. — 86 folia. — 18 lignes à la page. — Sur parchemin (xii° siècle).

Historia veteris Testamenti praesertim Moysis cum glosis. — Gloses interlinéaires.

Thévenot XIX. — Ancien Voss. 135. — Voss. Lat. 4° 82. — 18cm/23. — 111 folia. — 32 à 35 lignes à la page. — Parchemin (xv° siècle probablement).

Liber de informatione Principum. — Au f° 1 une main étrangère a écrit le nom de l'auteur : Aegidius de Roma. — Ce ms. a été collationné en 1887 par M. Léop. Delisle.

Thévenot XX. — Ancien Voss. 134. — Voss. Lat. 4° 67. — 17cm/24. — 139 folia. — Manquent les f°s 124, 125, 139. — 37 lignes à la page. — Écrit sur 2 colonnes. — Parchemin (xiv° ou xv° siècle.)

Dédicace : « Reverendo patri Ricardo ec. Lundoniensis episcopo tertio suus P[etrus] archidiaconus ejusdem ecclesie ».

Remediarium, divisé en deux parties, chacune comprenant 6 livres. — Après la dédicace vient l'index de chacun des 6 livres

de la première partie; à la fin se trouve une table alphabétique générale. — Explicit tabula super Remediarium per ordinem alphabeti : P. Boerii archidiacon.

Thévenot XXI. — Aujourd'hui Vos. Lat. f° 90. — 21cm/16. — 144 folia. — Écrit sur 2 colonnes. — 39 lignes à la colonne. — Parchemin (xv° siècle).

Juli Cesaris Commentarii de bello Gallico, Civili, Africo et A. Hirtii... de bello Hispaniensi.

C. Julii Cesaris liber unus. Après le feuillet 112 l'écriture a changé.

Ce codex est celui qu'Oudendorp désigne sous la rubrique : Vossianus secundus.

Thévenot XXII. — Ancien Voss. 19. — Aujourd'hui Voss. Lat. f° 51. — 21cm/30. — 118 folia. — Sur une colonne. — 40 lignes à la page. — Parchemin (xiv° siècle).

L. Annei Senecae epistolarum ad Lucilium liber. — A la première page figurent des armoiries (croix blanche sur champ de gueules); à la fin un index de date plus récente, divisant l'ouvrage en 22 livres. — Souscription : Explicit liber epistolar. Lucii Annei Senece scriptus per me L.

Thévenot XXIII. — Ancien Voss. 306. — Aujourd'hui Voss. Lat. 8° 21. — 14cm/21. — 67 folia. — 38 lignes à la page. — Parchemin (xv° siècle).

Ars putatoria per digitos vel computus manualis. — Au bas de la dernière page se lit une signature : de la Chassaigne.

Thévenot XXIV. — Ancien Voss. 243. — Aujourd'hui Voss. Lat. 8° 8. — 16cm/21. — 40 folia. — 30 lignes à la page. — Écrite sur 2 colonnes. — Parchemin. (xii° siècle).

Petri abbatis Cluniacensis de miraculis liber. — Au f° 1 on trouve la mention suivante : Iste liber est de Glauderio ord(inis) Car(thusiensis) Lem(ovicensis) Dyoc(esis); et au f° 40 : Hic liber est scriptus : qui scripserit Helene dictus.

Thévenot XXV. — Ancien Voss. 131. — Aujourd'hui Voss. Lat. 4° 85. — 32 folia. — Les 24 premiers ont 17cm/23. — Les 8 derniers 14/21. — Parchemin (xiv° siècle); très mal écrit.

F° 1-24. Scriptum de sphoera cum figuris.

F° 24-32. Commentarii ad astrologiam pertinentes. — A la fin : « Iste liber est fris........... nsino q̄m... rat ab eod. f. Ugl.

Thévenot XXVI. — Ancien Voss. 160. — Aujourd'hui Voss. Lat. 4° 91. — 16cm/23. — 213 folia. — Écrit sur 2 colonnes. — 40 lignes à la colonne. — Parchemin (XIIe siècle).

Petri Comestoris historia scholastica usque ad tempora Neronis.

Thévenot XXVIII. — Ancien Voss. 25. — Aujourd'hui Voss. Lat. f° 80. — 21cm/29. — 170 folia. — 34 lignes à la page. — Parchemin (XIV° ou XV° siècle).

M. Fabii Quintiliani Institutiones oratoriae ad Victorium Marcellum.

Une lacune commence dans le cinquième livre et va jusqu'au chapitre 3 du livre VIII; ce ms. a été examiné par M. Du Rieu pour M. Chatelain (*Bibliothèque de l'École des Hautes Études,* fasc. 20, 1875, p. 49) ; à la fin : « M. Fabii Quintiliani institutionum oratoriarum ad Victorium Marcellum liber explicit. Deo gratias et pro magistro Guillelmo. »

Thévenot XXIX. — Ancien Voss. 28. — Aujourd'hui Voss. Lat. f° 68. — 22cm/29. — 94 folia. — Écrit sur 2 colonnes. — 43 lignes à chacune. — Parchemin (XVe siècle).

Epistolae Senecae ad Lucilium de vitae institutione item de clementia et de remediis fortuitorum ad Callionem.

Écrit de plusieurs mains; l'écriture est plus grosse à la fin; les places laissées pour tracer les majuscules en couleurs ne sont pas remplies.

Souscription : Iste est liber mei Grimondi Burdegale pro quo solvi... Le reste est effacé et illisible. — Ce ms. a été collationné par M. Max Bonnet (V. *Revue de Philologie,* janvier 1889, p. 26).

Thévenot XXX. — Ancien Voss. 35. — Aujourd'hui Voss. Lat. f° 16. — 25cm/35. — 13 folia. — Écrit sur 2 colonnes. — 45 lignes à la colonne. — Parchemin (XIII° siècle).

Passio sancti Marci Evangelistae. Item Saturnini episcopi. Vita sancti Eparchii abbatis cui additur excerptum ex Gregorio Turonensi de eodem. — Marbodii Redonensis episcopi liber habens versus septingentos de gemmis.

A la fin on lit : anno m̊ c̊c xv̊i epact. nulla clav. XXVI... V° indict. IIIIa anno solari XXI° anno lunari primo litera dominicali B. anno

bissex. V° nonas Marcii fer. V° lun xi° factus est terre motus circa mediam noctem etc.... — Innocencio III° pp. concilio Rome celebrato et in eodem concilio Simone Montisfortis comite Tolosano instituto, regnante Philippo rege Francor. W° Amanevo Burdegal. archiepiscopo, Ramnulfo de Turribus Petrocoriensis ep°..... archidiacono abbate hujus ecclesie.

Raoul de Lastours fut évêque de Périgueux, de 1210 à 1220. — Voir sur lui la *Gallia Christ.*, II, p. 1446. Ce ms. provient sans doute de Périgueux. — Guillaume Amanieu de Geniès fut archevêque de Bordeaux, de 1207 à 1227.

Thévenot XXXI. — Ancien Voss. 34. — Auj. Voss. Lat. f° 11. — 23cm/35. — 58 folia, le feuillet 55 manque; le feuillet 13 est de plus petit format, 12cm/20, et contient 39 lignes à la page; pour le reste, 50 lignes à la page. — Parchemin. (XIII° s.)

Vitae sanctorum, ut Augustini episcopi scripta ab Possidio episcopo; — Hieronymi Presbyteri et confessoris; — beati Gregorii papae urbis Romae, — prologus Johannis Diaconi ad Johannem Romanae sedis pontificem de institutione vita et miraculis Gregorii (ce prologue est au feuillet 13). — Passio Dionysii martyris cum sociis, Ambrosii episcopi Mediolanensis ab Paulino notario scripta, Marcialis episcopi Passio Eustachii cum sociis. Vita Pelagiae Peccatricis appellatae. De sancta Maria Aegyptiaca qualiter eam Dominus salvare dignatus est. Nativitas Mariae semper virginis. Judicium Hieronymi ad Cromatium et Eliodorum episcopos. Sermo de quodam Theophilo vice domino qui Deum negavit et postea flendo pœnituit. De Petro Telongario. E spirituali saeculo vita vel transitu Remegii archiepiscopi.

Thévenot XXXII. — Ancien Voss. 177. — Auj. Voss. Lat. 4° 100. — 15cm/23. — 48 folia. — 25 lignes à la page. — Parchemin. (XV° siècle).

M. Tullii Ciceronis de legibus libri III.

Collationné par Bake. — Au f° 1 on lit : ex bibliotheca J. Huralti Boistallerii. Emi a Camillo Cruccio cor. III. Capitales dorées en tête.

Thévenot XXXIII. — Ancien Voss. 302. — Auj. Voss. Lat. 4° 128. — 191 folia; les 14 premiers manquent. — Parchemin (XIV° siècle).

Cicéron. Sur le premier feuillet restant (f° 15). M. T. C. de Laudibus Pompeii explicit. Ejusdem Miloniana contra Publium Clodium incipit feliciter...

F° 37. Pro Cn. Plancio.
F° 30. In Vatinium (écrit d'une autre main).
F° 65. Pro Cœlio.
F° 84. Pro Cornelio Balbo.
F° 102. De responsis aruspicum.
F° 120. De provinciis consularibus.
F° 132. Pro P. Sestio.
F° 156. Pro rege Dejotaro.
F° 164. Prius quam iret in exilium.
F° 171. De reditu ad senatum.
F° 180. Item ad populum.
F° 184. Invectiva Sallustii in Tullium et vicissim ejus.
F° 186. Index.

Souscription : Has orationes dedit librarie theologorum regalis collegii Navarre mag[r] Nicolaus de Clamangis Bayocensis archidiaconus in arte oratoria eximius quas manu propria correxit.

« Nicolas de Clemengis vécut de 1360 à 1435 environ, et fut, en 1393, recteur de l'Université de Paris. »

On lit également à la fin du ms. : Respice finem : forte cras morieris.

Thévenot XXXIV. — Ancien Voss. 111. — Auj. Voss. Lat. 4° 4. — 20cm/27. — 232 folia. — 24 lignes à la page. — Parchemin (xv° siècle).

M. Tullii Ciceronis epistolae ad familiares. — Olim Joh. Huralti Boistallerii.

Fol° 1. — Ex bibliotheca Joh. Huralti Boistallerii.

Emi à Camillo Cruccio III cor (onis).

La famille des Hurault de Boistaillé était originaire de Touraine; l'un d'eux aura acheté ce manuscrit, sans doute, à un seigneur de Crux, d'une maison du Forez.

Thévenot XXXVI. — Anc. Voss. 79. — Auj. Voss. Lat. f° 49. — 20cm/30. — 233 folia. — 23 lignes à la page. — Parchemin (xv° ou xvi° siècle).

M. Tullii Ciceronis epistolae ad familiares; adest in fine epistola Fabricii et Aemilii ad Pyrrhum. —

Ce ms. renferme des gloses marginales en grec.

Thévenot XXXVI. — Anc. Voss. 10. — Auj. Voss. Lat. f° 14. — 22cm/35. — 310 folia. — 39 lignes à la page. — Parchemin (xve siècle).

F° 1. M. Tullii Ciceronis Tusculaneae quaestiones.
F° 81. De finibus bonorum et malorum.
F° 161. De officiis.
F° 218. De senectute.
F° 232. De amicitia.
F° 256. Somnium Scipionis.
F° 260. De Divinatione libri III.
Au f° 1 on lit : Olim. J. Huralti Boistallerii.

Thévenot XXXVII, — Ancien Voss. 88 — Auj. Voss. Lat. f° 91. — 21cm/28. — 322 folia, écrit sur 2 colonnes. — 36 lignes à la colonne, sur papier (xve siècle).

M. Tullii Ciceronis orationes.
F° 1. Pro lege Manilia.
F° 12. Pro Marcello
F° 17. Pro Milone
F° 36. Pro Ligario.
F° 42. Pro Dejotaro.
F° 49. Pro Archia.
F° 56. Pro Roscio Amerino.
F° 83. Ad equites romanos ante exilium.
F° 88. Ad Senatum post reditum.
F° 91. Pro L. Murena.
F° 113. In Vatinium testem.
F° 122. De responsis aruspicum.
F° 136. Pro domo.
F° 167. De petitione consulatus.
F° 175. In Vatinium.
F° 180. Pro M. Cœlio.
F° 194. Pro L. Cornelio Balbo.
F° 207. De provinciis consularibus.
F° 217. Pro P. Sestio.
F° 234. In Pisonem.
F° 235. De lege agraria ad senatum.
F° 260. Item ad populum.

F° 282. Pro Rabirio Postumo.
F° 292. Item altero perduellionis reo.
F° 298. Pro Caecina.

Thévenot XXXVIII. — Ancien Voss. 332. — Aujourd'hui Voss. Lat. 8° 64. — 13cm/19. — 69 folia. — 30 lignes à la page. — Parchemin (XIIe siècle).

Tullii Ciceronis ars rhetorica quomodo intelliguntur libri de inventione, sequuntur libri IV de inventione unde in fine adscribitur : « M. Tullii Ciceronis liber sextus ».

C'est le codex Vossianus secundus d'Oudendorp. Ce ms. a été collationné en 1890 par M. Marx.

Thévenot XXXIX. — Ancien Voss. 318. — Aujourd'hui Voss. Lat. 8° 85. — 12cm/15. — 118 folia. — 23 lignes à la page. — Parchemin (XVe siècle).

Francisci Barbari liber de re uxoria ad Laurentium de Medicis. — Plutarchus de liberis educandis ex interpretatione Guarini Veronensis; cui praemittuntur epistolae Poggii ad eum et P. Pauli Vergerii ad Nic. Leonem Physicum; et ipsius Guarini praefatio ad Angelum Corbinellum. Petri P. Vergerii liber de Justinopoli, de ingenuis moribus et liberalibus studiis ad Ubertinum.

Thévenot XXXX. — Ancien Voss. 286. — Aujourd'hui Voss. Lat. 8° 68. — 14cm/18. — 51 folia. — 22 lignes à la page. — Parchemin (XVe siècle).

Anonymi Christiani[1] carmina velut ad orationem pertinentia.
Incipit :

Papa stupor mundi si dixero papa nocenti
Acephalum tribuam nomen tibi si caput adam.

Ms. collationné par M. Peiper, de Breslau, en 1872.

Thévenot XXXXI. — Ancien Voss. 233. — Aujourd'hui Voss. Lat. 4° 127. — 13cm/22. — 52 folia. — 37 lignes à la page. — Parchemin (XVe siècle).

Le premier feuillet contient le Carmen in Virgilium. — Viennent ensuite : Ex Cicerone somnium Scipionis et Macrobii commentarius in illud cum figuris.

1. Geoffroy de Vinsauf.

Ms. collationné par I. Becker pour Macrobe, et par Baehrens pour le Carmen in Virgilium (Poetae Latini Minores).

Thévenot XXXXIV. — Ancien Voss. 293. — Aujourd'hui Voss. Lat. 8° 6. — 14cm/21. — 113 folia. — 28 lignes à la page. — Parchemin (xiv° siècle).

F° 1. Horatii Flacci Venusini poetae moralissimi Epistolarum liber ad Mœcenatem incipit feliciter.

F° 28. Q. Oratii Flacci Venusini odarum liber primus incipit ad Mœcenatem. Prosphonetice saphicos adonios tetrastrophos discolos.

F° 45. Q. Oratii Flacci Venusini poetae lyrici Orarum (*sic*) ad Mœcenatem liber primus explicit fœliciter. Incipit secundus ad Asinium Pollionem.

F° 55. Q. Horatii Flacci Venusini poeta lyrici etc... Incipit tertius feliciter ad pueros et puellas.

Viennent ensuite le quatrième livre, les épodes et le Carmen saeculare.

F° 98. Finit Carminis saecularis liber quinti Horatii Flacci. Incipit liber de arte poetica ad amicos Pisones fœliciter.

F° 107. Incipit ars metrica odarum Oratii fœliciter et primi de ejus vita.

F° 110. Ars metrica Boetii : Severini Torquati incipit.

F° 112. Incipit Boetius de singulis pedibus. — Scholies interlinéaires dans le texte d'Horace.

Voir : Suringar, Histor. crit. schol. lat. vol. III, p. 163 sqq. Geel, ibid, p. 180 sqq.

Thévenot XXXXV. — Aujourd'hui Voss. Lat. 8° 84. — 16cm/10. — 33 folia. — 33 lignes à la page. — Parchemin (xii° siècle).

Hygini Astronomicon sine figuris.

Manquent les feuillets 16-17.

C'est le Codex Vossianus primus.

Thévenot XXXXVI. — Ancien Voss. 323. — Aujourd'hui Voss. Lat. 8° 36. — 14cm/20. — 223 folia. — 31 lignes à la page. — Papier (xvi° siècle).

Martiani Minei Fœlicis Capellae Afri Kartaginensis de nuptiis Phylologie et Mercurii liber primus Incipit fœliciter (sive de arte grammatica). Notes marginales vers la fin.

Thévenot XXXXVII. — Ancien Voss. 325. — Aujourd'hui Voss. 8° 36. — $14^{cm}/19$. — 69 folia. — 25 lignes à la page. — Parchemin (xv° siècle).

M. Tullii Ciceronis libri ad Herennium IV, cum lemmatibus ad marginem.

C'est le codex Vossianus tertius d'Oudendorp (édition de 1761).

Thévenot XXXXVIII. — Ancien Voss. 179. — Aujourd'hui Voss. Lat. 4° 29. — $18^{cm}/26$. — 155 folia. — Parchemin (x° siècle, d'après Pertz, *Archiv*. VII, p. 137).

4 parties.

1° f° 1-10. Epistola Alexandri ad Aristotelem. Incipit epistola Alexandri magni Macedonis ad Aristotelem magistrum suum de itinere et de situ Indie : « Semper memor tui. » Explicit : « Sensum implere non potest. » — Explicit epistola Alexandri magnini (*sic*) Macedonis ad Aristotelem.

(Collationné pour W. Förster en 1873).

Le feuillet 10 manque.

2° f° 11-24. Gesta Alexandri : Incipiunt gesta Alexandri : Hegipti sapientes fati genere. — Explicit : atque extintus occubuit. Finis est Julii Valerii epitome.

(Collationné par Kuebler, Julii Valerii Epitome. Leipzig, 1888, v. praef., p. XXVIII).

3° f° 25-66. Aethici Cosmographia : Incipit liber Etici cosmographi et philosophi stilo editus, et a Iheronimo presbytero in latinum translatus.

(Collationné par Pertz en 1851. Décrit dans une dissertation intitulée : De Cosmographia Ethici libri tres. Berolini, 1853).

F° 66. Noms et signes divers.

F° 67. De resurrectione corporum in novissimo die. — De justorum purgatorio et poena peccatorum.

4° f° 69-135. C. Julii Solini Collectanea rerum memorabilium. Inscribitur Solinus Advento salutem. Cum et aurium clementia — ad nuncupationem sui congruere insularum qualitatem. ΔΩΔΩ CZPHIICHT. Explicit Fl. G. Julii Solini Grammatici, id est Dodo scripsit.

(Collationné par Mommsen en 1863. Voir préf. de son édition de Solin).

Thévenot XXXXIX. — Ancien Voss. 223. — Aujourd'hui Voss. Lat. 8° 48. — 14cm/20. — 60 folia. — 23 lignes à la page. — Parchemin (xv° siècle).

Pompeii Magni vita ex Plutarcho versa ab Jacobo Angelo.

Le soixantième feuillet manque.

Thévenot L. — Ancien Voss. 186. — Aujourd'hui Voss. Lat. 4° 24. — 19cm/27. — 239 folia. — 32 lignes à la page. — Parchemin (xvᵉ siècle).

Aelii Donati commentaria in comœdias Terentii omnes praeter Heautontimorumenon.

Codex olim Arnoldii Fabricii. Voir f° 163.

Belles majuscules en tête des 6 pièces, manquent les feuillets 110 et 239.

Ms. collationné par Mommsen en 1863, par Ritschl en 1867, par Geppert en 1874, Dziatsko en 1878-79 et par Baehrens en 1886.

Thévenot LI. — Ancien Voss. 215. — Aujourd'hui Voss. Lat. 4° 35. — 17cm/26. — 159 folia. — 37 lignes à la page. — Parchemin (xɪɪɪᵉ siècle).

Prisciani Caesariensis opus grammaticum libri I-XVI. Incipiens ab epistola missa Juliano consuli ac patricio. In fine : Prisciani grammatici liber de octo partibus orationis explicit...

On trouve çà et là des notes marginales. A la fin du f° 1 se lit : « Iste liber est monasterii sancte M̄. ..d......ingens. »

Thévenot LIII. — Ancien Voss. 11. — Aujourd'hui Voss. Lat. f° 32. — 24cm/33. — 156 folia. — 42 lignes à la page. — Écrit sur 2 colonnes. — Parchemin (xvᵉ siècle).

Aegidii Romani de regimine principum libri tres qui per partes distinguuntur.

« Incipit liber de regimine principum editus a fratre Egidio Romano ordinis fratrum Heremitarum sancti Augustini dei miseratione Bituricensi archiepiscopo. — In fine : Explicit liber de regimine principum editus a fratre Egidio Romano ordinis fratrum Heremitarum sancti Augustini. Deo gratias.

A la fin on lit :

« Proprietas istius libri est conventus fratrum Predicatorum Petroc[oriensis ?], usus vero est fratris Martini ejusdem conventus ; est tamen in libraria dicti conventus post mortem dicti fratris.... »

Thévenot LIV. — Ancien Voss. 42. — Aujourd'hui Voss. Lat. f° 13. — 70 folia. — Écrit sur 2 colonnes. — Parchemin (XIIe siècle).

Orosii presbyteri libri VII.

Il y a une lacune au livre IV, chapitre 7 : « in deditionem cessere Romanis » — jusqu'au l. VIII : Carthaginienses.

Incipit prefatiuncula in Orosio : « Orosius presbiter etc...

A la fin : « Expliciunt septem libri sancti Orosii feliciter ac beate. Idcirco fratres karissimi qui istos scrutamini orate, rogo, pro me F. scriptore et pro illo lectore ut Deus nobis longivam tribuat felicem vitam et post in die ultimo animabus nostris in celo requiem concedat in sanctis et sedem regni perhennis. Amen. Fiat, fiat, fiat. »

Ce ms. est le « Leidensis quartus » d'Oudendorp.

Thévenot LVII. — Ancien Voss. 220. — Aujourd'hui Voss. Lat. 4° 126. — 13cm/22. — 125 folia. — 34 lignes à la page. — Parchemin (XIVe siècle).

Claudii Claudiani opera. Incipiunt ab libro in Rufinum.

A la fin on lit : pro XLII solidis, plusieurs lignes gratées et « omnibus omnia non mea sompnia dicere possum. »

Ms. collationné par Luc. Müller en 1864 et par Jeep en 1869. Voir son édition de Claudien, tome I, *Praef.* p. XLVIII.

Thévenot LVIII. — Ancien Voss. 301. — Aujourd'hui Voss. Lat. 4° 66. — 18cm/24. — 86 folia. — Écrit sur 2 colonnes. — 38 lignes à chacune. — Parchemin (XIVe siècle).

Legum summa ab magistro Ricardo Pisano de vulgari in latinum translata. Incipit de sancta Trinitate; ultimus est liber VIII de rapinis et injuriis quarum caput postremum est de pœna ejus qui sepelivit hominem mortuum in civitate.

Ms. collationné par d'Ablany.

Thévenot LIX. — Ancien Voss. 144. — Aujourd'hui Voss. 4° 56. — 18cm/25. — 40 folia. — Écrit sur 2 colonnes. — 46 lignes à chacune. — Parchemin (XIIe siècle).

F° 1-30. Julii Solini tractatus de memorabilibus mundi editus mandato Theodosii principis — In fine est : Julius Solinus explicit feliciter studio et diligentia Domni Theodosii invectissimi principis. (Collationné par Mommsen, édition de Solin. Voir préface, p. XC.)

F° 30. Insulae Britannicae : d'un anonyme.

F° 38. Sexti Aurelii Victoris Caesarum epitome « Octavianus patre Octavio — atque sepultura fuit. »

Thévenot LX. — Ancien Voss. 176. — Aujourd'hui Voss. Lat. 4° 46. — 18cm/25. — 74 folia. — 44 lignes à la page. — Parchemin (xve siècle).

Q. Curtius de rebus Alexandri Magni. — Entier.

Voir Dosson, Étude sur Quinte Curce. Paris, 1887, page 339.

Thévenot LXI. — Ancien Voss. 123. — Aujourd'hui Voss. Lat. 4° 73. — 12cm/24. — 48 folia. — Écriture très serrée. — 56 et 58 lignes à la page. — Parchemin (xiie siècle).

P. Ovidii Fastorum libri sex. In fine additum calendarium ad Julii pridie Calendas. — Quelques notes marginales.

Ms. collationné par Peter pour son édition des Fastes.

Thévenot LXII. — Ancien Voss. 107. — Aujourd'hui Voss. Lat. 4° 16. — 18cm/27. — 135 folia. — 25 lignes à la page. — Parchemin (xie siècle).

M. Annei Lucani (sed cognomen fere abest) Bellum civile incipiens : « O male vicinis haec moenia condita Gallis », à la fin : Vocibus his teneo. Veniam date bella trahenti.

Souscription : Iste liber .... doctoris bonorum puerorum Camer.

Ms. collationné par Heinsius, Oudendorp et Usener.

Thévenot LXIII. — Ancien Voss. 255. — Aujourd'hui Voss. Lat. 8° 32. — 14cm/20. — 138 folia. — 21 lignes à la page. — Papier; très moderne.

F° 1-36. Michael Mauterne, Theologus doctor, de nobilitate et ejus origine ad Ambrosium de Cambray, cancellarium ecclesiae Parisiensis.

F° 36-67. Domini Bonacursi Pistoriensis orationes de vera nobilitate.

F° 67-138. Anonymi tractatus de origine nobilium.

Les folia 1, 36, 67 portent une miniature aux armes de Budé : « d'argent au chevron de gueules accompagné de 3 grappes de raisin d'azur la tige en haut. »

Sur Jean Budé, voir Omont (*Bulletin de la société de l'Hist. de Paris,* XII, 1885, p. 101).

Thévenot LXIV. — Ancien Voss. 235. — Aujourd'hui Voss. Lat. 4° 81. — 11cm/23. — 93 folia. — 45 vers à la page. — Parchemin (xiiie siècle).

Lucani Bellum Pharsalicum libr. X.

Ms. collationné par Oudendorp. Weber, tome II, p. 448, en parle sur la foi d'Oudendorp.

Sur un petit feuillet ajouté à la fin on lit : Letus est qui legerit. — D'une autre main : Dmno homo mendax. — D'une troisième main : Est filius diaboli inquit.

Thévenot LXV. — Ancien Voss. 198. — Aujourd'hui Voss. Lat. 4° 45. — 18cm/25. — 115 folia. — 32 lignes à la page. — Parchemin (xve siècle).

Acronis commentarii in Horatii odas, artem poeticam et sermones non tamen omnes ; ultima sunt de libertate decembri.

Notes marginales : le dernier feuillet manque.

Thévenot LXVI. — Ancien Voss. 197. — Aujourd'hui Voss. Lat. 4° 3. — 12cm/27. — 224 folia. — 40 lignes à la page. — Sur papier. — Très récent.

M. Fabius Quintilianus de institutione oratoria. Sed inscriptio prima est : M. Fabii Quintiliani ad Triphonem epistola (scholies ajoutées çà et là).

Finit : Bartholomeus de Columnis de Chio scripsit, cujus adest epigramma in quo ponitur ubique ή pro i.

Les folia 1, 2 et 222 manquent.

Ce ms. a appartenu à Jean Huraut de Boistaillé (Boistallerius) qui l'a acheté à Camille Cruccius.

Thévenot LXVII. — Ancien Voss. 87. — Aujourd'hui Voss. Lat. f° 83. — 23cm/29. — 898 folia. — Sur papier. — Très récent.

Commentarii Satyrarum Persii per Philippinum Italum poetam ad mag. Nicolaum Pintel abbatiae Fiscannensis eleemosynarium.

Finit « Jam jacere ruinosi et infortunati hominis est, stare fortunati et triumphantis. »

Fa 645 et 646 manquant.

Fa 647 et 648, continentes ultimam Satyrarum Persii, per errorem erant ligata in fine codicis Leidensis Vossiani Lat. f° 85.

Fa 649 et 898. Commentarii in Juvenalis satyras XVI qui finiunt « quam graves et prudentes ».

Thévenot LXVII. — Ancien Voss. 46. — Aujourd'hui Voss. Lat. f° 34. — 20cm/33, — 97 folia. — Écrit sur 2 colonnes. — 36 lignes à chacune. — Parchemin (XIII° siècle).

Isidori Etymologiarum libri decem scilicet ab undecimo ad vigesimum ut habentur in impressis.

Sur le feuillet de garde on lit au recto : Sancte Marie Pruliacensis. — Au verso : Liber sancte Marie Pruliacensis (en grande onciale).

Titres au minium, lettres initiales rouges et bleues majuscules très soignées.

Thévenot LXIX. — Ancien Voss. 9. — Aujourd'hui Voss. Lat. f° 10. — 25cm/36. — 244 folia. — Écrit sur 2 colonnes. — 38 lignes à chacune. — Parchemin (XIII° siècle).

Augustini Tractatus in Psalmos incipiens ab Psalmo centesimo uno usque ad initium Psalmi CXLVIII.

Le premier feuillet contient un fragment d'homélie de saint Grégoire Pape, sur un évangile selon saint Jean. — Incipit : « alienum in hoc plane sicut dixi. » — Finit : « abiret pedibus qui manibus allatus fuerat ».

Au deuxième feuillet, majuscule splendide occupant toute la page. — La première majuscule de chaque psaume est très soignée (têtes d'oiseaux et d'animaux).

Thévenot LXXI. — Ancien Voss. 126. — Aujourd'hui Voss. Lat. 4° 49. — 18cm/25. — 56 folia. — Écrit sur 2 colonnes. — 40 lignes à chacune. — Parchemin (XII° siècle).

Aur. Augustini Episcopi Encheridion ad Laurentium; antecedit epistola, tum capita. — Liber de mendatio. Liber ad Consentium contra mendatium. Liber ad Paulinum Nolensem episcopum de cura agenda pro mortuis. Liber ad Petrum Diaconum de fide. Liber de definitionibus ecclesiasticorum dogmatum. Sermo de fide. Liber ad Valentinum monachum de gratia et libero arbitrio.

Thévenot LXXII. — Ancien Voss. 180. — Aujourd'hui Voss. Lat. 4° 28. — 15cm/26. — 92 folia. — 37 lignes à la page. — Parchemin (XII° siècle).

Passio Theodori martyris quae est V. idus nov. Epistola brevis Chromatii et Heliodori episcopi ad Hieronymum presbyterum cum rescripto Hieronymi longissimo in quo plurima de Christi

nativitate et morte. Gesta Salvatoris nostri Domini Jesu Christi (sed haec tria verba in compendiis) quae invenit Theodosius Magnus imperator in Jerusalem in praetorio Poncii Pilati in codicibus publicis. — Sermo de assumptione Mariae. De puero judæo ex Gregorio Turonensi. Pœnitentia Theophili. Sermo de nativitate Mariae. Exemplum de Theophilo. Vita vel gesta Hyldefonsi Episcopi Toletanensis sedis metropolitani a beato Elladio Episcopo ejusdem urbis edita X Kal. februar. Opusculum praefationis in qua exprimitur humilis devotio atque pia confessio. Sermones contra Jovinianum perfidum. Contra Helvidium; contra Judaeos. Rursus aliquid de Maria. Prologus ad Gotiscalcum Episcopum. Sermo Augustini de annunciatione Domini et alii similes sine nomine auctoris.

Insequitur omelia facta Abgaro Athanascio archiepiscopo Alexandriae de mirabilibus quae fecit imago domini nostri Jesu Christi dei veri in Virito civitate, et alio quorum finem facit aliquid Gregorii Turonensis ex libro miraculorum.

Thévenot LXXIII. — Ancien Voss. 37. — Aujourd'hui Voss. Lat. f° 19. — 24cm/34. — 80 folia. — Écrit sur 2 colonnes. — 47 lignes à chacune. — Parchemin (XIVe siècle).

Homiliae Gregorii papae in Ezechielem XXIII. — Incipit : lib. omeliarum Beati Gregorii pape in Ezechiel propheta. Incipit prologus. Dilectissimo fratri etc... — Explicit omelia XXIII.

Thévenot LXXXVIII. — Ancien Voss. 337. — Aujourd'hui Voss. Lat. f° 98. — 20cm/28. — 50 folia. — 45 lignes à chaque page. — Parchemin (XIVe siècle).

Pisani, ut dicitur in catalogo Vossiano, ordo legum et Decretalium.

Thévenot XC. — Ancien Voss. 117. — Aujourd'hui Voss. Lat. f° 50. — 22cm/30. — 124 folia. — Écrit sur 2 colonnes. — 40 lignes à chacune. — Parchemin (XIIIe siècle).

Chronicon vetus Britanniae cujus antiqua inscriptio est. De origine Britonum, liber primus : sed cui multa excerpta ex diversis auctoribus, et materiis sunt admixta cum ipsis auctorum nominibus.

Ce sont des extraits d'Eusèbe, d'Eutrope, de Bède le Vénérable, etc.

Ce ms. est sans doute du XIIIe siècle, les derniers événements racontés se rapportent à l'an 1286, date de l'élection du pape Nicolas IV.

« Dominus Jeronimus presbyter cardinalis de ordine fratrum minorum creatus in papam die sancti Petri ad cathedram qui vocatus fuit Nicholaus papa quartus. »

A ces 52 manuscrits il en faut ajouter deux autres qui, sans porter la numérotation en chiffres romains de Thévenot, proviennent assurément de sa bibliothèque; ce sont les mss. Vossiani Lat. 4° 37 et 8° 31.

La premier porte sur un feuillet de garde le nom de Melchisédec Thévenot; mais le coin du feuillet déchiré empêche d'en connaître le chiffre; le second est cité par l'auteur du catalogue manuscrit de la bibliothèque de Vossius comme ayant appartenu à Thévenot.

Codex Voss. 4° 37. — Ancien Voss. 169. — 20cm/26. — 124 folia. — 34 lignes à la page. — Parchemin (XVe siècle).

Valerii Maximi libri IX dictorum et factorum memorabilium. Integer. Index librorum et capitum. Notes marginales vers la fin.

Codex Vossianus. 8° 31. — Ancien Voss. 257. 15cm/20. — 66 folia. — 34 lignes à la page. — Parchemin (XIIIe siècle).

Terentii comediæ omnes sed versibus junctis et more prosae scriptis.

Ce ms. est le Codex Leidensis tertius de l'édition de Westerhorn (1726, v. préf., p. II).

Je donne en finissant la cote des 16 manuscrits grecs de Leyde que M. de Vries a eu l'obligeance de me signaler comme ayant appartenu à Thévenot; cette simple indication grossira le nombre de ceux que cite M. Omont dans son « Catalogue des mss. grecs des Bibliothèques des Pays-Bas ».

Voss. Graec. 8° 1.

Voss. Graec. 4° 10, 26, 43, 57, 66, 69.

Voss. Graec. f° 8, 17, 21, 34, 35, 40, 47, 58, 65.

Félix MOURLOT.

CHRONIQUE

— Dans le très sommaire, mais excellent *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de la ville de Paris* (*Hôtel Carnavalet*), rédigé par M. Fernand BOURNON (Paris, Champion, 1894, in-8°), nous remarquons les mss. suivants :

74. Catalogue des livres de la bibliothèque de M. Ledoux..., Paris, 1747.
132. Bréviaire parisien de 1479, qui a appartenu à Massillon.
133. Livre d'heures du XVe siècle avec une reliure de Clovis Eve.
135. Un recueil de prières, psaumes, etc., écrit par Charles Gilbert, maître d'écriture du duc de Bourgogne. — A la suite, la guirlande de Julie, de la même main.
215-223. Mss. relatifs à l'Université de Paris et à l'instruction publique.
225. Pièces concernant la Bibliothèque Mazarine. XVIIIe s.
226. Notice de Duchesne aîné sur la Bibliothèque Impériale, la B. Mazarine et la B. Sainte-Geneviève. XIXe s.
232. Registre des actes de la Société Bibliophile historique (1835-1839).
238. Ms. du XVe s. provenant de la bibliothèque de la chevalière d'Éon.
268. Papiers de Beaumarchais (tome 4 = compte d'achat de caractères typographiques; — tome 6 = journal de la vente de l'édition de Voltaire).
416. Maîtres écrivains-jurés aux XVIIe et XVIIIe siècles.
508. « Catalogus librorum bibliothecæ sacerdotum montis Valeriani », 1724. A la suite : « livres apportés de la bibliothèque de la maison de Gentilly à la maison des Missions de France, à Paris, ce 9 sept. 1828. »

Etc., etc.

— *La Correspondance historique et archéologique* (F. Bournon et F. Mazerolle, directeurs; Paris, Champion), fournit (n° 4, p. 97 et suiv.), sous la signature de M. F. FUNCK-BRENTANO, d'intéressants renseignements sur le transport à la Bibliothèque du Roi des papiers provenant du duc de Vendôme, jusqu'alors conservés aux archives de la Bastille (1787) ; et publie (n° 5, p. 140) un acte concernant la location d'un matériel d'imprimerie par Pierre Attaignant à Jean de la Roche, 7 janv. 1514, publié par M. Ernest COYECQUE.

— M. Giuseppe FUMAGALLI, l'éminent bibliothécaire de l'Université de Rome, publie dans la *Rivista delle biblioteche* de Florence (5e année, nos 50-51-52, et tirage à part, 1894) une excellente *Bibliografia storica del giornalismo italiano*. Il y signale comme « le seul travail sérieux, savant et vraiment original sur l'histoire des anciens journaux italiens » l'article publié par M. Salvatore BONGI, sous le titre de : *Le prime gazzette in Italia,* dans la *Nuova Antologia di scienze, lettere ed arti,* t. XI, p. 311, 346 (Florence, 1869). Une table très bien faite termine le travail de M. Fumagalli.

— La *Revue des Études Grecques* (1894, p. 81 et suiv.) publie une intéressante *étude* de M. Henri OMONT sur une liste d'« Abréviations grecques copiées par Ange Politien et publiées dans le Glossaire de Du Cange », avec facsimilé.

— M. Lucien AUVRAY donne, dans le *Bulletin de la Société de l'hist. de Paris et de l'Ile de France* (mars-avril 1894), une *Note* (ou plutôt une étude) *sur un ancien ms. de l'abbaye de Saint-Denis*, auj. conservé au Vatican sous le n° 370 du fonds de la Reine.

— On trouvera, dans le *Journal des Savants* (cahiers de janv., fév. et avril 1894), trois articles pleins d'observations et d'identifications sur le *Catalogue des incunables de la Bibliothèque Mazarine*, par Paul Marais et A. Dufresne de Saint-Léon (Paris, 1893, in-8°). Dans le troisième article, M. Léopold DELISLE examine en tant que monuments typographiques les incunables dont il avait surtout étudié le contenu dans les deux premières parties de son étude.

Dans le cahier de mars, M. WEIL publie un travail critique sur les fables de Babrios publiées, d'après des tablettes de cire de la bibliothèque de Leyde, par M. Derk HESSELING (*Journal of Hellenic studies*, Londres, XIII, 1892-1893); et M. H. OMONT rend compte du catalogue des mss. de la bibliothèque nationale d'Athènes (1892, in-8°) : il signale, parmi ces mss., trois mss. provenant du collège de Clermont (n°s 1200, 1199 et 1481 = n°s 226, 383 et 335 du catalogue de vente imprimé au siècle dernier); puis un recueil de lettres de savants et de personnages célèbres du XVIe au XIXe siècle; enfin un fragment autographe des *Origines de la langue française* de Gilles Ménage.

Dans le cahier d'avril, des *Remarques* de M. BERTHELOT *sur divers renseignements relatifs à l'histoire des sciences contenus dans les papyrus grecs* du Musée Britannique publiés par F. G. Kenyon.

— Dans le *Centralblatt für Bibliothekswesen* (juin 1894), M. PAUL JOACHIMSOHN étudie la bibliothèque de Sigismond Gossembrot, un des premiers et des plus actifs protecteurs de l'humanisme à Augsbourg. — A noter, dans le même numéro, un article de E. REYER sur les Bibliothèques publiques des États-Unis en 1891, et une notice de M. Constantin Nörrenberg sur la nouvelle réglementation des bibliothèques de l'état de New-York.

— M. Paul Lejay vient de faire paraître une édition du premier livre de la *Pharsale* de Lucain, avec introduction et commentaire critique et explicatif (CIV-94 pp. in-8; Paris, Klincksieck). Le texte est établi d'après 14 mss. dont neuf appartiennent à la Bibliothèque nationale (Lat. 7502, 7900 A, 8029, 8040, 9346, 10314, 13045, 17901 et nouv. acq. lat. 1626). M. Omont a découvert que les n°s 9346 et 10314 proviennent d'Epternach ; il faut donc les ajouter à la liste donnée par Reiners. Certains détails des descriptions données par M. L. sont à noter : liste de copistes? dans le n° 10314, conjecture sur l'écriture de l'original du n° 7502, note intéressante dans le n° 8040, travail du miniaturiste d'initiales dans le n° 9346, emploi des lettres grecques pour l'écriture de quelques vers dans le n° 13045.

Le Propriétaire-Gérant : Vve E. BOUILLON.

Imprimerie polyglotte A. LE ROY. — Fr. SIMON, S^r. — Rennes (779-94).

maroquin rouge, avec le Lion de S. Marc estampé sur chacun des plats[1]. On y compte 56 feuillets d'un beau vélin, écrits en une élégante minuscule romaine, et qui mesurent 240 millimètres sur 160. Les titres des différentes parties du volume sont en lettres capitales d'or et les initiales de chacun des articles de l'inventaire des manuscrits ont été alternativement peintes en or, bleu et rouge; enfin les marges des premières pages de l'acte de donation de Bessarion et de la bulle du pape Paul II sont ornées d'élégantes bordures peintes, au bas desquelles se voient (fol. 1) le Lion de S. Marc, emblème de la République, accosté à droite des armes de Bessarion[2], à gauche de celles du doge Cristoforo Moro[3]; et (fol. 4 v°) les armes du pape Paul II[4].

Voici l'énumération des différentes parties de ce volume :

Fol. 1. Lettre de Bessarion au doge Cristoforo Moro et au Sénat de Venise, annonçant la donation de sa bibliothèque à Saint-Marc, datée des bains de Viterbe, 31 mai 1468[5].

Fol. 4 v°. Bulle du pape Paul II, approuvant le projet de donation par Bessarion de sa bibliothèque à Saint-Marc, datée de Rome, 16 septembre 1467[6]. — A la suite (fol. 9-10 v°), attestations

1. La reliure actuelle date de 1740 environ et est due aux soins de Niccolò Tiepolo (voy. Valentinelli, *op. cit.*, I, 80). L'ancienne couverture du manuscrit, aujourd'hui détachée, est conservée, comme le manuscrit lui-même, dans une des vitrines de la salle d'exposition de la bibliothèque de Saint-Marc.

2. Elles ont été maintes fois reproduites; on les trouvera dans Ciacconius, *Vitæ pontificum et cardinalium,* II, 905; en tête de la *Græca D. Marci bibliotheca codd. mss.* de Zanetti, avec le portrait de Bessarion, etc.

3. Gravées au-dessous de son portrait dans le tome II de la *Storia dei dogi di Venezia* (1867, in-4°) de E. Cicogna, etc. — Cristoforo Moro est le 67e doge de Venise (1462-1471).

4. Reproduites dans Ciacconius, *l. c.*, col. 1070. — Pietro Barbo, vénitien, cardinal du titre de S. Marc, élu pape, sous le nom de Paul II, en 1464, mourut en 1471.

5. Le texte de cette lettre, souvent publiée depuis le xvie siècle, l'a été en dernier lieu par Valentinelli (*op. cit.*, I, 16-19), qui donne une liste de ses éditions antérieures (p. 15, note 3).

6. Publiée par P. Dolce, en février 1522, en une plaquette (s. l. n. d.) de 3 feuillets in-8°. Cf. Valentinelli, *op. cit.*, p. 14, note 5. — Il existe deux autres bulles du pape Paul II, datées du même jour, et relatives à la chapelle de Ste Eugénie dans la basilique des Douze Apôtres, église cardinalice de Bessarion, et où celui-ci avait choisi sa sépulture. Ces bulles ont été publiées par Bandini, *de Vita et rebus gestis Bessarionis*

de trois notaires impérial et apostoliques de Viterbe, avec leurs seings manuels, certifiant la copie de la bulle précédente, attestations légalisées par les prieurs de Viterbe, le 4 juin 1468.

Fol. 11. Acte de donation à Saint-Marc de la bibliothèque de Bessarion, daté des bains de Viterbe, 14 mai 1468. — A la suite (fol. 15 v°), attestation d'un notaire apostolique de Viterbe certifiant la copie de l'acte précédent.

Fol. 16. Index des livres *grecs* et *latins* (fol. 42) de la bibliothèque de Bessarion. — A la suite (fol. 54), attestation du même notaire certifiant la copie de l'inventaire précédent.

Fol. 54 v°. Acte d'acceptation de la donation et de la prise de possession, au nom de la République, par l'ambassadeur de Venise près du pape, Paul Morosini, de la bibliothèque de Bessarion, daté de Rome, 26 juin 1468. — A la suite (fol. 56), attestation d'un notaire impérial certifiant l'acte précédent[1].

Paul II avait, par une bulle du 16 septembre 1467, autorisé Bessarion à révoquer sa donation première aux Bénédictins de San Giorgio Maggiore et à en faire une nouvelle en faveur de Saint-Marc; bientôt, sans doute par l'intermédiaire de Paul Morosini[2], ambassadeur de la République auprès du pape, la seigneurie de Venise était pressentie sur le projet de Bessarion, qui ne rencontrait aucune opposition. On lit en effet dans les registres du *Senato Terra* (VI, 30) le résumé suivant de la délibération[3] :

MCCCCLXVIII, die XXIII martii, indictione prima.

Reverendissimus dominus Cardinalis Nicenus, qui summo studio et diligentia accumulavit nongenta volumina optima et pulcherrima in utraque

---

(Romæ, 1777, in-4°), p. 130-134; et reproduites dans Migne, *Patrologia græca*, t. CLXI, col. LXXIII-LXXVII, et mêmes pages de la *Patr. gr. latine tantum edita*, t. LXXXI; cf. aussi H. Vast, *le Cardinal Bessarion*, p. 293.

1. Suivent huit feuillets de vélin restés blancs; on trouve aussi quatre feuillets blancs en tête du volume.

2. Sur Paul Morosini voyez les *Notizie istorico-critiche... degli scrittori Viniziani* de Giovanni degli Agostini (Venezia, 1752-1754, in-4°), t. II, p. 179 et suiv.; cf. t. I, p. XXXI et suiv.

3. Publié en dernier lieu par Valentinelli, *op. cit.*, t. I, p. 14, note 6. — Cette pièce et les suivantes ont été collationnées à nouveau sur les registres des Archives d'état de Venise, que m'a très obligeamment fait communiquer M. le commandeur Stefani.

facultate, latina et græca, precii circiter 15.000 ducatorum, hortatu et suasionibus nobilis viri Pauli Mauroceni, contentus est largiri ac dimittere ea illustrissimæ dominationi nostræ, cum sit nobilis noster et de nostro gremio, ita tamen ut locum in pluteis nostris Sancti Marci convenientem et capacem deputare velimus, ut possit appellari Bibliotheca S. Marci. Cumque res hæc maximum ornamentum allatura sit huic nostræ urbi, vadit pars quod præfato reverendissimo domino Cardinali scribatur nos accepisse libenter hanc suam liberalem oblationem, gratias agendo reverendissimæ paternitati suæ verbis convenientibus et opportunis, et quod provisuri sumus in loco opportuno et apto ad dictam bibliothecam. Ex nuncque captum sit quod collegium nostrum teneatur reducere se insimul, uno die hujus septimanæ proximæ post prandium, et per omnes ratiocinari et recordari debeat de loco digno et honorabili deputando pro dicta bibliotheca, et postea veniatur ad hoc consilium ad deliberandum.

De parte	175	*Non sinceri*	0
De non	0		

Bessarion s'était préoccupé d'assurer à sa bibliothèque un local qui fût digne d'elle; une nouvelle délibération eut lieu à ce sujet et le résumé nous en a été conservé dans les mêmes registres[1] :

MCCCCLXVIII, die secundo maii, indictione prima.

Conveniens est ut oblatio et munus factum dominio nostro per reverendissimum dominum Cardinalem Nicenum, amicissimum et studiosissimum status nostri, de tam preclara bibliotheca honoretur, et dicti libri collocentur in loco, ut sit ad ornamentum tam digne bibliothece. Et proinde, cum nullus locus sit aptior et ex desiderio prefati domini Cardinalis convenientior quam in sala novissima palatii nostri, vadit pars quod auctoritate hujus consilii dicta sala novissima palatii nostri deputetur pro dicta bibliotheca, que aptari et commodari debeat, sicuti et quemadmodum videbitur collegio juxta exigentiam rei.

De parte	135	*Non sinceri*	2
De non	14		

Le 14 mai, Bessarion signait, aux bains de Viterbe, l'acte par lequel il faisait don de sa bibliothèque à Saint-Marc, et deux semaines après, le 31 mai, il écrivait du même lieu au doge Cristoforo Moro pour lui faire part de sa donation. Moins d'un mois après, par l'intermédiaire de son ambassadeur à Rome, Paul Morosini, la République prenait officiellement possession de la bibliothèque de Bessarion, le 26 juin 1468.

1. VALENTINELLI, *op. cit.*, p. 15, note 1.

Le 10 août, le doge adressait à Bessarion au nom de la République la lettre suivante pour le remercier du présent magnifique qu'il venait de faire à Saint-Marc[1] :

Reverendissimo domino Cardinali Niceno.

Libellum de donatione nobilissimæ bibliothecæ vestræ, una cum indice omnium librorum, documentoque de adita captaque possessione eorum, duce et capite elegantissima epistola vestra ad nos, quam in ipsius libelli fronte quasi vestibulum proposuistis, vir nobilis Paulus Maurocenus, miles, qui oratorem pro nobis Romæ agebat, rediens nuper nobis attulit; munus nimirum amplissimum convenientissimumque liberalitati et sapientiæ vestræ reverendissimæ dominationis quæ daret, nostræ reipublicæ studio et expectationi quæ acciperet. Nihil enim magnificentius, nihil honoratius civitati nostræ accidere hoc tempore potuisset, quam in ea collocari et domicilium fieri tot præstantissimorum codicum græcæ et latinæ litteraturæ. Nihil præterea quod magis testatam et cognitam redderet tum summam doctrinam et bonarum artium scientiam vestram, tum erga nos et rempublicam nostram incomparàbilem benevolentiam, quando quidem perpetuo dicetur et ab omnibus decantabitur vestram reverendissimam dominationem, ut doctissimum et sapientissimum patrem, ita etiam principem et auctorem fuisse tam præclari et late patentis muneris ad usum et utilitatem publicam comparati. Etenim si Lycurgo summo viro gloriæ datum est quod primus Homerum variis in locis per frustra dispersum ex Asia totum in Græciam reportaverit, quid vobis debebitur, quum vestra opera, studio, industria et demum munificentia factum sit, ut tot præclara volumina et litterarum monumenta e tenebris in lucem, e Græcia in Italiam et demum Roma Venetias, magno examine latinorum, et quidem optimorum, reducerentur? Erat nobis antea notus ac multipliciter cognitus singularis amor et benevolentia vestra erga nos. Complura argumenta continue extiterunt, quæ constantissimo nostrorum omnium sermone quanti nostram, immo vestram rempublicam feceritis, et pro dignitate nostra laboraveritis, insigniter declararunt. Sed hoc liberalissimum factum vestrum, nempe quod civitatem nostram et ædem Sancti Marci præelegeritis, cui viventes dono bibliothecam ipsam daretis, sic superavit omnia officia, sic hausit amoris et benevolentiæ vim, ut nihil addi posse videatur. Restat itaque ut pro hujusmodi vestro munere quod libens accipimus, et, ut par est, magnificamus, gratiam reverendissimæ dominationi vestræ habeamus, quando referre hoc tempore non datur; exploratumque habetote non minori voluptate ipsos libros excepturos quam ferunt Romanos matrem deorum suorum aut Æsculapium accepisse, collocabimusque eos in pulcherrimo et nobilissimo loco, hoc est in ipsius palatii nostri opportunissima regione,

1. Valentinelli, *op. cit.*, p. 19-21.

ita ut merito bibliotheca ædis Sancti Marci appellari poterit, interque illustria civitatis nostræ spectacula, cum immortali laude et gloria vestræ reverendissimæ dominationis ac publica utilitate habebitur, jamque ex senatus nostri consulto locus et sedes ipsa honorificentissime designatus est. Datum in nostro ducali palatio, die x augusti MCCCCLXVIII.

La République avait hâte d'entrer en possession du don de Bessarion; une nouvelle délibération, dont les mêmes registres (VI, 33) ont conservé le résumé, en fait foi[1] :

MCCCCLXVIII, die XXX augusti.

Orator noster in hoc suo reditu ex Roma rettulit quod quamprimum reverendissimus dominus Cardinalis Nicenus intelligeret datum esse inicium preparandi bibliothecam, non differret mittere libros dono datos ecclesie notre Sancti Marci, et, quoniam periculum est in mora, vadit pars quod per officium nostrum salis dari debeant ducati centum pro dando inicio dicte librarie.

De parte . . . . . . *136* } *Non sinceri* . . . . . . *0*.
De non . . . . *1* }

Enfin, au mois d'avril de l'année suivante, la bibliothèque de Bessarion était arrivée à Venise et la République décrétait une récompense de 400 ducats en faveur du majordome du cardinal, qui avait pris soin de son transport[2].

MCCCCLXVIIII, die XXI aprilis.

Quod attento memoriale et dignissimo munere facto ecclesie nostre Sancti Marci per reverendissimum dominum Cardinalem Nicenum de tot pulcherrimis et nobilissimis voluminibus in utraque lingua, ut a dominio nostro utatur condigna liberalitas erga nuntium prefati domini Cardinalis, qui est primus homo domus sue, respectu tum dignitatis dicti domini Cardinalis, tum etiam expensarum factarum in conducendis dictis libris cum XV mulis et famulis; vadit pars quod pro honore nostri dominii dentur dono dicto nuntio ducati CCCC de quibuscunque pecuniis nostri dominii.

De parte. . . . . . *141* } *Non sinceri*. *0*
De non. . . . . . . *15* }

Ce n'est qu'un siècle plus tard, en 1553, qu'on plaça au-dessus de la grande porte d'entrée du palais élevé par Sansovino pour abriter

1. Valentinelli, *op. cit.*, p. 22, note 2.
2. *Ibid.*, note 3.

la bibliothèque de Bessarion une inscription latine rappelant le don du cardinal et qui est ainsi conçue[1] :

BESSARIONIS CARD · EX · LEG · SENATVS
IVSSV PROCVRATOR DIVI MARCI CVRA
PHILIPPI TRONO ANTONII CAPELLO
ANDREÆ LEONO VICTOR · GRIMANO
IOANNIS A LEGE IOANN · A LEGE EQ
BIBLIOTHECA INSTRVCTA ET ERECTA
M · ANTONIO TRIVISANO PRINCIPE
AB · VRBE CONDITA · M · C · XXXIII ·

Cette inscription, plus tard transportée dans le palais ducal, y est aujourd'hui placée sur l'un des murs du palier de l'escalier conduisant au premier étage et aux salles actuelles de la bibliothèque de Saint-Marc, à côté d'autres inscriptions qui rappellent les noms de personnages célèbres dans les annales de la bibliothèque : Grimani (1596), Giustiniani (1791), Nani (1797) et Morelli (1819).

On trouvera publiés plus loin tous les textes relatifs à la donation de Bessarion, qui ont été transcrits dans le ms. L. XIV, 14, c'est-à-dire l'inventaire original et authentique des livres grecs et latins de Bessarion[2], avec les différentes pièces qui l'accompagnent. On ne pouvait songer à annoter le présent inventaire et à identifier ses différents articles. Si beaucoup des manuscrits de Bessarion peuvent être facilement reconnus à l'aide de la *Græca D. Marci bibliotheca* de Zanetti et Bongiovanni[3], et des *Bibliotheca manuscripta* de Morelli[4] et de Valentinelli[5], les mentions

1. Publiée par Valentinelli, *op. cit.*, p. 49.

2. On trouvera quelques détails sur les inventaires de la bibliothèque de Bessarion rédigés postérieurement dans Valentinelli, *op. cit.*, p. 32. L'inventaire par caisses a été publié, d'après le ms. de la Riccardienne de Florence, par Lami (*Deliciæ eruditorum* (1740), t. IX, p. 128-146; reproduit dans Migne, *Patr. gr.*, t. CLXI, col. 701-714, et *Patr. gr. lat. tant. edita*, t. LXXXI, col. 447-458); et la partie grecque de l'inventaire alphabétique, par Montfaucon (*Bibliotheca mss. nova* (1739), t. II, p. 467-477), d'après une copie de Constantin Palæocappa conservée dans le ms. grec 3064 (fol. 16-32) de la Bibliothèque nationale.

3. Venise, 1740, in-fol.

4. Bassano, 1802, in-8°.

5. Venise, 1868-1873, 6 vol. in-8°.

de ce même inventaire sont parfois trop concises pour permettre des identifications certaines, qui n'auraient été possibles qu'après avoir passé exactement en revue, l'un après l'autre, tous les manuscrits grecs et latins de la bibliothèque de Saint-Marc; c'est ce que devra faire le futur historien des collections de Bessarion.

Il suffira de rappeler que beaucoup des volumes provenant de Bessarion portent encore, sur l'un des feuillets de garde, ordinairement en tête du volume, l'ex-libris du cardinal :

Κτῆμα Βησσαρίωνος, ἕλληνος τὸ γένος, τὴν ἀξίαν καρδιναλέως τοῦ τῶν Τούσκλων, — ou simplement : Βησσαρίωνος καρδιναλέως τοῦ τῶν Τούσκλων.

Liber B. cardinalis Tusculani, — ou : *B. cardinalis Tusculani.*

Cet ex-libris est suivi d'un numéro de classement : Τόπος οα', *Locus 71* (n° 346 de l'inventaire); Τόπος πϐ', *Locus 82* (n° 446); etc.

Il faut ajouter enfin que les manuscrits portés à ce premier inventaire ne sont plus tous conservés à Venise; dès le XVI[e] siècle plusieurs avaient déjà disparu, et on retrouve aujourd'hui des volumes provenant de Bessarion dispersés à Grottaferrata, Munich, Nurenberg, Oxford, Paris, Rome (Vatican), Turin et Vienne[1]. L'index alphabétique, ajouté à la fin du présent inventaire, permettra du reste d'identifier rapidement les volumes grecs ou latins que l'on saura certainement ou que l'on supposera avoir appartenu à Bessarion.

1. Cf. Valentinelli, *op. cit.*, t. I, p. 15-16.

ILLUSTRISSIMO ATQUE INVICTISSIMO PRINCIPI DOMINO CHRISTOPHORO MAURO DUCI ET INCLYTO VENETORUM SENATUI BESSARIO, CARDINALIS ET PATRIARCHA CO[N]STANTINOPOLITANUS, SALUTEM.

Equidem semper a tenera fere puerilique ætate omnem meum laborem, omnem operam, curam studiumque adhibui ut, quotcumque possem, libros in omni disciplinarum genere compararem; propter quod non modo plærosque et puer et adolescens manu mea conscripsi, sed quicquid pecuniolæ seponere interim parca frugalitas potuit, in iis coemendis absumpsi. Nullam enim magis dignam atque præclaram suppellectilem, nullum utiliorem præstantioremque thesaurum parare mihi posse existimabam: quippe pleni sunt libri sapientium vocibus, pleni antiquitatis exemplis, pleni moribus, pleni legibus, pleni religione. Vivunt, conversantur, loquuunturque nobiscum, docent nos, instruunt, consolantur, resque a memoria nostra remotissimas quasi præsentes nobis exhibent et ante oculos ponunt. Tanta est eorum potestas, tanta dignitas, tanta majestas, tantum denique numen ut, nisi libri forent, rudes omnes essemus atque indocti, nullam fere præteritarum rerum memoriam, nullum exemplum, nullam denique nec humanarum, nec divinarum rerum cognitionem haberemus; eadem urna, quæ hominum corpora contegit, etiam nomina obrueret.

Quamvis autem huic rei toto animo semper incubuerim, ardentiori tamen studio post Græciæ excidium et deflændam Byzantii captivitatem, in perquirendis græcis libris omnes meas vires, omnem curam, omnem operam, facultatem, industriamque consumpsi. Verebar enim et væhementissime formidabam ne cum cæteris rebus tot excellentissimi libri, tot summorum virorum sudores atque vigiliæ, tot lumina orbis terræ brevi tempore periclitarentur atque perirent: quemadmodum etiam superiori tempore tantam jacturam fecimus, ut ex ducentis viginti millibus librorum, quos Plutarchus refert in bibliotheca Apamiarum fuisse, vix mille ætate nostra supersint. Conati autem sumus, quantum in nobis fuit, non tam multos quam optimos libros colligere, et singulorum operum singula volumina, sicque cuncta fere sapien-

tium græcorum opera, præsertim quæ rara erant et inventu difficilia, coegimus. Cæterum cum hæc mente sæpe repeterem, parum desyderio meo satisfecisse videbar, nisi pariter providerem ut libri quos tanto studio et labore coegeram, me vivo, ita collocarentur ut etiam defuncto dissipari alienarique non possent, sed in loco aliquo, tuto simul ac commodo, ad communem hominum tam græcorum quam latinorum utilitatem servarentur.

Hoc igitur cogitanti mihi, multasque Italiæ urbes animo volventi, sola tandem vestra inclyta atque amplissima civitas occurrit, in qua animus meus omni ex parte conquiesceret. Primo enim non videbam quem locum eligere tutiorem possem quam eum qui æquitate regitur, legibus tenetur, integritate ac sapientia gubernatur; ubi virtutis, continentiæ, gravitatis, justitiæ, fidei domicilium est; ubi imperium ut maximum est atque amplissimum, ita æquabile et moderatum; animi in consulendo liberi, nulli libidini, nulli delicto obnoxii, prudentes clavum imperii tenent, et boni malis præponuntur, ac privatorum commodorum obliti, totum corpus reipublicæ unanimi consensu et summa integritate procurant: ex quibus operandum est civitatem vestram, quod optamus, in dies magis et vires et nomen propagaturam. Dehinc intelligebam nullum locum a me eligi posse commodiorem ac nostris præsertim hominibus aptiorem. Cum enim in civitatem vestram omnes fere totius orbis nationes maxime confluant, tum præcipue græci, qui, e suis provinciis navigio venientes, Venetiis primum descendunt, ea præterea vobiscum necessitudine devincti, ut ad vestram appulsi urbem, quasi alterum Byzantium introire videantur. Post hæc quomodo poterat hoc beneficium a nobis honestius locari, quam apud eos homines, quibus ego multis eorum in me beneficiis devinctus obstrictusque essem, et in ea civitate quam mihi, subjugata Græcia, pro patria elegissem, et in quam ascitus a vobis atque honorificentissime receptus fuissem?

Itaque conscius mortalitatis meæ, et ingravescentem jam ætatem diversosque quibus affligimur morbos, et cætera quæ evenire possent consyderans, omnes libros meos utriusque linguæ sacratissimæ ædi beati Marci vestræ inclytæ civitatis dono dedi atque dicavi, sentiens talem me animum et excellentiæ vestræ et gratitudini meæ et, quam mihi communem esse voluistis, patriæ debuisse; ut vos ac liberi posterique vestri, qui me virtute ac sapientia vestra, multisque in me beneficiis addictum, deditum

obstrictumque habetis, hujusmodi meorum laborum in primis fructus uberes diuturnosque capiatis, dehinc cæteri, qui bonarum disciplinarum studiosi erunt, vestra causa capiant. Quapropter et donationem ipsam, et librorum indicem, et Pontificis maximi decretum ad vestras excellentias mittimus, precantes Deum ut reipublicæ vestræ omnia bene, feliciter, prospereque eveniant, et pacem habeant, tranquillitatem, ocium concordiamque perpetuam. Valeant excellentiæ vestræ feliciter.

Ex balneis Viterbiensibus, anno salutis millesimo quadringentesimo sexagesimo octavo, pridie kalendas junias.

In nomine Domini. Amen.

Hoc est exemplum sive transumptum quarundam litterarum apostolicarum seu bullæ cum sigillo plumbeo pendenti, in quo apparet sculpta effigies papæ sedentis in pontificali, assistentibus duobus cardinalibus et quibusdam aliis genuflexis, cum litteris sic dicentibus : *Paulus papa secundus;* ab alio vero latere : Sanctus Petrus et sanctus Paulus sedentes cum litteris *S. Pet., S. Pau.,* cum cordula de serico coloris crocei et rubei, infrascripti tenoris :

Paulus episcopus servus servorum Dei venerabili fratri nostro Bessarioni, episcopo Tusculano, salutem et apostolicam benedictionem. Si quibuscunque fidelibus in piis ac sanctis operibus ratione apostolatus officii sumus in exhibitione favoris et auxilii debitores, quanto magis venerabilibus fratribus nostris sancte Romane ecclesie cardinalibus, qui lateri nostro continuo adherent, ut preclaras et salubres ordinationes eorum pro majori illarum subsistentia immutare valeant, omnem opem prestare debemus in his presertim que posteritati profutura sint et per que plurimorum ingenia illustrentur. Sane nuper in nostra proposuisti presentia quod olim tu habens plurima ad te spectantia librorum græcorum volumina et desiderans libros ipsos publicos fore et posteritati servire, omnes ipsos libros grecos videlicet tantum monasterio Sancti Georgii Majoris Venetiarum, de congregatione Sancte Justine, ordinis Sancti Benedicti, inter vivos donasti, reservato tamen tibi illorum, dum viveras, usu, his etiam condicione et modo adjectis, quod abbas qui pro tempore foret et dilecti filii conventus dicti monasterii ipsos libros intra dictum monasterium in aliqua condecenti libraria reponere et cunctis ad ipsam librariam accedere, et inibi legere ac studere volentibus aditum publice

dare deberent, neque possent, aùt eis liceret prefatos libros aliquo modo vendere, vel alienare, nec illos vel aliquem illorum extra dictum monasterium alicui concedere, præterquam in civitate Venetiarum, nec tunc etiam absque sufficienti pignore, extra civitatem vero predictam nulli, etiam pignore accepto, eos concedere possent. Si autem premissa non observarent ex tunc libros predictos patriarchatui Venetiarum cum predictis condicionibus legasti et ad illum devenire voluisti prout in quodam publico instrumento desuper confecto etiam tuo sigillo munito dicitur, plenius contineri. Cum autem in eadem expositione subjunxisti tu plerisque bonis respectibus, et presertim quia cum monasterium ipsum sit in insula, ad illud ex civitate predicta nisi navigio iri non potest, et ad hoc ut volentibus studere, aut legere, seu ad ipsam librariam proficisci sit facilior aditus, desyderas predictos et multos alios etiam grecos per te post dictam donationem acquisitos, nec non et latinos libros tuos per procuratores Sancti Marci in ecclesia ejusdem Sancti Marci Venetiarum, ad quam sine navigio ex dicta civitate itur et ubi verisimiliter per eosdem procuratores diligentius et securius conservari poterunt et teneri. Quare nobis humiliter supplicasti ut tibi predictam donationem revocandi nec non predictos et eos quos postmodum, ut prefertur, acquisivisti etiam grecos et latinos libros ad te spectantes prefate ecclesie Sancti Marci sub eorundem procuratorum, qui ut plurimum viri preclari sunt, custodia conservandos donandi, nec non pro securiori custodia et diuturniori conservatione eorundem librorum latinorum et grecorum ac faciliori studiosorum ad eos aditu in hujusmodi donatione quascunque condiciones et modos, prout tibi videbitur, adjiciendi licentiam et facultatem concedere ac alias super his opportune providere de benignitate apostolica dignaremur. Nos igitur attendentes pios et salubres fructus qui ex premissa donatione et ordinatione tua in erudiendis quam plurimis, et libris, qui ut publici essent ac communi utilitati servirent, per illorum auctores magnis vigiliis compositi extiterunt, conservandis subsecuturi sunt, et propterea propositum tuum hujusmodi plurimum commendantes, et opportunis favoribus juvare volentes, hujusmodi supplicationibus inclinati, fraternitati tue ut donationem eidem monasterio per te factam predictam, etiam non subsistente alia causa, quam superius expressisti, revocare, nec non eosdem libros tam latinos quam grecos dicte

ecclesie Sancti Marci per illius procuratores qui pro tempore fuerint, et ut publice quoruncunque studiosorum legere vel studere volentium usui serviant, in loco congruo diligenter conservandos, etiam inter vivos donare et circa illorum custodiam et conservationem ac faciliorem ad eos aditum quascunque conditiones et modos, etiam quod ipsi procuratores Sancti Marci, qui pro tempore fuerint, eos in aliqua libraria secura juxta Sanctum Marcum collocare debeant, et quod ad ipsam librariam cunctis studere vel legere volentibus publice pateat aditus, et quod non liceat eisdem procuratoribus aliquem dictorum librorum vendere, vel alienare, vel alicui concedere, nisi in civitate Venetiarum et cum pignore sufficienti, extra eandem vero civitatem libri ipsi nemini quoquo modo concedi possint, aut alias quascunque ordinationes eidem donationi adjicere, et desuper facere ipsorumque librorum vel aliquorum ex eis usum tibi, dum vixeris, reservare, ac omnia et singula circa hec necessaria, seu quomodo libet opportuna, pro ut tibi videbitur, facere, disponere et exequi libere et licite valeas, plenam et liberam auctoritate apostolica, tenore presentium, licentiam et facultatem concedimus ac etiam potestatem, non obstantibus priori donatione predicta, ac constitutionibus et ordinationibus apostolicis et aliis juribus ceterisque contrariis quibuscunque. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre concessionis et voluntatis infringere, vel ei ausu temerario contraire; si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei, ac beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum.

Datum Rome, apud Sanctum Marcum, anno incarnationis Dominice millesimo quadringentesimo sexagesimo septimo, sextodecimo kal. octobr., pontificatus nostri anno quarto.

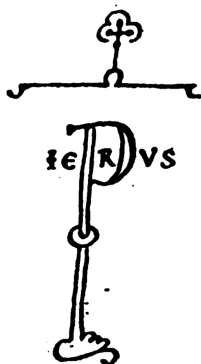
In fine vero ipsius bullæ apparebant litteræ alterius manu scriptæ, sub plica, sic dicentes : L. DATHUS. — Extra vero dictam plicam apparebant aliæ litteræ etiam alterius manu scriptæ, sic dicentes : *Gratis pro R^mo D. Cardinali.* — Et paulo infra : : B. DE REATE. — A tergo ipsius bullæ apparebant aliæ litteræ, alterius manu, sic dicentes : *R^ta apud me L. Dathum.*

Lecta et auscultata fuit præsens suprascripta bulla coram R^do in Christo patre et domino domino Nicolao, archiepiscopo Sypontino, provinciæ patrimonii beati Petri in Thuscia gubernatore et judice ordinario, sedente pro tribunali ad hunc actum in quadam camera secundæ salæ palatii Papæ, in agro Viterbiensi, apud Balnea, quem locum primo et ante omnia pro suo

tribunali elegit et deputavit, per me Pierum Ser Evangelistæ de Castello Duranto, nullius diocesis, una cum infrascriptis tabellionibus Ser Rosato Matthæi et Ser Lælio Hilarii, civibus Viterbiensibus. Et quia tam exemplar quam exemplum una cum suo autentico originali de verbo ad verbum, nihil mutato, abolito seu cancellato, quod sententiam mutet, vel vitiet intellectum concordare vidi et inveni, propterea me in testem subscripsi et ad fidem præmissorum signo meo, quo utor signavi, sub annis Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo octavo, indictione prima, die vero quarta mensis junii, pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini domini Pauli, divina providentia, pape secundi, anno quarto.

Super quibus omnibus præfatus R^{dus} dominus gubernator suam et suæ gubernationis auctoritatem interposuit pariter et decretum et fidem, ut suo autentico originali adhiberi voluit.

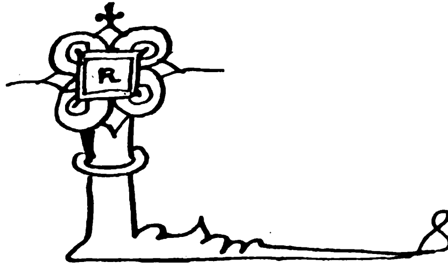
Et ego Pierus Ser Evangelistæ de Castello Duranto suprascriptus, publicus imperiali auctoritate notarius et judex ordinarius, prædictis lecturæ et auscultationi ac decreti suprascripti domini gubernatoris et judicis interpositioni interfui una cum supra et infrascriptis tabellionibus, et ea rogatus scribere scripsi, transumpsi et me in testem subscripsi ac signum meum apposui[1].



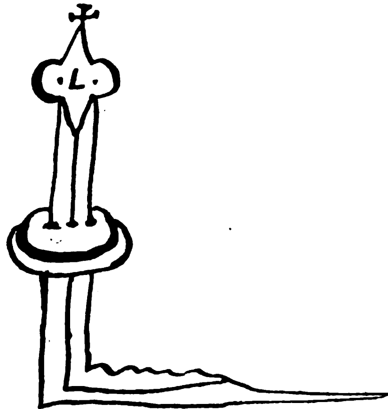
Ego Rosatus quondam Mathei de Viterbio, publicus imperiali auctoritate notarius et judex ordinarius prædictis lecture, auscultationi decretoque suprascripti R^{di} D. gubernatoris et judicis interfui, et, quia tam exemplar quam exemplum in omnibus vidi et inveni una cum suo autentico originali, cum supradicto Ser Petro et infrascripto Ser Lelio, ideo me in testem subscripsi et ad fidem omnium premissorum signum meum apposui con-

1. Ce seing manuel et les suivants sont réduits environ à la moitié des originaux.

suetum sub dictis anno, mense, die, indictione et pontificatu supra proximo pretitulatis.



Et ego Lælius condam Hylarii de Conciliatis de Viterbio, apostolica auctoritate notarius et judex ordinarius, lecture, auscultationi, decretoque supradicti reverendi domini gubernatoris et judicis interfui, et, quia tam exemplar quam exemplum in omnibus et per omnia concordare vidi et inveni una cum suo autentico originali, cum supradicto Ser Petro et Ser Rosato, ideo me in testem subscripsi et ad fidem omnium premissorum signum meum consuetum sub dictis anno, mense, die, indictione et pontificatu.



Priores populi civitatis Viterbii. Solet interdum de fide et legalitate notariorum in iis locis ubi noti non sunt a nonnullis dubitari, quamobrem tenore presentium litterarum omnibus et singulis eas inspecturis fidem facimus et attestamur quod egregii viri Ser Pierus Ser Evangeliste de Castelloduranto, Ser Rosatus quondam Mathei et Ser Lelius quondam Hylarii de Conciliatis de Viterbio, qui lecture, auscultationi decretoque suprascripti Rdi domini gubernatoris et judicis interfuerunt et se subscripserunt in testes, sunt publici legales et fide digni notarii, artem notarie

fideliter exercentes, quorum instrumentis ac scripturis publicis, veluti a publicis et fidelibus notariis confectis, fides tam in judicio quam extra in omnibus adhibetur. In quorum fidem ac testimonium presentes litteras per cancellarium nostrum infrascriptum fieri jussimus nostri majoris et consueti sigilli impressione munitas. Datum Viterbii, in palatio nostro solite residentie, die iiij mensis junii MCCCCLXVIIJ.

(L. S.)[1] HANNIBAL can[cellarius] de man[da]to.

INSTRUMENTUM DONATIONIS LIBRORUM

In nomine Domini. Amen.

Anno a salutifera nativitate Domini nostri Jesu Christi millesimo quadringentesimo sexagesimo octavo, indictione prima, pontificatu sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Pauli, divina providentia papæ secundi, anno ejus quarto, die vero quarta decima mensis maii. Cum hoc fuerit et sit quod reverendissimus in Christo pater et dominus dominus Bessarion, miseratione divina episcopus Tusculanus, patriarcha Constantinopolitanus, cardinalis Nicænus, haberet plurima ad se spectantia librorum tam græcorum quam latinorum volumina, ipsosque græcos libros jam diu tantum donasset et titulo donationis inter vivos irrevocabiliter concessisset monasterio Sancti Georgii Majoris Venetiarum, de congregatione Sanctæ Justinæ, ordinis Sancti Benedicti, reservato tamen sibi illorum græcorum librorum, dum viveret, usu, sub certis conditionibus et pactis in ipsa donatione appositis et descriptis pro ut patere dicitur publico documento ejus sigillo munito manu Ser Benedicti de Vulterris, seu manu cujuscunque alterius notarii apparere posset sub specie, seu forma quorumcunque verborum ad quam veritatis relatio habeatur. Cumque præfatus reverendissimus dominus post dictam factam donationem per multos annos supervixerit et hodie supervivat, subjunxeritque ac auxerit multos alios libros tam græcos quam latinos, consyderans quod monasterium ipsum situm sit in

1. Sceau orbiculaire aux armes de Viterbe (cf. Bussi, *Istoria della città di Viterbo* (1742), p. 40). Le diamètre de ce sceau mesure cinq centimètres; il est plaqué sur une feuille de papier.

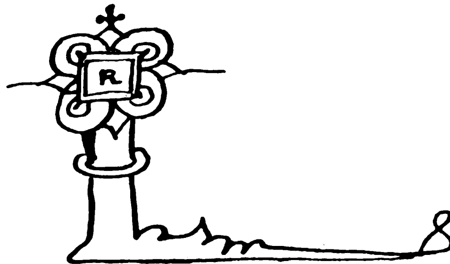
insula ad quod nisi navigio iri non potest, ad hoc ut volentibus studere, aut legere, seu ad ipsam librariam proficisci sit facilior aditus, et ut facilius et commodius homines studiosi eis frui possint, propterea voluit et ordinavit dictam donationem revocare et libros non solum prædictos græcos, quos tunc habebat, sed etiam quos postea acquisivit et insuper omnes suos libros latinos quos hucusque acquisivit, exceptis quibusdam ad officium divinum pertinentibus, ecclesiæ Sancti Marci Venetiarum tanquam solemnissimo loco donare, ut facilius et commodius ingenia plurimorum illustrentur et ipsi libri publici forent et posteritati servirent, supplicaveritque sanctissimo domino nostro domino Paulo, divina providentia papæ secundo, ut super hoc dispensare dignaretur, ipseque sanctissimus dominus noster per litteras apostolicas plumbeo sigillo munitas dispensaverit atque concesserit quod, non obstante donatione eidem monasterio facta, nec etiam quacunque subsistente causa, possit et valeat revocare et aliter remutare donationem prædictam et de novo libros ipsos ecclesiæ Sancti Marci donare, et cum magnificis viris procuratoribus ejusdem quæcunque pacta inire. Quapropter præfatus reverendissimus dominus, omni meliori modo, via, jure, causa, et forma quibus magis, melius et efficacius de jure fieri potest, et debet, dictam donationem revocavit, irritavit et annullavit, et pro irritata, annullata et revocata haberi voluit et mandavit in omnibus et per omnia, et ex nunc, pro ut ex tunc, et ex tunc, pro ut ex nunc, sua bona propria et spontanea voluntate, et ex certa ejus scientia et liberalitate, per se suosque hæredes et successores, donavit titulo et ex causa donationis habere concessit irrevocabili inter vivos sacratissimæ ecclesiæ sancti beatique Evangelistæ Marci inclytæ civitatis Venetiarum, in libraria ibidem conficienda, seu facta aut constructa, vel aliter deputata, collocandos, cathenis affixos, et magnificis viris procuratoribus ejusdem ecclesiæ præsentibus et futuris, et mihi notario infrascripto, ut publicæ personæ præsenti, recipienti et stipulanti vice et nomine ipsius ecclesiæ Sancti Marci et magnificorum procuratorum ejusdem, et omnium et singulorum quorum interest, intererit aut interesse poterit quomodo libet in futurum, omnes et singulos libros prædictos tam græcos quam latinos, ad eum quomodocunque et qualitercunque spectantes et pertinentes, prout particulariter et distincte intitulati et nominati apparent per publicum inventarium in publicam formam redactum manu

mei Rosati, quondam Matthæi, infrascripti publici notarii, sub ejusdem ecclesiæ Sancti Marci magnificorum procuratorum custodia et diuturniori conservatione eorundem librorum latinorum et græcorum, ac faciliori studiosorum ad eos aditu, et pro evidenti bono publico, reservato tamen sibi in ejus vita usu eorundem librorum sub infrascriptis condicionibus, quod dicti magnifici procuratores ecclesiæ prælibatæ Sancti Marci, tam præsentes quam futuri, teneantur, libris prædictis repositis et locatis in aliqua condecenti et convenienti libraria, in ipsa ecclesia seu apud ipsam ecclesiam, cunctis ad ipsam librariam accedere et legere ac studere volentibus tam græcis quam latinis liberum aditum publice dare, neque possint aut eis liceat præfatos libros aliquo modo vendere vel alienare, nec illos vel aliquem illorum extra dictam civitatem Venetiarum aliquo modo alicui unquam concedere, vel præstare sive mutuare possint ad transcribendum, legendum et studendum, et hoc cum pignore sufficienti et valoris dupli quam valeat liber, et non aliter nec alio modo.

Quam quidem donationem inter vivos et omnia alia et singula in ea contenta, cum pactis et condicionibus appositis, præfatus reverendissimus dominus Cardinalis promisit et sollemniter obligavit mihi notario infrascripto, ut publicæ personæ et publico officio fungenti, præsenti, recipienti, et legittime stipulanti, vice et nomine dictæ ecclesiæ et magnificorum procuratorum ejusdem et omnium aliorum et singulorum, quorum interest, intererit, aut quomodolibet interesse poterit in futurum, semper, perpetuo et omni tempore, firmam, ratam et gratam habere et inviolabiliter tenere et observare, et in nullo contrafacere, dicere, vel venire per se, vel per alium, seu alios, aliqua ratione, exceptione, modo, causa, seu titulo, sub obligatione ipsius et hypotecha omnium et singulorum bonorum suorum, mobilium et immobilium, præsentium et futurorum. Renuntians dictus reverendissimus dominus Cardinalis exceptioni dictarum donationis et promissionis non sic factarum hujus instrumenti, non sic vel aliter celebrati, seu stipulati contractus, doli mali, in factum actioni, et sine causa, et ex non justa causa, et non insinuatæ donationis ultra quingentos florenos non valere. Sed tot voluit esse summas et quantitates singulas et diversas de per se, quæ insinuatione non indigeant, privilegiis, immunitatibus, dignitatibus et omni alii legum et juris auxilio; de quibus omnibus rogavit me notarium infrascriptum ut publicum conficerem instrumentum.

Actum apud Balnea palatii Papæ, in agro Viterbiensi, præsentibus reverendo in Christo patre et domino domino Nicolao Perotto, archiepiscopo Sypontino, egregiis doctoribus domino Francisco de Brigidis et magistro Valerio de Viterbio, venerabilibus viris domino Johanne Francisco de Bentivoliis de Saxoferrato et commendatario abbatiæ Sancti Christophori de Castello Duranto, nullius diocesis, domino Leonardo priore collegiatæ ecclesiæ Sanctae Mariæ Novæ Viterbiensis, domino Matthæo Rufo de Verona, domino Bartholomæo de Gaetis de Castello Duranto, et Raphaele de Baldolis de Fulgineo, testibus omnibus notis et fide dignis, ad prædicta omnia et singula vocatis et rogatis.

Et ego Rosatus quondam Mathei, publicus imperiali auctoritate notarius et judex ordinarius, prædictis omnibus et singulis dum sic fierent et agerentur præsens fui et ea omnia et singula rogatus scribere et publicare, aliis me occupato negotiis, per alium mihi fidum scribi feci, tamen fideliter publicavi et ad fidem omnium præmissorum signumque meum solitum et consuetum infrasignavi.



IN NOMINE DOMINI. AMEN.

SEQUITUR INDEX LIBRORUM UTRIUSQUE LINGUÆ QUOS BESSARIO CARDINALIS ET PATRIARCHA CONSTANTINOPOLITANUS BASILICÆ BEATI MARCI VENETIIS DICAVIT.

Index librorum græcorum.

1. Byblia tota, partim in pergameno partim in papyro.
2. Item pars Bybliæ usque ad Esther, in pergameno.
3. Item sexdecim Prophetæ cum multis expositionibus, in papyro.
4. Item Proverbia, Ecclesiastes, Cantica canticorum, Sapientiæ Salomonis, Jesus Syrach, sexdecim Prophetæ, Thobias, Judith, Machabæorum libri tres et Josephi quod ratio sit moderatrix passionum, in pergameno.
5. Item Proverbia, Ecclesiastes, Cantica canticorum cum expositione, Justinus de fide catholica, et sanctus Basilius quod non sit idem substantia et hypostasis, in pergameno.
6. Item quattuor Evangelia, liber pulcherrimus in pergameno.
7. Item quattuor Evangelia, Actus et Epistolæ, in papyro.
8. Item quattuor Evangelia, in pergameno.
9. Item epistolæ Pauli græcæ, latinæ et arabicæ, in pergameno.
10. Item Pentateuchus et Josue, Judicum, Ruth, Regum libri quattuor, Macabeorum libri duo, in pergameno.
11. Item Octateucus usque ad Paralipomena, in pergameno.
12. Item Paralipomena, Esdras, Thobias et Macabeorum cum expositionibus, in papyro.
13. Item Procopii expositio in Esaiam prophetam, in pergameno; Ecclesiastes, Cantica canticorum, cum expositione, in pergameno.
14. Item Genesis et aliqui libri de Testamento veteri, nova translatio in græcum incipiens a fine libri modo judaico, in pergameno.
15. Item Genesis, Exodus, Leviticum, Numeri, Deuteronomium, Josue, Judicum et Ruth, in pergameno.

16. Item Esaias cum expositione, in pergameno.
17. Item Psalterium cum expositionibus plurimorum doctorum, liber pulcherrimus, in pergameno.
18. Item Psalterium cum expositione Zigabeno, in pergameno.
19. Item Psalterium expositum per Theodoritum, in pergameno.
20. Item Lectiones in festis, in pergameno.
21. Item commentaria in libros Salomonis et Job.
22. Item Expositio in Psalterium, in pergameno.
23. Item Expositio mandatorum de Evangelio, in papyro.
24. Item quattuor Evangelia cum expositione, in papyro.
25. Item quattuor Evangelia cum expositione, in pergameno.
26. Item quattuordecim Epistolæ beati Pauli apostoli cum expositionibus.
27. Item quinque Prophetæ minores et quattuor Evangelia cum expositione Bulgariæ, in papyro.
28. Item expositio in quattuor Evangelia et quattuordecim Epistolas beati Pauli, in papyro.
29. Item expositio Theodoriti in Epistolas Pauli, in pergameno.
30. Item quattuor Evangelia cum expositionibus, in pergameno.
31. Item expositio Epistolarum sancti Pauli, in pergameno.
32. Item Expositio in Epistolas Pauli, in pergameno; deficiunt ad Romanos, ad Corinthios prima et secunda, ad Thessalonicenses.
33. Item Evangelia quottidiana more Græcorum, in pergameno.
34. Item Evangelium Matthæi cum expositione, in papyro.
35. Item quattuor Evangelia cum expositione, in pergameno, sine corio.
36. Item Theodoriti expositio super Epistolas Pauli, in pergameno.
37. Item Anastasii una oratio in principio Quadragesimæ, et sancti Effrem orationes monasticæ plurimæ, in membranis.
38. Item Climachus cum expositione Heliæ Cretensis, in papyro.
39. Item liber monasticus vocatus Pandecta, in pergameno.
40. Item Climachus cum expositione Heliæ Cretensis, in papyro.
41. Item Testamentum patriarchæ Matthæi, in pergameno.
42. Item liber sancti Effrem, monasticæ orationes, incipit a vita sua, in pergameno.
43. Item sancti Nili orationes monasticæ, in pergameno.
44. Item Studithe katacheticus, in pergameno.
45. Item Theodoriti orationes monasticæ, et Palladii ad Lausum et de Bragmanis, in pergameno.

46. Item opera monastica Dorothei, Esaiæ, Marci et Diadochi, in pergameno.
47. Item Dicta sanctorum Patrum memoratu digna, in pergameno.
48. Item Climachus et Isaac, in pergameno.
49. Item Mellisa, Cassianus et Maximus, in pergameno.
50. Item liber monasticus sancti Marci, in pergameno.
51. Item Climachus, in papyro, cum expositione Heliæ Cretensis.
52. Item Metaphrastes de vitis sanctorum mensis septembris, in pergameno.
53. Item Metaphrastes de vitis sanctorum de mense octobris.
54. ¶ Idem in prima medietate novembris, in pergameno.
55. ¶ Idem in secunda medietate novembris, in pergameno.
56. ¶ Idem in prima medietate novembris, in papyro.
57. ¶ Idem in secunda medietate novembris, in pergameno.
58. ¶ Idem in secunda medietate novembris, in pergameno.
59. ¶ Idem in prima medietate decembris, in pergameno.
60. ¶ Idem in secunda medietate decembris, in pergameno.
61. ¶ Idem in secunda medietate decembris, in pergameno.
62. Item laudes beatæ Virginis diversorum doctorum, in pergameno.
63. Item Metaphrastes in toto januario, in pergameno.
64. ¶ Idem in secunda medietate januarii, in pergameno.
65. Item vitæ sanctorum martii et aprilis diversorum scriptorum, in pergameno.
66. Item diversorum de vitis sanctorum julii et augusti, in pergameno.
67. Item sermones panegyrici diversorum de vitis sanctorum, in pergameno.
68. Item Metaphrastis prima medietas novembris, in pergameno.
69. Item orationes diversæ diversorum doctorum in diversis festis; incipit a quinta septembris et finit in laudem Joseph.
70. Item orationes octo, videlicet quinque sancti Basilii et aliæ tres aliorum trium in diversis festis, in pergameno.
71. Item vitæ sanctorum aliquorum, in papyro.
72. Item liber parvus de diversis rebus, et historiis et sanctæ Scripturæ quæstionibus, in papyro.
73. Item Gregorii Nisseni diversæ orationes, in pergameno.
74. Item Christoduli monachi contra Judæos, in papyro.
75. Item epistolæ Isidori Pilusiotæ 1148, in papyro.

76. Item Nili Cabasile de processione Spiritus sancti, in papyro.
77. Item Barlaam et Cabasile de processione Spiritus sancti, in papyro.
78. Item Barlaam et aliorum diversorum de processione Spiritus sancti, in papyro.
79. Item diversa opera super diversis rebus sancti Maximi, in papyro.
80. Item expositiones aliquæ super Evangelia dominicalia secundum Græcos Joannis cujusdam patriarchæ, in papyro.
81. Item sermones magni Athanasii, in papyro.
82. Item sanctus Athanasius, partim in papyro et partim in pergameno.
83. Item quorundam diversorum de processione Spiritus sancti, in papyro.
84. Item quædam ex disputationibus Nisseni concilii et aliorum, in papyro.
85. Item sancti Epiphanii panăria, id est contra omnes hæreses ejusdem anchgirota, quasi quædam anchora fidei, et Theodoriti contra hæreses, quæ intitulantur Eranistes, aut Polymorphus, et de hæretica kakomythia, in pergameno, liber novus pulcher.
86. Item ejusdem Epiphanii panăria, in pergameno.
87. Item sancti Maximi de duabus voluntatibus et operationibus in Christo, in pergameno.
88. Item ejusdem sancti Maximi philosophi diversa opera.
89. Item multa multorum doctorum, id est expositio super Lucam, carmina Theologi cum expositione, Dionysius Areopagita cum expositione, theologia Damasceni, expositio in Apocalypsim, et alia multa, in papyro.
90. Item Gregorius Nissenus, in membranis, multa opera ejus.
91. Item ejusdem Gregorii Nisseni contra Eunomium, et quædam alia diversa, in papyro.
92. Item ejusdem Gregorii Nisseni, Eusebii, Origenis, Zachariæ, Aeneæ, Theophili et Epiphanii quædam, in pergameno.
93. Item Gregorii Nisseni in Exameron, et Basilii contra Eunomium, et ad Amphilochium, et de homine.
94. Item Parallela Damasceni, in pergameno.
95. Item contra Turcos et Judæos, in papyro.
96. Item Gregorius Nazanzenus theologus, in pergameno, sine principio.

97. Item ejusdem orationes LI, in pergameno.
98. Item ejusdem orationes, in papyro, parvum volumen.
99. Item ejusdem Gregorii Nazanzeni sermones, cum glosis Nicephori Xanthropoli, in papyro.
100. Item sermones diversi beati Gregorii Nazanzeni, in papyro.
101. Item sancti Gregorii Nazanzeni orationes XXVIII, cum expositione, in papyro.
102. Item expositio in quasdam orationes Gregorii Nazanzeni.
103. Item ejusdem Gregorii Nazanzeni sermones, in pergameno.
104. Item sancti Cyrilli ad Palladium de latria in spiritu et veritate, in papyro, magnus liber.
105. Item idem Cyrillus super Joannem, in papyro.
106. Item Cyrilli contra Julianum pro defensione Evangelii, in papyro.
107. Item ejusdem Cyrilli thesauri, in pergameno.
108. Item sancti Joannis Chrysostomi super Matthæum prima pars, in pergameno, antiquus.
109. Item ejusdem super secundam partem Matthæi, in pergameno, incipit a quadragesima sexta omelia.
110. Item ejusdem super primam partem Matthæi, in pergameno, incipit a decima sexta omelia.
111. Item ejusdem super secundam partem Matthei, in pergameno.
112. Item ejusdem super secundam partem Matthæi, in pergameno.
113. Item ejusdem super primam partem Joannis, in pergameno.
114. Item ejusdem super primam partem Joannis, in pergameno.
115. Item sancti Joannis Chrysostomi super secundam partem Joannis, in pergameno.
116. Item ejusdem super secundam partem Joannis, in pergameno, antiquus, sine corio.
117. Item ejusdem super Actibus apostolorum, in pergameno.
118. Item ejusdem super Epistola ad Romanos, in pergameno.
119. Item ejusdem super primam Epistolam ad Corinthios, in pergameno.
120. Item ejusdem super secundam ad Corinthios, ad Philimonem, ad Titum et ad Galatas, in pergameno.
121. Item ejusdem in Epistolas Pauli ad Colocenses, ad Thessalonicenses primam et secundam, ad Timotheum primam et secundam, in pergameno.

122. Item ejusdem super Epistolas ad Ephesios, ad Philippenses et ad Colocenses, in pergameno.
123. Item sancti Joannis Chrysostomi commentaria in Epistolas beati Pauli ad Ebreos et ad Philippenses, in pergameno.
124. Item ejusdem Exameron, in pergameno.
125. Item ejusdem Exameron, prima pars, in pergameno.
126. Item ejusdem Exameron, secunda pars, in pergameno.
127. Item ejusdem super Psalterium et de virginitate, et aliæ orationes pulchræ, in pergameno.
128. Item ejusdem super Psalterium, et extracta de Moralibus suis, in pergameno.
129. Item ejusdem super partem Esaiæ, et aliorum doctorum in eundem Esaiam, et Chrysostomi super partem Hieremiæ, et Theodoritus, episcopus Cyri, super totum Hieremiam et Lamentationes, in pergameno.
130. Item Chrysostomi Andriantes, in pergameno.
131. Item ejusdem Andriantes, in pergameno.
132. Item ejusdem Andriantes, in pergameno.
133. Item Chrysostomi Andriantes, in pergameno.
134. Item ejusdem Andriantes, in pergameno.
135. Item ejusdem pars de Margaritis, in pergameno.
136. Item ejusdem Andriantes, in pergameno.
137. Item ejusdem Margaritæ, in pergameno.
138. Item ejusdem diversæ orationes, numero sexaginta, de diversis rebus, pulchræ, in pergameno.
139. Item ejusdem omeliæ compositæ ex floribus sermonum suorum, in pergameno.
140. Item ejusdem in diversas materias omeliæ viginti octo, in pergameno.
141. Item Chrysostomi omeliæ super diversis auctoritatibus Evangelii, liber optimus, in pergameno.
142. Item quædam omeliæ pulchræ, et septem orationes in laudem sancti Pauli, in pergameno, sine corio.
143. Item ejusdem quædam omeliæ, in pergameno.
144. Item ejusdem aliqui sermones, in pergameno, sine corio.
145. Item Origenis expositio super Matthæum et Joannem, in papyro.
146. Item ejusdem contra Celsum, in papyro.
147. Item ejusdem Philocalia, in pergameno, sine tabulis.

148. Item auctoritates de processione Spiritus sancti, in papyro.
149. Item auctoritates sanctorum de identitate reali substantiæ et actus in divinis, in papyro.
150. Item auctoritates de attributis, in papyro.
151. Item sancti Basilii moralia, in pergameno.
152. Item ejusdem Examerou et moralia, in pergameno.
153. Item ejusdem moralia, in pergameno.
154. Item ejusdem moralium orationes XXVII, in pergameno.
155. Item ejusdem contra Eunomium, et ad Amphilochium, et a principio Gregorii Nisseni de opificio hominis, in pergameno.
156. Item ejusdem Examcron, contra Eunomium, et ad Amphilochium, in pergameno.
157. Item ejusdem beati Basilii super Esaiam prophetam, in pergameno.
158. Item ejusdem sancti Basilii expositio in partem Esaiæ prophetæ, videlicet usque ad decimum septimum capitulum, in pergameno, novum volumen.
159. Item ejusdem sancti Basilii epistolæ ducentæ septuaginta sex, in pergameno.
160. Item regula sancti Basilii, quæ vocatur asketica, in pergameno, sine corio.
161. Item sancti Basilii regula monastica, in pergameno, in quo etiam auctoritates sunt Evangelii.
162. Item ejusdem regula monastica, in pergameno.
163. Item ejusdem regula monastica, et Exameron, in pergameno.
164. Item missale latinum translatum, in papyro.
165. Item aliud simile, in papyro.
166. Item liber habens multa et diversa, in papyro, id est de officio græco.
167. Item liber habens multa et diversa, in papyro.
168. Item sancti Thomæ de Aquino prima pars theologiæ in græco, in papyro, magnum volumen.
169. Item ejusdem ad cantorem Antiochenum, et prima Secundæ, in pergameno, magnum volumen, in græco.
170. Item una particula primi libri de Trinitate sancti Augustini, et tertius liber contra gentiles sancti Thomæ, in græco, in papyro.
171. Item ejusdem sancti Thomæ primus et secundus contra gentiles, in græco, in papyro.

172. Item Gregorii Alkitidim orationes, et Prochori tractatus optimus de attributis, in papyro.
173. Item Demetrii Cydonii de processione Spiritus sancti, in pergameno.
174. Item ejusdem contra Cabasilam pro sancto Thoma, et de processione Spiritus sancti, in papyro.
175. Item Gregorii diaconi Metochitæ de processione Spiritus sancti, in papyro, antiquum volumen.
176. Item Nicolai Cabassilæ de vita in Christo, in papyro.
177. Item dogmatica armatura, in papyro.
178. Item sententiæ Damasceni, in papyro.
179. Item aliud, in papyro.
180. Item ejusdem philosophica et theologica, in pergameno.
181. Item ejusdem sententiæ, in pergameno.
182. Item diversa opera diversorum, incipit a Phædone Platonis, in papyro; habet aphorismos [H]ippocratis, et tractatum de missa per Cabasillam, et sancti Thomæ quædam, et consolatoriam pro mortuis, et multa alia.
183. Item Calleca de processione Spiritus sancti, in papyro.
184. Item Damasceni philosophia et sententiæ, in pergameno.
185. Item sancti Dionysii Areopagitæ de angelica hierarchia, de ecclesiastica hierarchia, de divinis nominibus, et epistolæ, in pergameno.
186. Item ejusdem eadem, in pergameno, in volumine pulcherrimo.
187. Item Eusebii evangelica præparatio, in papyro.
188. Item liber Phocii, narratio eorum quæ legit, magnus, in pergameno.
189. Item ejusdem similiter de libris quos legit, magnus liber, in pergameno.
190. Item acta quarti oekumenici concilii, in papyro.
191. Item acta ejusdem quarti oekumenici concilii, in papyro.
192. Item acta sexti et septimi concilii, in papyro.
193. Item acta octavi contra Photium synodi et alterius quæ post eam fuit et Photium restituit, in pergameno.
194. Item acta earumdem contra et pro eodem Photio, in papyro, consuta in pergameno,
195. Item acta octavi concilii Florentiæ celebrati, in pergameno.
196. Item acta quinti universalis concilii, Origenis katacheticus, et cujusdam Theodori presbyteri de incarnatione.

197. Item historiæ ecclesiasticæ, videlicet Eusebius Pamphili, Theodoritus Cyri, Hermias, Sosomeni, Isocrates, Evagrius, et epitoma ecclesiasticarum historiarum Theodoriti doctoris et Philostagii, in pergameno, novus et pulcher liber.
198. Item Eusebii Pamphili de vita Constantini, in papyro.
199. Item leges et canones conciliorum, in papyro, liber antiquus.
200. Item leges et canones conciliorum, in pergameno.
201. Item leges et canones conciliorum, in pergameno.
202. Item Paulus Æginites medicus, optimus, in papyro.
203. Item alter Paulus Æginites, in pergameno, novus.
204. Item Actii medici medietas libri, in pergameno.
205. Item Actius totus medicus, optimus, in papyro.
206. Item Galieni microthechnæ et alia multa, in pergameno.
207. Item ejusdem Galieni de regimine sanitatis et therapeutica, in papyro.
208. Item ejusdem Galieni opus in decem libros de medicamine omnium partium corporis, in pergameno.
209. Item aphorismi Hipocratis, cum commento Galieni, in papyro.
210. Item Galieni de nutrimentis, et de flebotomia et de theriaca, in papyro, consuta in pergameno.
211. Item Galieni expositio in aphorismos Hipocratis, in papyro.
212. Item de cura equorum diversorum auctorum, in pergameno.
213. Item Oribasii medici libri quattuor, et de agricultura diversorum libri viginti, in papyro.
214. Item Octuarius de urinis, in papyro.
215. Item de natura hominis Melecii monachi, in papyro.
216. Item Dioscurides medicus, in papyro.
217. Item idem Dioscurides in medicina, in pergameno, antiquus.
218. Item Dioscurides medicus, in pergameno.
219. Item quædam partes ex Paulo Eyginita.
220. Item leges navales Rhodiensium ex decimo quarto libro Digestorum, et aliæ de pluribus et diversis titulis, in pergameno.
221. Item epitoma sexaginta librorum legum per alphabetum, in pergameno.
222. Item epitoma sexaginta librorum legum per alphabetum, in pergameno, liber pulcher.
223. Item liber legalis per alphabetum, in papyro.
224. Item liber legalis per alphabetum, in pergameno.

225. Item Institutiones in græco, in pergameno.
226. Item liber legalis, compilatio trium imperatorum, in papyro.
227. Item liber legalis compilatio trium imperatorum, in papyro.
228. Item legalis liber, compilatio Armenopolim, in papyro.
229. Item legalis per alphabetum, in pergameno.
230. Item abacus in græco, geodæsia, tabulæ persicæ, tabulæ Theonis, Procli in astronomia, quadripartitum Ptolemæi, et aliqua alia astronomica, in papyro, in corio rubeo.
231. Item Cleomedes et arithmetica cum expositione, in papyro.
232. Item musica Ptolemei, cum expositione Aristidis Quintiliani et Brienii, in papyro.
233. Item tabulæ in astronomia, in papyro.
234. Item tabulæ Theonis in astronomia, in papyro.
235. Item Cleomedes et Diophantes arithmeticus, in papyro.
236. Item tabulæ Ptolemei abreviatæ non per Theonem sed alium moderniorem, bene compositæ, in papyro.
237. Item optica Euclidis, et alia geometrica diversa usque ad anaphoricum Hypsicleis, in papyro.
238. Item Barlaam logistica et epistolæ, in papyro.
239. Item Barlaam logistica, id est demonstratio geometrica de numeris, et alia quædam ejus opera, in pergameno.
240. Item Proclus super geometriam, in pergameno.
241. Item Theonis in Platonem de mathematicis.
242. Item Heliani de proprietatibus animalium, Eunapii vitæ sophistarum, Apollonii Pergensis conicorum libri quattuor, Sereni philosophi de sectione cylindri, id est columnæ, in pergameno.
243. Item Ptolemæi geographia, depicta, pulcherrima, in magno volumine pergameni.
244. Item geometria Euclidis et data ejusdem, sphærica Theodosii.
245. Item apparentia et katoptica Euclidis, logistica Barlaam, et Almajestum Ptolemei, in papyro.
246. Item geometria et omnia geometrica, liber optimus, in papyro.
247. Item magna constructio Ptolemei, sive Almajestum, cum expositione optima Theonis mathematici optimi, in papyro.
248. Item expositio Theonis in Ptolemeum, in papyro.
249. Item quadripartitum Ptolemei cum expositione, et centiloquium cum expositione, et alia diversa in astronomia, in pergameno, liber optimus.

250. Item arithmetica Cleomedis, tabulæ persicæ, in papyro.
251. Item plura apotelesmatica et astronomica, in papyro, cum coopertorio de charta.
252. Item arithmetica Nicomachi cum expositione Philoponi, in papyro.
253. Item Gregoræ et Philoponi de astrolobio, et tabulæ in astronomia, quæ intitulantur Exapterigon, in papyro, sine corio.
254. Item tabulæ in astronomia, cum litteris aureis, in pergameno.
255. Item arithmetica Nicomachi, Arati phenomena, Cleomedes et sex libri geometriæ, in papyro.
256. Item Cleomedes, in papyro.
257. Item magna constructio Ptolemei et quædam alia astronomica, in papyro.
258. Item Almajestus, in pergameno.
259. Item musica Ptolemei cum expositione Briennii, in papyro.
260. Item musica Ptolemei cum expositione Porphirii et aliorum, et a principio arithmetica cum expositione, in papyro, liber rarissimus.
261. Item Archimedis diversa opera geometrica, et Eutocii Ascalonitæ in Archimedem, in pergameno.
262. Item geographia Ptolemei, in pergameno.
263. Item tabulæ Chrysococes in astronomia, in papyro.
264. Item arithmetica Nicomachi antiquissima, in papyro.
265. Item astronomica et judicialia quædam, in papyro, antiqua.
266. Item Ptolemei geographia cum aliquibus picturis, et Heronis mathematica spirativa et de aciebus bellicis, in papyro.
267. Item liber continens judicialia plurima, in papyro, in corio rubro.
268. Item geometria Euclidis, in papyro.
269. Item quadripartitum Ptolemei, in papyro.
270. Item geometria Euclidis, in papyro.
271. Item Argiri de conjunctionibus solis et lunæ, et tabulæ persicæ, et de factione astrolabii, in papyro.
272. Item liber continens multa judicialia, in papyro, in corio nigro.
273. Item Demosthenis omnia opera, liber optimus, in pergameno.
274. Item ejusdem orationes quinquaginta, et epitachius Lissiæ, in papyro.

275. Item ejusdem orationes triginta duæ, prooemia demegorica et epistolæ sex, in pergameno.
276. Item orationes ejusdem Demosthenis et Aristidis, in papyro, antiqua.
277. Item ejusdem Demosthenis et Aristidis orationes, in papyro.
278. Item flores ex diversis auctoribus per quendam Macharium monachum, in papyro.
279. Item rhetorica Hermogenis, in papyro.
280. Item Demosthenis omnia opera, in papyro.
281. Item epistolæ Grigoræ, Luciani et Libanii quædam, in papyro.
282. Item orationes Aristidis, in pergameno.
283. Item ejusdem Aristidis orationes, in papyro.
284. Item rhetorica Hermogenis, arithmetica Nicomachi et geometriæ libri sex, in papyro.
285. Item Aristides orator, incipit a Panathenaico et finit in primum Leuctricum, in papyro.
286. Item Aristides orator, in papyro.
287. Item Luciani et Aristidis quædam, in papyro, antiqua.
288. Item ethica Plutarchi, Aristidis orationes, et Luciani quædam, in papyro.
289. Item Luciani orationes centum sexaginta quattuor, id est omnia ejus opera, in pergameno.
290. Item quædam opera mea, in papyro.
291. Item quædam Aristidis, et Proculi naturalis elementatio, quædam legalia, et Alanus de dogmatibus Platonis, in papyro.
292. Item epistolæ quædam Michaelis Gabræ, in papyro.
293. Item orationes Libanii, in papyro.
294. Item ejusdem declamationes, in pergameno.
295. Item rhetorica Hermogenis, antiqua, in pergameno.
296. Item Luciani orationes et epistolæ Sinesii, in papyro, antiqua.
297. Item epistolæ Libanii, in papyro.
298. Item orationes quædam Libanii et Demosthenis, in papyro.
299. Item rhetorica Hermogenis, et Homeri pars, in papyro.
300. Item epistolæ Libanii, et orationes Æschinis, in papyro.
301. Item Naucrates de cœnis libri octo ex triginta, in pergameno.
302. Item Dionis Chrysostomi orationes LXXX, in pergameno.
303. Item Dionis, Sinesii et Libanii orationes, in papyro.

304. Item Lisias orator, Agathii historia, Theognus poeta, Phocilides, aurei versus Pythagorei, Moscus Siculus, Mussæus Hero et Leander, et Dionysius Longinus de magnitudine orationis, et de aciebus bellicis, in pergameno.
305. Item liber in pergameno, continens multa et pulchra de arte rhetorica, incipit a Dionysio Alicarnasseo et finit in Mininucianum de argumentationibus.
306. Item Isocratis oratoris orationes, et Dionysii de compositione nominum, in pergameno.
307. Item sex quinterniones de præceptis artis oratoriæ, videlicet Demetrii Phalleriensis, Dionysii Alicarnassei de compositione nominum, et ejusdem et Maximi de eisdem rebus.
308. Item figuræ quædam in rhetoricis, id est de præceptis artis oratoriæ diversorum oratorum, in papyro.
309. Item legothetæ Metochitæ diversa opera, in papyro.
310. Item Alcinoi de dogmatibus Platonis, Polideuces, Furnutus de fabulis Græcorum, Palephatus de antiquis historiis, Xenophontis œconomica et symposium, orationes aliquæ Themistii, de characteribus, Ocelli de natura universi, in papyro.
311. Item rhetorica Hermogenis, in papyro, antiqua.
312. Item meletæ Libanii, in papyro.
313. Item Panathenaicus Aristidis, in papyro.
314. Item Syriani sophistæ et aliorum super aliquas partes rhetoricæ, in pergameno, antiquo.
315. Item Plutarchi vitæ, sive paralleli quadraginta octo, in pergameno, liber novus, pulcherrimus.
316. Item Strabonis geographi primi duodecim libri, in papyro.
317. Item ejusdem Strabonis a decimo usque ad decimum septimum, in papyro.
318. Item excerpta ex Strabone, et quædam emendationes per Gemiston factæ, Strabonis ab undecimo libro geographiæ usque ad decimum septimum, Aristoteles de mundo, in papyro.
319. Item cronica Zonaræ, in papyro.
320. Item Dionis Romanarum historiarum a trigesimo usque ad quinquagesimum octavum librum.
321. Item Dionis Romanarum historiarum a quadragesimo quarto usque ad quinquagesimum nonum, in pergameno.

322. Item Herodotus historicus, et quædam orationes Juliani, in papyro.
323. Item Thucidites, in papyro.
324. Item historia Michaelis Sicidiotis, in papyro.
325. Item Procopii historia persica, in papyro.
326. Item historia Zonaræ, in papyro.
327. Item Appianus historicus, in papyro.
328. Item Diodori Siculi historici libri quinque primi, in papyro.
329. Item Diodori Siculi historiarum ab undecimo usque ad decimum quintum inclusive, in pergameno.
330. Item ejusdem Diodori historici a quinto decimo libro usque ad vigesimum, in papyro.
331. Item Heliodori Ethiopica, in papyro, non ligata.
332. Item Ptochoprodromi Theagenas et Periclea, in pergameno.
333. Item Plethonis historica quædam, in papyro, propriis litteris ejus.
334. Item Josephus de bello Judaico, in pergameno.
335. Item idem de eodem, in pergameno.
336. Item Josephus de bello Judaico, in papyro.
337. Item Zonara et Coniates historici, in papyro.
338. Item Polybius historicus, in papyro.
339. Item Xenophontis ea quæ sequuntur Thucididem, et de dictis et factis Socratis memoratu dignis, et aliæ orationes, in papyro.
340. Item Dionysius Alicarnasseus historicus, in papyro.
341. Item Zonaræ pars, in papyro.
342. Item Pachymeri historia, in papyro.
343. Item historia de rebus gestis Mauritii imperatoris, et Asclepii Traiani expositio in arithmeticam, in pergameno.
344. Item Nicephori Gregoræ historia, in pergameno.
345. Item Xenophontis assensio Cyri, in papyro.
346. Item Polyæni strategemata, in pergameno.
347. Item vita sophistarum et Apollonii per Philostratum, pinax Cebetes, et hierogliphica, in papyro.
348. Item Plutarchi moralia, Xenophontis quasi omnia opera, et Arrianus de gestis Alexandri, in papyro.
349. Item Diogenes Laertius de vitis philosophorum, in pergameno.

350. Item Herodianus historicus de octo Cæsaribus, et Sosimus historicus, in pergameno.
351. Item Herodiani historia de octo Cæsaribus, in papyro.
352. Item historicum ab Adam usque ad captivitatem Constantinopolitanam a Latinis, in papyro.
353. Item Heliodori Æthiopica, in pergameno.
354. Item Heliodori Æthiopica, in papyro.
355. Item historicum, in versu politico, in papyro.
356. Item historica collectio nominum illustrium virorum et operum eorum, in papyro.
357. Item quædam historiæ, et quæstiones in philosophia, et Blemidi in philosophia, in papyro.
358. Item Josephi ab antiquitate Judaica libri decem, in papyro.
359. Item liber novus et pulcherrimus, in pergameno, continens omnia opera Aristotelis, præter logicam ejus.
360. Item Simplicii magni philosophi græci, tum Platonici, tum Aristotelici summi, expositio in libros physicorum Aristotelis, cum textu ipsorum octo librorum physici auditus, in pergameno, novus liber.
361. Item physica Aristotelis cum expositione Simplicii, et Cicero de somno Scipionis cum expositione Macrobii, in papyro.
362. Item Aristoteles de anima et de motu animalium, antiquus, in papyro.
363. Item Joannis philosophi quæstiones diversæ in logicam, in pergameno.
364. Item logica Aristotelis, in papyro.
365. Item Amonius super prædicamenta.
366. Item de cælo et mundo, de generatione et corruptione, et meteora, in papyro, antiqua.
367. Item paraphrasis prædicamentorum et aliquorum aliorum operum Aristotelis, in papyro, ligata, in pergameno.
368. Item logica Aristotelis, usque ad dialecticam exclusive, cum expositionibus, in papyro.
369. Item Aristotelis rhetoricorum libri tres, et ad Alexandrum de rhetorica, et Plutarchi paralleli sex, in papyro.
370. Item politica Aristotelis et alia quædam, in papyro.
371. Item Aristoteles de historia animalium, in papyro.
372. Item Aristotelis physica cum expositione Themistii.

373. Item magna moralia Aristotelis et ejusdem moralia ad Eudenum, epigrammata diversa diversorum, in versu, pulchra et in latino eloquio, sanctus Thomas de ente et essentia, partim in pergameno et partim in papyro.

374. Item Scholarius contra Plethonem, in papyro.

375. Item Simplicius super de cælo et mundo, imperfectus, in papyro, expositio optima.

376. Item idem super eodem, perfectus, in papyro, corio rubro.

377. Item Alexandri Aphrodisiensis et aliorum super metaphysica, in papyro.

378. Item Alexandri Aphrodisiensis quæstiones pulchræ et diversæ, in pergameno.

379. Item Simplicius, Themistius, Proclus et Hermias super aliqua Aristotelis et Platonis.

380. Item Aristoteles de cælo et mundo, de generatione, meteora, pars logicæ, metaphysica, et Theophrasti metaphysica, et Themistii in posteriora, in papyro.

381. Item logica Aristotelis, in papyro.

382. Item erotimata Ptochoprodromi, et Simplicii expositio optima super de cælo et mundo, in papyro.

383. Item moralia Nicomachea et alia diversa, in papyro.

384. Item Joannes grammaticus super de generatione et corruptione, et super de anima, in papyro.

385. Item expositio super de animalium gressu et motu, et de juventute et senectute, de morte et vita, et de aliis nonnullis, in papyro.

386. Item Aristotelis problemata, in pergameno.

387. Item problemata Aristotelis, in papyro, et aliqua alia ejusdem.

388. Item Pausaniæ descriptio Græciæ, et Simplicius in libros de anima, in pergameno, novus liber.

389. Item Simplicii philosophi expositio in decem prædicamenta Aristotelis, et alterius cujusdam in primum et secundum de anima, in pergameno, liber novus.

390. Item Amonii, Simplicii et Philoponi super logicam, in papyro.

391. Item Porphyrii expositio in prædicamenta.

392. Item quæ ex arithmetica theologizantur.

393. Item Adamantii sophistæ physiognomonicorum libri duo, in pergameno.

394. Item Joannis Philoponi grammatici expositio super de generatione et corruptione, et Alexandri Aphrodisei super meteora, in pergameno.
395. Item expositio David, Amonii et Philoponi in logicam, in papyro.
396. Item Alexandri diversæ quæstiones, et Simplicius in enchiridion Epicteti, et Themistius super de anima, in papyro.
397. Item Ignatii Chortasmeni super logicam, in papyro.
398. Item Joannis Philoponi in quattuor primos libros physicorum, in meteora et in de generatione et corruptione, et Alexandri Aphrodisei in de sensu et sensato commentum, et Themistii in libros de anima, in papyro.
399. Item Simplicii commentum super quattuor libros physicorum secundos, in pergameno.
400. Item Theophrasti philosophi de historia et generatione plantarum, in pergameno.
401. Item Blemidi summa in logicam, et Sinesii orationes quædam, in papyro; Pseli et aliorum diversa in philosophia, et de legibus, in papyro.
402. Item summa totius philosophiæ naturalis per Metochitem, in papyro.
403. Item expositio super tertium de anima Aristotelis et de plantis Aristotelis, expositio Hermei in Phædrum Platonis cum textu, et Parmenides Platonis cum expositione Procli, et Procli capitula elementalis theologiæ, in papyro.
404. Item Polideuces de elegantia, et cujusdam monachi Joseph epitoma in rhetoricam et totam philosophiam Aristotelis, et in quattuor scientias sive mathemata et alia quædam, in papyro.
405. Item Alexandri Aphrodisiensis super dialecticam Aristotelis, in papyro, volumen antiquum.
406. Item expositio Joannis grammatici in logicam usque ad posteriora exclusive, in papyro.
407. Item expositio Simplicii super primos quattuor libros physicorum Aristotelis, in papyro.
408. Item Sexti akademici philosophi, in pergameno.
409. Item Themistii in Aristotelem et aliqua alia, in papyro.
410. Item liber in papyro, cum corio viridi, continens diversa; incipit ab Achitio in philosophiam Platonis, et finit in epistolas B. cardinalis et Gemisti.

411. Item Platonis omnia opera, in pergameno, novus, pulcher et optimus liber.
412. Item Plutarchi moralia, physica, politica et symposia, ac alia diversa opera, in pergameno, novo et pulcherrimo.
413. Item Procli et Platonici philosophi expositio in Timæum Piatonis, in pergameno, novus et pulcher liber.
414. Item Procli Platonici expositio in Parmenidem Platonis, et Hermias in Phædrum, in pergameno, novus, pulcherrimus.
415. Item Procli Platonici in theologiam Platonis libri sex, et elementalis theologia ejusdem, et Hieroclei philosophi commentum super aurea Pythagoreorum carmina, liber in pergameno, novus, pulcherrimus.
416. Item ejusdem expositio in primum Alcibiadem Platonis, non completus, in papyro.
417. Item Jamblici Chalcidiensis de secta Pythagoræ, in pergameno, liber novus, pulcher.
418. Item Jamblici in epistolam Porphirii, in papyro.
419. Item Timæus Locrus, Platonis dialogi decem et septem, et de republica ejusdem, in pergameno.
420. Item Platonis dialogi triginta octo, et vita ejus in principio, in papyro.
421. Item leges Platonis, dialogi quattuor noti et epistolæ ejus, in papyro.
422. Item Joannes grammaticus contra Proclum de æternitate, in pergameno.
423. Item Damaskii philosophi Platonici quæstiones de primis principiis; item quæstiones in Parmenidem Platonis, in pergameno, novus.
424. Item Maximi Tyrii sophistæ quid est Deus secundum Platonem, et alia ejus opera, in pergameno.
425. Item Plotini Platonici omnia opera, in papyro.
426. Item liber in pergameno, novus, pulcher, continens multa et diversa opera quæ raro reperiuntur; incipit a mechanicis Heronis et finit in Ephestionem de metris.
427. Item Procli Platonici super theologia Platonis libri duo, et elementalis theologia, in pergameno.
428. Item Philonis Judæi sapientissimi omnia opera, in papyro.
429. Item Platonis omnes dialogi, in papyro, liber correctus.

430. Item Platonis respublica, leges et epistolæ, in pergameno, liber pulcherrimus.
431. Item ejusdem Philonis orationes quædam, in pergameno.
432. Item Plotini philosophi et Hermetis Trismegisti orationes, et quædam alia, in papyro.
433. Item Damaskii de primis principiis et in Parmenidem, in pergameno, liber antiquus.
434. Item Olibiodori philosophi in Gorgiam, Alcibiadem, Phædonem et Phillebum Platonis, in papyro.
435. Item Olibiodorus in quosdam dialogos Platonis, in pergameno.
436. Item somnium Scipionis cum expositione Mocrobii, in papyro, ligata in pergameno.
437. Item moralia Plutarchi, in pergameno.
438. Item Arriani in Epictetum libri quattuor, in papyro.
439. Item Timæi Locri de natura hominis, Plethonis in Aristotelem pro Platone, et ad Scholarium de eodem, duæ orationes Luciani, quædam excepta ex Plutarcho, vita Socratis, et alia quædam, in papyro.
440. Item Stephani philosophi et aliorum.
441. Item Proclus in Timæum Platonis, liber antiquissimus, in papyro.
442. Item Homeri Ilias, liber magnus et optimus, in pergameno.
443. Item Homeri Ilias, et Quinti poetæ paralipomena Iliadis Homeri, ejusdem Homeri Odyssea, ejusdem hymni, ejusdem bellum murum et ranarum, liber novus, optimus, in pergameno.
444. Item ejusdem Homeri Odyssea, in papyro.
445. Item Hesiodi aspis, erga et himere, et theogonia ejusdem, cum expositionibus optimis, in papyro.
446. Item Licophron et Aratus, in pergameno.
447. Item Eustathii Thessalonicensis expositio in totam Odysseam Homeri, manu ipsius Eustathii scripta, in pergameno.
448. Item ejusdem Eustathii expositio in primos novem libros Iliadis Homeri, in pergameno.
449. Item ejusdem expositio Iliadis Homeri a littera K et ultra, in pergameno.
450. Item Oppianus de piscibus et de venatione, et Æschyli tragœdiæ tres, Sophoclis sex, et Euripidis tres, in papyro.

451. Item Aristophanis comœdiæ septem, in pergameno.
452. Item Eustathii Thessalonicensis expositio in primos novem libros Iliados, in pergameno.
453. Item Apollonii Rhodiensis Argonauticorum libri quattuor, et Orphei Argonautica, et ejusdem hymni, et Callimachi Cyrenei poetæ hymni, in pergameno.
454. Item Dionysius cosmographus, et Euripidis tragœdiæ quinque, in pergameno.
455. Item carmina sancti Gregorii Nazanzeni cum expositione, in pergameno.
456. Item liber epigrammatum, in pergameno.
457. Item Sophoclis tragœdiæ septem, in papyro.
458. Item Pindari Olympia et Isthmia, et Licophron, et Arati phænomena et diodimia ejusdem, in papyro.
459. Item diversa in grammaticam et rhetoricam, et Pindarus, in papyro.
460. Item arithmetica Nicomachi, Sophoclis tragœdia una, in grammaticam plurima, heroica Philostrati et hecones ejusdem omnes, Maximi philosophi orationes, duo libri Homeri cum expositione, et alia diversa, in papyro.
461. Item Euripides et Cleomedes, in papyro.
462. Item Euripides, in papyro.
463. Item Oppianus et Pindarus, in papyro.
464. Item Oppianus, in pergameno, cum picturis.
465. Item Aristophanis comediæ tres, et Sophoclis dramata quattuor, in papyro.
466. Item Nicandri theriaca, in pergameno.
467. Item carmina Gregorii Nazanzeni, in papyro.
468. Item Homerus, antiquus, usque ad M.
469. Item liber vocabulista appellatus Suida, in papyro, in magno volumine.
470. Item liber ethimologiarum per alphabetum, in papyro.
471. Item lexicon sive vocabulista rhetorum, in papyro.
472. Item grammatica Moscopuli et magistri, in papyro.
473. Item erotimata antiqua Moscopuli, in papyro.
474. Item Herodiani quædam et aliorum in grammatica, in papyro.
475. Item dialogus grammaticus Planudæ, et Ovidius metamorphoseos, in papyro.

476. Item sententiæ Damasceni, et lexicon videlicet vocabulista, in papyro.
477. Item erotimata antiqua, in pergameno.
478. Item Apollodori Atheniensis grammatici bybliotheca, et vitarum Plutarchi, Galba, Otho, Tiberius et Caius Gracchi, et pars de apophthegmatibus regum et ducum, in papyro.
479. Item liber in papyro continens multa pulchra, quæ raro reperiuntur, incipit autem ab expositione in Homerum et finit in christomachiam Procli.
480. Item regulæ grammaticales diversæ et optimæ, in papyro, id est Moschopuli, et Magistri et aliorum plurium.
481. Item Polideuces onomasticorum, sive de elegantia, in pergameno.
482. Item liber in papyro, continens Ephestionem et multa aliorum de metris, utillimus. — 479 | 482 | 482.

Index librorum latinorum.

1. Prima pars Bybliæ, in magno volumine, in membranis.
2. Item secunda medietas ejusdem, in simili volumine, in membranis.
3. Item Byblia tota, in membranis, cum fibulis deauratis.
4. Item prima medietas Bybliæ, in membranis, in parvo volumine, cooperto veluto nigro.
5. Item altera medietas Bybliæ, similis, cum fibulis argentatis.
6. Item tota Byblia, in membranis.
7. Item omeliarium a Paschate resurrectionis et ultra, in pergameno.
8. Item omeliarium per totam quadragesimam, in pergameno.
9. Item omeliæ sanctorum doctorum, in pergameno.
10. Item dictionarium, sive reportatorium morale super duabus litteris C et D., in papyro.
11. Item simile ab E usque ad L.
12. Item dictionarium simile ab M usque ad R, in papyro.
13. Item dictionarium simile ab R usque ad finem, in papyro.
14. Item liber testimoniorum de Sacra Scriptura in diversis materiis, in papyro.
15. Item duodecim Prophetæ minores glosati, in pergameno.

16. Item liber in pergameno, habens diversa opera in grammatica et alia infracta tabula.
17. Item legendæ sanctorum, sive borago, in pergameno.
18. Item aliud volumen simile, in pergameno.
19. Item vita beati Gregorii papæ, in pergameno.
20. Item sermonarius, in pergameno.
21. Item liber in grammatica, in papyro.
22. Item prima pars rationalis divinorum, in papyro.
23. Item secunda pars rationalis divinorum, in papyro.
24. Item cerimoniale, in papyro.
25. Item sanctus Basilius contra Eunomium et ad Amphilochium, in papyro.
26. Item missale votivum, in pergameno.
27. Item prima pars moralium sancti Gregorii, videlicet libri XVI, in pergameno.
28. Item secunda pars moralium, ab undecimo usque ad vigesimum secundum, in pergameno.
29. Item tertia pars moralium, a vigesimo tertio usque ad trigesimum quartum, in pergameno.
30. Item Augustinus super Joannem et super Canonicas ejusdem, in pergameno.
31. Item Augustinus de civitate Dei, in pergameno.
32. Item flores ex libris ejusdem Augustini, in pergameno, parvo volumine.
33. Item Augustinus de spe habenda in Deo et cognitione sui ipsius, in pergameno.
34. Item conclusiones sive flores ex libris de trinitate sancti Augustini, in pergameno.
35. Item opera pulchra sancti Augustini; incipiunt quomodo factus est homo ad imaginem Dei, et sunt ad Publicolam, utrum credendum sit juranti per dæmones, in pergameno.
36. Item de duodecim antiphonis, de vita et gestis beatæ Virginis, translatio cujusdam epistolæ cujusdam Judæi, flores aliqui ex dictis Augustini, et aliqua alia, in pergameno.
37. Item concordantiæ Bybliæ, in pergameno, magnus liber.
38. Item Nicolaus de Lyra super Pentateucum, in pergameno.
39. Item idem super Psalterium, in membranis.
40. Item idem super Mathæum, in membranis.
41. Item idem super epistolas Pauli, in pergameno.

42. Item Haimonis super Apocalypsim, et dialogus beati Gregorii, in pergameno.
43. Item exameron beati Ambrosii, in pergameno.
44. Item domini Bertrandi, ordinis Minorum, episcopi Tusculani et cardinalis, super epistolas totius anni, in pergameno.
45. Item ejusdem super epistolas a die Cinerum usque ad feriam secundam post Dominicam Palmarum, in pergameno.
46. Item ejusdem super epistolas a Pascha usque ad Dominicam vigesimam quartam post Pentecosten, in pergameno.
47. Item beatus Ambrosius super Beati immaculati, in pergameno.
48. Item flores beati Bernardi, in pergameno.
49. Item stimulus amoris ejusdem, in pergameno.
50. Item Origenes super epistolam ad Romanos per Hieronymum, in pergameno.
51. Item epistolæ sancti Hieronymi centum viginti octo, in pergameno, pulcher liber.
52. Item epistolæ et sermones sancti Leonis papæ, in pergameno.
53. Item epistolæ ejusdem, in pergameno.
54. Item de vita et miraculis sancti Hieronymi, et Augustini de laudibus ejusdem.
55. Item Bernardus ad Eugenium, in papyro.
56. Item epistolæ sancti Cypriani, in pergameno.
57. Item Decretum pulcherrimum, in pergameno.
58. Item Decretales, in pergameno.
59. Item Sextus Decretalium, in pergameno.
60. Item Clementinæ, in pergameno.
61. Item Raimundus super Decretalibus, in pergameno.
62. Item lectura domini Pauli de Liasaris super Clementinis, et Dinus de regulis juris, in pergameno.
63. Item prima pars Speculi, in pergameno.
64. Item secunda pars Speculi, in pergameno.
65. Item Speculum judiciale, in pergameno.
66. Item lectura domini Petri de Ancarano super Sexto, in pergameno.
67. Item lectura Bartholi super Digesto veteri, in papyro.
68. Item lectura domini Joannis de Imola super secundo Decretalium, in pergameno.
69. Item lectura domini Angeli super Autenticis, in pergameno.

70. Item summa Gotfredi, in pergameno.
71. Item Baldus super quinto Codicis, in pergameno.
72. Item Archidiaconus super Sexto, in pergameno.
73. Item lectura domini Nicolai de Sicilia super quarto Decretalium, in pergameno.
74. Item lectura domini Petri de Ancarano super Clæmentinis, in pergameno.
75. Item acta concilii Constantiensis, in papyro.
76. Item prima pars actorum Basiliensis concilii, in papyro.
77. Item secunda pars actorum Basiliensis concilii, in papyro.
78. Item historia scholastica, in pergameno.
79. Item vitæ pontificum romanorum, in papyro.
80. Item Orosius de oronesta mundi, in pergameno.
81. Item Orosii ejusdem tota historia, in pergameno.
82. Item Eusebii ecclesiastica historia, in pergameno.
83. Item Isidorus etimologiarum, in pergameno.
84. Item Cyprianus de oratione dominica, de elemosynis ad Demetrianum, de sacramento dominici calicis, et epistola ad Quirinum, in pergameno.
85. Item Petri, abbatis Tripolitanæ provinciæ, compilatio super epistolas beati Pauli apostoli ex opusculis beati Augustini, in pergameno, liber pulcher.
86. Item liber de trinitate sancti Augustini, in latino et græco, in pergameno.
87. Item liber de vitiis et virtutibus, in pergameno, sine corio.
88. Item magister Sententiarum, in pergameno.
89. Item epithoma quattuor librorum Sententiarum, in pergameno, sine tabulis.
90. Item sanctus Thomas super primo Sententiarum, in pergameno.
91. Item sanctus Thomas super secundo Sententiarum, in pergameno.
92. Item sanctus Thomas super tertio Sententiarum, in pergameno.
93. Item sanctus Thomas super quarto Sententiarum, in pergameno.
94. Item prima pars sancti Thomæ, in pergameno.
95. Item ejusdem prima Secundæ, in pergameno.
96. Item ejusdem secunda Secundæ, in pergameno.

97. Item ejusdem tertia pars cum additionibus, in pergameno.
98. Item ejusdem prima pars, in pergameno.
99. Item ejusdem sancti Thomæ pars quæstionum disputatarum, in pergameno, videlicet de veritate et potentia Dei.
100. Item ejusdem alia pars quæstionum disputatarum, videlicet de virtutibus in communi, de unione Verbi incarnati, de malo, de spiritualibus creaturis, et de anima, in pergameno.
101. Item tabulæ sancti Thomæ secundum alphabetum, in papyro, non ligata.
102. Item ejusdem contra gentiles, in pergameno.
103. Item ejusdem quollibeta, in pergameno, et excerpta de duobus libris primis Sententiarum.
104. Item ejusdem opuscula, in pergameno.
105. Item compendium theologiæ, in pergameno.
106. Item Bartholomæi Coronensis ex dictis sancti Thomæ quæstiones, in pergameno.
107. Item abbreviatio operis Bonaventuræ super quattuor libros Sententiarum, in pergameno.
108. Item ejusdem domini Bonaventuræ super secundo Sententiarum, in pergameno.
109. Item ejusdem super tertio, in pergameno.
110. Item ejusdem super quarto Sententiarum, in pergameno.
111. Item quæstiones super tribus libris Sententiarum, in pergameno.
112. Item Guilielmi prima pars de universo, in papyro.
113. Item ejusdem secunda pars de universo, in papyro.
114. Item magistri Petri de Candia super secundo Sententiarum, sine tabulis.
115. Item ejusdem magistri Petri de Candia quæstiones super primo Sententiarum, in papyro.
116. Item tabula super libros Sententiarum.
117. Item Julius Raimundus de ente reali et rationis, in papyro.
118. Item primus fratris Durandi, in pergameno.
119. Item frater Durandus super tertio et quarto Sententiarum, in pergameno.
120. Item conflatile Francisci Maronis, in papyro.
121. Item quartus Scoti, in pergameno, novus.
122. Item Scotellus super tribus libris Sententiarum, in papyro.
123. Item idem super quarto Sententiarum, in papyro, consutus in pergameno.

124. Item defensorium sancti Thomæ, in pergameno.
125. Item magistri Alexandri de Alexandria super primum Sententiarum, in pergameno.
126. Item Okkam dialogi in septem libris et de dogmatibus Joannis vigesimi secundi, in papyro.
127. Item magistri Joannis Jerson de potestate generalis concilii, et aliorum diversorum de potestate papæ et concilii, in papyro.
128. Item Benedicti, abbatis Marsiliensis, de fide katholica et potestate ecclesiæ, in papyro, non ligatus.
129. Item Lampogninus ad Nicolaum Stategiron contra Turcos, in papyro.
130. Item machinæ bellicæ, in papyro.
131. Item concordantiæ figurales, in pergameno.
132. Item regula sancti Hieronymi, et quædam alia, in papyro.
133. Item libri in medicina, qui vocantur Pantecta, in papyro.
134. Item Constantini medici viaticus, in pergameno.
135. Item sancti Gregorii Nisseni de homine, et Albertus magnus de homine, in papyro.
136. Item liber antidotarius Galafamulac filii, in pergameno.
137. Item de regimine sanitatis, in pergameno, sine tabulis.
138. Item libellus vocabulista Bybliæ, in pergameno.
139. Item Eutropius, Martiniana, et aliæ historiæ de temporibus utiles, in papyro.
140. Item expositio problematum quorundam Aristotelis, in papyro.
141. Item philosophia Aristotelis, in pergameno.
142. Item textus philosophiæ Aristotelis, in pergameno, non completus, et de causis cum expositione.
143. Item commentum Burlei super libros physicorum, in papyro.
144. Item quæstiones super tres libros de anima magistri Joannis de Candavo, in papyro.
145. Item sanctus Thomas super libros physicorum, in pergameno.
146. Item ejusdem super secundo et tertio de anima, et de memoria et reminiscentia, de sensu et sensato, et cujusdam alterius de anima, in pergameno.
147. Item Egidii Romani super de anima, in pergameno.
148. Item Averrois super libris physicorum, in pergameno.

149. Item Averrois contra Algazel de æternitate mundi, in papyro.
150. Item Averrois super metaphysicam, in pergameno.
151. Item Averrois super de anima, in pergameno.
152. Item quæstiones Marsilii super de generatione et corruptione, in papyro.
153. Item Averrois super libros de anima, et de generatione et corruptione, in pergameno.
154. Item Alberti magni super arte veteri, in pergameno.
155. Item ejusdem super libris physicorum, in pergameno.
156. Item ejusdem in philosophia multa opera, incipit a libro de cælo et mundo, et finit in de generatione et corruptione, in pergameno.
157. Item ejusdem super metaphysicam, in pergameno.
158. Item ejusdem Alberti magni super de anima et meteora, et Averrois de substantia orbis, in papyro.
159. Item ejusdem prima pars coæquævorum, in pergameno.
160. Item ejusdem secunda pars coæquævorum, in pergameno.
161. Item Roberti Anglici, fratris Minorum, dialogus de formalitatibus inter Okkamistam et Scotistam, et fratris Thomæ de Rossi, Scoti, de conceptione beatæ Virginis, in pergameno.
162. Item Pauli Veneti summa in philosophia, in pergameno.
163. Item ejusdem magistri Pauli expositio in libros posteriorum, in papyro.
164. Item Simplicii super de cælo et mundo, et Diogenis Laertii de vitis philosophorum, in papyro.
165. Item Burleus super universalibus et prædicamentis, in papyro.
166. Item quæstiones magistri Joannis, in papyro, de Gandano super libris de anima, et cujusdam alterius super de somno et vigilia, de sensu et sensato, et de motibus animalium.
167. Item Egidius de causis, in papyro.
168. Item super primis analectis, in pergameno, non ligatus.
169. Item quollibeta Scoti, in pergameno, non ligata.
170. Item logicalia quædam Ricardi Anglici, in pergameno.
171. Item Chalcidii, aut alterius qui eum sequitur, expositio in Thimæum Platonis.
172. Item metaphysica translata per B. cardinalem, episcopum Tusculanum, et quædam epistolæ sancti Hieronymi, in papyro.

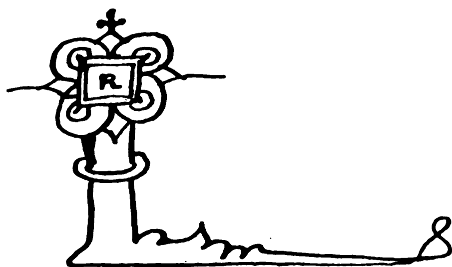
173. Item quædam legalia, in papyro.
174. Item flores totius logicæ Burlei, in pergameno.
175. Item textus physicæ et metaphysicæ Aristotelis.
176. Item sophismata, in pergameno, non ligata.
177. Item logicalia consequentiæ, in papyro.
178. Item expositio cujusdam super posterioribus, in pergameno.
179. Item expositio quinque universalium et prædicamentorum; item Linconiensis super posteriorum et consequentiæ Strodii, in papyro.
180. Item dubia magistri Pauli de consequentiis, in papyro.
181. Item Theodori Gazæ translatio Theophrasti de plantis, in pergameno.
182. Item Alexandri de Alexandria super de anima, in pergameno.
183. Item regulæ Entisberii et sophismata ejusdem, in papyro.
184. Item physica parva Okkam, in papyro.
185. Item logicales quæstiones, in pergameno.
186. Item logica parva magistri Pauli de Venetiis, in pergameno.
187. Item nova translatio posteriorum Aristotelis, in pergameno.
188. Item logicalia quædam, in papyro.
189. Item secreta secretorum, in pergameno.
190. Item alia secreta secretorum, in pergameno.
191. Item Burleus de universalibus et prædicamentis, in papyro, et Guilielmus Spoletanus super sex principiis, sine tabulis.
192. Item quædam quæstiones logicales, in pergameno.
193. Item commentum Boetii in Porphirium, et unum aliud ad idem et super prædicamenta et perierminias, et topica Ciceronis, in pergameno.
194. Item commentum ipsius Boetii super perierminias, sine tabulis, in pergameno.
195. Item musica Boetii, in pergameno.
196. Item ejusdem Boetii arithmetica, musica, de trinitate, de unitate et uno, in pergameno.
197. Item Archimedis plura opera cum expositione Eurocii, in papyro.
198. Item tabulæ eclipsium solis et lunæ magistri Georgii, in pergameno.
199. Item ejusdem theorica planetarum, in pergameno, non ligata.

200. Item geometria Euclidis, et multa alia opera geometrica, in pergameno.
201. Item tabulæ astronomiæ, in papyro.
202. Item tractatus de sphæra, in pergameno.
203. Item Boetii plura et diversa in logica, in pergameno.
204. Item epithoma Almajesti, in pergameno, liber continet etiam Menelaum de sphæricis.
205. Item epithoma Almajesti similis cum Menelao, in papyro.
206. Item musica sancti Augustini, in pergameno.
207. Item Ovidii omnia opera, liber pulcherrimus, in pergameno.
208. Item Virgilii Bucolica, Georgica et Æneidos, in pergameno.
209. Item Virgilii Bucolica, Georgica et Æneidos, in pergameno.
210. Item Servius super Virgilium, in pergameno.
211. Item Senecæ tragœdiæ, in pergameno.
212. Item Lucanus poeta, in pergameno.
213. Item Boetius de consolatione philosophiæ, in pergameno.
214. Item Collumella, Varro et Cato de agricultura, in pergameno.
215. Item Amiani Marcellini rerum gestarum, in papyro.
216. Item Justinus historicus, in papyro.
217. Item Justinus historicus, in pergameno.
218. Item epistolæ Plinii Secundi, in pergameno.
219. Item Salustii Catilinarius et Jugurtinus, in pergameno.
220. Item prima decas Titi Livii, in pergameno.
221. Item prima decas Titi Livii, in pergameno.
222. Item secunda decas Titi Livii, in pergameno.
223. Item tertia decas Titi Livii, in pergameno.
224. Item epithoma omnium decadum T. Livii, in pergameno.
225. Item Tullii Ciceronis orationes omnes, in pergameno, liber pulcherrimus.
226. Item ejusdem orationes, in pergameno.
227. Item ejusdem de oratore, orator, de paradoxis, in pergameno.
228. Item ejusdem Verrinæ et Philippicæ, in pergameno.
229. Item ejusdem rhetorica vetus et nova, in pergameno.
230. Item epistolæ Tullii ad Atticum, in pergameno.
231. Item ejusdem epistolæ familiares, in pergameno.
232. Item ejusdem de legibus, academica, topica, partitiones et quædam alia, in pergameno.
233. Item ejusdem Philippicæ, in pergameno.

234. Item ejusdem de finibus et Tusculanæ quæstiones, in pergameno.
235. Item ejusdem Ciceronis de natura Deorum et de officiis, in pergameno.
236. Item ejusdem de officiis, invectivæ Salustii et Ciceronis invicem, et Ciceronis de amicitia, in pergameno.
237. Item Lucius Florus cum Frontino, et historia Trojana Gnosii, in pergameno.
238. Item historia Jasonis et Troica fabulosa, in papyro.
239. Item Xenophontis de dictis et factis Socratis memoratu dignis, in papyro.
240. Item historia fabulosa Alexandri magni, in papyro.
241. Item Plinii Secundi panageryci, in pergameno.
242. Item epistolæ Senecæ ad Lucilium, in pergameno.
243. Item epistolæ Senecæ ad Lucilium et multa alia opera ejusdem, in pergameno.
244. Item Macrobii Saturnalia, in pergameno.
245. Item vitæ imperatorum ab Adriano usque ad Carinum, in pergameno.
246. Item Vitruvius de architectura, et Vegetius de re militari, in pergameno.
247. Item Plinii Secundi naturalis historia, in pergameno.
248. Item Quintiliani institutiones, in pergameno, pulcherrimus liber.
249. Item Lactantius, in pergameno, pulcherrimus.
250. Item Lactantius, in pergameno.
251. Item Eusebius de temporibus, in pergameno, pulcherrimus.
252. Item Auli Gelii noctium Atticarum, in pergameno.
253. Item Apulegii Platonici et Hermetis diversa opera, in pergameno.
254. Item Cornelius Tacitus, in pergameno.
255. Item Valerius Maximus, in pergameno, pulcherrimus.
256. Item cosmographia Pomponii Mellæ, et Solini de mirabilibus mundi; item cosmographia cujusdam alterius cum itinerario, in pergameno.
257. Item quidam dialogi Platonis, translati per Leonardum Aretinum, et quædam historiæ, in papyro.
258. Item Egisippi viri sanctissimi et egregii historici, in pergameno.

259. Item Suetonius de duodecim Cæsaribus, in pergameno.
260. Item commentaria Cæsaris de bello Gallico, et Auli Lucii de eodem, in pergameno.
261. Item Quintus Curtius de gestis Alexandri Macedonis, in pergameno.
262. Item sermonarius parvus, in pergameno.
263. Item alius similis.
264. Item liber de virtutibus et viciis, in pergameno. — 258 | 264.

Et ego Rosatus quondam Mathei de Viterbio, publicus imperiali auctoritate notarius et judex ordinarius, predictis confectioni et descriptioni inventarii et nominationi dictorum librorum interfui et de predictis rogatus fui. Et, quia fui aliis negotiis occupatus per alium mihi fidum scribi feci, tamen fideliter publicavi et ad fidel[itat]em premissorum signumque meum solitum et consuetum infrasignavi, sub anno mense, die, indictione et pontificatu supra proxime pretitulatis.



In nomine Domini. Amen.

Anno a nativitate ejusdem millesimo quadringentesimo sexagesimo octavo, indictione prima, die vero dominica vicesima sexta mensis junii, pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Pauli, divina providentia pape secundi, anno quarto, in mei notarii publici testiumque infrascriptorum ad hoc specialiter vocatorum et rogatorum presentia personaliter constituti reverendissimus in Christo pater et dominus dominus Bessario, miseratione divina, episcopus Thusculanus, sancte Romane ecclesie cardinalis et patriarcha Constantinopolitanus, et magnificus insignisque eques dominus Petrus Mauroceno, patritius Venetus ac illustrissimi domini domini ducis et dominii Venetorum ad sanctissimum dominum nostrum orator benemeritus, idem reverendissimus dominus Cardinalis, litteris prefati domini nostri pape, sibi super facultate priorem librorum donationem revocandi et novam fatiendi, nec non instrumento

hujusmodi revocationis et donationis, omnium librorum suorum magnificis dominis procuratoribus ecclesie Sancti Marci Venetiarum facte in principio hujus libelli insertis, prius alta voce lectis, prefatum dominum Petrum oratorem, vice et nomine illustrissimi domini et magnificorum dominorum procuratorum predictorum, in librariam suam duxit et in omnium ac singulorum librorum suorum tam græcorum quam latinorum ibidem existentium, ut prefertur, donatorum possessionem realem et corporalem per ostensionem eorundem et aliquorum ex eis ad manus ipsius assignationem induxit, usu illorum sibi juxta tenorem dicte donationis ad vitam, si voluerit, reservato. Voluitque ut, si ante mortem, ipse reverendissimus dominus Cardinalis non miserit eos Venetias in libraria pro eis jam ab illustrissimo dominio predicto deputata, ipsimet magnifici domini procuratores, nomine et vice predicte ecclesie Sancti Marci et ipsius dominii, debeant et possint tamquam suos proprios apprehendere et recipere. Quibus factis mox et incontinenti dictus dominus Petrus, vice et nomine predictis, prefato reverendissimo domino Cardinali pro tam insigni dono magnas gratias agens donationem et in possessionem, inductionem hujusmodi possessionemque ipsam recepit et acceptavit. Et tam reverendissimus dominus Cardinalis quam dominus Petrus prefati super premissis omnibus et singulis sibi a me notario publico infrascripto unum vel plura, publicum seu publica fieri et confici petierunt instrumentum et instrumenta.

Acta fuerunt hec Rome, in domibus ejusdem reverendissimi domini Cardinalis apud Sanctos Apostolos, sub anno, indictione, die, mense et pontificatu quibus supra, presentibus ibidem reverendis in Christo patribus et dominis dominis Mapheo Valeresso, archiepiscopo Jadrensi, Francisco Barotio, Tervisin[o], et Bartholomeo Barbadigo, Scutaren[o] episcopis, et Petro Fuscari, apostolice sedis prothonotario et primicerio ecclesie Sancti Marci predicte, ac nobili viro domino Antonio Natale Veneto, nec non spectabilibus viris dominis Valerio de Viterbio, medicine, et Octaviano de Martinis de Suessa, legum doctoribus, testibus ad premissa vocatis specialiter atque rogatis.

Et ego Johannes de Heesboem[1], clericus Cameracensis diocesis, publicus sacra imperiali auctoritate notarius, qui predictis lectioni, inductioni, reservationi, voluntati, gratiarum actioni et acceptationi omnibusque aliis et singulis premissis, dum sic ut premittitur fierent et agerentur, unacum

1. Ce même « Johannes de Heesboem, clericus Cameracensis diocesis », avait déjà reçu le testament de Bessarion, fait à Venise, dans le monastère de San Giorgio Maggiore, le 17 février 1461 (voy. Bandini, *Comment. cit.*, p. 131-139; réimpr. dans Migne, *Patr. gr.*, t. CLXI, et *Patr. gr. lat. tantum ed.*, t. LXXXI, col. LXXVII-LXXXI).

prenominatis testibus et discreto viro domino Cristophoro de Puteo, meo in hac parte connotario infrascripto, presens interfui, eaque sic fieri vidi et audivi, ideo hoc publicum instrumentum exinde confeci et una cum eodem meo connotario infrascripto subscripsi, publicavi et in hanc publicam formam redegi, signoque et nomine meis solitis et consuetis signavi in fidem et testimonium omnium et singulorum premissorum rogatus et requisitus.

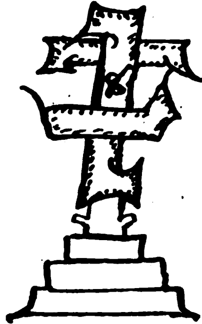


TABLE MÉTHODIQUE

DES

MANUSCRITS GRECS ET LATINS

DU CARDINAL BESSARION

LIVRES GRECS

N°s 1-36. *Bible* et commentaires.

37-189. *Saints-Pères* et *Théologiens* : n°s 52-71, Vies de Saints ; — n°s 96-103, S. Grégoire de Nazianze ; — n°s 104-107, S. Cyrille d'Alexandrie ; — n°s 108-144, S. Jean Chrysostome ; — n°s 152-163, S. Basile.

190-201. *Conciles* et *Droit canon.*

202-219. *Médecine.*

220-229. *Droit civil.*

230-272. *Mathématiques,* astronomie, musique, etc.

273-314. *Art oratoire* et littérature.

315-358. *Histoire.*

359-441. *Philosophie* : n°s 359-409, Aristote et ses commentateurs ; — n°s 410-441, Platon et ses commentateurs.

442-468. *Poésie* : n°s 442-452, Homère et ses commentateurs.

469-482. *Grammaire* et *Lexiques.*

LIVRES LATINS

N°s 1-24. *Bible,* etc.

25-56. *Saints-Pères* et *Théologiens* : n°s 27-29, S. Grégoire le Grand ; — n°s 30-36, S. Augustin ; — n°s 38-41, Nicolas de Lyre. — Cf. n°s 83-132.

57-77. *Droit canon* et *civil ; Conciles.*

78-82. *Histoire ecclésiastique.*

83-132. *Saints-Pères* et *Théologiens* : n°s 90-106, S. Thomas d'Aquin ; — n°s 107-111, St Bonaventure. — Cf. n°s 25-56.

133-139. *Médecine,* etc.

140-196. *Philosophie* : Aristote et ses commentateurs ; Averroès, St Thomas, Albert le Grand, Boèce, etc.

197-206. *Mathématiques,* astronomie, musique, etc.

207-224. *Poésie* et *Histoire.*

225-236. *Art oratoire* : Cicéron.

237-264. *Mélanges.*

INDEX CODICUM GRÆCORUM

INDEX CODICUM LATINORUM

TABLE MÉTHODIQUE

DES

ANNUAIRES DES MUSÉES IMPÉRIAUX D'AUTRICHE

(MOYEN AGE ET TEMPS MODERNES)

La Bibliothèque de l'Université a récemment acquis la collection des *Jahrbücher der Kunsthistorischen Sammlungen*[1] (Vienne). Cette publication, qui constitue en réalité une Revue d'histoire de l'art, aussi remarquable par la valeur du texte que par celle des illustrations, est peu connue en France. Cela tient sans doute à ce que le prix en est fort élevé, et au moins autant à ce que l'absence de tables générales rend les recherches difficiles dans ces in-quarto peu maniables.

Il m'a donc semblé qu'il y aurait quelque utilité à analyser le contenu de ces volumes et à le résumer dans un ordre méthodique. Des étudiants de la Sorbonne, Mlle Schwob, MM. Bauer et Berthon, se sont chargés avec moi de faire ce dépouillement.

Il faut établir d'abord en quelques mots la disposition matérielle des Jahrbücher. Chaque tome se divise en deux parties : la première comprenant des articles sur les œuvres ou à propos des œuvres que renferment les Musées Impériaux (on n'ignore pas la richesse de ce trésor); la seconde contenant des inventaires de documents relatifs à l'art et tirés des archives ou des bibliothèques autrichiennes. La première partie, paginée en chiffres arabes, est suivie d'une table alphabétique très copieuse; la seconde est paginée en chiffres romains et accompagnée également, quand il y a lieu, d'une table alphabétique.

C'est surtout la liste des articles proprement dits qu'on va rencontrer ci-dessous; les inventaires n'y figureront que lorsqu'ils

---

1. *Jahrbuch der Kunsthistorischen Sammlungen des Allerhöchsten Kaiserhauses.* Il paraît un ou deux vol. par an depuis 1883. 15 vol. gr. in-4°. 1894.

sont accompagnés d'illustrations ou présentent des renseignements tout à fait caractéristiques et d'un ordre exceptionnel : il suffira de dire ici qu'ils contiennent des actes, catalogues, lettres, documents, dont le plus ancien est daté du XIIIe siècle et le plus récent, du XVIIIe.

Nous avons laissé intentionnellement de côté ce qui regarde l'antiquité[1], pour nous attacher exclusivement au moyen âge, à la Renaissance et aux temps modernes. La matière est très abondante, et le domaine où se meuvent les rédacteurs de l'Annuaire, bien que contenu dans le cadre des collections autrichiennes, se trouve en fait singulièrement élargi. Ce ne sont pas seulement les historiens de l'art qui y rencontreront des renseignements de premier ordre, la littérature et l'histoire proprement dite y auront souvent leur compte.

C'est même pour cette raison que nous n'avons pas voulu nous borner à reproduire le titre d'ensemble de chaque article et à indiquer le nombre des illustrations; nous avons aussi fait figurer les titres de chapitres, où l'on verra signalés parfois certains sujets presque inattendus dans une semblable publication.

Le classement de la table qui suit paraîtra peut-être factice au premier abord, mais il est fondé essentiellement sur la nature du recueil que nous avions à faire connaître, et il vise surtout à en rendre l'accès aussi commode que possible.

Henry LEMONNIER.

TABLE

---

1. Il n'y a guère de ce chef que 8 ou 9 articles dans les 15 volumes.

I. MONOGRAPHIES

a) ARTISTES[1]

Adrian de Fries [Dr Albert Ilg]. En appendice 15 pièces de 1605-26. 6 planches hors texte.
T. I, pp. 118-148.

Bartel Beham's Bildniss des Königs Ferdinand I [Eduard Ritter von Engerth]. 1 pl. hors texte.
T. XI, p. 111-113.

Die Bellerophongruppe des *Bertoldo* [Dr. Theodor Frimmel]. 1 reprod. dans le texte. 1 pl. hors texte.
T. VI, pp. 90-96.

Jost Burgi, Kammeruhrmacher K. Rudolf II. Beiträge zu seiner Lebensgeschichte und Nachrichten über Arbeiten desselben [C. Alhard von Drach]. 1 pl. h. t.
T. XV, p. 15-45.

Gian Marco Cavalli im Dienste Maximilians des Ersten [Dr. Robert Ritter von Schneider]. 1 pl. h. t.
T. XIV, pp. 187-195.

Gerard David's Triptychon : Der Erzengel Michael [Eduuard Ritter von Eugerth]. 3 pl. h. t.
T. V, pp. 110-116.

Über das Wappen mit den drei Löwenköpfen von *Albrecht Dürer,* 3 reprod. dans le texte.
T. V, pp. 339-342.

Albrecht Dürer's geographische, astronomische und astrologische Tafeln [Dr Edmund Weiss]. 3 planches dans le texte, 3 grandes cartes astronomiques hors texte, horoscope de Maximilien I, à la p. 219.
T. VII, p. 207-221.

Josef Heintz, Hofmaler K. Rudolf II [Berthold Haendcke]. A la fin liste des œuvres de l'artiste. Reprod. dans le texte; 3 pl. h. t.
T. XV, p. 45-60.

---

1. On retrouvera aussi des noms d'artistes aux études d'ensemble. Voir particulièrement II *a* et *b*.

Das Spielbrett von *Hans Kels* [Dr. Albert Ilg]. P. 69, une médaille de H. Kels de 1540. 9 pl. h. t.
T. III, p. 53-78.

Giovanni da Bologna und seine Beziehungen zum kaiserlichen Hofe [Dr Albert Ilg]. 1 reproduct. dans le texte. 2 pl. h. t.
T. IV, pp. 38-51.

Leone Leoni's Medaillen für den kaiserlichen Hof [Dr. Friedrich Kenner]. 12 figures dans le texte, 5 pl. h. t.
T. XIII, pp. 54-93.

Die Werke *Leone Leoni's* in den kaiserlichen Kunstsammlungen [Albert Ilg]. 5 reprod. dans le texte, 3 pl. h. t.
T. V, pp. 65-89.

Werke des *Moderni* in den kaiserlichen Sammlungen [Dr Albert Ilg]. 3 pl. h. t.
T. XI, pp. 100-110.

Jost de Negker's Helldunkelblätter Kaiser Max. und St Georg [Eduard Chmelarz]. 2 pl. h. t. (reproduction d'une planche imprimée en or).
T. XV, pp. 392-397.

Paulus van Vianen [Heinrich Modern]. Reprod. dans le t., 2 pl. h. t.
T. XV, pp. 60-102.

Madonna mit dem Kinde. Marmorrelief des *Rossellino* [Dr. Albert Ilg]. 1 pl. h. t.
T. I, pp. 116-117.

Entwurf zu einer Fruchtschale von *Joseph Tautenhayn*. 2 pl. h. t.
T. V, pp. 364-365.

Francesco Terzio der Hofmaler Erzherzogs Ferdinand v. Tirol [Dr. Albert Ilg]. Reproduction, à la suite, des Imagines domus austriacae, 57 planches.
T. IX, pp. 235 à 374.

Unveröffentliche Beiträge zur Geschichte der Kuntsbestrebungen Karl V und Philippe II, mit besonderer Berücksichtigung *Tizians* [Manuel R. Zarco del Valle]. 1 planche d'après H. Goltzius, p. 238.
T. VII, pp. 221-237.

Nachtrag zu der Abhandlung über die im kaiserlichen Besitze befindlichen Cartone, darstellend Kaiser Karls V Kriegszug nach Tunis, von *Jan Vermayen* [Eduard Ritter von Engerth]. 12 pl. h. t.
T. IX, pp. 419 à 428.

Nachtrag II zu der Abhandlung über die im kaiserl. Besitze befindl. Cartone, darstellend K. Karl V Kriegzug nach Tunis, *von Jan Vermayen* [Eduard Ritter von Engerth].

T. XI, pp. 113-116.

b) MANUSCRITS OU OUVRAGES A FIGURES

Die Ornamente eines altchristlichen Codex der Hofbibliothek [Franz Wickhoff]. 20 reproduct. dans le texte. 5 pl. h. t. (en couleur).

T. XIV, pp. 196-213.

Eine fulder Miniaturhandschrift der K. K. Hofbibliothek [Dr Julius von Schlosser]. 46 figures dans le texte; 1 pl. h. t. (en couleur).

T. XIII, pp. 1-36.

Das officium Beatae Mariae Virginis in der K. K. Familien-Fideicommis-Bibliothek [Friedrich Freihern von Hess Diller]. 7 fig. dans le texte; 7 pl. h. t.

T. XII, pp. 279-296.

Le Songe du Pastourel, von Jean du Prier, Bilderhandschrift in der k. k. Hoffbibliotek [Eduard Chmelarz]. Reproduction du texte; 10 reproductions des miniatures dans le texte.

T. XIII, pp. 225-266.

Eine französische Bilderhandschrift von Boccaccio's Theseide [Eduard Chmelarz]. 16 pl. h. t.

T. XIV, pp. 318-328.

Ein Statutenbuch des Ordens vom goldenen Vliesse [Dr. Theodor Frimmel und Joseph Klemme]. 6 pl. h. t., dont 5 portraits.

De la page 278 à la page 338, statuts de l'ordre, avec annotations biographiques sur les personnages cités.

T. V, pp. 262-338.

Ein höfische Kartenspiel des XV Jahrhunderts [Dr. Ernst Hartmann Edler von Franzenshuld]. 13 planches de fac simile dans le texte.

T. I, pp. 101 à 115. T. II, pp. 96-110.

König René der Gute, und die Handschrift seines Romanes « Cuer d'Amours espris » in der K. K. Hofbibliothek [Eduard Chmelarz].

I. Biogr. und Charakteristik Renés.

II. Inhalt des Romans : « Cœur d'amours épris ».

III. Die Handschrift und deren Miniaturen.

17 pl. h. t.

T. XI, pp. 116-140.

Das ältere Gebetbuch des Kaisers Maximilian I [Eduard Chmelarz]. 3 pl. h. t.
T. VII, p. 201-207.

Das Diurnale oder Gebetbuch des Kaisers Maximilian I [Eduard Chmelarz]. 61 planches à la suite (hors texte), reproduisant le manuscrit de Besançon.
T. III, pp. 88-102.

Ein Verwandter des Breviariums Grimani in der K. K. Hofbibliothek. [Eduard Chmelarz]. 10 pl. h. t.
T. IX, pp. 429-443.

Der Theuerdank (Fac simile, nach der ersten Auflage von 1517) [Simon Laschitzer].
I. Urkundliche Nachrichten über den Theuerdank.
II. Die handschriftlichen Ueberlieferungen des Th.
III. Die Holzschnitte des Th. (étude sur la part des différents artistes). Grav. d. le texte.
IV. Die Drucke des Th.
Vient ensuite le Fac-Simile de l'œuvre (580 pages, 118 reproductions dans le texte).
T. VIII, p. 1-116.

Kaiser Maximilian I Triumph. [Franz Schestag]. 2 pl. h. t.
T. I, pp. 154-181.

Der Weiskunig, nach den Dictaten und eigenhändigen Aufzeichnungen Kaiser Maximilians I, zusammengestellt von Marx Treitzsauerwein von Ehrentreitz [Alwin Schultz].
Introduction, p. I-XXVIII. 263 planches en texte ou hors texte. A la page 415, table des chapitres; aux pp. 421-447 fragments d'une autobiographie latine de l'empereur Maximilien I; aux pages 447 et suiv., notes et élaircissements.
T. VI entier.

Die Genealogie des Kaisers Maximilian I [Simon Laschitzer].
Introduction : Kaiser Maximilian I in Beziehung zur Geschichtschreibung seiner Zeit.
I. Geschichte der historischen Forschungen zur Genealogie des Kaisers M. I.
II. Die unter Kaiser M. I. aufgestellten Stammbäume seines Geschlechtes.
III. Hans Burgkmair's Holzschnittfolge : die Genealogie des Kaisers M. I. 77 pl. h. t.
T. VII, p. 1-46. Voir aussi p. I-III, 3 pl. h. t.

Ergänzungen zu Burgkmair's Genealogie des Kaisers Maximilian I [Dr Theodor Frimmel]. 12 planches à la suite.

T. X, p. CCCXXV.

Die Zeugbücher des Kaisers Maximilian I [Wendelin Boeheim]. 155 figures dans le texte, 3 pl. h. t.

T. XIII, pp. 94-197; XV, 295-391.

Die Ehrenpforte des Kaisers Maximilian I [Eduard Chmelarz]. 8 reprod. dans le texte.

T. IV, pp. 289-319.

Die Heiligen aus der « Sipp.-, Mag-und Schwägerschafte » der Kaisers Maximilian I [Simon Laschitzer]. 2 repr. dans le texte, 133 pl. h. t.

T. IV, pp. 70-88; V, 117-262.

Die Bilderhandschriften Königs Wenzel I [Dr Julius von Schlosser]. 80 fig. dans le t., 6 pl. h. t.

T. XIV, pp. 214-317.

Urkunden, Regesten und artistisches Quellenmaterial aus der Bibliotek der kunsthistorischen Sammlungen des Allerhöchsten Kaiserhauses. [Dr Theodor Frimmel].

N° 4001. Chormissale aus dem kloster Weingarten (zw. 1200 und 1232).

N° 4002. Speculum humanae salvationis (XIV Jahrhundert).

N° 4003. Latinisches Gebetbuch (XIV Jahrhundert).

N° 4004. Stallmeisteverordnungen, gegeben von Karl dem Kühnen von Burgund (311. 1468 und 1477).

N° 4005. Ablassgebetbüchlein der Bianca Maria (zw. 1472 und 1494).

N° 4006. Graduale des Illuminator Matthäus (1490 bis 1491).

N° 4007. Graduale des Jacob von Olmütz (1499 bis 1500).

N° 4008. Légende des Heiligen Adrian (XV Jahrhundert, vor 1483).

Nos 4009-4020. Alte Copien von Briefen Königs Maximilian I an Paul von Liechtenstein und Cyprian von Serntein, und von anderen Briefen und Documenten (1505-1506).

N° 4021. Gedenkbuch König Maximilians I (circa 1506 bis 1508).

N° 4022. Gratulationsgedicht des Lodovico Bruno für Kaiser Max. I (1508).

N° 4023. Gedenkbuch Kaiser Maximilians I (zw. 1508 und 1515).

N° 4024. Remedia presentanea incerti autoris contra omnia genera morborum (zw. 1508 und 1519).

N° 4025. Kunstbuch Albrethen Dürers von Nürnberg (XVI Jahrhund.).

4 reprod. h. t. — 15 pl. h. t. d'ap. Dürer.

T. V, pp. I-XXIV.

II. ÉTUDES D'ENSEMBLE

a) PEINTURE, DESSIN, ETC.

Die Porträtsammlung des Erzherzogs Ferdinand von Tirol. [Dr. Fr. Kenner]. Reprod. dans le texte; 8 pl. h. t. A la fin, tableau généalogique de la famille des Habsbourg.

Portraits de souverains, etc., de Bavière, Wurtenberg, Brandebourg, etc. Contient des renseignements historiques et généalogiques sur les personnages représentés.

T. XIV, pp. 37-186; XV, pp. 147-259.

Unveröffentliche Gemälde aus der Ambrasersamml. [Theodor von Frimmel].

I. Bildniss des K. Maximilian I (von Ambrogio de Predis).

II. Bildn. der Bianca Maria Sforza.

III. Flandrische Landschaft v. Jacob Grimmer.

IV. Zwei italienische Landschaften v. Paul Bril.

V. Eine Winterlandschaft v. Hendrik Avercamp. 6 pl. h. t.

T. XV, p. 124-147.

Ueber die im kunsthistorischen Museum neu zur Aufstellung gelangenden Gemälde. [Eduard Ritter von Engerth].

I. Italienische Schulen. Marco Zoppo, Luca Signorelli, Benvenuto Tisio, Tiziano Vecelli.

II. Spanische Schule, Diego Velazquez.

III. Niederländische Schulen. Jean Vermay, Jan van den Hoecke, Thyssem, Willeborts, Vytrecht, Brueghel d. J., Lucas von Leyden, Snyders, Rubens, Snayers.

IV. Deutsche Schule : Alb. Dürer, Hans v. Kulmbach, Lucas Cranach der Älter, Bartholomäus de Bruyn.

Reproduct. dans le texte. 5 pl. h. t.

T. I, pp. 149-153; II, pp. 144-166; III, pp. 79-87.

Die Landschaften der Gemälde-Galerie des Allerh. Kaiserhauses [August Schaeffer].

I. Die Italiener.

14 gravures dans le texte, 10 pl. h. t.

T. XII, pp. 228 à 278.

Inventar der Kunstsammlung des Erzherzogs Leopold Wilhelm von Oesterreich [Adolphe Berger].

Peinture italienne, 517 nos.

Peinture allemande et flamande, 880 nos.
Dessins, 343 nos.
Sculpture, 542 nos.
T. I, pp. LXXIX à CLXXVII.

Franz v. Stamparts und Anton v. Prenners Prodromus zum Theatrum Artis Pictoriæ, von den Originalplatten in der K. K. Hofbibliotek zu Wien. [Dr Heinrich Zimerman]. Liste de noms d'artistes dans le texte. Très nombreuses reproductions de tableaux et d'objets d'art à la suite du texte.
T. VII, pp. VI-XV.

Die italienischen Handzeichnungen der Albertina. [Franz Wickhoff].
I. Theil. Die Venezian., lombard. u. bolognes. Schule.
Introduction pp. CCIV à CCXIV. Liste des artistes p. CCXV.
II. Theil. Die römische-Schule. Liste des artistes pp. CLXXVIII.
9 reprod., 20 pl. h. t. (en couleur).
T. XII, pp. CCIV-CCXIV; XIII, pp. CLXXV-CCLXXXIII.

Die limousiner Grisaillen in den kaiserlichen Haus-Sammlungen. [Dr Albert Ilg]. 2 planches dans le texte, 5 pl. h. t.
T. II, pp. 111-128.

Artistisches Quellenmaterial aus der Albertina [Simon Laschitzer].
Bildniss der Kaisers Maximilian I.
Erster Entwurf zum Triumphwagen des Kaisers Maximilian I.
Letzter Entwurf zum Triumphwagen des Kaisers Maximilian I.
Sechs Reiterskizzen zum Triumphzuge des Kaisers Maximilian I.
Studie der Ausrustung eines Reisigen.
Vier studien für Hofcostume.
Entwürfe für Harnischätzmalerei.
16 pl. h. t.
T. IV, p. I-II.

b) SCULPTURE, MÉDAILLES, ETC.

Geschichte des Grabmals K. Maximilian I, und der Hofkirche zu Innsbruck [Dr David Ritter von Schönherr].
I. Gesch. des Grabmals bis zum Tode K. Max. I. 1502-1519.
II. Gesch. des Grabmals vom Tode K. Max. I. bis zum Tode K. Ferdinand I.
III. Gesch. des Grabmals vom Tode K. Ferdinand I. bis zur Vollendung.
IV. Verhandlungen in Betreff der Ueberführung der irdischen Reste K. Max. I nach Inssbruck, 1564-1607.
V. Gesch. der heiligen Kreuz- oder Hofkirche zu Inssbruck.
16 reproductions dans le texte, 9 pl. h. t.
T. XI, p. 140-269.

Eine Büste des Girolamo Fracastoro. [Albert Ilg]. 1 reproduction dans le texte, 1 pl. h. t.
T. V, pp. 58-64.

Älteste Medailleure in Österreich. [Karl Domanig].
Bernhard Beham der Ältere. — Benedict Burkart. — Ulrich Ursenthaler. — Hans Beham. — Thomas Beham. — Bernhard Beham der Jungere. — Ludwig Neufaher.
19 reproductions dans le texte, 6 pl. h. t.
T. XIV, pp. 11-36.

Bildnissmedaillen der Spätrenaissance [Dr Friedrich Kenner].
Pastorino, p. 87. — Gasparo Molo, p. 137. — Giovanni Pietro de Pomis, p. 149. — Alessandro Abondio, 155.
16 reproductions dans le texte, 6 pl. h. t.
T. XII, pp. 84 à 164.

Cameen und Modelle des XVI Jahrhunderts. [Dr Friedrich Kenner].
2 planches dans le texte, 4 pl. h. t.
T. IV, pp. 1-37.

Typare und Bullen in der Münz-Medaillen-und Antikensammlung des Allerhöchsten Kaiserhauses. [Dr Julius von Schlosser].
I. Das Typar Königs-Rudolf I, von Habsburg.
II. Der Bullenstempel Papst Clémens III.
III. Sonstige Typare der sphragistischen Sammlung.
IV. Goldbulle Karl IV.
V. Bulle des Concils von Basel (1431-1449).
VI. Bulle Maximilian I, von Ulrich Ursenthaler.
VII. Byzantinische und Venezianische Silberbullen.
19 figures dans le texte, 1 pl. h. t.
T. XIII, pp. 36-54.

Die Ceremonienringe in den Kunstsammlungen des Allerhöchsten Kaiserhauses. [Dr Theodor von Frimmel].
10 reproductions dans le texte.
T. XIV, 1-10.

Bronzen in der II. Gruppe der Kunstsammlungen des Allerhöchsten Kaiserhauses [Dr Theodor Frimmel]. Reproductions dans le texte.
T. IX, pp. 207 à 234.

c) ART INDUSTRIEL, TAPISSERIE

Inventar der im Besitze des Allerhöchsten Kaiserhauses befindlichen Niederländer Tapeten und Gobelins [Dr Ernst Ritter von Birk]. Inventaires, listes d'artistes, marques de tapissiers, etc.

73 planches hors texte, dont les reproductions de la *Vie d'Abraham*, de la *Passion du Christ*, des *Fruits de la Guerre*, des *Travaux d'Hercule*, etc.

T. I, pp. 213-248; II, 167-220; III, 102; IV (à la fin de la 1re partie, sans pagination).

Ältere orientalische Teppiche aus dem Besitze des Allerhöchsten Kaiserhauses. [Alois Riegl]. 19 figures dans le texte, 13 planches hors texte (dont une en couleur).

T. XIII, pp. 267-331.

d) ART INDUSTRIEL; ARMES, USTENSILES, ETC.

Augsburger Waffenschmiede. Ihre Werke und ihre Beziehungen zum kaiserlichen u. zu anderen Höfen [Wendelin Boeheim].

I. Die Helmschmied.

II. Matthäus Frawenbrys, Vater u. Sohn.

III. Anton Peffenhauser.

Nachträge: I. Die Helmschmied.

II. Mathäus Frawenbrys, Vater und Sohn.

41 reproductions dans le texte; 5 pl. h. t.

T. XII, pp. 165-227; XIII, 197-225; XIV, 329-345.

Uber einige Jagdwaffen und Jagdgeräthe. [Wendelin Boeheim]. 24 reproductions dans le texte, 10 pl. h. t.

T. II, pp. 129-144; IV, 52-69; V, 97-109.

Werke Mailänder Waffenschmiede in den kaiserlichen Sammlungen. [Wendelin Boeheim]. 30 reproductions dans le texte, 4 pl. h. t.

T. IX, pp. 375-418.

Elfenbeinsättel der ausgehenden Mittelalters. [Julius von Schlosser].

I. Der Sattel Königs Wenzel I.

II. Andere Prunksättel.

III. Ikonographisches.

IV. Stilistisches.

14 reproductions dans le texte, 2 pl. h. t.

T. XV, pp. 260-294.

Bilderinventar der Waffen, Rüstungen, Gewänder und Standarten Karl V in der Armeria Real zu Madrid. [G. Valencia de don Juan]. 56 planches à la suite.

T. X; p. CCCLIII; XI, CCXLII-CCLVIII.

Die Galeere des Don Juan de Austria bei Lepanto [Dr Rudolf Beer], (nach einer zeitgenössischen Beschreibung), avec une vue cavalière de la disposition des flottes. 2 pl. h. t.

T. XV, p. 1-15.

III. DIVERS

Über Krönungsignien und Staatsgewänder Maximilian I. und Karl V, und ihr Schicksal in Spanien. [Pedro de Madrazo, deutsch von Rudolf Beer].

I. Finanzielle Bedrängniss Philipp II.

II. Die Schatzkammer Kaisers Karl V, nach den Inventaren der Testamentsvollstrecker.

III. Die Vollstrecker des kaiserlischen Testaments.

IV. Verkauf des Krönungsornats und der Reichsinsignien.

V. Andere in jenen Auctionen veräusserte Objecte.

T. IX, pp. 446 à 464.

Beiträge zur Kenntniss der Kunstbestrebungen des Erzherzogs Leopold Wilhelm. [Franz Mareš].

T. V, pp. 343-363.

Die Kunstbestrebungen Erzherzogs Sigmund von Tyrol. [Dr David Schönherr].

Appendices : I. Inventar der Kleinodien des Herzogs Friedrich, 1439.

II. Inventar des Silbergeschirrs Erzherzogs Sigmund, 1486.

III. Auszug aus dem Inventar des Hauskämmerer-Amts Erzhergogs Siegmund, 1490.

IV. Bestallungsbrief für den Wappenmeister Thomas v. Ulm, 1467.

T. I, pp. 182-212.

REQUÊTE

ADRESSÉE PAR L'IMPRIMEUR NICOLÒ MANASSI

A DOMENICO RINALDI, CUSTODE DE LA VATICANE

Le document suivant, dont l'original se trouve au Vatican[1], montre combien une imprimerie, même célèbre, même protégée par la cour de Rome en plus d'une occasion, pouvait souffrir de l'application des décrets du Concile de Trente[2]. Alde le jeune avait publié une traduction italienne de la *Démonomanie des Sorciers,* de Jean Bodin[3]. Si je comprends bien le « memoriale » dont on va lire le texte, cette traduction fut imprimée une première fois après avoir été soumise à l'examen des censeurs ecclésiastiques dont elle avait obtenu les autorisations nécessaires en pareil cas. La seconde édition, cependant, fut encore soumise à la censure et subit une nouvelle correction ; suivit enfin une édition expurgée de la seconde. Manassi expose à Rinaldi[4] que de ces

---

1. *Vaticano-Reginensis* 2020, fol. 452.

2. On trouvera de curieuses considérations sur le Concile de Trente et ses rapports avec la littérature dans le livre de M. Ch. Dejob, *De l'influence du Concile de Trente,* etc. Paris, 1884, in-8°.

3. Sous le titre de : *Demonomania de gli Stregoni... divisa in libri IIII, di Gio. Bodino Francese. Tradotta dal K^r Hercole Cato...* Venise, 1587, in-4°. — La seconde éd. parut en 1589, avec cette addition au titre : *Di nuovo purgata et ricorretta.* — La troisième, parue en 1592, contient en outre, à la suite de la lettre dédicatoire, un avis « *a' lettori* », dans lequel Manassi vante les améliorations apportées à ce nouveau tirage, sans faire d'ailleurs la moindre allusion à ses démêlés avec la censure ecclésiastique. Enfin, après la « Tavola delle cose più notabili... », se trouve un catalogue intitulé : *Libri di stampa d'Aldo, nella libraria di Venetia,* CIϽ. IϽ. XCII., où l'on voit que la *Demonomania* se vendait 4 livres. Cet ouvrage semble avoir eu en France un grand succès ; car Jacques du Puys en publia successivement trois éditions en 1580, 1581 et 1582. Paris, in-4°.

4. Domenico Rinaldi, un des membres de cette famille si longtemps investie de la Vaticane comme d'un fief, fut nommé custode par un motu-proprio de Clément VIII daté du 27 juillet 1594.

deux dernières éditions il reste encore 675 exemplaires et que, sans doute après une nouvelle interdiction de vente, les représentants de la maison Aldine adressèrent une supplique au pape pour qu'il soumît une troisième fois l'ouvrage à la congrégation de l'Index et qu'il leur fût possible de se débarrasser enfin des 675 exemplaires restants, après en avoir conformé le texte aux décisions du commissaire désigné par ladite congrégation. Ce commissaire, un Espagnol, Francisco Peña, auditeur de Rote[1], a affirmé plusieurs fois qu'il avait terminé et remis son travail; mais les Aldes n'en ont jamais été informés officiellement. Manassi demande à Rinaldi de tirer de ce mauvais pas la malheureuse imprimerie (*questa afflitta casa*).

Bien malheureuse en effet, la pauvre maison des Aldes! Alde le Jeune, qui dès lors en pressentait la ruine, avait quitté Venise en 1590 pour se rendre à Rome, où il dirigeait l'imprimerie du Vatican. Il avait laissé l'imprimerie paternelle aux mains de Nicolò Manassi, l'auteur de notre « memoriale », et celui-ci semble bien avoir été chargé de procéder au règlement difficile de la succession du dernier des Aldes qui mourut à Rome, en 1597, littéralement criblé de dettes[2].

Manassi, d'ailleurs, profite de l'occasion qui se présente à lui pour prier Rinaldi de le faire inscrire au nombre des créanciers d'Alde. Il demande au custode de retenir aux neveux d'Alde, sur la somme qu'ils ont à recevoir de la Vaticane, 190 écus qu'il a avancés à son ancien patron peu de temps avant sa mort. La Vaticane devait en effet aux héritiers de l'imprimeur une somme assez ronde, prix des manuscrits et des livres que Clément VIII avait fait choisir dans la bibliothèque de la célèbre famille pour en enrichir les collections apostoliques. Ces mss. et ces livres — d'après une indication que l'on trouvera dans un prochain article sur la *Bibliothèque des Manuce* — entrèrent à

1. Francisco Peña (✝ 1612), selon Moréri, « avoit un furieux entêtement pour l'inquisition. »

2. Selon Renouard (Annales de l'imprimerie des Alde, 1803, t. II, pp. 127-128), Manassi n'était pas un simple contre-maître. Aux témoignages qu'il produit en faveur de sa thèse il aurait pu joindre cette phrase de la dédicace de la *Demonomania* (15 février 1587) à Agostino Valiero, cardinal de Vérone. Manassi y parle d'Alde, « col quale molti anni sono, che essercitiamo di compagnia la tanto utile quanto necessaria mercantia di libri... »

la Vaticane en mars 1600. Le « memoriale » de Manassi doit avoir été rédigé un peu après cette date. LÉON DOREZ.

Memoriale All' Ill^{ro} Sig^{r} Domenico, bibliotecario della Vaticana, de Nicolò Manassi, nella libraria d'Aldo, in Venetia.

Gia sei anni fà, dal molto R. P. Inquisitore, de ordine di Roma, [fù] interdito alla libraria d'Aldo il vendere il libro *Della Demonomania* di Gio. Bodino Francese, tradotta dal sig^{r} Cav^{ro} Hercole Cato[1], secretario del già Duca di Ferrara[2], opera stampata tre volte con la revisione et solite licentie de' superiori, et anco censurata et ricorretta la seconda volta. Delle quali perche sene trovano 675 delle stampate sotto alla bona et publica fede, suplicorono à N. S., co'l mezo di Monsg. Illmo et R^{mo} Nontio Taverna[3], che fusse di nuovo riveduta anche la terza volta, acciochè, raconciando questi exemplari che si trovano, possano valersi del suo capitale interditoli senza nessuna loro colpa. Fù di ordine di N. S. comesso la revisione à Monsig. Francesco Pegna, spagnuolo, audittore di Rota, il quale ha più volte detto haver fornito essa revisione; ma non mai s'è veduto l'effetto della liberatione. Onde manca, per ajutto di questa afflitta casa, che dalla bona gratia di V. S. Ill^{ro} sia favorito l'ultimatione et liberatione, si come ne(l)la supplico caldissimamente, obligando et me et tutta questa casa di pregar sempre N. S. Dio per ogni suo desiderato contento.

Et appresso veder che del pagamento che si doverà far ai nipoti del già s^{r} Aldo, sia trattenuto 190 ducati prestati al Sr Aldo poco avanti la sua morte de me Nicolò Manassi, et l'obligo mio sarà etterno.

1. Il traduisit aussi « L'Agriculture et maison rustique » de Charles Estienne, et cette version parut également chez les Aldes, 1581 et 1591, in-4°.

2. Alphonse II.

3. Ludovico Taberna, évêque de Lodi (1580-1616), nonce à Venise, puis en Espagne.

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES
ET BIBLIOGRAPHIE

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. — T. XVI, XVIII-XXIII. Paris, Plon, 1893-94, in 8°.

Le catalogue entrepris par le Ministère de l'Instruction publique s'enrichit rapidement, et le jour est proche où il n'y aura plus en France de manuscrits inconnus. Le temps et la place nous manquent pour exposer en détail le contenu de tous ces volumes que nous devons cependant signaler.

Le t. XVI : Aix, par l'abbé Albanès (xii, 728 p., 1894), contient la description de 1229 manuscrits, modernes pour la plupart. On ne compte que 47 volumes antérieurs au xvi° siècle. Néanmoins la célèbre bibliothèque, dite de Méjanes, fournira encore bien des ressources aux études historiques. Dans une prochaine livraison, la *Revue* publiera un article de M. L.-G. Pélissier, contenant des *Notices et extraits* des manuscrits d'Aix, qui formera en quelque sorte un Appendice au catalogue de l'abbé Albanès.

Le t. XVIII : *Alger,* par E. Fagnan (xxxii, 681 p., 1893), indique 1987 manuscrits intéressants pour les études orientales.

Le t. XIX : *Amiens,* par E. Coyecque (c, 615 p., 1893) est un des plus importants de la collection, à cause des manuscrits de Corbie dont un certain nombre se trouvent encore à Amiens. L'Introduction résume ce que l'on peut savoir sur une des plus anciennes bibliothèques bénédictines de la France. L'auteur doit la collation des anciens catalogues de Corbie, conservés à Rome, à M. Léon *Dorez* (et non : *Doré*).

Le t. XX (699 p., 1893) est consacré à une vingtaine de petites bibliothèques, la plupart cataloguées par C. Couderc : *Le Mans, Château-Gontier, Saint-Malo, Villefranche* (Rhône), *Vannes, Guingamp, Saint-Calais, Saumur, Angoulême, Castelnaudary, Castres, Lavaur, Béziers, Nogent-le-Rotrou, Seilhac, Avesnes, Montargis;* en outre la bibliothèque d'*Arles,* par l'abbé Albanès; celle de *Mantes,* par E. Grave; celle de *Cannes,* par E. Pinatel; enfin la bibliothèque de *Briançon,* qui ne possède qu'un seul manuscrit.

Le t. XXI (vi, 695 p., 1893) est également un recueil des manuscrits de vingt-cinq villes : *Chaumont, Langres, Arbois, Lons-le-Saunier, Poligny, Saint-Claude,* par J. Gauthier; *Toul,* par J. Favier; *Lunéville,* par Mather; *Constantine,* par E. Fagnan; *Châteaudun,* par Hetté; *Cognac, par* P. de Lacroix; *Montbrison, Roanne, Vienne,* par E.-S. Bougenot; *Saint-Bonnet-le-Château,* par J. de Fréminville; enfin les bibliothèques de *Sainte-Menehould, Nogent-sur-Seine, Remiremont, Louhans, Chambéry, Annecy, Rochefort-sur-mer,*

Saint-Étienne, Pamiers, Confolens, qui n'ont qu'un nombre restreint de manuscrits.

Le t. XXII (IV, 563 p., 1893), consacré aux manuscrits de *Nantes, Quimper, Brest*, est l'œuvre de A. MOLINIER. Nantes possède 2211 manuscrits contenant, entre autres, une riche collection de pièces autographes. Quimper et Brest n'ont qu'un lot relativement modeste.

Le t. XXIII (XLVIII-745 p., 1894) donne la description des manuscrits de *Bordeaux*, par Camille COUDERC. Il y en a plus de 1,100 dont 400 environ n'avaient pas été inventoriés dans le catalogue de Delpit. L'Introduction publie diverses pièces intéressant l'histoire des anciennes bibliothèques de Bordeaux : 1° divers documents relatifs à des mss. du chapitre de Saint-André; 2° un catalogue des mss. de la bibliothèque des Augustins; 3° un autre des Carmes des Chartrons; 4° des petits Carmes; 5° du couvent des Chartreux; 6° des Cordeliers; 7°-8° premier et deuxième catalogues des mss. de la bibliothèque des Dominicains; 9° de la bibliothèque des Feuillants; 10° de celle des Minimes; 11° des Récollets; 12° de la bibliothèque d'Armand de Pontac; 13° des mss. de l'Académie remis, en 1793, à la duchesse de Beaumanoir.

Un exemplaire de la « Cosmographiae introductio » (25 avril 1507), par Henri BARDY, avec 6 photogravures d'après les clichés de M. Victor Franck. Saint-Dié, typographie et lithographie L. Humbert, 1893, in-8°, 24 pp. (Extrait du Bulletin de la Société philomatique Vosgienne, année 1893-94).

Le rarissime volume que possède la Bibliothèque de l'Université a été signalé à l'auteur de cette Notice par M. Brunot, maître de Conférences à la Faculté des Lettres de Paris. M. Bardy s'est acquitté très heureusement de sa description, nous avons pu le constater, le volume en main. Il ne nous appartient pas de reprendre cette description de la *Cosmographiae introductio*, mais nous dirons que l'exemplaire dont il est question appartient au premier groupe et à la deuxième édition, ainsi que le démontrent la date d'une part et la disposition des lignes du titre qui ont subi un changement dans les autres tirages, d'autre part. Voici le titre tel qu'il est disposé :

COSMOGRAPHIÆ INTRODVCTIO/
CVM QVIBVSDAM
GEOMETRIÆ
AC
ASTRONO
MIÆ PRINCIPIIS
AD EAM REM NECESSARIIS
Insuper quatuor Americi Ve-
spucii navigationes...

L'auteur est le premier, parmi ceux qui déjà ont donné une description de ce livre, à faire mention des filigranes inscrits entre les pontuseaux du papier employé; on y trouve une tête de bœuf surmontée d'un T et une étoile comme contre-marque. M. Bardy croit pouvoir attribuer le papier à l'une des fabriques de Saint-Dié. Les 6 photogravures accompagnant le texte permettent suffisamment de se rendre compte de la forme typographique de l'œuvre.

Cet opuscule est particulièrement remarquable en ce qu'il est le premier livre imprimé dans lequel on trouve, pour désigner le Nouveau Continent, le mot AMERICA. Voici la copie de la phrase renfermant ce mot (Recto du 3e feuillet, ligne 2...) : *Atque ſexto climate — Antarcticum verſus / et pars extrema Africæ nuper — reperta et / Zamzibar / Iaua minor / et Seula inſule — et quarta orbis pars (quam quia Americus inueuit* (sic) *— Amerigen / quasi Americi terram ſiue Americam nun-* [*Ameri-ge-* (en marge sur 2 lignes)] *— cupare licet) ſitæ sſunt...*

Cet ouvrage est très rare puisqu'on n'en connaît que 11 ou 12 exemplaires, encore sont-ils incomplets, puisqu'ils devraient contenir une mappemonde repliée formant 2 feuilles. La librairie Rosenthal, de Munich, en a vendu un complet au prix de 3000 marcs. A. MAIRE.

ADVIELLE (Victor). *La Bibliothèque de Napoléon à Sainte-Hélène.* Paris, Lechevalier, 1894, pet. in-8°.

Nous ne devons point passer sous silence ce petit opuscule bibliographique. Un heureux hasard a fait découvrir à son auteur quelques livres provenant de la famille Bertrand et dont plusieurs avaient appartenu à Napoléon Ier, alors qu'il était à Sainte-Hélène. Avec ces quelques matériaux, M. Advielle réunit les titres des ouvrages provenant de la même source; le Gouverneur Général de l'île, auquel il s'était adressé, lui a fait une réponse négative, ainsi que le bibliothécaire de la ville d'Ajaccio. Enfin il reproduit dans sa brochure le rarissime catalogue dont le titre suit : *A Catalogue of the library of the late emperor Napoleon removed from the Island of St Helena, by order of his Majesty's government, With will be sold by auction by Mr. Sotheby, at his house, Wellington Street, Waterloo Bridge, Strand, on wednesday, the 23d of July, 1823, at twelve o'clock.* Ce petit catalogue comprend seulement 112 numéros pour les livres imprimés et 10 numéros pour les autographes. La vente a produit la somme de 9986 fr. 55 c. Cette somme est relativement minime et 9 articles seulement furent un peu poussés parce qu'ils étaient annotés par Napoléon lui-même, mais la composition de cette bibliothèque était très ordinaire. Cette bibliographie mérite d'être connue de tous ceux qui s'occupent de Napoléon Ier. A. MAIRE.

Bibliographie Savoisienne, par MM. V. BARBIER et A. PERRIN,

membres effectifs de l'Académie de Savoie. Chambéry, A. Perrin, 1892, in-4°, tome Ier, première partie, feuilles I à XV.

Bien qu'un peu tard, nous voulons faire connaître aux lecteurs de notre Revue, cet essai de bibliographie provinciale. Déjà entre 1856 et 1867, M. Rabut avait rendu compte à la fin du t. 2e du *Bulletin de l'Association florimontane d'Annecy* et ensuite dans les *Mémoires et Documents de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie de Chambéry,* de tous les ouvrages ou publications traitant de la Savoie, sous le titre de *Bulletin bibliographique.* Le docteur Guillaud a publié aussi la *Bibliographie aixienne,* mais qui ne se rapporte qu'à la ville d'Aix. MM. Barbier et Perrin ont, au contraire, entrepris de faire la bibliographie générale de la Savoie, et les 14 feuilles parues comprennent les lettres A-CAS. Les noms des auteurs sont précédés d'une courte notice biographique dont on apprécie tout l'intérêt lorsqu'on est amené à se servir du livre. Poursuivie sur le plan adopté, cette bibliographie rendra des services réels à toute personne dont les études concernent la Savoie. A. MAIRE.

The annual American Catalogue. 1893. Being the full titles, with descriptive notes, of all books recorded in the Publishers' Weekly, 1893, with author, title, and subject index, publishers' annual list and directory of publishers (four supplement to the American catalogue, 1884-90). New-York, office of the Publishers' weekly, 1894, in-8°, XVI-216-* 146 p.

Il faut reconnaître que les Américains ont, sans conteste, des notions très justes, très précises sur la bibliographie, et qu'ils les appliquent avec cette profonde exactitude qui les distingue dans tout ce qui est du ressort des sciences pratiques. C'est ainsi que ce Catalogue est conçu dans un ordre parfait, répondant à toutes les exigences des chercheurs les plus difficiles. Les ouvrages dont le dépôt a été fait sont signalés avec toutes les garanties désirables; en outre des noms, prénoms, titres, noms de lieu et d'éditeur, on donne aussi les nombres de pages par volumes, le prix et toutes autres indications de quelque utilité. Enfin une notice critique, très courte, permet de connaître la valeur de l'ouvrage. On sent en un mot que le livre a été lu avant d'être catalogué. Les ouvrages non déposés sont précédés d'une astérisque. Une table analytique très substantielle termine le volume. A. MAIRE.

LUIGI FRATI. — *Ordinamento sistematico delle Biblioteche.* Florence, 1894, 12 pp. (Extrait de la *Rassegna Nazionale* du 1er juillet 1894.)

Dans cette courte étude, M. Luigi Frati, bibliothécaire de la ville de Bologne, plaide, contre M. Giuseppe Fumagalli, en faveur du rangement

des livres par matières dans les bibliothèques publiques. Ceux qui ont pu admirer l'ordonnance de la bibliothèque municipale de Bologne trouveront bien naturel que M. Frati défende non seulement son œuvre, mais encore le principe qui l'a guidé dans l'exécution de cette œuvre toute de science, de dévouement et de patience.

M. Frati reprend une à une les trois raisons alléguées contre le placement par matières. Ce sont : 1° le rangement des volumes qui, au lieu de rester un travail purement matériel, devient un travail tout scientifique; 2° l'énorme espace perdu par suite de la nécessité de rapprocher les uns des autres des volumes de format différent; 3° les emplacements qu'il faut réserver pour l'insertion des nouvelles acquisitions.

De ces trois objections M. Frati juge, un peu malicieusement, que la plus grave est de beaucoup la première et que c'est d'elle que procède presque exclusivement l'aversion professée contre le placement systématique. Ce placement ne peut en effet être mené à bien que par le bibliothécaire lui-même ou son second, et il exige un travail et des recherches qui ne sourient pas à tout le monde. D'autre part, les règlements des bibliothèques italiennes empêchent le bibliothécaire d'entreprendre une tâche aussi considérable ou lui permettent tout au moins de l'esquiver : il travaille toujours sous le coup ou plutôt dans l'espoir d'un changement. Pourquoi, ajoute M. Frati, ne pas donner partout le même traitement aux bibliothécaires puisque partout on exige d'eux le même degré d'instruction et les mêmes capacités? Ce qui peut et doit varier suivant les dépôts, ce n'est pas le traitement du directeur, c'est le nombre des employés subordonnés au directeur.

Mais nous voici, selon M. Frati, au cœur même de la question. En s'en tenant à l'opinion exprimée par M. Fumagalli, il semble, dit-il, que la fonction des bibliothèques doive se limiter à fournir au travailleur, qui se tient dans la salle de lecture, les livres dont il fait la demande, — et rien de plus. S'il en est ainsi, tout mode de placement, si irrationel qu'il soit, est suffisant. Mais il se présente, en réalité, d'autres cas dans la pratique. Par exemple, un érudit, un travailleur sérieux, s'occupant de quelque étude spéciale, veut connaître les ouvrages relatifs à la matière qui l'intéresse, ouvrages dont il ignore parfois jusqu'au titre et au nom des auteurs. Bien que, d'une manière générale, l'entrée des magasins soit interdite aux lecteurs, il y a des circonstances où le bibliothécaire ne peut se refuser à passer outre. Et il ne suffit pas de dire que l'on peut avoir recours au catalogue par matières : combien de bibliothèques en Italie (et ailleurs) possèdent ce catalogue bien fait et tenu à jour? Tous ces inconvénients disparaissent dans un dépôt rangé par matières : là, les ouvrages relatifs à une même matière se trouvent réunis dans le même local, et le travailleur peut mettre immédiatement la main sur les ouvrages qui lui sont nécessaires. Il n'est pas même besoin de lui permettre l'accès des rayons; il suffit de lui faire examiner l'inventaire ou catalogue local des volumes et

des opuscules aux feuillets où sont décrits les livres qu'il désire consulter.

M. Frati termine cette intéressante étude par des exemples et des témoignages qui démontrent clairement la supériorité du rangement des livres par matières. Je ne crois pas cependant qu'il réussisse à conquérir de nouveaux adeptes au système qu'il a appliqué lui-même avec tant de succès. Si la ville de Bologne possède une bibliothèque aussi bien ordonnée, elle le doit surtout au fonctionnaire qu'elle a placé à la tête de ce dépôt et qui, *rara avis in terris*, s'est donné tout entier à sa tâche. Il faut avouer aussi que les belles salles de l'Archiginnasio se prêtaient assez bien — circonstance rare — aux plans de M. Frati; il faut dire enfin que la municipalité semble n'avoir rien refusé comme pupitres, cartons, installations de toute sorte, à l'homme en qui elle avait mis sa confiance et qui le méritait si bien. Mais faut-il espérer rencontrer souvent un tel concours de circonstances favorables et de bonnes volontés? Léon DOREZ.

Bibliothèque nationale. — M. MORANVILLÉ, sous-bibliothécaire démissionnaire à la Bibliothèque nationale, est nommé bibliothécaire honoraire [Du 18 décembre 1893].

M. DE ROUX (Henri-Joseph-Auguste), archiviste-paléographe, est nommé stagiaire au département des imprimés.

M. AUBERT, sous-bibliothécaire de 1re classe, est nommé bibliothécaire de 6e classe;

MM. RICHERT, COURAYE DU PARC et CORDA, sous-bibliothécaires de 2e classe, sont nommés sous-bibliothécaires de 1re classe.

M. DE CHAMPORIN, stagiaire, est nommé sous-bibliothécaire de 4e classe [Du 22 mai].

Bibliothèque Mazarine. — MM. Maxime FORMONT et Raymond DUVAL sont nommés attachés non rétribués à la Bibliothèque Mazarine [Du 30 décembre 1893].

Bibliothèque universitaire de Lille. — M. ROUSSELLE (Gaston-François-Valentin), bachelier ès lettres, est nommé stagiaire à la Bibliothèque universitaire de Lille [Du 31 janvier].

M. DOUDELEZ (Gustave-Narcisse), délégué dans les fonctions de sous-bibliothécaire à la bibliothèque universitaire de Nancy, est nommé sous-bibliothécaire à la bibliothèque universitaire de Lille, en remplacement de M. BATTESTI [Du 4 juin].

Bibliothèque municipale publique de Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure). — Est nommé bibliothécaire M. GOUYER (Toussaint-Louis-Ariste) [Du 16 avril].

Le Propriétaire-Gérant : Vve E. BOUILLON.

Imprimerie polyglotte Alph. LE ROY. — Fr. SIMON, Sr. — Rennes (780-94).

LE PAPIER ET SES FILIGRANES

COMPTE RENDU DES PLUS RÉCENTS TRAVAUX PUBLIÉS A CE SUJET

L'histoire du papier est à faire. L'allemand G. F. Wehrs[1] a essayé de l'écrire en 1789, mais son ouvrage paraît singulièrement vieilli et ne répond pas aux exigences actuelles de la critique historique.

Quant aux filigranes, on ne s'en est guère occupé avant le milieu du siècle dernier, et les premiers auteurs qui en aient fait des facsimile sont Von Murr[2], en 1775, et Camus[3], en 1799. Dès lors, et jusqu'en 1886, on compte une quarantaine de publications sur ce sujet spécial. De 1887 à la fin de l'année dernière, il en a paru, à notre connaissance, une quinzaine; c'est assez dire que le sujet est actuel et qu'il intéresse bon nombre d'esprits. Nous avons pensé qu'il y aurait quelque utilité à résumer ces travaux récents et à préciser les résultats auxquels ils aboutissent.

Pour mettre un peu d'ordre dans les idées, nous passerons ces publications en revue en les groupant sous les rubriques suivantes:

I. Histoire des origines de l'industrie papetière.
II. Droit et législation des marques de fabrique.
III. Études spéciales à une époque.
IV. Études spéciales à une région.
V. Travaux généraux sur les papeteries, les papiers et les filigranes.

I. *Histoire des origines de l'industrie papetière.*

Les origines du papier de chiffe se perdent dans la nuit dont s'enveloppe l'Extrême-Orient. On sait peu de choses de l'histoire

1. *Vom Papier*. Halle, 1789.
2. *Journal zur Kunstgeschichte und zur allgemeinen Litteratur*. Nuremberg. tom. II, V et XIII.
3. *Notice d'un livre imprimé à Bamberg en 1462*. Paris, an VII.

ancienne de cette industrie en Chine, d'où elle fut transplantée à Samarcande vers l'an 751 de notre ère. M. Karabaceck[1] a fait connaître, il y a peu d'années, ce qu'il a pu reconstituer des procédés et des développements de cette industrie sous la civilisation arabe.

En ce qui regarde l'Occident, l'Italie a certainement été un des berceaux de la papeterie, mais on a peu de données sur ses premiers établissements. En attendant (ce qui, nous l'espérons, ne tardera pas) qu'on publie une étude sur le plus ancien centre de cette fabrication, Fabriano, M. le professeur L. Bailo, de Trévise, nous renseigne sur le second foyer de l'industrie papetière en Italie, les États de Venise.

Zélé pour tout ce qui concerne l'antiquité et le moyen âge, collectionneur passionné d'objets d'art et de curiosité, bibliothécaire et archiviste communal, M. Bailo a créé lui-même, avec des ressources bien modestes un *Museo civico* qui n'est point sans mérite et qui offre un grand intérêt pour la région.

Son mémoire[2], publié *per nozze* (à l'occasion d'un mariage) suivant une excellente habitude italienne, comprend, en l'accompagnant d'un commentaire aussi développé que le texte, une lettre inédite, du 12 novembre 1773, de Mgr Azzone-Avogaro, adressée à Tiraboschi, l'auteur de la *Storia della letteratura italiana*, relativement à l'industrie du papier à Trévise. L'auteur y a joint trois planches reproduisant 32 filigranes de papiers du premier quart du XIV[e] siècle, provenant des archives communales.

On sait que Trévise a possédé de très bonne heure des papeteries et on connaît un décret du Sénat de Venise, du 19 août 1366, portant que : pour le bien et l'utilité de l'art du papier qui se fait à Trévise et qui apporte beaucoup d'utilité à notre commune, il soit ordonné que l'on ne puisse, en aucune manière, sortir des chiffons de Venise pour les transporter ailleurs qu'à Trévise. — « Quod pro bono et utilitate artis cartarum que fit in Tarvisio, et maximam confert utilitatem comuni nostro, ordinetur quod nullo modo possint extrahi stratie a cartis de Venetiis pro portandis alio quam Tarvisium. »

---

1. *Das arabische Papier* et *Neue Quellen zur Papiergeschichte* dans : *Mittheilungen aus der Sammlung der Papyrus Erzherzog Rainer*, tom. II et IV. Vienne, 1887 et 1888.

2. *Sulle prime cartiere in Treviso*. Trévise, 1887.

Ce décret fut confirmé par une lettre du 27 juillet 1374 adressée au magistrat de Trévise : Ayant pris connaissance, est-il dit, de vos lettres au fait des chiffons à faire le papier, que quelques étrangers ont tiré de Venise et conduit à Trévise, et qu'ils voulaient transporter dans certains quartiers du Frioul, nous vous informons que le magnifique Sgr. François de Savorgnan nous a sollicité, par lettre, sur ce fait; mais nous lui avons répondu en nous excusant de ce que cela nous est impossible, nos autorités s'y opposant. Par leur ordre, il a été permis et confirmé que nul n'extraie des marchandises de ce genre, si ce n'est pour les conduire à Trévise dans le but d'y faire du papier. — « Intellectis litteris vestris facto stratiarum pro faciendis cartis quos aliqui forenses extraxerunt de Venitiis et conduxerunt Tarvisium et quas vellent transducere ad partes Forujulii, rescribitur vobis quod Egregius vir Dom. Franciscus de Savorgnano nos instanter rogavit per ejus litteras de hoc facto; sed respondimus excusantes, quod hoc impossibile est obstantibus ordinibus nostris, per quos permissum est et firmatum quod nullas de hujusmodi petiis extrahat nisi pro conducendo Tarvisium pro papyris faciendis ibidem ».

Ce privilège fut maintenu très longtemps et les papetiers de Trévise s'en prévalaient encore en 1619, date à laquelle le Conseil des V Sages, à la demande des fabricants de la Rivière de Salo (Lac de Garde), déclara que, vu l'extension prise par l'industrie papetière, il serait licite à toute personne d'acheter des chiffons à Venise et de les transporter sur un point quelconque des États de la S. R., mais non à l'étranger.

La question abordée par Mgr Azzone et par M. Bailo est de savoir si ces papeteries, mentionnées en 1366, existaient depuis longtemps ou si elles étaient de création récente. La réponse des auteurs est que ces établissements remontent au commencement du XIVe siècle ou même à la fin du XIIIe.

A l'appui de cette solution, les auteurs avancent trois arguments :

1° D'après les statuts de Trévise, révisés plusieurs fois, ce ne serait qu'à la fin du XIIIe siècle qu'on aurait défendu aux teinturiers et aux papetiers de s'établir dans l'intérieur de la ville pour ne pas troubler les eaux si remarquablement belles et pures du Silé. Les compilations de ces statuts écrites en 1207, en 1231 et en 1263, ne renferment rien à cet égard. La table d'un exem-

plaire de 1283 donne le titre d'une loi qui manque au manuscrit, deux feuilles en ayant été arrachées, mais cette lacune peut se combler à l'aide d'un exemplaire de 1313 où on lit que nul teinturier ou papetier ne soit autorisé à habiter plus haut que le pont du Silé et le pont Sainte-Marie de Bethléem. — « Quod *nullus tinctor vel chartolarius* audeat habitare a ponte Sileris et a ponte S. Maria del Bethleem superius »; ou, suivant une variante d'un autre manuscrit, que nul teinturier ou autre qui fabrique du papier ne soit autorisé à rester ou à habiter dans la cité de Trévise, pour y exercer le dit art, plus haut que le pont du Silé et le pont Sainte-Marie de Bethléem : « quod *nullus tinctor vel alius qui faciat chartas de novo* sit ausus stare vel habitare in civitate Tarvisii ad faciendas ipsas artes a ponte Sileti et a ponte S. Maria del Bethleem superius ».

2° Dès 1314, les notaires de Trévise prennent l'engagement de ne pas faire d'actes publics sur du papier ni sur du parchemin sur lequel on aurait, auparavant, écrit : « instrumentum publicum non faciet *in carta bombacina neque in carta raxa qui fuisset alias scripta* ».

3° On trouve des papetiers établis à Trévise dès le commencement du XIVe siècle; ainsi dans un acte du 12 avril 1307, on trouve comme témoin Rizardo, papetier, qui demeura à Padoue et habite Trévise : « *cartolario* qui fuit de Padua et moratur Tarvis », et dans un autre, du 18 mars 1312, le testament de dame Jacobine, femme de feu Albert papetier : « testamentum domine Jacobine uxoris quondam *Alberti cartolarii* ».

De ces trois arguments, Azzone et Bailo concluent que vers la fin du XIIIe siècle, la fabrication du papier fut introduite à Trévise.

Nous ne croyons pas qu'ils aient solidement établi leur manière de voir, attendu que le terme de *charta de novo* (papier renouvelé ?) sur lequel ils s'appuient, n'a pas une signification précise. Nous pensons que les industriels fabriquant le produit ainsi désigné, sont les mêmes que ceux qu'on appelait ailleurs *rasor cartarum*, expression qu'on pourrait traduire par râcleurs de peaux ou de parchemins et dont l'art consistait à râcler les poils des peaux en préparation ou à gratter les parchemins déjà écrits pour permettre de les utiliser à nouveau. De là les termes de *charta de novo* et de *charta rasa*. S'il se fût agi de papier de chiffe on aurait parlé plutôt de *charta di papyro* ou de *charta bombycina*.

Il est vrai qu'à Trévise, les notaires n'emploient ce dernier terme dans leurs engagements qu'en 1314 (ils continuent à l'employer, dans la même formule, durant un siècle) mais il était connu et généralement usité bien auparavant. L'empereur Frédéric II ordonnait, en 1231, aux notaires de Naples, d'Amalfi et de Sorrente, de rédiger leurs instruments publics sur du parchemin, leur défendant de les écrire *in chartis papyri, vel alio modo* ou *in chartis bombycinis*. Les statuts de Bologne, de 1245 à 1267, parlent de *charta di bambacino* et de *charta di garbo*[1]. Les comptes de Pise, en 1249, et ceux de San-Geminiano (Toscane), en 1273, mentionnent des achats de *carta bambagie*; en 1272, on achète, à Naples, sept rames et demie de *bonis cartis bombicinis*, quelques années plus tard, une rame de *chartis de papyro*; à Rome, en 1297, il est question de *carta di bombice*. Ces exemples, qu'il serait facile de multiplier, prouvent que le papier moderne était bien connu en Italie à la fin du XIIIe siècle et que l'on avait couramment recours, pour le désigner, à des mots spéciaux. Il n'est pas admissible qu'on employât, en parlant de lui, un terme aussi énigmatique que celui de *carta de novo* dans une localité rapprochée de Venise, ville où l'on connaissait si bien tous les produits de l'Orient.

La mention de *chartolarii*, dans les statuts de 1283, et la constatation de leur activité à Trévise, en 1307, ne résout pas davantage le problème, car on ignore s'il s'agit là de marchands ou de fabricants et de parcheminiers ou de papetiers. En effet, le titre professionnel de *cartarius* ou de *cartolarius* était primitivement porté par les fabricants de parchemin. A Bologne, en 1255, la corporation des *cartolarii* ou *societas cartolarium* était organisée avec des statuts qui ne parlent jamais de papier, mais fréquemment de peaux. Un de ses membres, nommé Gerardus, est qualifié, en 1289, de *rasor cartarum*, et en 1280, il vend simultanément du parchemin et du papier. En 1337, à Palerme, un notaire, Henri di Citella, s'associe avec un *cartarius*, nommé Roland di Alberto, pour la fabrication du parchemin (*carta membranea*) et des peaux. Les fonds versés par Citella devaient être employés à l'achat de

---

1. *Carta di garbo, de garbexe* ou *de garbittis*, corruption de *carta di carbaso*, papier de lin ou de toile; c'est un terme synonyme de *carta de bambaxe* que l'on trouve employé un peu plus tard.

peaux d'agneaux. Plus tard, les titres de *cartarius* ou *cartolarius*, de *cartaio*, *cartaro*, *cartolaro* ou *cartolario* ont été donnés aux papetiers, tant aux fabricants qu'aux simples marchands, les exemples en abondent; mais il n'est pas exact, à la fin du XIIIe ou au commencement du XIVe siècle, de considérer tous les industriels appelés *cartolarii* comme des fabricants de papier.

Au surplus, l'autorité incontestable du chroniqueur trévisan Redusio da Quero, auquel se réfère Mgr Azzone, ne permet pas d'admettre que le papier se fût fabriqué à Trévise avant que Pace de Fabriano, établi d'abord à Padoue (en 1339) y eut transporté son atelier, attiré par la pureté des eaux du Silé : « Et chartam de papyro, cujus laborerii chartarum de papyro primus inventor apud Paduam et Tarvisium fuit quidam de Fabriano, qui propter aquarum amoenitatem in Tarvisio saepius et longius versatus vitam exegit ».

A quelle époque précise ce transfert eut-il lieu ? c'est ce qu'il serait téméraire d'affirmer; nous ne sommes pas éloigné de penser que c'est aux environs de 1361, date à laquelle une note d'Azzone nous apprend que Cecco, fils de feu Biancone, de Fabriano, vint exercer son industrie de papetier dans le village de Porto, près de Trévise. On peut penser qu'il y fut appelé par Pace, qui devait avoir quelque peine à créer un nouvel établissement et à le conduire, sans abandonner celui de Padoue.

Ce que l'on peut dire, c'est que l'examen des filigranes des papiers employés à Trévise, relevés, soit par M. Bailo, soit par nous-même, ne témoigne pas en faveur d'une industrie indigène bien ancienne, la première marque d'un caractère local indéniable (les armoiries de la ville) n'apparaissant qu'en 1380.

II. *Droit et législation des marques de fabrique.*

M. le docteur et professeur en droit Gustave Lastig[1], de Halle, envisage les filigranes sous un aspect particulier. Ce n'est pas en tant qu'ils touchent au domaine de la paléographie, de la diplomatique ou de la bibliographie que ces signes l'intéressent; c'est

1. *Markenrecht und Zeichenregister, ein Beitrag zur Handelsrechtgeschichte.* Halle, 1890.

bien plutôt comme une application du droit ou de l'usage des marques; et l'étude de ce sujet spécial, qu'il fait à la suite de Homeyer[1], est d'un sérieux intérêt.

Après avoir recherché l'époque et les lieux où les marques ont débuté en Italie, ainsi que le rôle qu'elles ont joué dans ce pays, l'auteur distingue ce qu'il nomme les marques officielles, c'est-à-dire imposées ou contrôlées par l'autorité, dans un but fiscal ou en application de règlements de police, et les marques privées qui font seules l'objet de son étude.

Les marques privées, appliquées sur des outils, sur des meubles, sur des objets usuels, sur des ballots de marchandises, ont eu pour but d'assurer un droit de propriété dans des circonstances très diverses. Elles ont eu encore pour but de constater la provenance d'un produit manufacturé ou seulement d'en garantir la bonne qualité.

En ce qui concerne l'industrie papetière, M. Lastig estime que les filigranes, d'après leur destination spéciale, appartiennent à la catégorie des marques de fabrique privées, mais qu'en outre, elles fonctionnent comme signe de provenance géographique, pour ainsi dire, désignant non pas un papetier, mais un moulin à papier. C'est du moins ce que l'auteur conclut d'un passage souvent cité et controversé du jurisconsulte Bartole (vers 1340), dont (soit dit en passant) il aurait bien dû, avec sa compétence reconnue, donner un commentaire. On sait, en effet, que la qualité du papier dépend souvent plus de la situation de l'usine, de l'abondance des eaux qui l'alimentent, de leur pureté, de la force motrice qu'elles peuvent procurer, etc., que de l'habileté professionnelle du papetier; de telle sorte que la marque, du moins pour le consommateur, doit témoigner d'où le papier vient, plutôt que par quel ouvrier il a été façonné.

Les filigranes ont fonctionné, en outre, comme marque de provenance nationale ou provinciale. Les armoiries de villes, de seigneuries, d'états, se rencontrent fréquemment, en totalité ou dans une de leurs parties essentielles seules, ou accompagnées de signes individuels ou d'initiales. Ce dernier cas ne se présente que lorsqu'il y a plusieurs papeteries dans la même région et que leurs produits jouissent d'une bonne réputation. Tout en recon-

1. *Haus-und Hof-Marken*. Berlin, 1870.

naissant l'impossibilité de classer les filigranes d'après les indications qui précèdent, M. Lastig constate que sur les 600 marques examinées par lui, il en est près de 30 pour cent dans lesquelles la sainte croix figure comme accessoire ou comme principal et que, très fréquemment, elle est accompagnée de lettres initiales. C'est là un point de commun entre les filigranes et les marques privées des négociants italiens, spécialement étudiées par l'auteur.

On peut regretter que M. Lastig n'ait pas fait dans sa publication une part plus large aux filigranes. Ils offrent, surtout dans la première période de leur emploi, aux XIVe et XVe siècles, une différence notable dans leur aspect, avec les marques privées des négociants. Tandis que ces dernières ne présentent ordinairement qu'un assemblage assez barbare de lettres et de croix, les marques des papetiers reproduisent des objets usuels et se distinguent par un cachet de réelle élégance artistique : étoile, fleurs de lis, colonne, hache, cloche, pot, tête de bœuf, bœuf entier, arbalète, arc, aigle, ange, tenaille, coutelas, tête de licorne etc. etc., tous ces objets sont fidèlement représentés et correctement dessinés; évidemment, les fabricants mettaient du prix à avoir une marque bien faite. Quoique ces marques n'aient eu, pour la plupart, qu'une durée éphémère, certaines d'entre elles cependant ont persisté longtemps et sont devenues banales, c'est-à-dire qu'elles ont été employées par plusieurs moulins à papier.

Plusieurs points relatifs au droit d'usage d'une marque mériteraient d'être examinés. On connaît un certain nombre de revendications de marques faites à partir du milieu du XVe siècle par des papetiers qui tinrent à faire reconnaître leur droit de propriété. Dans la plupart des cas dont il s'agit, ces industriels s'appuient sur le fait qu'ils emploient le filigrane en question depuis un temps plus ou moins long, parfois ils paient à l'autorité une certaine finance pour assurer leur droit dans l'avenir. Un des procès les plus curieux dans ce genre, est celui qui fut jugé à Fribourg, en 1515, pour décider lequel des deux papetiers, celui de la Glâne ou celui de Marly, aurait le droit de se servir, pour marquer ses produits, de la grappe de raisin que tous deux employaient. Le plus singulier dans cette dispute, et ce qui l'explique en même temps, en faisant comprendre la valeur de ce filigrane, c'est qu'il était d'importation étrangère, qu'il avait été usité en Piémont dès le milieu

du xv° siècle, probablement par plusieurs papeteries, qu'en France on commençait à l'adopter, qu'il allait y devenir banal et donner son nom à un format de papier qui a persisté jusqu'à nos jours.

III. *Études spéciales à une époque.*

M. J.-M. Richard[1] a publié, en 1888, 53 fac-simile de filigranes de papiers de la première moitié du xiv° siècle, conservés au trésor des chartes d'Artois. L'auteur a suivi, pour ses reproductions, l'exemple, malheureux à notre avis, de quelques-uns de ses prédécesseurs en dessinant les contours du filigrane par un double trait destiné à indiquer à l'œil l'épaisseur massive de la marque. Dans le court commentaire qui accompagne ses dessins, M. Richard ne se prononce pas sur la provenance des papiers examinés; nous serons plus affirmatifs que lui et nous dirons hardiment que tous ces filigranes, sans exception, attestent une origine italienne.

M. E. Kirchner[2] a étudié les papiers du xiv° siècle, dans les archives de Francfort sur le Mein. Son travail, œuvre d'un technicien et spécialiste, débute par une exposition claire et précise des procédés usités au moyen âge pour la fabrication du papier. L'auteur y signale les traces particulières laissées par la forme sur la feuille de papier. Il rend compte des variations d'aspect que présentent les vergeures et les pontuseaux, par les différents modes d'établissement des formes elles-mêmes. Il indique quels sont les caractères spécifiques du papier qu'un bon calque de filigrane peut fournir, et ses planches, établies d'après ces données, sont on ne peut plus satisfaisantes. Les 140 fac-simile qu'il donne sont classés en quatorze groupes qui ont l'inconvénient, comme tous les classements, d'être un peu arbitraires.

M. Kirchner cherche à établir la provenance des papiers qu'il

---

1. *Filigranes de papiers de la première moitié du* xiv° *siècle, conservés au trésor des chartes d'Artois, à Arras.* (Extrait du *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*). Paris, 1888.

2. *Die Papiere des XIV. Jahrhunderts im Stadt Archive zu Frankfurt a. M. und deren Wasserzeichen.* Francfort, 1893.

a étudiés. Incontestablement, la plus grande partie vient d'Italie; cependant quelques filigranes semblent dénoter une origine française ou même allemande; l'auteur croit pouvoir attribuer deux d'entre eux aux battoirs de Nuremberg et de Ravensbourg.

Enfin il se demande si l'on doit attribuer l'apparition des filigranes à quelque ordonnance du magistrat; selon lui, ce n'est point impossible; dans certains cas, c'est même problable; mais il constate que le grand nombre et l'extrême variété de ces marques prouve qu'elles ont été choisies par les papetiers d'une manière arbitraire. Quelques-unes ont certainement eu une signification précise: d'autres ont été usitées simultanément par plusieurs battoirs, probablement parce qu'elles étaient réputées. Dans ce dernier cas, a-t-on affaire à des contrefaçons, dans le sens que nous attachons aujourd'hui à ce mot? Cela est difficile à dire pour le XIVe siècle et, faute de renseignements, il est plus prudent de s'abstenir d'un jugement.

M. F. Piekosinski[1], professeur à Cracovie, s'est aussi occupé des filigranes des papiers du XIVe siècle, que lui ont offert les documents conservés dans les archives et bibliothèques de Pologne. La plupart de ces manuscrits sont de provenance étrangère, un assez grand nombre a cependant été écrit dans le pays même.

L'auteur commence par donner quelques notions sur la bibliographie des filigranes en Pologne et sur les plus anciennes papeteries de ce pays (celle de Breslau qui serait antérieure à 1477, celle de Pradnick qui remonterait à 1496, celle de Mogila, connue vers 1504, etc.) puis il expose l'ordre qu'il a adopté pour le classement des marques; il signale les dépôts où se trouvent les manuscrits examinés par lui, ainsi que la date assignée à chacun de ceux-ci.

Les fac-simile reproduits sont au nombre de 795, pour une période qui n'embrasse qu'une soixantaine d'années; c'est donc un travail très complet et intéressant, bien qu'il soit limité à une époque assez courte. Les dessins, à de rares exceptions près, sont

1. *Sredniowiezne znaki wodne,* zebrane z rekopisòn przechowanych w archiwach i bibliotekach polskich, glòwnie krakowskich. Wiek XIV. (Les marques en filigrane des manuscrits conservés dans les archives et bibliothèques polonaises, principalement celles de Cracovie, XIVe siècle; in-4°, 34 pages de texte et 77 planches reproduisant 795 filigranes. — *Bulletin de l'Académie des sciences de Cracovie.* — Cracovie, 1893.

correctement et même minutieusement exécutés, et leur reproduction en autographie très satisfaisante.

Il est à regretter que l'auteur n'ait pas accompagné ses fac-simile de l'indication du format du papier (les filigranes appliqués sur des formats différents n'étant pas comparables entre eux quoiqu'ils soient contemporains) et qu'il ait laissé de côté tout ce qui tient aux pontuseaux et surtout à la vergeure. Le rôle de ces deux derniers éléments est très important dans les papiers de l'époque étudiée par l'auteur, et leur examen, appliqué aux divers genres de filigranes, les éclaire d'une lumière instructive. Ainsi l'on constate une vergeure fine dans tous les papiers du premier tiers du XIVe siècle ; à partir de ce moment, on voit apparaître une vergeure beaucoup plus grosse qui devient d'un usage général à dater de 1345 ou 1350. La plupart des papiers de la période qui va de 1345 à 1380 présentent en outre la particularité frappante d'un fil vergeur supplémentaire ou accentué, tendu au milieu de la forme et supportant le filigrane. La grosse vergeure n'a pas été d'un emploi prolongé ; dès 1365 on commence à revenir à la vergeure fine ; le mélange des deux genres de papier est particulièrement sensible vers 1380 ; puis les papiers à grosse vergeure disparaissent graduellement et ce n'est que rarement et à titre exceptionnel qu'on en trouve encore dans les premières années du XVe siècle. Les pontuseaux des papiers de la même époque présentent à leur tour une particularité digne d'être signalée. Tandis qu'ils sont régulièrement espacés dans les papiers à vergeure fine de la première période, on les voit dans ceux à grosse vergeure présenter un écartement exceptionnel à l'endroit où est placé le filigrane et, ordinairement, dans cet espace plus large est tendu un pontuseau supplémentaire. Ces deux caractères, faciles à constater et à indiquer dans les fac-simile, sont d'un réel secours pour la détermination de l'âge des papiers du XIVe siècle.

Un mot, aussi, sur la classification des filigranes adoptée par M. Piekosinski : Il a formé trois groupes de ces signes : le premier comprend les représentations d'objets du règne animal (tête de bœuf, cerf, chien, licorne, etc.) le second, celles d'objets du règne végétal (feuilles, fleurs, fruits, etc.). Dans le troisième, il a placé tout ce qui ne rentrait pas dans les deux classes précédentes, aussi bien des représentations d'objets de la nature (soleil, lune, étoiles) que celles d'outils, d'armes, d'ustensiles, confectionnés

par l'homme et que celles de signes géométriques, d'armoiries, de lettres, imaginés par lui. MM : Midoux et Matton [1], en 1868, avaient déjà adopté une classification analogue. Elle nous paraît arbitraire (ainsi où doit-on mettre les animaux fantastiques ?) et surtout insuffisante. Il est vrai que l'auteur a subdivisé chacun de ces trois groupes en de nombreuses catégories, de manière à en former en tout plus de 80, mais ces catégories ne sont pas faciles à saisir, et il faut parfois feuilleter longtemps les planches pour trouver le filigrane spécial que l'on cherche.

M. Kirchner, dans le travail que nous avons analysé ci-dessus, a divisé ses filigranes en quatorze groupes : *a*) lettres et noms, *b*) armes, *c*) armoiries, *d*) signes divers, *e*) figures fantastiques, *f*) cloches ou peaux [2], *g*) tête et main d'homme, *h*) figures dont la base est le cercle, etc. Il n'est guère plus aisé de s'y retrouver que dans le système adopté par M. Piekosinski.

D'autres auteurs, surtout ceux qui étudient les premières impressions, Desbarreaux-Bernard, [3] par exemple, ont pris pour base la distribution géographique et reconnaissent des groupes italien, français, allemand.

Mgr Zonghi [4] a choisi l'ordre chronologique et donne ses familles dans l'ordre de leur apparition successive : ainsi l'ange, de 1338 à 1473 ; la tenaille, de 1339 à 1445 ; l'épée, de 1340 à 1451, etc.

Il est superflu de dire que chacun de ces systèmes présente certains avantages et qu'aucun d'eux n'est exempt d'inconvénients. L'ordre alphabétique que nous avons adopté dans nos études personnelles, parce qu'il nous convenait le mieux, n'est pas non plus satisfaisant, et M. Piekosinski remarque avec justesse qu'une classification pareille, qui variera nécessairement avec chaque langue, n'est pas heureuse pour un sujet aussi cosmopolite. Surtout, il constate qu'un même objet porte plusieurs noms synonymes et que dès lors, on sera fréquemment embarrassé pour

---

1. *Étude sur les filigranes des papiers employés en France aux* XIV

2. Plusieurs auteurs ont cru reconnaître une peau d'animal dans le filigrane que d'autres ont admis pour être une cloche.

3. *Catalogue des incunables de la bibliothèque de Toulouse*. Toulouse, 1878.

4. *Le marche principali delle carte fabrianesi dal 1293 al 1599*. Fabriano, 1881.

trouver celui qui a été choisi et sous lequel le filigrane a été classé.

Malheureusement, tous les systèmes, même les mieux combinés au point de vue théorique, se heurtent à des difficultés lorsqu'on veut les mettre en pratique. Si l'on a tant de peine à faire des classifications dans les sciences qui s'occupent de la nature, où tout est pourtant soumis à des lois, on peut bien s'attendre à en avoir davantage encore, dans un objet qui ressort de la fantaisie humaine et qui, par ce fait même, échappe à toute loi. La signification d'un assez grand nombre de marques demeure même souvent indécise et l'on est réduit à faire des conjectures sur l'objet qu'a voulu figurer le filigraniste.

A l'occasion de l'assemblée générale de la Société d'histoire du Rhin inférieur (Historischer Verein für den Niederrhein), tenue à Düren le 14 octobre 1891, M. H. Lempertz[1] a publié une petite plaquette tirée à cent exemplaires numérotés. C'est une contribution à l'histoire du papier de l'époque antérieure à Gutenberg. L'auteur y donne le portrait du premier papetier de Nuremberg, le conseiller Ulman Stromer, né en 1328, mort en 1407, reproduction d'une gravure de Georges Fenitzer, les fac-simile de onze filigranes, antérieurs à 1440, trois reproductions des gravures sur bois des métiers de Jost Ammann avec des rimes de Hans Sachs, à savoir ceux du papetier, de l'imprimeur et du relieur; enfin une feuille originale du papier employé par Jean Mentelin qui fournit à la fois le spécimen de ses caractères et le filigrane à la tête de bœuf de son papier. Cette dernière adjonction constitue un luxe que tout le monde ne peut pas s'accorder.

M. C. Portal[2], archiviste du département du Tarn, a fait paraître le catalogue des incunables de la bibliothèque d'Albi sur un plan analogue à celui suivi par Desbarreaux-Bernard dans sa publication sur les incunables de la bibliothèque de Toulouse. Les cinq planches qui accompagnent ce catalogue comprennent 107 filigranes classés d'après les trois grandes nationalités des impressions allemandes, françaises et italiennes.

L'auteur, dans sa préface, aborde la question de l'emploi des

---

1. *Beitrage zur Geschichte des Leinenpapiers.* 1. Die vor Gutemberg 'sche Zeit. 1301-1440. — Cologne, 1891.

2. *Catalogue des incunables de la bibliothèque d'Albi.* — Paris, 1892.

marques du papier comme moyen auxiliaire de détermination de l'origine des incunables ; il insiste sur le fait qu'on ne peut jamais conclure, à l'aide des filigranes, qu'à la provenance du papier et non à celle des impressions qui ont pu se faire à une distance considérable des papeteries. Mais l'auteur ajoute qu'on trouve des marques allemandes ou françaises dans des impressions italiennes. C'est une erreur. Les filigranes qu'il cite comme exemple n'appartiennent point à des papiers allemands ou français, mais à des papiers italiens ; dès lors rien d'étonnant à ce qu'on les trouve en Italie en même temps qu'en Allemagne ou en France. Durant la seconde moitié du xv° siècle, l'Italie du Nord fabriquait beaucoup de papier et suppléait à l'insuffisance de production de ses voisins du Nord. Le Piémont expédiait les siens dans la vallée du Rhône, d'Avignon à Lyon et à Genève, puis à Strasbourg et dans les villes des bords du Rhin. La Vénétie alimentait la Bavière et l'Autriche et les papiers du Milanais allaient surtout en Souabe. C'est précisément cette exportation des papiers italiens qui rend si difficile la détermination à l'aide de leurs filigranes, des impressions françaises ou allemandes sans indication de lieu ou d'imprimeur. Des papiers piémontais ont pu pénétrer jusqu'à Augsbourg et Nuremberg, de même que des papiers de Venise ont pu parvenir jusqu'à Bâle et aux cités des bords du Rhin, mais nous ne croyons pas qu'on puisse signaler de papier français ou allemand dans des incunables italiens. De même nous doutons fort que les papiers du centre et du sud de la France, avec les marques de la main du serment et de la roue dentée, aient pénétré jusqu'en Souabe ; aussi et bien que n'ayant pas vu l'ouvrage, ni les caractères avec lesquels il est imprimé, nous ne pensons pas que les *Sermones dominicales* de Hugo de Prato puissent être attribués aux presses d'un imprimeur de Memmingen, ainsi que le fait M. Portal, il est vrai, sur la foi de Hein.

Le travail de M. François Mugnier, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry, qui mérite d'être mentionné, ne nous arrêtera pas longtemps, L'article sur les filigranes des papiers en Savoie dont il fait suivre ses *Lettres des princes de la maison de Savoie à la Ville de Chambéry*[1] est fort court et les marques n'y sont pas reproduites en dessin, mais seulement décrites.

1. Chambéry, 1888.

M. le Dr N. Barone [1], sous-archiviste à Naples, a publié une intéressante étude sur les filigranes italiens des XIVe et XVe siècles. L'auteur accompagne son opuscule de 78 fac-simile de filigranes tirés des dépôts des chancelleries angevine et aragonaise de Naples.

Il cherche, en dépouillant les livres de comptes, à déterminer la provenance de ces papiers. La première mention d'achat de cette matière remonte à 1269-70 : à certains marchands pour le papier acheté chez eux pour écrire les comptes : « quibusdam mercatoribus pro cartis bombicinis emptis ab eis pro scribendis rationibus ». En 1272, il rencontre le nom d'un vendeur, Guillaume Coppule, marchand de Naples. Mais il faut aller jusqu'en 1479 pour trouver le filigrane mentionné à côté du nom de l'acheteur et du prix du papier, appelé à cette date *carta delo corno* (au cornet). En 1493 on parle de *carta della papara* (oison) qu'on achète à Andreuczo d'Amalfi . Cette dernière indication est significative, car les papeteries des environs d'Amalfi sont anciennes et célèbres. L'auteur se demande si ces fabriques ne remontent pas à la fin du XIIIe siècle, comme tendrait à le faire croire Matteo Camera, l'historien d'Amalfi. Malheureusement, cet auteur, qui connaît si bien tout ce qui concerne sa ville natale, ne cite pas de preuves à l'appui de cette hypothèse, car le fait d'une vente opérée en 1289 par Nicolas Favarius, de Ravello, de parchemin, de papier (*cartarum pergameni et bombicine*) et de cire ne prouve rien à cet égard. Ce qui serait une preuve irrécusable, en revanche, ce serait un filigrane aux armes de la cité ; or on ne le signale qu'en 1381, tandis que tous les filigranes d'une date antérieure, relevés par M. Barone, sauf un, se trouvent à Fabriano, à Bologne ou dans quelque autre localité de l'Italie centrale, quelques années avant leur apparition à Naples.

La publication de M. Barone n'apporte donc pas de renseignements nouveaux sur l'époque de la création des papeteries d'Amalfi. Elle témoigne, en revanche, de la puissance de production des papeteries de l'Italie centrale pendant tout le cours du XIVe siècle.

1. *Le filigrane delle antiche cartiere ne' documenti dell'archivio di Stato in Napoli dal XIII al XV secolo.* (Estratto dell'*Archivio storico per le Province napoletane*, anno XIV). Naples, 1889.

Les Notes de M. Boudon d'Amiens[1] sur quelques filigranes de papier des XIVe, XVe et XVIe siècles, reproduisent 36 filigranes. La partie originale de ce travail consiste dans l'indication exacte du format et du poids d'un bon nombre de ces papiers filigranés, compris entre 1458 et 1526 ; tandis que ces deux renseignements réunis ne sont guère fournis par les actes notariés ou les règlements de l'autorité sur l'industrie que dans le courant des XVIIe et XVIIIe siècles.

L'auteur suit de beaucoup trop près les indications un peu vieillies de Sotheby en ce qui concerne la provenance des papiers et, du fait que les papiers employés en Picardie venaient des Pays-Bas, il conclut, à tort, qu'ils étaient fabriqués dans ce dernier pays, alors que, jusqu'au XVIIe siècle, ils ne faisaient qu'y passer en transit.

IV. *Études spéciales à une région.*

M. A. Perrin[2], de Chambéry, dans sa notice historique sur les Caproni, fabricants de papier aux XVIIe et XVIIIe siècles, s'est attaché à réunir les filigranes (au nombre de 118) qui ont été usités dans l'espace de plus d'un siècle, par les différents membres d'une même famille. L'auteur a cherché, non seulement à reconstituer la généalogie des Caproni, mais à rattacher aux différents membres de cette famille les filigranes qu'il avait recueillis. Son étude sur la papeterie de La Serraz, sur les papiers qui s'y fabriquaient, leurs formats, les marques de leur emballage, constitue la monographie d'une fabrique de papier, comme il serait à désirer qu'on en possédât plusieurs. Nous savons que l'auteur prépare un complément à son travail sur les Caproni de Divonne et nous attendons sa publication avec impatience.

Outre son étude sur les papiers du XIVe siècle, M. Kirchner[3] a fait paraître une note sur la fabrication du papier en Saxe, avec

---

1. *Notes sur quelques filigranes de papiers* (employés dans les comptes de l'Hôtel-Dieu d'Amiens) *des* XIV *et* XVe *siècles et de la première moitié du* XVIe, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, 3e série, tome X. Amiens, 1889.

2. Les *Caproni, fabricants de papier à La Serraz et à Divonne, aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles, leurs marques et filigranes.* Chambéry, 1892.

3. *Die Papierfabrikation in Chemnitz, mit einer Tafel Wasserzeichen.* Chemnitz, 1893.

17 filigranes, allant de 1380 (le document portant cette date est certainement une copie postérieure) à 1690. Il confirme que, pour Chemnitz, comme pour l'Allemagne en général, les premiers papiers employés sont de provenance italienne. Le plus ancien filigrane allemand figure sur un document de 1424, dont le papier vient de Ravensbourg ; on trouve les armoiries d'Augsbourg en 1486 ; enfin avec le XVIe siècle apparaissent les marques indigènes saxonnes; en 1500, les armes de Saxe, surmontées de l'inscription *Dresden*; puis viennent les noms de localités papetières : *Penig* (en 1500), *Waldenbourg* (en 1500), *Schwarzbach*, en Bohème (en 1500), *Lunckwitz* (en 1516), les armoiries et le nom de *Kirchberg* (en 1500 et 1635). Le nom de *Chemnitz* ne se rencontre qu'en 1690, date que confirment les documents historiques mentionnant une papeterie qui y fut créée l'année précédente, soit en 1689.

L'*Étude sur les filigranes des papiers lorrains*[1] de M. Lucien Wiener, conservateur du musée historique lorrain à Nancy, est un travail important, bien fait et riche en renseignements de tous genres. L'auteur ne donne, modestement, ses recherches que comme une contribution à l'histoire des papiers lorrains ; le sujet, dit il, n'est pas épuisé et en s' « aventurant dans ce travail », il n'avait pas prévu « toutes les difficultés » qui l'attendaient. Néanmoins, il s'est courageusement mis à l'œuvre, il est allé jusqu'au bout, et les résultats obtenus couronnent dignement ses efforts.

M. Wiener constate, qu'en Lorraine, ce n'est guère que sous Charles III (vers 1578) que l'on peut signaler une marque qui devint à peu près spéciale au format, au commencement du XVIIe siècle. Cette marque, c'est celle de l'X ou du double C qui fut en usage seulement en Lorraine où elle persista, malgré les ordonnances royales de 1739 et 1741, jusqu'au commencement du XIXe siècle et cela, sous bien des variétés et accompagnée ordinairement d'un second filigrane ou contre-marque.

L'auteur fait remarquer, avec raison, l'importance de la contremarque qui constitue le signe propre de la papeterie ou du papetier, tandis que le filigrane principal indique la provenance provinciale, le format ou la qualité. Ce système du double filigrane, appliqué d'abord par les Vénitiens dans le dernier quart du

1. Nancy, 1893.

xve siècle, passa assez rapidement dans d'autres régions de l'Italie, puis en France où il n'apparaît guère que vers le dernier quart du xvie siècle. Mais tandis que les papetiers vénitiens plaçaient leur contre-marque à l'angle inférieur de la feuille de papier, les papetiers français la mirent quelquefois côte à côte avec le filigrane principal, mais le plus souvent dans la moitié de la feuille opposée à celle où se trouve celui-ci et sur la même ligne médiane que lui. M. Wiener reconnaît qu'il n'est pas possible actuellement d'assigner un nom de papetier aux nombreux monogrammes qu'il a relevés, mais on peut espérer que des recherches ultérieures permettront graduellement d'atteindre ce résultat.

Un intéressant document inédit publié par l'auteur, prouve l'existence du privilège d'une marque accordé par Charles III pour la papeterie d'Arches (vers 1581) et cette marque est précisément celle du double C couronné. Le même document nous apprend que cette marque avait été, dès 1604 ou 1605, imitée par « certains marchands d'Épinal et autres du bailliage d'Allemagne. » Il est singulier que, comme remède à cette contrefaçon, le recourant demande, non pas qu'il soit défendu à d'autres de se servir du double C, mais qu'il soit autorisé à marquer son propre papier d'une marque nouvelle, soit d'un H couronné, avec « deffense à tous papetiers » de se servir de cette nouvelle marque ou de l'imiter à peine de confiscation et d'une amende de 50 francs.

Dans une de ses planches (Pl. IX) l'auteur reproduit un filigrane représentant les armes du comté de Bar, tiré d'un cahier de 1347-48, et en conclut à l'existence d'un battoir à papier dans le Barrois à cette date reculée. Le caractère archaïque de ce filigrane n'est pas en désaccord avec cette date, mais dans le même cahier figure la marque du *p* gothique surmonté d'un fleuron. Or ce dernier filigrane est d'un siècle au moins postérieur à 1347, et sa présence, si elle n'est pas le résultat d'une erreur, infirme la conclusion de M. Wiener.

Un autre filigrane indigène, mais non spécial à la Lorraine, est un signe qui rappelle le chiffre 4. On le rencontre fréquemment, non seulement comme filigrane, mais comme marque d'imprimeur et comme marque privée de négociant ou de corporation. Est-ce un signe dérivé de la croix et faut-il le considérer comme un emblème religieux ou commercial ? La question, souvent agitée, demeure pendante.

Parmi les filigranes à initiales et à armoiries reproduits dans l'ouvrage, on remarque l'écu couronné à la lettre B accompagné d'une banderolle portant un nom, mal déchiffré par l'auteur, et qui n'est autre que celui de Nicolas Lebé; on trouve ailleurs, presque à la même époque, le nom de Jacques Lebé, accompagné des mêmes armes parlantes. Ces deux Lebé (dans quelques cas nous avons lu Lebas), dont le papier se rencontre dans un rayon assez étendu, appartiennent-ils à la même famille que le célèbre graveur de caractères Guillaume Lebé, leur contemporain? Nous l'ignorons; mais d'après la distribution géographique de cette marque, nous croyons qu'on doit l'attribuer à un moulin à papier des environs de Troyes.

Le nom d'Edmond Denise, reproduit également par M. Wiener, est aussi celui d'un papetier des environs de Troyes apppartenant à une famille dont plusieurs membres, Nicolas et Jacques entre autres, ont exercé la même profession à partir du milieu du XVIe siècle jusque vers le milieu du XVIIe. Edmond, dont le nom se trouve déjà dans des filigranes de 1566, se qualifiait en 1604 de « papetier-juré de l'Université de Paris, bourgeois de Troyes et y demeurant. » Il prenait à ferme, à cette époque, le moulin à papier de Barberey.

L'auteur reproduit encore le nom d'un autre papetier, savoir celui de Siméon Nivelle. On trouve ailleurs le filigrane de Jean Nivelle, autre membre de cette famille, bien connue dans l'imprimerie.

Relevons aussi un Écu à l'aigle bicéphale accompagné d'une banderolle portant un nom illisible. Il s'agit ici de la devise de Charles-Quint: « Plus outre ». Ce filigrane que l'on rencontre en abondance, et pendant plus d'un siècle, en Franche-Comté, à partir de 1564, n'appartient probablement pas en propre à la Lorraine; la variété rencontrée par l'auteur et accompagnée d'une contremarque au double C est sans doute une imitation et témoignerait que, déjà en 1587, ce filigrane était devenu banal.

Les marques de la main ou du gantelet, du cornet et du raisin ont été employées par les papetiers lorrains, en général accompagnées de contre-marques, et à une époque où ces filigranes ont la signification d'un format.

En revanche, la Crosse de Bâle semble avoir été prise en raison de la bonne réputation des papiers de cette ville; l'auteur en donne

des variétés lorraines dont la plus ancienne est de 1577. Sept papetiers de Bâle se plaignaient à leur magistrat, en 1576, de ce qu'on contrefaisait leurs marques à l'étranger.[1] Faisaient-ils allusion aux papiers lorrains que signale M. Wiener? C'est probable, car en 1583 leur plainte est positivement adessée au duc Charles II. L'ours de Berne, bien qu'agrémenté d'un collier et d'un cornet, avait vraisemblablement été adopté pour la même cause. Quoique l'auteur ne le donne qu'à la date de 1577, il est certain qu'on l'avait contrefait bien plus tôt en Lorraine; quelques lignes des protocoles du Conseil de Berne (Rathsmanual nº 189) qu'a bien voulu nous signaler M. l'archiviste Türler, témoignent que ce Conseil s'était adressé, en 1521, au duc de Lorraine à l'occasion du papier sur lequel on imprimait la marque de l'ours. La même plainte en contrefaçon de filigrane était adressée simultanément à deux autres personnes : la première au seigneur de Châtelard (près de Montreux), château qui appartenait à cette époque à la famille de Gingins de qui relevait aussi la seigneurie de Divonne, localité qui a possédé plusieurs papeteries dont une nous est connue, comme étant, en 1526, aux mains de la famille Bel de Genève. La seconde était adressée au magistrat de Bâle auprès duquel une démarche analogue fut renouvelée en 1536 et en 1552[2].

L'auteur reproduit, en neuf planches, des enveloppes imprimées de rames de papiers de divers battoirs de Lorraine. Ce sont là des raretés dont on ne possède que peu de fac-simile. La seule de ces gravures qui soit datée est de 1707. M. Perrin, dans l'ouvrage dont nous avons rendu compte ci-dessus, donne cinq dessins d'enveloppes de papiers des Caproni, allant de 1670 environ à 1705.

Auparavant, M. X. Roux[3] avait publié le fac-simile de la vignette employée pour l'empaquetage de leurs papiers par Durand Chelle et Péraudon, papetiers du duc de Lesdiguières à Vizille, de 1652 à 1658.

M. L. Clericus[4] a décrit, de son côté, deux enveloppes de même genre provenant, l'une de la papeterie seigneuriale de Haras, en

---

1. Communication obligeante de M. le Dr. Wakernagel, archiviste de Bâle. Voir aussi : T. Geering, *Handel und Industrie der Stadt Basel.* Bâle, 1886, p. 526 et 531.

2. Communication particulière due à l'obligeance de M. le professeur A. Fluri à Muri.

3. *Papetiers du Dauphiné.*

4. *Papierzeitung* de Berlin, 1891, p. 1405.

1687, et l'autre de la fabrique de papiers de G. L. Pasch à Dörnitz, d'un siècle environ plus jeune. Parfois les fabricants de papier, sans doute par économie, remplaçaient l'impression sur la feuille d'emballage par une simple étiquette imprimée typographiquement ainsi que nous en avons vu à Clermont-Ferrand[1] au nom de « J. Chabrier de Thiers — fait en Auvergne » étiquettes qui nous ont paru remonter au commencement du XVIIIe siècle.

M. Gautier, archiviste à Besançon, a bien voulu nous communiquer la marque employée par la papeterie de Baume-les-Dames, (Doubs) en 1626. Dans un registre d'actes du notaire Bonneau à Montauban, nous avons relevé, à la date de 1592, celle de Pierre Boudic, à la licorne regardant une fleur de lis. Les *Missiven-Bücher* des archives de Bâle nous ont fourni, à la date de 1582, les marques usitées par les papetiers bâlois Peter Düring et Nicolas Heusler. Enfin, un registre du Chapitre de Ste Marie d'Auch, de 1562 à 1568, nous a fourni la marque du gantelet ou de la main couronnée accompagnée des initiales V F et d'un nom de papetier ou de lieu, malheureusement mal venu et que nous n'avons pas réussi à déchiffrer. Comme on le voit par ces exemples, l'habitude d'emballer le papier dans une enveloppe reproduisant la marque du papetier est ancienne. Le Conseil de Genève ne faisait, sans doute, que sanctionner une coutume établie lorsqu'il enjoignait, le 28 Juin 1563, « à tous marchands papetiers de n'amener ne faire venir en ceste cité aucun papier qui ne soit qualifié comme s'en suit, et ce, à peine de confiscation d'iceluy. C'est qu'il porte la marque particulière, tant sur les feuilles, *comme sur les rames*, de l'ouvrier par lequel il aura esté faict, afin qu'il puisse estre discerné. »

M. Wiener termine son intéressant ouvrage par une liste alphabétique des papeteries mentionnées dans les documents lorrains, liste qui ne comprend pas moins de 64 noms. Le plus ancien de ces établissements serait celui de Ville-sur-Saulx, mentionné déjà en 1381; celui de Saint-Dié, qui vient après, a été construit en 1464.

---

1. *Archives départementales*, dans le dossier C, n° 541.

V. — *Travaux généraux sur les papeteries, les papiers et leurs filigranes.*

M. N. P. Likatscheff, sous le titre modeste de : *Le papier et les plus anciens moulins à papiers de l'État de Moscou*[1], a fait un travail considérable et d'une portée qui dépasse de beaucoup le cadre indiqué; car il ne comporte pas moins de 783 fac-simile de filigranes de toutes époques et de toutes provenances et d'une centaine de pages de texte. Mais il est écrit en russe et c'est un malheur pour ceux qui ne connaissent pas cette langue et pour moi en particulier. Cette ignorance m'oblige à être bref et à signaler à grands traits la marche de l'auteur.

M. Likatscheff constate que le mot russe qui signifie papier dénote une provenance orientale. C'est donc certainement de l'Orient que les premiers spécimens en sont venus en Russie. Puis il aborde la question de la composition matérielle du papier et expose les controverses qui ont abouti à nier l'existence d'un papier fait de coton. Il étudie les filigranes comme marque de provenance et de fabrique et présente la bibliographie du sujet. Puis il décrit les routes commerciales suivies par le papier pour son arrivée en Moscovie d'après ses diverses provenances, dans le cours des siècles, examinant successivement les produits de l'Orient, de l'Italie, de France, d'Allemagne, de Pologne, de la Ligue hanséatique, de Hollande, d'Angleterre, et cherchant à déterminer les filigranes spéciaux à chacun de ces pays. Enfin un dernier chapitre retrace l'histoire des moulins à papiers en Russie, à dater du milieu du XVII[e] siècle; c'est peut-être, avec celle qui traite de la Pologne, la partie la plus neuve de tout l'ouvrage — du moins pour les lecteurs de l'Occident; car le reste est, essentiellement et avant tout, un travail d'érudition dans lequel M. Likatscheff a utilisé avec ordre et sagacité les matériaux amassés par ses prédécesseurs.

La collection de marques qui accompagne l'ouvrage, soigneusement exécutée en 116 planches, constitue le recueil général le plus complet de filigranes que nous possédions jusqu'ici. Chacun

1. Saint-Pétersbourg, 1891.

des dessins porte la date du document d'où il a été tiré et un numéro d'ordre permet de recourir à l'auteur qui l'a le premier reproduit.

Que dire à la fin de l'examen auquel nous venons de nous livrer et qui a, peut-être, paru bien long à nos lecteurs? Nous avons exposé, chemin faisant, nos opinions, nos doutes au sujet des idées émises par les auteurs au cours de leurs recherches. Nous n'y reviendrons pas. Presque partout la lumière fait encore défaut, les faits ne sont pas assez nombreux, les textes sont trop rares, les preuves insuffisantes, pour qu'on puisse poser des règles ou tirer des conclusions. Nous savons encore trop peu. Ce qu'il faut, pour connaître plus exactement l'histoire du papier et de ses filigranes, c'est le concours de tous ceux que le sujet intéresse, ce sont des monographies locales, l'étude des actes de notaires dans les régions ayant possédé d'anciennes papeteries, ce sont des publications sur les marques du papier des diverses époques et de pays divers. Nous savons que ces travaux se font de plusieurs côtés, en Italie, en France, en Allemagne et jusqu'en Russie et nous appelons de tous nos vœux leur prochaine apparition. Le progrès, dans tous les domaines, est lent à s'accomplir et demande des efforts soutenus. Dans le champ spécial, à la fois historique et archéologique, dont nous venons de nous occuper, de nombreux ouvriers sont à l'œuvre, nous avons signalé leurs travaux; s'ils sont insuffisants, ils ne sont certes pas infructueux ni dénués d'intérêt.

C. M. BRIQUET.

Genève, mai 1894.

UNE LETTRE DE GUILLAUME PÉLICIER

ÉVÊQUE DE MAGUELONNE

AU CARDINAL JEAN DU BELLAY

Guillaume Pélicier, dont l'importance littéraire a été mise en lumière par la thèse de M. Jean Zeller[1] et mieux encore par les travaux de M. Henri Omont[2], était évêque de Maguelonne depuis environ quatre ans[3] lorsqu'il conçut le dessein de faire transférer le siège de son évêché de cette ville désolée en la ville voisine et florissante de Montpellier.

Fort de la faveur de François Ier[4], il se rendit lui-même à Rome pour plaider sa cause. Il y resta plus de deux ans[5]. On s'imagine facilement qu'il ne dépensa pas tout ce temps en négociations. Dans les longs loisirs que lui laissait la poursuite de son affaire diocésaine, pendant les interminables attentes aux antichambres ecclésiastiques, il se liait d'amitié avec les littérateurs qui vivaient alors dans la ville, ornement habituel de toute maison cardinalice depuis le grand pontificat de Nicolas V. Il aimait les Italiens et s'en fit aimer si bien, que François Ier, un des rois les plus avisés et les mieux servis que la France ait eus, le nomma, deux ans après son retour de Rome, ambassadeur à Venise[6].

---

1. *La diplomatie française vers le milieu du* XVIe *siècle, d'après la correspondance de Guillaume Pellicier,* Paris, 1880, in-8°.

2. *Bibl. de l'École des Chartes,* t. XLVI (1885), pp. 45-83 et 594-624; et à la fin des *Catalogues des mss. grecs de la bibl. de Fontainebleau,* 1889.

3. Depuis la fin de 1529. *Gallia Christiana,* VI, 807 D.

4. *Ibid.,* VI, 808 A.

5. *Ibid.*

6. Au commencement de 1539. — François Ier lui avait déjà confié deux missions diplomatiques, à Cambrai, lors des conférences pour le célèbre traité, et à Marseille (1533) pour les négociations relatives au mariage de Henri (plus tard Henri II) avec Catherine de Médicis. Cf. *Gallia Christ.,* VI, 808 A.

Cette période romaine est la moins connue de la vie de Guillaume Pélicier, et la lettre que nous publions est la seule épave — du moins que l'on ait signalée — de sa correspondance de ce temps-là. Cette lettre nous fait connaître plusieurs de ses amis : Fausto Sabeo, l'un des custodes de la bibliothèque Vaticane[1], et Agostino Steuco de Gubbio qui, deux ans plus tard, en était le dernier bibliothécaire non revêtu de la pourpre[2]; Christophe Contéléon de Monembasie[3], qui faisait partie de la « famille » du cardinal Niccolò Ridolfi, et Nicolas Petros[4], qui appartenait à celle du cardinal Francesco Pisani. Pélicier faisait, avec les deux derniers, l'apprentissage de ce goût si vif pour les auteurs et les livres grecs, qui a illustré son ambassade vénitienne.

La lettre de Pélicier est adressée au cardinal Jean du Bellay qui avait déjà, sur l'ordre de François Ier, quitté Rome pour se rendre à la cour et prendre en main la direction des affaires du royaume. Sa réputation méritée de fin lettré[5], sa libéralité envers les artistes et les poètes, le beau renom que s'était fait le roi son

---

1. Sur Sabeo, v. Eugène MÜNTZ, *La Bibliothèque Vaticane au* XVIe *siècle*, pp. 31 et 33, et *passim*.

2. Sur Steuco, v. MÜNTZ, *ouvr. cité*, pp. 88, 92 et 99; et Vincenzo GAROFALI, *Biblioteca compendiosa degli uomini illustri della congregazione de' canonici regolari del SS. Salvatore*, Velletri, 1836, in-8°, pp. 34-41.

3. Par suite d'une erreur de lecture, Gardthausen (*Griech. Paläogr.*, p. 317), après Ign. Hardt (*Catal. cod. mss. Bibliothecae Regiæ Bavaricæ*, Munich, 1810, in-4°, t. IV, p. 243), l'appelle *Coneuléon ;* il est le copiste du ms. grec de Munich n° 400.

4. La notice la plus complète sur N. Petros se trouve dans Em. LEGRAND, *Bibliographie hellénique* (XVe-XVIe siècles), t. I, p. 184-187. Cf. aussi OMONT, *Bibl. Ec. Chartes*, vol. cité, p. 614.

5. Témoin cette épigramme de Sabeo :

AD IOANNEM BELLEUM
CARDINALEM PARISINUM

Ite salutatum Mysten, numeri, atque Poetam
Et dominum (nam mi non licet ire) meum.
Circumstant illum populi, atque negocia Regum
Absumunt, rapiunt, tempus, et Aonides.
Indignum est, quod turba agitet, curæque profanæ,
Qui loquitur superos cum superisque habitat.

Les poésies de Sabeo parurent à Rome, en 1556, (*apud Valerium et Aloisium Doricos fratres Brixien.*) sous le titre suivant : *Epigrammatum Fausti Sabiae Brixiani, custodis Bibliothecae Vaticanae, libri quinque, ad Henricum regem Galliae*. L'exemplaire de Henri II se trouve à la Bibl. Nat. sous la cote : *Inv. Réserve pYc 987*. — La pièce que je viens de citer se trouve à la page 433.

maître avaient attiré chez le cardinal, tandis qu'il vivait à Rome, les humanistes de la cour Palatine. Les écus d'or fleurdelisés auraient suffi à les grouper autour de lui, si l'on en croit l'épigramme suivante de Sabeo :

AD IO. BELLEUM CARD. PARISINUM.

Musæ ibant tristes, et ego tunc tristior illis,
Dudum explorata Principum avaritia.
Quid faciam? nix alba caput jam tinxit, egestas
Me premit, o miserum terque quaterque senem!
Invalidus nequeo duros versare ligones;
Marcesco, et vires consenuere meæ.
Erubeo pulsare fores, et dicere : « Egenti
Porgite! » mendicis non ego natus avis,
Quamvis ille meas et oves absumpsit et agnos
Pontificum vere maximus ore Leo.
Tu, Bellæe, inquam, flos fragrantissimus inter
Lilia cana nitens purpureasque rosas :
« Spera, inquis, vos et ne desperate, Camœnæ,
Gallorum larga nobilitate Ducis.
Nam spes et ratio studiorum in Principe nostro,
Qui decus est Phœbi Pieridumque chori. »
Spero equidem, dixi, inspiciens quod lilia ubique
Cana, at apud Gallos aurea facta nitent[1].

Aussi, quand François Ier rappela le cardinal en France, ce fut une explosion de tristesse dans ce petit monde qui, depuis longtemps déjà, souffrait de la pénurie du trésor pontifical. Sabeo se répandit en courtes, mais nombreuses élégies qui attestent sa profonde douleur. Je ne citerai ici que les plus expressives. Le début de la première, adressée à du Bellay lui-même, est d'une assez belle allure :

AD JOANNEM BELLEUM, CARD. PARISI.

Liquisti Heroum sedem Tybrimque parentem,
Aenthea terreni celsaque tecta Iovis,

1. *Ed. citée*, p. 490. Dans une autre épigramme (p. 436), il proteste de la pureté de son admiration pour du Bellay :

Non quia dives opum sacri columenque senatus,
Sed quia virtutis sis studiosus, amo...

Qui te purpureo ascripsit, Bellee, senatu
  Teque inter charas annumeravit opes
Hic ubi eras inter Proceres sublimius astrum,
  Urbis et æternæ gloria, et unus honor.
Traxit amor tanti sacro invisere vultus
  Excipere et gemmas Regis ab ore gravi.
Parco tibi, est Deus ille tuus (si dicere fas est)
  Et mihi parce etiam, si Deus ille meus.
Regem ardenter amas, reverenter amoque coloque.
  Tollis in astra illum, iam super astra tuli.
Remque diemque dicas, arcana negocia, et illi
  Otia sacravi vivaque templa dedi[1].

La seconde, adressée à François Ier, est plus touchante :

AD FRANCISCUM GALLIÆ REGEM
In discessu ab urbe Io. Bellei Cardinalis Parisini.

Magnanime o Princeps, ecquid peccavimus in te?
  Supplicio insontes plectimur ecce gravi.
Eripuisti illum, quem dicere possumus urbis
  Læticiam, laudem, lumen, et illecebras,
Et desolatæ, morientis Pallados et spem.
  Hinc Musæ hæc clamant Romaque mœsta simul :
« Quo tu, Moecenas, properans te proripis, et tu,
  Quid rapis e nostro, Rex, Phaetonta polo?
Belleum fuerat melius non noscere nobis,
  Quam sperasse diu, post caruisse brevi[2]. »

De retour en France, du Bellay, distrait de la littérature par de graves soucis politiques, oublia ses protégés Romains, qui avaient tant compté sur ses encouragements — et sur sa bourse. Lettres, suppliques, pièces de vers plurent sur la table ministérielle : Mécène, fort occupé, ne répondait pas. A la fin, étonnés, puis furieux, nos bons littérateurs — *genus irritabile vatum* — n'y

1. *Éd. citée,* p. 466.
2. *Paris. Lat.* 17908, fol. 198 v° (exemplaire de Henri II). Dans l'édition (p. 442), la pièce est dédiée « ad Henricum Regem Galliae. » Sabeo a-t-il voulu faire de ces vers, quand il les imprima, une épigramme contre Henri II qui avait éloigné des affaires le cardinal du Bellay ? C'est possible, mais peu probable. Il a plus d'une fois changé le nom du dédicataire de ses pièces ; ainsi la protestation de dévouement, en six vers, qui se lit aux pp. 438-9 de l'édition, y est adressée au cardinal Marcello Cervini ; dans le ms. (fol. 196 v°), elle porte en tête le nom du cardinal Antonio Pucci.

tinrent plus : des prières ils passèrent aux récriminations amères, allèrent jusqu'au bord de la menace. On peut juger du ton auquel ils se haussèrent par l'épigramme suivante de Sabeo et par les lettres de Steuco (surtout le début de la seconde) publiées plus bas :

AD JO. BELLEUM CARD. PARI.

A te si nequeo verbum extorquere nec unum,
Num sperare tuas posse licebit opes?
Tu mihi dicebas, non unius esse diei
Quam tecum sanxi fidus amicitiam.
Iurassem æternam, colui quam pectore toto;
Tunc tuus, ut visum est, mutuus ardor erat.
Intepuit, quia fictus erat, vel nullus, et erro.
Quem non cepissent frons tua, verba, domus[1]?

Quant à Guillaume Pélicier, il dut être aussi réservé dans ses avances à cette troupe savante et famélique, qu'il est discret dans sa lettre à du Bellay, en lui rappelant « messieurs voz serviteurs et amys de pardeça[2] ». On ne trouve, en effet, à son adresse, dans tout le recueil de Sabeo, qu'une piécette quelque peu malicieuse, mais point trop fielleuse :

AD GULIELMUM PONTIFICEM MAGALONENSEM.

Ante fores clausas binis (nec profuit) horis
Ieiunus, mensam quum popularis, eram.
Alloquor hunc, illum; dixere : « Morare parumper;
Iam Gulielmus adest. » Non venis, inde abii.
Nescio quis nostrum in culpa : expectare molestum,
Damnosum Siculas deseruisse dapes.
Dixero si verum, parcas : peccavimus ambo,
Attamen est venia dignus uterque sua.
Ille ego discedens, tardans reus ipse fuisti;
Sed tuus utilior, quam meus, error erat[3].

La lettre de l'évêque de Maguelonne est datée simplement du mois d'août, sans indication d'année; mais, comme on le verra, il n'est guère douteux qu'elle n'ait été écrite en 1536.

LÉON DOREZ.

---

1. *Éd. citée*, p. 475.
2. Cependant on y voit percer déjà sa prédilection décidée pour les Grecs.
3. *Éd. citée*, p. 485.

GUILLAUME PÉLICIER AU CARDINAL JEAN DU BELLAY
(7 août 1536).

Monseigneur,

Ayant la comodité de me mectre en la compaignie de monseigneur le Révérendissime cardinal Trivolce[1], je eusse bien voulu m'en venir devers vous; mais, obstant que l'affaire de nostre esglise n'estoit encores dépesché du tout et que, comme je vous ay escript, le banquier n'eust voulu en façon du monde délibvrer les deniers de l'expédition sans que moy en personne luy en fisse recognoissance, suis demeuré jusques à présent, où je me actandoys — pour tant de belles promesses que *Davus ille noster* (*qui hic turbat omnia*) m'avoit faictes — recouvrer quelque partie de ses trois centz escuz, lesquelz, interposant vostre nom et auctorité, il y a tantost ung an, il nous corbina; mais à présent je voy clairement qu'il n'y a lieu de plus m'y actandre. Et si fault il que je soye ung petit myeulx fourny d'argent avant que entreprandre ung si long voyage en ce temps difficille par gens et païs incongneuz. Par quoy ay mandé à mes gens y pourveoir, ce que je actandz au premier jour recouvrer. Ce pandant, ces chaultz se passeront, lesquelz sont plus grandz et fascheulx qu'on ne veyt long temps yci. J'espoire que tout pourra avoir esté pour le myeulx; car tout le temps que sommes arrestez ici, avons faict quelque advancement ès bonnes choses que je cognois vous estres (*sic*) agréables.

Tous messieurs voz serviteurs et amys de pardeça font bonne chére et se recommandent très humblement à vostre bonne grâce, et sur tous monseigneur Faustus, qui insiste tousjours après l'escripture de ses épigrammes que luy avez mandés[2]. Et aussi faict monseigneur Augustinus Eugubinus lequel, doubtant les chaultz, cest (*sic*) retiré aux montaignes en son païs. Ils ont,

---

1. Le cardinal-archevêque de Narbonne, Jean de Lorraine, et le cardinal Agosto Trivulzio, abbé de Saint-Victor de Marseille, appuyaient Pélicier dans sa démarche. *Gallia christiana*, VI, 808 C.

2. Probablement une copie de ses premières épigrammes, analogue à celle qui forme le ms. de la Bibl. Nat. coté *Nouv. acq. lat.* 188. Ce petit ms. a appartenu au collège des jésuites de Tournon et provient peut-être originairement du célèbre cardinal à qui Sabeo lui-même a pu l'offrir.

soubz Dieu, ferme espérance en vous plus que en tout le demourant du monde. Je suis seur avec le temps ils n'en seront point frustrez.

Monseigneur le Révérendissime de Rodolphis a ung honeste home grec nommé maistre Christofle Conteléon, natif de Malvesia in Laconia, lequel, environ trois ans y a, estoit avec nous à la court, et duquel il vous pleut pour vostre génuine humanité porter parolle au Roy grandement favorable, jusques à luy impétrer lettres de naturalité. Il m'a prié le plus fort du monde vous supplier commander à ung de voz gens les luy faire dépescher. Aussi mondit seigneur le cardinal de Rodolphis m'en a parlé bien affectueusement et (comme m'a dit) vous en a escript par deux fois. Il est esmerveillé de ce qu'il n'en a eu responce. J'en ay escript a monseigneur maistre Jehan Chappellain[1] pour la bonne affection qu'il portoit audit maistre Christofle; mais, comme je suis adverty, il est retiré à Paris. Je vous supplie, Monseigneur, luy faire ce bien qu'il puisse recouvrer le fruict de ce bienfaict que jà luy avez faict.

Ces moys passez, monseigneur Nicolaus Petreius, qui est à monseigneur le R^me^ cardinal Pisan, me donna quelques cayers d'ung fort singulier libvre qu'il traduict de grec, intitulé : *Meletii patriarche Antiocheni de Structura hominis*[2], lesquelz je vous ay envoyez pour entendre s'il vous plaira qu'il achève; car il a voulloir le vous dédier et tout ce qu'il est et peult, si vous le trouvez bon. Il vous plaira, Monseigneur, pour vostre bénignité en faire sçavoir vostre bon plaisir; car il est home pour sa bonté, bonne érudition mesmement en grec et ses aultres bonnes qualitez, qui mérite d'estre ambrassé de vostre acoustumée faveur.

Monseigneur, je croy que à présent noz bulles[3] pourront estre

1. Un des médecins de François Ier. Michel de l'Hospital lui a composé une épitaphe; cf. *Michaelis Hospitalii Galliarum cancellarii epistolarum seu sermonum libri sex*, Paris, Mamert Patisson, 1585, in-fol., p. 380.

2. Cette traduction ne fut pas dédiée à du Bellay; elle parut en 1552 seulement, en tête d'une série de traductions analogues, dédiée à Andrea Matteo Acquaviva, duc d'Atri, Venise, in-4°. Cf. Legrand, ouvr. cité, t. I, p. 185-187.

3. Les bulles de la translation du siège de l'évêché de Maguelonne à Montpellier portent la date du 6 des calendes d'avril (27 mars) 1536. Elles furent notifiées au chapitre de Maguelonne et aux bénédictins de Montpellier aux mois de juin et d'août de la même année. Cf. *Gallia Christiana*, VI, 808 C; pour le texte même des bulles, cf. *ibid.*, *Instrumenta*, col. 389 et suiv.

arryvées à Lyon. Il pourra estre que nostre chappitre envoyera quelzcuns là pour les recouvrez. S'ilz avoient besoing de quelque placet ou aultre chose à la court, je vous supplie, Monseigneur, voulloir estre protecteur et patron de tous nous en cestuy et aultres nostres affaires, et noz demeurerons tousjours voz très humbles esclaves et, ce néantmoings, de affection comme filz. Et sur ce (après moy estre recommandé de tout mon cueur à vostre bonne grâce et baisé voz mains) fairay fin, pryant Nostre Seigneur vous veille garder au bien public et honneur sien en bonne prospérité et santé avec longue vie.

De Rome, ce VIIe jour d'aoust [1536][1].

Vostre très humble et obéissant serviteur,

G. E. de Maguelonne[2].

Agostino Steuco au cardinal Jean du Bellay.

I

R^mo mon^re e padrone mio osser^mo,

Molte fiate doppo la partita sua de Italia ho scritto à quella; e, quantunche potrebbe esser che non son' capitate alle sua mani le mia lettere, pur mi pare piu verisimil causa, che quella non habbi mai fatto cenno di haverle receute, le grave & importantissime occupationi sua, che questo anno li sonno state alle spalle. Hora che quella tenebrosa nebula e quasi tempesta si [è] sgravata & ha lassato ritornare il solito splendore, rescrivo a vostra R^ma S^ria faccendoli riverentia, et insieme pregandola et supplicandoli che di me, comme spesse fiate mi ha promesso, si voglia ricordare. In poco consiste l'aiuto che quella porger mi potria, recorrendo a quella comme singolar porto delle virtù, le quale in questa corte son' si mal trattate. Quella me harà perpetuo servitore & a ogni suo voler promto, & spero che appresso ne a ingrato

1. Il semble bien résulter de la note précédente que la lettre de Pélicier ait été écrite en 1536.

2. Bibliothèque nationale, *Coll. Dupuy*, vol. 303, fol. 84. La souscription seule de cette lettre est autographe. — Au fol. 85 v°, suscription : *A Monseigneur — Monseigneur le R^me — Cardinal du Bellay — En court.*

& oblivioso ne indegno sarà il beneficio collocato. Bascio la sacra mano, & il S^ro^ Iddio la conservi, e prosperi.
Da Roma, Otto[bre] 31. M. D. XXXVI.

A vostra R^ma^ S^ria^ deditiss. servitore,
AUG^no^ EUGUBINO[1].

II

R^mo^ mon^ro^ et osservan^mo^ padrone,

Non cessarò mai di scriver a vostra R^ma^ S^ria^ fin che quella si degnarà una volta dar risposta a tante mia mandate à quella, nelle quale ho sempre pregatola, & hora di novo la prego, si voglia recordare di soi servitori, quali essa prima per sua benignità e clementia invitò all'amicitia sua, per la quale fummo in gran speranza elevati, tenendo per certo che la magnanimità e liberalità sua & innato amore verso le virtù havesse a esser comme refugio e porto, appresso all'inclyto Re suo, alle sbandite e male appretiate lettere in questa corte[2]. Per il chè io prego e supplico quella che voglia il generoso e grand' animo suo extendere à pensare delli suoi servitori lassati in Italia, che me rendo certo che tanto sia à quella il giovare à quei, che non molto desiderano, facile, quanto che essa si deliberasse una volta et inducesse l'animo suo a pigliar sopra di ciò partito. Quella ben sa che questa è l'ultima laude che aquistar si possa. Ne penso che la grandezza dell'animo suo possa mancare de non far' vere le speranze, delle quale alla presentia sua furno rimpiti li animi nostri. Bascio la mano.
In Roma. Di Novem[bre] xviii. M. D. XXXVI.

A vostra R^ma^ S^ria^ deditiss. servitore,
AUGUSTINO EUGUBINO[3].

---

1. Bibliothèque Nationale, *Collection Dupuy*, t. 264, fol. 41. Autographe.

2. On peut voir une sorte de contre-partie de l'opinion de Steuco dans une lettre de Lazare de Baïf à Bembo (1530), publiée récemment par P. DE NOLHAC, *Pietro Bembo et Lazare de Baïf*, p. 6 (extr. du vol. intitulé *Nozze Cian-Sappa-Flandinet*, Bergame, in-8°, 1894). « Istis enim vestris lucubrationibus — dit Baïf — subinde permutandis missitandisque atque etiam lectitandis, sensim exuo et nationis barbarae et ignorationis nubeculam, in diesque singulos ad literas capessandas avidior sum... » Bembo protesta doucement (cf. *ibid.*, p. 3).

3. Bibl. Nat., *Coll. Dupuy*, t. 264, fol. 43. Autographe.

NOTES ET EXTRAITS

DE QUELQUES

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE MÉJANES

J'ai eu l'occasion, au cours de recherches entreprises il y a plusieurs années à la Bibliothèque Méjanes, de réunir diverses notes sur quelques manuscrits de ce précieux dépôt et d'en copier différentes pièces. Ces notes et ces extraits, quoique n'ayant pas de lien entre eux, peuvent cependant fournir quelques indications utiles. C'est ce qui m'autorise, je pense, à les publier comme un modeste supplément à l'excellent catalogue des manuscrits de la Bibliothèque d'Aix que M. l'abbé Albanès vient de mettre au jour dans le *Catalogue Général,* tome XVI.

7. — (1042, R. 365). Fauris de Saint-Vincens dit de ce manuscrit :

Le corps du livre est une collection des évangiles commencé chacun par une miniature bien enluminée, mais mal dessinée quant aux figures. Il y a au commencement douze canons ou colonnes d'écriture en des cases toujours divisées par des colonnes qui sont surmontées de couronnemens, le tout peint en miniature; les canons sont pour montrer les rapports des évangélistes entre eux sur les mêmes faits. Ils sont suivis d'une table qui indique le commencement et la fin de chaque évangélique que l'on lit à la messe pendant le cours de l'année ecclésiastique.

Il existe à Saint-Sauveur un inventaire des livres et effets de la sacristie, fait en 1380, où il est fait mention d'un livre qui probablement est celui que je viens de décrire : *Item unus liber vocatus Concordancia qui incipit in secunda linea in prima columna quæ est deaurata :* INCIPIT CANON, *et finit in ultima :* PRÆSTARE.

22. — (R. A. 74). Si l'attribution de M. Albanès est exacte, — et, selon toute vraisemblance, elle l'est, — il faut corriger ce qui a été

dit de ce manuscrit supposé perdu dans un discours *De l'amour des livres* paru à Aix. (Makaire, 1888.)

28 et 29. — *Conciones Petri Marini.* Note de Fauris de Saint-Vincens :

« Manuscrits autographes, ou du moins mis au net sous les yeux de l'auteur ou peu avant sa mort. Un de ces deux volumes est relié très anciennement en peau jaune et de format in-quarto. L'autre est relié plus récemment en petit in-folio :

« P. de Roseto de Marini, religieux Augustin, évêque de Glandevès, confesseur et prédicateur du roi René, mort à Aix en 1467, enterré aux Grands Augustins, à qui il fit présent de ses manuscrits. A prêché les sermons qui sont contenus dans le premier volume à Padoue où il était né. Les sermons qui sont dans le deuxième volume, il les a prêchés dans l'église de Saint-Sauveur d'Aix en présence du roi René. Cela est ainsi annoncé au commencement de chacun de ces volumes.

« Mon père et moi avons fait une notice sur cet ouvrage et son auteur que nous avons donné au P. Bicaïs, de l'Oratoire, pour la vie du roi René à laquelle il travaille. Ces sermons peuvent servir à faire connoître l'esprit du temps. Il y a une morale pure, mais beaucoup de contes de revenans. Il y a des détails sur les mœurs, dans ce qu'il dit par exemple sur les dix manières de chasser et de pêcher. Il y a de bons advis donnés au roi René et point de complimens, lorsqu'il lui dit par exemple que les rois d'à présent ne font pas comme Charlemagne qui lisoit tous les jours la Cité de Dieu. Ils lisent Artus et la Table Ronde : « *non sic faciunt reges moderni.* »

« Ces sermons sont tous écrits en latin.

« Ces deux manuscrits sont énoncés dans la *Gallia Christiana* à l'article des évêques de Glandevès et dans la *Bibliothèque Française* du P. Le Long. Il y est même dit qu'il y avoit trois volumes et que M. le Président de Mazaugnes possédoit deux autres manuscrits du même auteur.

91. — Détail des bulles de Grégoire XI datées d'Avignon : Remerciements aux consuls de Limoges (1371); remerciements à Jean de Bussières, abbé de Cîteaux, de trente tonneaux de vin de Beaune (2 mai 1371); acceptation du parrainage de l'enfant à naître du duc Philippe de Bourgogne; refus d'accorder une dispense de mariage à Pierre, comte d'Alençon; au duc de Lancastre, sur l'assassinat de l'abbé de Saint-Cyprien de Poitiers; en faveur de Gui de Loffignac, gentilhomme limousin; au duc d'Anjou; à Louis de Navarre, duc de Duras; félicitations à Charles V de son alliance

avec Henri de Castille; refus d'accorder l'abbaye de Saint-Arnould à l'abbé de la Victoire; trois bulles sur l'Ambassade de Jean de Réveillon, évêque de Sarlat, au Comte de Foix; six lettres relatives au Royaume de Naples, adressées à Philippe de Tarente pour le dissuader d'attaquer la reine Jeanne, — à Louis, roi de Hongrie, à l'évêque Étienne, « dilectis filiis communis Sancti Flamini »; à Jean d'Évreux, lieutenant-général du Prince de Galles en Limousin (1371); huit lettres relatives à Bernabò Visconti; à Jean de Luzignan, pour lui faire payer le voyage d'un moine envoyé de Barcelone en Chypre; trois lettres de créance à Gomez d'Albornoz près Guido de Polenta, seigneur de Romagne; recommandation au gouverneur de Romagne en faveur de Jean d'Alberghetttini; à Charles V sur le gouvernement du Dauphiné; refus d'acheter le château du Saint Sépulcre, fief de l'empire en Toscane; excuses de n'avoir pas remercié de ses félicitations le prince des Baux; au duc de Gueldre sur la saisie des revenus de l'église d'Utrecht; à la ville de Pérouse rentrée dans l'obéissance; au cardinal d'Estaing sur la restitution des terres enlevées à Jean de Sienne; deux lettres en faveur de Jean de Sienne; trois lettres de reproches aux Florentins qui créent des difficultés au cardinal d'Estaing; en faveur de Jordan des Ursins; trois lettres à Charles V, au duc d'Anjou, au cardinal des Quatre couronnés, en faveur de Montpellier; trois lettres de recommandation pour Nîmes et pour Alais au roi Charles V; demande à Charles V de restituer deux terres enlevées à Elie de Noailles; lettre en faveur de Brives-la-Gaillarde; relative au soulèvement de Modène contre l'armée pontificale de Nicolas de Beaufort; à Raymond Bérenger, grand maître de l'ordre de Jérusalem; trois lettres en faveur de Raymond des Baux; au tyran de Padoue, François Carrara, en faveur de l'évêque de Padoue; à Gaston, comte de Foix, pour la dépouille de l'évêque d'Oleron, Pierre Esquiron; au chapitre général de l'ordre de Saint Antoine en Viennois; à Bertrand de l'Isle sur l'usurpation de la terre de Levis; pension à Geoffroy de Roquebrune par Pierre de Chypre; remerciement à Robert le Jeune, duc de Bavière; à Charles V en faveur de Bernard d'Aigrefeuille troublé dans la jouissance du prieuré de Notre-Dame des Champs; querelle avec l'archevêque de Tolède pour un bénéfice; lettre à Louis de Hongrie relativement à l'héritage de Casimir II, roi de Pologne; cadeau à l'église métropolitaine de Narbonne: sur la co-seigneurie des évêques d'Uzès

avec les Vicomtes d'Uzès; en faveur du chevalier de Saint Jean, J. de Flayosque, au grand prieur de S. Gilles; à Henri de Castille; à Thomas de Almano. — Ces bulles sont accompagnées de notices explicatives assez développées et qui ne sont pas sans intérêt; j'en citerai quelques-unes à la fin de ce travail. Ce manuscrit a été formé par le marquis d'Aubais, qui s'exprime ainsi à ce sujet :

Le manuscrit où se trouvent ces lettres n'est pas tout de la même main, et elles n'ont pas été recueillies par la même personne. Elles sont pour la plupart sans date, excepté celles de Grégoire XI écrites à Anagni et à Rome. J'ai cru pouvoir laisser les lettres d'Innocent VI et d'Urbain V à peu près dans le même ordre où les ont mis (*sic*) les premiers collecteurs, mais, pour celles de Grégoire XI, la confusion y est si grande qu'il a été absolument nécessaire de les débrouiller. J'ay trouvé parmi celles-ci une lettre d'Innocent VI que j'ay jointe à celles de ce pape et j'en ai ôté d'autres écrites après la mort de ce Grégoire. Ainsi j'ai partagé ce recueil en cinq parties ou recueils : le premier comprend les lettres d'Innocent VI et le second celles d'Urbain V, le troisième, celles de Grégoire XI écrites à Avignon; le quatrième, celles de ce même pape écrites à Rome, et le cinquième est composé de celles qui sont postérieures au temps de Grégoire. Il faut lire ces lettres de suite; l'une éclaircit l'autre, et comme il y est souvent parlé des mêmes affaires et des mêmes personnes, j'ai jugé à propos de ne pas répéter trop souvent dans mes remarques les mêmes choses ni expliquer celles que j'ai suffisamment éclaircies en un autre endroit; et c'est ce qui m'a déterminé de temps en temps à ne faire qu'une note sur plusieurs épîtres lorsque le sujet étoit pareil. Ceux qui liront attentivement ces lettres reconnoîtront qu'on ne peut avoir de meilleurs monumens pour l'histoire de ce siècle-là, dans lequel les Papes se mesloient des affaires les plus importantes de la chrétienté et surtout de celles de la France, leur patrie.

116. — M. Albanès n'a pas mentionné deux pièces de vers intercalées entre les vers *Sur la plume* et le sonnet sur le duc d'Aumale, et qui commencent :

« Feu, femme, mer, trois choses sont en terre... »
« Mort ne pouvant tuer tous les hommes ensemble... »

Le *P. Bris.* dont l'épitaphe en vers est ici citée, est probablement le président Brisson.

L'*Ode sur les antiquités de Nîmes* a été imprimée (cf. Pélissier, *Lettres à Suarez, évêque de Vaison*, p. 39).

199. — Les lettres de Guillaume Pélicier ont été utilisées par M. Jean Zeller dans une étude sur *la Diplomatie française au XVI[e] siècle,* où quelques extraits de ces lettres se trouvent imprimés (Paris, 1880, in-8°).

200. — Ce manuscrit provient de M. Bonnet de Castres, chantre de l'église cathédrale de Montpellier, entre les mains de qui il était en 1763-1764. M. Bonnet de Castres en préparait une édition qui n'a jamais vu le jour. L'archéologue Séguier de Nîmes a extrait cette notice sur Arlier de Rulmann, dans un manuscrit de la bibliothèque d'Aubais, n° 129, t. 2 des œuvres :

Harlier, homme de doctrine et de condition, officier du roi au sénéchal, employé d'ordinaire aux affaires du public, lequel fut employé en Piémont de la part de S. M. pour négocier les intérests de la France auprès de S. Altesse, fit un voyage exprès en cour, après le passage de ce grand Roi des armes et des bonnes lettres, lequel, autant le nourricier et le nourrisson (*sic*) des muses, lui fit expédier favorablement des patentes sur ce sujet, et lui commanda de lui rendre bon compte des moyens qu'ils préjugeroit les plus propres et les plus prompts pour la restauration des anciens monumens de la ville; l'éclat desquels à travers le comble de leurs masures avait ravi en admiration les yeux du corps et les pensées de l'esprit de ce savant et généreux monarque, ensemble, ceux de toute sa cour, laquelle se montant à son exemple, n'avoit point d'autre plus grand soin que de prétendre d'arriver à leur tour au Temple de la gloire en passant par celui de la vertu.

La liste des 81 lettres a été donnée par Bonnet de Castres à Séguier avec les dates et quelques extraits servant presque tous à élucider la biographie très obscure d'Antoine Arlier. Elle est donc plus utile que la simple énumération que M. Albanès a mise dans son catalogue.

1. — *A Francisco Marchando Allobrogo.*

Coactus igitur sedem mutare et mores Italorum visendi studio atque cupiditate accensus, oblato sese Heridani fluvii facili descensu, ad mensem septembrem e Taurino Patavium venimus, et cum nummulario quodam tractaturus Venetias XXV lapidem proficiscar. Patavii Kalendis Octobris.

2. — *Antonio a Georgiis patrono suo.*

... Spagnatius, Alaviaci pontificis frater, ejus qui nunc ad senatum populumque Venetum regis legatus missus est...

Patavii IIII Decembris.

3. — *Ludovico Arzclerio.*

... Habeam Stephanum Doletum utriusque nostrum amantissimum.

Venetiis Pridie iduum februarii.

4. — *Catherino Choeselato.*

... Ut jampridem mihi desponsatam ducendam statueram...

XI Kal. Martii.

5. — *Dionysio Monacho Lirinensi.*

Relicto Palavio. Item Kal. februarii.

. — *Jacobo Androno* jureconsulto.

Ad vicum et nostrum Lauretum successerim, præsente Solignatio.
Ex Laureto nostro Calvissionis III Id. Quintilis.

7. — *Joanni Vanzelis.*

Scio me patrem esse. Emanarunt nuper e manibus nostris litteræ quædam suasoriæ ad judicem Bellicadri, quas ut levi manu scripseram, sic ille leviori cum altera partium consiliorum Bertrandi Carpentoractensis typographi excudendas misit.

Nemausi Kal. febr.

8. — *Carolo a Vallibus.*

Quum Molinis superioribus diebus agerem, peregre Luteciam profecturus, a sexagesimo lapide tantum salutato, ecce cogor patriam repetere.

Ex oppido Charitatis Non. Jan.

9. — *Roberto a Nidis.* Nem. XIII Cal. Oct.

10. — *Jo. a Laia et Christophoro Brunello fratribus.*

Laetor enim vestra causa plurimum, cum, ad summam et nobilem academiam profecti ibique humaniter accepti, humanarum litterarum studia tam laudabiliter estis aggressi.

Nemausi prid. Id. Oct.

11. — *Petro Malomontio.*

Ceterum qui tua sub cura vivit Jo a Laya multa opera et admonitione tua eget.

Nemausi IIII nov.

12. — *Jo. a Laia.*

Quoties et quantum Ro. Brucissio et Jo. Albenassio a Malmontio curatore tuo accipies.

Ad. VIII Jul. Nem.

13. — *Jacobo Nicolao* equiti.

14. — *Jo. Solignacio.*

Ex frigida porticu Calvissionis ad VI Quiutilis 1533.

15. — *Eidem.*

Ex Calvissiono.

16. — *P. Malomontio.*

Parisiis, ex XV Martii.

17. — *Jo. Solignacio.* Lutetiæ Parisiorum.

18. — *Jacobo Androno.*

Quod felicibus auspiciis in Consulem fuerit assumptus gratulor. Parisiis ad XVIII Augusti.

19. — *Gulielmo Calverio.*

Partem consiliorum Jacobi Roquesii soceri tui remitto.

20. — *Solignacio.*

Cum Sarratio nostro non minus docte quam cibariter (*sic*) peregimus, accita nobis Layana optimæ consuetudinis umbra, Avenionem profecturus. Ex Laureto nostro Calvissionis, ad XV Quintilis.

21. — *Eidem.*

... Redditæ mihi sunt litteræ tuæ. Judicem majorem vestrum variæ lectionis verum præsidis aquensis officio a Rege donatum...

22. — *Eidem* ex Laureto.

23. — *Eidem.*

24. — *Jo. Androno* jurisconsulto.

Cæterum allata hic fama est Andronum sponsalitiorum limen attigisse, hymæneo de proximo sacrificaturum.

25. — *P. Malomontio,* Parisiis.

26. — *Scipioni Coroe* Senatori Thaurinensi.

Postquam ex Italia in Galliam redii, litteras commisi Brigeriæ a Montecalerio. Nemausi XII Octobris. 1531.

27. — *Jo. Androno* jurisconsulto.

28. — *Roberto Anidis abbati.*

Quæ novisse ad vocem populi scripserant soror et avunculus, fabula fuit. Prior Calvissionis novissime obiit Tolosæ. Unus e familiaribus episcopi Claromontensis convaluit. Diem functus est Christophorus a Soleirone. — Nemausi.

29. — *Jo a Langiaco pontifici Lemovicensi.*

... P. Bembo viro doctissimo, ad cujus imitationem partem studiorum meorum per otium Patavii aliquando formavi. Accipies a te diù optatum Logistorium. Nemausi. ad VIII Kalend. octobris 1533.

30. — *Eidem.*

Cum Logistorio misi epistolam apologiam præ se ferentem...

31. — *Jo. Aguilloneto.*

Scito me Villelas profecturum...

32. — *Jacobo Minuteo,* Senatûs præsidi Tolosani.

33. — *Jacobo Sarratio.*

Diem functus est Jo. Solignacius cujus memoria vivet, Aguilloneti prosenescalli beneficio, qui urnam non vulgari epitaphio honestavit. — Nemausi.

34. — *Carolo a Vallibus.* Nemausi.

... Eo nomine magis deplorandus quod nondum ad aetatis umbilicum vectus melioribus litteris quas tantopere sectabatur concesserit. In reliquis hic perbelle vivitur, pestis sedato pavore.

35. — *Petro Malomontio.*

Luteciam cum venimus, ecce nunciatur regis sedem instabilem esse. Unde, ne per sinus et oras vagando quod fidei nostræ magna cura commis-

sum erat in fures incideret, consulto velocibus equis relicto Gelono aulam venimus, ab heroe qui clavam in manu habet acceptum quorsum et qua via munus devehendum esset. Qui... tandem statuit ad Ruam, Oceani maris sinum, appulendum. Quod summa cum sollicitudine factum est. Rege igitur adventante et composita cum rebus nostris oratiuncula, ad III mensis, in regia, magno cum concessu principum, cardinalium, procerum et id genus, regi Christianissimo præsentamur et poplice brevi momento supplice egimus. Admonuit Rex hilari quidem vultu et munus et verba placere, quod tandem multo sermone proprius indicavit, nec admisit Italorum quorumdam astantium calumniam aut cavillos. Notabant ii pro fucata ratione et ut aliquid esse viderentur multis nominibus artificium, ad summum antiquitatum et auctorum judicium omnia referentes. In summa gratum ita munus Regi fuit ut summa cura et judicio elaboratum judicaret. At vero gratissimum magni illius heroïs opera vix credas quibus gratiis, coloribus, verborum lenociniis Regi pinxerit populi Nemausiaci candorem, propensam in regem voluntatem, civitatem artium conservatricem, nominis et immortalitatis nos maximos observatores; quot locis insculptum regis Francisci nomen duris in marmoribus Nemausi stare; ita ut regem, dicendi volato artificio, maxima de urbis nostrae ornamentis praedicare impulerit, non minori cum adstantium voluptate quam admiratione, a situ et aeris temperie repetendo aquarum puritatem, antiquitatis majestatem, templa, basilicas, molem, amphitheatrum et id genus, multis et popularibus verbis commendatis, Narbonensis provinciae civitatibus Nemansum praeponendum duxit; jussitque taurum in draconem torquem et palmam pilleatam transformandum; id quidem nacto argumento a numismatibus et vipera amphitheatro inclusa.

Paulo ante quum ad te scriberem, e Lugduno significavit Doletus mihi, summe rogavit quid rerum et fortunarum mearum esset.

36. — *Jo. Androno.*

Petrum pedagogum crebris admonitionibus prosequere infantuli Arlerii valetudinem apprime ut curet.

37. — *Scholasticæ Betoniæ* moniali. Arelate.

38. — *Cathelino Choezelato.*

Ecce allatum est Cassandrum Collismartialem hominem insigniter doctum et nobis charissimum extinctum fuisse. Novi enim hominis ingenium summa eruditione donatum, fama et Erasmi testimonio clarum.

39. — *Carolo a Vallibus.*

Rupemaurum senescallum cum Petro Malomontio salvare jube. Arelate ad XI Quintilis.

40. — *B. Castellano.*

41. — *Ludovico Androno.*

42. — *Beato Comiti.*

43. — *Jo. Nicolao.* Arelate.

44. — *Ludovico Pugetto.*

Robertum Brucissionem salvere jubeo.

45. — *Ludovico Gulhio, jurisconsulto.*

... A die qua ad patriam scripsi, febris maximo perterritus pavore ne magnum Franciæ curionem adire non possem. At... secum in Provinciam profecturum... Nem. IIII Decembris.

46. — *R. P. a Narbona.* Sistariensi episcopo.

47. — *Abbati et diffinitoribus D. Benedicti Mantuæ.*

Cum igitur his diebus obeundi muneris mei gratia Tharascone essem, significatum mihi est a primariis civitatis, qualis ibi per vos in coenobio monialium religionis instauratio facta esset.

48. — *Beato Comiti.*

Doletum te mihi pluribus litteris commendasse cœterum significavit Alisotus.

49. — *Jo. Vulteio.*

Ab Urbe Nemausa primum lapidem vix attigeram, cum ecce causarum regiarum patronus et togatorum copia triclinium intrant Vulteium salutaturi. Arelate ad VIII Decembris 1536.

50. — *B. Castellano* Arelate.

51. — *Jo. a Ruspo* moniali.

52. — *Rodolpho Seguerio.*

Datæ fidei memor, non potui nonnihil Narbonam proficiscenti litterarum ad te dare, quibus intelligas me non cessatorem et immemorem

corum quæ mihi novissime officiose impendisti, cum docte et humane me excepisti. Id quidem, pro litterarum tuarum proque rei tuæ familiaris splendore, quo te, quem amabam antea, suscipiendum perpetuo duxi congratulaturus, nedum tibi et tuis, at provinciæ nostræ quod ejus te clarissimum ornamentum prædicant omnes docti bonique nec injuria. Nam quis est, obsecro, nostras qui variarum lectionum tuos gradus attigerit? Sed de his alias, ne me putes rhetoricari aut oleum infundere velle! Subortus hic rumor est te Montispessulani moderatorem factum, beneficio magni Franciæ curionis et mareschalli vigilantia, quod ocio tuo litterario ut civibus conducere summe putavi; nec aspernandum videtur munus, stipendiis et imperio clare ornatum et a penatibus tuis non multis lapidibus alienum. Quid sit et judices fac sciam quæso. Pedenacii nostro in reditu, herois Claromontensis interitum accepimus qui ademit, ut praestitit, multis argumenta. Quid velim capis : Inter scribendum e Lugduno rescivimus sentrona (*sic*) perfidam illam gentem gallos arci præpositos ferro et nece per insidias vastasse, fratrem marchionis Salutiarum a fide regis declinasse ut perditissimo fratri sanguinem fratris sitienti faveret, Cæsarem item atra bile ad animam usque pressum : quod non facile inficiantur qui matrem ejus noverunt. Ferunt enim illam eo morbo diù delirasse. Judex major nondum consequutus est diploma muneris magni senatoris. Quid in causa sit nescitur? Reliquum est ut pro latoris impatiencia breviores accipias quam putaram. Vix credas quibus me interpellat nebulo ille, qui precibus nec pretio remorari potest. Igitur pro tumultuatae epistolæ nostræ colophone hæc tria laconice abs te peto, quorum potissima causa hæc a me scripta sunt, ut institutam inter nos amicitiam sancte et perpetuo conservemus, me aliquando litteratissimis litteris tuis dignum judices, quarum prurienti desiderio teneor, et multis nominibus observandum Antonium a Narbona episcopum meis verbis salvere jubeas Vale. Ex urbe Nemausa.

53. — *Antonio Billaudo.*

Tibi filiolum meum annos sex pene natum commendo. Ego vero, suppellectili nostra eaque Arelati composita quum belli injuria huc deduxerant nostri, me propediem istuc profecturum scias volo. Nem.

54. — *Petro Malomontio.* Arelate ad XV Septembris 1537.

55. — *Stephano Doleto.*

56. — *Eidem.* Arelate Prid. Cal. Septembris.

57. — *Eidem.*

Cum enim ad XII calend. Augusti ad Fossas marianas venissem, accepissemque a conestabili mandata ut, quoniam esset Carolus imperator ibi cito

affuturus, curarem celerrime aulas tanti principis adventu et regio nomine dignas architectari, una cum Bordaserio homine sane digno... atque intra breve tridui spacium id sumus consequuti. Miraris quod ... ex leguleio in architectum sim commutatus. [Aliqui] cum rege Lugdunum profecti sunt, inter quos... Rabalesium, Recherium... Arelate.

58. — *Jacobo Sarratio.*

59. — *Eidem.*

60. — *Carolo Samarthano.*

Ego autem, mi Samarthane, me tibi adjutorem darem, ni cogerer aulam de proximo proficisci Regi Christianissimo gratias acturus, quod me munere senatorio apud Taurinenses donaverit, volueritque me etiamnunc prosenescallum Arelatensem perpetuo esse. Ad quod viaticum, equos, vestes et famulatus quia non suppetunt, ære alieno obstringar oportet. Arelate, Cal. Jan.

61. — *Jo. Vulteio.*

Nem. XII. Cal. Sext.

62. — *Dionysio monacho.*

Neptulam meam tibi commendo. Arelate.

63. — *Petro Malomontio.* In vico Bresle ad XI febr. 1538.

De via fessus sistam Lugduni triduo ... at restitutis viribus, Rhodani facili decursu Arelatem proficiscar, familiam salutaturus illamque Nemausum deducturus (id quidem peractis quæ paschæ et religionis sunt); tandem, paucos post dies, Alpes conscendam privatam legationem cum senatorio munere pro regis sententia acturus. Mihi vero propter spem arrisit aula, quod longo sermone de suis republicæque rebus mecum egerit rex, jusseritque 200 coronatos mihi ad viaticum erogandos. Regina Navarræ pro singulari sua humanitate Arlerium excepit, suis gratiis amplexa est et quasi deterrentem ad peregrinationem multo sermone et claris suasionibus invitavit. Budeum salutavi. Ceterum Baduellus, homo bonus, pius et doctus, qui me pluries convenit, avet profiteri liberales artes Nemausi, si condigno stipendio a reipublicæ nostræ consulibus donetur. Is est qui magno cum nominis sui ornamento artes Parisiis profitetur. Datum in vico Bresle ad XI februarii 1538.

64. — *Jo. Solignacio.*

65. — *Bart. Blea.*

Arlerium et nepotem commendat. Taurino ad XVI Junii 1539.

66. — *Eidem.*.

67. — *Jo. Bergio.*

... Nic. Bergi ut filium et nepotem delicias meas tibi crediderim educandos...

68. — *Dionysio* monacho Lirinensi. Nemauso.

69. — *Scholasticæ Bertoniæ.* Nemauso.

70. — *Joanni filio,* Taurino.

71. — *Eidem.*

Cæterum constitui Nemausum proficisci ad mensem Quintilem ut salutem audiant dulcissima mater, tenella soror. Taurino, ad XI aprilis 1541.

72. — *Eidem.*

73. — *Jo. Bugio.*

... Joannem Parvum ut filium amet...

74. — *Jo. Parvo* nepoti.

75. — *Dionysio monacho Lerinensi.*

Perpetuo deplorandum casum Vultei nostri nunciarat Cambonassius, muneri nostri arelate suffectus. Taurini, XI aprilis 1541.

76. — *Claudio Baduello.*

Montecalinum, dignissimum illum senatorem, salutabit. Taurini, ad XI aprilis 1541.

77. — *Jo. Bergio*, ad XI aprilis 1541.

78. — *Eidem.* Taurini XXIII junii 1541.

79. — *Arlerio suo.* Taurini, XXIII aprilis 1542.

80. — *Scholasticæ Bertoniæ.* Arelate, XII martii 1543.

81. — *Delphinæ Tornatoriæ Deo sacræ.* Arelate, ad XXI martii.

L'intéressante correspondance d'Antoine Arlier a été, au XVIII[e] siècle, l'objet de la curiosité de Séguier et de ses amis, et plusieurs lettres ont été échangées entre eux au sujet de ce personnage, de ses lettres et de son manuscrit. On les trouvera à la suite de ce travail.

201. — Il y a aussi, dans cette collection, quelques lettres étrangères à la correspondance de Peiresc. Dans le manuscrit 213 (anc. 1031), il y a une lettre assez intéressante d'Honoré Bouche à M. Antelmi. Fauris de Saint Vincens en indique le contenu ainsi qu'il suit :

Bouche, historien de Provence, veut faire expliquer Antelmi, historien de Fréjus, s'il croit que la *Civitas Solliniensum,* en l'ancienne métropole d'Embrun, est Seillans, ainsi que le croient les savans de Rome, et voici le texte de la lettre :

Monsieur,

J'ay attendu jusques à maintenant de répondre à votre lettre du 6 du mois passé, affin qu'une trop grande diligence ne vous servît de reproche. Ce n'est pas à me satisfaire que de m'avoir marqué les choses que vous m'avés escrites, car ou je n'attendois point de réponse de vous, ou j'espérois quelque chose de plus, mais il n'y a remède : d'un bon payeur il faut se contenter ou de foin ou de paille. Mais affin que vous sçachiez pourquoi je vous demanday ces choses, c'est que tous les auteurs sont grandement en peine de savoir quelle est cette ville qui, en la métropole ancienne d'Embrun, est appelée *Civitas Solliniensium.* Ayant pour ce sujet parlé à Rome à un des grands hommes du siècle pour la géographie historique, qui a pris à tâche de corriger les autheurs qui traitent de ladite Géographie, après trois jours d'estude sur cette demande, je n'eus de lui autre réponse sinon qu'il doutoit que cette ville ne seroit point Sillans ou Fayence, et me pria de m'informer si par les antiquités de ces villes on trouveroit quelque chose approchant de la vérité. A quoi vous travaillerés un peu plus sérieusement en faveur de l'histoire. Je suis, Monsieur, *etc.*

H. BOUCHE, prévost.

A Aix, ce 6 juin 1637.

Il n'aurait pas été inutile de donner, à propos de ce manuscrit, l'état actuel des publications peiresciennes de M. Tamizey de

Larroque. Les lettres de Peiresc aux capucins ont été publiées par le P. Apollinaire de Valence.

236. — Cette relation de voyage, encore inédite, autant que je puis m'en assurer, contient des détails très importants, non seulement sur la géographie de l'Hindoustan, mais aussi sur son histoire politique antérieure. Voici l'index très détaillé que l'auteur a mis à sa relation :

Départ de Lorient. Cours de cette navigation jusqu'aux îles du Cap-Vert.

Description des îles du Cap-Vert. Ancien nom de ces îles. De la mer Sargasse. Situation, productions en général. Pêche de la tortue. Habitants originaires.

Description particulière de l'île de San Iago. Situation. Ville principale. Gouvernement. Qualités du pays. Productions. Nombre d'habitans. Privilège des habitans, leurs mœurs.

Départ de San Iago. Route de San Iago à l'Équateur, passage de la Ligne. Position des îles Fernandez et de Tristan d'Acunhâ. Sonde du banc des Aiguilles. Phénomène extraordinaire. Atterrage à la baie Saint-Augustin. Des îles de Jean de Nove, Mayotte et Anjouan. Remarque sur l'atterrage à Mayotte.

Relâche à l'île d'Anjouan. Visites en arrivant, visite du prince, oncle du Roi. Réception qu'on lui fait. Sujet de plainte de ce prince. Présents faits aux principaux d'Anjouan.

Description des îles Comores. Avantages de leur situation. Découverte; par qui habitée. De l'île Comore, en particulier de Moely de Mayotte.

Description particulière de l'île d'Anjouan. Avantages de cette isle. Douceur du climat. Maladies. Abondance des denrées. Pêche des cauris, leur prix. Son étendue. Distinction des grands. État du royaume. Ses forces. Gouvernement. Religion. Repas donné par le prince.

Observations sur la navigation du canal de Mozambique. Des vents de mousson. Route du canal. Isle de Jean de Nove, de Saint-Christophe. Paracel. Route de Jean de Nove à Mayotte.

Du Passage des Forbans. Archipel de Saint-Laurent. Grande route. Basses de Patram et des Bambous. Canal des Seize; canal des Neuf.

Départ de l'isle d'Anjouan pour Pondichéry. Passage des basses de Patram. Temps sale, grains et éclairs. Remarque sur le canal des Neuf. Remarque sur les cartes. Fond de la côte de Malabar. Remarques sur l'estime. Erreur commune. Remarque sur la ligne de loch. Sonde du cap Comorin. Atterrage aux côtes de Ceylan.

Remarque sur la navigation des côtes de l'isle de Ceylan. Courans entre la pointe de Galles et les Blasques. Passage à terre des Blasques. Remarque sur le *Flambeau anglais* et sur les autres cartes.

Observations sur la position des lieux sur le *Flambeau Anglais*. Colosse ou pagode célèbre dans l'isle de Ceylan. Réflexions générales sur la navigation des côtes des isles de Ceylan.

Brève description de l'isle de Ceylan. Atterrage à la côte de Coromandel. Negapatam, Calicut, Trinquebar. Les quatre Pagodes; pagodes de Chalambron qu'on croit toutes d'une pièce. La pierre fondue (Sentiment sur). Porte nove; Gondlour. Arrivée et séjour à Pondichéry.

Description de la ville de Pondichéry. Situation. Citadelle. Enceinte de la ville. Menace d'un siège par les Mahrattes. Disposition pour la défense de la place. Le nom françois redoutable aux Indiens. Le nabab d'Arcates se retire dans Pondichéry. Sa retraite. Réflexions sur toutes ces circonstances. Idée du plan de la ville. Edifices publics. Spectacles. Autres édifices. Bazars. Nombre d'habitants. Qualités du païs.

Conseil supérieur. Juridiction ecclésiastique. Garnison. Façon de vivre. Train du gouverneur.

Conclusion.

Départ de Pondichéry pour Chandernagor. Montagnes de Sadras. Lieux remarquables des côtes de Golconda et d'Onxa. Défaut des cartes. Pointe des palmiers. De la baie de Barassol. Passage des Draves.

Rivière du Gange. Chambre au diable. Bourbalou. Langson. Le grand bassin. Rivière d'Hengely. La traverse. Goulpy. Diamant. Le vieux Gange. Barre de Folters. Moypour. Pongely. Fortmouse. Golgotha. Barnagole, Banquibasar. Jardin de la Compagnie.

Arrivée à Chandernagor. Décharge du navire. Direction de Chandernagor. Fête de la Saint-Louis. Chaleurs excessives.

Voyage de Chandernagor à Cassenbasar. Bateaux de voitures. Description de Chinchurate. Comptoir des Hollandais. De l'aldée de Balour; de la ville d'Hougly. Etat de cette ville sous les Portugais. Sud du Bundel. De l'aldée de Gourgy. Haltes des Basaras. Remarque sur le cours du Gange. Travail pénible des bateliers. Aldée de Poulia. Aldée de Santipour et d'Amboua. Avantages des bateaux du Gange sur nos bateaux de rivière. Sancaria. Belioupoli Cabua. Nodia.

Femme qui se brûle vive avec son mari.

Aldées de Patouli, d'Aghia, de Biguihai, de Cotoa. Sentiment sur l'architecture des Indiens. Aldées de Palaci et de Datchavai. Réflexions sur les débats des Mahrattes, sur quelques superstitions des gentils. Arbres prodigieux pour la grosseur. De l'arèque et du bétel. Aldées de Sabali et de Rangomatia. Loges des Ostendois.

Récapitulation du chemin de Chandernagor à Cassenbasar; de Cassenbasar à Patna. Cours circulaire du Gange. Séjour à Cassenbasar. Promenades sur la rivière.

Description de la loge française de Cassenbasar. Ce qu'on entend par *Loge, Comptoir ou Factorerie*. Corps de logis principal. Hangars. Jardin. Chapelle. Garnison. Beauté du pays. Visite de nation.

Loge des Anglais, sa description. Homme qui parle dix-sept langues. Aldées de Cassenbasar et de Saïdaba. Loge des Hollandais. On parle en passant du commerce de ces nations différentes.

D'un prophète qui parcourt le monde rencontré à Cassenbasar.

Voyage à Mosaïd-Abad, capitale du Bengale. Voiture commode. Palais du nabab. Étendue de la ville. Richesse immense d'un particulier. Tankasal des Hollandais. Autre partie de la ville, nombre des habitants, visites.

Du nabab de Bengale nommé Hala-Vendi-khan. Son origine. Conjuration contre Safrakan.

Son prédécesseur. Sa mort. Grandes richesses d'Hala-Vendi-khan. Ingratitude. Perfidie et usurpation du même nabab. Ses qualités. Portrait de Hadgi mohammet-Fakir son frère.

Irruption des Mahrattes. Sujet de leur rébellion. Origine de ce peuple. Occasion de leur soulèvement. Sandersaïd en fut l'auteur. Prise de Tanjaor. Le roy de Trichinapali et sa famille prisonniers. Joyaux de la reine mis à l'encan. Fuite du roi de Trichinapali. Siège d'Arcate par les rajahs voisins. Trahison de Sabderalikhan. Prise d'Arcate; mort du nabab d'Arcate. Retraite de son fils dans Pondichéry. Impuissance des Indiens contre les Européens. Quelques preuves à ce sujet.

Autres nations révoltées sur les côtes de Malabar : Angrias. Bortolos. Sévagis. Origine de ces derniers. Ils sont de concert avec les Mahrattes. Dégâts des Mahrattes et des Sévagis dans le Bengale.

Expédition de Nader-cha dans l'empire d'Indostan. Avertissement. Raison de Nader-cha pour porter la guerre dans l'Inde. Prend Cadahar, Cabul, Atock. Deuxième bataille gagnée par ce monarque. Le Grand Mogol prend l'alarme.

Dénombrement des troupes du Grand Mogol. Mahomet-cha. Milices en marche. Nombre prodigieux de toutes ces troupes. Réflexion sur le petit nombre de celles de Nader-cha. Applications historiques. Suite des expéditions des Persans. Nouvelle bataille. Suspension d'armes. Triste état des Mogols. Disette. Azifla mandé par Nader-cha.

Questions faites par Nader-cha au visir Azifla. Azifla renvoie vers Mahomet-cha. Rencontre des deux monarques. Mahomet offre l'empire à Nader-cha qui le refuse. Les deux monarques mangent ensemble. Accord fait entre eux. Conditions de paix. Mahomet-cha rompt la paix. Ses raisons. Remontrances d'Azifla. Indécision du monarque indien.

Azifla va trouver Nader-cha. Discours de ce prince. Mahomet-cha le rend prisonnier. État déplorable des armées du Grand Mogol.

Entrée de Nader-cha dans la capitale de l'Hindostan. Soulèvement dans Dehli. Vengeance cruelle de Nader-cha. Butin inestimable fait par Thamas-Kouli-Khan. Supputation singulière pour donner une idée de ses richesses. Suite du séjour de Nader-cha à Dehli. Il pense à son départ.

Discours de Nadercha au Grand Mogol lors de son départ de Dehli. Son

départ pour la Perse. Il est traversé par les Patanes. Bruit de sa défaite. Bataille. Lenteur de la marche des Persans. Habillement des troupes persanes.

Additions à cette histoire. Lettres du Grand Mogol à Nader-cha. Remarque sur la seconde lettre. Origine de Nader-cha. Il est de race royale. Sa patrie. Signification du nom qu'on lui donne. Son portrait en raccourci.

Portrait de Mahomet-cha. Son style fier et hautain. Sa conduite. Infidélité de ses ouiras. Mécontentement des rajas. Dureté des ministres. Rapines des banians. Conclusion.

Du gouvernement de l'Indostan. Nature du gouvernement. Servitude des rajas. Convention des rajas avec le Grand Mogol. Dénombrement des pays héréditaires. Propriété des terres. Païs des rajas. Richesses du Grand Mogol. Chronologie des empereurs mogols depuis Tamerlan.

Départ de Cassenbazar pour Chandernagor. Trait singulier des gentils. Entretien avec un missionnaire. Les missions du Thibet. Du royaume de Boutan. Ce que c'est que le Grand Lama. Mission de Nekpale.

Remarque sur les missions en général.

Retour de Cassenbazar à Chandernagor. Description de la ville et du comptoir. Situation. Loge et forteresse. Logement du gouverneur. Chapelle de la loge. Magasins. Garnison. Arsenal de marine. Hôpital.

Les jésuites. Les capucins. La canerie. Maisons particulières. Aldée de la Compagnie. Gouvernement. Compétence des juges. Brièveté des procès. Châtiments.

Des mœurs et des coutumes. Mœurs des Français et métis portugais, des Maures et Mogols. Mœurs des Indiens. Castes ou tribus. Des Banians. Habillement des Maures, des Banians et du peuple Indien. Destruction des Brames. Misère du peuple. Constitution des Indiens. Maladies. Réflexion sur la misère des gentils.

Religion des Indiens. Sentiments sur la divinité. Sur la création. Paradis terrestre. Sur le déluge. Sur Bramah comparé à Abraham. Division des Tribus ou Castes. Rapport de la doctrine des Brames à celle de Moïse. Commerce des Juifs et des anciens Égyptiens aux Indes. Semences du christianisme. Académies des Brames. De la Transmigration. Devoirs rendus aux défunts. Sépulture. Réflexions sur la sépulture des morts. Fêtes publiques. Fête de Jagrenat, de Domga, de Calical. Spectacles.

Du commerce en général. Discours à ce sujet. Réflexions générales sur le commerce de l'Orient. Commerce des Hollandois. Commerce des Anglois. Description de Golgotha. Commerce des Arméniens. Commerce des Suédois, Portugais, Danois.

Commerce des Ostendois, des Maures. Commerce des François à Chandernagor. Progrès du commerce des François. Commerce direct dans le Gange. Marchandises qu'on en tire. Commerce particulier de Patna. Flotte de Patna et son commerce. Ouvrages curieux de Patna. Départs des flottes. Droits, poids et mesures. Péages. Monnoies.

Armements particuliers qui se font à Chandernagor. Commerce d'Inde en Inde. Commerce aux Manilles, en Chine, à la côte, à Ceylan, à la côte de Malabar, à Surate, en Perse, à Bassora, à Moka, à Gedda, à Mozambique, à Anjouan.

Réflexions générales sur le commerce de l'Inde. Lettre à ce sujet. Autres particularités. Raison de la diminution du commerce de l'Orient et de l'Occident. Estimation du commerce du Bengale, d'où l'on conclut les richesses du pays.

Gros commerce de ce royaume. Comparaison de ce commerce avec celui des villes les plus florissantes. Application particulière au commerce de France et d'Angleterre. Avantages du commerce du Bengale. Richesse de ses manufactures. Misère du peuple malgré ses richesses. Raison. Réflexion sur le commerce et la circulation. Avantage des Européens sur les Orientaux. Conclusion. Causes de la diminution du commerce de Chandernagor.

Brèves réflexions sur le commerce de la Compagnie dans le Bengale et sur l'état présent de Chandernagor. Dépenses excessives du comptoir de Chandernagor. Remarque sur les dépenses des autres comptoirs de la Compagnie. Moyens d'augmenter le commerce. Droits et subsides sur l'arèque. Abus de cette imposition.

Service du vaisseau à Chandernagor. Visite du navire. Tous ceux de la Compagnie trop chargés de fer dans leur construction. Agrès du vaisseau. Leur arrimage. État de la cargaison. Quelques particularités omises. Abondances de vivres à Chandernagor. Pourquoi le bœuf y est rare. Fruits, légumes. Amusements de Chandernagor.

Dispositions pour le Départ. Départ de Chandernagor. Descente de la rivière. *L'Argonaute* touche sur le banc de Chenof, le nôtre aussi sur le même banc.

Aventure chez un brame. Nonains de Barnagola. Des rivières de Kangafoulta et Daratolla. Arrivée à Kangely. Toiles et basins du lieu.

Récapitulation du chemin de Chandernagor à Kangely et d'icy au bas de la rivière. Addition pour le chemin de Chandernagor à Kassembasar.

Départ de Bengale pour l'isle de France. Passage de la ligne. Isles Polverenas et des Cocos. Remarques sur l'estime. Remarques sur l'atterrage à l'île Rodrigues. Défaut des compas de variation. Observation sur l'erreur à ce sujet. Remarque sur la ligne de loch. Atterrages à l'isle de France. Relèvements.

Relâche à l'île de France. État présent de cette île. Secours qu'on en tire maintenant. Ouvrages publics. Le gouvernement. Magasins. Batterie du camp. Bassins. Maisons. Églises. Citadelles projetées. Hôpital. Poudrière. Moulins à vent. Aqueduc. Chaland à l'eau. Bois pour les vaisseaux. Fer à cheval. Redoute. Fort Bourdonnais. Patache fortifiée. Sentiment sur les fortifications. Camp défendu par lui-même. Alarmes. Machines en roue de moulin. Habitations. Prix des noirs. Industrie de M. de la Bourdonnaye.

Habitation considérable. Produit des habitations. Fruits. Légumes. Bestiaux. Découverte de l'île des Trois Frères. Phénomène vu depuis Bengale.

Départ de l'isle de France pour celle de l'Ascension. Remarque sur les cartes et les courans aux approches de Madagascar. Gros temps sur les hauteurs et courans vers le cap de Bonne Espérance. Sonde du banc des Aiguilles. Atterrage vers le cap. Remarque sur la position de Sainte-Hélène.

Relâche à l'isle de l'Ascension. Rencontre du vaisseau l'*Expédition*. Pêche de la tortue. Observation sur la grandeur de cette isle. Remarques intéressantes sur la même île.

Départ de l'île de l'Ascension. Passage de la ligne du Tropique. Rolles de combat. Açores. Rendez-vous à Louisbourg. Sortie du grand Banc. Açores de l'Est. Route depuis les Açores de l'Est. Atterrage à Scatari.

Arrivée à Louisbourg. Relèvement du mouillage. Débat au sujet de la flamme. Arrivée de quelques vaisseaux de la Compagnie, *La Balance* et *le Mars*. *Le Philibert* et *l'Argonaute* arrivés avant nous. Corsaire avec deux prises. Armement du Caribou. Arrivée des vaisseaux du roy, *L'Ardente* et *la Gironde* avec *le Brillant* et *la Flore*. Conseil pour le départ. Fête de Saint-Louis. Sortie de *l'Ardente* et du *Caribou*. Feinte pour le départ. Sortie du *Brillant*. Départ de *la Gironde* pour Québec. Nouvelle sortie des vaisseaux du roi. État de Plaisance. Mort du gouverneur. Nouvelles de l'Acadie. Facilité qu'on eût eue à s'emparer du port royal de l'Acadie.

Description de Louisbourg. Entrée du port. Situation. Pêche de la morue. Utilité de la pêche. Étendue de la baie. Assiette de la ville. Fortifications. Ouvrages peu solides. Édifices publics. Châteaux. Intendance. Magasins. Hôpital. Récollets. Gros de la ville. Gouvernement. Mœurs des habitants. Mœurs des sauvages.

De l'Isle royale. Qualité du terroir. Nombre d'habitants. Commerce. Ports de l'Isle royale. Description de l'Acadie : ses ports, son étendue.

Gouvernement des Côtes. Pêche. Fertilité. Droit des Français sur l'Acadie.

Arrivée de *la Gironde*. Tourmente. Grand froid à Louisbourg. Dénombrement des vaisseaux du roi et de la Compagnie.

Départ de Louisbourg. Relèvement du point de départ. Grand coup de vent. Rencontre du *Brillant*, de *la Baleine*, de *la Gironde*, du *Caribou* et du *Philibert*. Froid. Temps forcé. Atterrage au Bec du ras. Arrivée à Groix. Arrivée à Lorient.

276-277. — Note de Fauris de Saint-Vincens :

Voici un manuscrit intéressant : une analyse faite dans les Archives mêmes du Chapitre de Saint-Sauveur. On y voit des pièces qui servent à la connaissance de l'histoire de Provence. Il y en a plusieurs qui n'ont pas été connues jusqu'ici ou qui ont été rapportées d'une manière peu exacte. J'ai fait précéder chacun des deux volumes d'une table qui explique ce

qu'il contient et en donne une idée. Je l'ai fait suivre d'une table par ordre de matières qui y sont contenues.

331-332 (anc. 639-640). — Notice de l'Oratoire.

Ce manuscrit fut donné à Saint-Vincens par les héritiers du P. Bicaïs, mort en mars 1795.

333. — (Vie des Oratoriens Provençaux, par Bicaïs.) M. Albanès a reproduit imparfaitement une note importante de Fauris Saint-Vincent, le fils. Il en a supprimé, par un singulier hasard, — est-ce bien un hasard ? — tous ceux des renseignements donnés par Fauris qui sont défavorables à Bicaïs.

Ces notices ont été composées par le père Bicaïs, prêtre de l'Oratoire, né à Manosque, qui est dans l'Oratoire depuis 1764, qui a été vicaire dans les paroisses que sa Congrégation a à Arles et à Toulouse, et qui est bibliothécaire de la Maison d'Aix depuis l'année 1783. Il a travaillé d'aprés de bons mémoires qu'il s'est procurés, soit en Provence, soit à Paris dans la bibliothèque de Saint-Honoré. C'est un excellent homme, un bon prêtre. Il est très laborieux. Il a des connaissances fort étendues sur l'histoire de Provence et de sa Congrégation, mais il n'a ni style, ni tournure. Je lui entends dire bien souvent qu'il est entré dans la Congrégation trop tard pour pouvoir acquérir du goût et un bon style. Il avait d'ailleurs fait d'assez mauvaises études dans sa jeunesse. S'il eût été membre de la Congrégation de Saint-Maur, on l'eût employé à faire des recherches, à compiler les auteurs manuscrits et imprimés, et on eût mis ainsi à profit son goût pour le travail et son zèle pour l'étude de l'histoire. D'autres se fussent chargés du soin de rédiger ses mémoires. Je me suis fait une délicatesse d'y rien changer. J'ai suppléé à quelques légères omissions qui étaient échappées à l'auteur et qu'il a lui-même reconnues. Il avait composé les articles de Massillon et de Mascaron pour le *Dictionnaire historique des grands hommes de Provence*, qui a été imprimé à Marseille en 1786 et 87. Aussi j'ai cru inutile de faire copier ces deux articles.

Le même auteur travaille à une vie du roi René qui pourra être intéressante.

Les notices contenues dans ce volume sont celles des Pères : Ailhaud, d'Ardène, Arnaud, Artaud, Batterel, Beaujean, Bertier, Bertrand, Bougerel, Bourret, Cabassut, Chapuis, Carmagnole, Daniel, Deydier, Duguet, Estay, Eyssautier, Féau, Flœur, Fontaine, Gautier, Jaubert, de Juannet, Le Blanc, Le Brun, Le Nay, Leydet, Marrot, Mascaron, Massillon, Merindol, Moliéret, Moli-

nier, Paul, Perrin, Pièche, Pouget, Raynaud, Reynoard, de Rez, de Rians, Roquesante, Roman, Romillon, Salomon, Séva-Nostradamus, Soanen, Thomassin, Thouron, de la Valette, Verjus, Villeneuve, Yvan.

Ce manuscrit est un *tome premier,* d'après une indication non relevée par M. Albanès.

376. — Le titre du *Journal de Deux Voyages* est suivi de l'invocation : « Notre aide soit au nom de Dieu qui a fait le ciel et la terre. » La note du verso du titre est incomplètement citée par M. Albanès qui en a supprimé la partie la plus piquante :

« Sur une feuille de sa Bible, qui fut vendue avec ses autres livres, il avoit écrit : « J'ay mis en nourrice chez *une telle* à tant par mois le dernier enfant que j'ay eu de ma servante *une telle.* »

378. — [Captivité d'Augustin Laurans.] M. Albanès dit qu'on ne trouve dans ce manuscrit que quatorze cahiers contenant la description de la route de Paris à Lyon. C'est inexact : en effet j'y ai copié la partie de ce mémorial relative au séjour même des détenus au Temple et à Paris, et l'ai publiée sous le titre : *Une Détention au Temple sous le Directoire,* dans la *Revue Rétrospective* (de M. Cottin). T. X, p. 26.

390-394. — Copies des Chartes du roy.

Bien que ce ne soient que des copies, il n'est pas inutile de donner la table complète de ces cinq volumes, si j'en juge par l'intérêt de quelques-unes de ces pièces que j'ai pu constater.

Tome I. 1047. De Ganafredis redimendis.

Pièces sur Guillaume le Roux. (Chambre des Comptes. Registre du Règne de Philippe de Valois. B, 2, fol. XI. En marge. *Tempore regis Philippi I.* Bibliothèque des Célestins. Menant, V, fol. I v°.)

1176. — Lettres de Louis VII qui confirme le comte de Troyes en la perception des profits du marché de Briennon, lors de la vacance du siège de Sens. (Chambre des Comptes. Cartulaire de Champagne. *Liber Principum* fol. 5. Bibl. des Célestins. Menant, V, fol. 58. Cf. Luchaire, *Actes de Louis VII,* p. 322.)

1182. — Confirmation par Philippe-Auguste d'un échange entre *majus monasterium* et les moines de Saint-Magloire (Chambre des Comptes. Menant, 1, f. 12.)

Mars 1185. — Vente de quatre arpents de vignes par Philippe-Auguste à un quidam, moyennant trente sols de cens (Menant, *Singularités Historiques*).

1193. — Don par Pierre, comte de Nevers, à Guillaume de Garlande de la terre de Saint-Cyr, avec réserve d'hommage (Cf. *Histoire Généalogique de France,* VI, p. 32).

Août 1198. — Attestation par Philippe-Auguste d'avoir reçu l'hommage de Thibaut (Menant, V, f. 58).

1201. — Droit d'*Halbanum* dans la ville de Paris (Communiqué par M. d'Herouval. Menant, VII, 9).

1206. — Cession d'une régale par Philippe-Auguste à l'évêque d'Auxerre (Cartulaire de Philippe-Auguste, p. 132).

1208. — Cession d'une régale par Philippe-Auguste à l'évêque de Nevers (1208). Chambre des Comptes. Registre de Philippe-Auguste, fol. 317. Menant, IV.

1218. — Signification au Pape, par Érard de Charenais, de son absolution « Sub qua forma fuit absolutus ». (*Ibid.,* Cartulaire de Champagne. *Liber principum,* fol. 362. Menant, V, fol. 39.)

Sept. 1218. — Hommage lige du comte de Troyes. (*Ibid.*, *id.*, *id.*, fol. 6. Menant, V, fol. 31.

1221. — Lettres de Philippe-Auguste portant que le secours à lui donné par la comtesse de Champagne de la 20e partie de ses revenus pour la guerre des Albigeois, ne tirera pas à conséquence. (*Ibid.*, *id.*, *id.* Menant, V, fol. 33.)

Décembre 1222. — Défense par Philippe-Auguste de s'opposer à l'exécution du testament de l'évêque de Meaux. (*Ibid., id.*, *id.* Menant, V, folio 33.)

Mars 1322. — Concession de privilèges par Charles IV à Senlis. (*Ibid.*, *Regestum Donorum,* fol. 7. Menant, V, 156.)

2 janvier 1233. — Dispense de Grégoire IX pour le mariage de S. Louis avec Marguerite de Provence. Registre des Chartes, XXXI, vol. 3, fol. 329.

1223 à ..... — Dépenses pour le couronnement de quelques-uns de nos rois. Chambre des comptes, livre *Croix.* Menant, II, f. 4.

Juillet 1224. — Acte par lequel Louis VIII délie le Comte de Champagne de sa promesse de rester au siège de La Rochelle jusqu'à la fin. (*Ibid.* Cartulaire de Champagne, *Liber Principum.* Menant, fol. 59.)

1225. — Concession de quelques franchises aux habitants de

« Cys » et de « Praellis ». (*Ibid., liber rubeus,* fol. 397. Menant, V, f. 134.)

1226. — Vente, par Gilbert de Chaumisy, d'une de ses femmes au roi de Navarre. (*Ibid.* Cartulaire de Champagne, *liber Principum,* fol. 463. Menant, V, 70.)

1226. Novembre. — Déclaration de Louis VIII que les grands lui ont prêté serment de reconnaître son fils aîné pour successeur au trône de France. (Menant, V, fol. 59.)

1227. — Compte des prévôts et baillis (Chandeleur 1227) (Menant, V, 5.)

1228. — Lettres de Louis IX concédant aux églises d'Arles et Narbonne, les mêmes franchises qu'aux autres. (*Registrum curie Francie Domini regis de Feudis et negotiis senescallatus Carcassonensis, Bellicadri, Tholosæ et Caluræ.*)

Juillet 1228. — Approbation, par le comte de Macon, des conventions que sa sœur Ysabel, autrefois comtesse de Roussy, entendait faire avec le roi de Navarre. (Chambre des Comptes, Cartulaire de Champagne, *liber Principum,* 216. Menant, V, 54.)

Avril 1236. — Promesse d'Érard de Bresse de ne pas faire de de tort à Philippe de Wallocon, au sujet du fief qu'il possédait, à lui concédé par le roi de Navarre. (*Ibid., id., id.,* Menant, V, fol. 65.)

1229. — Don d'un fief par le comte de Champagne à un particulier. (*Ibid., id., id.,* Menant, V, f. 42.)

1230. — « Omnibus presentes litteras inspecturis Joannes dominus Nigellæ. In Domino Salutem. » (Grand Cartulaire de l'église de Paris, fol. 16.)

Mai 1231. — Extrait d'un compte intitulé « Itinera Dona Hernesia A. D. 1231. Mense Maio. » Menant, Singularités historiques.)

Avril 1233. — Statuts de Raymond, comte de Toulouse, pour la poursuite des Hérétiques et la réparation des dommages par les communautés. (*Registrum curiæ Franciæ Domini regis de feudis et negotiis senescallatus Carcassonensis,* etc. Regist. des Chart. coté 31, act. 703, vol. 3, fol. 821 v° de la coll. Colbert.)

Juillet 1233. — Lettre de Louis IX à Thibaut, roi de Navarre, pour le sommer de livrer à l'évêque de Troyes ses régales qu'il a touchées. (Chambre des Comptes. Cartulaire de Champagne, *liber Principum,* fol. 15. Menant, V, fol. 60.)

Janvier 1235. — Promesse d'Agnès « de Insula » à Thibaut de Navarre, de le laisser saisir son fief si elle n'exécute pas les conventions conclues entre elle et son fils. (*Ibid.*, *id.*, fol. 415. Menant, V, fol. 69.)

1238. — « In assisia sequenti apud Bazocas 1238. » (Manuscrit de la Bibliothèque de M. Bigot, nº 107, p. 283.)

Décembre 1238. — Reconnaissance par Ada, dame de Haus, de l'hommage rendu par elle à la comtesse et à son fils à Sainte-Menehould. (*Ibid.*, *id.*, *id.*, fol. 403. Menant, V, fol. 69.

22 septembre 1240. — Hommage de Gaucher de Commercy à Thibaut de Navarre. (*Ibid.*, *id.*, *id.*, fol. 418. Menant, V, fol. 69 vº.

26 novembre 1241. — Reconnaissance par la comtesse de Nevers que le roi lui fit grâce et amour de ce qu'il prit son hommage à « Ausseure », car elle le lui doit en autre lieu. (*Ibid.*, *id.*, *id.*, fol. 201. Menant, V, f. 51.)

Mai 1332. — Don de l'hôtel de Nesle, à la reine, par Philippe de Valois. (Menant, V, fol. 170 vº.)

14 décembre 1243. — Bulle d'Innocent IV portant que Saint Louis ne peut être excommunié. (Registre des Chartes, XXXI, acte VII, vol. 3, fol. 335. Manuscrit de M. l'abbé de Camps. Bibliothèque de M. le Premier, Portef. I, chap. I, preuv. cartul. de S. Louis.)

3 décembre 1243. — Bulle d'Innocent IV accordant à Saint Louis de choisir son confesseur (Registre des Chartes, XXXI, acte 9, vol. 39, fol. 337. Manuscrit de l'abbé de Camps).

Vers 1248. — Lettre à Saint Louis sur sa première croisade (?)

1252. — Jean, fils du comte Arnoul de Lois, se reconnaît homme lige du roi de Navarre. (Chambre des comptes, Cartulaire de Champagne, *liber Principum*. Menant, V, fol. 63.

25 avril 1254. — Bulle d'Alexandre IV accordant à Saint Louis le choix de son confesseur. (Registre des Chartes, XXXI, act. 22, vol. 3, fol. 351. Ms. de Camps *ut supra*.)

22 septembre 1254. — Bulle d'Alexandre IV, confirmant celle de Grégoire IX, relative à l'excommunication de Saint Louis. (Registre des Chartes, XXXI acte 10, vol. 3, fol. 337 vº.)

Août 1259. — Fondation de l'église de Chartres par Saint Louis, continuée par Louis XI. (Menant, VIII, f. 113.)

Mai 1262. — Confirmation et augmentation des droits de la maison de la Saussaye. (Chambre des Comptes, *Liber rubeus*, fol. 363. Coll. Menant, V, fol. 127 vº).

Janvier 1309. — Autre confirmation des droits de la même maison sur Cochant et les carrières dans le cas même où lesdits lieux ne seraient pas de la banlieue de Paris.

Octobre 1257. — Arbitrage entre le roi de Navarre et un quidam au sujet d'un jardin. (Chambre des Comptes. Cartulaire de Champagne, *liber Principum,* fol. 62. Menant, V, fol. 35.)

Mars 1268. — Don de plusieurs terres par Saint Louis à Robert son fils. (Menant, VIII, fol. 130 v°.)

1268-1326. — Concessions de décimes aux rois par le pape et les prélats en divers temps et pour bien des motifs. (Menant, VI, fol. 19.)

8 juillet 1269. — Ordre du roi Louis IX au comte de Champagne de rendre ses regales. (Cartulaire de Champagne, chambre des comptes, *liber principum.* fol. 20. Menant, V, fol. 60 v°.)

Février 1269. — Lettre de la dame de Garebère et de Henri de Louvain son fils, pour garantir la dot promise par Henri de Brabant à sa fiancée Marguerite, fille de saint Louis. (Reg. coté C., vol. 7, manuscrit de l'abbé de Cams, Bibliothèque de M. le Premier. Portef. I, chap. I, cart. Saint-Louis.)

Mars 1269. — Don de la Comté de Clermont par Saint Louis à Robert. (Menant, VIII, 130.)

Janvier 1272. — Hommage de Robert, fils aîné du comte de Nevers, au roi de Navarre pour le château de Clamecy. (Cartulaire de Champagne, *liber Principum,* fol. 203. Menant, t. V, fol. 51 v°.)

1274. — Décimes du pain et du vin dues aux couvents en 1274. (Chambre des Comptes, Livre croix, fol. 28.)

Septembre 1276. — Lettre de Simon de Rosay au sujet de trois mesures de blé et d'avoine. (*Ibid., liber rubeus,* fol. 100. Menant, V, fol. 105.)

Février 1285. — « La lettre des oblations donnée aux chanoines de la chapelle royalle à Paris. » (*Ibid., Registrum Donorum Karoli pulchri et Philippi de Valesio,* fol. 125. Menant, V, fol. 185.)

Mars 1286. — Franchises et libertés des habitants de Châteauvillain, bourg de Champagne.

Octobre 1290. — Lettre de Jean « de Arrablayo », chevalier, sur 200 livres qu'il prend dans le trésor de Paris. (*Ibid., liber rubeus,* fol. 9. Menant, V, fol. 100 v°.)

Juin 1294. — Lettre de Jean de Chambly de 40 livres qu'il touche au Temple avec plusieurs autres revenus. (*Ibid.*, *liber rubeus*, fol. 1. Menant, V, fol. 98.)

1294. — Ordonnance somptuaire de Philippe le Bel. (*Ibid.*, fol. 51 (*sic*). Menant, VI, pag. 50.)

1297. — « C'est le roulle des dépens de l'hostel M. Challes depuis le vendredy après les octaves de l'Ascension 1297 jusqu'à la Toussaint. » (Menant, V, 101.)

Octobre 1297. — Concession de mille livres tournois de revenu annuel et perpétuel à la ville de Boulogne. (Chambre des Comptes, *liber rubeus*, fol. 1 v°. Menant, II, fol. 10.)

Février 1297. — Don à Guy de Châtillon, comte de Saint-Paul, Bouteiller de France. (*Ibid.*, *liber rubeus*, fol. 27. Menant, V, fol. 101.)

« Ce sont les personnes qui sont du mesnage Mgr de Poitiers. »

Tome II (467). « C'est le compte de Raoul Maquart, establi de part le Roy, et Jehan de Suipe, establi de part l'evesque de Troyes, de ce qu'ils ont receu du tiers cinquantième en la baillie de Vitry le jeudy après Pasques an 1300.)

Lettre de Louis, comte d'Évreux, sur une augmentation de 3000 livres d'un impôt établi le.. octobre 1300. (Chambre des Comptes, *liber rubeus*, fol. 120. Menant, V, fol. 107.)

1303. — Ordonnance pour levée des gens de guerre sur personne exempte ou non exempte.

Août 1303. — Lettre sur la finance du subside pour la défense du royaume contre la Rebellion de Flandre. (Chambre des Comptes Memoriaux, B., fol. 89. Menant, VII, fol. 13 v°.)

1304. — Procès criminel contre Guichard, évêque de Troyes, accusé d'avoir empoisonné Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel. (Inventaire du trésor des Chartes, t. VI, mélanges.)

Juillet 1304. — Charte de fondation du monastère de S. Louis de Poissy. (Chambre des Comptes, *liber rubeus*, fol. 353. Menant, V, fol. 123.)

Juillet 1305. — Don par Philippe le Bel aux religieuses de Poissy d'une maison rue Saint Landry, qui avait appartenu à M. Clément de Savi. (*Ibid.*, *liber rubeus*, fol. 356 v°. Menant, Ibid.)

Septembre 1304. — Don par Philippe le Bel aux religieuses de Saint Denis de 100 livres de rente en action de grâce de la vic-

toire de Mons en Puelle. (*Ibid., liber rubeus,* fol. 238. Menant, V, fol. 119.)

Avril 1305. — Lettres de Milon de Noyers, maréchal de France, de 200 l. qu'il touche sur le trésor royal (*Ibid., id., id.,* fol. 257. Menant, V, f. 118).

Mai 1305. — Don des ville et lieu de Longueville et Longueil à Enguerrand de Marigny par Philippe IV (*Ibid., id., id.,* fol. 280. Menant, V, fol. 120).

1307. — Inventaire des biens de la maison du Temple de la Motte de Prully, fait par Johannes Sactaria, etc. (Menant, V, 137).

1307. — Compte de la Chambre du Roi, de Mgr Loys de Navarre, son aîné fils (Menant, V, f. 103).

1309. — Subvention pour le mariage de la fille du roi Ysabelle (Chambre des Comptes, Mémoriaux, A, fol. 4 v°. Menant, I, fol. 6).

Janvier 1309. — Partage entre les fils du roi Philippe IV (*Ibid., id.,* B, fol. 1. Menant, V, fol. 6).

Mars 1309. — Lettres d'amortissement de 40 francs de rente à prendre sur le pressoir de Saint-Étienne des Grès et autres (*Ibid.,* livre rouge, fol. 322. Menant, V, fol. 121).

16 avril 1310. — Assignation de dix sous par jour pour Philippe Convers, chanoine de l'église de Paris.

1310. — Révocation faite par Philippe le Long de plusieurs dons faits par ses prédécesseurs (Chambre des Comptes, Registre cotté *Bel,* A, 310. Menant, V, fol. 19 v°).

18 mai 1311. — Clauses extraites du testament et du codicille de Philippe IV (Menant, V, fol. 140).

6 octobre 1311. — Pour le mariage de la fille du roi Philippe (Chambre des Comptes, Mémoriaux, A, fol. 18 v°).

Janvier 1311. — Lettres de maître Philippe Convers, chanoine de Notre-Dame (*Ibid., liber rubeus,* fol. 406. Menant, V, fol. 137).

Janvier 1312. — Don par Philippe le Bel de 40 fr. de rente à un de ses valets pour son mariage (*Ibid., id.,* fol. 46. Menant, V, fol. 138 v°).

1312-1313. — Compte de l'hôtel du roi (Menant, V, fol. 58).

1313. — « C'est le compte dou subside fait en la ville de Chaumont pour la nouvelle chevalerie Mons. de Navarre » (Menant, V, fol. 54).

1313-1314. — Compte de l'hostel du Comte de Poitiers fait par Guillaume de Péronne (Menant, V, fol. 173).

1312-1317. — De la chevalerie Mgr le roi de Navarre (rouleau imparfait cotté au dos Trésor, 1312-17. Menant, V, fol. 109).

1315. — Ordonnance de l'hostel de Monsieur (Menant, V, fol. 88).

Juin 1315. — Lettre du sire de Joinville au roi Louis le Hutin, au sujet de la guerre de Flandres (communiquée par M. d'Hérouval. Menant VII, 115).

2 juillet 1315. — Libération de serfs dans le bailliage de Senlis (Chambre des Comptes, Mémoriaux, A, fol. 77. Menant, I, fol. 1).

Novembre 1315. — Don à J. Maillard d'une maison rue de la Bretonnerie (*Ibid., liber rubeus,* fol. 415, V, 138).

1315-1316-1317-1318. — Roole de paiemens pour despenses de la maison du Roy.

26 juillet 1317. — Ordonnance au bailli de Gisors de faire payer aux habitants de Poissy 40 livres tournois parisis (Communiqué par M. Bonami).

6 août 1318. — Paiement de 900 livres à Jean de Grandpré, aumônier du roi.

1319. — Partie d'un compte de l'argenterie (Menant, V, fol. 121).

..... — Registre des Dons de Charles IV et de Philippe de Valois (Menant, V, 150).

17 avril 1322. — Dépenses du couronnement du roi (Chambre des Comptes, 1er Livre-journal, fol. LXVI, t. 2, fol. 142, en double).

1322. — Ordonnance pour la maison de la reine (Rouleau de la Chambre. Menant, V, 70).

1322-23. — Compte de l'hôtel du Comte du Mans (Menant, V, 172).

1324. — Du compte des despens de l'hostel M. le comte du Mans, depuis les octaves de l'Ascension 1324.

5 décembre 1324. Testament du roi Charles le Bel (Rouleau de la Chambre. Menant, VI, 58).

5 décembre 1325. — Lettres du Roy qui proroge à la prière du Pape le deffi entre le comte de Comminges et Regnaut de Pont, plaidant en Parlement jusqu'à un an (Chambre des Comptes, Registre *Parlamenti,* cotté J. fol. 231. Menant, VII, fol. 1 v°).

Janvier 1325. — Lettre de donation faite à Charles, fils de Jean Domont, « portiarius armorum » (*Ibid., Regestum donorum Karoli Pulchri et Philippi de Valesio,* fol. 17. Menant, V, fol. 158 v°).

1326. — Paiement de poissons pour le repas de la cérémonie du couronnement de la Reine.

7 février 1327-1er juillet 1328. — Journal du Trésor (Menant, V, fol. 191).

15 août 1328. — Reliques des onze mille Vierges (Menant, VI, pag. 140).

Février 1328. — « C'est la lettre de l'assiette de terre faitte à la reyne Jeanne de Bourgogne par le roi Philippe de Valois ». Chambre des Comptes, *Regestum Donorum Caroli Pulchri et Philippi de Valesio*, fol. 29. Menant, V, fol. 160 v°.

Juin 1330. — Fondation de deux chapelles à Saint-Jacques en Galice (*Ibid., id.*, fol. 56. Menant, V, 163).

1330. — « C'est ce que li eschevin de Rainz et li contribuant aux despens dou couronnement dou roi notre seigneur requièrent, et ce qui fut ordené par les gens des Comptes. »

(468). tome III. — Septembre 1331. — Confirmation par Philippe de Valois de la fondation d'une chapelle à Saint-Eustache (*Ibid., id.*, fol. 79. Menant, V, 168).

Mai 1332. — Don de l'hôtel de Nesle à la reine par Philippe VI (Menant, V, 178).

6 avril 1633. — Deffense par Philippe de Valois d'aller à aucun fait d'armes dans son royaume et d'en sortir sans permission (Chambre des Comptes, Mémoriaux, B, fol. 25. Menant, V, pag. 3 v°).

17 juillet 1333. — « C'est l'ordonnance des eaux et forêts que li roi a faictes nouvellement le 17e jour de juillet 1333 (*Ibid., id.*, f. 43. Menant, VII, fol. 7).

7 octobre 1333. — Ordre de Philippe de Valois aux gens des Comptes de lui envoyer des extraits des ordonnances des Hostels (*Ibid., id.*, B, fol. 92. Menant, VII, fol. 15).

Novembre 1333. — Remise aux religieuses de N.-D. du Carmel d'une rente.

11 février 1334. — « Compendium seu abbreviatio eorum que in VIxxXIII cartis curie redditis per Dominum Egidium Godefridi continentur de tempore Domini Guillelmi de Sancta Maura ».

18 juillet 1334. — Lettre pour les Chanoines de la Sainte Chapelle (Chambre des Comptes, *Registrum Donorum Karoli Pulchri et Philippi de Valesio*. Menant, V, 179 v°).

Juillet 1335. — Don à Jehan de Chalon de la maison de Beauté (*Ibid., id.*, fol. 121. Menant, V, fol. 183).

27 décembre 1335. — Lettre de Philippe VI au sujet d'un Lombard qui a juré qu'il ne prêtera jamais à usure (*Ibid.,* Mémoriaux, B, fol. 61. Menant, II, fol. 8).

De 1334 à 1336. — Réponse des Gens de la Cour des Comptes sur les demandes relatives aux Chanoines de la Sainte Chapelle.

Juillet 1336. — Transport par le roi à l'abbé et religieux de Lagny de vingt muids de vin de pressoir à lui dues par lesdits religieux à cause du chateau de Tournant, à condition d'être déchargé de la foi et hommage qu'il leur devoit et de deux messes hautes par an pour lui et la reine (Chambre des Comptes, *Registrum Donorum*, fol. 128. Menant, V, f. 186).

13 mars 1339. — « Potestas ampla gratias concedendi data ad tempus gentibus compotorum » (*Ibid.,* Mémoriaux, B, fol. 126. Menant, I, fol. 11).

1340-1341. — Compte de Robert, le portier des hostels du roi, de la reyne et des enfants de France (Menant, V, fol. 102).

1332-1344. — Dons faits par le roi depuis 1332 à 1344 (Menant, II, 78).

28 novembre 1344. — Don de vingt livrées de bois sur la coupe de la forêt de Monstreuil à Hannequin Arquembaut pour services par lui rendus à Jourdain de Loubert, jadis sénéchal de Poitou.

Avril 1345. — Pour ajourner les Lombards usuraires et autres prêtans à usure.

13 juin 1346. — « C'est l'ordonnance qui fut faite sur les monnaies le 13e jour de juin 1346 » (Chambre des Comptes, Mémoriaux, C. Menant, I, f. 37).

13 décembre 1348. — Présent de pelleteries par Jean, duc de Normandie à Philippe de Valois, son père, et à la reine sa mère auxquels il avoit donné à souper. « De par le duc de Normandie et de Guyenne ».

2 décembre 1349. — Quittance d'appointemens pour le confesseur du roi de Navarre.

26 avril au 28 août 1350. — Compte d'Estienne de la Fontaine jusqu'au trépassement du roi Jean (Menant, *Singularités Historiques*).

18 novembre 1351. — Don par Philippe, duc d'Orléans, à Jean de Courcelles, son chambellan, de 60 francs parisis pour un chapel d'or à sa femme.

1350-1355. — « L'accord de Mgr le Duc d'Orleans et du Dauphin de la terre de Mehun » (Chambre des Comptes, Mémoriaux, C, fol. 186. Menant, I, fol. 72).

Entre Juillet 1352 et le premier janvier 1353. — Combat singulier entre le duc de Lancastre et le duc de Bohême en présence du roi (Extrait d'un compte d'Estienne de la Fontaine, Menant, VI, fol. 144).

1352-1355. — « Le compte feu François de l'Hopital jadis clerc des recettes et dépenses à cause de l'assemblée d'Arras en l'an 1352 » (Menant, V, fol. 166).

27 septembre 1355. — Paiement des Dettes du roi retardé jusqu'à Pasques (Chambre des Comptes, Mémoriaux, C, fol. 162, Menant, I, fol. 64).

5 février 1355. — Paiement à un orfèvre de 420 deniers d'or à l'écu pour le prix de sept ceintures dont quatre dorées et de cinq écussons d'argent (Communiqué par M. Bonami).

24 mai 1356. — Ordre du Dauphin de 400 moutons d'or pour dépenses secrètes.

5 juillet 1356. — Délibération de la Chambre des Comptes pour contraindre les officiers de l'évesque de Paris à contribuer aux impositions nonobstant le privilège dudit évesque (Chambre des Comptes, Mémoriaux, C, fol. 169. Menant, I, f. 67).

27 septembre 1356. — « Inventarium vessellamenti regis qui fuit captus » (*Ibid.*, *id.*, *id.*, fol. 170. Menant, I, f. 63).

5 août 1357. — « Jacobus Flammingi potest invocari non obstante officio camere » (*Ibid.*, *id.*, *id.*, fol. 189. Menant, I, 73).

6 septembre 1357. — « Applicatio voerie parisiensis, ad domania regia » *Ibid.*, *id.*, *id.*, fol 186. Menant, I, 72.

1361. — « Ce sont les livraisons faites chascun jour en la cuisine M. le duc de chair et de poulle en la maniere qui sensuit » (Menant, V, fol. 88).

1361. — Compte du domaine 1361 (Menant, V, fol. 108).

8 septembre 1362. — Ordre du roi aux gens des Comptes de traiter avec l'évêque de Paris pour continuer une fondation de cinq cierges ardens devant l'Image Notre-Dame en l'église de Paris faite par Phil. de Valois (Chambre des Comptes, Mémoriaux, D, fol. 52. Menant, I, fol. 105).

1362-1387. — Extrait du 2e livre des Chartes (Menant, II, fol. 18).

7 mai 1364. — Funérailles du roi Jean (Chambre des Comptes Mémoriaux).

Juillet 1364. — « Carta de adeptione et unione domus regie Sancti Pauli ad Domanium » (Chambre des Comptes Mémoriaux, D, fol. 70. Menant, I, fol. 96).

Février 1365. — « Pro domo archiepiscopi Senonensis aggregata domui Sancti Pauli. (*Ibid.*, *id.*, *id.*, fol. 82. Menant, I, f. 97.

30 mai 1366. — Remise par Jeanne, reine de Navarre, à un fermier, des droits qu'elle percevoit à Breteuil sur les poids.

11 novembre 1368. — Ordonnance pour le paiement d'un aumosnier du roi chargé des fortifications de Honfleur.

19 août 1369. — Autre ordonnance pour le même sujet.

3 décembre 1368. — Nativitas Domini Caroli primogeniti Domini regis Caroli (Chambre des Comptes, Mémoriaux, D, fol. 94. Menant, I, f. 100).

Dominica tertia die decembris anno Domini MCCCLXVIII et prima die adventûs Domini, quasi cito post mediam noctem, illa hora qua cantabatur in ecclesia illud invitatorium : « *Ecce venit Rex. Occurramus obviam Salvatori nostro* », natus fuit primogenitus Domini Nostri regis Karoli moderni cum maximo gaudio totius civitatis Parisiensis et die Mercurii sexta Decembris post, videlicet in festo Beati Nicholai in ecclesia Beati Pauli apostoli juxta Parisinos, hora tertia qua Spiritus Sanctus descendit super apostolos, baptizatus fuit dictus primogenitus; et tenuit eum supra fontes Dominus Montmorenciaci dominus Karolus propriis manibus, et assistentibus comite de Dapnomartino Domino Karolo, Domino cardinali Belvacensi baptisante, archiepiscopo Senonensi Domina Regina Ebroïcensi præsentibus (*sic*), una cum magno numero episcoporum et abbatum, cum maxima multitudine plebis acclamante, cum gaudio magno : « Noel ! Noel ! » et qui vidit testimonium perhibuit et scripsit hoc Johannes.

2 mars 1369. — Lettres de Charles V pour l'exécution d'une fondation faite en l'Église de Coutances par Robert Bertrand, baron de Briguebec, mareschal de France, et sa femme.

8 octobre 1371. — Droits royaux (Chambre des Comptes, registre *de Temporalitatibus*, fol. 121. Menant, V, fol. 176).

22 février 1371. — Ordre de Charles V aux gens des Comptes à Paris de faire jouir Jean d'Orliens, Gile Galois et Philippe de Saint Père des droits de leur office (Chambre des Comptes, Mémoriaux, D, 128. Menant, I, f. 102).

26 août 1378. — Don aux Célestins d'une maison rue du petit Mussc (*sic*) attenant à leur couvent (Registres du Trésor, 113, n° 305, et Mémoriaux K, fol. 143 v°. Menant, I, 207).

22 janvier 1378. — Codicille du testament de Charles V donné à Vincennes le 22 janvier 1378 (Chambre des Comptes, Mémoriaux. D, fol. 232. Signé : Tabary. Menant, I, fol. 120).

7 avril 1380. — Ordre à quelques monastères d'envoyer à l'écurie du roi les sommes qu'ils sont tenus de fournir pour la guerre.

12 juin 1380. — Paiement fait à l'évêque de Paris de 500 francs d'or, à la déduction de 8000 francs dont le roi avait anciennement ordonné le paiement audit évêque.

16 septembre 1380. — Testament de Charles V. (Chambre des Comptes, Mémoriaux, D, fol. 228. Menant, II, 13.)

16 novembre 1380. — « Privilegium pro regno Francie pro annulatione subsidiorum. » (Copié sur un grand registre de Tournay qui est en Normandie. Menant, I, fol. 122.

27 janvier 1382. — « Copia ordinationis facte per Dominum regem, super commotione plurium ville Parisine facta anno. 1381. » (Chambre des Comptes, Mémoriaux, E, fol. 73 v°. Menant, II, fol. 25.)

12 juin 1385. — Prêt de 2000 livres, fait au roi par Pierre d'Orgemont, évêque de Paris, pour la seconde armée d'Angleterre.

Mai 1386. — Taille assise sur la ville de Paris sous Charles VI. (Extrait d'un premier volume de ladite chambre (?). Menant, *Singularités historiques*.)

16 septembre 1386. — Ordonnance du roi pour le paiement des gages de deux cents hommes d'armes et huit arbalétriers embarqués sur un navire à Mantes.

15 octobre 1386. — « Litteræ regiæ virtute quarum gentes Domini ducis Bituricensis intendebant audire compotorum ordinariorum et extraordinariorum linguæ occitanæ nec non aliarum terrarum de quibus cognitio spectat ad cameram compotorum Parisiensum, » et délibération de la Chambre des Comptes de ne point expédier la dite lettre. (Chambre des Comptes, Mémoriaux, E, fol. 98. Menant, II, fol. 25.)

28 février 1387. — Lettre du duc de Berry au Cardinal de Laon, Pierre Arcelin de Montagne pour le prier d'accorder à Jacquemin Courau la place vacante de Trésorier de France.

4 juin 1389. — « Arrestum inter Franciscum de Chanteprime

et Christinam viduam defuncti Stephani de Castello. » (Chambre des-Comptes, Mémoriaux, E, fol. 203, v°. Menant, II, 29 v°.)

28 juin 1389. — Ordonnance des gens du conseil du roi sur le fait des finances en Languedoc et duché de Guyenne pour les paiements des gens d'armes du Maréchal de Sancerre en Languedoc et des garnisons de Guyenne.

27 novembre 1389. — Taille du pain et du vin de grève appelée la ceinture de la royne et la manière qu'elle est affermée et levée et les noms des exempts (la pièce n'est pas citée.) (*Ibid.*, *id.*, E, fol. 217 v°.)

19 octobre 1390. — Mandement aux fermiers de la ceinture de la reyne de n'empêcher l'entrée des vins des gens des comptes et de n'en rien faire payer. (*Ibid.*, *id.* F, fol. 5.)

Janvier 1392. — Testament de Charles VI. (*Ibid.*, *id.*, D, fol. 235. Menant, I, fol. 120.)

3 mars 1393. — Ordre de Charles VI aux gens des Comptes de ne recevoir aucune requeste de la part des bouchers de Paris au sujet d'un terrain qu'ils demandoient. (*Ibid.*, *id.*, E, fol. 299. Menant, I, fol. 132.)

2 juillet 1394. — Ordre de Charles VI, aux gens des Comptes de continuer Jean d'Estouteville dans sa charge de conseiller de la Chambre des Comptes et dans ses gages de 600 francs supprimés pour absence, qu'il prouve avoir été causée par une longue maladie. (*Ibid.*, *id.* E, fol 307. Menant, II, fol. 28.)

23 janvier 1394. — Commission donnée par Charles VI à un Chambellan de prendre possession de Saint Malo sur lequel Clément VII lui avait cédé ses droits. (*Ibid.*, *id.*, E, fol. 16. Menant, II, 39.)

24 mai 1395. — Lettre de prorogation de l'échiquier de Normandie.

1er août 1395. — Don de Charles VI pour les réparations de l'église Saint Eustache à Paris.

29 juin 1396. — Ordonnance de Charles VI sur le fait de sa charge en Champagne. (Manuscrit de Troyes, fol. 20. pièce en double.)

469. *Tome* IV. — 25 mars 1401. — Paiement au mareschal de Boucicaut et à quelques marchands de 1800 francs pour le fait de Constantinople. (Comm. par M. Bonami.)

10 septembre 1403. — Paiement des frais d'une procédure pour le domaine du roy sur une isle qui s'était formée sur la Seine.

Juin 1405. — Remboursement d'une somme prestée au roi pour le voyage du mareschal de Rieux, en Angleterre.

1410. — Terreur des habitants des environs de Paris. (Chambre des Comptes, Mémoriaux, G, fol. 139 v°. Menant, I, f. 153.

Sit memoria quod hoc anno 1410 a festo Beatæ Mariæ mensis septembris usque ad sequens festum Beati Martini hiemalis ob gentium armorum in villa, vicecomitatu et prepositura Parisiensis ab utraque parte Secane continuo existentium et ibi congregatorum multitudinem, tanta fuit clades et pestilentia, si sic dici fas est, eorumque adventu et inaudito veniendi modo sic territi fuerunt incolæ ut omnes pene laribus suis expulsi, bonis omnibus ibi relictis, vix cum eorum uxoribus et liberis aufugerunt, partim nemorum abdita quærentes et partim ad urbes et castra fugientes; quamobrem, non solum vindemiæ usque per dictum festum Beati Martini dilatæ fuerunt, imo et blada ut plurimum ibi terre secari cœperunt; quod hactenus extiterat invisum.

9 juillet 1410. — Mandement de Charles VI pour le paiement de ses vendeurs.

16 juin 1411. — Paiement de dépenses pour des joûtes.

13 avril 1412. — « Arrestum seu accordum in Parlamento passatum inter procuratorem Regium et abbatem Sancti Medardi Suessonensis, ratione servitii debiti regi per eum quum ducit exercitum seu armatam. (Chambre des Comptes, Mémoriaux, G, fol. 216. Menant, II, fol. 44.)

22 août 1412. — Paiement d'une paire d'Heures données par le roi en présent à la Duchesse de Bourgogne.

2 novembre 1412. — Paiement de vaisselle donnée par le roi aux ambassadeurs d'Aragon.

25 février 1412. — Ysabelle de Bavière concierge du palais royal. (Chambre des Comptes, Mémoriaux G, fol. 211. v°. Menant, I, f. 169.)

19 septembre 1414. — Nomination par Charles VI à un bénéfice à lui réservé par Jean XXIII.

18 décembre 1415. — Mort de Louis, duc de Sicile et dauphin du Viennois. Chambre des Comptes, Mémoriaux, K, fol. 58. Menant, I, fol. 155.

Sit memoria quod hoc anno 1415, die 18 mensis decembris, illustris princeps dominus. Ludovicus, filius regis Franciæ Karoli VI, nunc Dei gratia

regnantis, dux Siciliæ, Aquitaniæ, et Delphinus Viennensis, febre quotidiana correptus vitæ suæ diem suum clausit extremum anno aetatis suæ decimo nono. Parcat Deus animæ suæ ! Ejus corpus tunc fuit in ecclesia Beatæ Mariæ ad latus altaris majoris depositum.

13 novembre 1420. — Lettre du connétable de Saint Pol aux gens des comptes pour les solliciter d'enregistrer des lettres de naturalité accordées par le roi à son médecin. (Menant, VIII, fol. 81.)

1423-1432. — Extrait d'un registre des Chartres et lettres du temps des Anglais de 1423 à 1432. (Menant, II, fol. 80).

24 avril 1424. — Compte de Mgr l'évêque de Beauvais, conseiller au grand conseil, d'un voyage par lui naguères fait pour le roi de Paris, à Chalons en Champagne. (Extrait d'un rouleau de voyage étant au greffe. (Menant, V, fol. 148.)

Octobre et février 1424. — Compte de Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, pour la reddition de la ville et chastel de Vitry en Partois. (Menant, V, fol. 153).

1430-1431. — Ajournement personnel contre les commissaires chargés des monstres, faute de les avoir faites.

14 juillet 1432. — Modération à la moitié par l'évêque de Beauvais, commissaire, en faveur de l'abbesse et monastère de la Sainte-Trinité, de leur contribution dans deux décimes accordés par le pape au roy d'Angleterre en Normandie. (L'original, à Caen, chez M. Le Blond.)

20 février 1434. — Ordonnance de Catherine, reine d'Angleterre, pour payer à un orfèvre de Paris la valeur de deux flacons d'argent, et pour lui envoyer six livres de cire vermeille sucrée.

27 mars 1434. — Acquit patent de 100 livres tournois à Jean Majoris, confesseur et maître d'école du Dauphin.

13 juin 1436. — Remboursement à M. de Thouars de la somme de 500 livres tournois pour partie de 4.500 livres tournois par lui prêtées au roi pour rachapt de Marans du sire d'Albret.

10 avril 1445. — Décharge des habitants des villes, vicomté et ressort du Bas-Limousin de l'ayde octroyée au roi.

28 septembre 1450. — Quittance d'un augustin de Rouen au vicomte de l'eaue de 10 livres faisant partie de quinze écus d'or de paon à lui accordés par Charles VII, en récompense de ses services touchant la réduction de Rouen.

2 mai 1454. — Pension de 1200 livres au confesseur du roi.

27 mars 1459. — Ordre de Charles VII de déduire, à Jean Tiary, grenetier de Rouen, la somme de 336 livres tournois sur les parties de la vente de certaine quantité de sel, présentée partie par Raoul Tourtain, partie par Guillaume de Paris, facteur de Jacques Cœur, sur qui elle avoit été confisquée.

15 novembre 1463. — Paiement des appointements de Robert Jouvenelle, sénéchal de Beaucaire.

18 décembre 1463. — Quittance d'un boulanger pour pain, à l'occasion d'une feste annuelle et singulière à Beaumont-le-Roger. (J'ay l'original de ce titre.)

2 juin 1465. — Lettre de Louis XI de provision de la conciergerie du Palais à Guillaume Cousinot, vacante par la rébellion du sieur de Haubourdin. (Menant, VIII, fol. 79 v°).

24 octobre 1465. — Copie des lettres patentes du roi notre sire signées de sa main et données à Paris, le 28 octobre, par lesquelles le dit seigneur a autorisé et approuvé toutes les parties payées par Tanneguy du Chatel, du vivant du roi Charles, VII de ce nom, premier escuyer de corps et maître de son escurie à cause des obsèques de son père.

7 juillet 1466. Fondation, par Louis XI, d'une chapelle en l'honneur de Notre-Dame de Grâce à l'église de Saint Cire d'Issoudun.

1er juin 1467. — Extrait de l'inventaire des livres de Jehan, Comte d'Angoulesme, trouvés en son armoire, le 1er juin 1467. (Menant, VII, f. 89.)

Un psaultier en parchemin, escrit de la main de feu M. (*effacé*), commençant au tiers feuillet : « *cum invocarem* » et finissant au penultième : « *resurrectio.* »

Les quatre méditations de Bonaventure, escrites de la main de feu Monsieur, en parchemin et latin ; avec un autre traité commençant au premier feuillet : *Flecto genua mea* et finissant en celuy même *austeritatem* et finissant au penultième *pro nobis* et ou tout en lettre noire. *Explicit.*

Les cronicques de Martin en latin parchemin, escrites de la main de Monseigneur.

François Pétrarque, escrit de la main de Monseigneur.

Méditations de Francois Pétrarque avec plusieurs contemplations, oraisons escrit de la main de Monseigneur en papier et en latin.

Le traité d'Alain en latin et papier, escrit de la main de Monseigneur.

Le dialogue d'Anselme de la main de Monseigneur avec petits naturels sur les festes annuelles.

Deux cahiers de parchemin escrits de la main de feu Monseigneur contenant chacun cahier VIII petits feuillets où sont contenues certaines oraisons de Saint Augustin.

1er novembre 1470. — Ordre aux ducs de Bretagne, aux procureur et receveur de Montfort au sujet de la prise de douze sangliers (Menant, III, 217).

16 janvier 1470. — Paiement de voiture de provisions de caresme pour le Roi (16 janvier 1470).

1471. — Serment de l'évêque d'Ax à Louis XI (Menant, VIII, 27).

29 septembre 1475. — Gratification pour bestes sauvages venant de Guinée envoyées à Louis XI par le roi de Portugal.

Les generaulx conseillers du roy notre sire sur le fait et gouvernement de ses finances ont fait recevoir par Jehan Briçonnet, receveur general desdites finances de maistre Jehan Bourdin, receveur des assises, huitième et equivallent au pays de Poitou sur ce qu'il pourra devoir à cause des premiers et plus clercs deniers du premier quartier de la recepte de l'année qui commencera le premier jour d'octobre prouchain venant, et dont ledit receveur général a pour ce baillé sa cédule au contreroleur de ladite recepte générale et en ceste mis son signe, la somme de 75 livres 12 sols 6 deniers tournois par Pierre de Barelle, natif du pays de Portugal, pour partie de la somme de 150 escus d'or que le roy nostre dit seigneur luy a donnés pour ses peines et travaux d'aller quérir et amener plusieurs et diverses bestes sauvages du pays de Guinée que le roi de Portugal doit envoyer au roy notredit seigneur. Escript le 29e jour de septembre l'an 14. *Signé :* MAILLARD, BRIÇONNET et GUARD.

8 août 1478. — Droit sur les jeux de dés, quilles, brelants, et sur les étuves d'Arras accordés à Robert Douglasse aux conditions de payer 20 livres au boureau et 20 livres à la recette de cette ville (Chambre des Comptes, Mémoriaux, P, fol. 267. Menant, II, 97).

24 juin 1479. — Procuration de Michel Yssalguier, abbé du monastère de S. Jean des Abbesses, à Jean Fabre, son serviteur, pour la régie de ses affaires.

22 août 1481. — Courrier dépesché au Comte de Dunois pour lui porter un bois de cerf.

9 septembre 1481. — Paiement à un courrier pour avoir porté au sénéchal d'Anjou une ordonnance des deffenses de chasser aux oiseaux royaux.

18 décembre 1481. — Ordre de Louis XI aux gens des comptes de Paris de délivrer au sieur de Taillebourg le double signé de

toutes les pièces concernant le don fait par Charles VII des biens de Jacques Cœur à divers.

1481-1482. — Diverses offrandes et fondations par Louis XI. — (Extrait des Comptes de Raoul de Hacqueville, trésorier au camp du Pont de l'Arche.)

24 février 1483. — Lettre de recommandation aux gens des Comptes par Dunois pour Hugues Coët (Menant, VIII, f. 58.)

22 mai 1489. — Légitimation du bâtard de Cardonne (Menant, II, f. 214).

17 juin 1489. — Remise à la Chambre des Comptes des testaments de Charles et René, rois de Sicile. Menant, II, fol. 214.

16 juin 1492. — Roole des parties et sommes de deniers que le roi notre sire a ordonné estre payées et délivrées par Anthoine Bayard, trésorier du receveur général de ses finances du pays de Languedoc, Lyonnais et Beaujolais.

20 février 1492. — Paiement ordonné par le sénéchal de Beaucaire et de Nîmes pour les réjouissances de Nîmes de la naissance de M. le Dauphin.

Stephanus de Vesc, miles, dominus de Grimaudo, consiliarius et cambellanus domini nostri regis, ejusque senescallus Bellicadri et Nemausi, honorabili viro Guillermo Boyleaue, thesaurario regis sive receptore ordinario dicte senescalie salutem. Vobis mandamus per presentes quathenus de denariis vestre recepte anni presentis tradatis et expediatis seu tradi et expediri sancitis (*sic*), magistro Antonio Seuhain, notario regio et clavario domus consulatus Nemausi, summam octo librarum sex solidorum octo denariorum turonensium pro simili summa per ipsum nostro mandato et soluta et implicata in fleri faciendo quantitatem octo centum pennucellorum regiorum in papiro, cum armis regiis floribus lilii et domini dalphini depictorum, per pueros civitatis Nemausi in processionibus tribus diebus sequtive in dicta civitate, pro jocunda et felici nativitate dicti domini dalphini et prosperitate ejusdem domini nostri regis factis, portatorum actachiatis (*sic*) cum baculis sive cannis, clamando pluribus et reiteratis vicibus alta voce : « Vive le Roy et monseigneur le daulphin! », sequendo dictas processiones ac etiam fleri faciendo octo alios magnos pennucellos etiam, floribus lilii et domini delphini depictos, pro apponendo et actachiando quatuor tubis sive trompettis sequentibus dictas processiones, quolibet die dictorum trium dierum; pro quibus pennucelis sic depictis et laboribus dictarum trompetarum et mimorum sive exsoluta dicta summa VIII librarum sex solidorum octo denariorum turonensium pro parte regia mandato regio nam rapportando has presentes cum quictan-

cia sufficienti dicti magistri Anthoini Seuhain clavarii, dicta summa vobis allocabitur in compotis vestris, et de vestra per quos pertinebit deducetur recepta. Datum Nemausi die vicesima mensis februarii. A. D. 1492. *Signé :* BRUEYS.

24 janvier 1493. — Lettre de Charles VIII aux gens des Comptes à Paris touchant les épices du Parlement (Chambre des Comptes, Mémoriaux T, fol. 72. Menant, II, f. III).

5 février 1493. — Paiement d'un banquet offert par ordre du roi aux ambassadeurs d'Espagne.

4 août 1494. — Paiement d'étendards, bannières, banderolles et autres paremens d'une nef pour le transport du duc d'Orléans en Italie comme général de l'armée du Roi.

24 décembre 1495. — Paiement de transport de tapisseries, livres, tableaux, marbres, etc., rapportés par Charles VIII d'Italie, ensemble de la nourriture de 22 ouvriers qu'il avait amenés avec lui.

28 aoust 1496. — Pension de 248 livres tournois à Mlle Gigonne pour son entretien.

7 octobre 1496. — Quittance de l'ambassadeur du duc de Ferrare sur la solde des gens de guerre entraînés par son maître à la garde du Castellet de Gênes suivant le traité de Verceil.

22 octobre 1496. — Quittance pour achapt de pierreries fait par le roi.

10 décembre 1496. — Paiement au maréchal de Gyé pour le récompenser du retranchement qui lui avoit été fait sur une pension de 2,000 livres tournois par an, que le roi lui avoit accordée et assignée sur la Vicomté de Mortain en Normandie.

7 avril 1497. — Obitus regis Karoli VIII. Chambre des Comptes, Mémoriaux V, fol. 1. Menant, II, 115.

9 août 1497. — Quittance de Charles VIII de 200 écus d'or soleil à 36 d. 3 t. pièce, à lui délivrée par Antoine Bayard, trésorier et receveur général au pays de Languedoc, Lyonnois, Forest et Beaujollois.

19 août 1497. — Ordre de Charles VIII aux gens des comptes à Paris, au sujet d'un échange des conciergeries des maisons de Piennes et des Tournelles, fait entre Marie de Lesban et le marquis de Cotheron, notre gouverneur de Paris. Menant, VIII, fol. 49.

11 décembre 1498. — Ordre de Louis XII aux gens des comptes à Paris de lui envoyer des doubles des testaments de René de

Nesle et de Charles d'Anjou et de plusieurs autres pièces y ayant rapport. Menant, VIII, fol. 44.

1498. — Inventaire des pièces que M. d'Alby avait devers lui sur la nullité du mariage d'entre le roi et Jeanne de France. (Chambre des Comptes, Mémoriaux V, f. 113. Menant, II, fol. 116.)

10 janvier 1499. — Manifeste de Louis XII au sujet de la dissolution de son mariage. (Menant., VIII, f. 50.)

3 février 1399. — Don par Charles IV (*sic*) d'une somme de 1,000 fr d'or à Jean de Boissay, pour acheter une maison à Paris.

(*Tome V*). — 16 avril 1501. — Fonds de 60 lives parisis accordé aux maîtres des requêtes, pour les frais de dépenses qu'ils ont à faire au Royaume, à prendre sur les redevances de la chancellerie.

12 octobre 1501. — Lettre de Louis XII aux gens des comptes pour faire apporter le procès de son divorce avec Jeanne d'Orléans. (Menant, VIII, f. 83.)

4 janvier 1501. — Tractatus matrimonii inter Carolum ducem de Luxemburgio et Claudiam, Franciæ regis filiam. (Chambre des Comptes, Mémoriaux, X, fol. 4. Menant, II, 119.)

2 mars 1501. — Ordonnance de 15 l. t. en faveur de l'empereur de Galilée.

2 mars 1501. — « Declaratio de incremento officiariorum Curie juraminum. » (Chambre des Comptes, Mémoriaux X, fol. 29. Menant, II, 119).

1er octobre 1510. — Concile national de Tours sous Louis XII.

9 novembre 1510. — Paiement de 42 lances fournies à Louis XII par son armurier (Comm. par M. Bonamy).

29 décembre 1511. — Quittance de Jean Auffray, lieutenant du château du Pont de l'Arche, pour la dépense de Bernardin Taillepierre, vénitien, prisonnier audit château (Comm. par Bonamy).

2 novembre 1514. — Paiement à un joaillier pour bijoux fournis en Angleterre par ordre de la Reyne à des dames et demoiselles ses parentes, qu'elle ne veut pas être nommées.

1er janvier 1514. — Obsèques et funérailles de Louis XII qui décéda le 1er janvier 1514. (Menant, VI, fol. 100.)

7 janvier 1514. Nomination d'Antoine du Prat, chancelier de France. (Chambre des Comptes, Mémoriaux Z. f. 49. Menant, II, 106.)

9 juin 1515. — Paiement du loyer d'un navire de 140 tonneaux pour porter des raffraîchissements et des munitions à la garnison française qui occupait encore à Gênes le château de Godeffa.

1516. — Lettre de François Ier à Mme d'Angoulesme pour l'instruire de l'état de ses affaires en Italie. (Menant, VIII, f. 84.)

4 novembre 1516. — Paiement de 1275 écus d'or soleil à Guillaume Briçonnet, évêque de Lodève, étant pour lors en cour de Rome.

14 novembre 1516. — Paiement de jonchées, feuillées et ramées aux fourriers du roi.

15 avril 1517. — Paiement d'une émeraude achetée par François Ier.

12 novembre 1517. — Paiement de la vente faite à Louis XII par le duc d'Albany de la grande nef d'Écosse, nommée la Michelle.

Les généraulx conseillers du Roy, notre sire, sur le fait et gouvernement de ses finances, ont fait recevoir par Maître Guillaume Preudomme, aussi conseiller dudit seigneur, et receveur général desdites finances ou païs et duché de Normandie, de Jehan Binet, receveur des tailles en l'élection de Bernay, sur ce qu'il pourra devoir à cause de sadite recepte de l'année prochaine et des premiers et plus clairs deniers du terme qui escherra le premier jour de décembre prouchain venant, et dont ledit receveur général a pour ce baillé sa cédule au contreroleur de ladite recepte généralle et en ceste mis son signe, la somme de trois mil cinq cens soixante et dix livres tournois par Monseigneur Jehan Stuart, duc d'Albanye, chevalier de l'ordre du roy notredit seigneur, visroy régent et gouverneur en Escosse, pour partie de dix mil livres tournois à luy ordonnée par le Roy notre dit seigneur, en ladite recepte généralle sur la somme de trente mil livres restans à paier de la somme de quarante mil livres tournois à laquelle icellui seigneur a fait faire marché avec lui en l'année finie mil cinq cens quatorze à cause de la grant nef d'Escosse nommée la Michelle, laquelle ledit seigneur a fait retenir pour son service moiennant lesdits quarante mil livres tournois qu'il en doit faire payer en quatre années en chacune pareille somme de dix mil livres tournois; dont ceste présente assignation est la deuxième année. Escript le XIIIIe jour de novembre, l'an mil cinq cens et dix-sept. Signé : BOHIER. PREUDOMME et ACARIE, avec griffe et paraphe.

22 janvier 1517. — Paiement à Dupuy Savain, capitaine de mer, de l'entretien de plusieurs galliones et onze brigantins qui

avoient fait deux voyages pour le roi sous les ordres de Pregent de Bridoux, capitaine général des galères de France.

1517-1518. — Compte de la recette des deniers de la croisade de l'archevêché et diocèse de Reims pour 1517-1518. (Menant, Singularités Historiques.)

25 juin 1518. — Décime ordonné par le pape pour faire la guerre aux Turcs.

11 juin 1525. — Ordonnance de Mme la Duchesse d'Angoulême, mère de François I, régente du Royaume pour l'avitaillement de l'armée de mer destinée au recouvrement du royaume de Naples sous les ordres du duc d'Albane.

11 juin 1528. — L'ordre que le roi a ordonné être gardé aux processions où il se trouvera en personne. (Chambre des Comptes, Mémoriaux EE, fol. 31. Menant, VIII, f. 59.)

21 novembre 1528. — Expédition par les gens des Comptes des lettres de donation faite par François I à Jean de la Chesnaye, son valet de chambre, de la moitié d'une maison confisquée à Paris à René de Brosses, sieur de Penthièvre. (Chambre des Comptes, Mémoriaux EE, fol. 132 (vi^xx^-xii). Menant, VII, fol. 62.)

6 mai 1530. — Ordonnance de François I pour la remise à un des valets de chambre ordinaires d'une somme de 13,000 f. qu'il envoyait par lui en Flandre.

6 mai 1530. — Autre ordonnance sur le même sujet.

2 août 1530. — Ordonnance pour le paiement de cent archers à cheval pour le fait et administration de la Justice sous la charge du sieur de Chandier, grand prévôt de France.

10 juillet 1533. — Lettre de François I pour faire payer à Françoise de Saint-Gelays, veuve du sieur de Parault, les revenus d'un péage sur le Rhône, compris dans la réunion et révision du Domaine.

8 mai 1535. — Quittance d'une somme payée à un marchand de Tours qui avait fourni du satin blanc pour faire une robbe à la Reyne lors de son entrée à Rouen.

6 septembre 1537. — Vidimus de lettres en faveur du Cardinal Trivulce qui exemptent ses bénéfices de France de toutes contributions aux décimes.

9 septembre 1637. — Action faisant mention du mariage de Magdeleine de France, fille de François I avec le roy d'Écosse. (Chambre des Comptes, Mémoriaux JJ. f. 2. Menant, VII, 78.)

1er mai 1539. — Quittance d'une vaisselle d'argent donnée par le roi à un conseiller qui avait accompagné l'empereur en France.

Présent d'une chaîne d'or donnée par le roi à un gentilhomme de la chambre qui avoit accompagné l'Empereur son maître lors de son passage en France.

13 février 1539. — Paiement des frais du voyage d'un peintre, Francisque de Boulogne, envoyé à Rome par François I.

31 mars 1540. — Quittance d'une somme payée en forme de gratification à Antoine de Bréda pour avoir amené de Flandre des vins dont le roi des Romains faisait présent au roi.

21 décembre 1540. — Paiement à un ingénieur génois, inspecteur des fortifications du Havre.

1541. — Fragment du compte du domaine. (Menant, V, fol. 181.)

6 janvier 1543. — Ambassade du Cardinal de Bellay à la diète de Spire.

23 avril 1547. — Lettres pour ordonner à tous les gentilshommes ordinaires de la maison du roi et archers de sa garde d'aller à Paris pour ses obsèques.

7 juin 1550. — Pension de 300 l. en forme de pension à Mathieu Ory, inquisiteur de la foi. (Mémoriaux PP, fol. 299. Menant, VII, 85)

31 janv. 1551. — Surintendance d'une monnaie établie par Henri II en sa maison des Étuves au bout du jardin du palais, donnée à Guillaume de Marillac. (Chambre des Comptes, Mémoriaux ZZ. Menant, VIII, f. 83.)

17 septembre 1556. — Quittance du connétable de Montmorency d'un don de 3,000 livres pour payer la rançon de François, son fils aîné, pris à la deffense de Thérouenne.

18 juin 1559. — Quittance d'une offrande de 35 livres par le roi à Notre-Dame le jour qu'il y a receu le serment des ambassadeurs d'Espagne.

10 mars 1560. — Paiement au concierge de Fontainebleau pour transport à Paris d'armes pour un tournoi et autres dépenses.

9 juin 1566. — Réception d'un maître cordonnier comme controversiste du clergé (imprimé dans les *Archives historiques, littéraires et artistiques*).

31 décembre 1573. — Paiement à Jean Bullant, architecte de Fontainebleau.

18 mai 1575. — Quittance des frais d'un voyage fait par ordre du roi par M. de Matin de Missery à Strasbourg, en Suisse et vers le prince de Condé.

5 octobre 1575. — Paiement des frais de la conduite des députés vers le roi par ceux de la religion prétendue réformée.

10 janvier 1579. — Procuration de Madame de Chadin, une des dames de la Reyne, à une autre dame.

29 juin 1581. — Copie figurée du contract d'engagement par Henri III des trois gros rubis de la couronne à Sébastien Zamet, piémontois.

11 octobre 1581. — Résignation du prieuré de Notre-Dame de Beaulieu entre les mains de Catherine de Médicis comme vicomtesse de Rouen.

1er mars 1584. — Paiement d'appointements et de frais à M. de la Mauvissière, ambassadeur en Angleterre.

12 mars 1597. — Lettre de Henri IV au Parlement de Paris contenant l'envoi d'un réglement pour les postes.

7 janvier 1608. — Lettre de Henri IV aux gens du roi pour enregistrer des lettres patentes au sujet de l'établissement des ouvriers des galeries du Louvre.

7 mai 1608. — Oratio Clementis VIII in concistorio 7 maii 1608 circa nuntium pacis inter reges Christianissimum et catholicum.

16 mars 1620. — Quittance de l'abbesse de Montmartre des arrérages d'une rente sur la ville.

26 avril 1647. — Procès de S. Vincent de Paul contre la Marquise de la Vieuville.

18 septembre 1681. — Aveu de la baronne de Montreuil-Bellay. Cotté 1275. Menant, VI, fol. 145.

Tome VI (472.) — « L'estat des offices de l'ostel du roi selon le temps passé que l'on a accoustumé d'user et que les ordonnances royaux le portent. » (Menant, V, fol. 40).

1387-1408. — Extrait du 4e livre des Chartes (Menant, II, f. 41). Bagues et Joyaulx or et argent. Mémoire de la journée en laquelle Jean Mellon apporta à la chambre des Joyaux de la Ste Chapelle. 2 juin 1340 (B, fol. 146).

Copie d'un mémoire (sur les mariages des rois Valois) escrit de la main de feu M. du Cange, VIII, f. 143.

2 septembre. — Lettre des gens des comptes au roy au sujet des

Lombards et de leurs débiteurs (Chambre des Comptes, Registre de Philippe de Valois, cotté B, 2e fol., 141 v°. Menant, V, f. 9).

Temporalité de l'évêque de Paris. Chambre des Comptes, Registre *de Temporalitatibus* (Bibliothèque des Célestins. Menant, V, fol. 73).

Estat de la famille royale sous le roi Jean (Chambre des Comptes, Mémoriaux, C. Menant, I, fol. 33).

Suite de quelques-uns de nos rois (de Pépin le Bref à Louis VII) par M. d'Hérouval (Menant, VII, f. 45).

1297-1320. — Annualia Beneficiorum regibus concessa (Menant, VI, fol. 17 v°).

Deniers levés pour Croisades (Liv. Croix, fol. 133. Menant, V).

« Ordinatio cursus diocesarum monetarum pro subsidio » (Chambre des Comptes, Mémoriaux C, fol. VIIIxxVII. Menant, I, f. 66).

« Consensus comitis Blesensis de impositione quattuor Denariorum pro libra in terra sua » (Chambre des Comptes Registre de Philippe de Valois, cotté B, fol. 86. Menant, V, fol. 6).

Inventaire par abrégé du livre intitulé *Liber principum*. Menant, V, fol. 22.

Remarques historiques (Menant, Singularités Historiques).

« C'est l'inventaire des biens meubles de l'exécution Le roy Loys de bonne mémoire de la depence et delivrance d'yceux faitte par M. l'évêque de Laon qui lors estoit évêque de S. Malo. »

414 (anc. 756). — Mélanges.

Il faut citer outre les pièces mentionnées par M. Albanès :

P. 54. Lettre de Du Rus à M. le conseiller de Rachin (26 novembre 1655).

P. 320. Vers : Jeu de comparaison. Pour Monsieur. Pour Madame, etc. Parmi les personnages pour lesquels ont été faits ces vers il faut citer Melkebourg, d'Elbeuf, Mademoiselle d'Elbeuf, Monaco, Thianges, Du Plessis. — A la suite, des stances satiriques sur les couvents.

Le titre de la pièce citée au fol. 84 est inexactement rapporté, malgré les guillemets. Il faut lire : « *L'heureuse découverte de l'horrible assassinat* », etc.

Les planches de figures légèrement coloriées, citées p. 7, sont du commencement du XVIIe siècle. Elles portent des indications manuscrites d'une écriture qui rappelle celle d'Aleandro.

416 (anc. 755) [Recueil de pièces]. Il faut citer encore parmi les pièces de ce recueil, dont M. Albanès n'a mentionné qu'un choix arbitraire :

P. 136. Relation de la mort de S. A. Mgr le prince [de Condé]. 10 décembre 1686.

P. 148. Mots de Pithou, d'après un in-folio manuscrit de la bibliothèque de M. Desmarets.

P. 174. Harangue du doge de Gênes à Louis XIV.

P. 231. Les vacances de M. Bouquier, parlementaire (1609).

P. 235. L'Académie Française, par M. de Bensserade. Vers. *Inc.* :

De ce corps célèbre et rare
Louis le Grand se déclare, *etc.*

P. 241. Récit de la sortie du cardinal de Retz du château de Nantes (7 août 1654). Déclaration du maréchal de la Meilleraye.

P. 258. Testament de Madame la Dauphine [Marie-Anne-Christine-Victoire].

P. 260. Relation du voyage de Mgr le cardinal de Retz (avec cette note : « M. du Bois m'a donné cette relation l'ayant eue de chez Madame de Pomereuil. »)

P. 265. Provisions de l'exécuteur de haute justice André Guillaume (25 juillet 1661).

P. 269. Les *Observations sur les Livres de Rabelais,* citées par M. Albanès, sont un essai d'interprétation historique.

M. Albanès néglige de dire que la pièce citée p. 243, *L'Établissement de l'Ordre de la Tabatière,* a été imprimée dans la *Revue Rétrospective,* t. X, p. 91.

445 (anc. 308). — Pièces sur l'histoire de France. — Ajouter : « Discours sur les qualités requises en la personne d'un conseiller d'état. »

512 (anc. 408). — Parmi ces *plaisanteries,* j'ai noté une anecdote singulière sur le maréchal de Luxembourg et son miroir enchanté.

721-725 (anc. 608-612). — Administration de Provence. Note de Saint-Vincens.

Ouvrage de feu M. Blanc, préposé aux archives de la province, mort au commencement de 1795 ou à la fin de 1794. Je les ai acquis après sa mort.

Cet officier de la province étoit renommé par son intelligence, ses connaissances très étendues dans les affaires de la province; il avoit présent à sa mémoire tout ce qui étoit contenu dans les archives de l'hôtel de ville de d'Aix, dans les cahiers des délibérations des États et des assemblées des communautés. Ç'a été d'après ces connaissances qu'il a composé cet ouvrage. Il y a six volumes, le premier est un résumé succinct de tout ce qui concerne l'administration ancienne de la province telle qu'elle a subsisté jusqu'à la Révolution. Il y est parlé d'abord de la Provence, ensuite des procureurs du pays, et puis toutes les autres matières sont énoncées par ordre alphabétique. Le dernier article est *Vigueries*. Il n'y a pas de table.

Cet ouvrage est suivi de cinq autres volumes intitulés : *Administration du pays de Provence*. Ces cinq volumes contiennent les mêmes matières que le présent volume, mais discutées ou exposées d'une manière bien plus étendue, de manière que le volume unique, qui précède les cinq autres, ne paroît être que le résumé et comme le précis de tout ce qui est dans les cinq. Cependant j'ai remarqué que celui-là contient 99 feuillets de citations ou des discussions qui ont été omises dans les autres. Ainsi lorsqu'on voudra examiner à fond une des matières traitées à fond dans cet ouvrage, il ne sera pas inutile de l'avoir (*sic*) dans celui des cinq volumes qui en traite et encore dans le volume unique qui les précède.

Les cinq volumes, dont le dernier mot est *voleur capturé*, sont suivis d'un autre tome intitulé : *Index*, qui est la table de tous les cinq volumes. Mais cette table peut induire à erreur en ce que, à côté de chaque mot, il n'y a de désigné que le numéro d'une page quelconque sans qu'il soit dit à quel tome cela se rapporte. Au reste, il est aisé de suppléer soi-même à cette omission, en jugeant, par le mot, du volume qui en parle.

740-746 (anc. 613-619.

Assemblées générales. Table mss. en 7 volumes 4° reliés en manière d'écaille, tranche rouge, dont le premier volume contient les lettres A. B. (*Abeille. Bureaux charitables.*) 2° cahier, lettre C. (*Cabaretiers, curateur ad bona*); 3°, lettres D. E. (*Dauphiné, Exportation de denrées.*) 4°, F. J. (*Fabriquans, Fabriques, Justices seigneuriales.*) 5°, L. O. (*Languedoc, Ouvrages publics.*) 6°, lettres P. Q. R. (*Paix, Rues.*) 7°, S. V. Y. (*Sages-femmes, Yères.*)

C'est une table des matières contenues dans les cahiers des États de Provence et des Assemblées des communautés. Elle comprend plusieurs cayers même antérieurs à l'impression. J'y ai vu les analyses de plusieurs matières traitées dans les États de 1594 et autres. Cette table n'est pas bien faite. Les mots n'y sont pas en assez grand nombre et les matières sont assez mal divisées. Aux mots *États, Parlements,* sont des sujets qui devroient être ailleurs. Les derniers États de 1787 à 88 n'y sont pas compris, ou du moins il n'y a que très peu d'articles qui y sont relatifs.

J'ai acheté ce manuscrit d'hasard (*sic*) en 1790. J'en ignore l'auteur. On m'a dit qu'il avait été composé par un ancien assesseur.

754 (anc. 734). — Ce *recueil de Chartes* est précédé d'une longue note de Fauris de Saint-Vincens :

Presque tous les actes contenus en ce cartulaire ont rapport à des fondations pieuses ou ecclésiastiques. Le plus ancien est de 531. A la fin des pièces dont la vérité a été révoquée en doute, on trouvera des notes critiques qui exposent le sentiment des auteurs qui les ont employées ou débattues. La première de toutes les chartes contenues dans ce recueil est de ce nombre. Plusieurs des titres qui composent ce recueil avaient été pris dans le cartulaire de Saint-Victor de Marseille par M. P. de Haitze, très curieux de recherches sur tout ce qui concernait l'histoire du pays et qui a donné un grand nombre de petits ouvrages, tous relatifs à l'histoire de Provence. Cet auteur était né dans le Comtat. Sa mère était cousine du fameux président Gaufridri qui a joué un grand rôle dans les troubles du *Semestre*. Son père étoit gentilhomme du comte d'Alais. Il était fort dévoué à la mémoire de ce gouverneur. Il a écrit une histoire des faits principaux qui se sont passés depuis 1638 jusqu'en 1652, temps où le comte d'Alais a été gouverneur de cette province. Cette histoire, ainsi que plusieurs autres de ses ouvrages, est restée manuscrite. M. de Haitze avait un fort mauvais style et peu de critique, surtout pour ce qui ce concernait les traditions pieuses du pays; mais il avoit un grand zèle pour amasser tous les matériaux possibles relativement à la Provence. Il étoit pour cela en correspondance avec toutes les personnes instruites du pays. Il eût sans doute été à souhaiter qu'il eût pu mieux employer ces matériaux. M. de Haitze joignait, à la qualité de curieux et à l'amour de l'étude, beaucoup de piété et de zèle pour les pauvres. Il étoit recteur de presque tous les hôpitaux d'Aix. Il est mort à Trets en 1737. Son nom n'est pas prononcé comme il est écrit. On prononce d'*Hache*.

J'ai cru devoir payer ici un tribut d'hommage à la personne de qui les recherches m'ont procuré la plupart des actes que j'ai fait transcrire ici : les PP. Minimes, légataires des livres et manuscrits de M. d'Haitze, me les ont communiqués. Au commencement de ce recueil est une table raisonnée de toutes les pièces qu'il contient. Cette table est par ordre de numéros et suit l'ordre de ces pièces. Au commencement ou à la marge de chacune des chartes, il y a aussi une courte analyse. On trouvera peut-être celles qui sont dans la table plus claires et plus satisfaisantes. En les parcourant on verra le précis de tout l'ouvrage. Plusieurs des chartes copiées en ce recueil sont dues aux soins et à la recherche de M. le président de Mazaugues. J'en ai trouvé les copies chez M. de Trimond, mon beau-père, neveu de ce magistrat éclairé et savant.

758. (Manuscrit de Solliers).

« Écrit en gothique, assez dificile à lire. » (Note de Saint-Vincens.)

M. Albanès a tronqué une note de Haitze. La voici en entier :

« Ce manuscrit original a passé par des mains barbares, ainsi que la chose est visible au premier aspect et en divers autres endroits, et il peut justement dire : *Supra dorsum meum fabricaverunt peccatores.* » De Haitze à la postérité.

761 (anc. 539). Nostradamus. — Une note manuscrite de M. Rouard est plus explicite sur ce manuscrit que celle de l'inventaire de M. Albanès :

Ms. fol. ancien relié en maroquin rouge, tranches jaunes tachetées de rouge, avec des fermoirs, ayant sur les deux couvertures et en dedans les armes de D'Agut.

Il n'y a de titre qu'au dossier du livre. L'ouvrage commence par une petite vignette représentant encore les armes de d'Agut, ensuite l'intitulation : Idelphons et Berenguer Remond. Commencement de la Chronologie des comtes de Provence.

C'est une histoire sommaire de Provence qui commence à l'an 1080 et finit à l'an 1502 (26 juin), en suivant les comtes de Provence jusqu'à Louis XII. — Elle a 602 pages. A la page 603 est l'indication des livres ou registres visités par l'auteur. A la page 609 est un arbre généalogique des comtes de Barcelone. A la page 613, autre arbre généalogique plus étendu qui comprend les rois d'Aragon et finit à Béatrix, fille de Raimond Béranger IV. A la p. 617 est une troisième généalogie de tous les angevins de la cinquième race. Aux pages 618-619 sont d'autres généalogies de nos comtes et les dernières sont de M. de Vauvenargues (François de Clapiers).

A la page 621 jusqu'à la page 692, on voit des notes sur certaines parties de l'Histoire de Provence que l'auteur paraît avoir destinées à lui servir de matériaux pour corriger ou perfectionner son ouvrage. Il y a quelques copies d'actes et de chartes, quelques notices sur les troubadours et autres personnages illustres de Provence et des analyses d'ouvrages, entre autres l'analyse du livre de P. d'Antiboul, *De Muneribus*.

A la page 693 est une indication de faits et le plus souvent de mots et de noms propres par ordre chronologique à commencer à l'année 1189 et finir à 1385. C'est une espèce de Table chronologique de notre histoire faite par l'auteur pour son usage.

A la page 709 est une nomenclature sur la maison des Baux commençant à l'an 1125 jusqu'à 1419. — A la page 713 est une explication peu exacte de l'inscription de l'Arc de Triomphe de S. Remy.

Les lettres d'institution du Parlement sont à la page 717 et suivantes.

P. 437. Lettre écrite de Naples le 14 octobre 1441 à Mathieu Lomellini par Antonio Cibo, vice-roi de Naples, sur les affaires du roi René qui étaient en mauvais état, et sur l'état de prospérité du roi d'Aragon. Elle est en latin de cuisine.

P. 741-743. Deux lettres écrites à Jean Nostradamus, procureur au Parlement, par J.-P. Antonio Boero de Nice, le 22 mars et 16 avril 1513, pour lui demander des renseignements sur l'histoire de Savoie. Elles sont en italien.

P. 749 suiv. Contiennent une explication des mots provençaux recueillis des vieux livres. A la page 757 et suivantes, on trouve une table des choses contenues ès vies des poètes provençaux. L'indication des pages se rapporte apparemment à l'ouvrage de J. Nostradamus sur les poètes provençaux.

Enfin à la page 769 est une généalogie du roi René et une notice sur sa famille et sur celle de son père, faite par Claude de Cosnier en forme de lettres adressées à un président. A la fin du livre est une table intitulée : Table alphabétique du contenu en ce manuscrit.

Il nous reste à établir quelques conjectures sur ce manuscrit. Il est probable que ce sont des mémoires composés par Jean Nostradamus, oncle de Michel, qui ont servi de canevas à l'histoire de Provence faite par César Nostradamus, fils de Michel.

Les mémoires du temps parlent de ces Mémoires et disent que Jean Nostradamus, procureur au Parlement, qui avait été secrétaire de Melchior de Seguiran, avait eu de ce magistrat des mémoires assez curieux qui ont servi de base à l'histoire imprimée de Cesar Nostradamus et à ce que François de Clapiers, seigneur de Vauvenargues, a fait imprimer sur la généalogie des comtes de Provence.

La liste des sources consultées par Nostradamus mérite d'être rapportée ici.

Pergamenorum. — Cinidi. — Galli. — Armorum. — Pavonis. — Capitis Domicelle. — Erdaponis. — Pedis. — Rubert. — Leonis. — Livre rouge de la Ville d'Aix. — Regestum de Sancto Remigio. — Regestum Templariorum. — Registre de S. Honoré de Lerins. — Regestum Servitiorum Domini regis. — Regestum Villæ Tharasconis. — Regestum Domini Caroli cotté XI. — Un cayé sans couverture : registre des Expéditions de Charles, cotté A. — Serena. — Compte de 1307. — Registre cotté nº 31. — Regestum Jurium regni Siciliae. — Salamandre. — Aquillæ. — Pellicani. — Tauri. — Lilii. — Escala Traversa. — Escala Directa. — *Regestum* thesaureriæ cottée H. — Autre 105. — Columna. — Philomena. — Autre Thesaureriæ. LXXVI. — Autre XXXIII. — Autre XXXII. — Autre LIII. — Autre LVII. — Draconis. — Autre coté CVIII. — Autre CVII. — Autre CIX. — Autre LXXIX. — Autre LXII. — Pavonis. — Potentie. — D'un cayer en grand volume papier.

— D'un vieux registre grand intitulé Copp. — Litteræ de diverso negotio regni Siciliæ. — D'ung registre auquel est insérée la conjunction de la cause qui faisoit au pape du royaume de Sicile. — Regestum Domini Ricardi de Gambateza. — Rose. — Triolleti. — Hommages faits à Jeanne de Naples. — Corone. — Delphini. — Pelicani. — Pacis. — Grifonis. — Regestum signatum IIII^{xx} IX. — Vitridi. — Crucis. — Reynaud de Lecto. — Registre de reconnoissances. — Registrum super successione regni Siciliæ homagiorum. — Turturis. — Sagittârii. — Escorpio. — Collomba.

768 (anc. 538). — Registre de Louis III, comte de Provence.

Un manuscrit petit in-folió, fort épais, sans titre, relié avec le titre au dos *Registrum Ludovici III comitis Provinciæ.* C'est le recueil des Lois et Lettres expédiées de l'autorité de Louis III en original; il commence par des : « Provisions de capitaine et châtelain de Semonarre en Calabre expédiées à Louis Goliolé ou Galiata, datées de Rome le 10 aoust 1423, le septième de son règne, signées : « *desquelionere per regem ore proprio* (*sic*). » et finit par : « Lettres adressées aux auditeurs des comptes au sujet du thrésorier Jean Rubei, datées le 6 septembre 1434. »
Ce registre est en assez bon état. Il y a pourtant quelques feuillets déchirés en partie ou autrement, mais en petit nombre.

775 (anc. 798). — Voici la note de Fauris de Saint-Vincens dont M. Albanès n'a cité qu'une partie :

La première pièce de ce recueil est la copie du procès-verbal de l'expédition elle-même dressé par le président de La Font, Tributiis et Badet, conseillers commissaires députés par le Parlement. L'original de ce procès-verbal est dans la bibliothèque de M. de Saint Vincens, président à mortier à Aix. Il fut trouvé dans le chateau de La Garde-Adhémar en Dauphiné, terre qui appartenoit au fameux capitaine Paulin, un des ministres de l'expédition. Aparemment ce procès-verbal avait été déposé dans ce chateau et y avoit été ensuite oublié. Il fut trouvé en 1784 et donné par M. le marquis de Vence à M. le président de Saint Vincens.

781-782 (anc. 793-794). — Mémoires pour l'histoire de Provence. Manuscrits deM. de Mazaugues retenus par ses héritiers. Tomes I et II. Le troisième est à Carpentras.
Autre note de Saint-Vincens non citée par M. Albanès :

Il est fait mention de ces manuscrits dans la *Bibliothèque Française;* Nouvelle édition, t. III, p. 554, n° 38116. Il y est dit que le troisième volume est

à la bibliothèque de Carpentras. Cet ouvrage contient des copies de pièces originales servant à l'histoire de Provence, qui étoient au pouvoir de M. de Peiresc et ensuite de MM de Mazaugues. Ces derniers avaient fait faire ces copies. J'ai fait une table à la fin de chacun de ces deux volumes. Le premier ne contient guère que des pièces relatives aux troubles de la Ligue, excepté le Testament de Charles du Maine et de la reine Jeanne. Ce dernier est traduit en français. Il y a aussi l'abrégé des délibérations de l'assemblée générale tenue à Aix pendant la Ligue.

Le deuxième tome commence par un récit écrit en vieux provençal de la guerre de Raimond de Turenne. Il y a diverses pièces du XIVe, XVe, XVIe s., et un voyage fait en Anjou par M. de Peiresc pour y faire dessiner les monuments qui concernoient ses anciens comtes.

799 (1054). — Ce manuscrit contient diverses indications sur les archives privées, visitées par les Saint-Vincens qui y ont copié des documents; on y trouve cités entre autres : Archives de la maison de l'Estang à Arles, liasse 2, pièce cottée B. — Le protocole du notaire de 1492 à Beaucaire, fol. 151 v°, qui est au pouvoir de M. des Porcellets, habitant de Beaucaire; — Statuts municipaux d'Arles; — Réquisitions faites par la ville d'Arles à Guillaume de Pecquigny (1256); — L'étendu de l'an 1361 de Pons Rodelli, notaire d'Arles, dont le registre est au pouvoir de M. Joseph Véran Chabran, notaire de la même ville; — Copié sur l'original des écritures du notaire Michel Grimaud, au fol. 156 du protocole des années 1463 et 1464, qui est au pouvoir de Me Mathieu Beuf, notaire d'Arles; — 1512, fol. 69 du protocole de Maître Pierre Meninaty, notaire d'Arles; — 1479. Notaire Philippe Mandoni, de ladite ville, registre E, au pouvoir de M. de Mandon; — Extrait des registres de M. Jehan Berreti, notaire de Salon, 1467; — L'étendu de Philippe Mandoni (1470-1498, reg. B.); — Protocole de Me Gouzon, reg. 1368).

La table des matières de ce manuscrit, dressée par Saint-Vincens le fils, est beaucoup plus détaillée que celle du catalogue :

1. — Extrait de la Bibliothèque du Roi.

Acte de 1230 par lequel le Comte Raimond Bérenger fait diverses donations à Romée de Villeneuve de biens, services, terres, etc., sizes à Nice, Audon, Grasse, Monans, et en outre de la terre et seigneurie de Vence (7 février 1230).

Copie de lettre du grand-maître de Rhodes de 1239 au même Romée de Villeneuve, qui est appelé bailli et connétable du

Comte de Provence, au sujet du projet de voyage à la Terre Sainte qu'avait fait Romée avec un vaisseau appartenant à ce dernier qui sera monté de 28 mariniers.

Quittance faite par le Comte Raimond Bérenger au même Romée de l'administration des finances, 25 mai 1241.

2. — Extraits d'un manuscrit de la bibliothèque de Loménie (Bibl. Nat.).

Bulle de Grégoire IX, de l'an 1230, adressée à l'archevêque d'Arles et à l'évêque d'Orange pour qu'ils engagent et obligent Raimond, Comte de Toulouse, et sa femme Hanicie à habiter ensemble.

Accord entre Raimond, Comte de Toulouse, et B. de Petralapsa, évêque de Saint Paul Trois Chateaux, au sujet de la Seigneurie dudit Saint Paul Trois Châteaux en l'an 1202, « vacante sede imperatoria.

Acte du « 7 id. Nov. 1230 » par lequel les Marseillais se donnent à Raimond, Comte de Toulouse.

Acte de Frédéric II « décembre 1239. » Donation du Comte de Forcalquier à Raimond, Comte de Toulouse.

Acte de Marie, Comtesse de Provence, privant Aix de ses droits pour punition de rébellion contre son défunt mari et les transportant à Marseille (1385).

Sentence des maîtres rationaux contre Raimond de Turenne, comme coupable du crime de lèse-majesté. Pièces relatives au même procès (1394).

Transaction entre le Comte de Provence et le Comte de Sault (homm. de 1292).

3. — Copie figurée du Testament de Saint Césaire, mort à 73 ans, le 27 août 343.

4. — Notes concernant les mœurs et coutumes des XIVe et XVe siècles tirés des actes passés à Arles ou environs.

5. — Rolle par M. de Ruffi des familles éteintes de Marseille.

6. — Remontrance faite par M. de Monier, avocat général au Parlement, en 1611, sur les néophytes qui ont des charges en sa compagnie.

7. — Procuration faite en 1434 par le roi René aux maîtres de Beauvau, de Pressigni et de Loue et à M. Jean Breslay pour conclure son mariage avec Jeanne de Laval, suivie des articles du contrat de mariage.

8. — Registre de la Chambre du Parlement séant à Pertuis lors de la peste de 1629, tandis que le reste du Parlement était à Sallon (registre du 13 novembre 1629-12 août 1630).

9. — Copie des mémoires par Ch. de Grimaud, marquis de Ragusse, composés sur les affaires publiques et particulières qui ont eu lieu de son temps de 1630 à 1662. Ouvrage infiniment curieux.

10. — Lettre de l'abbé Folard, chanoine de Nîmes, au marquis d'Aubais, contenant des détails sur la vie du P. Pierre de Saint Louis, grand carme, auteur du poème de la Madelaine.

11. — Factum en faveur d'Isabeau de Capisucchi, de Bologne, intervenant pour sa fille, femme de P. de Suffren, de Salon, qui se plaignait d'excès et mauvais traitements.

(La cause et l'arrêt sont rapportés de Boniface.)

12. — Plaidoyer prononcé devant une congrégation de cardinaux sur un double mariage fait par la même personne, d'abord à Toulon, puis à Rome trois ans après (Jos. Pallas de la Jorce, 1635.)

13. — Copie de la Requête présentée au roi par le président d'Eguilles en 1767 pour faire révoquer l'arrêt du conseil rendu après la procédure faite contre lui par le Parlement.

14. — Objections de M. Bouteille, médecin de Manosque, adressées à M. Bouche sur son Essai d'histoire de Provence.

15. — Mémoires sur les monnoies des Comtes de Provence. (Ouvrage de M. de Boze. Mon père en avait eu communication avant qu'il travaillât à son ouvrage sur le même sujet que Papon a fait ensuite imprimer. Le savant M. de Boze n'avait pas eu sous la main tous les matériaux nécessaires pour traiter cette matière, il n'avait jamais fait imprimer; il a seulement fait graver quelques monnoies de Provence avec celles des Barons.)

16. — Recueil des Lettres de rois, de reines et du grand-prieur Henri d'Angoulême, gouverneur de Provence depuis 1570 jusqu'en 1610, à Christophle de Villeneuve-Vauclause, chevalier de l'Ordre des gentilhommes de la Chambre.

(Copies de lettres fort curieuses pour l'histoire de ce temps-là, qui sont au château de Bargemont.)

Lettres de Henri III au même. Il y en a plusieurs qui sont ici répétées, mais il y a à la fin quelques notes et indications nouvelles (toutes ces lettres, ainsi que la plupart des numéros suivants,

nous ont été envoyées par M. de Villeneuve-Bargemont en 1776 et années suivantes.)

17. — Manifeste de François I avant de déclarer la guerre à Charles Quint du 13 juillet 1541.

18. — Abrégé des doléances des États de Provence assemblés à S. Maximien et l'assemblée des Comtés avec envoi de députés au roi (1580.)

19. — Copie d'instructions données par François de Lorraine, grand-prieur de France et général des galères, au sieur de Villeneuve-Vauclause à Marseille le 23 août 1558.

(Ces instructions ont rapport aux diverses commissions pour aller à Paris auprès du cardinal de Lorraine, frère du grand-prieur, et de diverses autres personnes pour l'avancement de sa fortune, sa nomination au gouvernement de l'île de Corse, dont les François s'étaient emparés sous Henri II et qu'ils abandonnèrent ensuite aux Génois) et autres affaires.

Ce François de Lorraine mourut à Paris en 1562. Son frère Charles, cardinal, mourut en 1572. Leur aîné François, duc de Guise, avait pour page le fils de ce Gaspar de Villeneuve-Vauclause nommé Christophle.

20. — Relation du siège de Grasse et de la mort de Gaspar Garde, baron de Vins, le 30 novembre 1589, faite par George Durand, sieur de Sartous, qui était présent à ce siège.

21. — Noms de ceux qui assistèrent aux États de Provence tenus à Aix en 1639.

22. — M. de Saint Vincens : Mémoire sur l'art d'élever les vers à soye en Provence, sur la fabrication et la valeur de la soie.

23. — Convention de l'an 1272 entre Guillaume de « Agonessa », sénéchal de Provence, et Guidon Vital et P. Martin pour la fabrication des monnoyes à Tarascon. On y voit le poids, la valeur, et combien de pièces le marc doit produire.

24. — Lettres de Monétaire données par la reine Jeanne à André Gaufridi, d'Avignon. Il y a à la marge et à la suite des notes curieuses et des citations d'actes relatifs au fait des monnoies, leur valeur en divers temps, les prix des censes, des denrées et presque toutes tirées des Archives de l'Archevêché ou de l'Hôtel de Ville d'Arles. (Ce recueil de Chartes et notes bien intéressantes a été fourni par M. de Nicolaï.)

25. — Achat d'une esclave à Arles en 1452.

26. — Affranchissement d'une esclave et autres actes relatifs aux esclaves de la fin du xve siècle.

27. — Recueil d'actes et titres concernant la terre de Vauclause près Castellane depuis 1374 jusqu'en 1403 servant à l'histoire du pays pour ce temps-là.

28. — Recueil d'actes tirés des Archives de Bargemont (diocèse de Fréjus) depuis 1536 jusqu'en 1544 concernant l'histoire de ce temps-là.

29. — Lettres de M. de Bargemont-Villeneuve qui ont accompagné l'envoi d'un grand nombre d'articles ci-dessus.

814 (anc. 837).

« Poésies sérieuses et badines. Fusées volantes ou poésies saillantes et comtes. Il y a de jolies pièces. Dans les *Pièces échappées du sac* (1719), il y en a deux ou trois de bonnes que j'ai copiées icy. *L'é... sauveur* ou *la convalescence de Louis XV en 1774* est ici vers la fin.

4° Recueil sur Jean Le Blanc. « Ces douze pièces ne se trouvent pas toutes dans les deux recueils imprimés que j'ai vus sur Jean Le Blanc. On en trouve dans *le Cabinet jésuitique* sous le titre de *Mystères de l'Église Romaine*.

5° Parmi les poésies diverses, citons :

La culotte de Monseigneur (conte en vers) :

Eglè, vous voulez des nouvelles,
Et les plus gaillardes sont celles...

Le Cul de Poule : « Un jeune gars boucher de son métier.... »

Le Dormeur : « Un cuisinier déjà sur l'âge.... »

Le testament de Piron.

Vers à Madame la marquise de Montmélas : « Quand sous les traits d'une sultane.... »

Vers de M. de S. à une veuve : « Jeune et charmant objet.... »

Vers à Voltaire sur son apothéose chez Mlle Clairon.

L'âme de Voltaire, vers :

« L'auteur de Mahomet allait quitter la vie. »

Charade de M. de Boufflers.

Vers de Fontenelle.

Seconds vers de M. de Nevers contre Bossuet :

Quoique tu sois enfin, sophiste évangélique...

La nouvelle Héloïse mise en romance.
Noël sur l'air : *Un bourgeois de Chartres* (contre Louis XV).
Épigramme contre Duménil, fils d'nn cardeur de matelas.
Épitaphe de Godet des Marais, 1709 :

« Ici dessous gît un prélat
Fort grand homme par la stature... »

Commandements de maître Guillaume à Henri IV abjurant.

La pièce ici inventoriée sous le n° 16 a été publiée dans la *Revue Rétrospective* de M. Cottin, t. XI, p. 156, avec d'autres *Facéties du* XVIIIe *siècle.*

815 (anc. 838). — Recueil BB. Les *instructions* signalées au n° 12 sont bien celles de Peiresc à son frère Valavès.

822 (anc. 842). — Recueil FF. Il faut ajouter avant *l'Éloge historique de J. F. de Fortis* par le chartreux Gaillard une lettre écrite par le même Jérôme Gaillard à Boniface de Fortis, « 6 idib. maii 1675, » au retour des Indes.

824 (anc. 850). — Recueil H. Les lettres de Casaubon sont datées : à M. du Puy, 7 novembre 1606; à MM. de Vassan, 6 juin 1607; à du Puy, 24 et 27 mai 1610; au cardinal du Perron, 27 février 1611, 1er mars, 18 mai 1612; à du Puy, 18 mai 1612, 2 janvier 1612 (1613), 11 février 1613; à du Perron, 28 avril 1613; à du Puy, 21 avril 1614. — Les originaux de ces copies sont dans le manuscrit 468 de Baluze.

827 (anc. 843). — Recueil K. Ajouter entre les n°s 24 et 25.

Mémoire au sujet du quatrième vicaire de la paroisse de la Madeleine.

Le n° 27 est extrait d'un manuscrit de la collection de Brienne, n° 14, fol. 435.)

Les lettres de Louis XII sont datées 23 juin 1510, 14 octobre 1510, 26 novembre 1510; lettre de Louis d'Orléans, 12 octobre 1510; de Henri Bohier, 14 octobre 1510; de l'Archevêque d'Aix, 21 octobre

1510; lettres closes pour la saisie du temporel de l'archevêque d'Avignon, 31 octobre 1510; lettres patentes pour le cours de la rivière de Durance et les limites de la Provence et du Comtat, 25 juin, 3 juillet, 9, 13 et 19 novembre 1511; lettres pour le cardinal de Clermont pour la gérance de la légation d'Avignon, 25 septembre, 16 novembre, 12 décembre 1514; lettres pastorales pour Saint-Victor de Marseille, 6 décembre 1510, 1er mars et 11 juin 1511.

828 (anc. 844). — Ajouter aux pièces signalées par M. Albanès :

Lettre de M. du Buisson, gentilhomme très curieux et savant de Paris, à M. de Rabattu, d'Arles, et réponse de M. de Rabattu à M. du Buisson, — sur la sépulture antique.

Advis aux missionnaires de France jusques à Bassora en Perse, Commoron, Ormus, et Surate, entrée des Indes.

Continuation du voyage des missionnaires de la Chine depuis Bassora jusqu'à Ispahan.

Relation de ce qui se peut faire pour l'avancement de la religion en Perse pour la foy.

Relation du voyage de M. de Bérythe depuis Paris jusques à Bassora.

Réflexions sur les qualités d'un missionnaire de la Chine.

Relation de Mgr l'évêque d'Héliopolis depuis Marseille jusques en Alep.

Copie de quelques lettres écrites d'Alep en 1661; — 20 octobre 1661, du P. Chevreul; — du 20 octobre 1661, de Sylvestre de Saint-Agnan; — du 4 septembre 1661, de l'évêque de Bérythe; — 4 septembre, 23 novembre 1661, Deydier; Jacques Le Fauve, 8 septembre 1687.

830 (anc. 345). — Recueil N. Le nº 16 contient des mentions de pièces rares et curieuses qu'il importe de recueillir (Voir l'appendice).

833 (anc. 847). — Recueil O.

Épigrammes sur la mort de Molière.

835 (anc. 849). — Il faut mentionner encore dans ce volume :

Nº 39. Stances faites par M. de Callery à Louis XIV (1698).

Nº 42. Épitaphes satiriques contre Richelieu.

Il y a 49 pièces dans le volume et non 44, comme l'a dit à tort M. Albanès : Les nos 38, 39, 42, 43 du catalogue Albanès sont en réalité 43, 44, 47, 49.

Le n° 6 est une note archéologique sur Vaison qui est intéressante. Elle a été adressée à M. de Méjanes.

836 (anc. 850 bis, et non 850). — Recueil S.

J'ai publié le n° 15 : Lettres de Suarez à Bagny, dans *Quelques lettres à J. M. Suarez* (*Documents annotés, III*).

860 (anc. 1014). — Au sujet du Recueil de Du Moulin, voici une note intéressante de Saint-Vincens fils.

Voici un manuscrit précieux. Mon père a désiré le posséder pendant tout le temps qu'il a vécu. J'ai cru devoir le placer à la suite de mes notes sur Aix. Le P. Dumoulin, cordelier qui résidoit à Aix dans le couvent de son ordre, le 16 octobre 1758, avait copié presque toutes les inscriptions qui se trouvoient dans les édifices publics de la ville d'Aix. Il avait souvent parlé de ce travail à mon père et lui avait annoncé vouloir lui en faire don. Il étoit mort ensuite sans que mon père eût pu découvrir ce qu'étoit devenu ce manuscrit.

Six mois après la mort de mon père, cet ouvrage m'a été donné par M. Topin, ex-doctrinaire (en avril 1799). J'ai regardé ce don comme un cadeau précieux. La plupart des inscriptions qui y sont rapportées ont été à la vérité rapportées par moi dans l'ouvrage dont celui-ci fait une suite. J'ai même vérifié que le P. Du Moulin avait mal lu ou mal copié quelques inscriptions, mais on en trouvera plusieurs dans son recueil et inédites et qui n'existoient plus lorsque j'ai fait mon travail et mes recherches.

Ce bon père était antiquaire. Il déchiffroit les vieilles écritures. Il scavait l'hébreu et le grec, et l'habit de cordelier, porté avant lui par les très doctes pères Pagi, ne l'empêchait pas de vivre en très bonne compagnie. J'ai encore du même auteur quelques autres manuscrits, tels qu'un dictionnaire de vieux mots provençaux, des renseignemens pour lire les diverses écritures gothiques avec des alphabets, des recherches sur les notaires et les familles d'Aix, un très abrégé dictionnaire géographique de Provence.

891 (anc. 742). — Ce manuscrit contient : 1° Une histoire de la ville d'Apt ; 2° Une notice de la ville de Carpentras ; 3° Une histoire abrégé de Manosque ; 4° Une histoire plus étendue de la même ville ; 5° Une relation du tremblement de terre de 1708. A la fin est une table de toutes les matières contenues dans chacune de ces histoires.

Manuscrit petit in-folio relié en basane.

L'histoire d'Apt contenue dans ce manuscrit est un abrégé de la grande histoire manuscrite de M. de Remerville Saint-Quentin, qu'il avoit donnée au chapitre de la cathédrale de la même ville. L'abrégé dont il s'agit est précédé de la notice des lieux dépendant de la viguerie d'Apt et de l'explication de quelques inscriptions. Elle finit à 1660, et est suivie du catalogue chronologique des maires, consuls, baillifs, juges royaux, procureurs du roi et du gouverneur d'Apt. L'histoire contient 191 pp. Le catalogue qui ne mène que jusqu'à la fin du XVII[e] siècle contient 43 pages.

L'histoire abrégée manuscrite des évêques de Carpentras a été composée par un chanoine de cette ville, doué d'esprit et fort instruit. J'en ignore le nom [1], mais ayant eu occasion de le connaître il me prêtat son manuscrit que je fis copier, il est écrit en latin et intitulé : *Pontificium Carpentoractense seu episcoporum Carpentoractensium chronolngia.*

Il est fort court, mais on y trouve tout ce qu'il importe de savoir : l'indication de tous les anciens actes et les faits principaux. Il y a tous les évêques dont le dernier, Joseph de Béni, a été nommé en 1776. Il y a en tout 27 pages en y comprenant une préface et une dissertation sur saint Siffren, évêque de Carpentras.

Les notices sur Manosque contiennent une histoire fort abrégée, extraite de Colombi, avec quelques additions en 39 pages. Mais le précis ne conserve que quelques détails sur les églises de cette ville.

Vient ensuite une histoire plus étendue en 124 pages, mais c'est moins le précis des faits historiques que le détail des chartes, privilèges, donations, des églises, des saints qui les ont honorées. On y voit des détails sur les comtes de Forcalquier, sur le chapitre de Forcalquier, sur les hospitaliers, sur les troubles et les guerres de religion. Cet ouvrage n'est pas trop bien écrit et il a été, dit-on, composé par un capucin. M. Bouteille, médecin de Manosque, homme d'esprit, instruit, m'a fait parvenir le manuscrit, mais je n'ai pas pu prendre sur moi de le faire copier entièrement; et comme j'ai remarqué qu'il y avait, même dans ce que j'ai fait copier, des erreurs de dates, des fautes contre l'histoire, de fausses énonciations concernant les anciens comtes de Provence et de Forcalquier, j'ai tâché de corriger toutes ces erreurs par des notes que j'ai mises au bas des pages. L'auteur vivoit, je pense, avant que M. Ruffi et les derniers historiens de Provence eussent éclairci bien des faits relatifs à notre histoire.

La relation du tremblement de terre de Manosque est en 14 pages; elle est intéressante.

1. J'ai seu depuis qu'il s'appelait Faret, mort en 1741.

908 (anc. 809). — La pièce intitulée : *Translation de lo cors de San Trofeme* est imprimée dans la *Statistique des Bouches-du-Rhône.*

(911-914) (anc. 555-558). — Chaos d'Arles.

Tome I. Ajouter aux pièces signalées par M. Albanès :

1479. Convention entre Bernard Sadoul et Antoine Boneton pour faire construire à Marseille une barque du port de 300 setiers.

1487. Extrait d'hommage de la baronne de Montreuil, fait par Philippe.

1508 (18 janvier). Certificat des consuls de Marseille portant que le patron Antoine Cornet a déchargé, en la ville, 90 saussiers de bled pour l'approvisionnement d'icelle.

1621 (15 nov.). Absolution de Porcellet de Maillane, né en l'hérésie.

1529. Donations par Barnabé Grille, chanoine de Nîmes, en faveur de noble Vincent Grille, son frère (10 janvier et décembre).

1536 (4 mars). Dégradation d'un dominicain.

Divers actes privés du 9 septembre 1540, 20 avril 1540, 28 mai 1540, concernant le marchand Balthasar Audier de Martigues, Jean Fabre, et Guitaud de Nîmes, la femme de Caudiac, Anne de Combes, Jacques de Bozène, etc.

Testament de Catherine Robert de Nîmes (1540) et de Jacques de Bozène (1541).

Vente des terres de Bort et de Gazans à Pierre Damian, trésorier général de Montpensier et de Carladès (28 avril 1532).

Généalogie de la famille de Ginestous.

« S'ensuit la forme et manière comment le comté de Venisse[1] est venu entre les mains de l'église de Rome. » Une note dit que ce mémoire a été composé sous Jules II.

Testament de Pierre Saxi.

Tome II.

Liste des viguiers et consuls d'Arles depuis 1251 jusqu'en 1765.

Époques des principaux événements arrivés à Arles pendant les troubles de la Ligue depuis l'année 1589 jusqu'en 1597. (Écrit en 1747.)

Époques de quelques événements pendant les troubles de la Ligue en Provence recueillies des mémoires de Besaudun. (Mention des *Mémoires manuscrits de Trophime de Mandon.*)

---

1. Le comtat Venaissin.

Note de divers actes relatifs à Arles, 1323, 1324.

Emptio hospitii pro communitate Arelatensi. (1424.)

Conseil général pour nommer les députés qui devoient prêter serment à la reyne Marie et au roi Louis II, son fils. (7 décembre 1385.) D'après les archives de la ville, Privilèges, t. I, n° 5.

Note d'actes relatifs à des maisons possédées rue de la Carreterie. (1550)

Ce qui est dit dans l'histoire générale du Languedoc de Raimond de Turenne. (Registres 23 et 25 de la sénéchaussée de Nismes.)

Copie d'une lëttre du chanoine Pierre Saxi, auteur du *Pontificium Arelatense*, en réponse à M. de Méjanes, sur Boschus, Célestin et autres évêques d'Arles.

« Exemplar epistolae scriptae a D. Petro de Sabatier, sanctæ Arelatensis ecclesiae canonico, abbati et canonicis S. Frigidiani Luciensis » et réponse des chanoines de S. Frigidiano. Copies (1740) relatives aux reliques de l'évêque d'Arles Cassius (Voir à l'appendice).

Liste des hôpitaux d'Arles en 1456.

Lettre de Reybaud d'Arles (9 mars 1743) sur une inscription sépulcrale de Saint Remy.

Lettre de M. Solomé, prêtre de Riez, sur une question d'histoire (Henri de Transtamare en Provence, 1361). (27 décembre 1740-9 février 1741. Voir à l'appendice.)

Note d'actes touchant le fief de Langressel (Nismes).

Contrat entre M. de la Reirauglade et la demoiselle Roux contenant mention d'actes de 1392 et 1402.

Deux notes sur un procès entre les communes de Tarascon, d'Arles, les PP. Prêcheurs de Tarascon et l'ordre de Malte.

Note sur « P. Fr. Joannes de Provincia », dominicain. (Extrait du *Theatrum sacrum Dominic.*, de Fontana, I, cap. 4, 57. Rome, 1666.)

Charte relative au dominicain « Pontius de Montelauro », 1190. (Extrait des Archives des PP. Dominicains d'Arles.)

Inventaire des titres en parchemin et autres vieux en papier de la communauté de Saint-Rémy. (Fait le 10 juillet 1743.) 108 pp.

Liste des consuls, viguiers, de la ville de Marseille depuis 1481 jusqu'en 1660. (Copié sur une autre copie communiquée par M. d'Arquier-Barbegal d'Arles en 1744.)

Autre liste d'après la 2e édition de l'histoire de Marseille, II 219 sqq.

Délibération (23 mai 1752) pour la démolition et réédification de la tour de l'horloge à Nismes.

Inventaire des archives communales de Nismes.

État des finances de la communauté de Nismes en 1754.

Sommaire chronologique des différentes dominations auxquelles la Provence a été sujette depuis le démembrement de l'empire romain jusqu'en 1481.

Notes complémentaires dudit sommaire.

Copie du mémoire envoyé au marquis d'Aubais touchant l'époque de la mort de Raimond de Turenne. (Février 1747.)

Contrat de vente, Nîmes 1666.

Acte d'expertise par Pierre de la Pierre et Richard Bouquier, de la ville du Martigue en Provence, résidant depuis quelques années en celle de Nismes (1751).

Note de lettres patentes de Louis XI relatives à des marchands italiens établis en Avignon (2 novembre 1461).

Réponses des marchands de soie de Nîmes aux articles à eux demandés en 1687.

Extrait des registres des délibérations du conseil de Nîmes 1356, 1357, 1358, 1359. Délibération relative à une lettre d'Arnaud de Cervolle, datée du vendredi saint 1358 (Voir à l'appendice).

Lettre de J. Rebuffel à sa femme Douceline (imprimée dans Ménard, *Histoire de Nîmes,* II, p. 169).

Lettre à M. Ménard, conseiller au présidial de Nîmes, touchant l'époque de l'établissement de la cour des conventions de cette ville.

Correction d'une inscription de Nîmes demandée par M. Bouquier.

Sur la suite des présidents de la cour des comptes, ordres et finances d'Aix.

1388. Nîmes, création des consuls, affaire des troubles anciens. (Archives de Nîmes, nº 12 géminé.)

Tome III. — P. 1-88. Statuts de la ville d'Arles, texte latin et texte provençal.

Lettre de la reine Isabelle (1441) à la ville d'Arles (extrait des archives d'Arles).

Protocoles des notaires des Martignes, Jean Prepositi, protocoles.

1. (1429 à 36). — 2. 1435. — 3. 1437, presque illisible. — 4. 1441 à 1450 (continu). — 5. 1450-51-52. — 6. 1453. — 7. 1454. — 8. 1455. — 9. 1458-59.

Jean Lepin. 10. 1471 à 78. Il y manque les derniers feuillets. — 11. 1479-1480.

Lazare Aymonis. 12. 1459 à 66. Les actes de cette dernière année sont tous déchirés.

Léonard Dedons 13. 1459-1460. — 14. 1460 à 63. — 15. 1464. — 16. 1466. — 17. 1467-68.

Jean Lejard. 18. 1468-69. — 19. 1470. — 20. 1471. — 21. 1472. — 22. 1474.

François Isnard. 23. Plusieurs cahiers détachés et en très mauvais état, la plupart illisibles des années 1485-86-87, 1490 à 99, 1501-1502.

Pierre Charant. 24. 1482. Assez peu important.

Claude Ferrand. 25. 1496 à 1500. — 26. 1499 à 1503. — 27. 1503-4. — 28. 1505-6.

Imbert de Monnay. 29. 1473-74. — 30. 1474-1475. — 31. 1476-1477. — 32. 1476 à 78. — 33. 1477-78. — 34. 1479. — 35. 1480. Il y manque les 39 premiers feuillets. — 36. 1481-82. — 37. 1482-83-84. — 38. 1484-1485. — [Vol. perdu. Le protocole des années 1486-1487 manque.] — 39. 1488. Il y manque les 64 premiers feuillets. — 40. 1489 à 91. — 41. 1492-93-94. Il y manque les 49 premiers feuillets. — 42. 1495. — 43. 1496-97-98. — 44. 1499 à 1502. — 45. 1503-1504. — 46. 1505-1506. — 47. 1507. — 48. 1508-1509. — 49. 1509-1510.

Antoine Guignard. 1515 à 1517. Il y manque les 42 premiers feuillets. — 51. 1517-1518. — 52. 1518. — 53. 1520-1521.

Bernard Cordier. 1522. — 55. 1523-1524. — 56. 1527. — 57. 1528-1529.

58. Romey. 1531-32. — 59. 1533. — 60. 1534. — 61. 1535. — 62. 1536. — 63. 1537. — 64. 1538. — 65. 1539. — 66. 1540. — 67. 1541. — 68. 1542. Cette année-là R. a commencé à servir ses actes en français. — 69. 1543. — 70. 1544. — 71. 1545. — 72. 1546. — 73. 1547. — 74. 1548. — 75. 1549. — 76. 1550. — 77. 1551-1552. — 78. 1553 à 55. — 79. 1556. — 80. 1557-58. — 81. 1559. — 82. 1560. — 83. 1561. — 84. 1562. — 85. 1563. — 86. 1564. — 87. 1565-66. —

88. 1567 à 69. — 89. 1570. — 90. 1571. — 91. 1572. — 92. 1573 (manque les trois premiers feuillets.) — 93. 1574. — 94. 1575. — 95. 1576 [1577 manque]. — 96. 1578. — 97. 1579. — 98. 1580. — 99. 1581. — 100. 1582. — 101. 1583. — 102. 1584. — 103. 1585. — 104. 1586. — 105. 1587. — 106. 1575-1587. Registre ou vol. composé de plusieurs actes temporaires des années sus-mentionnées, écrits sur des feuilles volantes ramassées dans le dit volume.

107. Sabatier. 1590 à 96.

Édit du roi interdisant aux catholiques les mariages mixtes. 1620 (*Impr.*).

Édit sur la nomination des consuls de Nîmes (1679) (*Impr.*).

(1699, 8 juillet). Minutte de la vérification des tombeaux de la vieille église (Original aux archives de la ville de Nîmes).

Inscription latino-grecque dans la maison de feu M. de Missols. Arrêt confirmant une foire à Nîmes, 2 juillet 1748. *Imprimé.*

Permission donnée par l'archevêque d'Arles aux religieux de la Sainte-Trinité d'avoir une église et un cimetière. MCCIII novembre. Copie moderne.

Actes de ventes arlésiens (1435).

Question sur Jean Bertrand des Baux, commandeur (de Malte), de Trinquetaille 1373, non nommé dans la généalogie de la maison des Baux (Renvoi aux *manuscrits de Rignac*).

(*Imprimé*). Échange entre saint Louis et Bremond de Sommières du château de Caila, 1248.

Synode pour la reconstruction de l'abbaye de Psalmodi. (Extrait d'Estiennot, *Fragm. antiq. Benedict.* XII, p. 200.)

Notice historique sur Salon.

Appel interjeté par Cybo, archevêque d'Arles, contre les prétentions de la commune (1367).

P. 282. Rolle des habitants de la ville de Nismes qui faisaient profession de la R. P. R. qui manquent à Nismes et que le bruit public asseure s'estre retirés du royaume à l'occazion de leur religion (1683) (Voir à l'Appendice).

(1388). Copie d'un dénombrement donné par Raimond de Nogaret, seigneur de Caunisson, des terres tenues par lui en fief et arrière-fief.

(22 mai 1609). Noms des habitants catholiques de Nîmes qui soutiennent les consuls.

(Copie.) Tuteurs donnés par Ermengaud, comte d'Urgel, à Guillaume, son fils puîné et à Adélaïde sa deuxième femme dans son testament, savoir Bertrand, comte d'Arles, les évêques de Nice, de Vayson et quelques seigneurs de Provence.

Autres testaments historiques.

Transaction entre D[elle] Marguerite de N... et Flotte, 1571.

Parallèle de six gouverneurs de la ville d'Arles soubs l'empire des Romains, Gothe et François avec Mgr Nicolas de l'Hospital, marquis de Vitry, gouverneur pour le roi en Provence, présenté à son entrée à Arles. — Description des allégories décoratives de son entrée.

Vers d'Antonius Arena (avec renvois aux pages où ils se trouvent).

(*Imprimé*). Advertissement pour Noble Hector de Saxi, escuyer de la ville d'Arles, contre M. Nicolas Petit, commis à la recepte des droits de francs fiefs (Mémoire de Du Périer).

(*Imprimé*). Conviction des erreurs historiques et suppositions du syndic de la ville d'Arles pour le syndic du chapitre de l'église d'Arles.

Mémoire touchant la naissance et les trois ou quatre premières années de l'enfance de Claude-François-Trophime de Saxi. Ecrit par Geneviève de Gueston, sa mère.

Lettres de M. Louis-Joseph Gautier à M. de Bouquier sur la campagne de Richelieu à Majorque (3 may 1756-juillet 1756).

Lettres sur des questions d'histoire et d'archéologie locale, par M. Reybaud, avocat à Arles, à M. de Bouquier (1743 et 1742).

Lettre de M. de Bouquier à M. Séguier, à Nîmes (22 juin 1760) et à M. l'abbé Couteron (22 juin 1760).

Lettre de M. Couteron (sur la famille Couteron) à M. Bouquier (1763). Cinq lettres de Séguier à M. Bouquier (1763).

(Dans plusieurs, il est question d'Antoine Arlier, consul de Nîmes en 1535, ambassadeur de François I à Turin, dont M. Bonnet, chantre de l'église de Montpellier, voulait publier les lettres latines, et des manuscrits de Rulman qui sont à la bibliothèque d'Aubais.)

Lettres de M. Solomé (Relatives à Henri de Transtamare en Provence, au tombeau d'un archevêque d'Arles à Lucques, copie d'un parchemin (aux archives communales de Riez) relatif à la sortie de Henri de Transtamare de Provence).

Lettres de Ménard, l'historien de Nîmes, 1749, 1750-1758.

(*Imprimé*). Projet de publication d'un recueil : *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France,* par Ménard.

Lettres d'Aillaud (Marseille) à M. de Bouquier.

Lettre d'Aillet (Arles), au même.

Deux lettres de M. l'abbé Bonnemant d'Avignon au même.

Lettre de Simon, doyen de Tarascon, au même.

Lettre de M. d'Aubais à M. de Bouquier (1747). (Envoi d'un texte de De Thou relatif à un Bouquier.)

Compliment fait aux princes par Mgr Fléchier.

Actes de la reine Clémence (1315) en faveur de Martigues.

Notes de certains faits relatifs à l'histoire de Martigues.

Imprimés. Arrêts du roi et édits du conseil du roi, 1752-1760. (Envoi à M. Pascalis, curé de Jonquières, Martigues). " *L'Écho de Lisbonne*", vers contre les Jésuites.

Tableau des établissements de Jésuites en France.

« Incartatio ludi litterarii hujus civitatis Arelatis pro magistro Anthonio de Houdremac. » 1534. — Copie. Protocole de Honoré Candelerii.

Relevé de compte des fournitures faites par D[elle] Marie Colomb, V[ve] Baud, aux jésuites (1763).

Affaire des curés de Marseille contre les moines, 1763. (Requêtes des curés, (imprimés,) mandement, protestation des moines.

Imprimés. Statuts pour la corporation des barbiers, 1749.

Id. Relation de l'inondation de 1755 à Avignon.

Id. Testament de feu Mgr l'évêque de Lodève.

Lettres patentes de 1761 (hôpitaux de Provence).

Imprimés. Fêtes préliminaires de la paix de 1762.

Id. Annonces pour la ville de Marseilles (journal).

Id. Exercice littéraire de la distribution des prix le 1[er] septembre 1766. — Collège d'Arles.

Tome IV. — Remarques diverses (notes et dissertations de la main de M. de Bouquier).

Anoblissement de quelques personnes (BALUZE, *Vit. pap. Aven.,* I, 85, 88, 89, 92.

Liste des comtes de Valentinois (*Hist. de Lang.,* II, 478 sqq.)

Histoire ecclésiastique de la ville d'Arles.

Usage pratiqué autrefois sur la succession des évêques.

Les pairs de France (*Hist. de Lang.*, III, note 26).

Sénéchaux de Toulouse et de Languedoc (Id., III, XLV).

Remarque sur l'*histoire de Languedoc* (tome II, note 1).

Hérédité des grands fiefs (marquis de Gothie, ducs d'Aquitaine, souveraineté des rois de France sur le Rhône) (tome II, préf.).

Sur la dignité impériale en Occident.

De la primatie des archevêques (De Marca, dans Labbe, *Conciles*, 10, p. 520).

Les âges du monde avant J.-C. Gouvernement de Syrie. Préfets du prétoire de l'empire romain. Provinces et villes de France. Roys de Perse.

Note sur Concordius, cru archevêque d'Arles.

Note sur deux anciens monuments d'Arles.

Fragment d'une inscription d'Arles (S. Honorat).

Sur Gibelin, archevêque d'Arles (XI s.)

Ordre de succession des archevêques d'Arles au XIIIe siècle.

Archevêques d'Arles, cardinaux ou transférés de diverses églises.

Inscriptions sur des reliquaires d'Arles.

Reliques de S. Antoine à Arles (Estiennot, *Antiq. Bened.*, XII, p. 119).

Observations sur le catalogue des prévôts d'Arles (dans Saxi, *Pontif. Arel.*).

Procuration pour prendre possession de l'archevêché d'Arles (tiré d'un vidimus fait à Salon, 7 février 1499 (1500).

Système de Pagi sur le baptême de J.-C.

Notes sur la chronologie des Chinois; sur les âges du monde; sur le rachat de S. Louis (d'après Fleury).

Succession chronologique des Papes et empereurs d'Orient et d'Occident.

915 (anc. 812). — En tête du ms. 915 est une note sur Bouquier qu'il convient de citer.

M. Bouquier étoit un critique qui avoit à Arles et en plusieurs autres villes la réputation de savant. Il était habile à déchiffrer les anciennes écritures et donner un bon arrangement aux archives des diférentes communautés qui l'ont employé à cet effet. Il fit héritière une de ses cousines mariée à Martigues. Il mourut à Arles et l'on apporta à Martigues quelque peu de ses livres et de ses papiers littéraires que j'ay acheté. Le tout consiste en remarques et notes, dont plusieurs pour lui servir de mémoire n'ont esté écrites que sur des mourceaux de papier, souvant très difficiles à lire. J'ai

cru devoir profiter du tout, en réduisant le total en 7 volumes, tout reliés en parchemin.

Ce recueil exige une table plus exacte et plus détaillée et, ce n'est que par ce moyen qu'on pourra tirer avantage de tout ce qu'il contient. Ce que je remarque et désire pour ce premier volume; j'en dis de mesme pour les autres manuscrits de M. de Bouquier, qui sont en mon pouvoir, au nombre de sept.

Cette note est suivie d'un tableau généalogique de la famille Bouquier qu'il me paraît inutile de reproduire ici.

916 (anc. 813). — Tome II du précédent recueil.

M. Albanès n'a pas signalé :

Élection d'un archevêque d'Arles par le chapitre de cette métropole après la mort d'Artaud de Mézellan (1410).

Inscription de l'église Collégiale de Saint Laurent de Salon.

Projets d'épitaphe pour Pierre Saxi.

Donation du local pour l'emplacement du premier couvent des pères prêcheurs à Arles et promesse de faire construire ledit couvent (1231).

952 (anc. 934). — Il y a une note à relever sur le compilateur de ce registre :

Ms. fol. écrit sur parchemin de 145 feuilles en lettres gothiques par un greffier civil au Parlement qui contient tous les édits, déclarations et lettres patentes enregistrées depuis 1504 jusqu'à 1567. Intitulé :

Registre des édits du / Roi pour la cour de / Parlement de Provence / fait par Me Guillaume / Fabri, greffier civil / en icelle, de l'an 1590.

Ce G. Fabri était un des agents de M. de Peiresc à qui ce manuscrit avait appartenu. L'ouvrage commence par une table d'une partie de ce qui y est contenu. Ensuite viennent les lois transcrites en entier. Au fo 1, sont les lettres au roi Loys par lesquelles la cour du Parlement de Provence est maintenue en semblables droits et prérogatives que les autres du royaume de France.

Au fol. 145 et dernier est un édit de Charles IX du 25 janvier 1567 qui ordonne que chacun des présidents servira à son tour pendant les trois mois des vacations.

La table du commencement ne va pas jusqu'au fol. 132.

964-967. — Délibérations du Parlement. — Note de Saint-Vincens :

« C'est une analyse raisonnée faite sous les yeux de MM. de Thomassin-Mazangues père et fils, et en partie écrite par eux-mêmes de ce qui étoit contenu dans les registres du Parlement; le premier volume contient une analyse du Livre Blanc, qui étoit un livre secret des délibérations qui commençoit en 1557 et finissait en 1608. Cette analyse contient 18 pages. Le reste du volume contient un abrégé des registres des délibérations par ordre de date depuis le 2 janvier 1546 jusqu'au 10 mai 1709 inclusivement.

Le troisième volume contient : une analyse plus étendue d'une partie des mêmes registres des délibérations. Il semble qu'on ait fait un choix des articles les plus intéressans. Il commence à l'époque de la suspension du Parlement le 14 avril 1654 et finit le 13 novembre 1628.

Le troisième volume commence là où finit le deuxième et finit par la copie entière des remontrances faites le 28 mars 1677 sur la déclaration portant confirmation des contrats à titre de lods avec directe enregistrée le 30 avril. Souvent la seconde analyse contenue dans les deuxième et troisième volumes est assez étendue et contient beaucoup de copies entières d'arrêtés, lettres, remontrances, etc.

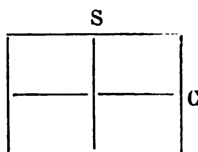
Le quatrième volume contient une histoire du Parlement depuis 1501, époque de son institution jusqu'à la fin de 1675. Elle est suivie de l'état et rolle des officiers du Parlement, greffiers, gens des pauvres, de leurs gages et finances. Elle contient 79 feuillets. Vient ensuite une analyse des mêmes manuscrits du président de La Roque qui sont une espèce d'analyse de l'histoire du Parlement qui commence en 1548 et finit en 1671, mais très brève et fort peu intéressante. Autre histoire du Parlement suivie de quelques pièces justificatives, telles que : arrêts de règlements, mercuriales, arrêts du conseil, lettres patentes, composée en 1679 par Ant. de Guidi, conseiller au parlement. Ces trois histoires occupent à peu près la moitié de ce quatrième volume. Vient ensuite une analyse des délibérations du Parlement qui reprend à peu près là où a fini le premier volume, c'est-à-dire au 17 mai 1709 et finit au 31 janv. 1719. Ces analyses contiennent environ 140 feuillets et sont plus étendues que celle du premier volume. Le reste du quatrième volume est rempli par une copie des mercuriales dont la première est du 1er décembre 1546 et la dernière du 22 octobre 1677. A la fin est une copie de l'hommage prêté au roi Robert comte de Provence en 1309 à Avignon par Bertrand des Baux, prince d'Orange. Au commencement du premier des quatre volumes, table alphabétique qui pourrait être plus exacte et plus étendue. »

1069 (anc. 992). — M. Albanès n'a pas signalé les notes suivantes qui ont quelque intérêt. L'une contient un souvenir du passage de Henri III à Venise :

Memoria che dal 1574 pase el re di Francia per questa terra del mese de

Luglio a dito medesimo che veniva de Polonia, e fu facto molto honore a sua magesta.

L'autre note indique un remède contre le mal de dents.



Se dicono tre Pater nostri et tre Ave Maria in ginochioni a laude de la Trinita, e poi si piglia uno coltello, ponendo la puncta in mezo la croce, dicendo : « Chi se duole? » Responde lo infirmo : « Il dente » Si cacia la puncta in qui; si dimanda cum la medesima parola. Responde lo stesso. Si fica piu in giu e cusi la terza volta è liberato de la doglia del dente. Cosa mirabile. Laus Deo.

1107 (anc. 604). — Chronique de Michel Rozet.

La note de M. de Méjanes est plus longue que celle citée dans le catalogue.

J'ai lieu de croire que ce manuscrit est original et qu'il est écrit de la propre main de l'auteur. Il y en a une copie dans la bibliothèque de Genève (Senebier, n° 139 Catalogue, imprimé à Genève, 1779).

Il y a une suite, aussi manuscrite, de cette histoire qui commence à 1563, époque à laquelle finit celle de Rozet et qui finit en 1632. Elle se trouve reliée dans l'exemplaire de la bibliothèque de Genève, à la fin de celle de Rozet. Elle manque à mon exemplaire. Mais il s'y trouve une pièce très détaillée et très curieuse qui manque à la bibliothèque de Genève. C'est le discours de ce qui s'est passé aux environs de Genève depuis le commencement d'avril 1589, jusqu'au commencement d'octobre 1593.

1189 (anc. 404). — Le tome I contient « les instructions, prières et la règle qu'il m'a donnée pour l'emploi de ma journée. » Le tome II, les réfléxions que j'ai faites sur la loi de Dieu et ses commandements.

L'auteur est Le Loureux de Saint Louis, brigadier de cavalerie, qui a servi sous Turenne et Créqui, « vrai guerrier sans lettres aucunes.

1184. Mémoires des comtes de Carcès, par B. Augier.

« L'auteur parle presque toujours d'après ce qu'il a vu. Cependant son histoire commence à peu près à l'an 1540. Elle est intéressante, quoique bien mal écrite. Il y a des détails curieux sur les troubles de la Ligue. Il y est dit qu'il existoit au château de Carcès quatorze caisses toutes remplies de mémoires sur les hauts faits des comtes de Carcès qui furent brûlées lors des guerres de religion. »

1202. — Le *Parnasse Provençal* a été publié par M. Chabaneau.

1203 (anc. 803). — La *Bibliothèque de Provence* a formé autrefois un manuscrit indépendant. Très petit in-4°, relié en basane.

Contenant la notice très abrégée des ouvrages qui ont rapport à la Provence divisés par titres : Langue. Chorographie. Histoire naturelle. Antiquités. Police. Jurisprudence. Histoire civile. Comtes de Provence. Histoire ecclésiastique. Comté de Forcalquier. Comté Venaissin. Comté de Nice. Principauté d'Orange. Vicomté de Marseille. Comté de Sault. Villes et lieux. Noblesse. Maisons religieuses. Hommes illustres. Troubadours, romans, etc.

Ces énonciations d'auteurs et de livres peuvent être utiles. Au reste le titre 20e manque.

A la suite j'ai fait relier trois tables des écrivains provençaux, l'une par ordre chronologique, l'autre par ordre alphabétique du lieu de leur naissance, la troisième, par ordre des règles ou professions monastiques.

Le manuscrit dans son état actuel a été constitué en 1831, comme l'indique la note ci-dessous.

La première page de ce volume, formé en 1831 de feuilles et cahiers épars, donne une table répétée p. 27 qui n'est pas précisément celle du volume actuel. Les sept premiers articles, remplissant 45 pages, n'ont pas été retrouvés. Le troisième, qui en remplit 49 et qui est de la même écriture que tout le volume, avait été recueilli antérieurement et placé en tête du recueil 1053, composé d'un certain nombre de pièces toutes de la même main aussi, sauf un mémoire imprimé pour les pairs de France, incomplet, placé stupidement par le relieur, sans doute, au milieu du manuscrit dont il serait intéressant de connaître le copiste laborieux, car nous retrouvons son écriture dans un certain nombre de volumes. Les 94 premières pages qui remplacent les 45 qui manquent et qui étaient plus intéressantes, toujours de la même écriture, ne sont guères que des tables, des notes, des matériaux, de ce qui remplit le reste du volume, qui doit être une transcription faite sur les autographes de P. de Haitze et de Ruffi le fils.

Voici la table de la page 1 et 27 :

1. *a*. Projet pour une histoire générale des maisons nobles de Provence, comtat d'Avignon, principauté d'Orange et du comté de Nice, avec un avertissement et une table desdites raisons, par M. Pierre d'Hozier, en 8 pages.

b. Projet pour un armorial général de Provence, par M. de Haitze, 3 pp.

c. Projet d'une histoire des Hommes illustres de Provence, par le P. Bougerel, 8 pp.

d. Projet pour des annales chronologiques des grands hommes de Provence, par M. de Haitze, en 7 pp.

e. Projet pour des annales des écrivains de Provence, par M. de Haitze, 3 pp.

f. Lettre de M. de Galaup à M. Le Bret, sur l'établissement de la Cour d'Amour et des Troubadours, en 16 pp.

g. Lettre de M. de Galaup de Chasteuil à Mme la comtesse de Grignan, sur les Troubadours, en 4 pp.

h. Catalogue des Manuscrits de Provence, 45 pp.

j. Tables des écrivains de Provence, par lieu de naissance, par profession religieuse et par ordre chronologique, 48 pp.

k. Bibliothèque de Provence avec deux projets d'arrangements, par de Haitze, 103 pp.

l. Mémoires pour servir à une bibliothèque de Provence, 416 pp.

m. Mémoires sans ordre et même d'années incertaines pour servir à une bibliothèque de Provence.

Table alphabétique et générale des auteurs. La lettre marque et indique dans lequel des ouvrages ci-dessus il en est parlé, et le chiffre marque la page.

APPENDICE

I. — Du manuscrit 91 : Bulles de Grégoire XI.

1.

Remerciement aux consuls de Limoges qui avaient envoyé des députés pour féliciter Grégoire, leur compatriote, sur son exaltation au souverain pontificat.

Dilectis filiis consulibus castri Lemovicensis. Salutem etc.

Misse nobis vestre devocionis littere conceptam de nostra promocione letitiam cum exultationis jubilo expresserunt; in quo dum ipsam devotionem vestram attendimus, dum attendimus vestre fidei puritatem, dum etiam illum quem ad Deum et nos et romanam ecclesiam geritis devocionis affectum, nostræ meditationis intuito contemplamur, auditui nostro gaudii et leticie materiam prestitistis; super quo vos graciarum digna prosequimur actione, ubi vos monstretis invenisse letteram ubi nos haurimus lacrimas, dum et honorem supra merita nos recepisse cognoscimus et onus nostris humeris impositum supra vires; ceterum discretionem vestram in domino commendantes quæsumus ut nos in vestris beneplacitis prompta securitate requiratis, firmam habentes de nobis fiduciam, quia, cum sitis omni gratia et honore digni, in hiis quæ secundum Deum poterimus nos sentietis benevolos et opportuno tempore graciosos. Ad hæc dilectos filios Heliam Amelii, Martialem Bonyl, Petrum de Ponte et Laurentium Sarraceni, nuncios vestros, viros utique providos et discretos ac prosperum vestrum sumere diligentes, quos suis exigentibus meritis sincere diligimus, eidem circumspectioni vestræ recommendamus per presentes; Datum...

2.

Cette épître a été écrite au commencement de mai 1371, à Philippe, fils de France, duc de Bourgogne et à sa femme Marguerite de Flandre qui était enceinte et prête d'accoucher de son premier enfant. Ils avaient prié Grégoire d'être son parrain. Ce pape députe, pour cette cérémonie, son frère Jean

Roger, alors évêque de Carpentras. La duchesse ayant accouché d'un fils le 21 mai à Dijon, ce prélat tint l'enfant, au nom du Pape, avec Jean, duc de Berry, frère du duc de Bourgogne, second parrain, et avec Marguerite, fille du roi Philippe le Long, comtesse de Bourgogne, grand'mère de la duchesse Marguerite et marraine de l'enfant qu'on nomma Jean (Jean sans Peur). Jean Roger fut pourvu, peu de jours après, de l'archevêché d'Auch, vacant par la mort d'Arnaud Aubert, neveu d'Innocent VI; ensuite il fut transféré à l'archevêché de Narbonne en 1374 et mourut en l'an 1391.

Dilecto filio nobili viro Philippo duci et dilecte in Christo filie nobili mulieri Margarete ducisse Burgundie, salutem, etc.

Sinceritatis vestre procelsa devotio, quorum magnificis meritis Deus et sedes apostolica jugiter honorantur semper ante nostre mentis oculos clara consistit, et dum ipsa merita et honorifica et utilissima contemplamur, vos et honorem vestrum non aliter quam proprium plenis affectibus diligimus, lætantes et exultantes in Domino cum de nobis et felici statu vestro nobis prospera nunciantur. Hinc est quod nos, dilectissima filia, cum nobis humiliter supplicari feceris ut de primo filio seu filia, quem seu quam vobis, dabit Dominus, compater esse vellemus; quia ubique repugnanti natura esse non possumus, venerabilem fratrem nostrum Johannem episcopum Carpentoracem, quem sicut fratrem diligimus, ut in hoc vices nostras suppleat presentialiter destinamus et sibi specialem damus super præmissis potestatem; largitorem bonorum omnium humiliter deprecantes ut vos ambos conjuges et domum vestram in habundancia prosperitatis augeat, et de bono in melius sue gracie plenitudine prosequatur, nec non copia liberorum honorat et de preeminentia solii temporalis dominii ad gaudia transferat sempiterna. Datum.....

3.

Grégoire félicite le roi Charles V de ce que Henri II, roi de Castille, fidèle allié de la France, avait fait la paix avec Ferdinand, roi de Portugal, dans laquelle Henri avait compris le roi de France. Ce pape dit que le roi de Castille lui avait envoyé deux ambassadeurs pour lui faire part de cette bonne nouvelle. Ces ambassadeurs étoient Jean Garcia Palomeque, évêque de Badajoz, son grand chancelier, et Jean Fernandez, chambellan du prince d'Espagne. Le docteur Salazar de Mendoça, dans son livre de l'*Origine des Dignités de Castille*, en traitant des grands chanceliers, n'a pas mis du nombre de ces officiers Jean Garcia de Palomeque. Mais, outre

cette lettre de Grégoire XI, qui est dans notre manuscrit, et aussi dans les registres de ce Pape gardés à Rome, cités par Raynaldus en ses *Annales*, il y a une charte alléguée par Avila dans son théâtre ecclésiastique d'Espagne où le même prélat Jean Garcia prend la qualité de chancelier du roy Henri et de chapelain du prince Don Juan, son fils aîné. L'évêque de Badajos est appelé en latin Pacensis, parce que lorsque cette ville de Badajos fut prise sur les infidèles, on y établit le siège épiscopal qui avoit été, avant l'invasion des Sarrasins, dans la ville de Pax Julia Augusta que quelques-uns ont confondue mal à propos avec Badajoz qui n'est pas une ville fort ancienne, n'ayant été bâtie qu'un peu avant l'an mille par un capitaine sarrazin. Le nom de Pax Julia a été corrompu d'abord par les Arabes en Barjuria, parce qu'ils n'ont ni *p* ni *x* dans leur alphabet, et de Barjuria en a fait Beja qui est une ville de Portugal en laquelle on n'a point rétabli l'ancien siège épiscopal, car elle est avec toutes ses dépendances du diocèse et archevêché d'Evora.

Carissimo in Christo filio Karolo, regi Francorum illustri, salutem, etc. Venerabilem fratrem nostrum Johannem, episcopum Pacensem, cancellarium majorem, ac dilectum filium nobilem virum Johannem Fernandi, camerarium primogeniti carissimi in Christo filii Henrici, regis Castelle et Legionis, illustres ambasciatores pro parte sua ad nos destinatos gratanter recepimus; atque super pace inter ipsum et carissimum in Christo filium nostrum Fernandum, regem Portugalliae illustrem, operante illo qui in Sublimitatibus suis concordiam parat, reformata, et qualiter idem rex Castellæ domum tuam Franciæ, a Domino benedictam, sicut seipsum in pace et concordia hujusmodi inclusit, et cum rege Portugalliæ confederavit, nolens aliter concordiam facere, retulerunt, lætanter audivimus, videntes bonam intentionem regis Castelle, quem magnitudinem tuam decet ea benivolentia prosequi ei graciose rescribendo, ut etiam tua dilectione firmatus a te et dicta domo tua nequeat quavis occasione divelli. Eapropter, cum iidem ambaxiatores ad tuam accedant presenciam, Excellentiam regiam nobis carissimam attente rogamus quatenus ambasciatores ipsos benigne recipias et regalis favore benignitatis, *æternitatis* (*sic*) et honoris tui intuitu prosequaris; ita quod proinde apud Deum et homines humanæ laudis attolli præconio merearis. Datum...

4.

L'an 1371, le 22 de mai, Arnoul, abbé de S. Germer de Flay, dans le diocèse de Beauvais, étant mort, l'abbé de La Victoire, près de Senlis, qui

étoit du conseil de Charles V, voulut permuter cette abbaye avec la sienne et fit écrire le roi en sa faveur au pape Grégoire. Ce qui est remarquable, c'est qu'on envoya à ce pape, pour la même affaire, des lettres du Dauphin Charles, ou plutôt écrites en son nom, car ce prince, né le 3 de décembre 1368, n'avait pour lors quo deux ans et demi. Le Pape refusa au roi ce qu'il demandoit parce que l'abbé de La Victoire n'étoit pas moine de l'ordre de S. Benoît, dont est l'abbaye de S. Germer, mais chanoine régulier de S. Augustin, et qu'il y avoit une espèce de simonie à faire un homme abbé avant que d'être moine, de sorte qu'il ne pouvait en bonne conscience le pourvoir de cette abbaye. Grégoire n'aurait eu garde d'approuver les provisions *pro cupiente profiteri* qui sont néanmoins aujourd'hui communément reçues et en usage en cour de Rome.

Carissimo in Christo filio Karolo, regi Francorum illustri, salutem.

Serenissime princeps et carissime in Christo fili, nuper tuas ac etiam carissimi in Christo filii nostri Karoli, Delphini Viennensis, tui primogeniti, litteras recepimus, continentes ut dilectum filium abbatem monasterii de Victoria Consiliarium tuum ad monasterium Sancti Germeri de Sancto Germero de Flay, tunc vacans de benignitate apostolica providere dignaremur, et deinde cum in præmissis tuis et ipsius filii tui, (quem benedicat Deus in aeternum!), votis satisfacere quamplurimum affectemus ex corde, nobis et quibusdam venerabilibus fratribus nostris Sanctæ Romanæ Ecclesiæ cardinalibus relatum extitit quod abbas ipse ordinis Sancti Augustini est professor et quod præfatum monasterium de Flay ordinis Sancti Benedicti fore debitum non existit, propter quod, cum in aliquo ordine abbas esse non debeat qui in ordine ipso prius religiosus non fuerit, ipsum abbatem præfato monasterio de Flay, cum etiam quædam species simoniæ seu ambitionis videretur ut prius abbas quam monachus fieret, sana conscientia præficere nequimus nec possumus de præsenti; sed si tu et idem filius pro aliqua persona eiusdem ordinis Sancti Benedicti ad hoc idonea nobis scripserit preces vestras exaudiemus de facili, tamquam pro nostris filiis carissimis et etiam prædilectis, nec interim eidem monasterio de Flay intendimus providere, donec nobis scripserit de qua persona desideres eidem monasterio provideri. Benedicat te Deus et dirigat facta tua. Datum...

5, 6, 7.

Ces trois épîtres sont des lettres de créance pour Jean de Réveillon ou Ravilhon, évêque de Sarlat, que Grégoire XI envoya nonce en Gascogne l'an 1371. Il marque dans l'épître au comte de Foix qu'il avoit envoié nonce auparavant en ce païs-là, pour les mêmes affaires, l'évêque d'Autun, qu'on appeloit Godefroi ou Geoffroi David, dit Bauteix. Dans cette lettre, le Pape ne parle que de l'accommodement qu'il vouloit faire des querelles qui s'étaient renouvelées entre Gaston Phoebus, comte de Foix, et Jean, comte d'Armagnac, dont les différends avaient été terminés par le mariage de Béatrix, fille du comte d'Armagnac, avec le jeune Gaston, fils de Gaston Phoebus. Ces deux comtes disaient réciproquement que leur voisin avait rompu la paix : *contra pacem dudum habitam nonnulla tentasse;* ce qui fait voir que Jean, comte d'Armagnac, dont Grégoire parle icy, est le vieux comte d'Armagnac et non pas le fils. Ainsi le vieux comte, ancien ennemi du comte de Foix, étant mort l'an 1373, cette affaire a dû être négociée auparavant. M. Baluze dit, à la page 1122 de ses notes sur les papes d'Avignon, que Jean de Ravilhon ayant été fait évêque de Sarlat l'an 1370, fut peu après envoyé nonce en Gascogne, c'est-à-dire l'an 1371. Cet évêque de Sarlat, après sa nonciature de Gascogne, fut envoyé nonce aux royaumes de Naples et de Sicile, auprès de Jeanne, reine de Naples, et de Frédéric d'Aragon, roi de Sicile, duquel il reçut l'hommage et le serment de fidélité que ce prince fit à l'Église romaine le 17 de janvier 1374; rapporté par Raynaldus à cette année, Sec. XIX-XX, le même Raynaldus, à l'an 1372, Sec. XXV, et Bzovius, Sec. XVII, disant que dans ce temps-là Grégoire envoya cet évêque nonce à Naples et en Sicile. Quant au différend qui recommençoit entre les deux comtes et avoit été assoupi auparavant, il ne pouvoit venir que de la mort du jeune Gaston, que son père avoit tué de sa propre main comme ayant voulu l'empoisonner, comme il en étoit persuadé, quoique ce jeune seigneur étoit innocent. — La lettre III regarde la réconciliation d'Agnès, comtesse de Foix, avec Gaston Phœbus, son mari. Cette comtesse, fille de Philippe, roi de Navarre, prince du sang de France, de la branche d'Évreux, et de la reine Jeanne, fille de France, ayant été chassée par le comte, son mari, s'étoit retirée en Navarre, chez le roi Charles, son frère. L'évêque de Sarlat ne put reconcilier ces esprits devenus incompatibles. La lettre II est écrite à Vignier, évêque de Lectoure en Gascogne, qui, ayant du crédit auprès de ces seigneurs, pouvoit contribuer à leur accommodement.

1.

Dilecto filio nobili viro Gastoni comiti Fuxi salutem, etc.

Eximiae devotionis sinceritas quam ad nos et ecclesiam romanam te habere cognoscimus spem ingerit indubiam cordi nostro

quod preces nostras ad te directas prosecutione laudabili adimplebis; sane dudum ad audientiam nostram deducto quod inter te et filium dilectum, nobilem virum Joannem, comitem Armaniaci, verisimiliter timebatur discordiam exoriri, cum uterque vestrûm pretenderit alium in eius prejudicium contra pacem inter vos dudum habitam nonnulla attentasse, nos qui te et ipsum comitem Armaniaci, proxima consanguinitatis linea simul tibi conjunctum, gerimus in visceribus charitatis ut filios perdilectos, hoc moleste ferentes, venerabilem fratrem nostrum Gaufridum, episcopum Eduensem, ad vos duximus destinandum; vosque, tamquam ejusdem Romanae ecclesiae devotissimi filii, ob nostram et apostolicæ sedis reverentiam, super omnibus attentatis hinc inde contra pacem, hujusmodi auditis vestris rationibus ordinationi vestrae summisistis; nosque volentes super hujusmodi attentatis plenius informari, venerabilem fratrem nostrum Joannem episcopum Sarlatensem, apostolicæ fidei nuncium, qui vir timoratus, providus, clarus scientia et frequenter in arduis comprobatus existit, ad partes illas propterea duximus destinandum.

Quocirca Magnificientiam tuam caram nobis rogamus et hortamur in Domino, eam attentius deprecantes quatenus pro nostra et Apostolicæ Sedis reverentia certum terminum cum dicto comite Armaniaci, infra quem nihil hinc inde attentetur, et infra quem præfatus nuncius se de praemissis attentatis valeat informationem recipere; et ipsum nuncium recommendatum habere velis, ita quod proinde a Deo tibi perennis vitae prœmium et a nobis condigna proveniat actio gratiarum; et insuper eidem nuntio in hiis quæ super præmissis ex parte nostra tibi dicet, adhibeatis plenam fidem.

2.

Venerabili fratri nostro Viguero, episcopo Lectorensi, salutem, etc.

Cum venerabilem fratrem nostrum Joannem, episcopum Sarlatensem, apostolicæ sedis nuncium ad Gasconiæ et nonnullas alias partes, pro certis arduis negociis per nos ejus circumspectioni commissis principaliter destinemus, fraternitatem tuam nobis rogamus, et hortamur attente, tibi nihilominus per apostolica scripta mandantes quatenus præfatum nuncium, cui, super his

quæ ex parte nostra de negociis hujusmodi tibi dicet, adhibeas plenam fidem, sic pro nostra et apostolicæ sedis reverentia habeas commendatum, quod, ipse sinceritatis tuæ fultus præsidio, hujusmodi negocia per nos ei ut præfertur commissa ad finem optatum perducere valeat; nos devotionis tuae promptitudinem dignis in Domino laudibus attollamus.

3.

Dilecto filio nobili viro Gastoni, comiti Fuxi, salutem.

Sicut per alias nostras litteras tibi directas cognoscere potuisti, summe cordi nobis est, etiam tuae salutis et honoris intuitu, ut dilectam in Christo filiam nobilem mulierem Agnetam, uxorem tuam, de tam nobili genere videlicet de domo Franciæ procreatam et per te abjectam, ad te revoces; et ideo, preces precibus inculcantes, nobilitatem tuam attente rogamus quatenus ea quæ venerabilis frater noster Joannes, episcopus Sarlatensis, Sedis apostolicæ nuncius super hoc ex parte nostra tibi dixerit credas indubie; et proinde, attendens quod tibi et domui tuæ vivens filius solus est, prædictam conjugem readmitte, admissam dilige, et honorificentia quæ tanto sanguini convenit prosequere, ita quod per hoc omnipotentem Dominum tibi constituas propicium, nosque qui te sincere diligimus devotionem tuam dignis in Domino laudibus attollamus.

II

Correspondance au sujet du Manuscrit des Lettres d'Arlier.

1. *Lettre de Bonnet de Castres à Séguier.*

A Monsieur | Monsieur de Séguier de l'Académie | royale des Sciences de Montpellier. | A Nîmes.

Monsieur,

Je vous remercie de tout mon cœur de ce que vous avez bien voulu vous souvenir de moi dans une lettre que vous avez écrit à M. Goüan : il a eu la bonté de me faire part de ce que vous lui mandés au sujet du collège de Nîmes; il y a toute apparence, dites vous, qu'on n'y nommera point de professeurs isolés; cependant

le bruit court ici que la ville de Nîmes, par délibération, a donné son collége aux moines de Saint Benoît, et qu'on n'attend que l'agrément de la cour pour les en mettre en possession. Si cela est, il me semble que votre ville a grand tort de se deffaire ainsi pour toujours d'un de ses plus beaux droits, et de ne pas, au contraire, faire revivre ces jours heureux auxquels, maîtresse du choix de ses professeurs, elle faisoit briller dans son sein les bonnes lettres et les arts, sans le secours des moines qui sont, à mon avis, ce qu'il y a de plus isolé dans la société civile.

Je viens de recevoir une lettre de M. Ménard au sujet du recueil manuscrit des lettres d'Antoine Arlier. Dans l'intention où je suis de les faire imprimer et les dédier à la ville et communauté de Nîmes, je pense à mettre à la tête de ces lettres les notions que je pourray recueillir sur la vie de l'auteur. J'en ay écrit à M. Ménard, et loin de désapprouver mon dessein, il m'exhorte au contraire très vivement à le suivre et m'indique pour cela les endroits de son histoire où il parle d'Antoine Arlier : comme dans le tome IV, p. 132, et aux preuves, ibid., p. 133, on voit que les armoiries de la ville furent fixées par le roy François I et formées au type de l'ancienne médaille de la colonie sur le raport et l'explication que fit à ce prince Antoine Arlier, docteur ès droits, du symbole et de toutes les figures que représentoit cette médaille; — qu'en 1535 Arlier était premier consul et fut député à la cour pour présenter au Roy le plan de l'amphithéâtre en relief et en argent que la la ville et communauté de Nîmes avoit délibéré de donner à ce prince.

Voilà, Monsieur, tout ce que M. Ménard sçait de cet honnête virtuose (*sic*). « *Il ne connoît,* dit-il, *aucune autre circonstance de sa vie, non pas même son extraction, sa naissance ni sa mort.*

Tout ce que M. Ménard a raporté d'Antoine Arlier est très conforme à ce qu'en a écrit Arlier lui-même dans une lettre du manuscrit (Epist. 35. *Petro Malomontio.*). Mais par ce manuscrit on aprend (*sic*) de plus : qu'Arlier avait fait ses études à Padoue (Epist. 29. *Jo. a Langiaco pontifici lemovicensi.*)... « nec obsunt rhytimi, dit-il, ne id scribendi genus P. Bembo viro doctissimo objiciatur; ad cujus imitationem partem studiorum meorum per ocium Patavii ut scis aliquando formavi »;

qu'il était en commerce de lettres avec tout ce qu'il y avoit en ce temps là de plus distingué par la naissance et par le sçavoir,

et pour preuve il n'y a qu'à rapporter les noms des personnes à qui ses lettres sont adressées;

qu'il a esté en faveur à la cour et que le prince l'a honoré de plusieurs belles charges. Voici comme il écrit à Charles de Sainte-Marthe (Epist. 60. *Carlo Sammarthano*)... « Ego autem, mi Sammarthane, me tibi adjutorem...[1] (Epist. 63. *Petro Malomontio.*) Rhodani facili decursu Arelatem proficiscar...[2].

que ce fut Arlier qui procura à la ville et au collège de Nîmes le fameux Claude Baduel. Voici ce qu'il en dit (Epist. 63. *Petro Malomontio*)... Ceterum Baduellus homo bonus pius et doctus qui me pluries convenit...[3].

qu'il ne resta pas toujours pourvu de la charge qu'il avoit à Arles (Epist. 75. *P. Dyonisio monaco Lerinensi*). Perpetuo deplorandum casum...[4].

Par tout ce que je viens de vous raporter, Monsieur, il est aisé de voir que Arlier estoit de Nîmes, docteur ès droits; qu'il se changea avec sa famille de Nîmes à Arles pour y remplir les devoirs de la charge dont le Roy l'avait honoré; qu'ensuite il eut un successeur en cette charge, quoique le Roi lui eût accordé de la garder avec celle que Sa Majesté lui avoit donnée à Turin. Si vous avez, comme je n'en doute pas, des connoissances à Arles et à Turin qui puissent vous donner quelque éclaircissement touchant Antoine Arlier, ne me refusés pas, Monsieur, de leur écrire et de les prier de vous informer de tout ce qu'ils pourront sçavoir ou découvrir de ce grand homme. Les soins que vous voudrez bien vous donner pour cela tourneront autant à votre honneur qu'à celuy d'un citoyen que vous aurés fait connaître et à qui vous aurés rendu la gloire que le tems lui avoit déjà ravie. Pour moi, je remercie la providence de ce qu'en tout ceci elle m'a procuré l'avantage de pouvoir faire connaître au public que j'ay l'honneur d'être avec respect, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,
BONET, chantre de la cathédrale.

De Montpellier, le 15 septembre 1763.

---

1. Voir la suite de ce texte plus haut dans la description du manuscrit.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*

2. *Lettre de Seguier à Bouquier d'Arles.*

A Monsieur | Monsieur Bouquier, chez Mad. |
Juan près de l'archevêché | A Arles.

Monsieur, un homme de lettres qui travaille à donner au public les lettres latines d'Antoine Arlier, qui fut consul de notre ville en 1535 et chargé par le roi François I de commissions honorables, voudroit mettre à la tête de ces lettres les notions qu'il pourroit recueillir sur la vie de l'auteur. Il y en a une adressée à Pierre Malmont où il lui dit qu'avant de passer à Turin pour le service du Roi, il iroit à Arles pour saluer sa famille : *Rhodani facili decursu Arelaten proficiscar*[1]. Et dans une autre à Ch. de Sainte Marthe après avoir dit que le roi l'envoyait à Turin, il ajoute : *volueritque me etiamnunc prosenescallum arelatensem perpetuo esse.* Cet illustre vous est-il connu? Pourries-vous me donner, Monsieur, quelque éclaircissement sur l'emploi qu'il doit avoir exercé à Arles et sur sa famille? Il n'y a personne dans votre ville qui soit plus en état que vous de nous communiquer ce que l'on peut savoir sur la vie de cet Arlier qui écrivoit si bien latin et qui fut chargé par notre ville de présenter à François I l'élévation en argent de notre amphithéâtre, que la ville le priait d'accepter à peu près dans le tems qu'il obtint du roi la permission de prendre pour armes de notre ville le type de l'ancienne médaille de notre colonie.

Je me flatte que vous voudrez bien me communiquer les particularités que vous pourres découvrir. C'est un service que vous rendrés aux lettres et à la personne pour qui je vous les demande, qui vous en sera infiniment obligée. J'ai l'honneur d'être etc.

A Nimes, le 5 octobre 1763.

SÉGUIER.

3. *Séguier à M. Bouquier d'Arles*[2].

Monsieur, je ne pouvois m'adresser à une personne plus instruite que vous pour ce qui regardoit M. Arlier. Les détails où vous estes entré et les éclaircissements que vous m'avez donnés m'ont

---

1. Suit le texte cité plus haut.
2. Même adresse que la lettre précédente.

mis pleinement en état de le connaître. Je les ai communiqués à M. Bonnet, chantre de l'église cathédrale de Montpellier, pour qui je vous les demandois, qui en a été extrêmement satisfait et qui m'a chargé de vous en faire ses remerciements. C'est lui qui possède le manuscrit des lettres de cet illustre et qui se propose de le faire imprimer. Il l'apporta à Aubais dans le mois de novembre dernier lorsque j'y étois, et M. le marquis d'Aubaïs en prit une notice, de même qu'une copie de votre lettre qui lui parut fort intéressante. Vous soupçonnez très bien que cette famille pouvoit être originaire de Calvisson. Il y a encore une métairie qui doit avoir appartenu à son frère, dont il parle dans ses lettres, et c'est le *lauretum* dont il est fait mention dans plusieurs endroits.

Dans les ouvrages manuscrits de Rulman qui sont à la Bibliothèque d'Aubaïs, il est parlé de cet Arlier en ces termes :

« Harlier, homme de doctrine et de condition, officier du roi au Sénéchal, employé d'ordinaire aux affaires du public, lequel fut employé en Piémont de la part de S. M. pour négocier les intérêts de la France auprès de S. A. Il fit un voyage exprès en Cour, après le passage de ce grand roi des armes et des bonnes lettres, lequel étant le nourricier et le nourrisson des muses lui fit expédier favorablement des patentes sur ce sujet et lui commanda de lui rendre bon compte des moyens qu'il préjugeroit les plus propres et les plus prompts pour la restauration des anciens monumens de la ville. »

Si à l'avenir vous trouvez quelque nouvel éclaircissement servant à la vie de notre concitoyen, vous me ferés plaisir de me le communiquer. Le long séjour que j'ai fait à Aubaïs, où j'attendois M. Bonnet pour conférer avec lui, et bien d'autres petites affaires, m'ont empesché de vous faire plutôt mon remerciement que je vous prie de recevoir.

Recevez aussi, je vous prie, les vœux sincères que je fais pour vous au commencement de cette nouvelle année, que je vous souhaite aussi heureuse que vous la pouvez désirer.

J'ai l'honneur.

Séguier.

A Nimes, le 30 décembre 1763.

4. *Lettre de Bonnet de Castres à Séguier.*

A Monsieur | Monsieur de Séguier, membre des académies royales de Nîmes, Montpellier, etc., à Nîmes.

MONSIEUR,

Je vous félicite de tout mon cœur de la réussite que vous avez eüe dans l'affaire de votre collège. Je souhaite que le corps religieux, à qui vous devez le confier, réponde à votre attente. J'aurais été charmé, je vous l'avoue, que votre ville et communauté eût préféré des particuliers et qu'on eût bien voulu m'y donner une régence, mais puisque le contraire est décidé, il n'en faut plus parler. Mais quoy? Parce que je n'ai pû réüssir à Nîmes, sera-t-il impossible de réussir ailleurs ? Je ne le crois pas; surtout si vous vous employez pour moi auprès des personnes qui, quand l'occasion s'en présentera, peuvent me procurer une place telle que je la désire, soit dans Montpellier, soit dans Toulouse ou ailleurs. Car, je vous le dis franchement, je suis bien las de chanter et à si bon marché. J'espère que vous voudrez bien vous souvenir encore de moi, ne me point abandonner et m'accorder toujours votre protection. J'ose dire que je la mérite par le cas que j'en fais.

Voici la copie de la lettre de M. Bouquier : « Antoine Arlier, qui fut fait par le Roy François I conseiller au Parlement de Turin, avait été auparavant pourvu de l'office de lieutenant de Sénéchal de Provence, au siége d'Arles, environ l'année 1535, qui est celle de l'érection de ce siège, ou en la suivante 1536. Il mourut, à ce qu'il paraît, en Piémont. J'en ignore le temps précis, mais il est certain que ce fut avant la mort de François I, arrivée le 31 mars 1547, puisque le successeur d'Arlier dans l'office de lieutenant de Sénéchal fut pourveu par ce Roi. Je tire ces notions de l'édit de création de l'office de lieutenant particulier au siège d'Arles, dont j'ai sous les yeux une copie collationnée, qui m'a été communiquée par M. Raybaud, avocat de cette ville, et qui a été trouvée dans les portefeuilles de feu M. Jean Raybaud, avocat, son père. Cet édit, qui a été donné par le roi Henri II au mois de février 1547, s'énonce ainsi dans le Préambule :

« Comme notre très honoré seigneur et père, le roi dernier décédé, en pourvoyant feu Me Antoine Arlier de l'un des offices

de conseiller de notre Parlement de Turin, lui eût permis de tenir, avec ledit office de conseiller, l'office de lieutenant du Sénéchal de Provence au siège d'Arles, dont il avait été auparavant pourveu et pour exercer la justice audit siège, en l'absence dudit Arlier, eût commis et député Me Gui de la Garde, lieutenant particulier dudit siège; lequel, en vertu des lettres de commission de notre dit feu seigneur et père, auroit duement exercé ledit office, sans gages, par l'espace de neuf ans ou environ, tant du vivant dudit feu Arlier que, certain temps après son trépas et jusqu'à ce que par notredit feu seigneur et père auroit été pourvu de l'office dudit Arlier Me François Biord. »

Vous voyez par cet extrait que, depuis qu'Arlier eût été fait conseiller du Parlement de Turin jusqu'à son décès, il s'est passé environ huit ans; ce qui me fait conjecturer qu'il sera mort environ à la fin de l'an 1545 et que sa mission en Piémont peut se rapporter à l'année 1536 ou 1537. Si je pouvois compter sur la complaisance du greffier en chef du siège de cette ville, j'aurois demandé à fouiller dans les archives de cette cour pour y trouver l'époque précise des lettres de provision d'Arlier de l'office de lieutenant de Sénéchal et de celle de Biord son successeur; mais j'emploierai pour cet effet une personne qui aura plus de facilité que moi d'y parvenir, et j'aurai soin de vous informer de ce qu'on aura découvert sur ce point.

« Quant à la famille d'Arlier, il n'est pas douteux qu'elle n'étoit habitante d'Arles, qu'à l'occasion de la charge de lieutenant du Sénéchal que celui-ci y exerçoit et qu'elle étoit auparavant de Nîmes où elle avait son établissement, ainsi qu'il paroît par les termes de la lettre d'Arlier à Pierre Malmont. S'il étoit permis de hasarder une conjecture qui ne paraît pas destituée de vraisemblance, je dirois que je ne serois pas éloigné de croire qu'Antoine Arlier, qui fut d'abord docteur ès droits, étoit fils de Laurent Arlier, notaire du lieu de Calvisson, dans le diocèse de Nîmes. Je trouve ce Laurent Arlier parmi les témoins qui furent assignés le 23 mars 1507 pour assister à l'ouverture du testament mystique de Jean de Bozène, seigneur d'Aubaïs, comme ayant signé le 20 juin 1500 à la suscription de ce testament et y ayant mis leur cachet. Il est dit, dans la procédure qui fut faite à cette occasion et dont j'ai un fragment original, que Laurent Arlier était âgé de 50 ans en 1507. »

Voilà, Monsieur, tout ce que vous eûtes la bonté de m'envoyer de la lettre de M. Bouquier. Je serois en vérité bien aise que M. d'Héliot voulût donner bientôt une édition des lettres et poésies de J. Boyssonné. Je pourrois m'en servir utilement pour celle que je médite des lettres d'Antoine Arlier. Je vous envoie encore les noms des personnes à qui celui-ci adresse ses lettres. Vous en pourrez faire part à M. d'Héliot si vous le jugés à propos, et vous me fairés un vrai plaisir si vous voulez bien me communiquer la liste de tous ceux qui sont nommés dans les lettres de Boyssoné.

Vous n'aviez pas besoin de permission pour dire que c'étoit moi qui préparois l'édition des lettres d'Arlier. Je voudrois de tout mon cœur pouvoir contribuer en quelque chose à accélérer celle des œuvres de Boyssonné. Vous pouvés assurer M. d'Héliot, qu'à cet égard, je lui fournirai avec plaisir, de mon manuscrit, tout ce dont il pourroit avoir besoin. Il me semble vous avoir donné, dans une de mes lettres, quelques petits extraits de celles d'Arlier qui peuvent le faire connaître, sinon tout à fait, du moins en partie, et, si vous le trouvés à propos, vous pouvés encore lui en faire part.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, Monsieur,
Votre très humble et très obéissant serviteur,

BONET

De Montpellier, le 1er octobre 1764[1].

5. *Lettre de Séguier à M. d'Héliot de Toulouse.*

MONSIEUR,

Depuis que je suis revenu de Toulouse, j'ai été si occupé qu'il ne m'a pas été possible d'avoir assés de loisir pour faire les recherches que je vous avés promises sur les auteurs dont il est parlé dans les lettres de Boyssoné. Il y a déjà près d'un mois que je suis attaqué de douleurs de rheumatisme qui m'empeschent d'agir aussi librement que je le voudrois. Je profite du premier moment de relâche qu'elles me donnent pour vous parler d'An-

1. A cette lettre est jointe la nomenclature des correspondants d'Arlier.

toine Arlier et vous communiquer ce que j'en sais. Sa famille était originaire de Nîmes et peut être du village de Calvisson qui est à quelques lieues de la ville et où il y a encore quelques personnes du même nom. Laurent Arlier fut un des témoins qui furent assignés le 23 mars 1507 pour assister à l'ouverture du testament mystique de Jean de Bozène, seigneur d'Aubaïs. On conserve l'original de cette procédure. Il y a toute apparence qu'Antoine passa à Nîmes et qu'il s'y établit, qu'il étoit docteur en droit et qu'il fut consul de cette ville en 1535. En 1533 il fut un des commissaires pour pourvoir à tout ce qui était nécessaire pour l'entrée de François Ier dans la ville de Nîmes. La ville avait délibéré de faire présent au roi du plan de l'amphithéâtre en relief et en argent, qui, n'ayant pas pu être perfectionné lors de son passage, lui fut envoyé en 1535 et Antoine Arlier, qui étoit alors le premier consul, fut député pour le lui présenter. Le roi le reçut avec beaucoup de complaisance et s'entretint avec lui sur l'explication de la médaille de la colnie (*sic*) de Nîmes comme il paroît des lettres patentes de François Ier du 29 novembre 1536, imprimées dans le livre de Guiran sur les deux médailles de Nîmes : *Gaillardi Guirani explicatio duooum vetustum numismatum Nemausi ex aere*. Avenione, 1655 et 1657, in-4. — Le roi donna alors le type de cette médaille pour les armes de notre ville. Voy. l'histoire de M. Ménard, tome Ve, à l'année 1535, p. 132. Arlier profita de ce voyage pour obtenir (*l'emploi*) de lieutenant de sénéchal de Provence au siège d'Arles environ cette année là où il fut érigé, ou en la suivante 1536, et il y transporta sa famille. Il fut aussi créé par le roi Conseiller au Parlement de Turin, comme il paroît de plusieurs de ses lettres manuscrites qui se conservent et eut en même temps les deux emplois. On conjecture qu'il mourut en Piémont environ la fin de l'an 1545. Il paroît par ces lettres qu'il étoit (*sic*) en 1542 et qu'en 1543 il étoit retourné à Arles.

M. Bonnet de Castres, chantre de l'église-cathédrale de Montpellier, conserve un manuscrit contenant LXXXI de ces lettres latines. A la tête il y a :

« Antonii Arlerii Nemausensis epistolæ a Bartholomæo Blea, amanuensi, e chartis neglectis selectæ MDXXIX. Voici les noms de ceux à qui elles sont adressées[1].

---

1. Suit la liste que nous avons donnée plus haut.

M. Bonnet a tâché de ramasser toutes les connaissances qu'il a pu pour faire honneur à Arlier, et il médite de donner une édition de ces lettres. Je lui ai communiqué ce que vous m'aviés permis d'extraire du manuscrit de celles de Boyssonné au sujet de Rodolphe Séguier, ce qui lui a fait un plaisir sensible. Il souhaiterait que vous publiassiez ce manuscrit dont il espère de tirer plusieurs éclaircissements très utiles pour son édition.

6. *Lettre de M. d'Héliot père, à M. Séguier de Nîmes.*

A Monsieur | Monsieur de Séguier, membre de | l'Académie de Nîmes. A Nismes.

Je réponds plus tard que je n'aurais dû et que je ne croyois à la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire, mais divers contretems en ont été la cause. Peu de jours avant que je receusse votre lettre je vis Monsieur Raynal, un des académiciens de notre ville, qui me dit qu'il partoit pour Montpellier et qu'il devait pusser (*sic*) jusques à Nîmes, pour avoir l'honneur de vous saluer et voir les antiquités de votre illustre ville. Dans cette confiance, je le priay de vous faire ressouvenir de la notice du sieur Arlier, ce qu'il me promit. Quoique dans cet intervalle j'aye receu votre lettre, j'ai voulu attendre son retour avant de vous répondre pour savoir s'il n'apporteroit point encore quelque chose de nouveau, mais comme vous voyés j'ai attendu inutilement; car comme vous pouvez le comprendre, il n'a point été à Nîmes, de quoy je ne me serois point passé, si j'en avois été aussi près; par surcroît il m'est survenu un rhume fort violent dont je ne me suis encore défait. Cependant, monsieur, votre paquet ou boette a été remise tout de suite et je puis vous assurer qu'elle est parvenue depuis longtemps à Alet par les soins de M. l'abbé Bertrand, qui me dit être parent du chanoine à qui vous l'adressiés, et qui trouva à point nommé une commodité favorable.

Vous m'avez donné une notice d'Arlier après laquelle il ne me reste rien à désirer. Je voudrois bien estre aussi instruit et aussi riche sur les autres articles de Boyssonné. Je vous remercie du détail des lettres du sieur Arlier, dont vous me donnés communication, aussi bien que M. Bonet, chantre de l'église de Montpellier, qui a voulu vous en faire part pour me le faire passer. Je vous

prie de lui en témoigner ma satisfaction. Je suis estonné que parmi les lettres il n'y en ait aucune adressée à Boyssoné, étant autant liés et gens de mérite l'un et l'autre, tous deux conseillers à Turin et dans le train où étoient alors les savants de s'écrire réciproquement des lettres latines. J'avois bien souhaité aussi que vous eussiés pu me donner quelques éclaircissements sur Rodolphe Séguier, car c'est un nom que j'honore beaucoup, et je ne trouve rien dans les ouvrages de Boyssonné pour m'en instruire que ce que vous avez veu, et cela me paroît peu de chose, du moins quant aux faits; car, du reste, ce qui en est dit suppose beaucoup de mérite; au reste je n'entends point que vous alliés vous tourmenter par des recherches sur son compte ny des autres autheurs, à qui sont adressées les lettres de Boyssonné, dont vous avez bien voulu prendre la liste. Je serois trop content si dans vos lectures ou autres occupations, trouvant sur votre passage quelque chose qui pût y avoir du rapport, vous vouliez seulement le noter et en retenir la source, car aussi quoique j'y aye beaucoup travaillé, je doute fort si je donnerai jamais au jour les écrits de Boyssonné qui ne sont guères du goût du temps présent.

Je dois vous remercier de la bonne volonté et des mesures mêmes que vous aviez prises pour me faire remettre un exemplaire de votre dissertation sur le temple de Caïus et de Lucius, mais malgré vos précautions je ne l'ay point recue. Celui à qui vous l'aviés confiée n'a pu la laisser chez moi dans le temps que je pouvois estre à la campagne, car je n'avois personne dans la maison. Ainsi vous me feriés plaisir de me faire sçavoir qu'elle est cette personne, et j'oserois bien la luy demander, car je serois trop faché de l'avoir perdüe.

Je vous prie de me conserver quelque part dans votre souvenir de m'employer à ce dont vous me jugeriés capable et d'être bien persuadé de toute l'estime et l'attachement respectueux avec lequel je suis, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur,

D'HÉLIOT père.

A Toulouse, le 2 janvier 1765.

III. Extraits du manuscrit 799.

Documents concernant les mœurs et coutumes du XIV[e] et du XV[e] siècles[1].

1. — *Absolution d'un homicide.*

Bulla Innocentii, papæ VIII, in gratiam Guillelmi, Parade canonici Arelatensis, homicidii rei.

Innocentius episcopus, servus servorum Dei, Venerabili fratri Mariano, episcopo Glandatensi, in romana curia residenti, salutem et apostolicam benedictionem. Apostolicæ sedis indefessa clementia lapsis ad eam post excessus cum humilitate recurrentibus personis ecclesiasticis, præsertim sacræ religioni adstrictis, libenter se propiciam et benignam exhibere, et, dum id humiliter petierint, eis pietatis prœmium aperire consuevit; exhibita siquidem nobis nuper pro parte dilecti filii Guilelmi Parade, canonici ecclesiae Arelatensis, Ordinis Sancti Augustini, petitio continebat quod ipse superioribus diebus cum certis aliis sociis suis, horâ tardâ, solatie (*sic*) causâ, cum ensibus, non tamen animo aliquem offendendi, ad locum publicum civitatis Arelatensis accessisset, ac ipse et alii socii prædicti tentassent ingredi cameram cujusdam meretricis, et tandem illam ingressi fuissent, et invenissent in ea lenonem dictæ meretricis ac dictus leno nollet quod ipse et socii sui prædicti in dicta camera permanerent, vocatis certis aliis lenonibus, per vim compulerunt Guillelmum ac socios prædictos ipsam cameram exire et arma quæ Guillelmus et socii præfati secum habebant eis eripuerunt; cumque deinde præfatus Guillelmus inde descessisset, tantam injuriam passus, fundentibus (*sic*) id sibi sociis prædictis, sequenti die similiter cum armis ad cameram prædictam rediere non tamen animo præfatum lenonem interficiendi, sed injuriam eis illatam in aliqua parte vindicandi, et tandem cum præfatum lenonem invenissent ac sibi et sociis suis vellet resis-

1. Fauris de Saint Vincens s'est servi de ces diverses pièces, sans les publier, dans une brochure intitulée *Mémoires et notices relatifs à la Provence*, petit in-8° de 75 pp. Paris, J.-B. Sajou, 1814.

tere, illum invaserunt, et certis vulneribus taliter vulneraverunt quod die sequenti, sicut Domino placuit, expiravit. Cum autem, sicut eadem petitio subjungebat, ignoretur quis Guillelmi et sociorum predictorum vulnus hujusmodi intulerit, ac præfatus Guillelmus de præmissis in quibus aliter quam ut præmittitur culpabilis non fuit, doluerit et doleat ab intimis, cupiatque ex magno devotionis fervore in susceptis per eum ordinibus ministrare ac pro animo dicti defuncti salute Altissimum exorare; pro parte ipsius Guillelmi, — qui, ut asserit, de nobili genere ex utroque parente procreatus et ordinem ipsum expresse professus existit, necdum vicesimum quartum sue aetatis annum attigit ac locum et canonicalem portionem dictæ ecclesiæ in titulum et quamdam perpetuam capellaniam in ecclesia Sancti Cesarii extra Muros Arelatenses per clericos seculares teneri solitam quæ sine cura est, ex concessione et dispensatione apostolicâ in commendam obtinet, — nobis fuit humiliter supplicatum ut ipsum a reatu homicidii in quo incurrit absolvere, eumque super irregularitate quam præmissorum occasione contraxit dispensare, aliasque sibi et statui suo in præmissis opportunum providere de benignitate apostolica dignaremur.

Nos igitur, attendentes quod ejusdem sedis exuberans clemencia non consuevit veniam petentibus denegare, ac volentes ipsum Guillelmum, alias apud nos de religionis zelo, vita ac morum honestate, aliisque probitatis et virtutum meritis multipliciter commendatum, horum intuitu favore prosequi gratiose; ipsumque Guillelmum a quibuscumque excommunicationis, suspensionis et interdicti aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris et pœnis a jure vel ab homine quavis occasione vel causa latis, si quibus quomodolibet innodatus existit, ad effectum præsentium, dumtaxat consequendum, harum serie absolventes et absolutum fore censentes, dictarumque capellaniæ ac loci et canonicalis portionis fructuum, reddituum et proventuum veros annuos valores præsentibus pro expressis habentes; hujusmodi supplicationibus inclinati, fraternitati tuæ, cum dictus Guillelmus in Romana curia resideat de præsenti, per apostolica scripta committimus et mandamus quatenus eidem Guillelmum si hoc humiliter petierit a reatu hujusmodi, auctoritate nostra, hac vice dumtaxat, absolvas in forma ecclesiae consueta, injunctis sibi pro modo culpae penitentiâ salutari et aliis quæ de jure fuerint injungenda, nec non

secum super irregularitate quam, ut præfertur, contraxit, quodque in omnibus per eum susceptis ordinibus hujusmodi, citra tamen altaris ministerium, ministrare, ac capellaniam nec non locum et canonicalem portionem predictos retinere, libere ac licite possit, eadem auctoritate dispenses, aboleasque omnem inhabilitatem et infamiæ maculam sive notam per eum dicta occasione contractam; non obstantibus præmissis ac constitutionibus et ordinationibus apostolicis, statutis quoque et consuetudinibus Arelatensis ecclesiæ et ordinis praedictorum; juramento confirmatione apostolica vel quavis firmitate alia roboratis, ceterisque contrariis quibuscumque, sublatis, etc.

Datum Romae, apud Sanctum Petrum, anno incarnationis Dominicæ MCCCCLXXXV, XV^mo^ Kal. Octobris, Pontificatûs Nostri anno secundo.

En conséquence de cette bulle, l'archevêque Marianus donna l'absolution audit Guillaume Parade, le 28 septembre 1485, comme appert par un acte en parchemin dans lequel est insérée tout au long la bulle ci-dessus, reçu à Rome les susdits jour et an, « prœsentibus honorabilibus viris DD. Johanne Richardi, priore prioratus de Capieriis, Aquensis diocœsis, et Ludovico Fombini, priore prioratus de Soleriis, diocœsis Tolonensis, notario Jacobo Carvelhi, alias Bruni. »

Ledit acte est dans les archives de la maison de l'Estang d'Arles, liasse 2, cotée B, dans laquelle est aussi une autre bulle en original portant permission audit Guillaume Parade de célébrer la messe. Ladite bulle, accordée par Alexandre VI, la première année de son pontificat, datée de Rome : "apud S. Petrum, anno Inc. Dominicæ, MCCCCLXXXXII, 7mo Kal. septembris", rapporte entre autres motifs d'une pareille grâce que ledit Parade :

« Nullum vulnus defuncto intulerat; quodque prœfatus leno in media nocte vel circa percussus fuerat, tempore quo nulli vel pauci invigilabant, et quod nulli alii præterquam ipsi interfectores tunc aderant; insuper quod leno prædictus de dicta civitate Arelatensi oriundus non erat, neque ibidem filios, uxorem aut aliquem qui de morte suâ conquereretur, reliquerat, et quod ipso Guillelmus cupiebat ex magno devotionis fervore in dicto altaris ministerio ministrare ac pro animo dicti defuncti salute Altissimum exorare. »

Ledit Guillaume devint archidiacre d'Arles et mourut le 18 juillet 1516.

2°. — *Déplacement d'un établissement public à Salon.*

Anno 1467 et die quarto augusti, Reverendissimo in Christo patre et domino Philippo, miseratione divina Sanctæ Arelatensis ecclesiæ archiepiscopo et principe presidente ac castri Salonis domino, in solidum feliciter existente... cum comitio et publico parlamento Salonis in domo communitatis, mandato nobilis et egregii viri Johannis Ruffi, condomini de Alamanono, et Auronis, viguerii ejusdem loci Salonis pro dicto domino nostro Arelatensi archiepiscopo et ad instantiam et requisitionem nobilis et honorabilis virorum Antonii Ruffi et Petri Giraudi, syndicorum ejusdem loci, per Johannem Vitalis, voce tubæ per quadrivia consueta congregato... fuerit conclusum :...

Lupanar dicti loci Salonis debere mutari et teneri alibi quam in domo in qua nunc tenetur,... quia ecclesia S. Laurentii et ejus cimiterium confrontatur cum eadem domo ejusdem lupanaris, quod vituperosum est et fieri non debet nec pati; decretum igitur extitit perquirere alium locum satis largum ab eodem cimiterio in quo teneri possit ipsum lupanar et reperto loco convenire cum domino ejusdem loci... Commissum propterea extitit hujusmodi negotium perficiendi et conveniendi, cum pactis super hiis..., nobili Bertrando Suavis, Bertrando Servatoris, magistro Ciricio Malevetule, notario, Hugoni Abelis, et Elzeario Rohardi, una cum prænominato nobili Antonio Ruffi consindico... Facto igitur hujusmodi decreto, prædicti commissarii circum quemque locum prædictum Salonis perquisiverunt locum magis proprium ubi ipsum lupanar fieri posset... reperierunt quamdam domum cum orto contiguo magistri Henrici Dalmacii pastoris, sitam extra mœnia Salonis inter ortos et careiras prope vocatum *le Portau Logo*... Quam domum declaraverunt magis sufficientem et propiciam ad dictum lupanar tenendum... Ea propter idem Dominus consindicus cum assensu dictorum commissariorum, vice et nomine dictæ communitatis Salonis, ex unâ, et praefatus magister Henricus Dalmatii, partibus ex alterâ,... convenerunt :... videlicet memoratus magister Henricus Dalmacii, dominus domûs eiusdem lupanaris... dicto nobili Antonio Ruffi, consindico et

nomine dictæ communitatis Salonis stipulanti,... supradictam domum cum curte et aliis suis juribus et pertinentiis universis ad ibidem et in eisdem domo et curte lupanar pro perpetuis futuris temporibus tenendum et exercendum subjugavit, supposuit pariter et submisit, sub modis et formis infrascriptis; et primo fuit de pacto quod ipse magister Henricus Dalmacii debeat ipsam domum construere seu construi facere decentem et sufficientem, cum apothecis necessariis ad dictum lupanar tenendum, cum portis et serris sufficientibus; item plus fuit actum et in pactum deductum inter easdem partes quod dicta communitas Salonis teneatur de præsenti sibi magistro Henrico Dalmacii ad fines ut possit levius eamdem domum construi facere, mutuare et mutuo tradere summam triginta florenorum quos idem Dalmacii eidem villæ et communitati restituere tenebitur annis futuris, scilicet anno quolibet quatuor florenos, tamdiù, donec et quousque triginta floreni erunt prefatæ communitati restituti; item plus fuit de pacto inter easdem partes quod communitas Salonis tenebitur dicto magistro Henrico Dalmacii quod tempore futuro alibi nec in alio loco non tenebitur ipsum lupanar quam in prælibata domo.

Acta publiceque recitata fuerunt hæc, videlicet in logia Curiae.

Extrait des registres de M° Jehan Borreti, notaire de Salon.

3°. — *Testament d'une femme de maison.*

Testamentum Glaudiæ Fabressæ filiæ postabulariæ Bellicadri. Anno 1492, et die secundo Julii, Domino Karolo rege, etc.

Cum nil sit morte certius, etc.

Idcirco personaliter constituta, Glaudia Fabresse, filia publica et postabularia, orienda civitate Nemausensi, sana mente, licet, *etc.*, suum ultimum nuncupativum condidit testamentum in hunc modum :

Imprimis, se præmuniendo venerabili signo Sanctæ Crucis, sic dicendo : *In nomine Patris* etc, dæmonem impurum renuendo.

Sepeliri voluit corpus suum in cimiterio ecclesiæ Beatæ Mariæ de Pomeriis, Bellicadri, etc.

Legavit Domino priori dictæ ecclesiæ pro lecto et legato funcrariis suis unum grossum semel tantum.

Item legavit ultimo suo confessori unum grossum, semel tantum.

Item legavit capellanis corpus suum associantibus ad ecclesiasticam sepulturam, cuilibet ipsorum unum quartum, semel tantum.

Item voluit et ordinavit die obitus sui dici et celebrari unam missam de mortuis in dicta ecclesia alta voce, pro qua legavit quinque grossos semel tantum.

Item legavit pro forefactis suis conquerentibus de se dandis unum grossum semel tantum, et si non sint conquerentes, legat illum pauperibus Sancti Lazarii prope Bellicadrum.

Item legavit Agneti Cornegrasse filiæ postabulari et publicæ, amore Dei et pro serviciis sibi impensis, suam gonellam percici turquini et unum anulum argenti, valoris septem grossorum.

Item legavit magistro Bernardo Fabri, notario loci Vezenobrii, fratri suo, jure institutionis hereditariæ et naturæ quinque solidos Turonenses, in quibus, etc.

Item legavit Petro Chabaudi, marito suo, habitatori Vezenobrii, scilicet jure institutionis legitime et naturæ, etc., quinque solidos turonenses, in quibus, etc.

In ceteris vero omnibus aliis bonis, rebus, et juribus suis mobilibus, etc., heredem suum universalem fecit, instituit et ore proprio nominavit Jacobum Torrelli, alias Cassolet, suum fidelem amicum, ad faciendum, etc.

Executores fecit Johannem Malaval, lapicidam, et Michaelem Massade, sabaterium quibus dedit, etc.

Actum in domo postabulari Bellicadri, testibus præsentibus exhibitis et per dictam testatricem recognitis et nominatis Raimundo Penchinerii, Michaele Masade, Stephano Vincentii, Anthonio Donati, Rostagno de Luco, Vitale Brachoni fabro, Vitale Gibert, Petro Roserii, Bellicadri habitatoribus, et me, Victore Margolly, notario.

Extrait sur l'original dans le protocole dudit notaire de ladite année, fol. 151 v°, qui est au pouvoir de M. des Porcellets, habitant de Beaucaire.

IV. Extrait du Recueil N. (830) : Bibliographie du Semestre.

[Copie des pièces que M. l'avocat Barlatier a, concernant le Semestre et qu'il m'a remise le 23 janvier 1747 :]

Relation de ce qui s'est passé à Aix le 20 janvier 1649 envoyée à Paris par le Parlement. (*Manuscrit.*)

Lettre du Parlement de Provence du 25 janvier 1649 avec la réponse du roy au Parlement du 7 février 1649.

Édit du roi portant abolition de tout ce qui s'est passé à Aix depuis le Lundi Gras 1648 jusqu'au 20 janvier 1649.

Édit du roi portant révocation du semestre et rétablissement des anciens officiers du Parlement.

Lettres patentes portant abolition de tout ce qui s'est fait avant et après l'establissement du semestre, sans exception aucune, mars 1649.

Édit portant suppression de la chambre des requêtes.

Remonstrances du Parlement de Provence au Roy sur le gouvernement de M. le comte d'Alais.

Examen de la dite remontrance.

Manifeste de M. le comte d'Alais.

Justification des armes de M. le comte d'Alais.

Manifeste de la ville d'Aix sur les mouvements de la province.

Délibération de l'assemblée des communautés portant désaveu de tout ce qui a été dit contre M. le comte d'Alais.

Discours fait par le député du Parlement de Provence dans le Parlement de Paris, ensemble la réponse de M. le Premier président et les arrêts de la Cour du 15 et 28 janvier 1649.

Remontrances du Parlement de Paris en faveur des Parlements de Provence et de Bordeaux.

Arrêt du Parlement de Provence portant défense à M. de Sève de se qualifier Intendant de Provence et d'en faire les fonctions, du 12 avril 1649. (*Manuscrit.*)

Arrêt du 5 juin 1649, qui ordonne que par des Commissaires députés il sera informé de l'assassinat du sieur de Vaucrone, commis par le sieur de Meaux. (*Manuscrit.*)

Arrêt du 12 juin, qui ordonne que le Roi sera informé qu'il est entré en Provence plusieurs régiments sans ses ordres, et que plusieurs gentilshommes ont pris les armes. (*Manuscrit.*)

Ordonnance du comte d'Alais qui enjoint aux Consuls d'Aix de se rendre près de sa personne et de licencier les troupes qu'ils ont levées. (*Manuscrit.*)

Réponse du Consul d'Aix à ladite ordonnance. (*Manuscrit.*)

Arrêt du Parlement qui casse l'ordonnance du comte d'Alais et ordonne qu'il licenciera ses troupes.

Lettre circulaire des procureurs du pays à toutes les communautés pour les exhorter à lever autant de troupes qu'il leur sera possible.

Relation véritable de ce qui s'est passé en la défaite des révoltés de Provence.

Relation véritable de ce qui s'est passé le 14 juin 1649 sur le délogement du régiment de Saint-André Monbrun, entré en Provence contre les ordres du Roi.

Réponse à la fausse relation du Parlement.

Factum pour le sieur Flötte, sieur de Meaux, contre la veuve et les enfants du sieur Castelane, sieur de Vaucrone.

Articles accordés par le roi sur la pacification des troubles de Provence.

La justice persécutée par les armes de M. le comte d'Alais.

La vérité toute nüe au peuple de Provence.

La voix du peuple de Provence contre les armes de M. le comte d'Alais.

Lettre écrite à M. de Saint-Chaumont sur le sujet du semestre, servant de réponse aux calomnies publiées contre le président Gaufridi.

Les pensées du provençal solitaire sur les affaires du temps.

Relation de ce qui s'est passé à Marseille au sujet de l'élection des nouveaux consuls.

Journal de ce qui s'est passé à Marseille depuis le 14 mars 1650 jusques au 15 mai.

Ordres donnés par les Consuls de Marseille, 17 mai.

Marseille délivrée de la tyrannie du comte d'Alais.

Remonstrance au peuple de Marseille.

Lettres patentes du Roy portant nomination des Consuls et officiers de la ville de Marseille.

Lettres patentes du Roy portant abolition de tout ce qui s'est passé à Marseille depuis le 22 janvier 1650 jusques à la fin d'avril.

Relation de ce qui s'est passé à Marseille dans le voyage de M. le comte d'Alais.

Lettre d'un gentilhomme de Montpellier à un de Marseille.

Remonstrances faites au Roi par le Semestre de Provence.

Autres remonstrances par les mêmes.

Remonstrances du Parlement et du Païs de Provence faites au roi et à la reine régente.

Remonstrances des évêques, ecclésiastiques, gentilshommes, officiers, consuls de villes et particuliers de Provence contre le Parlement, faites au Roi et à la reine régente.

Factum sommaire pour les mêmes.

Remontrance faite au Roi et à la Reine par le député du Parlement de Provence pour demander le rappel du comte d'Alais.

Deux différentes réponses à ce qu'a dit le député du Parlement de Provence.

Harangue faite au roi et à la reine par le P. Giraud pour obtenir la réforme du Parlement de Provence.

Arrêt du Parlement de Provence du 1 juin 1649 au sujet des évocations demandées par les prélats ecclésiastiques. (*Manuscrit.*)

Les doléances de la Noblesse de Provence au Roy.

Très humbles supplications faites à M. le Chancelier par un provençal qui a servi le roi sous les ordres du comte d'Alais.

Arrêt du conseil portant évocation pour les officiers du Semestre par devant le sénéchal de Valence et par appel au grand conseil.

Déclaration du Roy qui évoque au Parlement de Dijon tous les procès civils et criminels de tous ceux qui ont suivi le parti du comte d'Alais. (*Manuscrit.*)

Arrêt du Conseil d'État qui ordonne que tous ceux qui ont suivi le parti du comte d'Alais se pourvoiront au conseil pour obtenir lettres d'évocation (du 18 mars 1650).

Arrêt du conseil d'État portant dénomination de tous ceux dont les procès tant civils que criminels sont évoqués au Parlement de Dijon (du 7 juillet 1661).

Lettre du roi au Parlement au sujet du départ de M. le comte d'Alais.

Avis à Messieurs de Provence.

Remonstrance des officiers du Semestre tendant à demander leur rétablissement ou une indemnité faisant voir les profits que le Parlement a faits par le traité de Corberon.

Autre pièce servant à prouver les profits faits par ledit traité.

Arrêt du Conseil d'État rendu à la requête du traitant qui s'était chargé de l'édit portant établissement du Semestre.

Lettre d'avis à M. le duc de Beaufort.

Mémoire pour faire obtenir une indemnité à M. le président de Gaufridy.

Arrêt du Conseil d'État du 16 mars 1658 qui accorde au président Gaufridi sa vie durant les gages et franc salé de son office.

Lettres patentes du mois de may 1663, portant abolition de tout ce qui s'est passé de parti à parti et notamment depuis les articles de paix du 8 août 1649.

Relation de ce qui s'est passé en la ville d'Aix, le 8 octobre 1651, au sujet du voyage de M. d'Aiguebonne, nommé commandant pour le roi en Provence.

Lettre de la noblesse de Provence à son Altesse Royale pour demander que M. le comte d'Alais soit maintenu dans le gouvernement de la Provence.

La réjouissance extraordinaire de la ville de Toulon pour la délivrance des Princes.

Entretien d'un gentilhomme, d'un avocat et d'un marchand sur les divisions des Provençaux, sur les affaires du temps.

2° *Rolle des pièces dont je connais le titre et qui me manquent.*

Lettre d'un gentilhomme de la ville adressée à un de ses amis sur ce qui s'est passé depuis la détention de M. le comte d'Alais et du duc de Richelieu.

Lettre de Pierre de Provence à la reine en forme sur ce qui s'est passé dans son pays.

La voix du Parlement de Provence au roi sous le gouvernement de M. le comte d'Alais.

Très humbles remontrances de M. le comte d'Alais.

Remontrance au peuple de Provence.

Les visions du P. Hipparque, religieux provençal, avec les lettres d'un provençal à un languedocien sur ces visions.

Réponse d'Ariste à Clitophon sur la pacification des troubles de Provence.

Les bons sentiments de la véritable noblesse de Provence au roy, contre les doléances de la fausse noblesse.

Les plaintes de la noblesse de Provence contre l'oppression du Parlement sur l'éloignement du comte d'Alais.

Réponse à la véritable noblesse de Provence aux doléances de la fausse, prétendue de bas aloy.

La vérité manifestée sur les nouveaux sujets de division du Parlement et de la ville d'Aix.

V. — Extrait du ms. 835 : Note archéologique sur Vaison.

Vaison et Die étaient les deux capitales des Voconces. La première située à l'extrémité septentrionale du comtat Venaissin étoit bâtie dans une plaine sur les bords de la rivière d'Ovèse, mais elle a été totalement ruinée. On voit encore dans son emplacement, qui n'est plus qu'un vaste champ appelé la Villasse, quantité de débris d'édifices romains, les restes d'un amphithéâtre et un pont sur l'Ovèse, d'une seule arcade, bâti de quartiers de pierres d'une grosseur et d'une longueur prodigieuse dont les inondations n'ont emporté que le parapet. On a découvert ainsi les ruines des bains qui étaient bâtis sur les bords de la même rivière et celles de différents aqueducs, dont les uns élevés hors de terre conduisaient les eaux du Grozeau, et les autres, souterterrains, servoient à porter les immondices de la ville dans la rivière. Enfin, on y a trouvé en divers temps des colonnes d'une grosseur extraordinaire, des statues, des urnes sépulcrales de marbre, de plomb et de verre, beaucoup de médailles et quelques inscriptions dont voici les plus remarquables. La première est au génie qui présidoit au collège des Centonarii :

GENIO COLLEGII
CENTONARIORVM
VAS·R·S.

Nous avons parlé ailleurs de ces artisans chargés de fabriquer les tentes, de garnir les machines de guerre. Il est difficile d'expliquer les derniers sigles VAS·R·S· qui ont peut-être été mal lus. Tout ce qu'on peut dire, c'est que VAS· est pour Vasienses. Peut-être avait-on écrit VASIENS que le temps aura défiguré au point qu'on aura lu VAS·R·S·

DE SALLVSTIO AC
CEPTO OPIFICES
LAPIDARII
OB SEPVLTVRAM EIVS.

C'était le corps des tailleurs de pierres, car il ne paraît pas qu'on doive entendre par lapidarii ceux qui travaillaient les pierres précieuses et que nous appelons *lapidaires*.

Q·PASSERIO TER
TIO IIIIII VIR·AVG.
Q. PASSERIVS VA
LENTINVS ET Q
PASSERIVS FORTV
NATVS LIBERTI
PATRONO OPTIMO
EX TESTAMENTO.

Voilà deux affranchis qui prennent, suivant l'usage, le nom du sextumvir augustal qui leur avoit donné la liberté. Les clients prenoient aussi celui des protecteurs auxquels ils étoient redevables de quelque grâce.

VI. — Extraits du Ms. 868 (anc. 1014). Notes d'histoire littéraire et artistique

Les Saints Vincens ont enregistré dans leurs *notes et recherches* un grand nombre d'anecdotes et d'informations, qui pour la fin du XVIIe siècle et le XVIIIe ont une valeur originale. Beaucoup d'entre elles ont une importance pour l'histoire littéraire.

868, p. 971 sqq. — Le 8 juin 1674, Arnoul Marin, maître des requettes, parent de M. Colbert, arrive à Aix pour occuper la première présidence. Les commencemens furent brillans; il avait de l'esprit, de la figure, de l'intelligence et de la facilité pour les affaires. Il sut se gêner et se posséder dans les premiers temps, ensuite il donna un libre essor à son génie mordant et bizarre. Il n'eut plus ni principes, ni frein. On l'accusa de prononcer les arrêts autrement qu'ils n'avoient été délibérés. Le Parlement députa enfin contre lui et le fit révoquer en 1689. Ses bons mots et ses actions singulières ont passé à Aix de bouche à bouche. Un jour, ayant chez lui plusieurs de MM. du Parlement, il se mit à la fenêtre et tua un âne qui passait d'un coup de fusil. Le maître de l'âne vint se plaindre. Marin lui dit : " Allez, mon ami, le défunt avait trop de parens au degré dans la compagnie. " L'intendant

Morans voulut aller à la procession de la Fête-Dieu. Comme commandant, il marcha entre le premier et le second président. Le jour de la petite Fête-Dieu, voyant passer la procession à laquelle MM. des comptes assistent, il dit au premier président qui était avec lui, qu'il aimait mieux cette procession là que celle du jour de la Fête-Dieu : « Elle vaut mieux, lui dit Marin, il n'y a ni diables ni intendant. » Un jour où un avocat nommé Lardonné plaidait, assez mal apparemment, Marin lui dit tout haut : « Lardonné, tu nous lardes, va te faire f... » En 1689, quarante-huit conseillers signèrent un mémoire contre lui qu'ils envoyèrent en Cour. Le conseiller d'Eguilles, principal moteur de ce mémoire, fut mandé en Cour par le chancelier. Ce conseiller d'Eguilles était grand amateur de peintures. C'est lui qui avait attiré à Aix des peintres assez fameux. Il y fit venir Coelmens, bon graveur. Lui-même avait peint une partie des tableaux et des plafonds de l'hôtel d'Eguilles qu'il a fait ensuite graver par Coelmens. Lorsque Boyer d'Eguilles partit pour Paris, Marin dit : « Voilà un bougre qui me peindra à l'huile. » Le doyen Lombard-Gourdon chez qui les assemblées des quarante-huit s'étaient tenues, fut aussi mandé en Cour. Le chancelier voulait sauver Marin. Il retint le mémoire signé contre lui; il voulut ensuite faire comme si on n'avait cohorté aucun fait contre le premier président. D'Eguilles s'était muni de deux ou trois doubles originaux. Il remit un mémoire pareil au premier. Marin fut enfin rappelé.

868, p. 980. — Le célèbre avocat Jacques Viany mourut le 18 août 1674. Il aimait passionnément les livres; il en avait un grand nombre, tous très bons. Il les avait fait relier avec des morceaux d'étoffes prises des plus belles robes de sa femme. Ceux qui en rencontreront avec ces sortes de reliures peuvent être certains qu'ils possèdent des débris de sa curieuse et nombreuse bibliothèque.

Ce fut en 1674 que le chapître reçut au nombre des enfants de chœur André Campra, si fameux depuis par son habileté dans la musique. Le 4 mai 1678, le chapître lui donna la robe noire. Le même jour, Jean Gilli, de la ville de Tarascon, depuis l'émule et le compagnon de Campra, est reçu enfant de chœur. Campra s'échappait quelquefois pour aller aux opéras. Il fut chassé en 1681 et puis repris par le chapître qui fit défense à ses serviteurs de travailler, ni d'assister à aucuns opéras qui se donneront dans

la ville, soit pour y chanter ou pour jouer des instrumens. Le 7 août 1681, il quitta Saint-Sauveur pour aller servir de maître de musique au chapître d'Arles. Quant à Jean Gilli, on voit dans les registres du chapître d'Aix que cette compagnie n'a pas cessé de lui donner des marques de munificence et de distinction pour ses grands talens. Il est fait organiste en 1689. En 1692 on lui donne une chapelle et on augmente ses gages; en 1693 il fut fait maître de musique. En 1695 il partit d'Aix pour aller en Languedoc. Il alla ensuite à Paris, enfin à Toulouse où il mourut en janvier 1705. Le registre du chapître fait mention de cette mort et de la collation des chapelles qu'il avoit à Saint-Sauveur, à la date du 13 février 1705.

Antoine Blanchard, fameux musicien, a été aussi enfant de chœur et puis serviteur à Saint-Sauveur. Il y a été reçu en 1709. Blanchard fut congédié en 1715 pour quelque faute qu'il avait commise.

868, p. 981. — Le président d'Oppède s'était servi de son autorité pendant les dernières années de sa vie pour nommer aux chaires de l'Université sans observer les formes établies. Il le faisait par provision et de son pur mouvement en qualité de chef du bureau de Bourbon, sans même assembler ce bureau. Le P. Timian, augustin, s'étant démis d'une des deux chaires en théologie, d'Oppède y avait nommé le fameux père Pagi, cordelier. Quelque temps après la mort du premier président, le bureau déclara vacant la chaire remplie par provision et la mit à la dispute. Elle fut ensuite adjugée à Jacques Cornette, un des secrétaires du cardinal Grimaldy, quoique les vœux du public parussent y porter le P. Alexandre Piny, jacobin. Je ne sais pourquoi ces vœux publics et ceux du bureau de Bourbon ne s'accordèrent pas à maintenir dans cette place un homme aussi distingué par sa science que le P. Pagi. C'est après Peiresc, de tous les savants celui qui a fait le plus d'honneur à la ville d'Aix par la critique de Baronius. Sans presque sortir de nos murs, il a fait un ouvrage qui paraissait exiger les matériaux les plus nombreux et les bibliothèques les plus considérables. Il est vrai que M. de Thomassin-Mazaugues le père, son ami et son patron, acheta pour 25,000 écus de livres qui furent tous à l'usage du P. Pagi.

Le 25 septembre 1685, mort du fameux Père Cabassut, homme très savant, directeur du Cardinal Grimaldi, et si simple dans ses

mœurs et dans les connaissances autres que celles de son état, qu'il ne connaissait pas la valeur des pièces de monnaie. Il étoit âgé de 82 ans. Pagi, Cabassut et Fabrot sont trois savans qui demeurant à Aix y ont composé des ouvrages pour lesquels les plus grandes villes et les plus grandes bibliothèques paraissaient être nécessaires; encore Fabrot est-il resté à Paris les dernières années de sa vie.

Le 20 novembre, J. Fr. de Gaufridi, conseiller au Parlement, fils du Président Gaufridi, meurt dans sa 68e année. Il a fait une histoire de Provence in-folio qui n'est point mal écrite; mais elle est dénuée de preuves, de recherches et d'autorité. Les journaux du temps n'hésitoient point de l'appeler le Tite Live de Provence. Il fut enterré aux Cordeliers. Son épitaphe, composée par d'Haitze, n'a jamais figuré qu'à la fin de son histoire. C'est d'Haitze qui a présidé à l'impression, car à peine Gaufridi vit commencer l'édition.

En 1690, l'archevêque fait changer l'ordre anciennement établi en l'Université; il nomme, en vertu d'un arrêt du conseil, le prochancelier l'abbé de Juliac, son parent, et le greffier Mathieu Montreuil, fameux poète, qui était son commensal. On fit à Montreuil ces vers-ci qui lui firent quitter sa place :

« Mathieu Montreuil, par Boileau tant vanté,
Dont la prose et les vers charmaient toute la France,
Mathieu Montreuil est, en Provence...
Greffier de l'Université.

868, p. 1036. — J. B. Daniel, peintre de Marseille, et ses filles, plus habiles encore que leur père, achèvent en novembre 1691 la peinture du platfonds de l'église des Grands Carmes qui représente l'histoire du prophète Élie.

868, p. 1048. — M. de Galaup de Chasteuil et M. de Remerville Saint Quentin furent les auteurs des inscriptions qui furent mises aux arcs de triomphes élevés pour la venue des princes à Aix. M. d'Haitze, grand faiseur, mais mauvais ouvrier, s'avisa de critiquer et l'ouvrage et l'auteur dans un petit pamphlet intitulé : *Lettre de Sextius le Salien à Euxenius le Marseillois.* Il fut bien relancé par MM. de Chasteuil et de S. Quentin, qui donnèrent à leurs ouvrages, en réponse, toutes les formes possibles. D'Haitze fut donc critiqué à son tour et par des lettres et par des dialogues. Longtemps les journaux ont parlé de ces débats et ce n'a

pas été à l'avantage de M. de Haitze. Ce dernier ne fut pas le seul maltraité. M. de Ruffi, de Marseille, auteur de l'histoire de Marseille, et son ouvrage et les ouvrages de son père furent mis aussi à l'alembic. C'était à Ruffi que d'Haitze avait adressé sa lettre sous le nom d'Euxenius. D'Haitze répliqua, mais dans le style barbare qui lui était familier. Chasteuil avait fait paraître sur la scène dans les arcs de triomphe trois Raimond Bérenger.

VII. — Extraits du Ms. 912. Recueil Bouquier.

Lettres relatives à un prétendu Saint Cassius d'Arles[1].

I

Exemplar epistolae scriptae a D. Petro de Sabatier, Sanctæ Arelatensis ecclesiæ canonico, abbati et canonicis S^ti Frigidiani lucensis.

Obstrictum omnium ecclesiarum circa Pastores suos obsequium sollicitat nos ut ad benevolentiam vestram recurramus, certiores facturi per vos de quodam facto quod, si verum foret, (neque enim a testimonio satis firmo illud accepimus), ad unius ex archiepiscopis nostris ampliorem notitiam et celebrationem multùm conduceret. Relatu cujusdam viri, patriâ Lucensis, professione statuarii gypsarii, nunc in Provinciâ nostrâ degentis, casu audivimus viguisse a multis temporibus traditionem in civitate Lucensi, asportatum scilicet quondam fuisse Luccam et in insigni ecclesia canonicorum regularium Sancti Frigidiani a depopulationibus Sarracenorum in tuto positum corpus cujusdam Sancti Cassii, archiepiscopi Arelatensis; sed in quo ecclesiæ loco sacrum pignus lateret vel etiam si adhuc ibidem quiesceret lapsu temporis de memoria recessisse; donec, eodem opifice qui factum referebat, præsente et cæmetarium agente, in refectione altaris vestri majoris anno 1697 vel 1698, inventa est capsula e materiâ crystallina, velo pretioso cooperta et inscriptione signata testante ibidem inclusum esse corpus Sancti Cassii, archiepiscopi Arelatensis; qui eventus devotionem populi erga Sanctum episcopum innovaverit multumque

---

1. Voir plus loin la lettre de Solomé, chanoine de Riez, qui donna naissance à cette question de Saint Cassius.

auxerit, maxime ex quo civitas, præcedente quodam præsagio mirabili quasi hujus sancti monitu, a sarculi eluvione non multo post servata est.

Capitulum Arelatense mihi onus imponit honoremque conciliat suum erga vos omnes impensum studium profitendi atque suscitandi a vobis quænam fides et in quibus haberi possit hujus opificis indocti quidem narrationi, quam tamen tot circumstanciæ per singula enumeratae fulcire videntur. Fatendum est quidem nullum in monumentis nostris Cassium episcopum reperiri, sed forte ille erit in cujus nomine narrator ignarus erraverit, vel talis qui ex monumentis vestris in indicibus nostris episcopalibus superaddendus erit. Certe ex hujus facti inquisitione illud non ingratum vobis evenire poterit quod sancti, cujus reliquiis ecclesia vestra dicitur, et per cujus intercessionem civibus vestris beneficia praestantur, acta pleniùs ad notitiam vestram perveniant, collaborantibus nobis ut omnia, quæ de sancto scire poterimus, vobis vicissim, si libuerit, sedulò significemus. Quod vobis spondere jubetur Dignationis vestrae Servus humilis et obsequentissimus. Subscripserat Petrus de Sabatier.

II

Clarissimo Viro Petro de Sabatier, Sancta Arelatensis ecclesiae canonico, regulares canonici Ordinis Sancti Augustini Congregationis lateranensis ad Sanctum Frigidianum Lucæ.

Dolendum maxime nobis est quod ab ignaro mendacique homunculo talia apud vos sint evulgata quæ Sanctæ Arelatensis metropolitanae canonicis illuserint. Extat in ecclesia nostra Sancti Cassii, Narniensis episcopi corpus in proprio altari magnificentissimo in ejus honorem erecto a centum et ampliùs annis reconditum; nunquam de illo dubitatum, ex quo sacrum pignus civitas nostra suscepit; nunquam ejus memoria deperiit. Fictitia propterea omnino est inventio exeunte sæculo proximo excogitata. Majoris aræ constructio equidem tunc contigit, ac sub ea Sancti Frigidiani, patronis nostri exuviae inventae sunt quæ ibidem indubiè quiescere sciebantur, imo et per vitreos cancellos a prospectu altaris quotannis conspiciebantur et hodie conspiciuntur. Huic sanctissimo antistiti debemus crebro ad eluvionibus propinqui fluminis sui agrum servatum esse superiori aevo,

quod et identidem modo experimur : hinc facile potuit homo rudis (ut evenit) falli, Cassium Arelatensem pro Narniensi comminiscens cujus memoriam agimus cum Martyrologio romano die XIII octobris. Nullum itaque apud nos Cassii Arelatensis prætulis vestigium est quod societati vestræ prodesse valeat, sacramque eruditionem allicere. Vale interim, vir clarissime, et nos omnes tibi totique Sanctæ Arelatensi ecclesiae devotissimos scias.

Pridie Kal novembris.

VIII. Extrait du manuscrit 912. Document sur Arnaud de Cervolle.

Anno LVIII et die secunda Aprilis receptis litteris infrascriptis quarum tenores tales sunt :

Superscriptio : A mes très-chiers et bons amis les bourgeois et habitants et au consol de la ville de Nîmes. Soubs mon signe, en l'absence de mon graut scel.

Eorum quæ continentur in albo hic est tenor.

Très chiers et bons amis, je vous prie tant chièrement comme je puis que vous vouliez croire Bertran de Fleurs, porteur de cestes lettres, de ce que il vous dira de par moy et y mettre la meilleure diligence que vous pourrez pour le profit de vous et du royaume. Quar sachiez certainement ce qu'il vous dira être toute vérité par quoy je vous en avise. Notre Seigneur sire soit gardé de vous.

Escript à la Tour d'Aigueesez le vendredy à ouré (*sic*[1]). A présent (*un signe illisible*).

Arnaud de Cervolle, seigneur de Chastenauxl-Nuef et de Lenvoux.

Presidentibus dominis Duranto de Tribus Exminis, Stephano Salvatoris, B. Egidii consulibus, Jacobo Jordani.

Evocatis infrascriptis consiliariis ultra secretum consilium videlicet Raimundo Bonshominis, Pontio Michaelis. B. Daheti, Raimundus Marthesii, Barth. Karoli, Pontio Sabbaterii, P. Marth. Raimundo. Ruysse, Egidio de Arcello, Steph. Spinelli, Bert. Auzascii, B. Grenoni, P. Austorgii, P. Garini, Guillelmo Portalis,

---

1. Le Vendredi saint étoit, en cette année-là, le 30e mars.

P. Salvatoris, Jo. Baudoini, Guill. Corbère, Naudin, Jo. Guazanhatoris, B. Duranti, Jac. Ymberti, Ioh. Bernardi alias de Languisello, Barth. de Asperis, G. de Bordico, Guir. Sanxii, Guilelmus de Gevolono, Jac. de Codolis, Pon Petri, St. Senilhacii, Jac. de Mandolis, Jo. de Tribus Exminis, Jac. Gauterii, Jo. d'Urbayne, P. de Serro, Guir. Vesian, Guillelmus de Senhano, Bertr. Pagerii, M. Guir. Textoris, P. Pastoris, Jac. Fontanezii, Jo. Austorgii, Pon. Stivani, Bert. Rauberii, Hugo Cancellarii, Raymundus Veyrerii, P. Veyrune, Jo. Rosselli, R. Cayroti, Guir. Fornerii, Odetus Guiraudi, Martia Charbaudi, Bremundus Savarici, B. de Oleo, Baudilius Filioli, M. Ysnardus Peyrerius, G. de Mandegotto, Baudilius Filioli (*sic*).

Fuerunt in oppinione, pluribus allegatis rationibus, quod providendum est primo pro utilitate Domini regis et reipublicæ dictæ civitatis : quod primo aquæ fossatorum retineantur ut inde nullus possit venire ad murum causa dampnificandi; demum quod intus fiant allatæ circum circaque villam ut inde ter vel quater eques possit una fronte ire ad dandum sucursum indigentibus. Et fiat quod de foris diruantur impedimenta nociva muris, hospitia ante portalia aperta existentia et alia circumquaque villam per spatium xxv cannarum cum ecclesia Minorum et Prædicatorum; dirruantur sufficienti taxatione, quæ de communi exsolvatur, et deputentur commissarii ad faciendum et exequendum præmissa, mox ad finem ut nullus possit noscere (*sic*) muris prædictis aut fortalitiis, et fiat custodia nocturna et diurna cum diligentia et adhibeatur præsentia Dominorum curialium, requirendo eos ut provideant qualitercumque, quia proponitur quod Anglici existentes in Provincia proposuerunt discurrere senescalliam Bellicadri de gentibus armorum senescallie præsentis, ad finem ne intrent aut intrare possint quodammodo præsentem senescalliam ne dampnifficare; et alia concedant quæ necessaria sunt circa custodiam villæ prædictæ et victualia habitantium in peyresiis intus clausuram dictæ civitatis mittantur ad salvationem ipsius; fiant et faciant cum consilio talium expertorum in talibus; et provisiones et alia necessaria ad salvationem dictæ civitatis arbitrio Dominorum consulum fiant; vocatis tamen in talibus expertis præmissa scientibus et scientiam habentibus circa ea; et capitaneus habeatur qui potestatem habeat custodiam regendi et gubernandi; et victualia nullatenus extrahantur.

IX. — Extrait du Manuscrit 913. Recueil Bouquier.

Rolle des habitants de la ville de Nismes qui faisaient profession de la Religion Prétendue Réformée qui manque (sic) *à Nimes et que le bruit public asseure être retirés du royaume à l'occasion de leur religion.*

M. le marquis d'Aubaix.

M. de Tignoles fils, Madame sa femme, deux de ses sœurs et sa fille.

M. de Tignoles, sieur de Saint-Geniès, ministre, et sa femme.

M. de Vestoie, fanier.

M. de Mirman et ses deux filles.

M. Alexandre du Roure, sieur de Bonnaud.

M. Reynaud, capitaine, sa femme, et ses deux enfants.

M. de Saint-Sauveur, barnier.

M. de Bourdigue, barnier.

M. d'Albenas, fils de l'ancien viguier, sa mère et une de ses sœurs.

Le sieur Jacques Boscher cadet, fils du receveur.

M. Louis Baudan, lieutenant de cavalerie, sa femme, son père qui estoit ministre et deux de ses frères ministres, et deux qui estoient dans le service.

Le sieur Pierre Baudan-Vestoie, ministre.

Mme de La Cassagne avec deux de ses filles.

Mme de Rozel-Lansard.

Le sieur Thermin, ministre, et sa femme.

Le sieur Combes, ministre, fils de l'hoste.

Les deux sieurs Combes, ministres, fils de l'apothicaire.

Rey, ministre, fils du marchand de soie.

Le sieur Icard, ministre, sa femme, sa belle-mère et quatre enfants.

Le sieur Benoist, ministre, sa femme et trois enfants.

Le sieur Graverol, ministre.

Perol, ministre, sa femme et deux enfants.

Sigalon, ministre, sa femme et un enfant.

Robert, ministre.

Maythe, ministre et un de ses frères, marchand.

Dubourg, ministre, le beau-fils du sieur Michel, sa femme et quatre enfants.

Les sieurs Chaivin, ministres, et la femme de l'aîné.

Michel, ministre,

M. Saurin, avocat, sa femme et deux enfants.

Rouvière, avocat.

Daudé fils, avocat.

Antoine Teissier, avocat, et sa femme.

Brun, avocat et sa femme et un enfant.

François du Roure, avocat, fils de Scipion.

Le fils du s. Ducros, avocat.

Boirely, médecin.

Rivalier, médecin.

Estève, médecin.

Bouet, marchand, et sa femme.

Valentin frères, deux marchands, un ministre, leur mère, deux sœurs, la femme du marchand.

Laliaud fils, marchand parisien.

Feuillade fils, marchand parisien (On dit qu'il est à Lyon.)

Escot, sa femme, ses enfants, son père. (On dit que le père est dans les Cévennes).

Gamont, bourgeois.

Louis Sayé, marchand.

Pierre Reynaud, marchand, et sa famille.

Le fils du sieur Veiret, bourgeois.

Michelin, marchand.

Isaac Gignoux, marchand, son frère et deux enfants.

Martin, marchand drapier.

Bourguet, marchand drapier, sa femme et deux enfants.

Antoine Molinier, marchand.

Badouin, marchand.

Les trois fils du sieur Diouloufesc, marchand drapier.

Bonijoly cadet, marchand.

Gabriel Brugnier, marchand de soie, et sa femme.

Claude Reynaud, marchand.

Pierre André, marchand.

Pierre Lebon, marchand de soie.

Scipion d'Albiac, marchand de soie. (On dit qu'il est à Lyon.)

Jean Aunant, marchand de soie, et sa famille.
David Martin, marchand de soie, et sa famille.
Estienne Fazeille, marchand de soie.
Rouvière, marchand de soie, et sa famille.
Rafinesque, marchand détailler, et un de ses enfants.
Louis Rey, marchand détailler, et sa mère.
Jacques Sabonnadieu, marchand, et sa femme.
Bérard, apothicaire.
Douzeil, apothicaire, et sa famille.
Isaac Laliaud, chirurgien.
Le fils du sieur Bruguier, apothicaire.
Pain, cadet.
Le fils de Jean Martin, marchand de soie.
La Dlle de Linet, veuve, et deux de ses enfants.
La Dlle de Claparède, veuve, et deux de ses enfants.
Estienne Formentin, marchand de toille, sa femme et ses enfants.
Roure, marchand faiseur de bas, fils du ministre.
La Dlle de Barbezieu et trois de ses enfants.
Le fils aîné du sieur Meironnet, marchand brodeur.
La Dlle de Fournier, fille de la veuve.
Le sieur Rouquette, marchand libraire, sa femme, deux fils.
Le sieur Paulhan, commis de l'équivalent.
La Dlle Antoinette de Tononier.
J. Louis Olivier, facturier, sa femme et deux enfants.
Jacques Puget.
Aligier fils, sa femme et un enfant.
Jean Castanier, revendeur, et sa femme.
Antoine Benezet, fils.
Guillaume Poitevin.
Bargeton, fils du sieur Baltezar Bargeton.
Jacques Coste et Carcassonne, cordonniers associés.
Le nommé André, sa femme et sa tante, demeurant autrefois chez la veuve de Canna aux Babouines.
Le fils de Jean Massip aux Flottes.
Jean Calhaud, aux Flottes.
Simon Roger, aux Flottes.
Antoine Poitevin, taffetassier aux Flottes.
Antoine Baumelle, fileur de soie.

Beauregard père, chapelier. (On dit qu'il est dans le Poitou.)
Jean Lapierre, maître d'école.
Reynaud, cordonnier, beau fils de Razoux, voiturier.
La veuve du sieur François Neuse, greffier.
Gaspard Bridier.
Fromentin, sa femme, Mallième, et une fille.
Jean Fournier, cordonnier.
Pierre Roman, faiseur de cigales.
Caulet, savetier, et sa femme.
Gleize, corretier, demeurant chez Bousquet.
Sigalon, taffetassier.
Plantier, fils.
David Fontaneu.
Colomb, faiseur de formes.
Antoine Cabrol, cordonnier, sa femme et deux enfants.
Jonquier, fustier, et sa femme.
Benezet, fileur de soie.
Reymond Pellisson, travailleur, et sa femme, Ardouine.
Jean Imbert, camillier.
Pierre Roussel, peigneur de laine.
Jean Touloux, blanches (*sic*).
Simon Bonnety, blanches (*sic*).
Jean Grégoire, tanneur.
Abram Nougaret, fileur de soye.
Jean Doumergue, blanches (*sic*).
Jaques Bauzely dit Jonquet, tailleur, sa femme et quatre enfants.
Moïse Cubisol, cordonnier.
Guillaume Dumas, cordonnier, avec sa famille. (On dit qu'il est allé demeurer dans quelque village.)
Estienne Bourdic.
Lavie, serrurier, faiseur de bas.
Istor, mangonnier.
La fille de Naudin dit le génevois, tailleur.
La fille de Rouvier, bolanger.
Le fils de Priaire, menuisier.
Le sieur Vincent, praticien, et sa femme.
Le sieur Courdil, ministre, et son frère, marchand de soie.
Les sieurs Guiraud, Pellet, Rey, Vazenobre, Estor, proposants.

Baux, ministre.
Jean Esperandieu, taffetassier.
Jean Larguier, taffetassier, sa femme et deux enfans.
David Castanet, teinturier, et sa femme.
Habram Castanet, teinturier fils.
La femme de Chatillon, vitrier, et son fils.
Le sieur Galafré, ministre.
Le fils aîné de Gueyle, cabaretier.
Deux Dalbiac, ministres.
Claude Noaille, cordonnier, et sa femme.
La Dlle de Guiraud Carcenaut.
Mme d'Arbaud et cinq de ses enfants.
Le Cadet Julien, ouvrier en laine, jeune homme.
Le sieur Claparède, neveu.
M. Brousson, sa femme et deux enfants.
Le sieur de Villas, courratier, fils.
La dlle de Reynaud, fille du sieur Foulcrand Reynaud.
Le sieur Quet, marchand de soie.
Les sieurs Longuet et Mertuils.
Le fils du sieur Cargut.
Cinet, sa femme et trois enfants.
Le fils de Prunet, tondeur.
Le fils de Pontilli.

X. Extraits du manuscrit 914.

Lettres de Bouquier et de Solomé sur l'invasion de Henri de Transtamare en Provence.

I

Lettre de Solomé à Bouquier.

A Riès, ce 10 septembre 1740.

Je dois, Monsieur, vous avouer ingénûment ma surprise. Je crois que, de tous ceux qui m'ont fait l'honneur de lire le nouveau catalogue de nos évêques, vous êtes peut-être le seul qui ait douté du fait en question, uniquement parce que Bouche n'en

parle point. Vous regardez donc cet auteur comme un historien exact et parfait qui n'a rien omis de considérable. Jusqu'aujourd'hui, les autres sçavans n'ont point porté de lui un jugement si avantageux. Lorsque je fis l'heureuse découverte de ce dont il s'agit, tout ce que vous dites de l'archiprêtre, de Jean Siméonis et des Tuchins m'étoit déjà très connu; et cette découverte acheva seulement de me confirmer dans l'opinion, que j'avois, que nos historiens n'avoient pas eu le soin de prendre leurs mémoires dans les différentes archives de la province, avant de publier leur histoire, car ils y auraient trouvé, non seulement le fait dont vous doutez, mais encore beaucoup d'autres plus intéressants par rapport à l'histoire ecclésiastique et civile de Provence. Vous me faites tort, Monsieur, de penser que j'aventure le mot *hispanis*, sans l'avoir bien vérifié sur quelques anciennes chartes conservées à Riez, dans l'Hôtel de ville. Lorsque j'eus une plaine (*sic*) liberté de le faire, il y a déja plusieurs années, je pris alors un mémoire fort succinct de ce que j'y trouvai touchant les ravages des Espagnols dans la basse et dans la haute ville de Riez, dont ils ne purent prendre le château épiscopal qu'ils avoient assiégé et qui étoit une très forte place. Mais je fis à peine deux copies d'un parchemin, dont l'une est un extrait authentiqué en forme que j'envoyai à M. le marquis de Porcellet, votre voisin, à Beaucaire; et l'autre, au savant M. le président de Thomassin de Mazanges, qui en fit d'abord présent, comme d'une pièce rare et curieuse, à feu M. le premier président et intendant Le Bret.

C'est la commission donnée le 24 janvier de l'an de l'Inc. 1361 (c.-à.-d. 1362 suivant notre présente manière de compter) à noble Bertrand de Porcellet « *Domino de Caprecio* » et viguier de Draguignan, par Roger de S. Séverin, Sénéchal ou Gouverneur de Provence, afin qu'il allât, dans la plus prochaine ville occupée par les Espagnols, commencer d'exécuter le traité conclu le jour d'auparavant, 23 janvier, à Draguignan même, entre ledit Sénéchal, au nom des États de la province *ex parte una, et comitem Tristemene, ac ejus fratres et certos alios caporales* (c.-à.-d. les principaux chefs) *societatis Ispanorum* (sans h) *guerram facientes in dicta provincia, et eam nimis dispendiose tenentes impeditam, ex parte alterâ.* Le mot *Societas Ispanorum* y est répété trois ou quatre fois en divers endroits et, au lieu de Tristemene, il semble qu'on peut y lire une fois Tristemine; le traité conclu avec ce comte porte

que dans les vingt jours, depuis sa signature, les Espagnols vuideront la province avec promesse de n'y plus revenir, à condition qu'on leur livrera 10.000 florins d'or *justi ponderis*, 10.000 sestiers de blé et 2.000 *capita pecudum sive averis*.

Le 28 janvier, noble Bert. Porcelleti étant arrivé à Riez, « *constitutus infra domum episcopalem civitatis Regii quam detinet occupatam ipsa societas, tradidit Cogono Martini et R. Redagoli recipientibus nomine dicti comitis Tristemene fratrum et dicte societatis Hispanorum centum sectaria annone et 150 sectaria grossi bladi de blado proprio ipsius Domini Regensis episcopi,* à compte de 1500 sestiers de blé *in quibus diversi homines dicte civitatis aliunde taxati fuerunt per ipsum Commissarium pro expulsione ipsius societatis a dicta civitate Regensi,* » promettant ledit commissaire au nom dudit sénéchal que le prix dudit blé serait décompté sur les tailles par la province. J'ignore en quelles autres villes la susdite commission fut exécutée pour l'entier paiement de ce qui avait été promis aux Espagnols.

Le peu que je viens de mettre ci dessus a suffi pour mon dessein, et c'est tout ce que je peux vous communiquer[1].

SOLOMÉ, prêtre bénéficier.

P. S. Je me donnerois volontiers l'honneur d'écrire à ces deux messieurs, mais je suis accablé de soins, d'embarras, d'afflictions et de la charge de six orphelins, mes petits-neveux ou nièces, depuis le 4 juin dernier.

Permettez-moi seulement de remplir la fin de ce papier pour vous prier de dire à M. le chanoine de Sabathier :

1° Que je le remercie du mémoire qu'il a eu la bonté de remettre pour moi à M. Raybaud, et que je souhaitterois autant que lui que les auteurs du nouveau *Gallia Christiana* puissent prouver le martyre de Patrocle; mais ce prétendu martyre est contredit par ce que disent de ce prélat Tyro Prosper dans sa chronique, Baronius et M. de Tillemont sur Zozime.

2° Qu'il y avoit ici le mois dernier deux hommes de la république de Lucques qui faisoient de jolies statues de plâtre, des crucifix, etc., et dont le plus âgé, autrefois maçon de son métier,

1. Il est dit dans la partie non citée de cette lettre que « M. de Porcellet a la copie entière de l'acte. Il pourra le copier chez lui et le copier pour M. de Sabbathier, chanoine de l'église métropolitaine de Montpellier. »

m'assura qu'en 1697 ou 1698 étant, lui, un des maçons employés à réparer l'église des Chanoines réguliers de S. Fridien (Frigidianus) à Lucques, où l'on voulut changer le grand autel et le chœur de place pour les mettre à la romaine, dès qu'on eût abattu un pilier ou colonne d'autour de l'autel, on y trouva au-dessous un tombeau magnifique d'un saint archevêque d'Arles, dont on savait que le corps y avoit été autrefois transporté comme dans un asile dans un tems de trouble et d'irruption de Sarrasins, mais on ne savoit plus dans quel endroit de l'église en particulier, il avait été mis, tout comme il était arrivé à l'égard du corps de S. Augustin à Paris. Après qu'on eût ouvert le tombeau en présence du clergé et du peuple, on y trouva une belle caisse dans laquelle était le corps dans une châsse de cristal couverte d'un voile fort riche avec l'écrit portant que c'était le corps de San-Cassi, archevêque d'Arles. Comme je ne connais aucun de vos archevêques sous ce nom, je dis au Lucquois : « Rappelez-vous mieux ce nom. Peut être entendiez-vous San Cesari. ». — « Cela se peut, répliqua-t-il, mais il ne m'est resté dans la mémoire que celui de S. Cassi, archevêque d'Arles, dont l'abbé et les chanoines réguliers de S. Fridien de Lucques savoient avoir le corps par beaucoup d'anciens papiers, et toute la ville le savoit aussi, quoique le papier concernant l'endroit précis de l'église où l'on l'avait mis eût été apparemment brûlé à dessein plusieurs siècles auparavant, comme on le disait. »

Il ajouta que la découverte de ce précieux trésor causa une joie universelle dans Lucques où tous ont une grande dévotion envers ce saint, surtout depuis que peu après la découverte de son corps il préserva par un miracle les habitants d'être submergés dans le Serchio, lors d'un débordement furieux arrivé pendant la nuit, auquel on ne s'attendait point, et dont le saint en donna avis d'une manière que je ne saurois bien rapporter, parce que je n'entends pas assez l'italien que parloit ce Lucquois.

Comme parmi tant de châsses que j'ai vues dans ma jeunesse à Arles, il n'y en avoit aucune de S. Césaire, j'en conjecturais que son corps était ailleurs. Quoiqu'il en soit, si messieurs du chapitre d'Arles écrivent à l'abbé et au chapitre de S. Fridien, ceux-ci les informeront mieux du vrai nom du saint archevêque, du tems auquel son corps fut porté chez eux, des preuves qu'ils en ont, des miracles qui s'en suivirent.

3° Comme parmi les papiers d'un de nos chanoines se trouve un mémoire à lui envoyé il y a plus de cinquante ans par feu M. Pilier, chanoine de l'église d'Arles, en ces termes : L'an 1054, il est fait mention d'Agelric, évêque de Riès, *ex charta capituli Arelatensis*, je supplie M. le chanoine de Sabbathier d'en prendre à son loisir la véritable date.

..... Le 27 avril dernier, M. l'avocat Raybaud eut la bonté de me communiquer ces mots d'une sentence arbitrale de Rostain, évesque de Riez, l'an 1231, portant que le seigneur Blacas et sa femme font donation de tout ce qu'ils ont *in Castro S. Michaelis Podii Morssoni intùs et extra et in ejus territorio et in Castro Podii Morssoni intus et extra et in ejus territorio,* je lui témoignai le 30 juin que ce second *In Castro* me paroissoit une faute; en effet, je crois qu'il y faut *in villâ* ou quelque mot semblable; mais il m'assure par sa dernière lettre du 12 août, laquelle est sans signature au bas, que les termes de la sentence sont tels qu'il les a marqués le 27 avril. Je viens de relire une autre de ses lettres, de 1716, où il date ladite sentence arbitrale de l'an 1233 au lieu de 1231. Faites-moi le plaisir de revoir chez lui ce texte si court dans ses recueils, et de le copier *prout jacet* avec la date du lieu, du jour et an auquel la sentence fut rendue.

II

Réponse de Bouquier à Solomé.

A Arles, le 27 décembre 1740.

Je réponds un peu tard, Monsieur, à votre lettre du 10 septembre dernier. [.....] Permettez-moi de m'excuser sur un point où je serois très fâché de penser comme vous l'avez cru, c'est-à-dire de vous imputer d'avoir aventuré le mot *Hispanis* à la page 31 de votre nomenclature. Si vous aviez encore la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire [.....], je suis persuadé que les termes où elle est conçue me justifieront assez [.....]. Il s'en faut de beaucoup que je regarde Bouche comme un historien exact et parfait. Je n'en ai jamais eu une telle idée. — C'est parce que ce fait, ainsi qu'une infinité d'autres qui ont rapport à l'histoire de votre pays, m'étoit inconnu que je m'adressai à vous pour en être instruit : je souhaitais qu'on m'apprît distinctement cette

incursion des Espagnols. Je vous en ai l'obligation, Monsieur, ainsi que quelques personnes des plus distinguées de la province. (M. Lebret, M. le marquis de Maillane Porcelet, le président de Thomassin Mazaugues.) Je regarde votre découverte comme un morceau qui aura un jour son prix dans l'histoire de Provence. [.....]

En attendant, j'ai voulu connaître un peu plus particulièrement ce comte de Tristemine et ses frères, et vous ne trouverez pas mauvais, quoique ceci n'ait pas un rapport direct au sujet duquel vous travaillez, que je vous fasse part du peu que j'ai recueilli de mes recherches. D'abord, je me doutais qu'il dut être là *Comitem Tristemare* au lieu de *Tristemine,* et vous conviendrez bientôt vous-même que j'étois fondé. Sur cette notion, j'ai cru qu'il ne falloit pas chercher ce personnage ailleurs que dans le fameux bâtard de Castille, Henri comte de Transtamare ou de Tristemare, comme les historiens d'Espagne et les chroniqueurs contemporains le nomment. On sait que cet Henri fut l'aîné des trois fils naturels qu'eut Alphonse XI, roi de Castille, et que ses deux frères cadets s'appeloient Tellez et Sanche. On sait aussi que Pierre le Cruel, fils légitime et successeur du roi Alphonse, les persécuta si fort après la mort de leur père, qu'il les obligea à sortir de ses États. L'auteur de la première vie d'Innocent VI (Baluze, Vit. PP. Avenion. I, 326) dit que Pierre n'eut de repos qu'après qu'ils s'en furent pour ainsi dire bannis eux-mêmes, « *non nisi per ipsorum e regno absentiam pacificatus extiterit et quietus.* » Cet auteur ajoute que le Pape envoya le cardinal Guillaume de la Jugie, Guillelmum de Judicia, légat en Castille en 1355, pour appaiser les troubles qui s'étaient apaisés dans ce royaume. Ce fut donc plus tard cette même année que ces trois frères s'expatrièrent. Mais où se retirèrent-ils? Nous l'apprenons de Froissart : cet historien qui appelle Henri « moult preux chevalier et hardi, » rapporte qu'il avait grand temps conversé en France et poursuivi les guerres et servi le roi de France. Apparemment il s'étoit trouvé à la bataille de Poitiers en 1356, et il continua de servir le roi Jean jusqu'à la paix de Brétigny en 1360, après laquelle il prit le parti de se mettre à la tête d'une de ces troupes de gens de guerre qu'on appeloit alors *Comitivae* ou *Societates,* et qui parcoururent plusieurs provinces de France, les mettant à contribution. Des mémoires manuscrits qui étaient au pouvoir de M. de Baluze, écrits selon lui en 1360, et dont il fait quelquefois usage dans ses

notes sur les vies des Papes, nous font connaître que le comte de Tristemare avait commencé ses courses dans les provinces qui composent aujourd'hui celle de Languedoc, et que dès lors ce prince avait des intelligences avec Pierre IV, roi d'Aragon. Voici les paroles de ces Mémoires (Vit. Pap. Av., I, p. 948) : « Johannes de Aulâ, Judex Lauragnesii, fuit per XXIV dies in ostagiis apud Perpinianum pro tractatu ejectionis Hyspanorum existentium in comitiva comitis Tristamerae. » On trouve dans cet endroit les termes *Yspanorum* et *Comitiva*. Le comte de Transtamare continua ses courses et s'avança en Provence avec sa troupe. C'est sur quoi la charte des archives de votre ville peut donner beaucoup de lumière. Nous devons croire qu'en vertu du traité conclu à Draguignan le 23 janvier 1361 (1362), Henri de Transtamare retira ses gens de notre province et vint chercher fortune dans les terres du roi de France, puisque le 13 du mois d'août suivant il en fut fait un entre le roi de France et lui, rapporté dans les Preuves de l'Histoire de Bertrand du Guesclin, p. 313, dans lequel Henri de Transtamare parle ainsi : « Item que nous mettrons tout notre pouvoir sans fraude et sans mauvais engin à emmener avec nous hors dudit royaume l'archiprêtre, et aussi à mettre hors dudit royaume tous les gens dudit archiprêtre sans jamais y retourner pour faire guerre. »

Vous voyez, Monsieur, que tout ce qui concerne le comte de Transtamare dans les divers textes que je viens de rapporter quadre parfaitement avec ce qui résulte de la commission du 24 janvier 1362, par rapport à ce même comte, et que l'on doit conclure du tout :

1° Qu'il faut lire dans ce litre *Comitem Tristemare* ou *Tristamere*.

2° Que quoique les gens de guerre qui ravagèrent la ville de Riez ainsi que plusieurs autres endroits de la Provence fussent Espagnols, cette guerre ne doit pas être regardée comme une guerre entre les Provençaux et quelque prince de l'Espagne ou des Espagnes, comme on parlait alors, mais seulement comme une incursion d'Espagnols ramassés sous un chef aventurier et sans mission d'aucun souverain; en un mot, de gens faisant la guerre, non comme Espagnols, mais comme bandits. On peut observer, en passant, que quoique le comte de Transtamare ne se fût adonné à ce métier que quelques années après le fameux

Arnaud de Servole, néanmoins celui-ci s'étoit joint et subordonné à lui comme à un chef d'une naissance et d'un rang supérieurs. En voilà assez pour le comte de Tristemare et pour ses Espagnols, et peut-être trop[1].

9 février 1741.

A l'égard de la charte, je voudrais que vous eussiez occasion d'en revoir l'original. Je suis sûr qu'en la lisant avec attention vous y trouveriez *Tristemare* au lieu de *Tristemine*. La protection que le roi Charles V accorda à ce comte, lorsqu'il entreprit de monter sur le trône de Castille, n'est pas une raison de penser qu'Henri de Transtamare n'ait jamais ravagé les terres du roi de France. On ne saurait nier que le véritable comte de Transtamare ait couru, à la tête d'une troupe (*comitiva*) de gens armés, les terres du roi de France.

III

Fragments de lettre de Solomé à Bouquier.

De Riez, ce 15 janvier 1741.

...J'avois pensé, tout comme vous, que le comte de Tristemine étoit le même qu'Henri, comte de Transtamare, dont parle Mézeray, et qui, par la protection de Charles V, fut ramené en Espagne et couronné roi de Castille à Burgos en 1366. Mais aurait-il mérité une telle protection pour avoir ravagé les terres de ce roi et celles de notre reine Jeanne, sa parente et alliée ? J'aurois donc souhaité de voir ce que Mariana, qu'on n'a point dans cette ville, dit de cet Henri dans son histoire d'Espagne, savoir s'il vint faire une incursion en Provence en 1361, sur la fin de l'automne. Je conviens que ce n'était point une guerre en forme d'un souverain contre un autre souverain, mais seulement une incursion d'aventuriers et de bandits ou pillards ligués ensemble et conduits par un chef qui, pour se rendre plus terrible, avait pris le surnom de Tristemine, ou pour déguiser son vrai nom de Tristemare ou Tristamare; ou enfin, peut-être aussi qu'en haine de ses ravages on lui donna dans cette province celui de Tristemine au lieu de son vrai nom. Mais ce ne

1. Le reste de cette lettre n'offre pas d'intérêt véritable.

sont là que des conjectures sur lesquelles je ne crus pas devoir changer ce nom que je vous ai donné tel que je l'ai trouvé dans la charte...

J'ai fait] une correction considérable dans le catalogue de nos prévôts. Feu M. Gravier prétendoit que il y avoit, dans le chapitre, cinq actes du cardinal de Sainte-Sabine, prévôt de Riez en 1350, 1352 et 1354. Ce qui me fit juger que c'était Jean du Moulin du titre de Sainte-Sabine. Mais, après la mort de M. Gravier, l'économe du chapitre étant de mes amis, me laissa voir lesdits actes et quelques autres et je trouvai que les cinq étaient de Bertrand, « *Cardinalis episcopus Sabinensis* et non pas Sainte-Sabine qui n'est qu'un titre presbytéral. Voici donc comme j'ai corrigé après avoir effacé l'article de Jean Dumoulin.

XVI, Bertrandus de Deucio, Ebredunensis archiepiscopus et presbyter Cardinalis, tituli Sanctæ-Mariæ 15 septembre 1345, deinde cardinalis episcopus Sabinensis et vice cancellarius Sanctae Romanae Ecclesiae obiit Avenione 1355.

XVII. Helcas seu Elias de Livron, cubicularius papae, (13 juin 1361.)

XVIII. Petrus IV Civandi ou Civanderi ou Civadeti ou Aradeti (car son nom est par abréviation et mal écrit,) (27 février 1362.)

XIX. Joannes II de Agouto (2 mars 1378) verisimiliter idem qui creatur archiepiscopus (Aquensis 1er juin 1379.)

Aux nos XXI et XXII, il faut Petrus V et Petrus VI.....

Quant au catalogue de nos évêques, on peut ajouter qu'Imbert vivoit encore à Lure en 1202. M. l'abbé de Lure m'a communiqué depuis quelques mois la copie d'un testament de Jausserande « de Alsonico » de ladite année dont les témoins sont l'abbé, le prieur, le sous-prieur de Lure et enfin « *Humbertus monachus, quondam Regensis dictus episcopus,* » puis plusieurs autres moines.

...Si vous ou M. de Sabatier ou M. de Montmajour ou quelque savant de vos amis aviés quelque pièce servant à prouver qu'Aldebert de Gaubert et de Riès fut, ou déposé, ou, du moins, obligé de se démettre vers l'an 1190, je vous aurais une vraie obligation de m'en faire part au plutôt et de même des raisons qui obligèrent Bertrand Garlin à renoncer à son élection, et Imbert ou Humbert à abdiquer ou à retourner à Lure. Je vous prie de m'excuser, j'écris à la hâte...

De Riez, ce 15 janvier 1741.

IV

Fragments de Lettre de Solomé à Bouquier.

(20-28 janvier 1741.)

Lorsque je trouvai cette charte dans un grand sac de l'hôtel de ville, j'en pris une copie que j'envoyai ailleurs comme je vous ai marqué, mais heureusement il s'en fit une autre tout à fait conforme à celle-là, même pour l'orthographe. J'y ai recours aujourd'hui pour faire celle-ci.

P. S. — Je croyois ma lettre achevée depuis le 20. Mais aujourd'hui 28 je suis venu à bout d'entrer dans les archives de l'hôtel de ville et d'y examiner pendant un gros quart d'heure la charte en question. Il y a fort bien *Comitem Tristemene*. Je ne m'en suis pas fié à moi seul, l'archiviste y a lu de même. Ainsi ce comte est quelque aventurier que nous ne connaissons pas ni vous ni moi. Quant à la ligne vers la fin où il semble qu'il y a *asserdunt*, après ce mot que je n'entends point ou que je ne sais point lire, il y a : *perfecte cum omni modo et non ultra a quibus designatis ipsis recipiatis recognitiones*[1].

V

Extrait d'un parchemin qui est aux archives de l'hôtel de ville de Riez et quoté n° 6 d'une part et 7 de l'autre, et autrefois coté 67 et 97.

In nomine Domini Nostri Jesu Christi amen. Anno Incarnationis ejusdem 1361, die vigesima octava Januarii, notum sit cunctis præsentibus et futuris cum pro communi utilitate reipublicæ et totius provinciæ per tres status consilii generalis prælatorum, baronum, nobilium et universitatum comitatuum Provinciæ et Forcalquerii, nuper, ut dicitur, facti et ordinati in Castro Draguihiani ac etiam celebrati ad recolligendum et assignandum pecunias talhiarum in ipsis comitatibus universaliter ut dicitur indictarum; tractatu prius ut asseritur prœhabito

1. A cette lettre est jointe la copie de cette charte, qu'il n'est pas inutile de publier ci, quelle qu'en soit d'ailleurs la valeur.

inter magnificum et potentem virum D. Rogerium de Sancto Severino, comitem Mileti et Terre nove, dictorum Comitatuum Provinciæ et Forcalquerii senescallum, pro parte regiæ et reginalis curiæ ac dictæ provinciæ ex una parte, et comitem Tristamene ac ejus fratres et certos alios caporales societatis Ispanorum guerram facientes in dicta Provincia et eam nimis dispendiose tenentes impeditam, ex parte aliâ, fuerit facta concordia solempniter et firmata : Quod infra certum tempus, scilicet infra viginti dies a die celebrati consilii predicti tunc proxime futuros, tota ipsa Societas esse debeat extra fines et partes comitatuum predictorum, nunquam in dictam provinciam causâ invadendi vel aliter dampna dandi per se vel alios reversuri; et eis dari debeant, pro parte dictæ regionis infra dictum terminum decem milia florenos auri justi ponderis, et decem milia sestaria sive emine bladorum, quorum duæ partes sint de civata et tertia pars annonæ et duo milia capita pecudum sive averis : ipseque Dominus Provinciæ et Forcalquerii senescallus, volens et cupiens promissa, ut convenit, ad omnimodum relevamen regiorum et reginalium fidelium et subjectorum tranquillum statum ac profectum regionis firmiter et celeriter adimplere, juxta consilium prælibatum ad exequendum promissa et ad capiendum seu recipiendum dictam quantitatem bladi et averis quorumcumque vassallorum curiæ seu habitantium infra terram jurisdictioni regiæ et reginalis curiæ subjectam, et ipsam quantitatem bladi et averis tradendam et assignandam comiti et caporalibus Societatis Ispanorum predictæ, commisit, sub patente infra littera, viro nobili Bertrando Porcelleti vicario Draguihiani, domino de Caprerio, (prout de commissione ipsa constat quibusdam patentibus litteris a dicto domino senescallo emanatis et sigilli proprii ipsus domini senescalli in absentia magni sigilli senescalliæ in cera rubea a tergo ipsarum ut prima facie apparebat sigillatis quarum litterarum tenor in fine præsentis instrumenti de verbo ad verbum insertus est.) Præfatus nobilis Bertrandus Porcelleti, commissarius prædictus juxta contenta in commissione prælibatâ, volens et cupiens mandatum dicti domini senescallis firmiter et celeriter adimplere, personaliter constitutus infra domum episcopalem civitatis Regie, quam civitatem sive burgum civitatis predictæ detinet occupatum sive occupatam societas ipsa, in præsentia nobilis viri Bertrandi Allajardi, procuratoris Reverendi in Christo patris et Domini miseratione divina

Regensis episcopi meique notarii et testium infrascriptorum infra quadam aula beati Christofori domûs predictæ; eidem nobili Bertrando procuratori prædicto, juxta commissionem sibi factam per prefatum Dominum senescallum, præcepit et injunxit, sub pœna capitis et amissionis feudi quod idem dominus Regensis episcopus tenet sub dominio curie regie et reginalis, quatenus centum sectaria annonæ et centum et quinquaginta sectaria bladi grossi ad Regii mensuram, in quibus idem Dominus regensis Episcopus per ipsum taxatus fuit de mille et quingentis sectariis bladi, in quibus diversi homines dictæ civitatis et aliunde taxati fuerunt per ipsum pro expulsione ipsius societatis a dicta civitate Regensi dictos centum sestaria annonae et centum quinquagenta bladi de annona, sive de blado proprio ipsius domini Regensis episcopi incontinenti tradere et assignare debeat. Qui quidem nobilis Bertrandus mandatis ipsius Domini commissarii cupiens obedire, facta sibi prius fide de commissione ipsa et eidem lecta de verbo ad verbum per me notarium infrascriptum, eidem Domino commissario tradidit et assignavit de annona sive blado proprio ipsius Domini Regensis episcopi, videlicet dictos centum sestaria annonæ et dictos centum quinquaginta bladi grossi, quos quidem centum sestaria annonæ et centum quinquaginta bladi grossi præfatus Dominus commissarius a dicto nobili Bertrando, procuratore prædicto nomine, et ex causa prædicta confessus fuit habuisse et recepisse, et ipsos incontinenti tradidit et assignavit Gogono Martini et Redagolo Redagoli, recipientibus nomine dicti comitis Tristamene fratrum et dicti Societatis Ispanorum. Qui quidem nobilis Bertrandus Porcelleti, commissarius jam dictus juxta commissionem sibi factam per Dominum Provinciæ senescallum, promisit et solempniter convenit præfato nobili Bertrando Allazardi, præsenti, stipulanti solempniter procuratorio nomine domini episcopi supradicti pretium seu valorem dictorum centum sestariarum annonæ et centum et quinquaginta bladi grossi dare et solvere recollectæ sive exactæ pecuniæ talhiarum provinciæ et prout et sicut in sua commissione continetur cum omnibus dampnis expensis et interesse quæ et quas dictus Dominus Regensis episcopus, seu alter ejus nomine, fecerit vel sustinuerit in judicio sive extra, occasione petendi seu exigendi dictam summam, quantitatem bladi, obligando pro præmissis omnia bona ipsius provinciæ cum omni jure renunciatione pariter et cautela.

XI. — Extrait du Manuscrit 1001. Journal du Parlement.

Notice sur Fauris de Saint Vincens père.

Le 30 juin dernier, j'ai dit dans la grand chambre, après que toute la séance a été finie, que mes cinq ans de survivance et de continuation d'exercice accordés à mon père expireroient le 11 juillet prochain, que j'en demandais acte, et de pouvoir jouir des droits de ma charge à commencer dudit jour.

Mon père n'étoit point à la séance, à cause de ses incommodités. Cependant il a été censé présent, à cause des affaires commencées qu'il a continué à juger, les arrêts ayant tous été censés faits le 30 juin et étant dit que je n'ai pris acte qu'à la fin de la séance. MM. de la Grand Chambre ont tous délibéré de venir chez mon père en corps de chambre, pour lui témoigner le regret qu'ils ont de perdre un magistrat aussi ancien et aussi estimable. Les autres chambres ont pris la même délibération; elles sont venues chacune séparément et en robbes; la grand chambre, menée par M. le Premier président, suivie de tout le parquet. Mon père ne s'attendoit pas à recevoir une marque d'honneur aussi distinguée. Il a reçu ces messieurs, en robbe, à la porte de sa maison et les y a reconduits. Les greffiers, les substituts, les procureurs y sont aussi venus en robbe; les consuls d'Aix sont venus lui témoigner les regrets de la cité, mais sans chaperon. Mon père quitte le Parlement après cinquante ans d'exercice.

Fauris Saint Vincens, né à Aix en 1718, fut reçu magistrat en 1737. Quoique bien jeune encore, il reçut peu de temps après de M. d'Aguesseau les lettres les plus flatteuses de son zèle pour l'étude et pour les arts. Il avait fait paroître dès sa jeunesse des talens pour l'état de magistrat, du goût pour l'histoire et l'étude de l'antiquité. Il ne fit pas consister seulement ses fonctions dans l'administration de la justice à juger des procès; il n'a cessé pendant tout le temps de sa magistrature et jusqu'à un âge fort avancé de se rendre médiateur entre les plaideurs qu'il a pu concilier, cherchant sans cesse à prévenir les procès ou à les faire terminer à l'amiable. En l'année 1777, les consuls d'Aix, procureurs du pays, lui disaient dans un compliment que les procureurs du païs adressoient au commencement de l'année au prési-

dent qui se trouvait alors à la tête du Parlement : « *La confiance publique vous a élevé au tribunal domestique!* » Les fonctions du magistrat l'exposent ordinairement à la haine, à la jalousie, aux plaintes souvent injustes. Saint Vincens a toujours eu pour lui la voix publique. Il l'a méritée par son zèle à remplir ses fonctions, à être utile lorsqu'il l'a pu. Par son extrême prudence, sa douceur et sa modération dans les affaires de parti les plus envenimées, dans les temps de troubles qu'ont excités dans la Province et dans le Parlement la destruction des Jésuites, le refus des sacrements, les réclamations mal fondées de quelques officiers du Parlement lors des arrêts contre les jésuites, les mercuriales qui en furent la suite, il a toujours été ménagé et respecté par tous, par ceux même contre qui il était forcé de donner son avis au palais. Il a bien ressenti les effets de cette considération publique lors de cette malheureuse affaire que M. de Richelieu a suscité à Mme de Saint Vincens en 1774, et qui a duré jusqu'en 1777. Provençaux, étrangers, tous l'ont plaint et cherché à adoucir sa situation et son sort. Le Parlement à cette époque le pria de ne point le quitter et de lui donner son fils, quelque fut l'effet de cette affaire. M. de Saint Vincens a fourni aux frais de cette malheureuse affaire, à l'entretien de sa femme, au paiement des principaux créanciers. Il a soutenu son état et sa position avec courage et simplicité.

Depuis le commencement de la Révolution, ses concitoyens n'ont vu en lui qu'un citoyen paisible et modeste et si, ensuite de la loi du 17 septembre, il fut mis en arrestation, ce ne fut pas pour bien longtemps. Les citoyens Barras et Fréron, d'accord avec les membres du comité révolutionnaire d'Aix, lui procurèrent sa liberté. Ils déclarèrent, dans un arrêté, que le citoyen Saint Vincens, occupé continuellement des arts, de l'histoire et des anciens monumens, ne pouvoit être compris dans les dispositions du décret.

Saint Vincens a porté la modération de son caractère dans son goût pour les médailles. Il a pourtant un des cabinets les mieux composés qu'on puisse voir dans les départements méridionaux. Depuis plus de trente ans, il s'était occupé à le former. Cinq grands médaillers sont remplis de médailles et monnoyes les plus curieuses. Il y en a un tout rempli de monnoies de France, de Provence, de barons, des souverains particuliers, des papes; un

autre des monnoies d'or et d'argent, des empereurs; un troisième, des monnoies de cuivre, des mêmes; le quatrième, du bas-empire; le cinquième est rempli des monnaies des rois et des villes de Grèce; entre toutes ces richesses, il y a un grand nombre de médailles qui n'ont point encore leur place. Il a fait une notice raisonnée de toutes ces médailles et nous pourrons faire connaître celles qu'il a classées parmi les plus rares. Son goût s'étendait aussi aux urnes, aux pierres, aux inscriptions antiques. Il en a un grand nombre. Il a des recueils précieux sur l'histoire du pays : la copie entière des registres du Parlement, l'extrait très au long de toutes les lettres royaux enregistrées. Il a composé un traité sur les monnoies du pays que l'abbé Papon a fait imprimer en entier dans son histoire de Provence. Il a fait un mémoire sur les municipes dont l'abbé Papon s'est aussi servi. Ce mémoire a pour objet de fixer le temps où les communes (ou municipes) ont été formées en Provence. Il a été en correspondance avec le savant Barthélmy, son compatriote. Dans le séjour que Barthélemy avait fait à Aix, avant son départ pour Paris, ils avaient eu, dans la personne du Président de Mazaugues, un maître commun dans la science de l'antiquité.

La correspondance de Saint Vincens avec les gens de lettres de Paris, ses traités sur les monnoies de Provence l'ont fait agréger à l'Académie des Belles Lettres. Il fut nommé associé régnicole, le 6 mai 1786. Il ne tarda pas à payer son tribut à l'académie. Lors de la destruction du palais de justice d'Aix, on a détruit aussi trois tours, bâties du temps des Romains, qui faisaient partie de ce palais. La principale de ces tours étoit un grand et beau mausolée dans l'épaisseur duquel on a trouvé deux urnes de marbre blanc et dans les fondations on a trouvé une troisième urne de porphyre avec des bagues, des médailles d'Adrien et de Lucius Verus. M. de Saint Vincens a prouvé, par une inscription trouvée par M. le comte d'Alais, environ en 1645, près de cette tour, lorsque le gouverneur fit faire des creusemens au palais pour se procurer des cabinets, que c'a été un mausolée élevé à trois patrons de la colonie d'Aix. Le savant M. de Peiresc avait jugé que cette tour devait être un mausolée. M. de Saint Vincens avait le plus grand respect pour M. de Peiresc. Il a cherché à marcher sur ses traces quoique de loin, à imiter du moins son goût pour les antiquités.

LÉON-G. PÉLISSIER.

BIBLIOGRAPHIE

A Catalogue of books printed at or relating to the University town and county of Cambridge from 1521 to 1893, with bibliographical and biographical notes, by ROBERT BOWES. 98 illustrations of head and tail-pieces, initial-letters, etc. On sale by Mac Millan and Bowes, Cambridge 1894, in-8°, XXXII, 516 p.

Tout ce qui touche à l'histoire de l'Université de Cambridge se trouve consigné dans le catalogue que vient de publier M. Rob. Bowes, et il nous paraît appelé à rendre en toutes circonstances de réels services. On n'avait pas encore tenté, jusqu'ici, la reproduction des principales vignettes et lettres ornées utilisées par chaque imprimeur en titre. Ces graphiques seront plus particulièrement appréciés par les bibliophiles et les amateurs. On peut constater à première vue, si le choix a été fait judicieusement, que le côté artistique de ces lettres et de ces ornements ne vaut pas ceux des imprimeurs français et allemands de la période correspondante; ou les lettres provenaient directement du continent. ou les graveurs s'inspiraient des productions d'au delà-de la Manche. Toujours est-il qu'il existe une analogie fort grande entre les ornements et lettres des XVI° et XVII° siècles avec ce que nous connaissons des livres sortis des presses françaises, mais avec cette restriction, qu'il y a moins d'élégance et moins de sens artistique. Il est possible toutefois que les ouvrages de cet ordre aient été moins soignés que des œuvres de pure bibliophilie. C'est la seule critique — si toutefois on peut appeler cela une critique — que nous nous permettions.

Le plan de l'ouvrage paraît bien conçu et comprend neuf divisions qui comprennent :

A. I. Printed at Cambridge, 1521-1700; II. Miscellaneous 1520-1700. — B. III. Printed at Cambridge, 1701-1800; IV. Miscellaneous, 1701-1800. — C. V. Nineteenth Century; VI à IX. Appendices. — Les ouvrages sont classés chronologiquement à moins qu'il n'y ait eu plusieurs éditions qui, dans ce cas, sont placées immédiatement après la première. Pour le XVI° siècle, l'auteur signale 16 ouvrages d'une importance réelle; des notes placées à la suite complètent la désignation de l'ouvrage tant au point de vue bibliographique que biographique. Voici le premier ouvrage indiqué : « Caleni (*sic*) Pergamensis De Temperamentis, et De Inaeqvali Intemperie Libri Tres Thoma Linacro Anglo Interprete .·. Opus non medicis modo, sed et philosophis oppido *quam* necessarium nunc primum prodit in lucem cum gratia et Privilegio. *Imprint at end :* Impressum apud præclaram Cantabrigiam per Ioannem Siberch-Anno MDXXI. 4° ». Les numéros 17 a 347

comprennent tous les ouvrages imprimés au XVIIe s.; pour le siècle suivant les numéros vont de 348 à 1418 inclus. Parmi les ouvrages imprimés pendant le XIXe s. figurent les œuvres de concours aux divers prix; ainsi le prix Hulseau figure pour 35 essais, Norrisian pour 30, Scatonian prize poems, 33. Les sermons de l'Université (n° 1434) sont au nombre de 147.

Dans les appendices figurent encore 4 ouvrages du XVIe s. et 21 du XVIIe s. Dans la 9e partie, appendice VI, l'auteur a classé par ordre chronologique tous les ouvrages sortis des presses de l'Université entre les années 1521-1650; il y en a 495.

Pour que cet ouvrage, qui a dû demander à son auteur une somme de travail considérable, entraîner à des recherches longues et minutieuses, fût parfait à tous les points de vue, il aurait été utile d'y adjoindre les tables soit analytiques, soit alphabétiques d'auteurs. Le classement chronologique, excellent pour la formation de l'ouvrage, ne rend que peu de services au point de vue des recherches. A. MAIRE.

GEOFFRAY (Stéphane). — *Répertoire des procès-verbaux des preuves de la noblesse des jeunes gentilshommes admis aux écoles royales militaires, 1751-1792.* Liste des admis, la date et le lieu de leur naissance, l'année de leur admission, l'indication du numéro ou de la page du Procès-Verbal des preuves de leur noblesse présenté au Roi par Messire d'Hozier de Sérigny, avec documents inédits. Paris, A. Le Vasseur et Cie, 1894, in-8°, XI-186 p.

Parmi les nombreux ouvrages de référence ce répertoire occupera un des meilleurs rangs, aujourd'hui surtout que l'histoire militaire de la France est étudiée avec soin par beaucoup d'érudits. Il suffit de signaler ces quelques lignes de la préface pour juger que l'auteur a fait un travail utile : « Cette collection (les 40 vol. in-fol. conservés à la Bibliothèque Nationale) est bien précieuse pour notre histoire puisqu'elle renferme les documents généalogiques indiscutables relatifs au plus grand nombre des officiers qui, dans la dernière moitié du siècle précédent et dans le commencement de celui-ci, ont illustré notre drapeau. Ils donnent en même temps des indications précises sur les familles qui, au service de l'État, ont glorifié la nation française dans les situations les plus diverses. — Pour l'honneur de notre pays, ces volumes doivent être vulgarisés. »

Dans les 11 pages de la préface, M. Geoffray donne une idée sommaire des diverses écoles militaires qui ont été créées en France et même à l'étranger. Les recherches dans ce livre sont singulièrement facilitées puisque l'ordre alphabétique de personnes a été adopté. A côté des noms et prénoms des élèves, il a indiqué leur lieu de naissance et la date de

réception à l'École, et en regard se trouve la tomaison du volume et la page où ils se trouvent cités. Enfin les notes et éclaircissements placés à la page 165 donnent des détails sur les volumes des procès-verbaux qui sont au nombre de 2475. Les documents sont : 3 lettres de Madame de Pompadour à Paris du Vernay, 4 avril 1750, 18 septembre 1750 et 10 novembre 1750; l'édit de 1751 relatif à la fondation et au règlement de l'École militaire de Paris; les lettres patentes confirmant la création du Collège de la Flèche, 7 avril 1764 ; le Mémoire instructif sur les formalités à remplir par les parents qui demandent des places au Collège royal de la Flèche pour leurs enfants; et l'Instruction sur ce que les parents doivent observer. A. MAIRE.

LUMBROSO (Alberto). — *Saggio di una bibliografia ragionata per servire alla storia dell' epoca napoleonica.* — A. Uzini, Modena, Angelo Namias e C., et Paris, librairie Militaire, Dubois, rue des Grands-Augustins, 1894, in-8°, XXIV-155 p.

Malgré notre désir de nous étendre sur une bibliographie aussi complexe que celle que M. Lumbroso vient de faire paraître, nous sommes obligé de réserver notre appréciation jusqu'à l'achèvement de l'ouvrage. Cependant nous pouvons, dès maintenant, adresser des éloges à l'auteur pour ce travail véritablement sérieux qui, pour un étranger surtout, était hérissé de difficultés. S'il n'est pas fort facile à un Français de connaître tout ce qui est publié dans les journaux contemporains sur Napoléon et son époque, combien plus il était difficile à un Italien de se tenir au courant de l'immense quantité de renseignements qui paraît chaque jour. M. Lumbroso ne s'est pas effrayé de la grandeur de son entreprise et s'est mis laborieusement à sa tâche. Il a trouvé beaucoup d'indications, des savants de plusieurs pays (auxquels l'auteur adresse ses remerciements dans sa préface) lui en ont fourni quelques-unes, et voilà comment, aujourd'hui, nous avons le premier fascicule de cette Bibliographie raisonnée. Je n'irai pas jusqu'à prétendre que M. Lumbroso n'a rien omis, mais je crois, pour ma part, que les omissions sont bien minimes. — L'auteur a connu, consulté et dépouillé des catalogues d'autographes et, à ce propos, je remarque une citation incomplète (p. 33). Il ne suffit pas d'indiquer le numéro de la pièce cataloguée, car, au bout d'un certain temps, le libraire recommence une nouvelle série, et il est assez difficile de retrouver la mention. Ainsi Saffray, n° 12090, devrait être suivie de la *date* que porte le catalogue, ce qui facilite les recherches. J'aurais encore une observation à faire : il me semble inutile de mettre dans la Bibliographie, au même niveau que les œuvres sérieuses, tel drame sur les *Cosaques* (p. 84), tel roman sur la *bataille de Laon* (p. 98), telle chanson sur *la plus belle Aurore,* ou le retour du Comte d'Artois (p. 119) ; il aurait suffi de les indiquer brièvement en

note, ou de leur consacrer un appendice. — Du reste, cette petite restriction n'enlève rien à la valeur du travail. Félix CHAMBON.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. — Départements. — Tome XXV. — Poitiers — Valenciennes. — Paris, Plon, 1894, in-8°, IV-638 p.

Ce volume contient les catalogues : des mss. de la ville de Poitiers, par MM. A. LIÈVRE et A. MOLINIER (sous les nos 455 à 543 se trouve l'inventaire de la collection Fonteneau), — et des mss. de la ville de Valenciennes, par A. MOLINIER. Il n'y a qu'une chose à regretter dans l'économie de ces deux catalogues : c'est la maigreur des notices historiques sur la formation des deux bibliothèques qui y sont comprises.

CHRONIQUE

— On trouvera, dans le *Journal des Savants* (cahier de mai 1894), un quatrième et dernier article de M. Léopold DELISLE sur le *Catalogue des incunables de la Bibliothèque Mazarine*, par Paul Marais et A. Dufresne de Saint-Léon. A la fin de cet article, M. Delisle observe que, sur les 266 incunables dont il existe des doubles ou des triples à la Mazarine, 80 environ manquent à la Bibliothèque Nationale; il est désirable qu'ils y entrent prochainement, par voie d'échange. — Dans le cours de sa longue étude sur les incunables compris dans ce catalogue, M. Delisle avait émis l'opinion que le terme « caractère vénitien » pourrait bien désigner le caractère rond, par opposition au caractère gothique; il revient sur ce détail et dit qu'il faut peut-être interpréter ce terme par « caractère de fabrication ou d'origine vénitienne. » — Dans ce même cahier, M. HAURÉAU donne un savant compte-rendu du premier volume de l'*Inventario dei mss. della R. biblioteca universitaria di Pavia* (Milan, 1894, in-8°) de MM. L. de Marchi et G. Bertolani, — et présente, dans le cahier de juin, une série d'observations de détail sur l'excellent catalogue des mss. de Bordeaux de M. C. COUDERC (*Catalogue général des mss. des bibliothèques publiques de France.* Départements, t. XXIII. Bordeaux. Paris, 1894, in-8°). — Dans le cahier de juillet, on remarque un important article de M. Léopold DELISLE sur la *Sammlung bibliothekswissenschaftlicher Arbeiten,* publiée par le Dr Karl Dziatzko, et particulièrement au second fascicule de cette collection : *Gutenbergs früheste Druckerpraxis.* Il a été fait de l'article de M. Delisle un tirage à part intitulé : *Les Bibles de Gutenberg d'après les recherches de Karl Dziatzko,* accompagné de quatre grandes planches en phototypie.

— M. Henri OMONT donne, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (janvier-août 1894), l'inventaire sommaire des *Nouvelles acquisitions du Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale pendant les années 1892-1893.* Les articles qui y sont réunis forment un total de 860 mss. ajoutés aux fonds latin et français des nouvelles acquisitions pendant ces deux années. — A signaler, dans le nº de janv.-avril, un article de M. Bruel intitulé : *La Chambre des comptes de Paris. Notice et état sommaire de 3363 registres de comptabilité des* XVIIe *et* XVIIIe *siècles versés aux Archives nationales en 1889;* — une *liste chronologique des publications d'Augustin Chassaing,* d'après M. Francisque MÈGE; — des *instructions données à un copiste du* XVe *siècle* publiées par M. C. C[OUDERC] d'après le ms. 572 des Nouv. acq. lat. de la Bibliothèque nationale; — une note sur *une prétendue bible lyonnaise de l'année 1500* (imprimée par Jacques Sacon), qui est en réalité de 1515. = Dans le fascicule de mai-août, nous signalerons une lettre de M. Léopold DELISLE à M. Chabouillet sur *un feuillet des heures de Charles frère de Louis XI* (il existe de cette lettre un tirage à part avec facsimilé); — une étude de M. MOREL-FATIO sur la *traduction des Commentaires de César par Pier Candido Decembri*; — une note sur la *bible de Philippe le Bel,* dont la Bibliothèque nationale vient d'acquérir le premier volume; — le résumé de l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Lyon dans le procès intenté au musée de Lyon par la ville de Mâcon au sujet de miniatures volées anciennement dans un ms. du XVe siècle (L. LEX); — des notes sur deux livres de Henri II et de Diane de Poitiers conservés à la bibliothèque de Copenhague; sur l'identification du propriétaire des mss. dont le catalogue a été publié dans la *Bibl. de l'École des Chartes,* t. L (1889), p. 58 : ce serait Pierre Dupuy, juge royal de Saint-Sernin en Rouergue; — et sur *la bibliothèque du comte de Lignerolles.*

— Dans le *Centralblatt für Bibliothekswesen* (juillet 1894), M. Paul JOACHIMSOHN termine son étude sur la bibliothèque de l'humaniste Sigismond Gossembrot; et M. Ferdinand EICKLER donne un intéressant, mais trop bref article sur l'organisation intérieure des grands dépôts de livres. — A noter encore, dans ce même fascicule, une lettre de M. O. HARTWIG à M. du Rieu sur la société — projetée — pour la reproduction phototypographique des mss. (cf. *Revue des Biblioth.,* 1894, p. 20); l'annonce du catalogue des incunables de l'Université de Bonn, par le Dr Ernst VOULLIÈME (*Die Incunabeln der Königl. Universitäts-Bibliothek in Bonn,* 13me supplément au *Centralblatt*). = Dans le nº d'août-septembre, on trouvera des recherches du Dr Nentwig sur les manuscrits médiévaux et les incunables de la bibliothèque de la ville de Hildesheim; des curieuses recherches d'histoire typographique du Dr E. Horn (*Zur Orthographie von U und V, I und J*); des notes de M. K. VON RÓŻYCKI sur la traduction lithuanienne de la Bible de Chyliński (1663); de M. Sten KONOW sur une ancienne impression Devanāgarī, et du Dr Wilh. WEINBERGER sur les mss. grecs de la bibliothèque communale de Pérouse. — Dans le nº d'oct.-novembre, il faut signaler le *Supplementum Catalogi*

librorum hebraeorum in Bibliotheca Bodleiana, de M. STEINSCHNEIDER, et la traduction du décret royal du 8 mars 1894 qui ordonne la vente d'une partie des doubles de la Bibliothèque Victor-Emmanuel, à Rome.

— La *Rivista delle Biblioteche* (nos 49-52) contient, outre la *Bibliografia storica del Giornalismo Italiano* de M. Giuseppe FUMAGALLI que nous avons déjà signalée, les articles suivants : *La Bibliologia di Ulisse Aldovrandi*, intéressante notice de M. Ludovico FRATI sur les 2 vol. qui portent le n° 83 dans la série des mss. d'Aldovrandi conservés à la bibliothèque de l'Université de Bologne; — une étude très soignée de M. Curzio Mazzi : *Lo studio di un medico Senese nel secolo XV*, avec un précieux commentaire; enfin la suite de la *Bibliografia delle stampe musicali della R. Biblioteca Estense* de Modène, de M. Vittorio Finzi.

— Dans le n° 3 de la *Revue d'histoire littéraire de la France*, il faut signaler surtout les *Lettres inédites de Pierre Charron* publiées d'après la copie de Gabriel Naudé, par M. Lucien AUVRAY. On y trouvera de très curieux détails sur le célèbre ouvrage du disciple de Montaigne.

— Par décret en date du 30 juillet 1894, M. Michel Deprez, conservateur du département des manuscrits à la Bibliothèque nationale, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Le Propriétaire-Gérant : Ve E. BOUILLON.



Imprimerie polyglotte Alph. LE ROY. — Fr. SIMON, Sr. — Rennes (1402-94).

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

SUR LE

DICTIONNAIRE DE GÉOGRAPHIE DE DESCHAMPS.

Mr C. Sommervogel a publié récemment, dans la *Revue des Bibliothèques*, une série de corrections et d'additions au *Dictionnaire de géographie ancienne et moderne à l'usage du libraire et de l'amateur de livres* de P. Deschamps. La lecture de cet article m'a fait songer aux notes que, depuis quelques années, j'ai rassemblées au jour le jour en consultant cet ouvrage d'un usage si courant. Ces notes rectifient aussi des erreurs, ou complètent des omissions; elles pourront contribuer à la revision du dictionnaire, dont une nouvelle édition serait bien désirable.

Alcmaria, *Alkmaar*.

Un octroi du 24 septembre 1546, de la cour de Hollande, autorise Willem Lambrechts à s'établir comme imprimeur dans cette ville[1]. Dans ses *Boekdrukkers, boekverkoopers en uitgevers in Noord-Nederland* [Imprimeurs, libraires et éditeurs dans les Pays-Bas septentrionaux](Deventer, 1872; in-4°), A.-M. Ledeboer cite, encore au xvie siècle : C. Cooltuyn (1559); Cornelis Jacobsz., qui travaillait à l'enseigne de David (1563), et J. Willemsz. Duyt (1587). La première impression d'Alkmaar que j'aie rencontrée est la première et assez rare édition du livre des peintres de Ch. van Mander, dont la bibliothèque de l'Université de Gand possède un exemplaire (Acc. 6003)[2] : *Het Schilder-Boeck waer in Voor eerst de leerlustighe Iueght den grondt der Edel vry Schil-*

---

1. *De Navorscher*, t. XVII (Amsterdam, 1867), p. 77.
2. Cf. *Bibliotheca belgica*, 1re série (Gand, 1880-1890; in-16, 27 vol.), t. XVIII, v° *Mander*, M. 103.

derconst in Verscheyden deelen Wort Voorghedraghen... Door Carel van Mander Schilder. [Le livre des peintres, où, pour la première fois, on expose à la jeunesse studieuse les fondements du noble et franc art de la peinture... par Charles van Mander, peintre.] In-4°, 3 parties portant les dates de 1603-1604; la première partie a l'adresse suivante : *Tot Alckmaer. Gedruckt by Jacob de Meester, woonende in de Langhestraet, in de Druckerije, voor Passchier van West-busch, Boeckvercooper, in den beslaghen Bybel, tot Haerlem, Anno 1603.* [A Alkmaar. Imprimé par Jacques de Meester, demeurant dans la rue Longue, à l'Imprimerie, pour Pasquier van Westbuch, libraire, à Harlem, à la Bible *armée*[1], en 1603].

ALTENACHIUM, *Altena.*

La *Bibliotheca belgica* (t. VI, C. 108 et 138) décrit un ouvrage du célèbre écrivain réformé Coornhert, imprimé dans cette ville, sans nom d'imprimeur, en 1572; elle attribue également à Altena un opuscule du même auteur, paru, en 1575, sans nom de lieu.

AUGUSTA EBURONUM, *Liège.*

Deschamps donne cette forme avec un point d'interrogation, à l'article *Leodicum* (col. 721). Voici un exemple de son emploi : *Disquisitio physico-medica de natura aquæ, et quænam sit saluberrima. A° Johanne Baptista de Malmedie, medicinæ doctore.* Augustæ Eburonum, apud J. P. Gramme, 1735. Pet. in-8°, XII-95 pp.

BARTHUM, Barth.

Ajoutons à l'énumération des livres sortis des presses ducales : *Augerij Gislenij à Busbequio, Ferdinandi Rom. Imp. Ad Svleimannvm Turciae Imp. Ordinarii Oratoris, De re militari contra Turcam instituenda Consilivm.* Bardi Pomeraniæ, Ex Officina Ducali, Anno cIↃ.IↃ.XCIV [1594]. In-8°, 32 ff. non chiffrés.

BERDITCHEF, ou *Berdyczew,* ville du gouvernement de Kief (Russie méridionale).

---

1. J'emploie ce mot, n'en trouvant pas de meilleur pour rendre l'adjectif *beslagen ; beslagen Bybel* signifie une Bible dont la reliure est garantie par des fermoirs, des coins, etc. de métal.

Les Carmes déchaussés y avaient une imprimerie dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle. Ils y imprimèrent notamment, en 1783, une traduction du *De Constantia* de Juste Lipse, par Ignace Omiecinski[1]. Une *Imprimerie royale* donne, en 1790, une traduction d'Albert Baczynski des *Monita et exempla politica* de Lipse[2].

BRIELA, *Briel* ou *Brielle.*

Ledeboer (ouvr. cité, p. 113) cite un imprimeur du nom de Joost-Jansz. Verheul comme y étant établi en 1622.

La *Bibliotheca belgica* (t. XI, v° *Haemstede,* H. 189) décrit une édition du Martyrologe protestant d'Adrien van Haemstede, qui porte l'adresse : *In den Briel, By Michiel Feermans, Boeckverkooper, 1658* [A Brielle, chez Michel Feermans, libraire, 1658]. Mais rien n'autorise à supposer que ce Feermans ait imprimé l'ouvrage, d'autant plus qu'on rencontre des exemplaires du martyrologe avec des variantes d'adresse : Amsterdam, Nimègue, etc.

DUACUM, *Douai.*

La date de l'ouvrage[3], sur lequel Deschamps s'appuie pour placer l'introduction de l'imprimerie à Douai en 1561, est manifestement inexacte. Comme je l'ai dit dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* du 30 janvier 1893 (t. XXVII, col. 112-113) :

1° Alexandre Farnèse, duc de Parme, a été gouverneur des Pays-Bas de 1578 à 1592. Il est donc matériellement impossible qu'on ait fait, en 1561, l'histoire de son gouvernement.

2° C'est en 1574 seulement que Jean Bogard, Bogaert ou Vanden Bogaerde, qui imprimait à Louvain depuis 1564, ouvrit une librairie à Douai, où il débita les livres sortis des presses de Loys de Winde. Ses premières publications portent, en effet, au titre : *Ex officina Joanni Bogardi*, et au dernier feuillet : *Excudit Loys de Winde.* Jean Bogard ne transféra son atelier typographique à Douai qu'en 1600.

---

1. *Bibliotheca belgica,* 1re série, t. XV, L. 199.
2. *Ibid.,* t. XVI, L. 390.
3. « *Hvberti Rvdolphi Cisterciensis ordinis presbyteri oratio ad Alexandrum Farnesium Parmæ et Placentiæ Ducem de rebus ab ipso in Belgio gestis.* Duaci, apud Joannem Bogardum, 1561 ; in-8°. »

L'erreur est si évidente qu'il est difficile de concevoir qu'elle n'ait pas été relevée plus tôt. 1561 est tout simplement une faute de transcription, et il faut lire, plus que probablement, 1591[1].

Je crois, d'ailleurs, qu'il est inutile de rechercher des impressions douaisiennes antérieures à 1563. L'art typographique fut introduit à Douai à la suite de la création de l'Université (1562). Il est tout au plus possible, du moins à mon sens, que l'on retrouve des livres imprimés dans d'autres villes pour le compte des libraires qui semblent avoir été établis à Douai avant la fondation de l'Université.

FRANCOFURTUM AD MOENUM, *Francfort sur le Mein.*

Le premier imprimeur certain de cette ville est Beatus Murner, frère de Thomas, le célèbre poète et publiciste allemand. On connaît actuellement neuf de ses impressions, faites en 1511 et 1512. On en trouvera la description dans la consciencieuse monographie de Mr M. Sondheim, *Die ælleslen Frankfurter Drucken* (Francfort s. M., 1885 ; in-8°, II-50 pp. et 3 pl.).

GENUA, *Gênes.*

J'ai fait, en 1889, une communication à l'Académie royale de Belgique sur le premier imprimeur de cette ville, qui se trouve être un Belge : Antoine Mathias, d'Anvers. Je renvoie à ce travail[2] dont je me borne à donner le résumé très succinct :

Au commencement de l'année 1471, Antoine Mathias, d'Anvers, accompagné de Lambert Laurenszoon, de Delft, arriva à Gênes pour y introduire l'imprimerie. Les deux étrangers formèrent, dans ce but, une association avec trois bailleurs de fonds, les jurisconsultes Francesco Marchese, Luca Grimaldi et Francesco Pammoleo (20 février 1471) ; Laurenszoon vendit, le 20 juin 1472, sa part à Balthazar Cordero, de Mondovi. Des textes établissent que les presses de Mathias fonctionnaient en 1471-1472, mais je n'ai pu retrouver aucun des livres qui en sont sortis. Une épidémie força les deux nouveaux associés à se transporter à Mon-

1. Remarquons que le titre de l'*oratio* a été trouvé dans le catalogue de la foire de Francfort de 1592.

2. *Bulletins de l'Académie royale de Belgique,* 3e série, t. XVIII (Bruxelles, 1889), pp. 576-584, ou la brochure publiée séparément : P. BERGMANS, *Un imprimeur belge du* XVe *siècle* (Bruxelles, 1889 ; in-8°, 20 pp.)

dovi; où ils publièrent deux ouvrages, cités à l'article *Mons Vici*, dans Deschamps. Des difficultés s'élevèrent entre Cordero et Mathias ; ce dernier fut emprisonné, puis relâché ; nous ne connaissons, d'ailleurs, qu'incomplètement cette affaire. Quoi qu'il en soit, Cordero se rend à Turin, où il imprime en 1474, tandis que Mathias, revenu à Gênes, s'y associe avec Henri d'Anvers ; le 25 mai 1474, il vend ses presses et tout son matériel à Michel Scopus, d'Ulm. On perd alors ses traces à moins qu'on ne puisse l'identifier avec le *Matthæus Flander* établi en Espagne, à Saragosse, de 1475 à 1478.

Le document important, signalé par Laire, et auquel Deschamps fait allusion (col. 557), doit donc se rapporter à Antoine Mathias.

GERARDI MONS, *Grammont*.

Le nom flamand de cette localité est *Geeraardsbergen ;* on trouve aussi les formes plus anciennes : *Geerartsberghe*, *Geeraersberge* et *Geerardsbergen*.

HARLINGA, *Haerlinghen, Harlingen.*

Isaac Le Long a vu un exemplaire des rarissimes bibles de Pierre van Putten, qui paraît avoir fait rouler ses presses de 1570 à 1586. Il porte la date de 1582. Voir la 2e édition de son ouvrage : *Boekzaal der nederduitsche bybels* [Bibliothèque des bibles néerlandaises] (Hoorn, 1764 ; in-4°), p. 674. Le même auteur cite des éditions de 1579, 1585 et 1586. Dans sa précieuse collection d'ouvrages de théologie, Mr J.-I. Doedes, d'Utrecht, possède les éditions de 1579 et de 1582. V. son catalogue : *Collectie van rariora* (2e édit., Utrecht, s. d. [1892] ; in-8°), pp. 19-20. La bibliothèque de l'Université de Gand possède également un exemplaire de l'édition de 1582 (Théol. 487).

HESSI, *Hessois*.

Il vient de paraître sur l'imprimerie dans la Hesse une monographie de Mr Gustave Könnecke : *Hessisches Buchdruckerbuch* (Marburg, 1894 ; in-8°). J'en extrais la liste des premiers imprimeurs des diverses localités de ce pays, pour autant qu'ils soient antérieurs au XIXe siècle :

Allendorff s. Werra. Mathias Groote, 1704-1730.
Biedenkopf. Johann-Ludwig Ickler, 1774-1778.

Cassel. Wilhelm Wessel, 1594-1626.
Erschwege. Salomon Kürssner, 1680.
Fulda. L'imprimeur du journal : *Fuldaer Postreuter,* 1618-1629.
Grebenstein. Johann-Dietrich Ketzel, 1628 (?)-1632.
Hanau. Wilhelm Antonius, 1593-1611.
Hersfeld. Wolfgang Ketzel, 1627-1636 (?)
Hofgeismar. Salomon Schadewitz, 1644-1650.
Marburg. Johannes Loersfeld, 1527-1528.
Rinteln. Ernst Reinecking, 1621.
Schlüchtern. Peter Romeysser, c. 1726. Très douteux.
Schmalkalden. Michael Schmuck, 1564-1606.

Pour les détails, je renvoie à Mr Könnecke, qu'il est inutile de copier ici.

IPERA, *Ypres.*

Le plus ancien *libraire* de cette ville est Jaspar Vanden Steene, ou A Lapide, qui y est établi de 1529 à 1576. Le premier *imprimeur* est Josse Destrée, qui y introduisit l'art typographique en 1544; nous voyons, à cette date, le Magistrat lui accorder douze livres parisis pour l'aider à couvrir les frais de l'acquisition d'une presse. Sa première impression connue est un dialogue néerlandais de François Amelry, de 1548, dont le privilège est daté du 7 novembre 1547. V. ALPH. DIEGERICK, *Essai de bibliographie yproise* (Ypres, 1873-1881; in-8°). L'opuscule est aussi décrit dans la *Bibliotheca belgica* (t. I, v° *Amelry,* A. 25).

LEDI, *Lierre.*

On trouve aussi les formes latines : *Ledo*, *Lira* et *Lyra*.

Lierre avait, en 1783, un imprimeur du nom de J.-H. Le Tellier, qui y imprima, en cette année, un petit traité de la langue française, par A. Peeters : *Fondamenten der fransche taele, behelzende daer-en-boven de maniere van brieven te schryven, van raedsels ende versen te maeken, kortbondige antwoorden, zedelessen voor een-ider, ende den lof van 't vrouw-geslagt. Zeer nut voôr alle Leerlingen der Fransche ende Vlaemsche taele. Doôr A. Peeters, Priester in 't Order der Predik-heeren.* [Fondements de la langue française, comprenant en outre la manière d'écrire des lettres, de faire des énigmes et des vers, des réponses concises, des leçons de morale à l'usage de tout le monde, et l'éloge du

sexe féminin. Ouvrage très utile pour tous ceux qui étudient la langue française et flamande. Par A. Peeters, prêtre de l'ordre des Dominicains.] *Tot Lier, by J. H. Le Tellier, Boek- drukker, ende Boek-verkooper*, [A Lierre, chez J.-H. Le Tellier, imprimeur et libraire,] 1783. Pet. in-8°, 163 pp. et 5 pp. non chiffrées pour la table et l'approbation, donnée à Lierre, le 30 juillet 1768. Cette date pourrait porter à croire qu'il doit exister une édition antérieure de l'ouvrage.

Al. Pinchart[1] cite deux autres opuscules imprimés sans date par Le Tellier; ajoutons-y ce troisième : *Josephus II, Keyser en Koning, op zyn sterf- bedde. Dicht- stuck waer in den Oostenrijkschen Dwingeland in eene eygene Klagt- reden al stervende vertoond word.* [Joseph II, empereur et roi, sur son lit de mort. Poème dans lequel on montre le tyran autrichien mourant exhalant ses plaintes.] *Tot Lier, By J. H. Le Tellier, Boek- drukker.* [A Lierre, chez J.-H. Le Tellier, imprimeur.] In-4°, 12 pp. L'auteur de cette pièce est le maître d'école et poète C.-A. Bauwens (Gand, 1779 — Lierre, 1824).

LUTHOSA, *Leuze*. Ville de Belgique, arrondissement de Tournai.

MARCUSIUM, *Marcoussis*.

J'ai noté l'emploi, au XVII° siècle, de la forme *Marcossianum*.

MENENA, *Menin*.

Deschamps avait bien raison de se défier de l'assertion du b^on de Reiffenberg qui fait remonter à 1676 l'introduction de l'art typographique dans cette petite ville belge. De Reiffenberg s'est basé, sans doute, sur une édition flamande des *Monita secreta societatis Jesu*, qui porte l'adresse : *Tot Meenene By Christoffel Waermont 1676*. [A Menin, chez Christophe Waermont, 1676]. Mais, comme le fait observer l'archiviste de Menin, Mr Rembry-Barth, cette impression meninoise ne peut guère inspirer de confiance. « Le nom de l'imprimeur *Waermont*[2] nous semble suspect, et nous ne serions nullement surpris s'il fallait y voir un de ces mille pseudonymes si fort à la mode à l'époque où fut publiée la traduction qui nous occupe. A nos yeux, *Meenene* n'est qu'une fausse indi-

1. *Le Bibliophile belge*, t. VI (Bruxelles, 1849), p. 89.

2. *Waermont* est un mot composé flamand, qui signifie *Bouche véridique*.

cation, cachant le véritable lieu d'impression. Notre appréciation est basée sur le silence absolu des comptes communaux et de toutes nos archives sur un imprimeur meninois répondant au nom de Waermont[1]. »

L'historien de Menin nous apprend que les comptes de l'église St.-Vaast mentionnent des drapeaux de pèlerinage et des billets de confession imprimés à Menin, par Guillaume Le Franc en 1700-1703. Au milieu du XVIII[e] siècle, c'est à Ypres ou à Courtrai que sont imprimées les affiches de la ville. Ce n'est qu'au XIX[e] siècle que l'art typographique est vraiment introduit à Menin.

MESOPOLIS MATTIACORUM, *Middelburg, Middelbourg*. Chef-lieu de la Zélande.

Son premier imprimeur fut Richard Schilders qui travaillait de 1575 à 1617. Il fut enterré, le 29 janvier 1634, dans la Nouvelle Église, à l'âge de 96 ans (LEDEBOER, ouvr. cité, p. 310).

On trouve aussi la forme *Metelloburgum Mattiacorum*. La deuxième édition de la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* cite, à l'article Scribani (t. III, col. 718) : *Pæniculus Foriarum elenchi Scaligeriani pro Societate Jesu, Maldonato, Delrio auctore Liberio Sangaverino Cantabro ad Clarum Bonarscium*. Metelloburgi Mattiacorum, 1609; in-12.

MONS CASTRORUM, *Mont de Châtres*, dans la forêt de Compiègne. Monastère célestin.

MONS FERRATUS, *Monferrat*.

Andreæ Wesalii Bruxellensis, Scholae Medicorum Patavinæ professoris publici, epistola, docens venam axillarem dextri cubiti in dolore laterali secandam : & melancholicum succum ex venæ portæ ramis ad sedem pertinentibus, purgari. Apud Cominum de Tridino Montisferrati, Anno M. D. XXXXIIII [1544]. In-8°, 64 pp.; fig. sur bois à la p. 41 : *Venae thoracem nutrientes*[2].

MUNDA RURÆ, *Ruremonde*.

Un imprimeur du nom de Gaspard de ou du Pree était établi en cette ville depuis 1645. La bibliothèque royale de Copenhague

1. REMBRY-BARTH, *Histoire de Menin* (Bruges, 1881; in-8°, 4 vol.), t. IV, p. 992.
2. *Bibliotheca belgica*, 1[re] série, t. XXV, v° *Vésale*, V. 80.

possède un exemplaire, vraisemblablement unique, d'une traduction néerlandaise de Famien Strada, qu'il imprima en 1647, et qui porte l'adresse suivante : *Tot Rvremonde Gedrukt by Caspar Dv Pree Woonende op de Merckt inde Nieu Druckery Anno 1647.* [Imprimé à Ruremonde par Gaspard Du Pree, demeurant sur le Marché, dans la Nouvelle imprimerie, 1647.] In-8°, 9 ff., 348 pp. et 9 ff. La traduction a deux titres, dont le second, très médiocre gravure sur cuivre selon les auteurs de la *Bibliotheca belgica*, où l'on trouvera (t. XXIV, v° *Strada*, S. 98) la description de cette rarissime impression, porte également : *Tot Ruremonde, bij Caspar Du Pree.*

MUNDA TENERÆ, *Termonde.*

L'assertion du b^{on} de Reiffenberg est inexacte. Josse van Langenhove était seulement libraire, et c'est en cette qualité qu'il figure sur le titre d'un recueil des coutumes de Termonde, de 1629. L'imprimerie fut introduite par Léonard Vande Walle qui exerça son art de 1707 à 1709. Il fut suivi par Daniel van Noorthover (1717-1729), et les Du Caju, qui ont fait rouler leurs presses à Termonde depuis 1729 jusqu'à nos jours. La première impression de Léonard Vande Walle est un petit poème de circonstance, intitulé : *Xenium Parnassium Adm. Reverendo in Christo Patri P. Mag. Bernardo Mathiæ ordinis FF. Erem. S. P. Augustini Provinciæ Flandro-Belgicæ priori provinciali conventum Teneramundanum lustranti nuncupatum à Juventute Litteraria Gymnasii Teneramundani Augusti, Anno 1707.* Teneramundæ, Typis Leonardi vande Walle, sub signo Regis Hispaniarum. Pet. in-4°, 7 pp. av. 3 figg. sur bois. V. J. BROECKAERT, *Dendermondsche drukpers.* [L'imprimerie termondoise.] (Termonde, 1890; in 8°).

NAMON ou NAMURCUM, *Namur.*

Le premier typographe fut Henri Furlet qui s'établit à Namur en 1616-1617; son octroi date du 19 octobre 1616; il est difficile de citer sa première œuvre, ses impressions étant généralement non datées à ses débuts. Il semble que ce doive être un recueil intitulé : *Loix et covtumes du pays et conté de Namvr.* S. l. n. n. n. d.; in-4°, 38 pp. V. F.-D. DOYEN, *Bibiographie namuroise*, t. I (Namur, 1887; in-8°).

Olsna, *Oels,* ville de Silésie.

Jean Seyffert y imprime, en 1661, une traduction allemande de la description de Jérusalem écrite en néerlandais par Chrétien van Adrichem[1].

Ostende.

La plus ancienne impression de cette ville, à ma connaissance, est un catalogue de vente publique de marchandises de 1705 : *Venditie binnen der stede ende port van Oostende vande volghende Goederen...* [Vente dans la cité et port d'Ostende des marchandises suivantes...] *T'Oostende, Ghedruckt by Jacobus de la Riviere, woonende op de groote Marckt.* [A Ostende, imprimé par Jacques de La Rivière, habitant sur le grand Marché.] Pet. in-4°, 23 ff. non chiffrés. La vente a lieu le 11 mai 1705, ce qui permet de fixer l'impression en mars ou avril de cette année. Le *Messager des sciences historiques de Belgique* contiendra, dans une de ses prochaines livraisons, un article où je donne des renseignements inédits sur la typographie ostendaise.

Resse, *Rees.*

Le nom du typographe dont Deschamps cite une impression est Thierry Wylicks van Zanten, c'est-à-dire de Xanten. On trouvera la description d'une pièce de rhétorique de Coornhert, imprimée par lui en 1575, dans la *Bibliotheca belgica* (t. VI, C. 270).

Sedanum, *Sedan.*

Les auteurs de la *Bibliotheca belgica* croient pouvoir attribuer à une presse sédanaise une édition anonyme du martyrologe protestant d'Adrien van Haemstede parue en 1566 (t. XI, v° *Haemstede,* H. 172). Ils citent, notamment, à l'appui de cette opinion, les deux passages suivants de la correspondance de Granvelle : « A Sedam près Mésiere sur Moeuse on y imprimé libvres pernicieux en Thioys, ainsi que j'ay descouvert depuis xv jours enchà, lesquelz on transporte par ce pays ; et dernièrement furent descouvert et arrestez six tonneaux grandz pleins de telz libvres... » (lettre d'Antoine Havetius, évêque de Namur, datée

---

1. *Bibliotheca belgica,* 1re série, t. I, v° *Adrichem,* A. 115.

de Bruxelles, le 30 juin 1566; éd. Poullet, t. I, p. 340); « L'on at imprimé ung monde de meschantz livres à Sedan, memes en françois et flameng, entre lesquelz estoit le martirologe des hugonautz commenceant de S[t] Estienne... ilz passoient en cinq grandz tonneaux par ceste ville... » (lettre de Morillon, datée de Bruxelles, le 7 juillet 1566; *ibid.*, t. I, p. 526).

TONGARLOA ou *Tongerloa, Tongerloo.*

En 1794, avait déjà été imprimé sur les presses de l'abbaye de Tongerloo, le sixième et dernier volume des *Acta sanctorum Belgii selecta* de J. Ghesquière : *Tongerloæ, typis abbatiæ.*

TORNACUM, *Tournai.*

Il paraît établi que le premier livre imprimé dans cette ville est *La vie du bienheureux S. Jean de Sagahoune,* par Georges Maigret : *A Tournay, de l'imprimerie de Joseph du Hamel et de Charles Martin,* 1610. Pet. in-12, VIII ff., 381 pp. et 9 ff. Le volume était déjà sorti des presses le 10 novembre 1609. V. EM. DESMAZIÈRES, *Bibliographie tournaisienne* (Tournai, 1882; in-8°).

VERTUNUM IN LUXEMBURGO, *Virton,* petite ville de Belgique, dans la province de Luxembourg, vers la frontière française.

VIRRIACOVICUS, *Viry en Charolais.*

Est-ce aux presses de Viry en Charolais qu'est due une édition des épîtres choisies de Juste Lipse, qui porte l'adresse : *Viriaci, Apud Guilielmum Gribaldum. Anno MDCIIII* [1604]? D'après les auteurs de la *Bibliotheca belgica* (t. XV, L. 252), c'est l'édition d'Avignon, 1603, du même recueil, avec un titre rajeuni et modifié. Ces bibliographes mettent un point d'interrogation à la suite de leur traduction de *Viriacum* par Viry en Charolais.

WORMERVEER, commune de la Hollande septentrionale.

L'imprimerie y fut introduite dans la première moitié du XVII° siècle, par Willem-Simonsz. Boogaart, qui y fit rouler ses presses de 1633 à 1650, à l'enseigne du *beslagen Bybel*[1]. Aux productions citées par Ledeboer (ouvr. cité, p. 378), il faut

---

1. V. plus haut l'explication de ce terme, dans la troisième note de l'article Alkmaar.

ajouter celle qui figure au catalogue Serrure (Bruxelles, 1872, n° 594), et celle qui est décrite dans la *Bibliotheca belgica* (t. II, v° *Begrip*, B. 43); cette dernière, datée de 1649, contient de petites pièces de vers de Boogaart.

Paul BERGMANS[1].

---

1. Après les deux articles de rectifications et d'additions au Dictionnaire de Deschamps publiés dans la *Revue des Bibliothèques* par le R. P. Carlos SOMMERVOGEL et M. Paul BERGMANS, qui seront sans doute imités par d'autres bibliographes, il est bon de rappeler que, pour ce qui concerne l'Italie, un travail similaire a été fait par M. Salvatore BONGI, dans l'*Archivio Storico Italiano*, 3e série, t. 11 (1870).

[LA DIRECTION].

VISITE DU PAPE PIE VII

A LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE EN 1805

Pendant le séjour qu'il fit à Paris, à l'occasion du sacre de Napoléon Ier, du 28 novembre 1804 au 4 avril 1805, le pape Pie VII consacra l'une de ses journées à la visite de la Bibliothèque impériale. Cette visite eut lieu le mardi 15 janvier 1805, et le surlendemain le *Moniteur* la relatait dans les termes suivants :

« Sa Sainteté a visité aujourd'hui la Bibliothèque impériale : elle a été reçue par M. Gosselin, administrateur et conservateur de la Bibliothèque, qui lui a adressé un discours.

« Le S. P., après avoir témoigné sa satisfaction des sentimens qui y étaient exprimés, a commencé à parcourir les premières salles ; mais ses pas ont été bientôt retardés par un grand nombre de fidèles, rangés en haie, qui se mettaient à genoux à mesure qu'il avançait ; S. S. a continué sa marche, en leur donnant son anneau à baiser, jusqu'à la porte du cabinet des médailles, où S. S. a été reçue par M. Millin, conservateur, qui lui a présenté les objets les plus précieux. S. S. a examiné avec beaucoup d'intérêt plusieurs pierres gravées et un grand nombre de médailles.

« S. S. a continué ensuite de parcourir les grandes salles ; elle y a encore trouvé des fidèles, principalement des dames, qui attendaient sa bénédiction. Arrivée à la dernière salle des livres imprimés, MM. Caperonier et Van Praet, conservateurs, lui ont présenté plusieurs livres rares. Ceux qui ont fixé le plus l'attention de S. S. sont : la Bible, sans date, imprimée à Mayence en 1456 ; la Bible, imprimée dans la même ville et portant la date de 1462 ; le Pline, imprimé à Venise en 1469, remarquable par la beauté de l'exécution typographique; les premières éditions de César, de Virgile, d'Apulée, d'Aulugele, publiées à Rome en 1469 ; le Saluste, premier ouvrage imprimé à Paris, de l'année 1471 ; la première édition d'Homère, imprimée sur du magnifique vélin, à

Florence en 1486. Les Mystères de la Passion, avec des personnages en belles miniatures, imprimés à Paris à la fin du quinzième siècle ; *Il Monte Santo di Dio,* imprimé à Florence en 1477, dans lequel se trouvent les premières gravures en taille-douce. Le Lactance, imprimé en 1465 dans l'abbaye des Bénédictins de Soubiaco, premier ouvrage imprimé en Italie, a offert un double intérêt à S. S. Elle a aussi considéré avec beaucoup de plaisir un exemplaire de la Cité de Dieu, de S. Augustin, imprimé à Rome en 1467, sur lequel on lit ces mots : Ce livre appartient au roi François, Ier de ce nom, écrit de la main de ce prince.

« Le pape a passé ensuite dans les salles des manuscrits. MM. Langlès, Dutheil et Dacier, conservateurs des manuscrits orientaux, grecs, latins et français, ont présenté successivement au S. P. ce qu'il y a de plus curieux dans les dépôts qui leur sont confiés. S. S. a remarqué particulièrement la copie d'une inscription chinoise, trouvée par le P. Ricci, qui prouve que le christianisme avait été introduit à la Chine au 7e siècle ; un Pentateuque hébreu, du 8e au 9e siècle ; le poème composé par le dernier empereur de la Chine, en tartare-mantchoux ; les Épîtres de S. Paul, en grec, du 9e siècle ; la Bible latine, de Charles le Chauve, avec des figures coloriées, seul monument qui donne une idée de la pourpre antique. S. S. a examiné avec un plaisir particulier les Heures d'Anne de Bretagne, ayant à chaque page une plante coloriée, avec ses fleurs ou ses fruits, et ses insectes parasites ; les Heures de Louis XIV, d'une très riche exécution, ont fixé aussi l'attention de S. S. Elle l'a aussi portée sur le manuscrit du Télémaque.

« Le pape a terminé sa visite dans cet immense dépôt des connaissances et de l'industrie humaines, par les cabinets des estampes et planches gravées. M. Joly, conservateur, a montré à S. S. ce que nous avons de plus remarquable dans cet art, où la France s'est particulièrement distinguée.

« S. S., en quittant la Bibliothèque, a témoigné une bienveillance et une satisfaction particulières à MM. les administrateur et conservateurs ; ils se sont présentés successivement au S. P. et ont eu l'honneur de baiser son anneau[1]. »

---

1. *Moniteur universel* du 27 nivôse an XIII (17 janvier 1805), p. 427.

La veille de la visite du Souverain Pontife, l'administrateur et les conservateurs de la Bibliothèque, réunis en conseil, avaient arrêté, en vue de cet important événement, une série de mesures d'ordre qui sont consignées dans le registre de leurs délibérations :

Du 24 nivôse 13 [14 janvier 1805].

L'Administrateur annonce au Conservatoire que Sa Sainteté doit venir demain à la Bibliothèque Nationale et propose de prendre les mesures nécessaires pour maintenir le bon ordre pendant cette visite.

Le Conservatoire arrête :

1° Que l'on distribuera deux cent cinquante billets ;

2° Que l'on n'admettra dans les départemens des Manuscrits, des Médailles et des Estampes, que les personnes composant la suite du Saint-Père ;

3° Que les personnes munies de billets ne pourront entrer que par la porte de la rue de la Loi ;

4° Qu'il ne sera plus admis personne aussitôt que le Pape sera entré ;

5° Que la force armée sera disposée de la manière suivante : Deux factionnaires seront placés à la porte de la rue de la Loi, auprès du portier qui recevra les billets; deux autres seront posés à la petite porte de communication entre la petite et la grande cour ;

6° Il y aura un garçon de service frotteur auprès de chaque fonctionnaire, pour reconnaître les conservateurs et employés qui ont le droit d'entrer sans billets.

Le surlendemain, jour même où paraissait dans le *Moniteur* le récit qu'on vient de lire de la visite de Pie VII, l'assemblée des conservateurs se réunissait de nouveau; le discours de bienvenue adressé au pape par l'administrateur, F.-P. Gosselin, garde des médailles, nous a été conservé dans le procès-verbal de cette séance :

Du 27 nivôse 13 [17 janvier 1805].

« L'Administrateur annonce que le Pape étant venu visiter la Bibliothèque mardi 15[1] de ce mois, le Conservatoire a lieu de se

1. Le procès-verbal porte : 25; il faut lire : 15.

flatter que Sa Sainteté aura été satisfaite de l'ordre et de la décence qui ont régné dans toutes les parties de cet établissement pendant le temps qu'elle l'a honorée de sa présence.

« L'Administrateur et les Conservateurs ayant été recevoir le S. Père en descendant de voiture, ils l'ont conduit dans la galerie des Imprimés; lorsqu'il fut entré, l'Administrateur lui a adressé le discours suivant :

« Très Saint Père,

« En introduisant Votre Sainteté dans le plus riche dépôt des connaissances humaines, nous aimons à nous rappeler que Rome a été pour la France ce que la Grèce fut jadis pour l'Italie; que vos prédécesseurs, en accueillant le petit nombre de savans qui avaient survécu à la destruction de l'Empire d'Orient, ont rallumé, vers la fin du xve siècle, le flambeau des sciences presqu'entièrement éteint; que c'est à la protection puissante qu'ils leur ont accordée qu'elles ont dû leur renaissance; que c'est en Italie qu'elles ont fleuri d'abord pour se répandre ensuite sur le sol fécond de la France, où elles ont acquis tant de perfections. Aussi nos succès ne nous font-ils pas oublier nos premiers maîtres et il nous est précieux de rappeler notre reconnaissance au successeur de tant d'illustres Pontifes.

« Les Conservateurs de la Bibliothèque supplient Votre Sainteté d'agréer leur hommage et l'expression de leur profond respect pour votre dignité suprême et votre personne sacrée. »

« Le Saint Père, après avoir témoigné sa satisfaction des sentiments exprimés dans ce discours a parcouru les galeries, où il a trouvé un grand nombre de personnes, qui se sont mis à genoux à mesure qu'il avançait; il n'a été suivi que de son cortège dans les départemens des Médailles, des Manuscrits et des Estampes. »

Ni le *Moniteur*, ni le procès-verbal qu'on vient de lire, ne font allusion à un détail de la réception fait à Pie VII à son entrée dans les galeries des Manuscrits. L'un des conservateurs, La Porte du Theil, qui avait passé près de dix ans à Rome, sous le dernier régime, de 1776 à 1784, chargé par le ministre Bertin d'y recueillir,

dans les bibliothèques et les archives, les documents relatifs à notre histoire[1], lut au pape un compliment, en un latin élégant et sonore. Le texte autographe de ce compliment nous a été conservé sur une feuille volante, celle-là même sans doute que La Porte du Theil tenait à la main en s'adressant à Pie VII :

« BEATISSIME PATER,

« Imperialem Galliarum Bibliothecam, sapientissimorum olim Regum auspiciis fundatam, continuatisque muneribus locupletatam, nunc vero liberalissimis Principis invicti nec ad ullius exemplar informati curis, ad perfectionis umbilicum propediem perductam, cæteras, quotquot vel a præteritorum temporum memoriâ, vel hodie ab orbe litterato laudantur, Bibliothecas, isto, quo pollet, divitiarum magnificentiarumque genere superare omnes quasi uno ore confitentur.

« Unum tamen erat, et illud nullo alio redimendum, ornamentum, quod percelebri Vaticanæ tuæ invidere debebat, nec non, profecto, invidebat : nempe, quod illa, lætiori sub cælo posita, Summorumque Pontificum oculis indesinenter subjecta, Sanctitatis eorum ac Majestatis præsentiâ honorari recrearique facile possit, perpetuæ quasi specialiter illius tutelæ commissa et præsidio, qui Vicariatu Christi in terris fungens, Altissimi cuncta nutu suo regentis, præsertimque hominum ingeniis ac scientiis limites, huc laxiores, illuc arctiores, arbitratu suo perscribentis, vividam quodammodo ac veram imaginem adumbrat.

« Ecce, nobis etiam, intra nostrarum ædium parietes contemplari datur PIUM PAPAM SEPTIMUM, in quo, non absque dulcissimo quodam stupore, Europa cunctas illas egregii animi dotes miratur collectas, quarum, tam frequenter, per octodecim sæculorum cursum, una quælibet seorsim, ad commendandum posteris nomen ac famam tot tantorumque Beatitudinis ejus prædecessorum, satis superque fuit.

« Erimus ergo nos felices illi nimium Imperialis Galliarum Bibliothecæ custodes, sub quorum regimine, divinitùs ei obfulget honos, quo nunquam illustrari posse videbatur.

1. Voy. son *Exposé des recherches littéraires relatives à l'histoire de France faites à Rome*, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions* (1784), t. XLVI, p. 691-713.

« Tanto tamque insperato honore simul ac gaudio potitis, quid tandem optandum desiderandumque superesse queat? Dummodo Beatitudo sua, loci ipsius, ubi, inter innumerabilia historiæ monumenta, illustriorum Pontificum gesta, scriptis mandata, præfulgent, adspectu velut commonefacta ac, in isto quasi peculiariter temporis momento, mente suâ revolvens, nihil ad inserendam asseverandamque in pectore recto generosâque animâ veram Relligionem magis conferre, quam indefessum sacrarum nec non humaniorum litterarum studium, assiduis nostris, ut omnes humani ingenii fœtus, qualescumque demum sint undequaque conquisiti, optimoque, quoad fieri potest, ordine dispositi, posteritati fideliter tradantur, curis conaminibusque subrideat ac faveat, nobisque ad sacratissimos Sanctitatis suæ pedes provolutis, apostolicam suam ac paternam benedictionem impertiri non dedignetur. »

Henri Omont.

ANGE POLITIEN ET LA VATICANE

On sait quel puissant attrait la ville de Rome exerça sur les humanistes de la première Renaissance; ils y aspiraient comme à la source de toute science et de toute faveur. Pour citer un exemple, mis récemment en pleine lumière par M. Mancini, Lorenzo Valla se prodigua en lettres et en démarches, risqua même de graves aventures afin de réaliser ce vœu suprême[1]. Un peu après la mort de Valla, le centre de l'activité littéraire italienne se déplaça légèrement, ou, pour parler plus exactement, un nouveau centre, qui n'entraîna pas la disparition du premier, se forma dans la ville des Médicis et sous leur influence. L'Académie platonicienne devint, avec des tendances d'ailleurs assez dissemblables, la rivale de l'Académie de Pomponius Lætus. Mais ni l'obscur alexandrinisme de Ficin ni le mysticisme scolastique, bien que renouvelé par la philosophie orientale, de Pic de la Mirandole ne pouvaient satisfaire les goûts plus formels, plus plastiques, plus païens, si l'on veut, de ceux que la nature même de leur esprit et la direction de leurs études liaient étroitement aux pures traditions de l'humanisme romain. S'il est un littérateur toscan qui se soit trouvé dans ce cas et qui ait, jusque dans la paix studieuse des villas médicéennes, souvent regretté la Ville, c'est bien certainement Ange Politien; et la meilleure preuve, c'est qu'il tenta, non pas seulement une fois, mais à deux reprises différentes, de quitter Florence pour Rome.

Le marquis G. d'Adda a publié, en 1879, une courte lettre adressée par Ludovic le More, le 6 septembre 1492, à son frère le cardinal Ascanio pour lui présenter la candidature de Politien au poste de bibliothécaire apostolique. Giovanni Lorenzi, qui était en relations avec notre humaniste, venait alors (c'était au début

1. Cf. Girolamo Mancini, *Vita di Lorenzo Valla*. Florence, in-8°, 1891. Il est vrai que Valla était romain.

du pontificat d'Alexandre VI) d'être privé de cette charge qu'il remplissait depuis le 13 décembre 1485[1]. Le livre du marquis d'Adda n'étant pas très commun, il est utile de réimprimer ici cette lettre intéressante :

D. Cardinali Vicecomiti Sanctae Romanae Ecclesiae vicecancellario.
Scrivo efficacemente in recomandatione de messer Angelo Policiano, perchè li sia dato la cura de la libraria de palatio. Io l'ho facto perchè mi è persuaso ch'el è docto homo et apto al bisogno de nostro Signore, et che anche a me porta affectione, et è per farne segno ne la dedicazione de certe cose chel ha scripto : lo ho voluto significare alla reverendissima signoria vostra, perchè le sia noto quello che mi move, et governi mo la cosa come le pare.
Viglevani, 6 septembris 1492[2].

On serait tenté de croire, à la date de cette recommandation, que Politien voulait quitter Florence à cause du deuil et des difficultés où la mort de Lorenzo (8 avril 1492) venait de plonger la république et les amis des Médicis. Il semble cependant qu'il n'en est rien et que Politien, comme nous le disions tout à l'heure, caressait depuis longtemps déjà ce projet d'émigration; chose plus curieuse encore, Lorenzo ne paraît pas s'y être opposé. En 1488, Politien avait accompagné de nouveau à Rome son élève Piero, qui allait épouser à Naples Alfonsina Orsini; à cette occasion, il revit Innocent VIII qui, lors d'un premier voyage, en 1484, l'avait chargé d'exécuter une traduction latine d'Hérodien[3], et Giovanni Lorenzi qui l'avait initié à la vie des littérateurs Palatins et aux richesses de la Vaticane[4]. A ce moment, Lorenzi était en pleine faveur; il était comblé par Innocent VIII d'honneurs et

1. Cf. P. de Nolhac, *Giovanni Lorenzi, bibliothécaire d'Innocent VIII*, dans les *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire* publiés par l'École française de Rome, t. VIII (1888), p. 3 et suiv.

2. *Indagini storiche, artistiche e bibliografiche sulla libreria Visconteo-Sforzesca del castello di Pavia...*, per cura di (G. d'A.). Appendice alla parte prima. Milan, 1879, in-4°, p. 85.

3. Isidoro Del Lungo, *Prose volgari inedite e poesie latine e greche edite e inedite*, Florence, 1867, p. 74, n. 3.

4. P. de Nolhac, article cité, p. 15.

5. *Id.*, *ibid.*, p. 18. Cf. Müntz et Fabre, *La Bibliothèque du Vatican au* XV[e] *siècle d'après des documents inédits*, Paris, 1887, in-8°, p. 310.

de dignités. Politien pensa qu'un si grand personnage ne resterait pas à la tête de la bibliothèque, et, ayant eu vent de l'imminente promotion de Giovanni à un nouvel emploi[1], il fit part de ses secrets désirs à son patron Lorenzo. Il lui représenta sans doute qu'il avait achevé l'éducation de son élève et les avantages que procurerait sa présence à Rome aux littérateurs et aux bibliothèques de Florence, peut-être même à la politique des Médicis. Lorenzo, plus ou moins convaincu, écrivit à Giovanni Lanfredini, son ambassadeur à la cour pontificale, pour le prier d'agir en faveur de Politien, et c'est la réponse de Lanfredini à son maître qui nous révèle cette série de démarches. Voici ce qu'il lui mande de Rome à la date du 8 octobre 1488 :

« ... *Resto avisato di quello mi havete scripto di Messer Agnolo vostro per questa libraria. Quando fussi quello che vi è stato decto, saresti compiaciuto; ma io non sento Messer Giovanni da Venetia sia per esserre promosso in cosa alchuna ne per lasciarla, et questo credo sia il vero*[2]. »

Lorenzi conserva, en effet, sa place de bibliothécaire jusqu'en 1492; à cette dernière date, Alexandre VI le remplaça, en dépit de la lettre de Ludovico Sforza, par un Catalan nommé Hieronimo Paulli ou Pau, archidiacre de Barcelone[3], et Politien passa dans son habituelle Florence les deux dernières années de sa vie.

Léon DOREZ.

---

1. Peut-être à un des emplois énumérés par P. de NOLHAC, article cité, p. 4-5.

2. *Archivio di Stato* de Florence. *Carteggio Mediceo innanzi al principato, filza* XLIX, n° 419. — Dans cette même lettre, on lit ce passage relatif à un copiste grec : « Demetrio non è qui, che io sappi, et io ordinerò che papa Alexandro vi scrive e libri domandati, e quali saranno à nostra posta di libreria. » Demetrio, c'est Démétrius de Lucques, custode de la Vaticane depuis le 1er mars 1486; cf. MÜNTZ et FABRE, ouvr. cité, pp. 137-138, 299 et *passim*. Quant à « papa Alexandro », c'est peut-être le Crétois George Alexandre, professeur de grec à Rome, qui plus tard fut nommé évêque d'Arcadia (Crète); cf. Émile LEGRAND, *Bibliographie hellénique* (XV-XVI° siècles), t. I, pp. 7-8, et surtout p. 9, n. 1.

3. Et non *archevêque* de Barcelone, comme l'impriment MM. MÜNTZ et FABRE, ouvr. cité, p. 311. Cf. de NOLHAC, article cité, p. 5.

NOUVELLES ACQUISITIONS

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE MACON

(1889-1894)[1].

Depuis l'apparition en 1887 du t. VI du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*[2] et l'impression, dans le tome VI du *Bulletin des bibliothèques et des archives*[3], d'un rapport en date du 1er juillet 1889, le nombre des manuscrits de la bibliothèque de Mâcon a passé de 85 à 96. Voici l'indication sommaire de 11 volumes nouvellement entrés dans ce dépôt :

86. Jocelyn, p. A. de Lamartine. 1835-1836. M. f. (Manuscrit de l'impression).
    Don de M. A. Piat. 1890.
87. Le Vade-Mecum d'un arpenteur de campagne, p. J.-J. Monnier. 1803. P. f.
    Acquisition. 1890.
88. Raphaël, p. A. de Lamartine. 1850. M. f.
    Acquisition. 1892. (Manuscrit de l'impression.)
89. Livre de piété. 1704. P. f.
    Don de Mlle Duché. 1892.

---

1. M. L. Lex, bibliothécaire de la ville de Mâcon, nous adresse cette note que nous nous empressons de publier. Nous espérons que l'exemple de M. Lex sera suivi par ses savants confrères. — La Direction.

2. P. 341-358.

3. P. 221-224.

90. Le Mâconnais, géographie historique, par M. Th. Chavot. 1893. M. f. (Révision de l'édition de 1884).
Don de M. Th. Chavot. 1893.

91. Recueil de documents judiciaires formé probablement à Metz. XVIIIe-XIXe siècle. P. f.
Acquisition. 1893.

92-93. Recueils de dessins et lavis, p. L. Duché, élève à l'École Polytechnique. 1833 et 1834. G. f.
Don de Mlle Duché, 1894.

94. Thébaïde de Stace. XIIIe siècle. M. f.
Acquisition 1894. (Initiales peintes).

95. La Consolation, de Boëce, trad. p. Fr. Renaut de Louhans. XVe siècle. M. f. (Miniatures, encadrements et initiales).
Acquisition 1894.

96. Pièces sur les Miracles de Fareins en Dombes (1788-1790) pour servir d'introduction à ceux de Beaubery. 1809. P. f.
Acquisition. 1894.

L. Lex.

NÉCROLOGIE

OLGAR THIERRY-POUX

M. Olgar Thierry-Poux, conservateur du département des Imprimés à la Bibliothèque nationale, est mort le 21 juin 1894, à Neuilly-sur-Seine. Né à Montauban le 1er avril 1838, il était entré à la Bibliothèque le 5 juin 1860; en 1878, il succéda à M. Ravenel comme conservateur. Dans les paroles émues que M. Léopold Delisle a prononcées sur la tombe de son collaborateur et ami[1], l'éminent administrateur a magistralement retracé la carrière de cet homme aimable et savant qui a laissé deux ouvrages intéressants pour nos études spéciales : une troisième édition des *Recherches sur l'établissement et l'exercice de l'imprimerie à Troyes,* de Corrard de Bréban[2], et l'important recueil intitulé : *Premiers monuments de l'Imprimerie en France au XVe siècle*[3]. L. D.

GIOVANNI-BATTISTA DE ROSSI

Le 20 septembre 1894 s'est éteint, à Castel-Gandolfo, après une glorieuse carrière scientifique, Giovanni Battista De Rossi, grand-officier de la Légion d'honneur, associé étranger de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. *Scrittore* à la Bibliothèque du Vatican, dont il connaissait merveilleusement les trésors, il a dirigé la rédaction des derniers volumes de l'inventaire du fonds ancien de cette bibliothèque et mené ainsi à bonne fin l'œuvre entreprise par les Rinaldi à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe. Il aimait profondément cette Vaticane où il avait fait ses premières armes et qui lui avait fourni tant de précieux textes pour ses découvertes archéologiques. Il a, par deux fois, exercé son génie à parler d'elle. En 1884, lorsqu'on le croyait absorbé tout entier dans ses inscriptions de la ville de Rome, il publia, en italien, un travail intitulé : *La Biblioteca della Sede Apostolica ed i catalogi dei suoi manoscritti.— I Gabinetti di*

---

1. Le discours de M. Léopold Delisle a été imprimé dans le *Bulletin du Bibliophile,* no de juillet-août 1894, et tirage à part de 8 pp.

2. Paris, 1873, in-8o.

3. Paris, 1890, in-fol.

oggetti di scienze naturali, arti ed archeologia annessi alla Biblioteca Vaticana[1]. Ce travail, remanié, reparut deux ans plus tard, cette fois en latin, en tête du catalogue des mss. Palatins latins, rédigé par M. Henry Stevenson *junior*, sous le titre : *De origine, historia, indicibus scrinii et bibliothecae Sedis Apostolicae commentatio*[2], et restera, surtout pour l'histoire des collections prévaticanes, un parfait monument de critique exacte et limpide.

Les qualités du cœur étaient, chez M. De Rossi, à la hauteur de sa souveraine intelligence : tous les savants et tous les apprentis-savants qui ont vécu à Rome et qui ont eu l'honneur de fréquenter ce maître de science sont prêts à en rendre témoignage. Léon DOREZ.

BIBLIOGRAPHIE

Rapport sur la situation de la bibliothèque de l'Université de Gand pendant l'année 1893. — Gand, 1894, in-8°, 13 pp.

Pendant l'année 1893, le dépôt si bien dirigé par M. Vanderhaeghen s'est accru de 8746 volumes, dont le mode d'acquisition se répartit de la manière suivante :

Achats	1369
Dons	5216
Thèses	2161

Le nombre des volumes communiqués s'est élevé à 12415. Il a été prêté à domicile 2510 ouvrages; 9878 lecteurs ont signé sur le registre déposé au bureau d'entrée.

Parmi les dons les plus importants, il faut signaler celui de feu J.-J. Gantrelle, professeur à la faculté de philosophie et lettres, qui a légué à l'Université sa bibliothèque, riche en ouvrages de philologie classique, et la collection d'archives privées du comte Borluut d'Hoogstraeten qui comprend 2370 dossiers et contient des documents du plus haut intérêt pour l'histoire du pays et la généalogie des familles belges.

Ce rapport se termine par un tableau statistique des ouvrages acquis par la bibliothèque de 1844 à 1893; le total se monte à 165 199 ouvrages dont 30 112 sont entrés de 1844 à 1869, et 135 007 de 1869 à 1893. Léon DOREZ.

1. Dans les *Studi e Documenti di Storia e Diritto*, t. V (1884); et tirage à part de 68 pp.

2. Rome, tipogr. Vatic., 1886, in-4°.

H[enri] O[MONT]. *Traité pour l'édition de l'*Oriens Christianus *du P. Le Quien.* (Extr. de la *Revue de l'Orient latin*, t. II, 1894, n° 2).

Ces deux pages contiennent le texte du traité passé à Paris, le 27 février 1722, entre le P. Michel Le Quien et l'imprimeur Nicolas Simart. Ce document est conservé dans le ms. français 9457, fol. 251, de la Bibliothèque nationale.

M. PELLECHET. — *Catalogue des Incunables des bibliothèques publiques de Lyon.* — Lyon, imprimerie Léon Delaroche et Cie, 1893, in-8°, II-476 p., 8 pl. h.-t.

Avant d'analyser ce livre, il nous faut, tout d'abord, rendre justice à l'auteur qui poursuit avec une persévérance sans égale son œuvre d'érudition et de patience. Depuis dix ans que M. Pellechet s'occupe à découvrir, dans nos bibliothèques de France, toutes les richesses bibliographiques datant de l'origine de l'imprimerie, son goût bibliographique s'est développé, ses connaissances techniques se sont accrues, ses découvertes se sont amplifiées. Nous n'en voulons pour preuve que la liste des travaux qui ont précédé celui-ci, et son active collaboration à de nombreuses revues. Dans la *Revue des bibliothèques* même, l'auteur a donné, l'an dernier, une excellente notice sur les *Alphabets des imprimeurs du* XV*e siècle*.

Mais revenons à l'ouvrage qui nous occupe ici. Le soin apporté à la rédaction de ce Catalogue est manifeste à toutes les pages; toutes les précautions ont été prises pour assurer la plus entière exactitude aux descriptions bibliographiques. L'auteur nous le dit lui-même dans la préface : « Le plan suivi pour ce Catalogue est semblable à celui des Catalogues de Dijon, de Versailles et de la bibliothèque du chanoine Guillaud. Les éditions y sont décrites aussi exactement que possible, et lorsque les exemplaires des bibliothèques de Lyon étaient incomplets, j'ai tâché de trouvé ailleurs les cahiers ou les feuillets manquants pour les faire entrer dans la description. »

Ce plan est simple, en somme, et répond à toutes les exigences des érudits. Les ouvrages sont classés alphabétiquement par noms d'auteurs ou par le premier mot du titre si l'ouvrage est anonyme.

Des notes abondantes complètent la description brève et sèche de l'ouvrage, des marques d'imprimeurs curieuses ou rares, la plupart non citées par Sylvestre, égaient agréablement le texte par leurs vignettes naïves, les reliures sont indiquées scrupuleusement et, enfin, l'auteur a ajouté, à la fin des notes, la référence à Panzer ou à Hain quand le livre y est catalogué; dans le cas contraire, l'absence en est marquée.

Qu'il nous soit néanmoins permis d'exprimer un regret, c'est que M. Pellechet, n'ait pas, dans quelques pages d'introduction, résumé l'historique de l'introduction de l'imprimerie à Lyon ; c'est une faible lacune, il est vrai, puisque de copieuses tables nous renseignent en partie sur ce sujet, mais son appréciation personnelle aurait eu plus de poids, plus d'autorité.

Puisque nous décrivons ce livre, nous ne pouvons omettre que la Municipalité de Lyon s'est montrée plus généreuse et plus large que celle d'une autre ville où M. Pellechet a travaillé, mais que nous ne croyons pas devoir nommer. Le Conseil municipal de Lyon a pris à sa charge l'impression de cet ouvrage, après avoir facilité largement et dans toute la mesure possible, l'exécution du travail à l'auteur.

Les incunables de Lyon sortent d'un peu toutes les presses de l'Europe, mais plus particulièrement de la France et de l'Allemagne. Le nombre des villes de France citées est faible, quatre, mais il est compensé par la quantité de livres et d'éditions. Ainsi, nous voyons dans la table des éditions par villes, la répartition suivante : Cluny, 1 édition (1493); — Lyon, 98 éditions (1476-1508); — Paris, 126 éditions (1470-1523); — Rouen, 2 éditions (sans date).

En outre, l'ouvrage renferme 64 marques d'imprimeurs, quelques-unes inédites et non citées par Sylvestre ; enfin les fac-similés placés à la fin se rapportent exclusivement aux imprimeurs Lyonnais. Voici encore la liste des tables, dont l'importance n'échappera à aucun érudit : 1° Table des noms de villes où ont été imprimés les ouvrages décrits dans ce catalogue. — 2° Table des imprimeurs et libraires. — 3° Table du nombre des éditions par villes. — 4° Table des provenances des volumes. — 5° Table alphabétique du titre des ouvrages. — 6° Table alphabétique des noms de lieux et de personnes. — 7° Table des marques des imprimeurs et des libraires. — 8° Table des fac-similés des caractères d'imprimerie lyonnais du xve siècle. — 9° Table des matières.

Albert Maire.

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

— La librairie C. Klincksieck vient de publier le *Catalogue des dissertations et écrits académiques provenant des échanges avec les Universités étrangères et reçus par la Bibliothèque Nationale en 1892*. Paris, 1894, in-8°, 137 pp.

— Le Moniteur de l'Empire et Moniteur royal de Prusse (n° 85, 11 avril 1894) a publié un Avis concernant la préparation académique et l'examen

des aspirants aux postes d'archiviste dans le royaume de Prusse. Cet avis est suivi d'un Règlement pour l'examen des aspirants-archivistes (Berlin, 6 avril 1894). Il existe de ce document un tirage à part.

— M. Noël Parfait, ancien député d'Eure-et-Loir, auteur d'un livre sur Marceau, vient d'offrir à la bibliothèque municipale de Chartres, ville natale du général, tous les documents qu'il tenait du beau-frère de Marceau. [25 oct.].

Bibliothèques universitaires. — Sont pourvus du certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire universitaire :

M. Le Hir (Joseph-Auguste), bibliothécaire adjoint à la bibliothèque de la ville de Laval ;

M. Gillot (Marie-Jean-Adolphe), stagiaire à la bibliothèque universitaire de Dijon ;

M. Thibout (Ernest-Auguste), stagiaire à la bibliothèque universitaire de Lille ;

M. Pitet (Marie-Louis-Hermann), stagiaire à la bibliothèque universitaire de Besançon.

M. Douly (Jean-Marie-Casimir), stagiaire à la bibliothèque universitaire de Toulouse. [Du 29 juin].

Bibliothèque de l'Arsenal. — M. Otto Bouwens van der Boyen est nommé attaché non rétribué. [Du 1er août].

Bibliothèque nationale. — M. Marchal, conservateur adjoint au département des imprimés, est nommé conservateur du même département, en remplacement de M. Thierry-Poux, décédé.

M. Marcel, bibliothécaire au département des imprimés, est nommé conservateur adjoint du même département, en remplacement de M. Marchal. [Du 4 août.]

TABLE DES MATIÈRES

COMPTES RENDUS

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES

NÉCROLOGIE

ERRATA ET ADDENDA

P. 110, l. 24. Le manuscrit de Virgile dont il est question (*Paris.* 10. 307), restitué à la Bibliothèque nationale en 1797, n'en est pas sorti depuis cette époque.

P. 233, n. 3. *Ajoutez à la fin de cette note* : et a laissé de nombreux opuscules inédits dans le *Vatic. Græc.* 1352; cf. de NOLHAC, *Bibl. Fulv. Ors.*, p. 161.

P. 235, l. 2. *Au lieu de* opes, *lisez* oves; — *ibid.*, l. 5, *au lieu de* sacro, *lisez* sacros.

Le Propriétaire-Gérant : V[ve] E. BOUILLON.

Imprimerie polyglotte A. LE ROY. — Fr. SIMON, S[r]. — Rennes (1698-94).

PUBLICATION MENSUELLE

4e Année — Nos 11-12. Nov.-Décembre 1894

REVUE DES BIBLIOTHÈQUES

Directeurs : ÉMILE CHATELAIN et LÉON DOREZ

Secrétaire de la Rédaction : Albert Maire

SOMMAIRE

PARIS

LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, 67

1894

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Paris	15 fr.
Départements et Union postale	17 fr.

Imprimerie polyglotte A. Le Roy. — Fr. Simon, Succr, Rennes (1698-94).